



AHS

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION	7
ORGANIGRAMME DE GESTION	11
CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
DIRECTION GENERALE	15
MISSION « HANDICAP »	27
DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25)	29
EQUIPE MOBILE D'APPUI AUX TSA DU DOUBS (EMA-TSA25)	37
SECTEUR « ENFANTS »	45
CMPP	47
DAME GRAND BESANÇON	61
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL	85
DAME HAUT-DOUBS	117
DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE HANDICAP (DAPEH 25)	149
EQUIPES MOBILES D'APPUI A LA SCOLARISATION (EMAS)	157
DISPOSITIF EDUCATEUR SPECIALISE DANS LES ECOLES (ESE)	157
SECTEUR « ADULTES »	171
EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL	172
ESAT DE VILLERSEXEL	183
EAM BELLEVUE	195
EAM LA CITADELLE	208
EANM FOYER DE VIE ROUSSET	223
EANM LE MANOIR	237
MAS GUY DE MOUSTIER	251
MAS GEORGES PERNOT	265
DISPOSITIF VIVRE EN VILLE	279
MISSION « SANTE PUBLIQUE »	293
CEGIDD DOUBS-JURA	294
CLAT DOUBS-JURA	309
POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE	317
CSAPA LE RELAIS EQUINOXE	323
CAARUD ENTR'ACTES	333
MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION »	341
DAHIS (DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE)	343
SPADA FRANCHE-COMTE	349
CADA 25	357
CADA 70	363
CPH	371
DMNA 25	379
DMNA 70	389
CEP ST JOSEPH	397
MECS ANDRE MARGUET	409
MAISON D'ENFANTS PAS A PAS	421
SIGLES ET ABREVIATIONS	433

L'œuvre qui illustre la carte de vœux associative pour l'année 2025 témoigne des activités menées par l'ensemble des professionnels auprès des personnes accompagnées en 2024 et mises en lumière dans ce rapport d'activité publié en juin 2025.

Les résidents du Foyer de Vie Rousset ont exprimé leur créativité à travers cette œuvre artistique unique témoignant de leur sensibilité et de leur talent. Ce travail reflète l'imagination et la singularité des résidents, cette valorisation personnelle est également un moyen d'échanger et de communiquer avec l'extérieur.

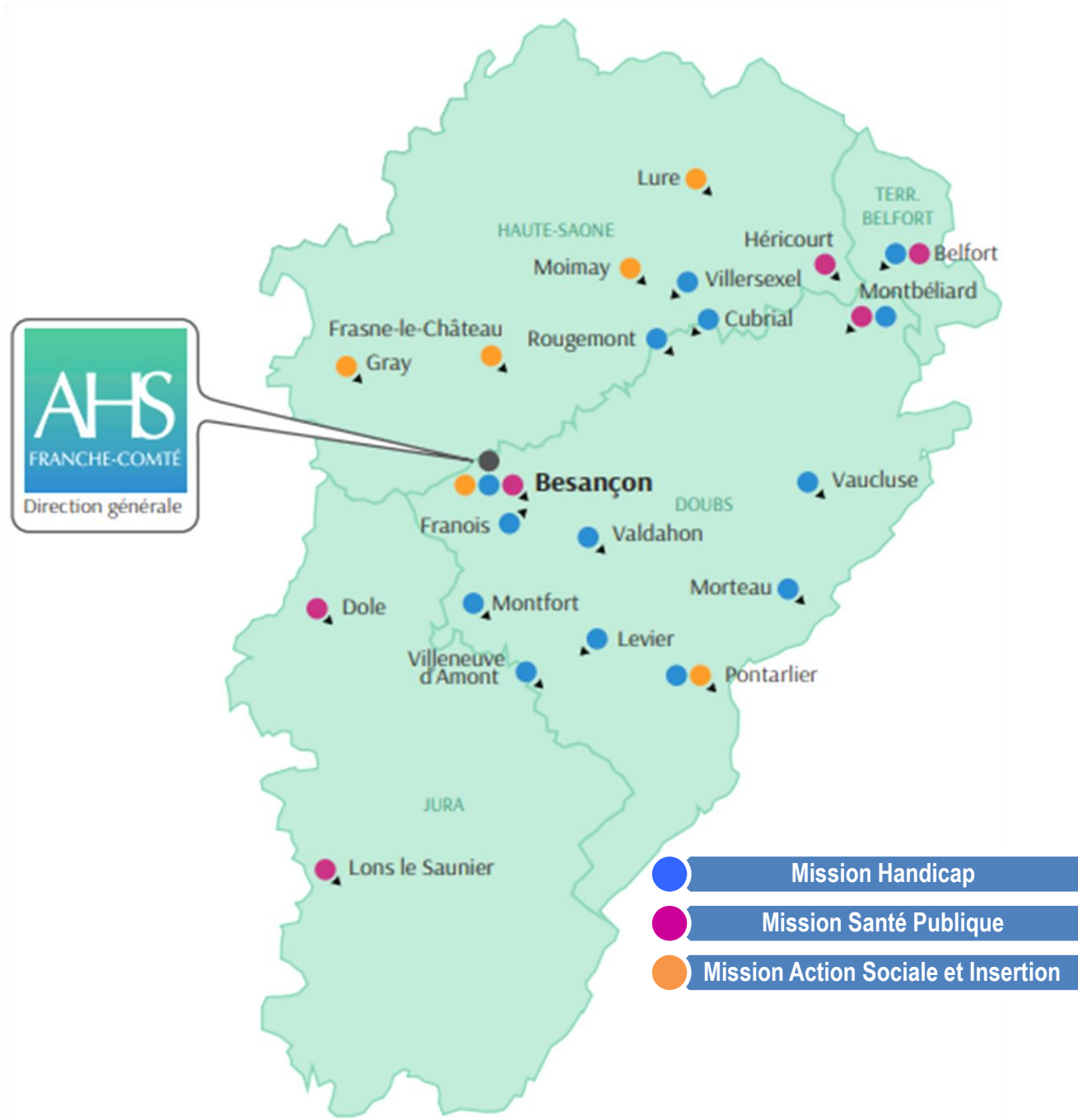


L'œuvre Soleil Couchant est un pastel gras sur papier déchiré ou découpé puis collé. Pour réaliser ces paysages au coucher du soleil, les artistes en herbe ont coloré des bandes de papier avant de les déchirer et de recomposer un soleil couchant à la montagne, au bord du lac Léman.

Ce projet s'est inscrit dans une collaboration inclusive avec le musée Gustave Courbet de la ville d'Ornans, lors d'ateliers en présence d'autres artistes.



IMPLANTATION DE L'AHS-FC PAR MISSION



I. HISTORIQUE

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHS-FC), reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social grâce à l'opérationnalité de près de 35 établissements, dispositifs et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».



Pierre-Etienne de Moustier - Président de 1994 à 2025

II. PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES MISSIONS

Comme le prévoient ses statuts, l'AHS-FC est investie dans trois missions :



L'Association met en œuvre ces 3 missions grâce à l'engagement et la technicité des 1 100 professionnels qu'elle emploie au sein de ses établissements, dispositifs et services.

En plus de 100 ans d'existence, l'AHS-FC a élargi et diversifié son champ d'action dans le secteur social et médico-social sous l'effet de deux mouvements :

- ✓ La volonté d'apporter des réponses concrètes, adaptées et évolutives aux besoins repérés par les professionnels chaque jour sur le terrain
- ✓ La conviction de ses administrateurs de l'intérêt qu'il y a à prendre en compte l'ensemble des problématiques des personnes les plus vulnérables et de leur apporter des réponses différenciées mais cohérentes. L'objet social particulièrement large de l'association reposant ainsi sur l'idée universelle de *l'unicité* de la personne humaine.

Pour consolider ses missions et les adapter, l'AHS-FC est engagée dans une démarche de contractualisation avec les Autorités de Tarification et de Contrôle dont relèvent les établissements et services de l'Association : ARS BFC, Départements (Doubs et Haute-Saône), PJJ, DREETS...

Cette contractualisation pluriannuelle permet de poser avec les Autorités un cadre de référence et d'action pérenne dans le territoire franc-comtois, à travers la définition partagée d'objectifs et de moyens.

Parallèlement, la signature des conventions avec l'Education Nationale pour la scolarisation des enfants en situation de handicap soutient, via les Unités d'Enseignement, un objectif affirmé d'inclusion.

III. RÉPARTITION DES MISSIONS

Les missions principales de l'ASSOCIATION D'HYGIÈNE SOCIALE DE FRANCHE-COMTÉ sont ainsi réparties au regard de leur part respective dans les charges associatives :

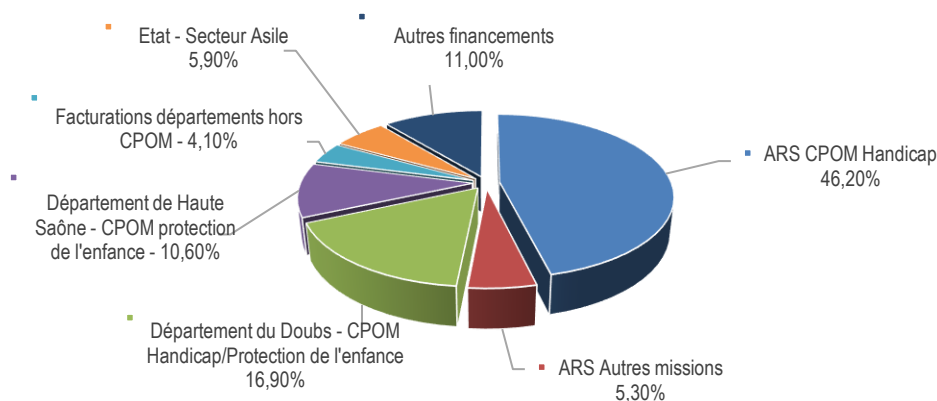


L'Association intervient auprès de plus de 20 000 bénéficiaires chaque année.

- ✓ 1 600 personnes accueillies ou accompagnées au titre de la mission handicap.
- ✓ 3 000 personnes accueillies ou accompagnées au titre de la mission action sociale et insertion
- ✓ 17 000 bénéficiaires des actions de santé publique

IV. RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

La répartition des différents financements est la suivante :



En 2024, le compte de résultat consolidé des établissements et services de l'association -après retraitement des opérations inter-établissements- présente des produits à hauteur de 72 378 650 € (contre 68 995 689 € en 2023).

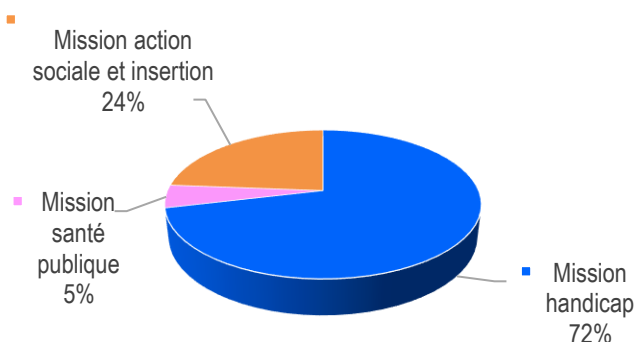
V. PERSONNEL

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Association a employé 1 702 personnes différentes entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (contre 1 599 l'année précédente).

Au 31/12/2024, les salariés présents (hors personnels mis à disposition par l'Education nationale et l'enseignement catholique) étaient au nombre de 1 161 représentant 944 ETP (contre 1 139 en N-1 ou 926 ETP).

A ces effectifs, il convient d'ajouter les postes mis à disposition par l'Éducation nationale et l'enseignement catholique qui, fin mai 2024, représentent 24 personnes.

Par « mission », la répartition des professionnels est la suivante :



Par groupes de familles d'emplois, la répartition des personnels est la suivante (Nombre de personnes bénéficiant à un instant T d'un contrat de travail, quelle que soit la quotité de temps, quelle que soit la nature du contrat) :

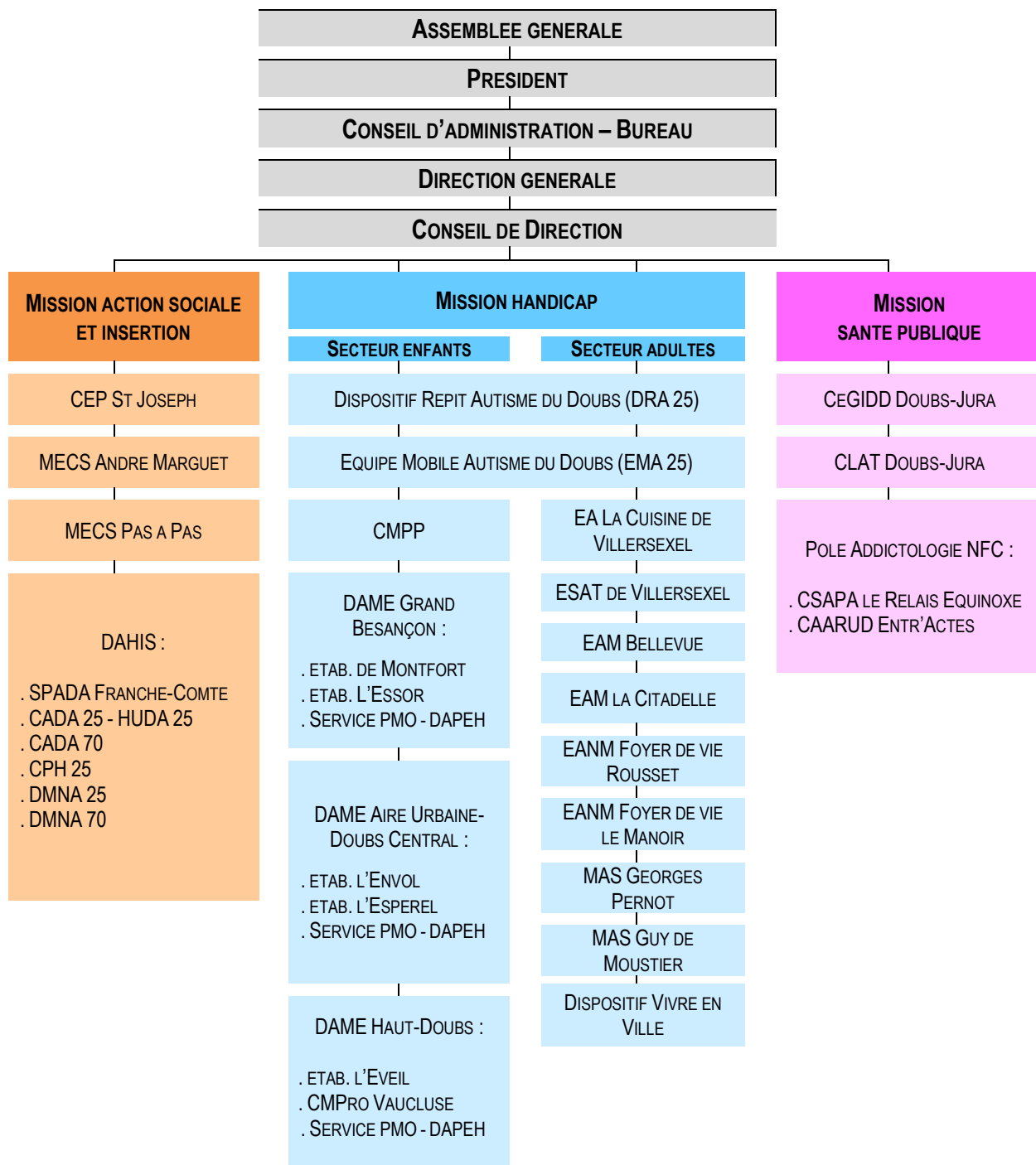
GROUPES DE FAMILLES D'EMPLOIS	FAMILLES D'EMPLOIS	31/12/2023	31/12/2024
Direction	Direction / Encadrement (2)	64	64
Administration & Gestion	Administration	59	63
	Gestion & Finances	13	13
	Ressources Humaines	5	5
Médical	Médecin	22	22
Soin	Paramédical	118	125
	Psychologie	45	44
Educatif, Pédagogique & Social	Educatif	457	477
	Pédagogique	38	37
	Social	48	50
Restauration	Cuisine	68	59
Services Généraux	Installation, bâtiment, équipement	66	71
	Service aux usagers	98	94
Agents production et prestation de service en ESAT		38	37
TOTAL		1139	1161

(1) La famille d'emplois « Direction / Encadrement » intègre les emplois de directeurs, chefs de service, cheffes de projet, coordinateurs.

L'AHS-FC est également engagée dans l'accueil de stagiaires, de professionnels en situation d'alternance et de volontaires en service civique.



ORGANIGRAMME DE GESTION



MEMBRES DE DROIT

- Mme la Présidente du Département du Doubs
- M. le Président du Département de Haute-Saône

MEMBRES ELUS A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20/06/2024

- M. Gérard AMBONVILLE
- M. Yves AMIOT
- M. le Professeur Régis AUBRY
- Mme Marie-France BARRAUX
- Mme Odile FAIVRE
- M. Emeric FAVRE
- Mme le Dr Béatrice GRIMON
- M. Romain GROSPERRIN
- M. Pierre GUILLAUMOT
- M. Robert JEAMBRUN
- M. Jérôme LACAILLE
- M. Marc MEZIÈRE
- M. Pierre-Etienne de MOUSTIER
- M. Théodore de MOUSTIER
- Mme Sonia de PANAFIEU
- M. Jean-François ROBERT
- M. Ernest SCHAEER
- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER

BUREAU ELU A L'ISSUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/12/2024

○ Président	M. Pierre-Etienne de MOUSTIER
○ Vice-Président	M. Pierre GUILLAUMOT
○ Trésorier	M. Marc MEZIERE
○ Trésorier adjoint	M. Romain GROSPERRIN
○ Secrétaire	Mme Marie-Noëlle SCHOELLER



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.44
dq@ahs-fc.fr



DIRECTEUR GENERAL : M. ERWAN BECQUEMIE

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE :
MME CLAIRE DUTILLEUL-BRAHIMI

DIRECTION GENERALE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Siège social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		ARS : Décision du 12/01/2024 pour la période 2024/2028
PERIMETRE	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Instances dirigeantes de l'AHS-FC Etablissements et services de l'AHS-FC
	NOMBRE D'ESSMS CONCERNES	35 ESSMS en 2024

La Direction Générale assure 3 missions :

- ✓ Appui à la vie associative auprès du Président et des instances dirigeantes de l'AHS-FC
- ✓ Siège social pour les 35 établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'Association, mission définie à l'article R314-88 du CASF
- ✓ Gestion directe des services sans responsable administratif spécifique (CeGIDD Doubs-Jura et CLAT Doubs-Jura) : élaboration et animation des projets, gestion du personnel, du budget et des locaux, démarche qualité.

Elle est composée de professionnels qui exercent les compétences administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie par l'Association.

II. ACTIVITÉ DES SERVICES

II.1. SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :

Service constitué d'un cadre et de trois professionnelles à temps partiel (secrétaires et standardiste), soit 2.94 ETP. La Cheffe de service assure également une coordination des interventions de l'agent technique en charge de l'entretien de l'immeuble.

II.1.a. Vie associative :

Les tâches principales sont les suivantes :

- ✓ Préparation, organisation et suivi des réunions statutaires et événements à l'initiative du Conseil d'Administration (assemblées générales, conseils d'administration, inaugurations...), visites du Président
- ✓ Suivi des adhésions et coordination avec les administrateurs
- ✓ Réalisation et suivi des démarches liées aux obligations statutaires et à la reconnaissance d'utilité publique
- ✓ Suivi du patrimoine immobilier non affecté à un établissement (travaux, lien avec les locataires ou agences immobilières, acquisition/vente...).

II.1.b. Fonctionnement du siège social :

Le secrétariat de direction assure :

- ✓ L'organisation des Conseils de Direction mensuels, des réunions trimestrielles de la direction générale,
- ✓ Le suivi des agendas du Directeur général et de la Directrice générale adjointe
- ✓ La gestion de la communication : en lien avec la charte associative, création, actualisation et suivi des supports internes et externes :
 - Site internet (cf. ci-après) : actualisation des données et de l'organisation des informations.

- Au cours de l'année 2024, finalisation du travail initié sur les supports liés au passage en DAME des établissements handicap enfants
- Rapport d'activité annuel, dépliants ou flyers associatifs (plaquette associative) ou spécialisés
- Concours annuel interne « carte de vœux ».

Plus généralement, la préparation, la constitution ou le suivi :

- ✓ Des réponses à appels à projets (habitat inclusif, Protection de l'enfance...) ou demandes de subvention en lien avec les opérations de travaux (ESAT de Villersexel, Cuisine de Villersexel, Pôle santé-social de Montbéliard, ...)
- ✓ Des rapports d'activité et de gestion : finalisation, consolidation et transmission aux autorités de contrôle et de tarification
- ✓ Des contrats service civique : 2 volontaires (5 en 2023)

Mais également, le suivi et la gestion centralisée des dossiers associatifs suivants :

- ✓ Contrats d'assurance : automobile, multirisque, RC. 101 sinistres déclarés et suivis (91 en 2023) et 45 accidents de travail/trajet (51 en 2023)
- ✓ Flotte automobile : 255 véhicules (233 en 2023). Suivi des 42 infractions au Code de la Route conformément aux dispositions législatives (34 procédures en 2023)
- ✓ Notification, archivage et suivi des marchés de travaux en lien avec le chargé de patrimoine et travaux.

II.1.c. Communication :

LE SITE ASSOCIATIF : www.ahs-fc.fr

Le site présente l'offre de service de l'association et rend compte de la vie associative. Il est mis à jour en continu. Début d'année 2024, nous avons changé de système d'analyse du trafic sur notre site Web pour Google Analytics, plus représentatif. La différence est notable puisqu'à présent, les données ne sont plus analysées en termes de vues mais d'adresses IP. La fréquentation du site pour l'année 2024 présente le nombre d'utilisateurs actifs avec un total de 6 600 utilisateurs actifs différents en 2024.

- ✓ Depuis 2011, 420 coupures de presse, rapports ou communiqués mis en ligne (18 en 2024)
- ✓ En 2024, l'onglet « Nous rejoindre » a fait l'objet de 2,7 K de vues
- ✓ Le lien LinkedIn (outil à développer) compte 828 abonnés (406 en 2023)
- ✓ Une attention particulière est apportée aux opérations de mécénat ou aux partenariats par la diffusion de « communiqués ».

L'INTRANET ASSOCIATIF

Depuis septembre 2022, l'intranet permet aux professionnels d'accéder à des informations internes et des actualités récentes des ESSMS. 4 onglets le constituent : « accueil », « mes droits », « IRP » et « offres internes ». Il constitue un trait d'union entre les établissements, les activités et les professionnels.

FOCUS 2024 ET AXES DE TRAVAIL 2025

Focus 2024 :

- ✓ Poursuite du suivi administratif lié aux opérations de travaux en cours : Etablissement l'Envol, ESAT de Villersexel, Pôle de Besançon Palente, Pôle santé-social de Montbéliard
- ✓ Travail sur l'organisation du secrétariat de direction et de l'accueil/standard en lien avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire administrative à temps plein.
- ✓ Organisation et suivi des entretiens professionnels conduits par les directeurs généraux menés entre avril et décembre
- ✓ Organisation de la remise de la médaille de la Légion d'Honneur à la Préfecture de Besançon en mars au Président de l'Association
- ✓ Organisation de la cérémonie pour la pose de la 1^{ère} première pierre du Pôle Santé-Social à Montbéliard le 11 décembre

Axes de travail 2025 :

- ✓ Organisation des cérémonies de remise de la Médaille du Travail
- ✓ Refonte du site internet associatif pour prendre en compte le passage des ESMS Handicap enfant en DAME
- ✓ Accueil d'un nouveau Directeur Général Adjoint en lien avec le départ à la retraite de l'actuelle DGA,
- ✓ Information aux salariés et aux autorités de contrôle et de tarification du changement de présidence qui aura lieu en juin 2025
- ✓ Appui à la formalisation du nouveau Document Unique des Délégations (DUD) de l'Association

II.2. LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.

La direction administrative et financière a été installée au sein de l'AHS-FC en mars 2024 avec l'arrivée du directeur administratif et financier chargé de coordonner et superviser : le service informatique, le service travaux et patrimoine et le service comptable.

La direction administrative et financière répond aux enjeux :

- ✓ De développement et de sécurisation informatique (DIU, poursuite de l'informatisation, sécurisation des flux informatiques, téléphonie sous IP, câblage informatique...)
- ✓ De rénovation et construction patrimoniales : élaboration des projets, définition des coûts, choix des prestataires, suivi des travaux et des coûts, réception des ouvrages performants en matière de consommation et de développement durable
- ✓ En garantissant la soutenabilité financière à travers l'optimisation des coûts, des placements, et de réflexion en matière d'achats groupés au niveau de l'Association.

II.2.a. Service informatique (1 RSI, 2 techniciens et un alternant) :

- ✓ Chiffres clés :

Nombre de postes informatiques : 677

Le service informatique poursuit sa structuration parallèlement aux enjeux de l'association.

En effet, l'équipe a été renforcée suite à la pérennisation d'un ETP de technicien informatique en mai 2024.

Tout comme en 2023, un apprenti préparant une licence professionnelle « Administrateur Systèmes et Réseaux » a été recruté en octobre 2024 pour une période d'un an.

FOCUS 2024 ET AXES DE TRAVAIL 2025**Focus 2024 :**

Les projets suivants constituent les faits marquants 2024 pour le service :

- ✓ Poursuite du projet DIU pour les 13 ESSMS : mise en place des services socles (INSi et DMP), formation par CEGI du personnel administratif, médical et de référents éducatifs, mise en place d'une charte d'élargissements des droits GED et Agendas. Les sites suiveurs ont été intégrés au même titre que les sites pilotes et le déploiement s'est accéléré lors du dernier trimestre.
- ✓ Réalisation des travaux de réfection de câblage informatique pour : DAHIS (16 rue Gambetta), CMPPro Vaucluse, IME L'ENVOL (site de Cubrial), Maison d'Enfants Pas à Pas (sites de Moimay) ainsi que les établissements situés à Frasne le Château
- ✓ Téléphonie sur IP : Mise en place du cœur de réseau et bascule des sites suivant : Direction Générale, CMPP Besançon, MAS Georges PERNOT, CPH et services du DAHIS au 16 rue Gambetta
- ✓ Upgrade des liens internet : 2 sites migrés en fibre optique, soit 34 sites fibrés au 31/12

De plus, les éléments suivants témoignent de la hausse d'activité :

GESTION DU PARC INFORMATIQUE	2023	2024
Commande, paramétrage et installation de postes informatiques	88	85
Gestion et maintenance de postes informatiques	639	677
Gestion et administration de serveurs virtuels	32	40
ADMINISTRATION RESEAUX	N-1	N
Gestion et administration de la messagerie associative : adresses de messagerie (en nombre)	730	820

Les principales missions récurrentes du service concernent :

- ✓ Exploitation de l'infrastructure informatique
- ✓ Gestion des comptes d'accès au Système d'Informations
- ✓ Gestion des comptes de messagerie électronique
- ✓ Gestion du parc informatique (ordinateurs, switches, onduleurs, bornes Wifi, copieurs, téléphones fixes sur IP)
- ✓ Gestion de la flotte mobile
- ✓ Gestion du portail Intranet
- ✓ Gestion des pannes et incidents
- ✓ Assistance et conseil aux utilisateurs
- ✓ Suivi des sauvegardes
- ✓ Pilotage de travaux de câblage

Axes de travail 2025 :

- ✓ Fin du déploiement du DIU : dans un double objectif d'atteinte des cibles d'usage au plus tard au 30 juin et d'utilisation du logiciel, seront mis en place l'accompagnement des professionnels à l'usage de Vivality (Ateliers « Faire avec » sur site), la MS Santé, l'organisation structurelle des 3 DAME, une interface bi-directionnelle entre Vivality et Wikikap, de Pro Santé Connect, la formation de paramétreurs locaux.
- ✓ Poursuite et finalisation des chantiers en cours : câblage informatique, portabilité des lignes de téléphonie portable, téléphonie sous IP, mise en conformité RGPD
- ✓ Projets nouveaux de structuration informatique :
 - Audit de l'infrastructure informatique avec pour objectif notamment de passer de PRA (Plan de Reprise d'activité) à PCA (Plan de Continuité d'Activité)
 - Mise en place d'un outil de ticketing/inventoring (GLPI)
 - Upgrade du Firewall (Pare-Feu)
 - Upgrade liens internet : poursuite de la migration en fibre optique (reste 4 sites)
 - Interconnexion des antennes de Belfort et Héricourt du Pôle Addictologie NFC au réseau AHS-FC
- ✓ Suivi de chantier et calendrier en collaboration avec le service Patrimoine : téléphonie et réseau informatique concernant les opérations de travaux en cours : Rougemont (IME l'Envol), Villersexel (ESAT), Montbéliard (Pôle Addictologie NFC et CeGIDD), Gray (CADA70) et Besançon (PMO GB).
- ✓ Parc copieurs : finalisation de l'harmonisation avec une 3ème qui concernera 14 copieurs.

Parallèlement, une réflexion sur la stratégie d'achats du parc informatique et une révision du process d'investissements sont prévues.

II.2.b. Service comptable (1 cheffe de service, 1 adjoint, 3,6 ETP comptable) :

Chiffres clés :

- ✓ Budget associatif 70 M€
- ✓ 32 budgets
- ✓ Financeurs principaux : ARS BFC, les Départements et les DDETSPP du Doubs et de Haute-Saône

L'équipe est constituée d'une cheffe de service, de son adjoint et de 5 collaborateurs (cf. organigramme).

Le service comptable est en charge de 32 budgets depuis l'élaboration, jusqu'à la clôture, ainsi que des opérations de consolidation et de bilan à l'échelle de l'Association. Il assure la préparation de l'ensemble des éléments budgétaires pour les négociations et CPOM.

Chaque comptable assure le suivi d'un portefeuille d'établissements. Le suivi des investissements est réalisé par l'adjoint à la cheffe de service.

La totalité de la comptabilité de l'Association est centralisée à la Direction Générale. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont mandatées à ce niveau, de même que la totalité des encaissements permettant d'assurer :

- ✓ Une gestion centralisée de trésorerie
- ✓ Une séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable,
- ✓ La préparation et l'élaboration des budgets

FOCUS 2024 ET AXES DE TRAVAIL 2025

Focus 2024 :

- ✓ Modification du portefeuille d'établissements par comptable, suite à la mise en place des DAME.
- ✓ Reprise des dialogues de gestion avec les établissements à compter du second semestre 2024.
- ✓ Travaux pour le renouvellement des CPOM DREETS (Secteur asile), ARS-CD25 secteur PH et protection de l'enfance, ARS secteur santé CLAT/CEGIDD, ARS secteur addictologie : Budgets, PPI, PGFP...
- ✓ Dématérialisation des factures : Le prestataire ayant été défaillant sur plusieurs points, les travaux ont été suspendus pendant plusieurs mois, en 2024.
- ✓ Négociations de contrats groupe de gaz pour les établissements ayant des consommations inférieures à 300MWh/an
- ✓ Etude et analyse de la souscription de deux emprunts de 1.5M€, pour le financement de l'ESAT de Villersexel et du Pôle Santé de Montbéliard.

Axes de travail 2025 :

- ✓ Optimisation et recouvrement des IJSS et de la taxe sur les salaires (2022-2023-2024)
- ✓ Finalisation des PPI des établissements du Pôle addictologie dans le cadre du renouvellement du CPOM
- ✓ Finalisation des PPI / PGFP pour les établissements du secteur PH et protection de l'enfance, pour le renouvellement du CPOM ARS-CD 25
- ✓ Mise à jour de la procédure d'investissements et mise en place de procédures financières en lien avec la révision du DUD.
- ✓ Poursuite de la dynamique des dialogues de gestion avec les établissements permettant d'améliorer le pilotage de l'activité et le suivi des dépenses

II.2.c. Service Patrimoine & travaux (1 chargé de mission) :

Chiffres clés :

- ✓ Surfaces des bâtiments en exploitation : 57000 m²
- ✓ + 3,7M€ d'actif immobilisé en 2024 :
 - PMO Besançon Palente + 0,9M€ - Esat Villersexel + 1,5M€ - Pôle Santé Social Montbéliard + 0,5M€ - Etablissement l'Envol + 0,7M€

Accompagnement des projets travaux :

Le Service travaux / patrimoine a accompagné directement des projets selon leurs étapes d'avancement :

AUDIT / FAISABILITÉ / PROGRAMMATION

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux précis, d'évaluer les actions à mener pour atteindre un objectif avec leurs faisabilités et leurs conditions financières et temporelles.

- ✓ DAME GB - Montfort : suivi des engagements travaux pris dans le cadre de la convention (terrassment, couverture, électricité...), construction de scénarii d'évolution du patrimoine de l'établissement
- ✓ DAME Haut-Doubs - Eveil : réalisation d'une étude de programmation en interne en vue d'étayer des scénarii d'investissement dans le cadre du CPOM ARS
- ✓ DAME Haut-Doubs – site PMO : établissement d'un cahier des charges et construction de scénarii pour des nouveaux locaux pour le site de Valdahon en rénovation ou en construction neuve
- ✓ CMPP : analyse de scénarii d'évolution du site de Pontarlier

ETUDES DÉTAILLÉES ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

- ✓ MAS Georges Pernot - Franois (extension de 10 places et amélioration fonctionnelle) : redéfinition du périmètre travaux pour réaliser des économies, demande de subvention PAI
- ✓ CLAT – CeGIDD, Besançon : dépôt du permis de construire, suivi des études, préparation des opérations tiroirs
- ✓ Vivre en Ville : dépôt du permis de construire, suivi des études
- ✓ DAHIS : étude de rénovation sur site de CADA GRAY.

SUIVI DES TRAVAUX

- ✓ DAME AUDC – L'envol – Rougemont : suivi du chantier et réponse aux aléas (défaillance de l'entreprise de sol), suivi des contentieux avec la maîtrise d'œuvre, remplacement de la maîtrise d'œuvre d'exécution et de l'entreprise de plâtrerie
- ✓ ESAT de Villersexel : suivi des travaux, dossiers de raccordements aux concessionnaires, définition de la convention d'utilisation avec la CC PV, test d'étanchéité à l'air
- ✓ Pôle santé-social – Montbéliard (construction neuve réunissant les services CéGIDD, CSAPA, CAARUD et TAPAJ) : finalisation de la transaction pour le terrain, lancement des travaux en septembre 2024, animation d'un groupe de travail

OPÉRATION DE RÉCEPTION ET PARFAIT ACHÈVEMENT

- ✓ DAHIS – CPH : nouveaux locaux à Besançon en location avec SEDIA
- ✓ DAME Grand Besançon – Projet PMO Palente
 - Site B : réception avril 2024
 - Site A : réception décembre 2024, cadrage de la rétrocession prévue avec le CAMSP

Pilotage de sujets transversaux liés au patrimoine :

Le service a aussi accompagné des sujets transversaux à l'association tels que les suivants :

- ✓ Mise en conformité accessibilité pour finaliser l'AdAP en 2023 : mise à jour des diagnostics, organisation des travaux (entreprise ou régie)
- ✓ Mise en conformité amiante (réalisation des DTA) : Frasne-le-Château, Montfort
- ✓ Renouvellement du contrat cadre ascenseur 2025 - 2027
- ✓ Travaux sur la construction des PPI CPOM ARS
- ✓ Accompagnement sur des actions de rénovation énergétiques ponctuelles : raccordement de la Maison d'Enfant par à Pas à un réseau de chaleur, isolation de combles et calorifugeage (Manoir, EAM La Citadelle)
- ✓ Lancement d'études d'opportunité pour la réalisation de réseau de chaleur biomasse sur les sites suivants : Frasne-le-château, Rougemont, Montfort, Villeneuve d'Amont

- ✓ Réalisation des déclarations liées au décret tertiaire : AUDIT énergétique MAS Georges Pernot et MAS Guy de Moustier
- ✓ Suivi de dépannages importants : chaufferie siège, assainissement Cégidd Montbéliard

II.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAYE :

II.3.a. Direction des ressources humaines :

Les principales missions et attributions de l'équipe, composée d'un directeur, d'une Responsable des Ressources Humaines et de 3 assistantes (soit 4.5 ETP) sont inchangées :

- ✓ Proposer, piloter et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines dans l'Association en lien avec la Direction Générale
- ✓ Conseiller et accompagner les directeurs dans la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des ressources humaines
- ✓ Assurer une veille juridique concernant la réglementation du travail
- ✓ Proposer une politique de relations sociales et favoriser le dialogue social avec les Instances Représentatives du Personnel et les organisations syndicales représentatives (CSE, CSSCT, RDP et Négociations Annuelles Obligatoires...)
- ✓ Recruter le personnel en Contrat à Durée Indéterminée
- ✓ Promouvoir et accompagner la mobilité professionnelle et géographique des salariés
- ✓ Prévenir les situations contentieuses individuelles et collectives et gérer les procédures engagées
- ✓ Mener les procédures disciplinaires et gérer les litiges en lien avec le Directeur Général et les établissements
- ✓ Gérer et accompagner les fins de contrat
- ✓ Elaborer et consolider les données sociales et les indicateurs RH notamment à travers la réalisation de bilans : Bilan Social, Rapport de situation comparée, bilan formation, Bilans SSCT, bilans des accords d'entreprise...
- ✓ Développer et coordonner la politique de formation de l'Association et plus globalement la politique de gestion des emplois et des parcours professionnels notamment via le plan de développement des compétences de l'Association
- ✓ Promouvoir et coordonner une politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

FOCUS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2024

L'Association consacre un effort important pour la formation professionnelle, qui va au-delà des obligations légales conventionnelles de financement avec une cotisation de 2.30% de la masse salariale brute en 2024. La signature d'une nouvelle convention de services avec l'OPCO Santé a permis de bénéficier de leurs services associés et de garantir des financements annuels et pluriannuels pour le plan de développement des compétences.

Les chiffres clés 2024 :

862 stagiaires, soit 539 salariés formés ont participé à une ou plusieurs formations réparties en 157 actions de formation pour un total de 22 476 heures. Toutes les catégories socio-professionnelles ont bénéficié de ces formations.

L'engagement total formation est de 519 551. € (Compte Investissement Formation Adhérent + cofinancements OPCO)

Face aux enjeux de recrutements, un accent important est mis sur la qualification de salariés, notamment à travers le recours à l'alternance : 66 actions de formations qualifiantes (= 10 940 heures) engagées ou poursuivies en 2024 dont :

- ✓ 8 contrats de professionnalisation
- ✓ 30 contrats d'apprentissage

Les actions de formations sont regroupées en 2 types de formation :

- ✓ Les Actions Collectives (intra association ou intra établissement) : 596 stagiaires et 5 316.5 heures
- ✓ Les actions individuelles : 266 stagiaires pour 5019.7 heures

Quelques thématiques actions de formation continue (Adaptation au poste) : démarche éthique, bientraitance, écrits professionnels, prévention et gestion de l'agressivité, troubles des personnes accompagnées (TSA, handicap psychique, troubles du comportement, polyhandicap...), Vie affective et sexuelle des personnes handicapées, SST et formation sécurité et conditions de travail des élus, DIU, Word/Excel....

Les thématiques des actions qualifiantes : ES, ME, AES, AS, Surveillant de nuit.

FAITS MARQUANTS 2024

- ✓ L'arrivée d'une assistante RH et d'une technicienne répartie entre la Paye et le service RH permettant d'avoir l'équipe du service RH au complet
- ✓ Le recrutement, dans la continuité des années précédentes, a fortement mobilisé le service RH et les établissements travers notamment :
 - La poursuite et le développement d'une politique de qualification de salariés non ou insuffisamment qualifiés notamment à travers le développement de l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Pro A...)
 - La mise en place d'actions de communication en faveur du développement de la marque employeur (support de communication, diversification des supports de diffusions, salons de l'emploi, présentations des activités de l'Association dans écoles et organismes de formation...)
 - L'embauche en 2024 de 127 salariés en CDI dont 7 postes de cadres de direction (Chef de service, Direction adjointe, Direction d'établissement, DAF)
- ✓ Le Dialogue social reste un enjeux associatif important et s'est notamment traduit en 2024 par l'installation de nouvelles mandatures du CSE et des RDP et par la tenue de négociations :
 - 18 Réunions ordinaires et extraordinaires du CSE tenues en 2024 et 6 réunions des commissions du CSE. Dans ce cadre le service RH a été à nouveau mobilisé pour des expertises missionnées par le CSE sur les orientations stratégiques et la situation financière en lien avec la direction financière
 - 15 réunions de négociations menées portant sur des thématiques de la Gestion Prévisionnelle et des emplois, de rémunération, de la prévoyance, du travail de nuit et de la rémunération spécifique au sein de l'entreprise adaptée, de la mobilité. Ces réunions ont permis la signature de 3 accords d'entreprises.
- ✓ Un travail de renouvellement et mise en place de contrats cadres avec les principales agences d'intérim
- ✓ La Mise en place d'un groupe de travail pour une évolution du logiciel de Gestion du Temps de travail

ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN 2024

- ✓ Avenant 2 de l'Accord relatif à la rémunération au sein de l'Entreprise d'Adaptée et à la mobilité des Travailleurs Handicapés
- ✓ Accord relatif à la mise en place temporaire du travail de nuit au sein de l'Entreprise Adaptée
- ✓ Accord dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2024 (Rémunération, forfait mobilité durable...).

II.3.b. Service paye :

Le service est composé d'une cheffe de service, de 2 techniciens paie et d'1 technicien partagé entre le service Paye et RH soit 4,50 ETP.

Les principales missions du service sont inchangées :

- ✓ Gestion administrative des personnels
- ✓ Calcul de la paye, des cotisations sociales/fiscales salariales et patronales ; déclarations diverses pour les établissements et services
- ✓ Paramétrage, mise à jour et optimisation du logiciel paye
- ✓ Préparation budgétaire, adaptation des outils de gestion aux nouvelles exigences réglementaires, consolidation des données relatives au personnel

- ✓ Fiabilisation de la base de données du personnel
- ✓ Amélioration des outils de gestion/suivi (interne au service ou à destination des établissements)
- ✓ Elaboration des CDI et des avenants
- ✓ Veille juridique (taux de cotisations, évolutions de la convention collective...)
- ✓ Gestion des contrats de retraite complémentaire, de prévoyance et de mutuelle
- ✓ Gestion administrative des établissements (création/modification/radiation de SIRET auprès de l'URSSAF, de Pôle Emploi, des institutions de retraite/prévoyance/mutuelle...)
- ✓ Assistance et conseil aux établissements et services
- ✓ Embauches, congés, budgets, etc., pour les services en gestion directe.

FAITS MARQUANTS 2024

- ✓ Départ d'un technicien paie et du technicien paie-RH (1.50 ETP)
- ✓ Recrutement d'un technicien paie et d'un technicien paie-RH (1.50 ETP)
- ✓ Dans le cadre de la NAO 2024 :
 - Paramétrage et versement d'une Prime de Partage de la Valeur
 - Revalorisation de l'indemnité repas versée aux travailleurs de nuit
 - Mise en place et calcul de la reprise d'ancienneté à 100% en juillet 2024 avec effet rétroactif au 01/01/2024
 - Mise en place du forfait mobilité durable
- ✓ Paramétrage et calcul du « Segur pour tous » en juillet 2024 avec effet rétroactif au 01/01/2024
- ✓ Evolution de la grille des agents de cuisine en EA à compter du 01/07/2024 suite à la négociation et mise en place d'une indemnité spécifique mensuelle pour tous les salariés de la cuisine de Villersexel à compter du 01/07/2024
- ✓ Prise en compte en paye des évolutions réglementaires
- ✓ Engagement de démarches d'automatisation de tâches via le logiciel de Paye pour faciliter le travail administratif

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ACTIVITÉ PAYE

ANNEE	CONTRATS DE TRAVAIL GERES	DONT CONTRATS AIDES	MOUVEMENTS DU PERSONNEL		NOMBRE DE SALAIRES CALCULES ET VERSES	PERSONNES PHYSIQUES AYANT TRAVAILLE DU 01ER-01 AU 31-12		
			ENTREES	SORTIES		NOMBRE	CDI	CDD
2022	4 325	55	3 073	2 913	16 547	1 555	948	607
2023	4 423	55	3 101	2 965	16 513	1 599	957	642
2024	5 333	53	4 024	3 930	17 293	1 702	950	712

Nb de personnes salariées au 31/12/2024 (y compris travailleurs handicapé de l'ESAT et enseignants mis à disposition) : 1 177 ou 944,44 ETP.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les missions de la Direction Générale ont été réalisées au bénéfice de 35 établissements et services.

III.1. ORGANISATION ET ANIMATION DES INSTANCES :

III.1.a. Au niveau associatif :

Comme en 2023, quatre Conseils d'administration et une Assemblée Générale Ordinaire se sont tenus.

III.1.b. Au niveau des services de la Direction Générale :

- ✓ La « réunion hebdomadaire » des cadres des services : revue d'agenda, coordination des actions entre les services de la Direction Générale et avec les établissements pour assurer la cohérence des interventions
- ✓ Une « réunion trimestrielle » avec les salariés des services de la DG : point sur l'actualité associative, le fonctionnement des services de la DG, les projets en cours.

III.1.c. Au niveau des établissements et services :

La Direction Générale anime différentes réunions de coordination et de réflexions :

- ✓ Le « Conseil de Direction » réunit de façon mensuelle les Directeurs d'établissements et services : 9 réunions en 2024
- ✓ Une réunion institutionnelle le 21/11 avec tous les cadres de direction (directeurs, directeurs adjoints et chefs de service) portant sur les points suivants : évolution de l'offre AHS-FC 2023/2024, orientations stratégiques 2025/2027, démarche qualité, démarche GEPP.
- ✓ Comme en 2023, les groupes de travail ont porté principalement sur les évaluations externes et la préparation du renouvellement du CPOM ARS/CD25 2025-2028.

III.2. SUIVI DE PROJETS :

La Direction Générale a soutenu des projets transversaux ou spécifiques en réponse aux Appels à projets (AAP) ou aux besoins repérés sur le territoire et poursuivi le travail de contractualisation.

III.2.a. Développement des activités de l'Association en 2024 :

Le pilotage des démarches de contractualisation a concerné les champs suivants en 2024 :

- CPOM ARS/CD25 Handicap/protection de l'enfance : poursuite des travaux avec les autorités sur la base du CPOM socle ; élaboration des PGFP ; prolongation d'un an du CPOM 2019/2023
- CPOM ARS Addictologie : pilotage de la contractualisation pour le CPOM 2025/2029 dont la signature a abouti début 2025
- CPOM ARS pour les missions de santé publique CLAT-CeGIDD Doubs-Jura 2024-2026
- CPOM Asile DREETS : poursuite des travaux non aboutis fin 2024

En parallèle, les évolutions de l'offre suivantes ont été pilotées et accompagnées :

- ✓ Mission santé publique :
 - Elaboration de la réponse pour l'ouverture d'un centre de vaccination dans le Doubs ; le projet a été déposé auprès de l'ARS avec une perspective d'ouverture en 2025
 - Accompagnement du centre de santé dans une évolution organisationnelle avec la mise en place d'un cadre de proximité à horizon juillet 2025
- ✓ Mission handicap :
 - Travail avec l'ARS et la MDPH du Doubs concernant les besoins au titre de la rentrée inclusive, et soutien aux établissements concernant les demandes d'accueil de situations complexes.
 - Mise en œuvre d'une nouvelle organisation territoriale du DAPEH 25
 - Elaboration avec le DAME GB d'une proposition d'offre PCPE, et d'une augmentation des places PMO TSA ; poursuite du déploiement de l'offre « éducateur dans l'école » ; réflexion stratégique relative au site de Montfort ;
 - Soutien au déploiement de l'offre répit pour les enfants à double vulnérabilité portée par le DAME AUDC, avec une activation en septembre 2024 ;
 - Accompagnement du CMPP aux réponses à la stratégie régionale déployée par l'ARS et poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une PCO 7-12 ans ;
 - Accompagnement du projet d'évolution de l'organisation managériale du dispositif Vivre en ville dans la perspective du départ en retraite de la directrice en 2025 ;
 - Participation de l'AHS-FC aux travaux et à la signature de la Charte Romain JACOB en Haute-Saône et dans le Doubs
- ✓ Mission insertion sociale et professionnelle
 - Pour le DAHIS, accompagnement à l'évolution des places DMNA dans le Doubs et la Haute-Saône ; dialogue avec la DDETSP70 concernant la demande de fermeture de 30 places HUDA.
 - Appui au passage des mesures PEAD en Haute-Saône en mesure AEMO renforcée avec hébergement à compter d'octobre 2024
 - Réponse AAP pour l'extension de l'offre PEAD de la MECS A. Marguet, procédure suspendue suite à une évolution réglementaire ; réponse à AAP pour des visites en présence d'un tiers MECS André Marguet (décision attendue en 2025)

III.2.b. Développement des partenariats et actions permettant d'apporter une expertise métier spécifique au sein des établissements :

- ✓ Démarche qualité : pilotage à travers notamment 3 axes :
 - Pilotage des évaluations externes : 19 évaluations ont été réalisées en 2024, avec un appui constant de la direction générale en amont (démarche d'auto-évaluation, mise en place d'outils spécifiques, aide à la formalisation) et lors des visites (présence aux réunions de lancement et restitution, formalisation des observations du pré-rapport sur la plateforme SYNAE, élaboration du plan d'action post évaluation pour transmission aux ACT)
 - Appui permanent à la démarche d'amélioration continue de la qualité : poursuite de l'adhésion au REQUAMS (14 adhérents) et pilotage global par la Direction générale.
 - Appui direct aux établissements sur la déclaration, le suivi et la résolution d'Événement Indésirable Grave (EIG, intervention de l'ERAGE)
- ✓ Accompagnement des situations complexes individuelles : saisine et lien avec les Communautés 360, les services ASE/PJJ, PTSM, préparation des participations aux commissions d'harmonisation pilotées par les MDPH du Doubs et de Haute-Saône
- ✓ Appui spécifique aux établissements lors de situations de tension ou crise impliquant plusieurs partenaires (médecine du travail, CSSCT...).

III.2.c. Soutien aux établissements et services en termes de continuité de direction :

L'intérim ou l'accompagnement pour la continuité des fonctions de direction d'établissement a concerné :

- ✓ la MECS André Marguet (mai à novembre 2024) avec l'appui du directeur de la MECS Pas à Pas;
- ✓ la MAS Guy de Moustier tout au long de l'année 2024

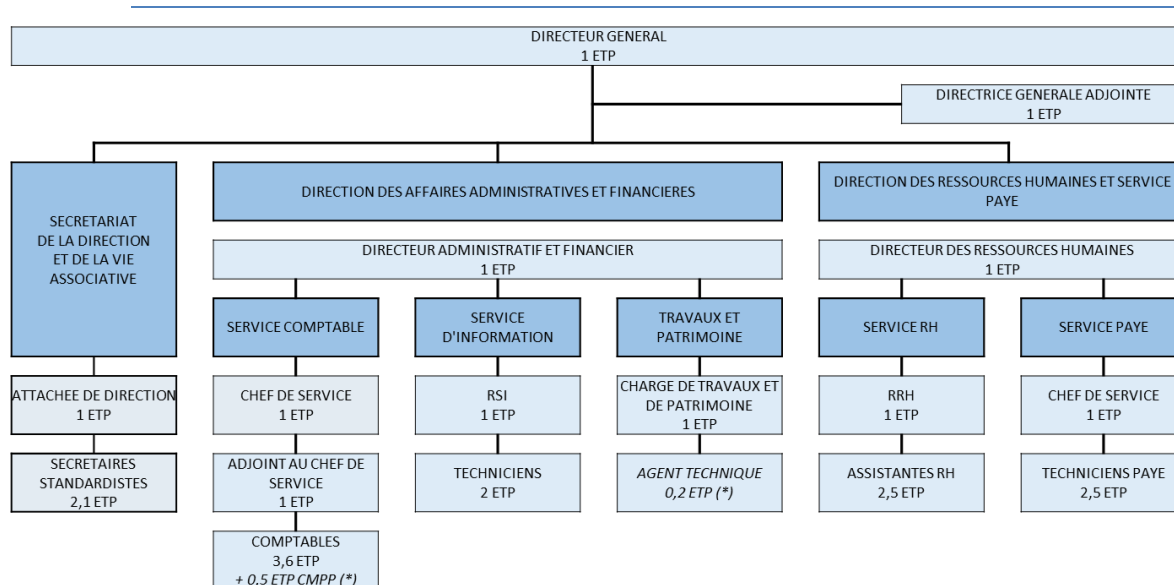
III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Compte tenu du contexte de mobilisation de la Direction générale pour la réalisation des évaluations et des intérim de direction, nous n'avons pas pu réunir le CVS associatif. Toutefois, la présence de la Direction Générale aux CVS des établissements permet d'échanger sur la qualité du service rendu et de rencontrer les usagers et représentants des familles. Les membres des CVS des établissements ont été associés et ont pu ainsi contribuer à la démarche de l'évaluation en lien avec le référentiel de l'HAS.

III.4. MOYENS HUMAINS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

L'organigramme a évolué dans le cadre du dossier de renouvellement des frais de siège déposé en octobre 2023 et validé par l'ARS au mois de janvier 2024. L'équipe est constituée de 24 personnes (23.7 ETP financés).

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



IV. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du nouvel organigramme du siège autorisé dans le cadre du dossier de renouvellement validé par l'ARS, permettant de mieux accompagner les besoins des établissements, dispositifs et services.

L'environnement de nos activités est marqué par une complexité qui a augmenté au cours des dernières années :

- ✓ Un contexte budgétaire incertain avec une inflation forte en partie non compensée,
- ✓ Des besoins à complexité croissante des personnes accompagnées
- ✓ Des ressources humaines et des partenariats parfois difficiles à mobiliser
- ✓ Un environnement réglementaire et technique en permanente mutation
- ✓ Une mise en tension des associations parfois conduites à développer des propositions concurrentes par territoire.

Dans ce contexte, l'implication des directions d'établissement d'une part, la technicité des professionnels de la direction générale d'autre part et la capacité à engager en confiance le travail commun pour relever les défis et garantir un accompagnement de qualité sont des atouts aujourd'hui forts.

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration et avec son soutien, la direction générale veille à répondre aux attentes des politiques publiques et des personnes accompagnées dans un cadre de travail qu'elle est attentive à maintenir favorable.

Les résultats des évaluations des établissements en 2024 sont un encouragement à poursuivre le travail en ce sens. L'année 2025 s'ouvre sur de nombreux chantiers : généralisation du DIU, poursuite de grandes opérations de travaux, négociation du CPOM ARS/CD25, soutien aux transformations de l'offre et accueil d'un nouveau directeur général adjoint. La cohésion de l'équipe patiemment construite doit permettre d'y faire face.



MISSION « HANDICAP »

MISSION HANDICAP

ENFANTS, ADULTES, TRAVAIL

- DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
 - DÉFICIENCE MOTRICE
 - HANDICAP PSYCHIQUE
- TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- POLYHANDICAP

Cette mission s'organise à partir de dispositifs et services médico sociaux pour enfants et adultes permettant un accompagnement éducatif, pédagogique, professionnel et thérapeutique.

L'Association élabore des parcours individualisés prenant en compte les besoins et attentes des personnes accueillies et de leurs familles.

Elle propose des réponses de proximité à visée inclusive en hébergement, accueil familial, accueil de jour et suivi à domicile et intervient pour soutenir le droit au répit. Pour les enfants, ces réponses sont organisées autour de 3 territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Aire Urbaine-Doubs Central.

Cette mission concerne également l'insertion professionnelle avec un secteur travail constitué d'une Entreprise Adaptée et un ESAT.



DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25)

I. PRÉSENTATION

AGREMENT OU HABILITATION	DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)	Courrier ARS du 28/01/2018
	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu de vie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants / Adultes tout âge avec Troubles du Spectre Autistique (TSA)

Le **Dispositif Répit Autisme du Doubs** est un dispositif de soutien pour les aidants de personnes porteuses de TSA financé par l'ARS-BFC dans le cadre du 3ème plan autisme axe 3 « soutenir les familles » puis dans l'axe 5 de la Stratégie Nationale-TND (2018/2022) « soutenir les familles et reconnaître leur expertise » et enfin dans la mesure 74 dans la SN-TND (2023/2027) « poursuivre le déploiement des services de répit et relayage aux personnes et familles concernées par le TDAH, les TSA et le TDI ».

A la suite d'une réunion régionale des DRA, l'ARS a rédigé une fiche de cadrage décrivant les attendus des DRA en termes d'objectifs, de missions, de fonctionnement. Le DRA25 s'inscrit pleinement dans ces recommandations. La dotation du DRA a été renforcée, signe d'une reconnaissance du développement du dispositif depuis son ouverture en 2018.

Le répit consiste à remplacer de façon continue sur une durée déterminée l'aidant principal qui partage en général le domicile de la personne aidée. Le DRA25 vise à coordonner l'offre de répit existante en milieu ordinaire et à développer des prestations pour prévenir les risques d'isolement et d'épuisement des aidants. Le but est de construire des solutions de répit pour contribuer au maintien de leur vie sociale et relationnelle, tout en apportant à leur(s) enfant(s) des solutions d'accueil favorisant l'inclusion, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Ainsi, pour mener à bien ses missions cette année, le DRA 25 a travaillé en étroite collaboration en particulier avec ELIAD, le CDSA, ALEDD, « nos enfants d'ailleurs », l'ADMR, l'UFCV et 2 éducatrices en libéral.

Le DRA25 a déménagé en septembre pour intégrer les locaux du CAMSP à Besançon.

Les aidants sollicitent directement le dispositif, il n'y a pas de notification MDPH pour l'accès.

II. ACTIVITÉ

L'année 2024 est marquée par une activité importante dont l'augmentation des samedis répit et des journées dédiées à la tournée des clowns favorisant le développement de l'accès à la culture pour ces publics.

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Le DRA25 s'adresse aux aidants des personnes avec TSA accompagnées ou non par un ESMS, bénéficiant d'un diagnostic, en cours de diagnostic ou avec une suspicion de TSA.

ACTIVITÉ ANNUELLE AUPRÈS DES FAMILLES

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL	ENFANTS	ADULTES	TOTAL
Familles activant un projet de répit	41	7	48	45	6	51
Personnes avec TSA bénéficiaires d'une prestation de répit	43	7	50	50	6	56

56 personnes ont été accompagnées, ce qui représente 6 de plus qu'en 2023. Sur les 51 familles demandeuses, 11 sont des nouvelles familles, soit 3 familles et 6 personnes bénéficiaires de plus qu'en 2023.

II.1.b. Profil des publics accompagnés au 31/12 :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

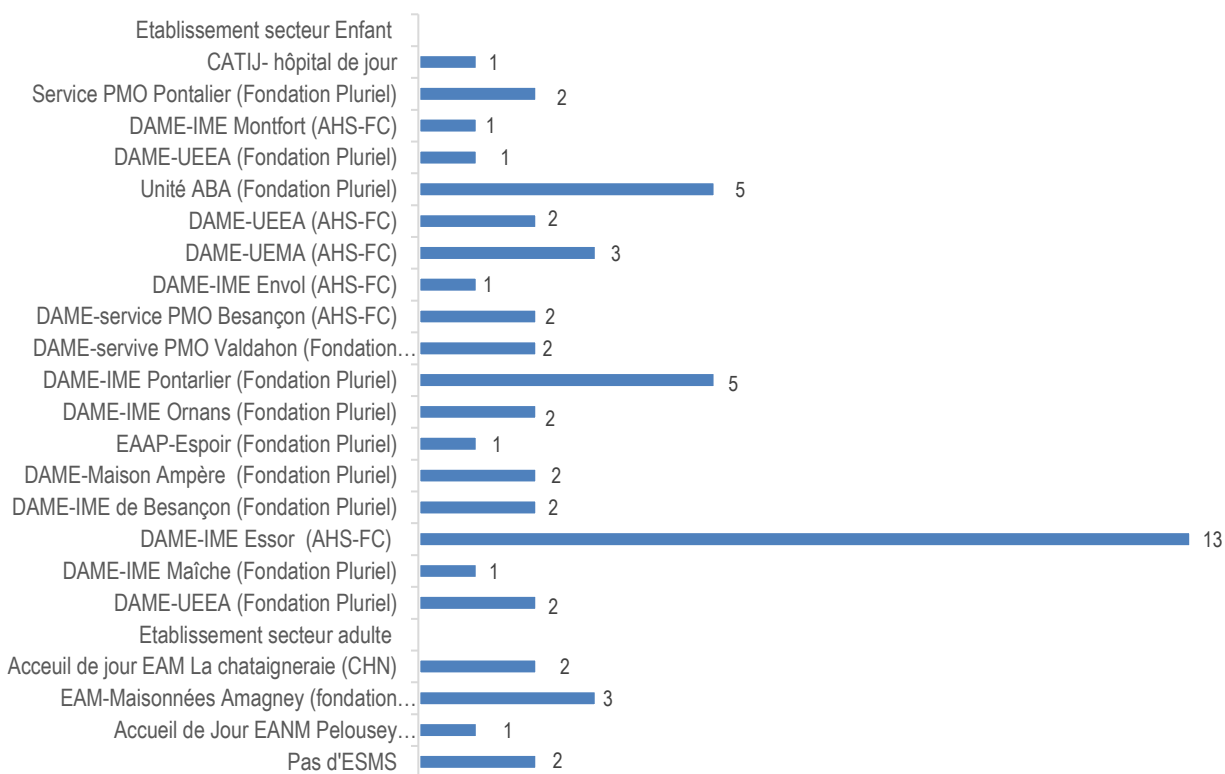
REPARTITION	MOINS DE 6 ANS	DE 6 A 18 ANS	DE 19 A 25 ANS	PLUS DE 25 ANS	TOTAL
Garçons	10	29	1	2	42
Filles	3	9	1	1	14
TOTAL	13	38	2	3	56
TAUX EN %	23.2%	67.8%	3.6%	5.4%	100%

La moyenne d'âge est de 10 ans et 8 mois.

DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

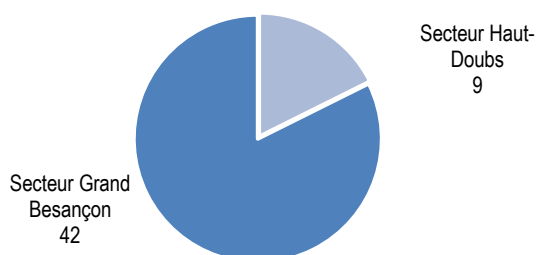
DIAGNOSTIC (EN NOMBRE)	ENFANCE	ADULTE	TOTAL
Personnes avec diagnostic autisme ou TSA	45	5	50
Personnes en cours de diagnostic	1	0	1
Personnes avec suspicion TSA	4	1	5
TOTAL	50	6	56

RÉPARTITION PAR ESSMS ENFANT/ADULTE



Parmi les bénéficiaires sans ESMS, 1 enfant est à l'école en milieu ordinaire (14h/semaine avec AESH) et 1 est en dispositif ULIS.

LOCALISATION DES AIDANTS



PROFIL DES AIDANTS

SITUATION FAMILIALE DES AIDANTS (EN NOMBRE)	FAMILLES
En couple	35
Parent isolé	13
Parent en garde alternée	3
TOTAL	51

Parmi les parents isolés, 13 femmes dont 2 sont veuves. Lorsque les aidants sont en couple, c'est la femme qui est l'aidante principale.

II.1.c. Nombre d'interventions :

Des temps de coordination sont nécessaires à la mise en place du projet. Ce tableau répertorie les différentes interventions exécutées sur l'année :

REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE)	INTERVENTIONS
Rendez-vous initiaux nouvelles familles	11
Echanges préalable référent éducatif ESMS	11
Echanges téléphone ou mail familles	Non comptabilisés
Echanges Eliad/éducatrices préparation « samedis de répit »	72
Echanges ESMS/DRA préparation « Samedis de répit » et vacances	43
Echanges Réseau sport loisir autisme	30
Rdv Partenaires/Famille/DRA25	10
Echanges préparation séjours famille/partenaires	23
Temps de coordination MDPH/PRH/ADMR	30
Echanges famille préparation tournée des clowns	46
TOTAL	276

II.1.d. Liste d'attente :

Au 31/12, il n'y a pas de famille en attente.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes et motifs :

Les aidants expriment leur besoin de :

- ✓ Souffler, se reposer
- ✓ Prendre du temps pour soi ou avec les autres membres de la famille
- ✓ Prendre du temps pour les tâches domestiques
- ✓ Reprendre une activité professionnelle.

II.2.b. Délais d'intervention :

Le délai entre la demande et la date du rendez-vous est de 6 jours.

II.2.c. Nature des prestations :

PRESTATIONS DE REPIT MISE EN ŒUVRE	NOMBRE DE PRESTATIONS	BENEFICIAIRES CONCERNES PAR CHAQUE PRESTATION	FAMILLES CONCERNEES PAR CHAQUE PRESTATION
Aide à l'inclusion : réseau « sport loisir autisme »	24	9	9
Répit individuel (CDSA) hors les murs	44	24	24
Handisitting	1	1	1
Interventions à domicile (ELIAD, PFR et Compagnie des familles)	7	7	7
« Samedis de répit » Pontarlier	6	26	7
« Samedis de répit » Besançon	6	33	15
« Samedis de répit » Pirey	6	20	6
Aide aux transports	69	11	11
La tournée des clowns	46	30	24
Séjours	4	14	14
Orientation/coordination	33	35	33
Samedis répit CDSA	4	6	6
Nos aidants ont du talent	3	7	7
TOTAL	253	223	164

Certaines familles bénéficient de plusieurs prestations et recherchent plutôt des solutions hors du domicile lors :

- ✓ Du week-end (46)
- ✓ Des vacances scolaires (40)
- ✓ De la semaine (10)
- ✓ Du mercredi (12).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Le dispositif propose en journée, soirée, WE, vacances, une offre diversifiée d'activités de loisirs ouverte sur la cité, à partir de partenariats locaux forts avec des acteurs du domicile, de sport adapté, de la culture... Les solutions proposées sont modulaires, adaptées aux besoins de chacun. Parmi l'ensemble des solutions proposées, on trouve des prestations déclinées autour de 4 leviers principaux :

- ✓ Les samedis de répit
- ✓ L'accès au sport et loisirs
- ✓ L'accès aux séjours adaptés
- ✓ L'intervention au domicile.

Les « samedis de répit » répondent aux besoins prioritaires des aidants (32 bénéficiaires différents).

Le réseau « sport loisir autisme » développé avec le CDSA, Apach'évasion, le Vesontio club, ALEDD, « le soleil brille pour tout le monde » et « nos enfants d'ailleurs », a permis de proposer des inclusions ponctuelles ou régulières sur les vacances scolaires et en club en semaine.

L'offre de séjours adaptés s'est déroulée avec la proposition de 4 séjours sur les vacances de printemps et été, soit 14 bénéficiaires dont un séjour en faveur du public adulte.

Les interventions à domicile (PFR, Handisitting, Compagnie des sen) ont concerné 7 enfants.

La « Tournée des clowns » au domicile s'est déployée sur 23 journées pour le plus grand bonheur des aidants et de leur(s) enfant(s). Définie l'an passé comme une parenthèse ludique, cette approche des clowns se veut résolument innovante en matière de soins et de liens interfamiliaux, tout comme elle offre une ouverture sur le monde du spectacle, de la musique, de l'expression et de la créativité.

La prestation « *nos aidants ont du talent* », issue du partenariat ALEDD et DRA25 propose des activités aux aidants pendant que leur enfant est inscrit sur un samedi de répit, afin de lutter contre le phénomène d'isolement. Trois journées cette année avec un atelier cuisine, une sortie restaurant suivie d'un spectacle de rue lors du festival « du bitume et des plumes », une sortie au musée autour d'une escape game.

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

La coordinatrice recueille les demandes des aidants et organise une rencontre pour recenser les besoins des familles et les informations sur le profil de leur(s) enfant(s). Souvent, ces derniers bénéficient d'un parcours en structure que la coordinatrice sollicite afin d'être au plus près des besoins des bénéficiaires avant de proposer une offre de répit personnalisée avec les modes de financement et les aides mobilisables. Lors de la mise en œuvre des prestations, elle suit, évalue et effectue un bilan avec les aidants et les partenaires.

Récapitulatif de l'offre de répit :

- ✓ Domicile :
 - ELIAD et sa plateforme de répit (PFR) pour des demandes de répit à domicile régulier
 - Tournée des clowns : interventions de 2h par famille, soit deux familles visitées par jour
 - Inclusions avec le Pôle Ressource Handicap (PRH 25)

- ✓ Hors domicile :
 - 18 « Samedis de répit » avec ELIAD et 4 avec le CDSA, soit 22 samedis annuels
 - Réseau « sport loisir autisme » pour l'accompagnement d'enfants en inclusion
 - Prestations sportives en accompagnement individuel avec le CDSA
 - 4 séjours adaptés (2 à 5 jours) avec ELIAD, l' UFCV et le CDSA
 - Aide aux transports (sous conditions) pour un accueil vers ALEDD.



Sonothérapie



Parc de jeux



Rosalie groupe ado/adultes

Zoom sur le reste à charge des familles :

Une attention particulière est portée pour limiter le reste à charge des familles afin qu'il ne constitue pas un frein à l'accès au répit. On peut noter en particulier les points suivants :

- La recherche de soutien financier direct par le DRA qui a obtenu en 2024
- Des CNR « agir/aidants » de l'ARS-BFC pour l'aide au financement des séjours répit
- Des dons en prestations, Association « un brin d'amour » pour la « Tournée des clowns » et le financement d'un film documentaire « les gazouilleries d'Ernest et Paulette » réalisé cette année
- Des dons de « Nos enfants d'ailleurs » pour le répit et l'inclusion sport et loisir
- L'accompagnement des familles pour la mobilisation d'aides financières réduisant le reste à charge : PCH pour de l'aide humaine ou l'aide aux transports (4 familles), aides au répit de la CAF ou MSA (30 familles). La disponibilité de nos interlocuteurs MDPH et CAF nous sont d'une aide précieuse.

Pour développer le réseau d'intervenants dédiés à l'autisme, des temps d'information et sensibilisation ont été dispensés :

- ✓ Présentation du DRA25 à une dizaine de professionnels d'Eliad dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources humaines.
- ✓ Sensibilisation à l'autisme par la cheffe de projet : 9 professionnelles d'un service de garde à domicile : la « Compagnie des familles »

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Parmi les actions 2025 :

- ✓ Réunion régionale de coordination de l'ARS avec tous les DRA de Bourgogne Franche-Comté
- ✓ Mise en oeuvre du réseau « sport loisir autisme »
- ✓ Construction des accueils d'été pour un public de « tout-petits » avec ALEDD
- ✓ Suivi de 3 situations avec le PRH 25
- ✓ 2 rencontres avec le réseau DRA du CRA-FC
- ✓ Partenariat avec le CATTP pour 2 situations

- ✓ Rencontre avec PARI pour une situation, inclusion soutien scolaire et accompagnement le mercredi
- ✓ 4 réunions de supervision avec ELIAD
- ✓ Participation au « Panora trail » et accompagnement d'une famille
- ✓ Participation aux « foulées bleues » pour la journée nationale de l'autisme
- ✓ Participation aux AG de « nos enfants d'ailleurs », ALEDD et du CDSA
- ✓ Participation au comité de suivi du PCPE-TSA 25
- ✓ Organisation et suivi de la « tournée des clowns »
- ✓ Suivi de 4 situations avec la plateforme répit d'ELIAD
- ✓ Préparation des journées « nos aidants ont du talent »
- ✓ Tournage du film documentaire sur la tournée des clowns
- ✓ Diffusion de sensibilisations, formations, événements auprès des aidants



Tournage du film documentaire



Remise des dons au DRA25 et autres partenaires par Mme Amiotte-Suchet « nos enfants d'ailleurs »

LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE	ASSOCIATIONS ET DISPOSITIFS HANDICAP	LES RESSOURCES EXTERNES
ARS BFC CRA EMA-TSA 25 MDPH du Doubs IRTS Associations de famille : Nos enfants d'ailleurs et AAB ELIAD ADMR Valdahon Professionnelles libérales IME l'ESSOR CMS PLANOISE PTSM Association PARI MJC Palente	AHS-FC Les Salins de Bregille La Fondation Pluriel CAMSP du Doubs Les DRA (70/39/aire urbaine) SARAH (70) PRH25 GEM TSA et PCPE TSA	CAF L'Assurance Maladie CDSA ALEDD ATLAS Vesontio Sport UFCV FRANCAS Familles rurales Plateformes Relais Apach' Evasion Le soleil brille pour tout le monde

III.3. MOYENS HUMAINS :

III.3.a. Salariés :

La coordinatrice à temps plein déploie la mise en œuvre du dispositif. La cheffe de projet supervise le dispositif et assure la bonne gestion et fonctionnement.

Les deux professionnelles ont des temps de coordination hebdomadaire.

III.3.b. Formations, colloques, journées d'études suivies :

La coordinatrice a bénéficié d'une formation :

- ✓ Outil « Rosa », mesurer des besoins, avec l'association française des aidants

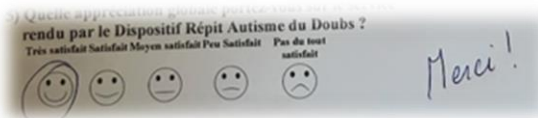
Elle participe à l'analyse de la pratique avec le groupe DAME-GB service PMO.

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le comité de pilotage s'est tenu en décembre en présence de représentants de l'ARS, des associations de famille et du CRA-FC au cours duquel ont été abordés le suivi d'activité, les prestations d'offre de répit et leurs modalités de mise en œuvre, les besoins des aidants d'enfants de moins de 6 ans et les projets pour 2025.

Par ailleurs, les professionnelles du DRA25 sont sensibilisées à la charte des systèmes d'information et RGPD dans le cadre de la protection et gestion des données personnelles.

Enfin, le DRA25 a lancé une enquête de satisfaction auprès des aidants. Malgré un nombre de retour faible (7), tous les aidants estiment le service rendu par le dispositif comme très satisfaisant. Les mots clés qui ressortent sont confiance, bienveillance et qualité d'écoute.



Témoignage d'une maman concernant la tournée des clowns : « Marc les adore, il a développé un goût pour la musique, celle-ci l'apaise. C'est un moment de partage extraordinaire pour lui comme pour moi. Nous avons hâte de retrouver Ernest et Paulette pour de nouvelles aventures ».

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de l'année est positif et marqué par l'accès au dispositif par 11 nouvelles familles. Les besoins des aidants de tout-petits de moins de 6 ans ont été pris en compte avec la mise en œuvre de prestations de loisirs lors des vacances d'été et de Toussaint. L'aide à l'inclusion par le biais du réseau « sport loisir autisme » a touché 9 bénéficiaires cette année. La tournée des clowns a battu son plein cette année avec 23 journées dédiées et favorisant l'accès à la culture. Ernest et Paulette suscitent des vocations, un enfant est inscrit au conservatoire de Besançon, un second a commandé des instruments de musique pour Noël, une troisième a réclamé un nez de clown. Le tournage du film documentaire s'est déroulé au domicile de trois familles ayant un enfant unique, la finalisation du film est prévue début 2025.

Le travail d'accompagnement sur chaque projet de répit demande un lien de confiance affiné avec les aidants.

La perspective 2025 se profile avec :

- ✓ La programmation de 22 « samedis de répit »
- ✓ Des projets de séjours
- ✓ La finalisation du film « les gazouilleries d'Ernest et Paulette »
- ✓ Une nouvelle programmation de la « tournée des clowns » sur 21 journées
- ✓ La poursuite des journées « nos aidants ont du talent »
- ✓ L'idée de développer des samedis de répit à la demi-journée pour des petits de moins de 6 ans.





EQUIPE MOBILE D'APPUI AUX TSA DU DOUBS (EMA-TSA25)

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Equipe Mobile
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Décision ARS 2023-018 du 17/04/2023
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu de vie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants / Adultes tout âge avec autisme ou Trouble du Spectre Autistique (TSA)

L'EMA-TSA25 est l'un des 8 dispositifs d'appui à l'accompagnement des personnes porteuses d'autisme de la région Bourgogne Franche-Comté autorisé et financé par l'ARS.

Organisée en service ambulatoire, l'EMA-TSA25 s'adresse à tous les établissements et services médico-sociaux et sanitaires du Doubs (hors aire urbaine) et aux structures pour personnes âgées qui souhaitent bénéficier d'un soutien dans leur accompagnement de personnes autistes.

Les modalités de fonctionnement de l'EMA-TSA25 sont régies par une convention signée par l'ARS-BFC et l'AHS-FC. Les modalités de portage entre l'AHS-FC, le CAMSP, la Fondation pluriel et le CHN relèvent d'une convention cadre mise à jour en février 2024.

L'EMA-TSA25 a déménagé en septembre pour intégrer les nouveaux locaux du CAMSP à Besançon.

L'activité dans ce rapport est recensée à partir de l'outil de suivi ARS-BFC et prend en compte la comparaison N-1.

Les missions de l'EMA-TSA25 s'articulent autour de 4 domaines :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille
- ✓ Le développement des compétences et des savoir-faire des professionnels
- ✓ L'aide à l'analyse de la situation et à la mise en place d'un projet d'accompagnement
- ✓ Le soutien et la promotion de la continuité de l'accompagnement à tout âge.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Ce tableau comptabilise les suivis individuels :

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ESMS ENFANTS	ESMS ADULTES	TOTAL	ESMS ENFANTS	ESMS ADULTES	TOTAL
Personnes en cours de suivi au 01/01	8	15	23	6	18	24
Personnes avec une 1ère intervention	10	19	29	6	22	28
Personnes définitivement sorties	11	17	28	9	18	27
Personnes en cours de suivi au 31/12	6	18	24	3	22	25
FILE ACTIVE	18	34	52	12	40	52

Durée moyenne de suivi : 12 mois et 6 interventions sur site.

Ce tableau traduit les actions collectives :

NATURE DE L'ACTION	TYPE D'ETABLISSEMENT	NOMBRE D'INTERVENTION
En complément d'une intervention individuelle	EAM- MAS	5
	EAM- FV	5
	DAME Service PMO	2
	DAME-IME	4
Mesure 37	-	0
TOTAL		16

En 2024, la file active est de 68 suivis, 52 situations individuelles et 16 actions collectives principalement sur des sensibilisations aux TSA. Il n'y a eu qu'une demande du secteur sanitaire malgré le déploiement d'une campagne de communication. De même, l'accompagnement au titre de la mesure 37 n'a fait l'objet d'aucune demande. La mission des EMA-TSA est de promouvoir cette mesure (devenue mesure 12 dans la SN-TND2023/2027) auprès des structures adultes, de les aider dans la passation des évaluations puis le déploiement des pratiques recommandées.

3 demandes ont fait l'objet d'une réorientation vers l'EMAS-NFC, le CRA de Besançon et le service des urgences psychiatriques du CHU.

Au niveau des suivis clos, nous déplorons le décès brutal d'un adulte de 33 ans dont la demande de soutien concernait des troubles sévères du comportement, un grand repli et une perte de poids importante.

II.1.b. Profil des publics accompagnés :

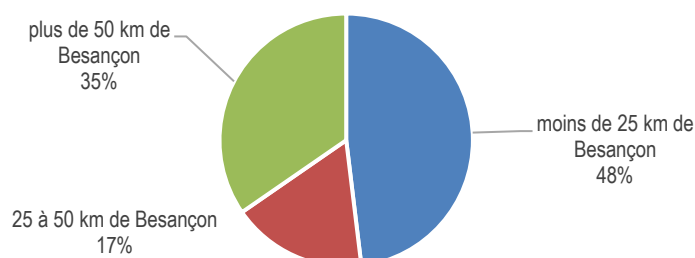
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

REPARTITION AGE ET SEXE	MOINS DE 6 ANS	6/ 12 ANS	13/ 20 ANS	21/ 40 ANS	41/ 60 ANS	PLUS DE 60 ANS	TOTAL
Garçons	0	3	5	26	5	1	40
Filles	0	0	3	7	2	0	12
TOTAL	0	3	8	33	7	1	52
TAUX EN %	0	5.8	15.3	63.5	13.5	1.9	100

DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

DIAGNOSTIC (EN NOMBRE)	SECTEUR ENFANCE	SECTEUR ADULTE	TOTAL
Personnes avec diagnostic autisme ou TSA	8	21	29
Personnes en cours de diagnostic	0	1	1
Personnes avec suspicion et repérage d'autisme ou TSA par une équipe de terrain	4	18	22
TOTAL	12	40	52

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION GÉOGRAPHIQUE



II.1.c. Nombre d'interventions :

Ce tableau relate le nombre d'interventions sur sites.

REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	INDIVIDUELLE	COLLECTIVE	TOTAL	INDIVIDUELLE	COLLECTIVE	TOTAL
Sites enfants	55	4	59	27	6	33
Sites adultes	123	6	129	126	10	136
Tous établissements confondus	178	10	188	153	16	169

Les interventions du secteur enfance concernent 8 ESMS de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel, de l'APF et des Salins de Bregille.

Les interventions du secteur adulte concernent 20 ESMS de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel, de SDH et du CHN.

II.1.d. Nombre de demandes soumises à l'accord à l'ARS :

ETABLISSEMENTS DEMANDEURS	ACCORD ARS	REFUS ARS
DAME GB UEEA	1	-
DAME AU IME Envol	1	-
EAM MAS Foissotte	2	-
EAM les Maisonnées de Frasne	3	-
EAM MAS La Chataigneraie	3	-
TOTAL	10	0

II.1.e. Liste d'attente :

Au 31/12, 2 demandes sont en attente d'instruction.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes :

Secteur enfance :

NATURE DES DEMANDES/SECTEUR ENFANCE	SOUTIEN A LA SCOLARITE	COMPREHENSION DES TSA	TROUBLES DU COMPORTEMENT	AUTONOMIE AU QUOTIDIEN	PREVENTION ET CONTINUITE D'ACCUEIL	TOTAL
Nombre	1	2	6	2	1	12
Taux en %	8.4	16.6	50	16.6	8.4	100

Secteur adulte :

NATURE DES DEMANDES/ SECTEUR ADULTE	TROUBLES DU COMPORTEMENT	CONSTRUCTION D'UN PROJET ADAPTE	TROUBLES SENSORIELS	COMPREHENSION DES TSA	VIE SEXUELLE ET INTIME	AUTONOMIE AU QUOTIDIEN	SOUTIEN A L'INCLUSION	TOTAL
Nombre	16	7	3	5	2	2	5	40
Taux en %	40	17.5	7.5	12.5	5	5	12.5	100

La gestion des troubles du comportement représente toujours la plus grande proportion de l'accompagnement des structures, dont 4 situations (1 enfant et 3 adultes) faisant l'objet de PAG et de saisine de la communauté 360.

II.2.b. Délais d'intervention :

- ✓ Entre la demande de soutien et l'instruction : 40 jours (33 en 2023)
- ✓ Entre l'instruction et la première intervention : 45 jours (42 en 2023).

Ils dépassent ceux fixés par l'ARS, à savoir 15 et 30 jours et sont à mettre en lien avec les disponibilités des structures et l'organisation d'un binôme pour l'EMA-TSA.

II.2.c. Nature de prestations :

10 types de prestations sont répertoriées dans le cadre des missions des EMA-TSA.

Plusieurs prestations peuvent être cotées durant une même intervention sur site.

En 2023, l'activité représentait 478 prestations pour un nombre identique (52) de suivis individuels. Les données 2024 sont donc cohérentes en comparaison à N-1.

PRESTATIONS	NOMBRE	TAUX %
1. Appui à l'analyse et à l'évaluation des situations, observations	103	21.6
2. Bilans et évaluations fonctionnelles	19	4
3. Adaptation du projet personnalisé et du programme d'intervention individualisé	67	14.1
4. Identification des ressources existantes au sein de la structure dans laquelle la personne est accueillie ou accompagnée sur le territoire	26	5.6
5. Suivi et coordination du programme d'intervention en lien avec les différents intervenants	90	18.9
6. Transmission de compétences et savoir-faire, d'outils et de méthodes spécifiques	34	7.14
7. Continuité du parcours et accompagnement des transitions	28	5.9
8. Identification des relais possibles et construction de solutions nouvelles	22	4.6
9. Sensibilisation et conseil des professionnels	77	16.2
10. Autres (coordination médicale, guidance parentale)	10	2.1
TOTAL	476	100

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

III.1.a. Méthodologie relative à la démarche d'intervention :

La cheffe de projet instruit la demande de soutien selon le critère de population cible et l'accord des représentants légaux. Les modalités d'interventions sont définies pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable une fois. L'approche s'appuie sur des observations de terrain et/ou des évaluations permettant de construire des propositions d'accompagnement, soutenues par un suivi de préconisations et traduites par des comptes-rendus après chaque intervention. Cette démarche facilite une dynamique de suivi des situations et pose les jalons d'amélioration de la problématique, jusqu'à la décision de clôture.

III.1.b. Réponse aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

L'EMA-TSA25 porte une attention particulière aux signes d'état douloureux physique et/ou de souffrance psychique notamment pour les situations avec description de changements de comportement brutaux, auto ou hétéro-agressivité, baisse significative des intérêts, isolement et perte de poids.

Les temps de coordination avec le médecin de l'EMA-TSA sont précieux à ce titre.

En 2024, diverses pathologies ont été prises en compte dans l'accompagnement des personnes : épilepsie, dépression, troubles du sommeil, troubles gastriques, PICA, manifestations dermatologiques, CNEP, affections... avec parfois une priorisation des soins avant la mise en œuvre d'un programme éducatif dédié.

L'EMA-TSA a aussi été sollicitée sur des questions de vie affective et sexuelle, dont une personne en situation de changement de genre et deux personnes avec des manifestations sexuelles inadaptées. Dans ces domaines, l'EMA-TSA a également cherché de la ressource dans la littérature et les études cliniques pour accompagner les équipes au mieux face à ces sujets.

14 évaluations ont été réalisées pour soutenir le développement des compétences et de compréhension de fonctionnement des personnes : évaluation des intérêts (4) des comportements-problèmes (3), CPS-R sensoriel (2), Comvoir (4) et repérage des TSA BITP/AMSE (1).

De plus, des observations cliniques servant à évaluer le fonctionnement de la personne ont été réalisées ainsi qu'une évaluation de l'environnement afin d'améliorer l'aménagement des espaces d'un internat enfant.

III.1.c. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

Ces réponses concernent l'accès à la participation sociale des bénéficiaires, par l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que la contribution à la vie collective aux moyens d'activités adaptées. Quelques exemples d'accompagnement :

- ✓ Comprendre les enjeux de refus d'activités extérieures pour un homme de 32 ans pourtant en capacité de faire du sport collectif.
- ✓ Travailler les comportements adaptés en situation professionnelle pour un travailleur de 33 ans en ESAT.

- ✓ Mettre en place un programme d'activité hebdomadaire adapté pour un homme de 39 ans en retrait et ne voulant rien faire en dehors d'occuper un coin de la salle d'accueil.

III.1.d. Réponse aux besoins en matière d'autonomie :

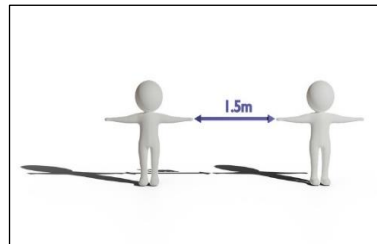
Ce domaine correspond aux activités de la vie quotidienne, aux moyens de communication, aux relations aux autres. Quelques exemples :

- ✓ Apprentissage sur la bonne distance sociale à adopter dans les relations pour un jeune homme de 24 ans.
- ✓ Aide à la communication pour une adolescente par le biais d'outils ayant différentes fonctions : Makaton pour le soutien à l'expression orale, tableau de choix pour la récréation, scénario social « mon comportement en voiture ».
- ✓ Communiquer avec les professionnels (comme sous forme de SMS) plutôt que de passer à l'acte, pour un adulte de 28 ans.

Quelques illustrations :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	10h	10h	10h	10h	10h
Midi	11h30 Cafeteria	11h30 Cafeteria	11h30 Cafeteria	11h30 Cafeteria	11h30 Cafeteria
Après-midi	14h30	14h30	14h30	14h30	14h30

Emploi du temps adapté



Distance sociale



Communiquer comme sous forme de SMS

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

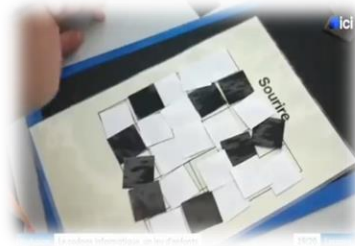
L'accompagnement de personnes TSA impose de travailler en réseau et avec les partenaires de son champ d'action.

LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE	LES PARTENAIRES EN LIEN AVEC LES ESMS	LES RESSOURCES EXTERNES
ARS CAMSP CRA BFC DRA25 EDAP EMA-NFC EMA70 EMA39 EMIL EMILAH Equipe de liaison CHI EMAS-25 MDPH AIR	Fondation Pluriel APF AHS-FC Salins de Bregille SDH ADDSEA AFTC PCPE -TSA GEM-TSA PTSM Professeur ressource TSA Les aidants familiaux	Documentation du CRA-FC Maison de l'autisme Réseau Autisme Numérique Est Formavision EDI Adèle de Glaubitz Ancre BD santé IRTS

L'EMA-TSA est abonné à la lettre d'information du CRA-FC et consulte régulièrement le site de la maison de l'autisme.

Dans le cadre des interventions, 5 aidants familiaux ont été rencontrés sur les lieux de vie des personnes suivies.

La cheffe de projet est toujours impliquée dans le réseau autisme numérique de la Fondation Orange, 2 rencontres cette année, à Strasbourg et Maxéville : présentation de projets développés en FabLab numérique, d'ateliers d'apprentissage « super codeurs » et d'outils issus de l'IA. Mais aussi la préparation du 2^{er} colloque Autisme & Numérique qui se déroulera fin mars 2025.



Super-codeurs



Fab-Lab

La cheffe de projet, vice-présidente du Comité d'Orientation Stratégique (COS) du CRA a participé à 2 réunions : l'une sur les formations proches aidants et la présentation de la journée d'étude, l'autre sur les bilans diagnostics et la présentation organisationnelle RH du CRA.

III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe se compose de 6 professionnels formés et expérimentés. Tous les postes sont pourvus au 31/12.

MOYENS HUMAINS	ISSU DE LA STRUCTURE	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12
Direction - Cheffe de projet	AHS-FC	0.9	0.9
Educateur spécialisé	FONDATION PLURIEL	1	1.00
Educatrice spécialisée	AHS-FC	0.50	0.50
Médecin	CHN	0.10	0.03
Neuropsychologue	AHS-FC	0.50	0.50
Neuropsychologue	CAMSP	0.25	0.25
Secrétaire	DAME-GB	0.10	0.10
TOTAL		3.35	3.28

III.3.a. Formations, colloques, journées d'étude :

FORMATIONS	TYPE DE PROFESSIONNEL	NB DE SALAIRES
Système et institution	Equipe	5
L'approche éthique	Cheffe de projet	1
Les entretiens professionnels		
Mesure 37	ES	1
WEBINAIRES		
Comportements-défis	Neuropsychologue	1
Education à la vie sexuelle et affective	Neuropsychologue	1
TSA et dépression	Neuropsychologue	1
Autisme et insertion professionnelle	ES	1
Autisme au féminin	ES	1
WEB COLLOQUE		
Autisme tout au long de la vie	Neuropsychologues ES	4
MOOC		
Fac Genève : interventions, émotions, neurosciences, troubles neurovisuels	Neuropsychologue ES	2
JOURNEE D'ETUDE		
Autisme et diversité de parcours- CRA	Equipe	4

III.3.b. Interventions sur site par professionnels :

- ✓ Cheffe de projet : 49 interventions (66 en 2023).
- ✓ Educateurs Spécialisés : 173 interventions (122 en 2023)
- ✓ Neuropsychologues : 96 interventions (74 en 2023).

Soit 159 comptes rendus envoyés aux structures.

Le médecin a participé à 10 réunions de coordinations médicales et réalisé des préconisations autour du soin pour 13 suivis individuels.

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

L'EMA-TSA25 intervient conformément au cahier des charges qui régit ses actions.

Les professionnels sont sensibilisés à la charte des systèmes d'information et RGPD.

Le comité de suivi s'est réuni en novembre en présence des représentants de l'ARS, du CHN, du CAMSP, du CRA, de la fondation Pluriel et de l'AHS-FC pour échanger sur :

- ✓ Les partenariats conventionnés
- ✓ Les constats sur l'évolution des accompagnements des personnes avec TSA
- ✓ L'activité au 30/11/2024.

Enfin, l'EMA-TSA recueille la satisfaction des ESMS à chaque clôture de suivi (11 retours sur 22) :

TRÈS SATISFAIT	SATISFAIT	MOYENNEMENT SATISFAIT	PEU SATISFAIT	PAS DU TOUT SATISFAIT	TOTAL
10	1	-	-	-	11

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2024, l'EMA-TSA25 présente une file active de 68 suivis. Au-delà des interventions, nous observons une fragilisation des accompagnements au sein des structures au cours des dernières années : perte d'expertise des équipes en lien avec un fort « turn over », complexité des situations des usagers, difficulté du portage dans le temps des dynamiques managériales par les cadres dans les structures compte tenu de la multiplication de leur mission... Le besoin de sensibiliser les professionnels a été important cette année ; la formation « systémie et institution » dispensée à toute l'équipe EMA-TSA, nous permet de mieux appréhender les enjeux et leviers institutionnels. Un besoin d'interventions d'appui au management et à l'organisation des équipes et bases de l'accompagnement dédié est repéré mais ne fait pas partie explicitement de nos missions. Il pourrait s'inscrire dans l'engagement 2 de la SN-TND 2023/2027. Ces constats ont été partagés avec l'ARS-BFC et le CRA.

Les actions de l'EMA restent essentielles pour soutenir la continuité et la qualité d'accompagnement des personnes avec TSA et sont toujours accueillies favorablement.

La satisfaction des équipes lors de nos interventions, notamment en raison de l'évolution positive des situations, conforte l'EMA-TSA25 dans ses missions qu'elle porte avec toujours autant de dynamisme.

La perspective 2025 s'ouvre sur la continuité de 25 suivis individuels et 2 nouvelles demandes d'instruction.



SECTEUR « ENFANTS »

DISPOSITIFS, ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	CAPACITE AGREEE 2024
CMPP	BESANÇON PONTARLIER MORTEAU	(1)
DAME GRAND BESANÇON		180
ETABLISSEMENT MONTFORT	LE VAL	49
ETABLISSEMENT L'ESSOR	BESANÇON	32
SERVICE PMO (EX SESSAD)	BESANÇON	99
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL		130
ETABLISSEMENT L'ENVOL	ROUGEMONT	45
ETABLISSEMENT L'ESPEREL	MONTBELIARD	42
SERVICE PMO (EX SESSAD)	MONTBELIARD	43
DAME HAUT-DOUBS		161
ETABLISSEMENT L'EVEIL	VILLENEUVE D'AMONT	63
ETABLISSEMENT CMPRO VAUCLUSE	VAUCLUSE	46
SERVICE PMO (EX SESSAD)	VALDAHON	52
TOTAL SECTEUR « ENFANTS »		471

(1) la capacité du CMPP ne s'exprime pas en places mais en séances (7 872 réalisées en 2024)

L'Association compte également un Dispositif d'Appui « Protection de l'enfance et handicap » (DAPEH 25) ainsi que deux Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation, l'une pour le Doubs (EMAS25), l'autre pour l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté (EMAS AU-NFC).



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.45
cmpp@ahs-fc.fr

1 RUE DES ABBES CATTET
25300 PONTARLIER
TEL : 03.81.38.88.44
cmpp.pontarlier@ahs-fc.fr

ESPACE CATTIN – 8 C AVENUE CHARLES DE GAULLE
25500 MORTEAU
TEL : 03.81.67.47.11
cmpp.morteau@ahs-fc.fr



MEDECIN-DIRECTEUR CMPP :
MME LE DR CLARA AUBRY RAGUIN

RESPONSABLE CLINIQUE BESANÇON :
MME LE DR CLARA AUBRY RAGUIN

RESPONSABLE CLINIQUE PONTARLIER ET MORTEAU :
MME LE DR CATHERINE DAILLET-MARTIN

CMPP

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Médico Psycho Pédagogique
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Besançon : 17/11/1968 Pontarlier : 23/02/1971 Morteau : 30/10/1978 Renouvelé : 04/01/2017
AGREMENT	DATE DERNIER AGREMENT	Idem autorisation
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Traitement ambulatoire Consultation/prise en charge individuelle, groupale
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants-adolescents en difficultés affectives ou d'apprentissage de 0 à 20 ans

Etablissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté (2018/2023), prolongé d'un an.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Actes réalisés :

ACTIVITE	N-1	N
Capacité installée	NC	NC
Nombre de jours d'ouverture (38 semaines)	223	220
Actes cibles CPOM	11 500	11 500
Actes prévisionnels AHS-FC	8 962	9 107
Actes (*) réalisés	9 107	9 184
Séances (**) réalisées	7 740	7 872
Interventions (***) réalisées	8 496	8 607

REPARTITION DES ACTES PAR ANTENNE	N-1	N
Besançon	5 323	4 995
Morteau	964	1 070
Pontarlier	2 820	3 119
TOTAL	9 107	9 184

(*) Acte : entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires.

(**) Séance : unité de tarification pouvant comprendre plusieurs actes : à remplir par les CMPP qui sont facturés en séances.

(***) Intervention : nombre de RDV et réunions réalisés par type de profession.

	NBRE D'ACTES PROGRAMMES NON REALISES (ENFANT ABSENT)	TAUX D'ABSENTEISME	
	N	N	N-1
Besançon	1 162	19%	18%
Morteau	268	20%	23%
Pontarlier	709	19%	19%
TOTAL	2 139	19%	19%

Le nombre total d'actes réalisés et le taux d'absentéisme restent globalement stables par rapport aux 3 dernières années.

II.1.b. Parcours des enfants accompagnés :

La dynamique globale est en évolution légère, se stabilisant en 2023-2024. L'augmentation la plus notable concerne le nombre d'enfants ayant bénéficié d'au moins un suivi dans l'année (file active CNSA). Il y a un peu moins d'entrées/sorties dans l'année mais le nombre de patients présents au 31/12 est en constante augmentation depuis 2021.

MOUVEMENTS	N-1	N
Présents au 01/01	330	351
Entrés dans l'année	157	136
Sortis dans l'année (avec actes)	139	88
Sortis dans l'année (sans acte)		40
Présents au 31/12	350	359
File active	489	487
File active CNSA / enfants suivis dans l'année	419	447

Caractéristiques des jeunes entrés en 2024 :

✓ Adressage vers le CMPP

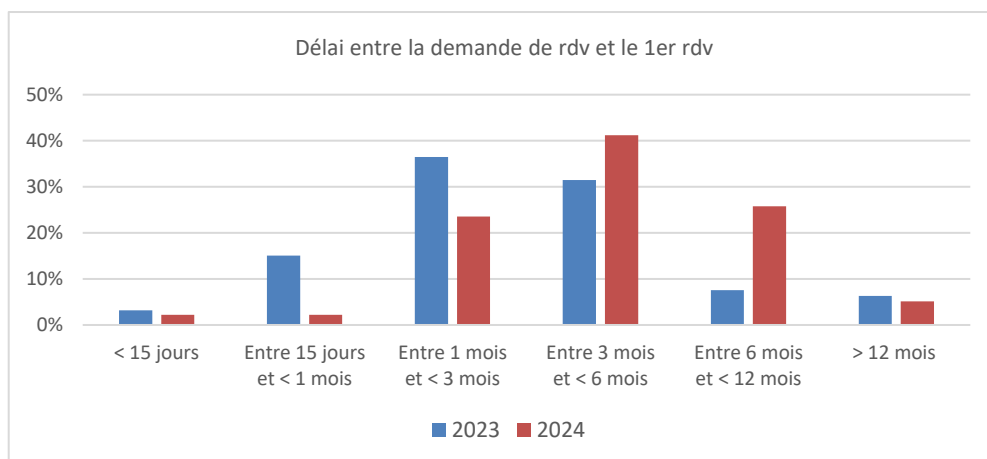
Les orientations vers le CMPP - selon le recueil fait auprès des familles à l'admission - restent majoritairement sur démarche directe des familles, en cohérence avec les valeurs fondatrices de l'établissement. Pour autant, bon nombre de partenaires de soin, sociaux et médico-sociaux sont déjà situés en amont et participent à l'orientation des familles vers le CMPP.

ADRESSAGE	NOMBRE
Accès direct (parents, amis...)	119
Education Nationale	4
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	3
CAMSP/PCO	2
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	1
PMI	1
MDPH et enseignant référent de scolarité	1
Autre	3
Inconnu	2

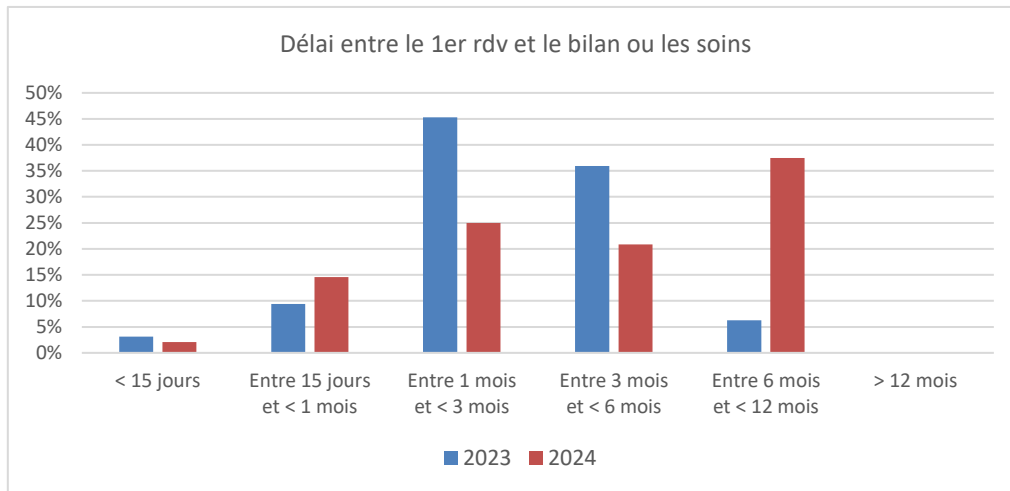
✓ Délais d'entrée :

L'amélioration de l'accessibilité au soin portée collectivement par l'établissement et l'association via le CPOM depuis 2018 avec un renfort des ressources humaines atteint un effet seuil :

- 69% des familles ont un 1er rendez-vous dans les 6 mois, ce qui est inférieur à 2023 (86%) mais correspond aux taux 2021/2022



- Pour 62% des familles, le démarrage du bilan ou des soins a lieu dans les 6 mois après le 1er rdv, chiffre également inférieur aux 3 années précédentes (91 à 94%).



Les données chiffrées 2024 confortent malheureusement le constat du quotidien des familles et des soignants internes ou partenaires : l'accès aux soins au sein du CMPP est de plus en plus difficile.

Cette aggravation continue depuis une décennie en partie compensée par des augmentations de moyen et une baisse de l'absentéisme en 2023 est liée à plusieurs facteurs :

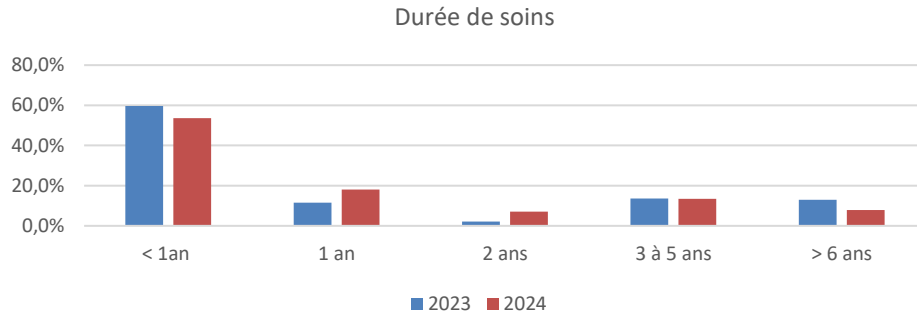
- ✓ Augmentation des demandes
- ✓ Moyens humains théoriques stables (pas de renfort en 2024)
- ✓ Tensions sur les moyens humains effectivement mobilisables : postes vacants, saturation des agendas, renouvellement d'avenants temporaires d'augmentation du temps de travail non souhaités lors d'absence maladie,
- ✓ Maintien de la qualité des soins engagés et de la plurisciplinarité (position déontologique et éthique, suivi des RBPP de l'HAS),
- ✓ Temps nécessaires de formation liés à la clinique, à la population accueillie, aux missions et contextes.

Les moyens alloués sont stables mais ne suivent pas l'accentuation des besoins.

- ✓ *Répartition par âge et sexe* : 60% de garçons / 40% de filles, la majorité entrant en période de vie scolaire élémentaire-collège (tendances habituelles).
- ✓ *Mode de scolarisation* : Sur les 136 enfants entrés, à notre connaissance, 111 (81.6%) scolarisés en classe ordinaire dont 7 avec une AESH, 1 en scolarité adaptée, 1 en ULIS et 1 autre mode de scolarité.
- ✓ *Domiciliation* : 72% des enfants entrés dans l'année domiciliés à moins de 30 min de trajet, grâce aux 3 antennes réparties géographiquement. A noter 3 enfants viennent d'un autre département de la région.

Caractéristiques des jeunes sortis du CMPP en 2024 :

- ✓ Durée de soin des enfants sortis :
 - Cette donnée est stable, représentative des durées de parcours de soins personnalisés ; plus de 70% des soins durent 1 an ou moins



- ✓ Période de sortie des enfants :
 - 42% des enfants sortent avant traitement (pendant ou après diagnostic)
 - 58% en cours ou fin de traitement.
- ✓ Motifs de sorties des enfants :
 - Répartition également stable avec environ la moitié des sorties par départ concerté (52.3% en 2024) et l'autre par interruption du fait de la famille (47.7% en 2024).
- ✓ Orientation envisagée des enfants sortis :
 - La répartition reste globalement stable avec une légère augmentation des sorties ne nécessitant pas de poursuite de soins, plus de relais vers le libéral et moins vers les ESMS.

ORIENTATION	NOMBRE
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	50
Sans accompagnement, en rupture de prise en charge	33
Suivi libéral	24
Autre secteur sanitaire	8
Service médico-social (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH...)	5
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	4
Autre orientation – non connue	2
Etablissement médico-social (IME, IEM, ITEP...)	1
Maison des ados ou autres dispositifs	1

- ✓ Nombre d'enfants en attente de place dans une autre structure :
 - Nous avons identifié seulement 3 enfants présents en attente de place dans une structure sanitaire ou médico-sociale (2 en 2023).

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 :

DELAIS / EFFECTIF	MORTEAU	BESANÇON	PONTARLIER	TOTAL
NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} RENDEZ-VOUS OU DE 1^{ER} BILAN/SOIN				
Entre 1 ^{er} contact et 1 ^{er} RDV	49	52	77	178
Entre 1 ^{er} RDV et 1 ^{er} bilan/soin	15	52	23	90
NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} BILAN/SOIN OU SOIN COMPLEMENTAIRE PAR DISCIPLINE				
Orthophonie	16	16	10	42
Psychomotricité	6	26	2	34
Psychopédagogie	2	8	5	15
Psychothérapie	0	68	3	71
Groupes	1	70	4	75

Globalement, nous retrouvons l'augmentation des délais d'accès aux soins précédemment commentée. L'accentuation par rapport à 2023 s'explique par plusieurs facteurs, notamment RH, :

- ✓ Orthophonie : saturation des créneaux, postes vacants à Morteau et Pontarlier malgré des embauches en 2023/2024

- ✓ Psychomotricité : postes vacants notamment à Pontarlier (demandes de réduction de temps de travail)
- ✓ Psychopédagogie : besoins non couverts malgré le déploiement de temps supplémentaire sur Morteau (temporairement hors organigramme autorisé).
- ✓ Psychothérapie : besoins non couverts (individuels, groupaux, parentaux) malgré le renfort de postes à Besançon (hors organigramme autorisé)

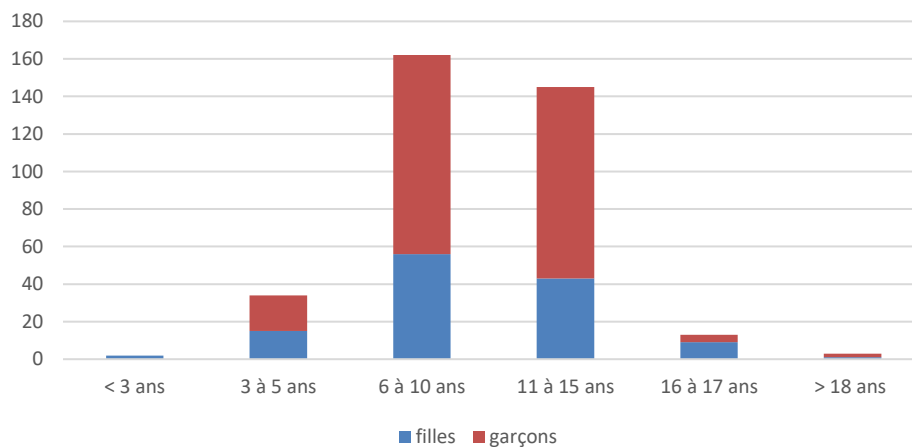
A noter : dispositifs thérapeutiques groupaux en augmentation d'indications (souffrance dans la relation, troubles de la relation) et d'offre, sans pour autant que les besoins soient totalement couverts.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des jeunes accompagnés au 31/12 :

Répartition par âge et sexe :

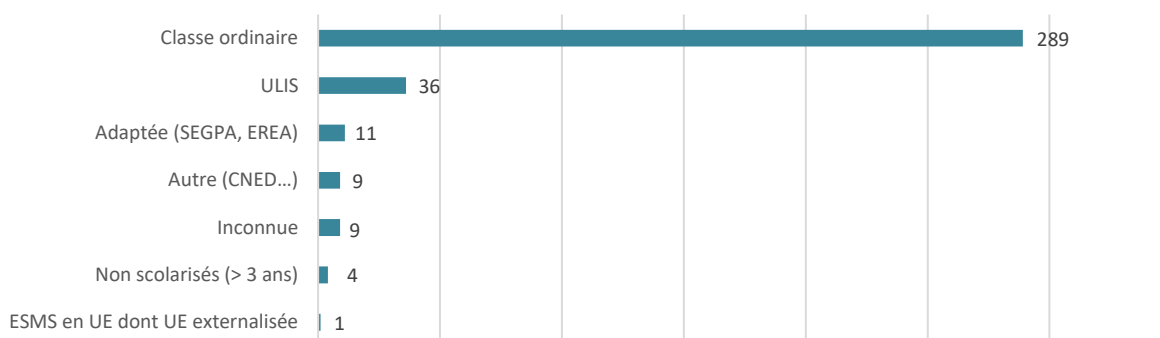
Nous retrouvons une proportion de l'ordre d'1/3 de filles et 2/3 de garçons et une majorité de jeunes en âge d'obligation scolaire, notamment primaire et collège.



*Âge moyen des enfants : 10 ans (idem /2023)

Mode de scolarisation / formation :

La majorité des enfants-adolescents suivis au CMPP bénéficient d'une scolarité en classe ordinaire. Les adaptations pédagogiques relèvent de Projets d'Accueil Individualisé, Projets d'Accueil Personnalisé, d'adaptations en lien avec les compensations possibles par la MDPH. En primaire-collège, 10% des enfants-adolescents bénéficient d'une classe avec dispositif ULIS. Quant aux plus de 16 ans, 7% sont scolarisés par d'autres dispositifs que ceux relevés (MFR, université...).



Domiciliation :

- ✓ Plus de 3/4 des patients vivent au-delà d'1/2 heure du CMPP
- ✓ 6 viennent d'un autre département
- ✓ 1 d'une autre région.

Une convention avec la CPAM permet une prise en charge à 100% des frais de déplacements si la famille en fait la demande et après demande médicale d'accord préalable (104 prescriptions en 2024). Cet outil indispensable pour la continuité des soins est entravé par la complexité, pour certaines familles, de trouver un transporteur (trajets trop courts en kms et/ou temps donc non attractif pour le transporteur). Le CMPP adapte au mieux les modalités de réalisation du projet de soins réduisant le nombre de séances et/ou en les accolant malgré l'impact sur la fatigabilité et la disponibilité des enfants.

Répartition selon la classification internationale des maladies CIM-11 :

Les cotations médicales en CIM-11 sont pluridimensionnelles. La démarche diagnostique médicale se fait sur une certaine temporalité (élaboration, annonce, réévaluation a minima annuelle) en parallèle de l'objectif de soins (soulager les problématiques sources de souffrances et gênes fonctionnelles des enfants/adolescents). A noter que la catégorie clinique définie n'est pas toujours représentative du diagnostic médical posé et transmis lors de l'annonce au patient et à sa famille.

CATEGORIES CLINIQUES CIM 11 / ENFANTS EN COURS DE TRAITEMENT AU 31/12	NOMBRE
Troubles du développement intellectuel* dont	9
6A00.0 Trouble du développement intellectuel léger	8
6A00.1 Trouble du développement intellectuel moyen	1
Trouble du développement de la parole et du langage* dont	38
6A01 Trouble du développement de la parole et du langage	38
Troubles du spectre de l'autisme* dont	10
6A02.0 Sans trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	3
6A02.1 Avec du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	4
6A02.2 Sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel	1
6A02.Z Trouble du spectre de l'autisme, sans précision	2
Trouble développemental des apprentissages* dont	120
6A03.1 Avec troubles de l'expression écrite	53
6A03.2 Avec difficultés en mathématiques	7
6A03.3 Trouble du développement avec autre altération précisée de l'apprentissage	7
6A04 Trouble du développement des coordinations motrices	36
6A05 Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	10
Troubles psychiques dont	185
6A2Z Schizophrénie ou autres troubles psychotiques primaires, sans précision	2
6B00 Trouble d'anxiété généralisée	5
6B01 Trouble panique	1
6B05 Trouble d'anxiété de séparation	17
6B0Z Troubles anxieux sans précision	101
6B06 Mutisme sélectif	2
6B20 Trouble obsessionnel compulsif	4
6B40 Trouble de stress post-traumatique	7
6B44 Trouble réactionnel de l'attachement	30
6A7Z Troubles dépressifs sans précision	20
6B80 Anorexie mentale	1
6C00 Enurésie	2
6C90 Trouble oppositionnel avec provocation	19
6C91 Trouble dissocial du comportement	1
6D10 Trouble de la personnalité	14
6D11.5 Traits de personnalité importants, état limite	3
Aucun de ces troubles	4
Nombre d'enfants avec cotation	265

En tant que structure de soin de niveau II, le CMPP accueille de jeunes patients aux diagnostics relativement complexes. Les données 2024 sont en accord avec les champs d'intervention des CMPP : troubles psycho-affectifs, troubles neurodéveloppementaux* et problématiques psycho-sociales.

Les bilans et diagnostics fonctionnels sont toujours restitués à l'enfant et sa famille par les professionnels du CMPP après la réunion de synthèse clinique pluridisciplinaire. Les annonces diagnostiques sont réalisées par les médecins du CMPP.

Modalités d'accompagnement au 31/12 :

Les chiffres sont relativement stables depuis 6 ans, avec environ ¼ en phase diagnostique et ¾ en phase traitement.

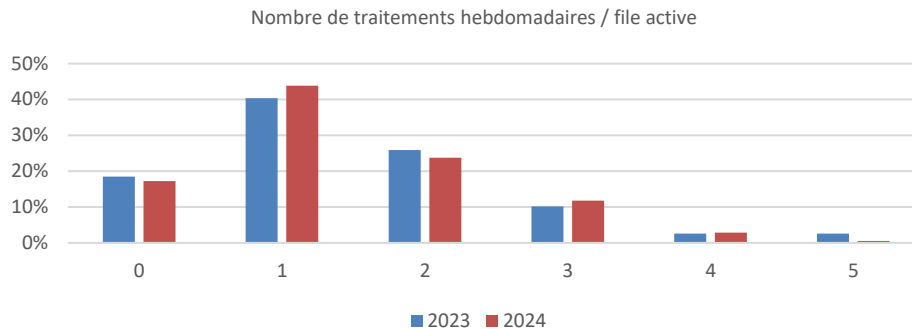
MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT / EFFECTIF AU 31/12	N-1	N
Enfants vus une seule fois dans l'année	60	43
Enfants avec diagnostic en cours	84	84
Enfants en cours de traitement	266	275

A noter qu'un traitement / rééducation ne s'engage pas sans avis médical et accord de la famille.

Concernant les enfants rencontrés une seule fois dans l'année, l'absence de suite donnée est à l'origine :

- ✓ soit de la famille : absence de retour ou amélioration-amendement des troubles ;
- ✓ soit du CMPP : soins déjà en place (libéral, niveau II, CGI, autre CMPP...), non indication de soin, orientation vers le libéral...

Nombre de traitements hebdomadaires :



Ces données, relativement stables, représentent la réalité des besoins de soins pluri-hebdomadaires des patients et le process de soin institutionnel du CMPP :

- ✓ 60 enfants sans traitement du fait d'un bilan paramédical en cours ou d'attente de place pour un dispositif thérapeutique groupal ou psychothérapique.
- ✓ 277 enfants bénéficiant d'1 à 3 traitements (différentes disciplines, soins individuels et/ou groupaux).
- ✓ 12 enfants bénéficiant de 4 traitements ou plus du fait d'un temps de transition-ajustement dans le projet de soins ou de dispositifs familiaux ou parentaux associés (groupe parents, consultations psychologiques parentales, psychothérapie familiale...), au-delà des consultations de référence médicale et rencontres avec les thérapeutes de l'enfant incluses dans tout projet de soin au CMPP.

A noter que ces chiffres ne mettent pas en avant les enfants ne bénéficiant que d'un seul type de traitement, mais pluri-hebdomadaire (par exemple, deux séances de psychomotricité/semaine), donnée nécessitant un développement du DIU.

II.2.b. Mesures de protection et dossiers MDPH :

MESURES DE PROTECTION / EFFECTIF AU 31/12	N-1	N
Mesures éducatives judiciaires	8	12
Mesures éducatives administratives	8	8
Mesures de placement ASE	21	20
Mesures PJJ	0	0

11% des enfants pris en soin par le CMPP au 31/12/24 bénéficient d'une mesure de protection. Les situations où l'environnement adulte en responsabilité de l'enfant est élargi à des acteurs de la protection de l'enfance (administratif ou judiciaire) est une part non négligeable de notre activité. Plusieurs enfants relèvent à la fois du champ de la protection et du handicap, situations faisant partie de nos points d'attention et préoccupations. Les données ne sont pas exhaustives car les familles ne sont pas dans l'obligation de partager cette information avec le CMPP mais nous recensons au 31/12/24, 70 situations d'enfants (19%) ayant des droits de compensation potentiellement ouverts à la MDPH. A noter depuis 5 ans, la hausse forte de demandes de certificats médicaux à destination de la MDPH avec un climat anxiogène pour les familles (échéances et délais MDPH contraints pas toujours en accordage avec le rythme de l'enfant, la famille, l'établissement scolaire, le CMPP...). Les certificats médicaux émanant du CMPP sont toujours éclairés d'un regard pluridisciplinaire.

II.2.c. Evolutions significatives du public / écart avec l'agrément :

Il n'y a pas d'évolution significative en termes de profil des enfants accompagnés si ce n'est l'augmentation de la quantité, complexité et vulnérabilité des situations accompagnées. Comme évoqué précédemment, la principale préoccupation se situe dans l'augmentation des délais d'accès aux soins du fait de demandes plus importantes et de moyens constants ne pouvant y répondre.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2020-2025. Il est consultable par tous, professionnels, usagers et partenaires. Il sera retravaillé en 2025 en prenant notamment en compte la stratégie régionale CAMSP/CMPP qui a donné lieu à la formalisation d'un plan d'action interne proposé à l'ARS en octobre 2024.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Modalités d'accompagnement et synthèses :

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT / FILE ACTIVE	N-1	N
Enfants reçus pour la 1 ^{ère} fois dans l'année	159	136
Enfants ayant bénéficié d'au moins un diagnostic	196	276
Enfants ayant bénéficié d'au moins un traitement	313	202
Enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP non financés par le CMPP	82	113

Le CMPP ne finance pas de soins complémentaires externes (ex. conventions avec le libéral) mais veille aux liens et à la continuité des soins engagés puis à faciliter les relais vers le CMPP dans le respect du choix de la famille.

SYNTHESES	N-1	N
Enfants ayant bénéficiés d'au moins une synthèse (file active)	281	322
Synthèses individuelles effectuées au CMPP	860	953

Le travail de synthèse clinique pluridisciplinaire est le cœur du savoir-soigner du CMPP et de la différenciation, dans la gradation de soins, entre niveau 1 coordonné et niveau 2. Le temps dédié à la réflexivité et l'élaboration en équipe est contraint et insuffisant mais permet tout de même de répondre à deux types de besoins :

✓ Synthèses cliniques :

Réflexion pluridisciplinaire approfondie sur la dynamique de soins, l'évolution clinique et la réévaluation globale du projet de soins personnalisé, réalisée pour tout nouveau patient débutant la phase de traitement puis une fois tous les deux ans, a minima.

72% des enfants ont pu en bénéficier cette année (+5% /2023). Ces temps peuvent être ouverts à des partenaires externes. Tous les suivis engagés bénéficient cependant d'une réévaluation clinique annuelle, sur dossier, finalisée par un certificat médical transmis au médecin de la sécurité sociale.

✓ Points cliniques :

En lien avec une question-problématique rencontrée concernant l'enfant-adolescent, les parents, un partenaire...

En 2024, 421 patients bénéficient d'un DIPC-PS dont la moitié en cours de validité au 31/12 (6 mois pour l'initial et 1 an pour les avenants).

L'augmentation du nombre de synthèses individuelles effectuées est en lien avec l'augmentation des besoins.

III.1.b. Interventions des professionnels du CMPP :

NOMBRE D'INTERVENTIONS DIRECTES	AUPRES D'UN ENFANT	AUPRES D'UN GROUPE D'ENFANTS	AUPRES DE PARENTS
Médecin psychiatre / pédopsychiatre	612	0	118
Psychologue	3159	109	205
Personnel de rééducation	3493	373	27
- Dont orthophoniste	1735	255	13
- Dont psychomotricien	1758	118	14
Psychopédagogue	391	89	27

Les interventions ont globalement :

- ✓ augmenté auprès des enfants et parents (notamment par les psychologues),
- ✓ diminué sur les groupes d'enfants (mouvements RH et temporalité nécessaire pour déployer de nouveaux dispositifs) et sur l'axe médical auprès des enfants-parents (augmentation des sollicitations internes - démarche qualité continue, évaluations - ou partenariales / échanges-liens, lectures compte-rendu, réalisations certificats...).

III.1.c. Bilan global et par antenne :

Devant le constat de tensions grandissantes entre les besoins et demandes des patients/familles ou partenaires (école, PCO, hôpital, libéraux), nos moyens pour répondre dans des délais respectables, les orientations stratégiques régionales comme nationales et notre volonté de continuer à proposer des soins pluri-axiaux de qualité dans le respect des RBPP, le CMPP souhaite faire évoluer son offre de service.

Nous avons rencontré l'ARS dans le cadre des orientations stratégiques régionales, sollicité des renforts budgétaires, déposé une candidature pour le portage de la PCO-TND pour les enfants de 7-12 ans, et engagé en novembre, un renfort de la direction sur l'axe administratif.

Une réflexion globale se poursuit pour une meilleure appropriation des attendus concernant les TND et la poursuite d'amélioration continue des soins psychodynamiques. Elle est soutenue par un programme en cours de formation. Nous pouvons nous appuyer sur une organisation fiable (réunions institutionnelles, théorico-cliniques, médicales, médico-administratives et de copilotages qualité) et l'engagement de l'ensemble des professionnels des 3 équipes.

Le plan d'action en lien avec la stratégie régionale a débuté pour les éléments ne nécessitant pas de renfort humain.

Antenne de Besançon :

Les listes d'attente augmentent, en particulier sur les premières demandes, consultations médicales et psychothérapies.

Les dispositifs groupaux (psychodrame, psychothérapie familiale) et propositions de consultations parentales (soutien ou guidance) ont pu s'étoffer.

Sur le champ clinique, nous accueillons plusieurs situations où la tonalité d'après-Covid est forte (tant chez des adolescents que des jeunes enfants), des demandes exponentielles de participations aux réunions en milieu scolaire, des demandes-indications accrues de réponses aux souffrances parentales/familiales...

Les besoins d'étayage cliniques, les limites constatées (délais d'attente, moyens humains), le contexte socio-politique amènent l'équipe à penser à ses besoins propres et spécifiques en termes de formation et de supervision.

Antenne de Pontarlier :

La liste d'attente est stable, avec un délai de réponse de 12 à 18 mois. Dans l'attente, les parents prennent souvent contact avec plusieurs organismes/professionnels de soins, font de multiples bilans à leur charge. Ils nous confient leur désarroi sur le manque de structure de soins pour les soutenir et accompagner leur enfant dans leurs difficultés avec une approche globale. En découle souvent un retard d'accès aux soins, renforcé par les difficultés de transport qui restent entières en territoire rural et frontalier.

On constate par ailleurs une augmentation d'enfants confrontés à des difficultés d'apprentissages, mais également de demandes de soins en orthophonie auxquelles le CMPP n'est pas en mesure de répondre, malgré la pluridisciplinarité de l'équipe.

A noter la recherche active de locaux pour améliorer la qualité d'accueil des patients. L'année a également été marquée par le travail partenarial, avec en illustration, la projection du film « Loup y es-tu ? » organisé par nos collègues du sanitaire, avec un échange avec la réalisatrice, les partenaires locaux et l'ensemble des professionnels du CMPP présents.

Antenne de Morteau :

La poursuite positive de l'expérimentation de l'intégration d'un psychopédagogue au sein de l'équipe et l'embauche d'une orthophoniste souligne l'intérêt de renforcer les moyens humains et pluridisciplinaires pour améliorer les propositions de projets de soins, l'appui aux parents et aux partenaires.

Au dernier trimestre nous constatons des premiers rendez-vous de consultations médicales non honorés sans excuse en lien avec des familles semblant porter des demandes simultanées dans plusieurs services et/ou cabinets libéraux. Un travail d'explication, voire d'orientation, est souvent nécessaire avant toute mise en place de soins. Malgré cela, l'engagement nécessaire des parents n'est pas toujours là une fois les soins décidés ensemble.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

En accord avec les missions socles et le projet d'établissement, le CMPP est engagé auprès des lieux de socialisation et d'accompagnement (hors domicile) des patients. Certains temps sont programmés autour de situations singulières de patients (toujours avec information et recueil préalable de l'accord des représentants légaux de l'enfant), d'autres afin de travailler les maillages/réseaux d'un point de vue fonctionnel, voire opérationnel.

A noter cette année, la participation de professionnels de l'équipe du CMPP :

- ✓ à 36 ESS ou EE ;
- ✓ aux journées réseau-formation des orthophonistes et psychomotriciens (CAMSP, CRA) ;
- ✓ aux portes ouvertes-inauguration du CAMSP du Doubs ;
- ✓ aux réunions des directeurs des CMPP régionaux et des pédopsychiatres de Franche-Comté ;
- ✓ aux commissions médicales et psychopédagogiques de la FDCMPP ;
- ✓ à des interventions visant la formation des futurs professionnels de soin (école d'orthophonie, IRTS)...

Bien que de nombreux partenariats soient actifs, peu sont à ce jour formalisés par des conventions. A noter cependant l'intégration du CMPP à la convention constitutive de la PCO-TND 0-6 ans du Doubs et de l'Aire Urbaine.

Par ailleurs, plusieurs professionnels, à temps partiels, sont engagés dans d'autres exercices professionnels complémentaires favorisant les liens (libéral, réseau CAMSP, CHRU-pédopsychiatrie...).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Lors de l'autoévaluation, des entretiens ont été réalisés avec des représentants des usagers, des patients et leurs parents, représentatifs des tranches d'âge et des 3 antennes. Par ailleurs, comme chaque année, des questionnaires satisfaction sont transmis aux parents mais n'ont pas encore été analysés pour l'année 2024.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

Organigramme autorisé : 16 ETP dont 0,5 rattachés à la DG (services supports).

Effectif au 31/12/2024 (hors CDD et services support DG) : 16,785 ETP - 23 personnes physiques

Mouvements du personnel :

ANTENNES / NOMBRE	ENTREES		SORTIES	
	CDD	CDI	CDD	CDI
Besançon	3	2	3	
Pontarlier		2		2
Morteau	2	1	2	

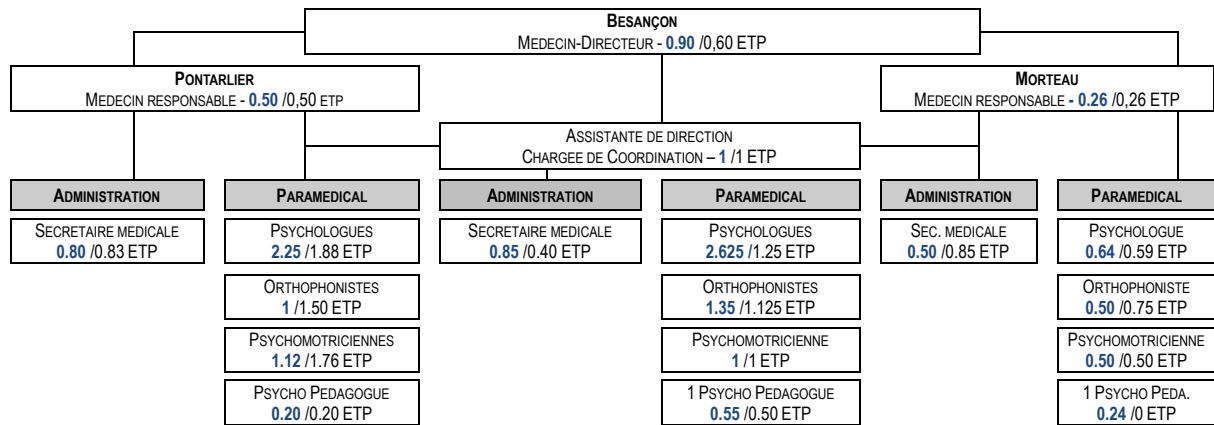
La continuité du suivi administratif a été assurée lors d'absences, par le biais de remplacements en CDD (3 à Besançon sur le poste d'assistant de direction et 2 à Morteau sur le poste de secrétaire médicale).

La dynamique d'équipe des trois antennes réunies a pu permettre d'accueillir de nouvelles collègues, accompagner des départs, soutenir les absences, tout en cultivant et transmettant les connaissances du soin institutionnel pluridisciplinaire.

A noter par antenne :

- ✓ Besançon :
 - 2 embauches de Psychologues en CDI renforçant l'équipe prévue à l'organigramme et permettant de couvrir la continuité des soins en lien avec un congé parental à 0.25 ETP.
- ✓ Pontarlier :
 - 2 embauches de Psychologues en CDI au 2^{ème} semestre suite à 2 départs en début d'année. L'équipe est complète dans sa pluridisciplinarité mais il reste des postes vacants au 31/12.
- ✓ Morteau :
 - 1 embauche d'Orthophoniste en CDI ; toutefois son absence au sein d'une petite équipe fragilise la continuité de soin.

ORGANIGRAMME DU CMPP (REEL / AUTORISE)



La répartition des postes à l'organigramme sur les 3 antennes est revue à chaque mouvement de professionnel afin de répondre au mieux aux besoins.

Par ailleurs, à la suite d'une réflexion engagée avec le directeur médical du CMPP, la Direction Générale a mis à disposition une directrice chargée de mission à mi-temps, à compter de novembre. Ses missions :

- ✓ Analyser et explorer l'opportunité et les conditions de mise en place d'une codirection pérenne médicale/administrativo-pédagogique au CMPP ;
- ✓ Expérimenter sur des champs ciblés la mise en place effective d'un temps de codirection, en particulier dans l'élaboration et la réalisation du plan action qualité, dans la candidature à l'appel à projet de la PCO-TND, la définition des objectifs CPOM en lien avec la stratégie régionale, la coordination et la conduite du programme d'investissement.

III.4.b. Formations et analyse des pratiques :

FORMATIONS	JOURNEES	PROFESSIONNELS	FORMATIONS
Inscrites au plan de formation	51	22	9
dont collectives	22	22	1
Inscrites au budget établissement	41	11	12

Formations collectives réalisées :

- ✓ Poursuite et finalisation de l'action formation sur la dynamique de groupe et d'institution, débutée en 2022
- ✓ Formation NP-Mot de toutes les psychomotriciennes, avec une ouverture aux praticiens d'autres établissements
- ✓ Formation en lien avec la nouvelle démarche d'évaluation qualité pour l'équipe administrative
- ✓ Formation éthique portée par l'association.

La quasi-totalité des professionnels a pu bénéficier de formation, couvrant ensemble la dynamique de formation sur les axes psychoaffectifs, neuro-développementaux. Sur l'axe protection de l'enfance la formation programmée a malheureusement été annulée.

III.4.c. Accueil de stagiaires :

Le CMPP continue son accueil de stagiaires de différentes disciplines (psychopédagogue, psychomotricien, orthophoniste, directeur administratif et psychopédagogue). Cette année, nous n'avons pu accueillir ni stagiaire en psychologie, ni étudiant en médecine. Cet accueil reste un objectif.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

10 CoPil ont eu lieu dans l'année avec comme thèmes :

- ✓ Préparation et pilotage des auto-évaluation et évaluation externe
- ✓ Points sur les incidents

- ✓ Réponse aux orientations stratégiques ARS
- ✓ Portage de la plateforme de coordination et d'orientation TND 6-12 ans
- ✓ Mise à jour du PAQ
- ✓ Création de procédures...

Il est à noter un engagement fort de l'ensemble des professionnels dans la démarche qualité de l'établissement, en lien avec les RBPP de l'HAS et l'organisation de temps favorisant la dynamique d'équipe ainsi que la coordination des interventions entre professionnels :

- ✓ Réunions institutionnelles par antenne (1 Besançon, 2 Morteau, 2 Pontarlier) et inter-antennes (2)
- ✓ Réunions théorico-cliniques (5 / notion d'accueil en CMPP)
- ✓ Réunions médicales (7)
- ✓ Réunions médecins / pôle administratif (3)
- ✓ Réunions pôle administratif (3)

Ainsi que la participation du médecin directeur au Comité de direction de l'association (10).

III.5.b. Evaluation et suivi

Dates de l'auto-évaluation : 12/2023 à 04/2024 ; **Dates de l'évaluation externe** : 30 et 31/05/2024

Résultats :

- ✓ Chapitre 1 / usagers : 3.48
- ✓ Chapitre 2 / professionnels : 3.89
- ✓ Chapitre 3 / établissement : 3.26
- ✓ Critères impératifs satisfaits : 6/16

Le PAQ a été mis à jour suite à l'évaluation avec un échéancier des actions sur la période 2024-2026. Pour 2024, on peut noter des actions prévues et réalisées, notamment la création de procédures (accueil nouveau patient, accueil nouveau professionnel, plaintes et réclamations des personnes accompagnées...).

III.5.c. Suivi des évènements indésirables, plaintes et réclamations

8 fiches d'évènements indésirables reçues et traitées :

- ✓ 6 relatives à la sécurité des biens et personnes (chute et malaise d'enfant, détresse de parent, questionnement d'un parent concernant un article journalistique sans consentement de la famille et du CMPP, témoignage de violences sexuelles).
- ✓ 2 relatives au fonctionnement de l'établissement (lien avec un professionnel libéral, enfant déposé au CMPP par un taxi sur un jour de fermeture).

IV. CONCLUSION

Le bilan de l'année 2024 met en évidence un nécessaire renfort des équipes pour :

- ✓ répondre à l'augmentation croissante des besoins et sollicitations,
- ✓ diminuer les délais d'attente,
- ✓ répondre aux orientations stratégiques régionales de l'ARS,
- ✓ maintenir et améliorer la qualité de soins, en accord avec les RBPP de l'HAS et la dynamique institutionnelle,
- ✓ pérenniser les moyens complémentaires mis en œuvre depuis 2020 sur fonds CPOM
- ✓ améliorer le travail partenarial de réseau local et national, en particulier avec l'éducation nationale.

Des demandes de renfort de principales disciplines en tension (médecins, psychologues, psychopédagogue, pôle administratif) et de création de nouvelles compétences (neuropsychologue, ergothérapeute, travailleur social) ont été remontées à l'ARS à l'appui du plan d'action répondant aux orientations régionales.

En 2024, une première étape a été permise avec des CNR ciblant des formations en lien avec les RBPP-TND et un temps de Direction Administrative et Pédagogique à mi-temps, pour un an. Le CMPP, engagé dans une évolution de l'offre, poursuit le dialogue avec l'ARS concernant :

- ✓ Le dépôt de candidature pour la création d'une PCO TND 7-12 ans pour le Doubs hors Aire Urbaine,
- ✓ Le besoin de moyens complémentaires en réponse aux orientations stratégiques régionales.

L'année 2025 s'engage autour de plusieurs projets :

- ✓ Poursuivre la démarche d'amélioration continue : qualité des soins, santé au travail (adaptation des postes, accompagnement au changement, matériel informatique, locaux), formalisation des procédures travail en réseau.
- ✓ Trouver des nouveaux locaux à Pontarlier ;
- ✓ Poursuivre le dialogue avec l'ARS sur l'évolution de l'offre : stratégie TND, accompagnement des parcours, nouveaux dispositifs thérapeutiques, guidance parentale, diversification des métiers ;
- ✓ Améliorer nos partenariats, en particulier avec l'éducation nationale et les acteurs du champ des TND.



RUE DE L'EGLISE - HAMEAU DE MONTFORT
25440 LE VAL
TEL : 03.81.63.78.68
dame.gb@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. LYLIAN LEUBA

DAME GRAND BESANÇON

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS BFC/DA arrêté 2023-05 portant sur le fonctionnement en dispositif en date du 10/02/2023
	CAPACITE TOTALE	180 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil de jour (50) Prestation Milieu Ordinaire (PMO) (99 dont 7 places UEMA et 10 places UEEA) Hébergement (29 dont 6 en accueil familial spécialisé) Accueil temporaire (2)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, TSA, Tous types de déficiences (PMO)

Le DAME Grand Besançon est inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS BFC pour la période 2018/2022 prolongé en 2023 et 2024, en cours de renouvellement 2025/2029

Il est composé des sites suivants

- ✓ Etablissement Montfort Le Val (49 places)
- ✓ Etablissement l'Essor Besançon (32 places)
- ✓ Service PMO Grand Besançon (99 places). Cette capacité intègre les 5 nouvelles places autisme 2024.

En avril 2024, l'AHS-FC a engagé une réflexion sur une nouvelle organisation du Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap (DAPEH 25) avec une territorialisation de son action portée par les 3 DAME. Après validation du département du Doubs et de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, à compter du 1^{er} septembre 2024, les missions du DAPEH 25 ont été répartie au sein des 3 DAME.

Pour le secteur du Grand Besançon, celui-ci a été rattaché au site de Montfort. Les données du présent Rapport d'Activité ne tiennent pas compte de ce dispositif puisqu'il fait l'objet d'un rapport indépendant.

MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME GB	SITE ESSOR		SITE MONTFORT		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	
Hébergement	-		DI	17	-		17
Hébergement	-		TSA	6	-		6
Hébergement			DI	6	-		6
Assistante Familiale							
Accueil Temporaire	-		DI	1	-		1
Accueil Temporaire	-		TSA	1			1
Accueil de Jour	DI	12	DI	16	-		28
Accueil de jour	TSA	20	TSA	2	-		22
Prestation Milieu Ordinaire (PMO)	-		-		Toutes déficiences	65	65
PMO TSA	-		-		Section TSA	17	17
PMO TSA	-		-		UEMA	7	7
PMO TSA	-		-		UEEA	10	10
TOTAL		32		49		99	180

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées et d'actes :

L'activité théorique est basée sur une ouverture de 210 jours par an et l'activité prévisionnelle sur un taux d'occupation à 90% excepté les places d'accueil temporaire à 75%.

L'activité Hébergement et accueil de jour

NOMBRE DE JOURNEES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	2	2	23	23	6	6	50	50	81	81
Capacité installée et financée au 31/12	2	2	23	23	6	6	50	50	81	81
Activité théorique	420	420	4 830	4 830	1 260	1 260	10 500	10 500	17 010	17 010
Activité prévisionnelle	316	316	4 347	4 347	1 134	1 134	9 450	9 450	15 247	15 247
Journées réalisées	0	0	4 568	2 659	1 953	1 831	10 181	15 304 *	16 645	19 794
Taux d'occupation	0%	0%	94,57%	55,05%	155 %	154,31%	97 %	145,75%	97,85%	116,37%

*sont comptabilisés 385 journées en AJ pour 2 enfants TSA en sureffectif sur le site de l'Essor et 554 pour Montfort pour 3 enfants TSA en sureffectif

Nous avons été sollicités pour 5 accueils en sureffectif (2 à l'Essor et 3 à Montfort). A noter également une baisse de l'activité d'internat au profit de l'accueil de jour à Montfort, en lien avec les PIA, tendance qui s'est inversée au dernier trimestre 2024 avec une reprise des demandes d'internat confirmée en 2025. L'accueil temporaire à Montfort n'est pas mobilisé à ce jour.

Au niveau du SAF, le recrutement d'une nouvelle assistante familiale a permis de maintenir l'activité, 8 jeunes ont pu bénéficier de ce mode d'hébergement.

Deux jeunes accueillis au SAF et sur le site de Montfort représentent 372 journées non comptabilisées en AJ. Un enfant de l'UEEA accueilli jusqu'en juillet sur le site de l'Essor représente 83 journées non comptabilisées.

L'activité PMO est suivie sur la base de la file active avec néanmoins une poursuite de comptabilisation du nombre d'actes réalisés (sans objectif cible) :

NOMBRE D'ACTES/ ANNEE	TRES DEFICIENCES		SECTION TSA		UEMA		UEEA		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	65	65	12	17	7	7	10	10	94	99
Capacité installée et financée au 31/12	65	65	12	17	7	7	10	10	94	99
Nb jours d'ouverture	227	225	227	225	227	225	227	225	227	225
Actes réalisés	9 942	7 996	3 146	4 205	6 414	6 054	8 444	8 700	27 946	26 955
Dont transports	1 122	1 015	648	783	1 682	1 677	2 498	2 405	5 950	5 880

Pour le PMO toute déficience : la diminution du nombre d'actes s'explique par l'absence d'1 poste ES à 0.30 ETP non couvert depuis juin 2024 et la recherche pour un remplacement de psychomotricien d'1 ETP non pourvu durant 4 mois. Pour l'UEMA : 1 poste psychomotricien à 0.50 ETP non couvert depuis septembre 2024.

Journées réalisées des + 20 ans :

JEUNES DE PLUS DE 20 ANS	HEBERGEMENT		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Orientation ESAT	106	413	424	176	530	589
Orientation Foyer de vie		0		0		0
Orientation MAS		0		0		0
Orientation FAM		200		78		278
TOTAL PLUS DE 20 ANS	106	613	424	254	530	867

Stages intra/inter-DAME

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS ET STAGES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES
A l'intérieur du DAME	54	8	6	28	4	3
Dans autre ESMS (DAME ITEP)	8	2	1	34	3	3
Accompagné en ESAT	90	11	7	172	31	24
En foyer d'hébergement	44	2	1	119	22	3
En ESAT	310	12	9	527	22	31
En entreprise adaptée	15	1	1	0	0	0
En entreprise d'insertion	37	4	2	0	0	0
En milieu ordinaire	244	15	7	155	10	6
Accompagné milieu ordinaire	8	4	4	0	0	0
En collectivité locale territoriale	0	0	0	0	0	0
Etablissement scolaire (LP, MFR)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	810	59	38	1035	82	70

Suivi des absences :

HOSPITALISATIONS	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Psychiatrie	15	2	2	19	12	5
Médecine Chirurgie, Obstétrique	9	2	2	7	3	3
Ambulatoire	1	1	1	1	1	1
Ophthalmologie sous AG				3	1	1
TOTAL	25	5	5	30	17	10

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01			24	19	10	8	54	58	65	64	13	12	7	7	10	10
Entrées de l'année hors DAME			1	-			3	2	22	11	2	6	1	1		1
Entrées de l'année mouvement interne DAME			-	6		1	12	8	2	1	1	1	2		3	
Sorties définitives de l'année (A)			2	2	2	1	8	4	21	9	3	1	1		1	
Sortie par mouvement interne DAME			4	0			3	9	4	3	1	0	2	1	2	1
Pers. accompagnées au 31/12 (B)			19	23	8	8	58	55	64	64	12	18	7	7	10	10
File active de l'année (A+B sauf pour l'AT)			25	25	10	9	69	68	89	76	16	19	10	7	13	10
Durée Moyenne de Séjour des sortants					1 an et 6 mois	1 mois	8 ans et 7 mois	9 ans et 3 mois	3 ans 7 mois	3 ans 11 mois	1 an 2 mois	2 ans 11 m	2 ans	2 ans	1 an	5 ans et 6 mois

MOUVEMENTS	DAME GB	
	N-1	N
Pers. Accompagnées au 01/01	183	178
Entrées de l'année	29	21
Sorties définitives de l'année	38	17
Pers. Accompagnées au 31/12	178	185
File active de l'année	212	202
DMS des sortants	2 ans 5 mois	4 ans 8 mois

6 fiches de liaison ont été réalisées en 2024 pour le DAME GB avec également des changements de modalité d'accompagnement :

- ✓ Essor : 1 jeune pour de la scolarité partagée
- ✓ Essor : 1 jeune pour de l'AJ à Montfort (changement de site)
- ✓ PMO : 1 jeune passe en AJ à Montfort (changement de modalité)
- ✓ PMO : 1 jeune passe en AJ à l'Essor (changement de modalité)
- ✓ PMO : 2 poursuites en ULIS école avec PMO

Expertises médico-éducatives mandatées par la MDPH :

Aucune expertise n'a été réalisée au cours de l'année 2024.

PROVENANCE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12

PROVENANCE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile			8	8	5	5	37	29	21	19	9	13	5	5	9	9
Milieu ordinaire					1	1	10	5	19	19	2	3	1	1	1	1
Etablissement de sante																
Etablissement Médico-social			11	15	2	2	13	21	23	24	1	2	1	1	0	0
Autre									1	2						
TOTAL			19	23	8	8	60	55	64	64	12	18	7	7	10	10

PROVENANCE DES ENFANTS ENTRÉS DANS L'ANNÉE

PROVENANCE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile							8	2	5	6	2	4	2	1		1
Milieu ordinaire																
Etablissement de sante									11	5		2				
Etablissement Médico-social			1	6		1	7	8	8	1	1	1	1		3	
Autre																
TOTAL			1	6	0	1	15	10	24	12	3	7	3	1	3	1

ORIENTATION DES JEUNES SORTIS DU DAME DANS L'ANNÉE

ORIENTATION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile			2		2		1		10	6		1				
Milieu ordinaire																
Etablissement de sante									3	2						
Etablissement Médico-social				2			7	13	8	3	3		1	1	1	1
Décès									0							
Autre						1			0	1						
TOTAL			2	2	2	1	8	13	21	12	3	1	1	1	1	1

Pour Montfort :

- ✓ 3 sorties en ESAT avec foyer d'hébergement (2) ou retour domicile (1) à la suite de l'Amendement Creton
- ✓ 1 sortie malgré les contacts avec la famille
- ✓ 1 sortie en PMO avec un projet en CFA.
- ✓ 6 passages en hébergement
- ✓ Pour le SAF : 1 sortie après un accueil d'urgence et le positionnement d'une famille d'accueil du PEC

Pour le PMO toutes déficiences :

- ✓ 3 sorties à 20 ans : en parcours d'insertion socio-pro en milieu ordinaire
- ✓ 2 adultes de moins de 20 ans en parcours d'insertion socio-pro en milieu ordinaire
- ✓ 3 sorties du champ du handicap
- ✓ 1 rupture d'accompagnement
- ✓ 3 changements de modalité d'accueil (accueil de jour)

Pour la section TSA : 1 sortie à 20 ans avec un projet professionnel post BAC

Pour l'UEMA / UEEA :

- ✓ 1 sortie pour le site de l'Essor (depuis UEMA)
- ✓ 1 sortie pour le site de l'Essor (depuis UEEA)

Pour l'Essor :

- ✓ 1 enfant sorti pour le PMO à la demande de la famille.
- ✓ 3 enfants sortis en ESMS (avec hébergement ?)

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 (Via Trajectoire) :

Nombre de notifications MDPH : 131, dont :

- ✓ Nombre de notifications en attente de contact : 21
- ✓ Nombre de notifications ayant donné lieu à un contact : 110
- ✓ Nombre de notifications avec inscription sur liste d'attente : 110

LISTE D'ATTENTE 111	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DEF.	PMO SECTION TSA	UEMA	UEEA
	1	2		22	79	22	2	3

Les chiffres sont ceux issus de via trajectoire au 31/12

Fréquence de mise à jour de Viatrajectoire :

La mise à jour est réalisée de façon bimensuelle par chacune des 3 structures.

La Direction du DAME GB participe et contribue à la Commission d'Harmonisation (CH) qui se tient chaque année dans l'apport et la recherche de solution pour les jeunes notifiés sur son territoire.

Fin 2024, et suite à plusieurs CH, l'ARS, la MDPH et les Organisations Gestionnaires du département concluent sur un nouveau format de gestion des situations dites prioritaires. Cela sera expérimenté en 2025 pour permettre de fluidifier les entrées en ESMS tout au long de l'année.

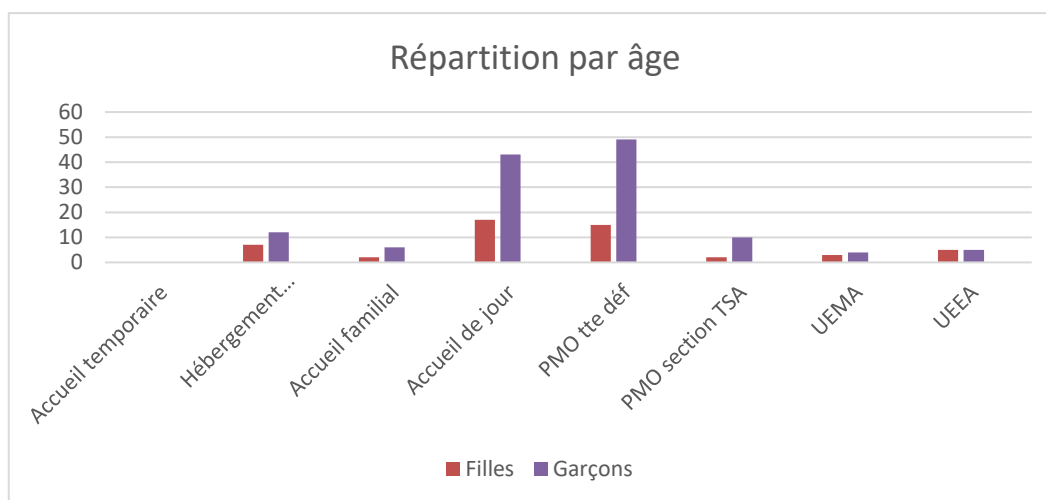
II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

Le DAME GB accompagne 185 jeunes/enfants :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE

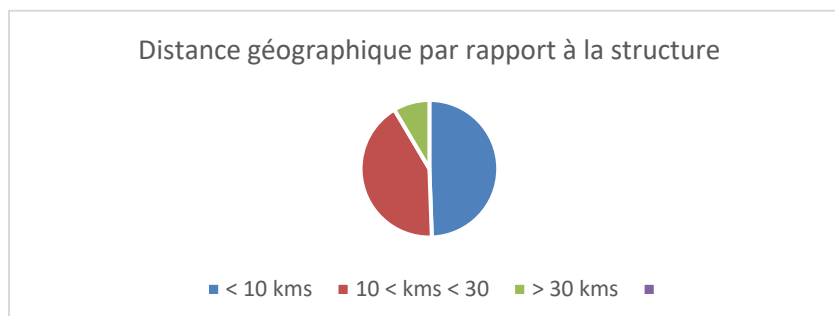
REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
Inférieur à 1 an																
1 à 2 ans																
2 à 3 ans																
3 à 4 ans																
4 à 5 ans														2		
5 à 6 ans									3	3		2	3	2		
6 à 10 ans				1			5	9	4	14	2	8			5	5
11 à 15 ans			2	3	2	5	9	19	6	15	1	4				
16 à 17 ans			2	7			4	5	5	3		1				
18 à 19 ans			4	2			2	2	3	6						
20 à 24 ans				3		1			0	2						
25 à 29 ans																
TOTAL			8	15	2	6	20	35	21	43	3	15	3	4	5	5
Moyenne d'âge	/		16 ans et 10 mois		14 ans et 7 mois		15 ans et 3 mois		12 ans et 8 mois		9 ans 8 mois		4 ans 7 mois		8 ans 9 mois	



Médiane des âges au 31/12 des enfants de la file active PMO : 15 ans

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DEF.	PMO SECTION TSA	UEMA	UEEA
< 10 kms		5		34	27	9	6	6
10 < kms < 30		15	2	14	35	3	1	4
> 30 kms		3	6	7	2			



II.2.b. Répartition par type de handicap pour les jeunes présents au 31/12 :

DEFICIENCE	HEBERG. TEMP.		HEBERG. PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DEF.		PMO SECTION TSA		UEMA		UEEA		TOTAL	
	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Défi. Intellectuelle			12	7	4		24		25	11							65	18
Autisme et autres TED			5		2		27		5	0	18		7		10		74	0
Troubles comportement et communication				7		9	1	31	0	3		4		7		4	1	65
Troubles psychiques			6	6	1	3	3	2	27	7					1		37	19
Troubles langage et apprentissages				2				36	5	4		3		2			5	47
Déf. Auditives							1		0	0							0	1
Déf. Visuelles				1			2		0	0							0	3
Déf. Motrices				1			7		0	0							0	8
Déf. Métaboliques				2			2		0	1							0	5
Personnes cérébro-lésées					1				1	0							2	0
Personnes polyhandicapées									0	0							0	0
Autre type de déf.									1	1							1	1
Diagnostic en cours									0	1							0	1
TOTAL			23	26	8	12	55	81	64	28	18	7	7	9	10	5	185	168

DP : Déficience principale - DA : Déficience associée

Nombre d'usagers accompagnés en amont ou concomitamment à une démarche de diagnostic avant leur arrivée ou pendant l'accompagnement (ex : PCPE, CAMSP PCO...) + nombre de personnes ayant bénéficié d'un repérage :

- ✓ Tous les jeunes TSA du DAME ont eu un diagnostic posé par l'EDAP ou le CRA.
- ✓ UEMA : un enfant a bénéficié de la PCO avant admission et 1 enfant est épileptique.
- ✓ PMO toute déficience : 24 enfants ont eu une démarche de diagnostic.

II.2.c. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO			
					TTES DEF	TSA	UEMA	UEEA
Mesure Accompagnement Social Personnalisée								
Mesure d'Accompagnement Judiciaire				1				
Sauvegarde de justice								
Curatelle		2		2				
Tutelle								
Habilitation Familiale		1						
Protection judiciaire		2	4	2	14			1
Protection administrative		1		1				
Autre mesure de protection								
TOTAL		6	4	6	14			1

Les besoins d'accompagnement à l'exercice des droits sont systématiquement abordés lors du travail autour de l'accès à la majorité.

Nombre d'IP réalisées au cours de l'année : 9 rapports transmis à la CRIP du Doubs principalement pour des problématiques familiales (violences infra-familiales, fragilité psychique de la mère, isolement...)

II.2.d. Evolution du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément :

En 2024, 8 jeunes ont été maintenus au titre de l'Amendement Creton à Montfort, dont 4 sortis au 31/12 :

- ✓ 2 sortis avec une projet ESAT avec foyer d'hébergement ou retour au domicile familial
- ✓ 1 sortie sans projet et sans la possibilité de reprendre contact
- ✓ 1 sortie après obtention d'un CAP avec recherche d'emploi et appartement autonome.

Au 31/12, 4 jeunes restent accompagnés au titre de l'Amendement Creton (orientations aux 31/12 ?).

Focus pour le service PMO toute déficience :

Jeunes en attente de place accueil de jour (Accueil PMO plan B)

- Section petits : 3 enfants sur 8 dont la réponse aux besoins en accueil de jour n'est pas réalisable par manque de structures existantes pour des enfants de moins de 6 ans. Ces jeunes sont scolarisés, maintenus en école maternelle, par défaut.
- 8 jeunes étaient dans l'attente d'une place en accueil de jour et 1 en DITEP au 31/12/24. Nous avons admis 3 jeunes prioritaires par la Commission d'Harmonisation, dans l'attente d'une entrée en établissement.
- Une perspective d'orientation en accueil de jour est envisagée pour 8 autres jeunes.

Jeunes avec troubles psychiques

- *Nous repérons que la déficience du psychisme prend une part de plus en plus importante chez les jeunes accompagnés en 2024. Parmi eux, nous constatons des symptômes envahissants chez des enfants de 2 à 6 ans qui nécessitent l'aménagement des modalités d'accompagnement en binôme et dans un espace contenant. Ces troubles impactent également leur parcours scolaire. Le lien avec le secteur pédopsychiatrique devra être renforcé en 2025*

Le DAME GB a accompagné 74 enfants TSA avec pour certains des troubles du comportement important.

Nombre de situations complexes accompagnées dans le cadre d'un PAG dans l'année : 1

Nombre de sollicitations MDPH ou ARS relatives à un PAG dans l'année : 0.

Il est à noter que 2 enfants TSA sont accueillis en sureffectif à l'Essor et 3 enfants TSA à Montfort avec des moyens dédiés.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les Projet d'Etablissements pour l'Essor et le Service PMO sont à leur terme. Ils feront l'objet de réécriture à partir de la nouvelle trame associative pour un projet unique nommé "Projet d'établissement DAME GB" dans lequel le Projet d'Etablissement de Montfort sera intégré puisque valide jusqu'en 2026.

Des groupes de travail sur des thématiques spécifiques seront donc mis en place en 2025.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique ou psychique (2.1 SERAFIN) :

Les différentes collaborations perdurent afin de maintenir le suivi médical des jeunes :

- ✓ Médecin pédopsychiatres, pédiatre, généraliste au sein du DAME GB
- ✓ Coopération avec les différentes équipes externes, EMIL, Equipe Relais Handicap Rare (ERHR), CATIJ, Hôpital de jour, CHU Jean Minjoz, CMPP, CGI, CEEDA, DAPEH, REPOP, CRESDEV, pharmacie de Quingey par convention, EMA TSA 25, EMAS 25, laboratoires, CAMSP.

Pour le site de Montfort :

ACTIVITE DU MEDECIN GENERALISTE	
Actes (infections, dermatologie, traumatologie, algies)	48

ACTIVITE DU MEDECIN PSYCHIATRE	NBRE DE SITUATIONS	NBRE D'ACTES
Visites d'admission	4	4
Suivis individuels	30	220
Guidance parentale à l'IME	11	25
Guidance parentale à domicile	2	4
Groupes thérapeutiques (vie affective) en binôme avec psychologue	28	9

TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX ET ACTES INFIRMIERS (PILULIERS PREPARES PAR L'OFFICINE DE QUINGEY) ET PROTOCOLES	
Psychotrope, neuroleptique	11
Antiépileptique	5
Protocole Bucolam	5
Protocole antalgique	47
Protocole alimentaire	4
Protocole insuffisance surrénalienne	1
Protocole mucoviscidose	1
Infirmière libérale : injection quotidienne (insuffisance surrénalienne)	72
Infirmière libérale pour soins	3

SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS (EN NOMBRE)	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS	SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS
Pédopsychiatrie	4	12	Chirurgie maxillo-faciale	0	0
CRCM	10	6	Kinésithérapie	5	240
REPPPOP	4	16	Rééducation fonctionnelle	0	0
Neurologie (DysEpi)	5	10	Allergologue	1	2
Radiologie IRM	5	11	Ophtalmologie	4	4
Maladie du métabolisme CHU	4	10	Orthoptiste	1	2
Rééducation fonctionnelle	0	0	Neuropsychologue	0	0
Centre de la douleur	1	10			
Dentiste/Handident	3	9			
TOTAL BENEFICIAIRES	47				
TOTAL RENDEZ-VOUS	332				

ACTIVITE DES PSYCHOLOGUES ET DES REEDUCATRICES	PSYCHOLOGUE	ORTHOPHONISTE	PSYCHOMOTRICIENNE
Jeunes suivis	40	26	26
Séances (en nombre)	672	650	245
Groupe	Groupe de parole, 13 séances, 20 jeunes concernés Groupe psychomotricité / psychologue.	« Classe/orthophonie » 105 séances collectives avec 3 groupes différents : 6 jeunes TSA (cours habilités sociale), groupe VAS 5 jeunes et 6 jeunes Repas Thérapeutiques.	88 Séances de groupe 3 Groupes relaxation (4 jeunes) Groupe psychomotricité Educatrice Sport PA, Groupe psychomotricité / psychologue.
Groupe	« SIPFP » Intervention au sein de 3 Ateliers		« SIPFP » Intervention au sein de 3 Ateliers
Rencontres familles	28	1	0
Visites à domicile	11	0	0
Bilans	8	12	4
Rencontres partenaires	CRA, 30 réunions de travail situation jeune : Pôle Enfant Confié Département du Doubs, Croix Rouge SAF, CMP Planoise, Psychologue Libérale, Psychologue Foyer Hébergement et de Vie, IME Fondation Pluriel, Lycée Professionnel Condé, CLEX CFA, ESS, ...	CRDV, EMA, CRA, VIAS Forum Sexualité, CAA en interne SAF : intervention déglutition, Copil Alimentaire,	EMA ; CRA ; CRDV

✓ A noter également pour les rééducateurs du site des contributions partagées :

REPRESENTATION ET INTERVENTIONS A L'EXTERIEUR	Réseaux CRA, établissements scolaires Sensibilisation au comportement problèmes et au handicap
ACCOMPAGNEMENT EXTERIEUR SPECIFIQUE	- Accompagnement sortie éducative Europa Park et voyage fin d'année. - Participation au Conseil de la Vie Sociale. - Accompagnement à des séances transculturelles. - Accompagnement urgence psychologique. - Accompagnement stagiaire. - Accompagnement Forum VAS

✓ Pour le PMO :

JEUNES SUIVIS (EN NOMBRE)	PMO		LIBERAL		TOTAL	
	TTES DEF	TSA	TTES DEF	TSA	TTES DEF	TSA
Méd. psychiatre	23	18	0	0	10	18
Psychologue	58	34	2	2	99	36
Orthophoniste	0		28	16	38	16
Psychomotricien	38	34	11	2	49	36
Kinésithérapeute			7	3	7	3
Ergothérapeute			2		2	
Orthoptiste						

INTERVENTIONS DIRECTES AUPRES DES JEUNES (EN NOMBRE)	TOTAL PMO	
	TTES DEF	TSA
Méd. Psychiatre	55	33
Psychologue	619	725
Orthophoniste	638	322
Psychomotricien	613	1234
Kinésithérapeute	140	49
Ergothérapeute	32	
Orthoptiste		
TOTAL	2097	2363

Pour le site de l'Essor :

SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS (EN NOMBRE)	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS	SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS	BENEFICIAIRES	RENDEZ-VOUS
Pédopsychiatrie CAVASEM			Centre de la douleur Dentiste		
REPPPOP	2	Assuré par les parents	Chirurgie maxillo-faciale		
Neurologie (DysEpi)	2	Assuré par les parents	Kinésithérapie	1	25
Radiologie IRM			Rééducation fonctionnelle		
Maladie du métabolisme CHU			Allergologue		
Rééducation fonctionnelle			Ophtalmologie		
Chirurgie pédiatrique			Orthoptiste		
Médecin pédiatrique	34	59	Neuropsychologue		
TOTAL BENEFICIAIRES	34				
TOTAL RENDEZ-VOUS	83				

ACTIVITE DES PSYCHOLOGUES ET DES REEDUCATRICES	NEUROPSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE	ORTHOPHONISTES LIBERALES (CONVENTIONS SIGNEES)	PSYCHOMOTRICIENNE S
Jeunes suivis	18	34	13	29
Séances (en nombre)	12	164	520	345
Groupes	Groupe atelier numérique : 16 enfants (UEE Tristan Bernard 12 et 4 enfants du pôle 1)	Groupe de parole : 13 séances, 12 jeunes concernés Groupe Habiletés sociales pour 9 enfants	.	15 Séances de groupe Groupe de psychomotricité et danse / psychologue.
Mise en place de protocole et fiches ABC	13 protocoles et 6 fiches ABC	22 temps d'observation directs au sein des 3 pôles d'accompagnement		
Rencontres familles	22	28	1	2
Visites à domicile		11	0	0
Bilans	WNV (3), Wisc 5 (4), ComVoor (1), Vineland (5), test vocabulaire (1), EVIP (1), CPS-R (profil sensoriel) (1)	8	4	4 et 26 profils sensoriels (Dunn)
Suivi de PIA	34	34		EMA TSA, CRA
Réunion Cliniques (1h tous les lundis)	35	35		35

Focus : Création d'une salle sensorielle sur le site de l'Essor

Une salle sensorielle est un espace spécialement conçu avec des éléments fournissant des stimulations sensorielles, dans laquelle des stimuli peuvent être adaptés. Le son, l'éclairage... peuvent y être contrôlés. Cela crée un espace agréable, sûr et accessible tant au niveau physique que cognitif, favorisant l'attention et encourageant l'exploration, le plaisir et les sensations de bien-être. Il peut être utilisé à des fins éducatives, thérapeutiques, de loisirs ainsi que de détente.

La salle sensorielle, appelée aussi salle multi sensorielle, peut être équipée avec des éléments stimulant toutes les voies sensorielles, que ce soit séparément ou de manière combinée, des stimuli de base aux plus complexes.

Dans quel but ?

- Créer une atmosphère relaxante, sûre et bienveillante afin d'encourager l'exploration et le plaisir.
- Inclure des éléments pour travailler sur les stimulations de base et à proximité (tactile, proprioceptif, vestibulaire, vibratoire) pour l'intervention de personnes avec des besoins sensoriels particuliers et permanents (éléments tactiles, éléments lourds, massage et éléments vibratoires).
- Améliorer le sens de sécurité et le calme afin de réguler l'état d'excitation et de sensibilité tactile, de promouvoir la stabilité du corps et de la proprioception en général.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie (2.2 SERAFIN) :

La capacité d'autonomie dans les actes essentiels de la vie courante est évaluée pour chaque enfant par les professionnels et en collaboration avec les familles.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS, LA COMMUNICATION, LES DEPLACEMENTS, LA SECURITE (2.2.1)

Le tableau qui suit recense les différents niveaux d'autonomie pour les enfants bénéficiant d'accueil de jour et d'hébergement (y compris chez les assistantes familiales). Il concerne donc les jeunes des sites de Montfort et de l'Essor.

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette (hygiène du corps et des cheveux)	27	32	23
Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...)	43	32	7
Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...) (*)	23	26	31
Habillage (brassières, fermetures, lacets...)	35	32	5
Aide à la prise des repas	57	22	3
Mobilité (autonomie à la marche)	60	2	1
Communication	14	27	25
Aide à la gestion du stress	1	40	41
Repères spatiaux :			
A l'établissement	51	17	4
En dehors de l'établissement	19	36	27
Repères temporels	16	40	26
Relation avec autrui	18	45	19

Au-delà de ces deux sites, l'appui aux actes essentiels de la vie courante concerne particulièrement les enfants les plus jeunes, notamment ceux de l'UEMA et de l'UEEA.

Focus pour l'UEEA : l'aide à la prise de repas

A l'école de Fontaine Ecu, une salle à manger est mise à disposition afin qu'une éducatrice puisse accompagner le repas avec un seul enfant. Cela permet de travailler la diversification alimentaire et le comportement du jeune à table dans un environnement plus calme. 3 enfants sont à table en autonomie avec les enfants de leur classe d'inclusion, les autres jeunes déjeunent ensemble avec les éducatrices à une grande table dans le réfectoire.

Pour les jeunes du service PMO, des actions de prévention sont mises en place auprès des jeunes afin de les sensibiliser au soin de soi (toilette, hygiène, intimité, entretien du corps) par le biais des psychologues, des psychomotriciennes et des éducateurs. Cela a concerné 21 jeunes au cours de cette année.

Pour tout le DAME, la mise en place de formation à la CAA dans tout le dispositif a permis de développer et soutenir la communication pour l'ensemble des enfants qui doivent en bénéficier.

Une réelle dynamique est déployée en ce sens depuis 2021 et perdure par le biais de CNR. L'équipe de l'Essor a de nouveau été formée compte tenu des changements de professionnels intervenus. Les équipes de l'UEMA, l'UEEA et Montfort ont également pu bénéficier de ce temps de formation et de mise en œuvre de la CAA. Ce déploiement permettra d'enrichir à terme, la communication des enfants quelle qu'elle soit et encourager leur autonomie au quotidien dans leur parcours de vie.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale (2.3 SERAFIN) :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (2.3.1.1)

TYPE DE REUNION	Nb
Rappel : Nbre de jeunes au 31/12	185
Elaboration du PIA en équipe pluridisciplinaire	82
Co-construction et validation du PIA avec le jeune et son représentant légal	185
Suivis de projet	98
TOTAL	365

Dans le but de recueillir les attentes des jeunes et des représentants légaux/familles, avant chaque synthèse, le jeune et sa famille sont rencontrés sur le site d'accueil ou à leur domicile.

100% des jeunes et représentants légaux ont validé leur PIA.

Des réunions de suivi de projet peuvent être mise en place à la demande d'un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire ou réalisé 1 fois entre chaque vacance au service PMO dans le cadre des références d'un éducateur. Le référent éducatif, la psychologue et la cheffe de service sont présents. A ces derniers peuvent s'ajouter la pédopsychiatre et la psychomotricienne. Les 64 situations du PMO toute déficience ont au moins eu un suivi de projet dans l'année.

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT (2.3.2.)

Les jeunes du service PMO ont pu bénéficier d'activités spécifiques au sein de cet espace :

- ✓ Séance de cuisine avec gestion du budget : 30 séances pour 17 jeunes
- ✓ Séances d'aide aux devoirs : 16 séances pour 6 jeunes
- ✓ Gestion de l'entretien du logement : 7 séances pour 3 jeunes
- ✓ Se déplacer en autonomie pour se rendre à l'appartement : 7 séances pour 3 jeunes
- ✓ Appréhender la dimension administrative pour gérer un appartement et son coût : 10 séances pour 8 jeunes

Les jeunes du pôle 1 de l'Essor sont également venus tous les jeudi matin pour travailler le déplacement en transport en commun, arriver dans un nouvel espace, et réaliser un repas : 4 jeunes lors de 7 séances.

Le site de Montfort offre l'opportunité de travailler l'habitat semi-autonome en amont des stages en foyer ou en appartement autonome. Ainsi, les éducateurs du groupe des jeunes âgés de 16 à 22 ans, travaillent la capacité des jeunes à pouvoir vivre l'expérience de façon progressive. C'est 8 jeunes qui ont pu résider dans cet appartement sur le site de Montfort.

1 jeunes de Montfort a pu expérimenter l'habitat inclusif en autonomie totale lors d'un stage de 2 semaines à l'ESAT Prolabor : 14 nuits. Pour préparer ce séjour, ce jeune a bénéficié de 4 séances pour se repérer avec 1 professionnel.

L'appartement situé Rue des Villas à Besançon a dû être restitué en mars 2024 en raison de sa mise en vente par la propriétaire. En raison du déménagement du service sur un nouveau site, la direction n'a pas engagé la location d'un nouvel appartement en 2024. Ce sera l'objet d'un nouveau projet en 2025.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ELEVE (2.3.3.1)

Les 2 sites d'accueil disposent d'Unités d'Enseignements Internes (UEI) et Externes (UEE) :

- ✓ 5 Unités d'Enseignement Internes : 2 à l'Essor et 3 à Montfort
- ✓ 3 Unités d'Enseignement Externes : 2 à l'Essor (à l'école Tristan Bernard et au collège de Roulans, mutualisé avec le site de Baume les Dames de la Fondation Pluriel) et 1 au collège de Quingey.

88 ESS ont été réalisées en 2024.

Un temps d'échange a été réalisé avec l'ARS et l'inspectrice ASH à la demande de la Direction du DAME, dans le but d'externaliser une nouvelle classe du site de l'Essor. A la suite de ce temps, une demande a été faite à la Maire de Besançon en ce sens, afin d'intégrer ce projet dans les locaux d'une école de secteur.

Niveau scolaire des jeunes accueillis au 31/12

NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Cycle I	33	10	43
Cycle II	54	14	68
Cycle III	28	12	30
Cycle IV	18	4	22
Voie professionnelle	0	12	12
TOTAL	133	52	185

Au 31/12, parmi les 185 jeunes accueillis.

MODE DE SCOLARISATION	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Unité d'Enseignement Interne	31	30	61
École Maternelle / Primaire	38	-	38
ULIS école	12	-	12
Collège	19	-	19
ULIS collège	12	-	12
Lycée Professionnel ou général	-	9	9
Lycée Agricole	-	-	-
ULIS Lycée Professionnel	-	5	5
MFR*	2	-	2
Centre de Formation + apprentissage	7	9	16
CNED	-	-	-
EREA	-	1	1
TOTAL	121	54	175*

10 jeunes ne sont pas scolarisés.

1 enfant du site de l'Essor est suivi sur un autre lieu en raison de ces troubles du comportement. L'enseignant se déplace 1 fois par semaine afin d'assurer la scolarisation de cet enfant âgé de 12 ans.

Temps de scolarisation par semaine au 31/12 au sein des unités d'enseignement internes

VOLUME HORAIRE	- DE 16 ANS	+ DE 16 ANS	TOTAL
2h à 6h	9	19	28
6h30 à 12h	7	9	16
12h30 à 16h	9	2	11
+ de 16h	6	0	6
TOTAL	31	30	61

ACCOMPAGNEMENT POUR PREPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (2.3.3.2)

Le site de Montfort permet aux jeunes de découvrir les ateliers préprofessionnels à partir de 14 ans.

Cela s'inscrit dans le projet individualisé d'accompagnement et ouvre progressivement chaque jeune au cadre professionnel. Pour se faire, 3 ateliers accueillent les jeunes dans une démarche progressive pour aller du site à l'environnement de travail en milieu ordinaire ou protégé :

- ✓ L'atelier restauration : ouverture du restaurant aux professionnels chaque vendredi avec service à l'assiette. Il est envisagé en 2025 d'ouvrir en restaurant d'application. En effet, pour y parvenir, l'ETS a dû réaliser une formation et la Direction s'est assurée de la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).
- ✓ L'atelier opérations industrielles : sur le site de Montfort mais aussi 1 fois par semaine à l'ESAT d'Etalans et d'Ornans.
- ✓ L'atelier horticulture/maraichage/céramique : ateliers extérieurs dans une exploitation agricole

REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIER PROFESSIONNEL	SIPFP/+ DE 9H/SEMAINE	DECOUVERTE
« Restauration »	10	6
« Opérations Industrielles »	12	6
« Jardins Espaces Verts »	9	6
TOTAL	31	18

Les actions réalisées dans le cadre des ateliers :

- ✓ Service lors de l'inauguration du nouveau site du CAMSP du Doubs : 5 jeunes concernés
- ✓ 25 temps d'ouverture de l'atelier restauration aux professionnels du site
- ✓ 7 repas servis sur le site lors d'invitations de partenaires
- ✓ Ateliers extérieurs 2 fois par mois de l'atelier terre à l'ESAT de Cramans et en milieu ordinaire au « Jardin qui pique » à Salins les Bains.
- ✓ Travail de transversalité pour s'adapter aux besoins des jeunes TSA : déplacer le contexte de l'atelier sur l'accueil de jour pour permettre un meilleur repérage des 7 jeunes concernés.

Le site de l'Essor permet aux jeunes TSA âgés de 14 à 16 ans de découvrir les activités « préprofessionnels » avec des partenariats tels que le Jardin de Cocagne, du travail confié par l'ESAT Prolabor. Cela concerne 6 jeunes chaque semaine.

Pour soutenir l'accompagnement vers le logement ou la vie professionnelle, de nombreux stages ont lieu.

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS ET STAGES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES	JOURNEES	SEJOURS	STAGIAIRES
A l'intérieur du DAME	54	8	6	0	0	0
Dans autre ESMS (DAME ITEP)	8	2	1	34	3	3
Accompagné en ESAT	90	11	7	172	31	24
En foyer d'hébergement	44	2	1	119	22	3
En ESAT	310	12	9	527	22	31
En entreprise adaptée	15	1	1	0	0	0
En entreprise d'insertion	37	4	2	0	0	0
En milieu ordinaire	244	15	7	155	10	6
Accompagné milieu ordinaire	8	4	4	0	0	0
En collectivité locale territoriale	0	0	0	0	0	0
Etablissement scolaire (LP, MFR)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	810	59	38	1007	78	67

ACCOMPAGNEMENT A LA VIE INTIME, AFFECTIVE, AMOUREUSE ET SEXUELLE (VIAAS) (2.3.3.5)

Le PMO a organisé, en collaboration avec le CICS (centre d'information et de consultation sur la sexualité), un groupe sur le thème « Vie affective et sexuelle » à destination d'un groupe de cinq jeunes accompagnés âgés de 8 ans à 13 ans.

Pour le site de Montfort, 3 nouveaux professionnels ont été formés à la suite de l'appel à projet ARS.

Ainsi, des groupes de sensibilisation à la VIAAS sont mis en place tous les vendredis accompagnés du médecin pédopsychiatre, de la psychologue, de 2 éducateurs et de l'orthophoniste. Cela concerne l'ensemble des jeunes.

Différentes thématiques sont abordées en fonction de l'âge, la maturité affective, la capacité du jeune à entrer dans les thématiques ou en fonction de son histoire : la connaissance de son corps, des genres, comment prendre soin de son corps, la puberté, l'intimité, le consentement, les relations aux autres, l'usage des réseaux sociaux, ...

Pour le site de l'Essor, des temps de travail et d'échanges ont été mis en place au cours de l'année 2024 avec la Direction afin de préciser les besoins des jeunes accueillis et d'apporter les réponses adéquates aux besoins et comportements des jeunes. Cela fait suite aux temps de formation réalisés par une intervenante spécialisée dans ce domaine spécifique. Ce travail devra se poursuivre en 2025.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET DEVELOPPER L'AUTONOMIE DANS LES TRANSPORTS (2.3.4)

A Montfort, des séances de Vie Sociale et Professionnelle sont mises en place tous les jeudis ainsi que les vendredis une semaine sur 2. Deux professionnelles (Enseignante + CESF) accompagnent les 18 jeunes qui en bénéficient pour :

- ✓ Favoriser l'autonomie dans les transports
- ✓ Appréhender les différentes démarches administratives (CPAM, CAF, banques...)
- ✓ Connaître et visiter les foyers d'hébergement, ESAT
- ✓ Connaître certains dispositifs ressources du droit commun : planning familial, CICS, CEGIDD, CLAD

Par ailleurs des démarches de la vie quotidienne sont effectués deux fois par semaine avec les éducateurs du groupe ferme et château 1. A l'issue, nous constatons que leurs compétences en autonomie sont en progression.

L'arrivée d'une professeure de sport adaptée favorise l'autonomie et l'inclusion des publics. Plusieurs activités structurées et adaptées ont été mise en œuvre en interne et avec des partenaires.



Au service PMO, 83 actions ont été menées pour soutenir l'autonomie dans les déplacements (transports en commun et/ou piétonniers). Un partenariat a été développé avec l'association « Les manivelles » afin de sensibiliser 3 enfants à l'utilisation du vélo et à son entretien. Il sera maintenu et développé auprès d'autres jeunes en 2025.

A l'Essor, les jeunes de l'UEE Tristan Bernard sortent tous les mercredis matin pour se rendre à l'activité radio en utilisant le tram. Le pôle 1 utilise également ce moyen de transport dans le but de familiariser les enfants aux bruits, aux mouvements, se déplacer en acceptant les différents enjeux et interactions. Ce sont 20 enfants qui utilisent ce transport chaque semaine et travaillent ainsi leurs habiletés sociales.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

Nous ferons ici un focus sur l'ouverture en faveur de l'accès aux loisirs, à la culture et au sport au milieu ordinaire.

Les partenariats noués par le DAME pour soutenir l'accompagnement à la santé d'une part, et le volet professionnel et préprofessionnel d'autre part ayant été développés par ailleurs dans le rapport d'activité.

SORTIES LOISIRS – CULTURE – SPORT (2.6.1.1. CPOM)	NB DE JEUNES	NB DE SORTIES
Lieux touristiques / Monuments / Marchés festifs / Expositions	88	4
Commerces / restaurant	185	312
Bibliothèque / Médiathèque / Ludothèque / jeux de société	80	24
Spectacles / Concerts / Cinéma / Théâtre « Les 2 scènes »	50	15
Piscine / Bowling / Patinoire / Trampoline parc	25	80
Promenades / Pique-niques / barbecue	34	120
Cirque (PasseMuraille)	4	15
Habiletés sociales (fête de la musique...) / Sorties en autonomie	36	4
Escalade	5	25
Sport adapté ou partagé (collège de Frasne et Doubs)	8	26
		625



La journée artisanale de Montfort s'est tenue cette année. L'atelier cuisine a produit plus de 250 repas pour les visiteurs (parents, amis, acteurs locaux, partenaires).

L'atelier Terre a vendu ces productions, fleurs, plants et poteries. Une vingtaine d'artisans locaux ont pu venir exposer et vendre le fruit de leur travail. Des activités éducatives et de loisirs ont permis à petits et grands de jouer, se détendre et profiter ensemble de cette journée de partage.

Le Marché de Noël s'est également déroulé le dernier jour d'école, créations artistiques manuelles, céramiques, douceurs sucrées, produits ménagers écologiques ont tous été vendus au public à Montfort et à l'Essor. Les familles ont été accueillies sur chacun des sites.



Les activités sportives

En cette année olympique, le développement des activités de sport dans une logique inclusive a connu une accélération avec de nombreuses réalisations pour tout le DAME GB.

- ✓ Durant l'année, l'Essor a eu accès au gymnase des Aiglons. Cela a permis à 5 jeunes du pôle 2 de bénéficier d'un parcours gymnique 1 fois par semaine. De plus, 12 enfants de l'UEE Tristan Bernard en bénéficient pour l'activité expression corporelle 1 fois par semaine.



- ✓ 10 jeunes sur des pôles 1 et 2 ont bénéficié d'un cycle de 15 séances au gymnase de la Saint-Claude. Les enfants de l'UEE Tristan Bernard ont participé à un cycle au gymnase de la Saint-Claude (7 séances).

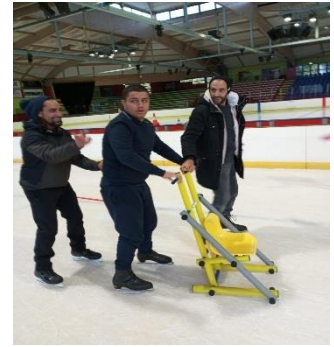


- ✓ 12 jeunes de l'UEE Tristan Bernard ont bénéficié d'un cycle de judo au Dojo Franc Comtois (12 séances) et 10 jeunes de l'UEE collège d'Aigremont d'un cycle de judo au Dojo de Roulans (8 séances).

- ✓ Les jeunes de l'UEE collège d'Aigremont à Roulans ont bénéficié de séance de sport 1 fois par semaine (Judo, marche, hockey). 3 jeunes du collège d'Aigremont sont également accueillis 3 demi-journées en inclusion dans le milieu ordinaire et sont associés pour des projets spécifiques avec les écodélégués, la sécurité routière ou encore le projet cinéma.

- ✓ Sorties à visées inclusives
- ✓ Lors des vacances scolaires estivales, les jeunes de l'Essor ont pu bénéficier de sorties piscine en extérieur : 4 sorties pour 5 jeunes des pôles 1 et 2, mais également 3 sorties pour les jeunes de l'UEE Tristan Bernard.
- ✓ Une sortie a été organisée au Trampoline Park pour 5 jeunes du pôle 1, 6 jeunes du pôle 2 et 10 jeunes de l'UEE Tristan Bernard.

- ✓ 11 jeunes de l'UEE Tristan Bernard et 3 jeunes de l'UEE collège d'Aigremont ont participé à un séjour les jeunes ont reçu un Tee-Shirt technique avec leur prénom et le logo de leur équipe.
- ✓ 12 jeunes de l'UEE Tristan Bernard et 3 de l'UEE collège d'Aigremont ont assisté à un spectacle de patinage artistique.
- ✓ 5 jeunes ont bénéficié d'une séance par semaine de football adapté depuis septembre 2024 (Terrain du complexe sportif de la Malcombe puis gymnase en hiver).
- ✓ Différentes sorties à la journée ont été réalisées durant l'année concernant l'ensemble des jeunes de l' Essor (Karaté, judo, volley, foot, vélo, cross UNSS, trampoline, bowling, journée STAPS...).
- ✓ 8 jeunes des différents pôles ont participé à un cycle patinoire (7 séances).
- ✓ Pour les jeunes de Montfort et l'Essor, plusieurs camps avec hébergement ont été organisés. Ils permettent une ouverture, et pour les jeunes en accueil de jour, ils offrent l'occasion de travailler l'autonomie du quotidien pour les jeunes à besoins spécifiques (travail sur l'hygiène, le sommeil...)



Séjour à Puylobier

CAMPS	NB DE JEUNES	NB DE JOURS
Belleherbe – ESSOR / MONTFORT	11	3
Puylobier (Bouche du Rhône)	13	3
Lavans-Les-Saints-Claude	10	3
Casteljaloux (Sports Partagés)	9	3
Lac de Montrevel en Bresse	12	2

Le service PMO

Partenariat avec les Deux Scènes (15 séances et 50 places) et le Théâtre de l'Espace pour des places à des spectacles tout public et adaptés ; visites d'expositions, participation à des événements culturels sur la ville et les quartiers (FRAC, théâtres, La Rodia...).

Zoom sur un projet inclusif

Echanges avec une l'école ordinaire Aldebert de Naisey-Les-Granges.

Projet : Chanter ensemble dans un clip pour promouvoir la tolérance à la différence et le respect de l'autre.

La chanson est créée avec les arrangements musicaux réalisés par l'artiste Aldebert et le clip avec sa participation

Action 1 : mise en place de la correspondance entre les deux écoles

Action 2 : sensibilisation au handicap : présentation de la structure site de Montfort par la psychologue et l'enseignante

Action 3 : sensibilisation à l'autisme en particulier : interview sur le thème de l'autisme par les élèves de l'école Naisey-Les-Granges.

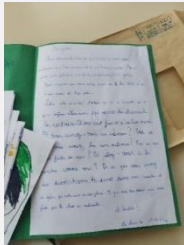
Action 4 : première rencontre entre les élèves de l'école Naisey-Les-Granges et les élèves de l'IME (un temps de jeux et de convivialité)

Action 5 : chanter ensemble une chanson d'Aldebert

Action 6 : rencontres de création entre les élèves de l'IME et ceux de l'IME pour écrire les paroles d'une chanson.

Action 7 : Rencontre avec Aldebert à l'école Naisey-Les-Granges pour travailler la chanson écrite par les élèves.

Action 8 : création du clip vidéo avec une équipe technique pour filmer les élèves



Chanson : « Tous pareils, tous différents » à retrouver sur Youtube.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ 6 CVS au cours de l'année 2024 se sont déroulés au sein du DAME GB en présence des enfants élus et des familles.
- ✓ Les différentes thématiques ont concerné : la présentation de l'autoévaluation et l'évaluation, bilan des plaintes et réclamations, des fiches d'événements indésirables, les travaux, les achats, la mise en place de la nouvelle mandature CVS et le règlement intérieur, la communication alternative augmentée, les questions / remarques des personnes accueillies et des familles ...
- ✓ Cela a nécessité des temps de préparation auprès de chaque jeune pour permettre selon sa capacité à exprimé ses envies ou besoins en utilisant différents outils de communication.
- ✓ Café familles dont : 3 sur le site de Montfort (15 familles) 3 sur le site de l'Essor (7 familles) 2 au service PMO.
- ✓ 1 temps pour les fratries, organisé par le site de l'Essor (5 jeunes)
- ✓ Réunions sur les groupes de vie pour encourager l'expression, en classe, en ateliers au sein du site de Montfort chaque semaine
- ✓ Les échanges via l'application Educartable avec les familles de l'UEMA, l'UEEA et de l'Essor. 100% des familles utilisent l'application pour recevoir des informations, permettre aux professionnels et aux familles de communiquer, ou à la Direction de réaliser des informations. La RGPD est respectée via cette application.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 25,705 (PMO) + 34,88 (Montfort avec SAF) + 19,32 (Essor) = 79,905 ETP

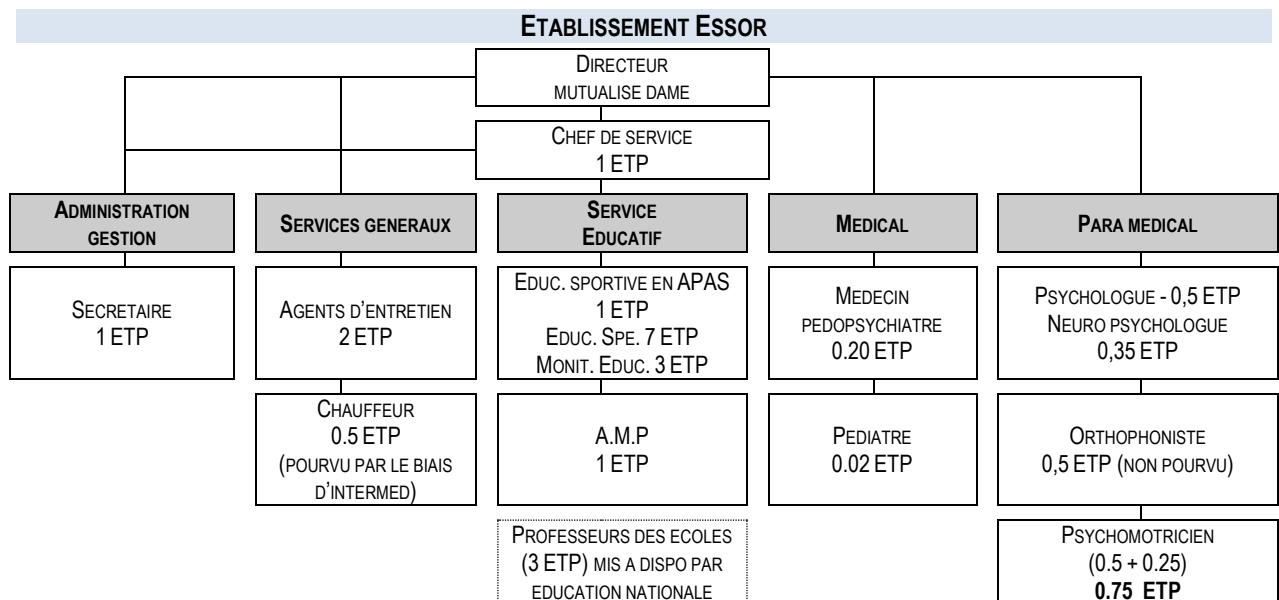
En 2024, nouvelle équipe de direction à Montfort avec l'arrivée du directeur adjoint en juin et d'un nouveau chef de service. Mobilité interne de la cheffe de service de l'Essor vers le PMO en septembre suite à un départ, induisant un recrutement de chef de service à l'Essor en novembre.

Nombre de salariés en personnes physiques : 36 (PMO) + 41 (Montfort avec SAF) + 26 (Essor) = 103 personnes

Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 9 au sein du DAME soit 4 à Montfort, 3 à l'Essor, 1 à l'UEMA et 1 à l'UEEA.

9 professionnels ont été recrutés en CDD pour assurer les sureffectifs avec des CNR dédiés notamment dans le cadre d'un PAG et de la rentrée inclusive.

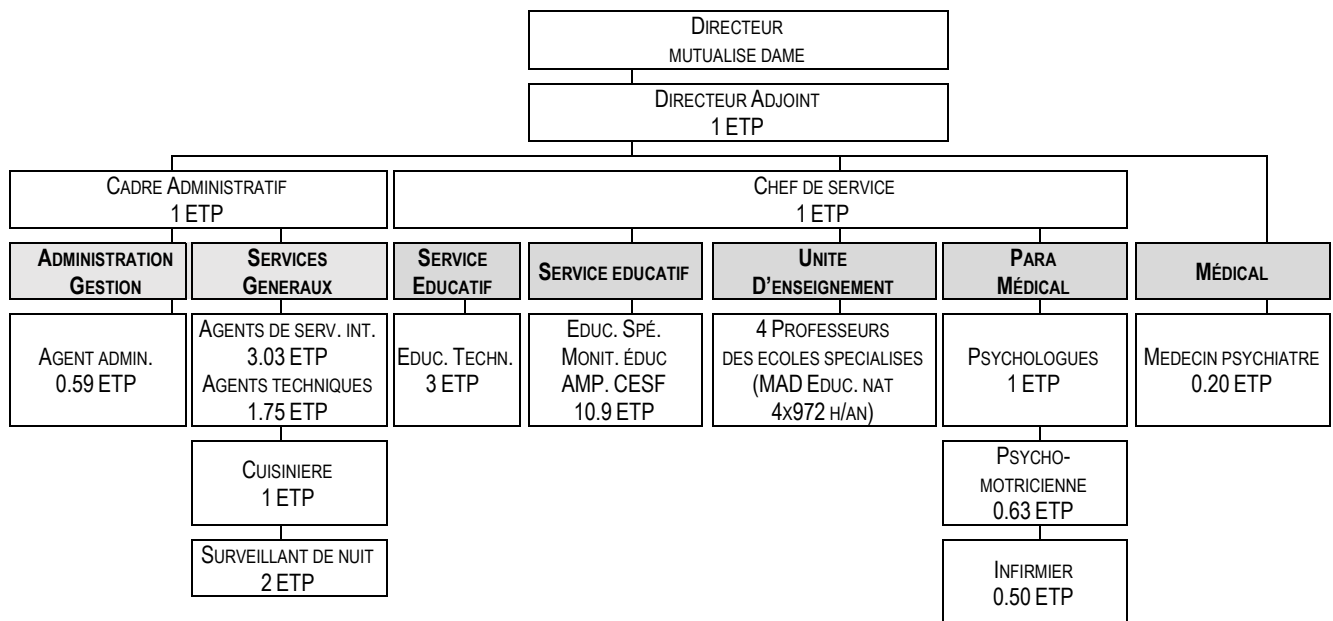
A noter que les recrutements des postes médicaux et de rééducateurs restent complexes : plusieurs postes vacants dont certains depuis plusieurs années, très partiellement compensés par des professionnels libéraux. Organigramme au sein du DAME au 31/12



SERVICE PMO GRAND BESANÇON

DIRECTION MUTUALISEE SESSAD/IME CHEF DE SERVICE 2 ETP												
ADMINISTRATIF	EDUCATIF				PARAMEDICAL				MEDICAL			
	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA	ttes def.	S° TSA	UEMA	UEEA
AGENT ADMIN 2 ETP	EDUC SPECIALISE 6,8 ETP	EDUC SPECIALISE 3 ETP	EDUC SPECIALISE 1 ETP	EDUC SPECIALISE 1 ETP	PSYCHOLOGUE 1,78 ETP	PSYCHOLOGUE 0,8 ETP	PSYCHOLOGUE 0,5 ETP	PSYCHOLOGUE 0,35 ETP	PSYCHIATRE 0,16 ETP	PSYCHIATRE 0,05 ETP		
	EJE 1 ETP		EJE 1 ETP	AMP/AES 1 ETP	PSYCHOMOT 1 ETP	PSYCHOMOT 0,585 ETP	PSYCHOMOT 0,5 ETP	PSYCHOMOT 0,25 ETP				
			AMP/AES 1 ETP		ORTHO. 0,75 ETP	ORTHO. 0,2 ETP	ORTHO. 0,5 ETP					

SITE DE MONTFORT



Le SAF est doté de quatre assistantes familiales, un ETP d'éducatrice spécialisée, d'un 0,35 ETP de psychologue et 0,4 ETP de secrétariat. La direction est assurée par celle de Montfort.

III.4.b. Formations, analyse de la pratique

ACTIONS (EN NOMBRE) PMO	PARTICIPANTS	HEURES
Communication alternative augmentée	15	210 h
Utiliser la relaxation comme média éducatif	1	28 h
La balnéothérapie et approche de l'eau comme médiation	1	14 h
TDAH (TD4)	2	42 h
WORD Perfectionnement	2	28 h
WORD Initiation	2	28 h
Sensibilisation détection et signalement EI	17	
La fratrie : impacts, besoins et autres pistes d'accompagnement	1	7
Journée d'étude CRA : autisme et diversité de parcours	15	105 h
Actualisation Profil Sensoriel De Dunn	1	3 h
Vineland II	1	14 h
Batterie NP Mot Niveau I	2	70 h
Conférence Schéma corporel	1	7 h
Protection de l'enfance (CREAI)	5	60 h
Sensibilisation collaboration avec les familles et guidance parentale	1	5,5 h
Développer la coopération et faire travailler en équipe	15	16
Via trajectoire	2	14
Formation sensibilisation circuit du médicament	18	9
CRA	4	14
EPI/évacuation	18	16
Analyse de la pratique	56	60
CAA	45	21
Tutorat pour le suivi contrat d'apprentissage ou professionnalisation	5	7

La formation du DAME se poursuit dans le cadre des contrats de professionnalisation et d'apprentissage :

- ✓ 1 contrat de professionnalisation à l'Essor en 2^e année ES
- ✓ 1 contrat d'apprentissage à l'Essor en 3^e année ES
- ✓ 1 contrat d'apprentissage finalisé pour un diplôme d'ES
- ✓ 1 contrat d'apprentissage AES à l'UEEA
- ✓ 1 contrat d'apprentissage ES à l'UEMA en 1^e année

III.4.c. Accueil de stagiaires :

ORGANISMES	FORMATION	NBRE STAGIAIRES
IRTS	ES 3 ^{ème} année	5
	ES 2 ^{ème} année	2
	ES 1 ^{ère} année	2
	ME 2 ^{ème} année	1
	AES	1
Université de Franche Comté	Master de psychologie	1
Ecole en 3 ^{ème} année	Psychomotricité	1
UFR STAPS	2 ^{ème} année	1
	3 ^{ème} année	1
TOTAL		15

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche Qualité

PRINCIPAUX TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
COPIL PACQ (ReQua MS)	5
COPIL Enquête de satisfaction (ReQua MS)	3
Temps de travail Plan de Gestion de crise (ReQua MS)	3
Réunion cadres DAME	3
Réunions générales (2 par site)	6
TOTAL	18

III.5.b. Evaluation et suivi

Le DAME Grand Besançon a réalisé son évaluation :

- ✓ le 19 juin 2024 à Montfort,
- ✓ le 20 juin 2024 à l'Essor,
- ✓ le 21 juin au service PMO.

Le rapport définitif d'évaluation et le plan d'action ont été transmis à l'ARS BFC.

Les cotations obtenues par domaine :

- ✓ Chapitre 1 : la personne accompagnée → 3,84 /4
- ✓ Chapitre 2 : les professionnels → 3,77 /4
- ✓ Chapitre 3 : l'ESSMS → 3,46 /4

Sur les 18 critères impératifs, 9 sont satisfaits. L'appréciation globale des évaluateurs a été très favorable, avec une attention attirée sur la nécessité de finaliser l'harmonisation des procédures à l'échelle du DAME, pour en permettre une appropriation collective commune et identique par tous. Les critères suivants entrent dans un plan d'action qui a déjà été élaboré et est en cours de réalisation :

- ✓ Critère 2.2.6 : l'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée (CVS)
- ✓ Critère 3.6.2 : les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament
- ✓ Critère 3.11.2 : l'ESSMS traite les signalements de fait de maltraitance et de violence, et met des mesures coorrectives en place
- ✓ Critère 3.12.2 : l'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et réclamations aux parties prenantes

- ✓ Critère 3.13.1 : l'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables
- ✓ Critère 3.13.2 : l'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes
- ✓ Critère 3.13.3 : les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives
- ✓ Critère 3.14.1 : l'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement
- ✓ Critère 3.14.2 : l'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe

III.5.c. Suivi des Evénements Indésirables et Plaintes et Réclamations

Le tableau suivant recense les suivis à l'échelle du DAME

PREVENTION ET GESTION D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES	NOMBRE	THEMES POUR LES FEI ET PLAINTES ET RECLAMATIONS	REPONSES APPORTEES
Fiches Événements Indésirables (FEI)	117	105 : relatif à la sécurité 4 : relatif à la santé 8 : relatif au fonctionnement de la structure	- Fiche ABC pour les troubles du comportement - 55 Réunions cliniques Car 88% des FEI sont en lien avec des agressions hétéro ou auto-agressives
Fiches Événements Indésirables Graves	2	Suspicion d'agression à caractère sexuelle -	Transmission et lien avec ARS BFC -
Comités de Retour d'EXpérience (CREX)	0		En 2025
Plaintes et Réclamations	4	1 pour température trop basse dans un espace de vie 3 pour des retards des transports	Prise de température toutes les 2h -> mesures correctes supérieures à 20 degrés Echanges avec le transporteur pour corriger les retards en modifiant les heures de prise en charge en amont
Informations Préoccupantes	9	-	0
TOTAL	132		

IV. CONCLUSION

L'un des éléments majeurs qui a ponctué l'année 2024 a été l'évaluation du DAME GB. Les évaluateurs ont valorisé "un accompagnement remarquable" au sein du dispositif réalisé par les professionnels tant pour les outils mis en place que par le prisme des personnes accompagnées et des représentants légaux.

Ce temps d'évaluation a permis une plus grande transversalité et une interconnaissance entre les professionnels et a ainsi fait socle commun dans l'engagement professionnel. Engagé en amont de la démarche, cette transversalité devra être soutenue via le plan d'action élaboré.

L'année écoulée a vu également aboutir les formations à la CAA pour l'ensemble du DAME. Ainsi, les personnes/enfants accompagnés auront un outil de communication qui suivra leur projet de vie. La communication est le vecteur pour exprimer des émotions, un ressenti, un besoin, pouvoir faire des demandes, tout simplement vivre et se faire comprendre.

L'un des axes de développement pour 2025, sera également la formation des cadres mais aussi des professionnels en lien avec les troubles du spectre de l'autisme. A cela s'ajoutera des temps de supervision des équipes des sections autisme par un organisme extérieur. Ces 2 actions seront en faveur d'un accompagnement plus adapté et une montée en compétences globale des professionnels, nécessaire compte tenu d'arrivées et départs importants d'une part et de comportements défis plus nombreux de la part des enfants avec TSA accueillis.

La fin d'année 2024 a vu se concrétiser la réception des nouveaux locaux du service PMO sur le site de Palente après deux années de travaux. Les professionnels prendront possession de ce site dès la rentrée de janvier 2025.

L'AHS-FC dote ainsi le service d'un espace adapté aux besoins du public accueilli tout en favorisant la Qualité de Vie au Travail des professionnels.

L'année 2025 permettra l'écriture du Projet d'Etablissement DAME GB avec la mise en place de groupes de travail sur des thématiques en lien avec l'évaluation comme la bientraitance, l'éthique, la gestion des événements indésirable ou encore les plaintes et réclamations.

Ce sera également le déploiement du DUI sur les sites de l'Essor et Montfort avec la formation progressive des professionnels à l'utilisation de l'outil.

Nous poursuivrons notre politique en faveur de la dimension inclusive à travers plusieurs orientations : la scolarité avec un travail partenarial pour la création de nouvelles UEE à l'Essor et à Montfort ; l'habitat dans la cité avec la location d'un nouvel appartement à Besançon pour les jeunes du DAME, et l'ouverture de places d'accompagnement en milieu ordinaire (PCPE).

Pour finir, la poursuite des "Cafés parents" ou "rencontre fratrie" pour encourager la participation et l'expression de chacun en faveur des personnes accompagnées.

Les projets sont nombreux. Ils doivent également prendre en compte l'évolution du public avec des situations complexes plus nombreuses, et un volume important de demandes d'accueil non satisfait dans un contexte de ressources humaines encore en tension. La réponse à ces enjeux est soutenue par la volonté du DAME de contribuer à la mise en œuvre d'une réponse pour tous, en lien avec l'ensemble des partenaires : MDPH, ARS, Communauté 360. Cet engagement renouvelé chaque année



RUE DES CHEVALIERS DE ST GEORGES
25680 ROUGEMONT
TEL. : 03.81.99.37.01
dame.audc@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :
M. CEDRIC LEMAITRE

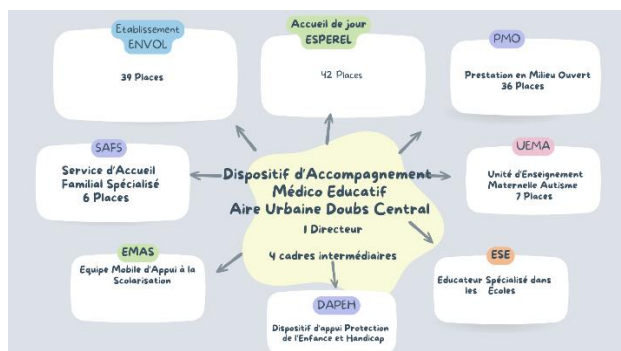
DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS arrêté du 10/02/2023
	CAPACITE TOTALE	130 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil de jour (51) Prestation Milieu Ordinaire (36) PMO UEMA (7) Hébergement (33) Accueil temporaire (3)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, TSA, Polyhandicap, Tous types de déficiences (PMO)

Modalités d'accueil autorisé du DAME Aire Urbaine – Doubs Central :

MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME AU DC	SITE ENVOL		SITE ESPEREL		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	NB DE PLACES	
Hébergement 365 jours	DI TSA Polyhandicap /IMC	6 4 2	-	-	-	-	12
Hébergement 210 jours	DI TSA Polyhandicap/IMC	7 6 2	-	-	-	-	15
Hébergement Assistante Familiale	DI	6	-	-	-	-	6
Hébergement Temporaire	DI TSA Polyhandicap/IMC	1 1 1	-	-	-	-	3
Accueil de Jour	DI TSA Polyhandicap/IMC	5 2 2	DI TSA -	25 17 -	-	-	51
Prestation Milieu Ordinaire	-	-			Toutes déf. TSA TSA UEMA Polyhandicap	30 4 7 2	43
TOTAL		45		42		43	130



Le DAME Aire Urbaine – Doubs Central est composé de différents sites :

- ✓ Etablissement l'Envol et SAFS (45 places)
- ✓ Accueil de jour Espérel (42 places)
- ✓ Service PMO AUDC (43 places)

Il est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018-2022, avec 2 avenants de prolongation pour 2023 et 2024.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées et d'actes :

Au 31/12, le Dame AU DC comptabilise 147 enfants pour un agrément de 130.

- ✓ Activité d'hébergement et accueil de jour

Concernant les deux établissements (Espérel-Envol) et le SAFS (activité d'hébergement) : l'activité théorique des établissements est basée sur une ouverture de :

- ✓ 210 jours par an pour 72 places ;
- ✓ 365 jours par an pour 15 places dont trois places d'accueil temporaire.
- ✓ L'activité prévisionnelle est calculée avec un taux d'occupation de 90% et de 75 % pour l'accueil temporaire.

JOURNEES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	3	3	27	27	6	6	51	51	87	87
Capacité installée au 31/12	3	3	27	27	6	6	51	51	87	87
Activité théorique	1 096	1 096	7 530	7 530	1 260	1 260	10 710	10 710	19 336	19 336
Activité prévisionnelle	822	822	6 777	6 777	1 134	1 134	9 639	9 639	18 372	18 372
Journées réalisées	924	557	7 858	7 135	1 579	1 363	10 326	10 957	20 687	20 012
Taux d'occupation	84 %	51 %	104 %	95 %	126 %	108 %	96%	102 %	107 %	103 %

NB : 15 places autorisées à 365 jours : 12 permanents + 3 AT

- ✓ Nous notons une activité à 103 % pour l'année 2024. Au 31/12, 95 enfants sont accompagnés dans les deux établissements et le SAFS (87/84 permanents et 8 AT).
- ✓ L'Envol connaît une augmentation de son accueil de jour (+603), cela s'explique par l'admission de 3 jeunes dans l'année (dont 1 en en plan B PMO et 2 en attentes sollicités par la MDPH et PEC).
- ✓ Une diminution de l'accueil en hébergement est visible car 4 jeunes en aménagement Cretons ont pu être admis en établissement adulte en cours d'année, toutefois l'activité est à + 358 j / cible.
- ✓ L'accueil temporaire a diminué du fait qu'un jeune de + de 20 ans a été admis en établissement adulte en début d'année à la demande de la C360 et de l'ARS. 8 jeunes en AT dont 6 PAG.
- ✓ Au niveau du SAFS, seulement 3 jeunes sont accompagnés dans le service, suite au départ d'une Assistante familiale. 1 jeune est à l'Espérel en journée (et non comptabilisé dans cet établissement) et 2 autres jeunes sont en journée à l'Envol. Il reste donc 3 places à pourvoir, mais également 3 postes d'Assistants familiaux dont 2 en cours de recrutement.
- ✓ Pour l'Espérel, 1 enfant est accueilli en sureffectif depuis septembre 2023 avec maintien cette année de CNR pour son accompagnement, au regard de ses difficultés et ses troubles du comportement.
- ✓ En 2024 : 14 enfants ont bénéficié de 3 journées répit (Journées incluses dans le total des journées réalisées).

Nombre de journées réalisées des + de 20 ans :

JEUNES DE PLUS DE 20 ANS	HEBERGEMENT		ACCUEIL DE JOUR		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Amendement Creton orientation ESAT	704	264	-	107	-	-	704	371
Amendement Creton orientation Foyer de vie	-	213	-	-	-	37	-	250
Amendement Creton orientation MAS	1 057	1 262	-	-	-	-	1 057	1 262
Amendement Creton orientation FAM	733	290	-	-	-	-	733	290
Dérogation (hors Creton)					-	-		
TOTAL PLUS DE 20 ANS	2 494	2 029		107	-	37	2 494	2 173

Au 31/12 l'Envol compte 9 jeunes en Amendement Creton. 5 jeunes sont sortis en cours d'année dont 1 qui était en accueil temporaire.

Suivi des absences :

Les absences pour des accueils en psychiatrie ou MCO concernent uniquement l'Envol.

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	21	2	1	366	1	1
En MCO	33	8	1	118	14	9
TOTAL	54	10	2	484	15	10

Un usager en séjour en unité psychiatrique depuis le 5 juillet 2023 absent toute l'année.

Les séjours en MCO sont en grande partie liés à l'état de santé très fragile d'un jeune en internat complet (pronostic vital engagé à chaque fois).

✓ Activité de la PMO :

Elle est suivie sur la base de la file active avec néanmoins une poursuite de comptabilisation du nombre d'actes réalisés (sans objectif cible).

NOMBRE D'ACTES/ANNÉE	PMO TTES DÉFICIENCES		SECTION TSA		UEMA		SECTION POLYHANDICAP		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	30	30	4	4	7	7	2	2	43	43
Capacité installée et financée au 31/12	30	39	4	4	7	7	2	2	43	52
Nbre jours d'ouverture	225	227	225	227	200	200	225	227	225	227
Actes réalisés	6 027	6 056	1 229	1 085	6 497	7 618	55	201	13 808	14 960
<i>Dont transport</i>	2 407	2 632	440	394	1 925	2 157		30	4 772	5 213

En 2024, l'ARS a octroyé des CNR pour que le PMO accompagne 4 enfants en sureffectifs pour l'année 2024-2025 en lien avec la commission d'harmonisation pour des situations urgentes.

La section polyhandicap a vécu en 2024 sa première année d'exercice pleine mais marquée toutefois par un turn-over de trois éducateurs spécialisés.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE		HÉBERG. PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO TTES DÉF.		PMO SECTION TSA		UEMA		SECTION POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	7	6	27	28	6	5	53	56	31	36	4	4	7	7	0	2
Entrées de l'année hors DAME	5	2	0	0	0	0	6	4	7	13	1	2	6	0	2	0
Entrée par mouvement interne DAME	0	1	3	2	0	1	5	3	1	0	1	0	0	0	0	0
Sorties définitives de l'année	2	1	2	4	0	0	8	3	2	8	0	2	4	0	0	0
Sortie par mouvement interne DAME	4	0	0	1	1	3	0	1	1	2	2	0	2	0	0	0
Pers. accompagnées au 31/12	6	8	28	25	5	3	56	59	36	39	4	4	7	7	2	2
File active de l'année	12	9	30	30	6	6	64	63	39	49	6	6	13	7	2	2
DMS des sortants en mois	2 m.	1 an 6 m	4 ans 9 m	10 ans	6 ans 8 m	7 ans 9 m	9 ans 4 m	5 ans 2 m	4 ans 2 m	2 ans	1 an 7 m	1 an 5 m	2 ans 1 m	0	0	0

Au sein du DAME AUDC il y a eu 7 mouvements en interne en 2024.

A l'Espérel, un jeune a bénéficié d'une fiche de liaison à destination de la MDPH pour une orientation en milieu ordinaire (ULIS Collège), son dossier est en attente d'étude à la MDPH.

MOUVEMENTS	DAME	
	N-1	N
Pers. Accompagnées au 01/01	135	144
Entrées de l'année	27	21
Sorties définitives de l'année	18	18
Pers. Accompagnées au 31/12	144	147
File active de l'année	162	165
DMS des sortants	4 ans et 2 mois	3 ans 5 mois

Accueils au sein du DAME au 31/12 :

- ✓ Envol :
 - 53 enfants dont 8 accueils temporaires,
 - 3 en accueil familial spécialisé,
 - 17 en accueil de jour
 - 25 en internat.

Il y a eu plusieurs mouvements en interne durant l'année dont une jeune en internat de semaine passée en internat complet et 5 sorties. Toutes concernent des jeunes en Amendement Creton admis en établissements adultes.

Accueil familial, 3 mouvements internes :

- ✓ 1 qui est passé en accueil de jour car l'accueil en famille devenait trop complexe,
- ✓ 1 en accueil de jour car famille d'accueil partie en retraite,
- ✓ 1 en internat complet car prise en charge en famille trop complexe.

Internat et Accueil de jour Envol : 3 admissions en accueil de jour, 3 sorties définitives en internat.

- ✓ Espérel :
 - 42 enfants + 1 comptabilisé au SAFS ;
 - 16 TSA parmi eux.

Le nombre d'enfants a varié tout au long de l'année entre 42 et 44 enfants en raison des sorties en cours d'année.

3 enfants ont quitté l'établissement et ont rejoint d'autres ESMS hors DAME AUDC. Concernant les entrées, 2 enfants issus de notre Dame PMO ont été accueillis cette année, ainsi qu'un autre jeune de l'UEEA de Belfort.

- ✓ PMO :
 - 52 jeunes dont 39 PMO toutes déficiences,
 - 4 PMO TSA,
 - 2 PMO Polyhandicap
 - 7 en UEMA.
- ✓ Parmi eux :
 - 5 enfants sont issus de la commission d'harmonisation (4 de 2024, 1 de 2023)
 - 8 usagers PMO sont en « plan B » en attente d'une place en établissement spécialisé (7 en accueil de jour et 1 en DITEP)
 - Une enfant de l'UEMA est en maintien à défaut d'une place obtenue en accueil de jour pour la rentrée de septembre 2024.
 - 12 enfants ont quitté le service PMO : 5 ont rejoint le milieu ordinaire, 1 jeune de 20 ans a intégré l'ESAT, 2 ont intégré l'Accueil de Jour ESPEREL du DAME AU DC, 4 ont intégré des DAME hors AU DC.

ORIGINE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12

	HEBERGEME NT TEMPORAIRE		HEBERGEME NT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL ACCUEIL DE JOUR		UEMA		PMO					
											TOUTES DEFICIENCES		TSA		POLYHANDIC AP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire Dont entrés dans l'année	0	0	6	6	1	1	50	50	7	7	15	25	1	2	0	0
Etab. de santé Dont entrés dans l'année	0	0	2	2	0		0	0	0		12	8	1	0	0	0
Etab. Médico-social Dont entrés dans l'année	6	8	20	17	4	2	6	6	0		9	6	2	2	2	2
Autre Service PMO Dont entrés dans l'année	1	3			0		3						2	1		
TOTAL	0	0	0	0	0		0	2	0		0	0	0	0	0	0
Dont entrés dans l'année	6	8	28	25	5	3	56	58	7	7	27	39	4	4	2	2
	1	3	2	0	0	0	11	6	0	0	0	13	2	2	2	0

Situation avant admission des enfants entrés dans l'année (Hors AT et mouvement interne) :

INITIALES	AGE A L'ADMISSION	DERNIER MODE DE SCOLARISATION	MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE DANS LE DAME AU DC	ETABLISSEMENT/SERVICE DU DAME AU DC
LL	7 ans	Milieu ordinaire - UEEA	Accueil de jour	Espérel
A.M	6 ans	MO (CP)	PMO TSA	PMO
Y. E	6 ans	MO (GS)	PMO TSA	PMO
A.A	13 ans	ULIS	PMO	PMO
B.J	7 ans	MO (CP)	PMO	PMO
C. N	7 ans	MO (GS)	PMO	PMO
D.M	11 ans	MO (6ème)	PMO	PMO
E. J	8 ans	MO (CP)	PMO	PMO
GH.E	10 ans	ULIS	PMO	PMO
SL. L	6 ans	MO (GS)	PMO	PMO
YK. Y	6 ans	MO (GS)	PMO	PMO
Z. A	5 ans	MO (GS)	PMO	PMO
EB. L	2 ans	Non scolarisée (crèche)	PMO	PMO
D. N	8 ans	ULIS	PMO	PMO
I. H	9 ans	ULIS	PMO	PMO
RF	4 ans	MO (GS)	PMO	PMO
A.M	6 ans	MO (CP)	PMO TSA	PMO
HI	9 ans	ULIS	PMO	PMO
ML	11 ans	ULIS	Accueil de Jour	Envol
TB	10 ans	ULIS	Accueil de Jour	Envol
VV	9 ans	Autre ESMS (Belgique)	Accueil de Jour	Envol

Sur le PMO, 3 enfants accueillis sont issus de la commission d'harmonisation 2024 et scolarisés en milieu ordinaire avec maintien en attente d'une place en AJ en IME (Plan B).

Une jeune fille de l'UEEA de Belfort a été réorientée à l'Espérel, suite à ses difficultés d'adaptation.

Trois admissions en accueil de jour en 2024 pour l'Envol.

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 (Via Trajectoire) :

Nombre de notifications MDPH :

- ✓ Notifications ayant donné lieu à un contact : 112 (27 AT+11 Hébergement permanent + 74 PMO)
- ✓ Notifications avec inscription sur liste d'attente : 77 (2 AT, 4 Hébergement permanent + 6 Accueil de Jour + 65 PMO) (cf. répartition dans tableau ci-dessous).
- ✓ Notifications en attente de retour par la famille, suite l'envoi du courrier par notre service après réception de la notification dans Via trajectoire : 11

Un contact avec le cadre intermédiaire a systématiquement lieu pour les sites de l'Aire Urbaine lors d'une demande d'inscription sur liste d'attente, soit par visite d'établissement (Esperel), soit par téléphone (PMO/UEMA).

LISTE D'ATTENTE	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	HÉBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO TTES DÉF.	PMO SECTION TSA	PMO POLYHANDICAP	UEMA
77	2	4	0	6	45	11	0	9

Les chiffres sont ceux issus de Via Trajectoire au 31/12.

Notifications en attente de traitement sur Via Trajectoire au 31/12/24.

Détails Via Trajectoire :

- ✓ AT : 6 notifications Accueil Temporaires dont 2 échéances au 31/08/2025.
- ✓ Hébergement Permanent et Accueil de jour : seules 10 situations apparaissent sur Via trajectoire. En effet, la mise à jour du logiciel Via Trajectoire espérée pour l'année 2024 n'a malheureusement pas eu lieu, ce qui n'a pas permis un suivi réel avec cet outil.

L'Envol utilise principalement les demandes directes, soit de la C360, soit de l'ARS ou du département. Aussi, le DAME organise ses admissions en lien avec la Commission Harmonisation.

Nous notons que dès lors qu'un usager est pris en charge dans un service autre (ex : plan B, PCPE...), il disparaît de la liste d'attente de Via Trajectoire.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

- ✓ 147 jeunes sont accueillis au 31/12 (40 filles et 107 garçons)
 - Moyenne d'âge : 10 ans et 1 mois.
 - 13 filles et 16 garçons de plus de 16 ans (19,72% de l'effectif)

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12

REPARTITION TRANCHE (ANAP)	PAR D'ÂGE	HEBERGE MENT TEMPORAI RE		HEBERGEMEN T PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		UEMA		PMO					
												TOUTES DEFICIENCES		TSA		POLYHANDI CAP	
		F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
< 1 an																	
1 < 2 ans																	
2 < 3 ans												1					
3 < 4 ans																1	1
4 < 5 ans										3		1					
5 < 6 ans										2				1			
De 6 à 10 ans		2	1	2	1		1	4	17	1	1	3	14	2			
De 11 à 15 ans			2	1	4	1	1	9	24			2	14	1			
De 16 à 17 ans		2		3	2			3									
De 18 à 19 ans			1	1	2			1	1				4				
De 20 à 24 ans				2	6												
De 25 à 29 ans				1													
TOTAL		4	4	10	15	1	2	17	42	1	6	6	33		4	1	1
MOYENNE D'ÂGE		12 ANS ET 8 MOIS		16 ANS ET 8 MOIS		10 ANS ET 3 MOIS		12 ANS ET 2 MOIS		5 ANS ET 6 MOIS		11 ANS ET 3 MOIS		7 ANS ET 6 MOIS		4 ANS	

F = filles / G = garçons

Médiane des âges des enfants de la file active PMO hors UEMA : médiane PMO + TSA + Poly = 11 ans.

Médiane des âges au 31/12/2024 concernant l'internat est de 16.5 ans et 17 ans pour l'accueil de jour de l'établissement ENVOL.

La médiane d'âge du DAME Aire Urbaine Doubs Central tous services et unités confondus est de 10 ans et 8 mois.

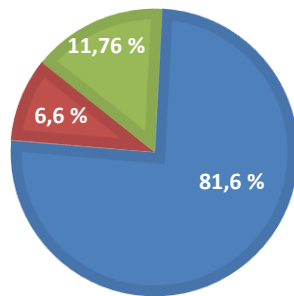
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	UEMA	PMO		
						TOUTES DEFICIENCES	TSA	POLYHANDIC AP
< 30 kms	2	6		54	7	36	4	2
Entre 31 et 50 kms	1	2		3		3		
> 51 kms	5	7	2	2				

10 enfants en internat complet et 1 enfant en SAFS n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus, ils ne retournent jamais à domicile.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE LIEUX DE RÉSIDENCE

■ < 30 kms ■ Entre 31 et 50km ■ > 51 km



A l'Espérel, tout comme à l'UEMA les enfants sont accueillis dans un périmètre inférieur à 30 km, par souci de durée des transports et de fatigabilité.

Pour le service PMO, seuls 3 enfants n'habitent pas sur le territoire de PMA mais sur le bassin de vie de L'Isle sur Le Doubs, territoire où la demande est plus forte depuis quelques années.

A l'Envol : 16 enfants sont domiciliés à plus de 50kms (5 AT, 7 internats, 2 SAFS et 2 Accueil de jours). 11 enfants en internat complet n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus

RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP POUR LES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12

TYPE DE DEFICIENCES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO	
	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Déficiência intellectuelle	2	4	13	14	2		26	5	23	1
Autisme et autres TED	5		5		1		20		11	
Troubles comportement et communication							3	1	2	
Troubles psychiques		1		2			2	1	1	
Troubles langage et apprentissages				4			4	21	3	2
Déficiences auditives				1				1		
Déficiences visuelles				3				1		
Déficiences motrices				4						
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		1					1	1		
Personnes cérébrolésées				1						
Personnes polyhandicapées	1		7	2			2		2	
Autre type de déficiencia				7				2	4	1
Diagnostic en cours										

DP : Déficiencia principale - DA : Déficiencia associée

Avant leur entrée au sein du DAME, tous les enfants ont bénéficié d'un parcours de diagnostic. Certains n'étant pas terminé, les familles sont accompagnées dans leur démarches.

Par exemple, sur le service PMO, malgré la notification MDPH, 4 jeunes sont en attente de diagnostic par le CRA.

A l'Espérel, un jeune a bénéficié d'un bilan CRA à la demande de la famille.

II.2.b. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12 :

Sur les 147 enfants accueillis au DAME AU DC, nous notons 40 mesures de protection dont 22 mesures issues de la Protection de l'Enfance (PEC/ASE/UMC).

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO	TOTAL
Mesure Accompagnement Social Personnalisée						
Mesure d'Accompagnement Judiciaire (ASE, PEC)	6	10	2	4		22
Sauvegarde de justice					1	1
Curatelle				1		1
Tutelle		4				4
Habilitation Familiale		5		1		6
Protection judiciaire					4	4
Protection administrative						
Autre mesure de protection				2		2
TOTAL	6	19	2	8	5	40

Une dégradation de certaines situations familiales a été repéré au service PMO avec un accroissement des situations sous protection judiciaire.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les services du DAME AUDC et les responsables de la protection de l'enfance administrative (PAMO) du département du Doubs afin d'avoir une interconnaissance des fonctionnements réciproques. Certains cadres du DAME AUDC ont participé à la journée de l'enfance organisée par le service PAMO pour présenter le DAME aux partenaires locaux du secteur de l'Enfance.

L'établissement l'Envol travaille en étroite collaboration avec les services de Protection de l'Enfance des départements 25, 70 et 90 mais aussi avec les services de tutelles de ces mêmes départements.

Au SAFS, 2 situations relèvent de la protection judiciaire avec un suivi PEC.

Une famille d'accueil relais, est recrutée par le PEC pour assurer les temps de vacances de la famille d'accueil pour un jeune, tandis que l'Envol assure la continuité lors des absences de la famille d'accueil d'un autre jeune

Esperel : 1 mesure de protection judiciaire (PEC Doubs) pour un enfant

La PMO a fait également une alerte au juge des tutelles pour un jeune majeur vulnérable.

Nombre d'IP faites au cours de l'année : 1 pour l'Envol, 2 pour la PMO, 1 pour Esperel.

Nombre de sollicitation du GTO : Aucun pour le DAME

II.2.c. Evolution du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément :

Nous comptons 9 jeunes au sein du DAME de plus de 20 ans maintenus au titre de l'amendement Creton au 31/12/24 :

- ✓ 5 jeunes orientés en MAS,
- ✓ 2 jeune orienté en EANM,
- ✓ 2 jeunes orientés en ESAT avec hébergement,

Situation PAG 2024 :

- ✓ 4 PAG en Accueil Permanent
- ✓ 5 PAG en Accueil Temporaire
- ✓ 6 situations complexes hors PAG (Ancien PAG)

L'établissement l'Envol reste un établissement très sollicité pour accueillir des situations urgentes et complexes. Nous avons, la plupart du temps, répondu positivement aux sollicitations.

Cependant, cela entraîne régulièrement des tensions sur les groupes des interactions et impacts négatifs sur les autres enfants déjà accueillis. Des CNR sont souvent accordés pour accompagner ces situations complexes, mais ne sont jamais pérennes. Or, les situations restent complexes au quotidien et se majorent entre elles. Nous cherchons avec l'ARS et la Direction Générale des solutions pour stabiliser les équipes et les groupes, avec des perspectives 2025.

4 enfants ont été accueillis suite à la Commission d'Harmonisation 2024 afin de répondre aux « sans solutions » sur la PMO en sureffectif et la poursuite d'une situation complexe sur l'Espérel depuis 2023.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cette année le CoPil direction s'est réuni 5 fois avec le ReQua pour préparer l'évaluation et finaliser un certain nombre de documents.

Le Projet du DAME AUDC 2025/2029 a été présenté aux différents Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le Plan d'Action Qualité a été retravaillé suite à l'Evaluation Externe dans le but de mettre à jour les documents institutionnels concernant le DAME.

Le Système de gestion des Événements Indésirables pour les professionnels et des Plaintes et Réclamations à destination des familles est en cours. Une fiche action apparait dans le PAQ pour analyser les différents Événements Indésirables.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Les réponses aux besoins de santé somatique ou psychique :

Les besoins des jeunes du DAME sont très variables. Ils sont particulièrement élevés à l'Envol qui accueille beaucoup de jeunes nécessitant une surveillance médicale continue.

SOINS REALISES PAR LES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET LES INFIRMIERS (SERAFIN : 2.1.1.1 ET 2.1.1.2.)

✓ L'Envol :

Le poste de généraliste est toujours vacant depuis 2021. En tant que coordinateur de l'établissement (0.23 ETP), le médecin pédopsychiatre assure la continuité des soins et le lien avec les différents spécialistes extérieurs.

En 2024, nous continuons à faire appel aux médecins généralistes de la Maison Médicale de Rougemont, ce qui occasionne un déplacement de l'utilisateur au cabinet. Le nombre de consultations a été de 30 pour 16 usagers.

Une convention permet des consultations avec le médecin en rééducation fonctionnelle sur le site de l'établissement. 26 jeunes ont été concernés lors de quatre demi-journées. Chaque famille est invitée à participer à ces consultations.

Autres consultations effectuées pour les enfants en Internat :

CONSULTATIONS	SEANCES	NOMBRE D'ENFANTS
Ophthalmologue	18	13
RDV Médico-légal / Judiciaire	2	1
Orthoptiste	6	5
Stomatologie (dont 1 anesthésie générale) Dentiste	25	17
Orthopédie	1	1
Pédicure	2	1
Podologue	1	1
Radiologie	15	12
Echographie	2	2
Suivi génétique	6	6
Neurologie	13	10
Neuropsychologue	1	1
Pluridisciplinaire IEM	3	3
Psychologue libérale	23	2
Gastroentérologie (dont une opération)	2	1
Orthophoniste (dont bilan de déglutition)	7	5
Audioprothésiste	3	2
Néphrologie	2	1
Médecine physique (dont injections de toxines)	6	5
Cardiologie	6	4
Endocrinologie	2	2
ORL	3	3
Oculiste	3	1
Pneumologie	1	1
Gynécologue	3	3
Dermatologie	2	2
Accompagnement laboratoire	1	1

Il y a eu 18 appels au 15 pour un avis médical qui ont nécessité 14 passages aux urgences dont 12 qui ont donné lieu à une hospitalisation concernant 1 enfant en particulier.

Afin d'assurer la continuité de soins sur l'internat, en lien avec un 0,5 ETP IDE non pourvu, nous avons dû faire appel à des professionnels IDE intérimaires et aux cabinets libéraux. Cette organisation a pour conséquence d'engendrer un certain turn-over dans la présence IDE.

Actes réalisés par les IDE au cours de l'année :

ACTES REALISES	MODALITES
Prise de tension	30 + entretien avec le médecin coordinateur + 3 usagers 2x/semaine
Education aux soins	10 usagers 1x/ semaine
Surveillance constantes	2 usagers 1 semaine + quand maladie.
Vaccins grippe saisonnière	21 vaccins réalisés + 8 professionnels
Vaccin calendrier vaccinal	8 vaccins pour 5 usagers
Electrocardiogramme sur l'établissement	12 ECG
Accompagnement consultations réalisées	161 accompagnements IDE et / ou équipe éducative
Suivi diététique extérieur	1 usager
Suivi prothèse ophtalmique	1 usager, 4 fois par an
Surveillance staturo pondérale	46 usagers chaque mois
Fiche alimentaire spécifique	17 usagers
Injectons retards	44 pour 3 usagers
Alimentation par gastrostomie	1 usager
Changement bouton de gastrostomie	1
Surveillance cutanée	25 usagers
Soins cutanés (ongles)	24 usagers
Soins pédicures extérieur	1 usager
Traitements médicamenteux réguliers	35 usagers
Prélèvements sanguins	44
Analyses d'urines ECBU	5
Prélèvements bactériologiques	4 pour un usager
Accident Exposition au Sang	2 (1 concernant deux usagers, 1 concernant un professionnel et un usager)

Protocoles spécifiques par enfant :

PROTOCOLES	NOMBRE D'ENFANTS
Epilepsie	11
Allergie / Asthme	4
Agitation psychomotrice	11

Situation Covid :

PROTOCOLES	NOMBRE D'ENFANTS
Usagers testés positifs sans recherche de cas contact	0
Usagers de plus de 12 ans vaccinés au 31/12	0
Vaccination COVID	10
TOTAL	10

✓ Pour l'Esperel :

A l'Esperel, au cours de l'année 2024, le médecin pédiatre qui intervient en libéral a réalisé 29 visites médicales. L'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA) est venue rencontrer les équipes de l'Aire Urbaine pour présenter leur action. Suite à cela, le service PMO a sollicité l'ADNA pour réaliser un bilan à deux jeunes afin de permettre d'affiner leur orientation scolaire.

Les difficultés de travail avec la pédopsychiatrie sont toujours d'actualité sur le secteur de Montbéliard et pour la grande majorité des situations. 3 familles du PMO ont mobilisé un psychiatre en libéral situé à Besançon. Le service de psychiatrie de Montbéliard a accepté de commencer une prise en charge pour un jeune du PMO.

PRESTATIONS REALISEES PAR DES REEDUCATEURS (SERAFIN 2.1.1.3)

Le bilan est présenté à l'échelle du DAME. Il est élevé pour tous les jeunes. Par exemple, à la PMO, 1098 actes sont recensés au niveau de la santé et/ou du paramédicales, mises en œuvre par les professionnels de la PMO (psychomotricienne, psychologue, orthophoniste) et 328 interventions ont été réalisées par des professionnels libéraux avec lesquels une convention est établie, soit au total 1426 actes de santé et paramédicales pour le PMO.

	REPARTITION DES BILANS ET PRISES EN CHARGE (EN NOMBRE)				UEMA	ENVOI
	ACTES		ESPEREL	PMO		
Psychomotricité	Bilans sensoriels		4		1	6
	Bilans psychomoteurs		3	15	2	21
	Prises en charge		16	21	7	21
	En libéral		0	5		
Orthophonie (*)	Bilans réalisés		2	5		5
	Prises en charge		29	17	7	
	En libéral			4		5
Neuropsychologie	Bilans réalisés			1 (LIBÉRAL)	6	
	Prises en charge		7	1 (LIBÉRAL)	7	
	Groupe « habiletés sociales »		4		7	
Psychologie	Bilans réalisés		28	20	1	13
	Prises en charge		23	36		10
	Consultations en libéral					2
	Groupe Vie affective et sexuelle			21		6
	Groupe « habiletés sociales »				7	6
Ergothérapeute	Prises en charge individuel			1		5
	Prises en charge collective					10
	Gestion du matériel					13
Kinésithérapeute	Prises en charge					14
	En libéral			3	1	1
Orthoptiste	Bilan					5
	En libéral			4	2	6 séances par enfant

Les modalités d'accompagnement varient selon les besoins de l'enfant : suivi individuel et/ou collectif, co-animé par des professionnels pluridisciplinaires, réguliers ou ponctuels. Tous les besoins ne sont pas couverts à ce jour, c'est pourquoi, nous sollicitons les professionnels libéraux, notamment en orthophonie et en psychomotricité, qui permettent de répondre à une partie des besoins. Des échanges avec les professionnels libéraux réguliers ont lieu au cours de l'année pour suivre l'évolution de l'enfant.

- ✓ La psychomotricité met en place des séances individuelles ou collective. Pour l'ensemble du DAME, les psychomotriciennes ont pu effectuer 11 bilans sensoriels, 41 bilans psychomoteurs, et 65 prises en charge d'enfants.
- ✓ La kinésithérapie comprend principalement de la rééducation neuro-motrice des 4 membres (étirements des membres, redressement du tronc, travail des niveaux d'évolution motrices, etc.). Une kinésithérapeute libérale intervient à l'Envol à raison de 2 jours par semaine, soit 526 actes réalisés en 2024.
- ✓ L'ergothérapie : Dans le cadre d'une prestation extérieure, un ergothérapeute libéral intervient à l'Envol, 2 jours par semaine et offre un suivi du matériel spécialisé (ex : coques de verticalisation et coques assises sur mesure, chaussures et semelles orthopédiques). Pour chaque renouvellement de matériel (fauteuil, chaussures orthopédiques...) soit 15 sur l'année, un prestataire intervient en moyenne à 3 reprises (prise de mesure, essayage et livraison). La gestion du matériel concerne principalement 13 jeunes. En parallèle, des suivis collectifs et individuels sont proposés : des activités de jeux au sol, des suivis scolaires individuels, des repas éducatifs et des sorties extérieures pour développer les capacités motrices des usagers.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET AIDANTS (SERAFIN 2.1.1.3)

En 2024, pour l'ensemble du DAME, 62 bilans psychologique ont été réalisés. 71 enfants ont bénéficié d'une prise en charge individuelle dont 2 en libéral.

- ✓ Pour l'établissement l'Envol, 2 groupes de parole ont été menés :
 - Un groupe de parole a eu lieu chaque semaine au sein de l'UEE collège avec la présence de 5 jeunes et de trois professionnels (psychologue, professeur des écoles, éducatrice spécialisée).

Le groupe dure une heure avec plusieurs thèmes proposés (discussion autour de la violence, le harcèlement, le handicap, la famille etc.) alternés avec des temps de parole libre sans thèmes imposés. Au total, il y a eu 9 groupes de parole.

- Un groupe de parole Vie Affective et Sexuelle se réunit une semaine sur deux en présence de 6 jeunes de l'IMPRO et de deux professionnelles (psychologue, éducatrice spécialisée). Il dure 1h15. Nous discutons autour de thématiques préparées à l'avance et pouvons utiliser ou présenter certains outils (exemple : plaquette de pilules et préservatifs masculins et féminins pour le travail autour de la contraception). Au total 4 groupes de parole Vie Affective et Sexuelle ont été menés.

Le CICS est intervenue au sein de l'IMPRO en lien avec la Vie Affective et Sexuelle adapté au public des jeunes en situation de handicap : 6 interventions ainsi qu'un bilan ont été effectués sur l'ensemble de l'année 2024.

La psychologue accompagne les équipes au quotidien par le biais d'intervention, de temps d'échange, la mise en place d'outils pouvant accompagner l'autonomie, améliorer la communication et réguler les troubles du comportement des jeunes.

✓ Concernant le SAFS :

La psychologue a accompagné une famille d'accueil lors de temps d'adaptations par le biais de visites au domicile pour soutenir et préparer au mieux l'arrivée d'un enfant.

Un groupe de réflexion a lieu une fois par mois avec l'ensemble des assistantes familiales afin de réfléchir autour de thèmes en lien avec l'accueil (le travail des émotions dans l'accueil familial ; le jeu et le travail du sensoriel chez les enfants placés) : 2 groupes de réflexion au total.

✓ Au niveau de la PMO :

Sur le service PMO, la psychologue propose une multitude d'accompagnements qui se réajustent au long cours en fonction des besoins des enfants et des familles : prise en charge individuelle, collective, régulière ou ponctuelle, soutien à la parentalité, visites à domicile, observations en milieu scolaire, animation de groupes vie affective intime et sexuelle et groupes d'habilités sociales (21 jeunes). Les modalités de ces interventions sont pensées lors des réunions PIA avec la famille et le jeune mais aussi lors de la réunion mensuelle de suivi de projet où la situation de chaque enfant est abordée en équipe pluridisciplinaire.

III.1.b. Les réponses aux besoins en matière d'autonomie

Dans la logique de compensation (2.2 et 2.2.1 – Serafin), les professionnels soutiennent l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie des personnes accueillies.

Besoins en matière d'autonomie consolidé à l'échelle du DAME :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Mobilité : besoin d'aide pour les déplacements	119	18	10
Prise du repas	109	28	10
Communication	86	37	24
Toilette	101	24	22
Elimination (selles)	104	30	13

Les besoins les plus importants concernant l'aide aux actes de la vie quotidienne sont constatés pour les enfants les plus petits de l'UEMA, ainsi que pour les enfants et jeunes de l'Envol.

✓ La PMO :

Les difficultés de communication et de propreté se retrouvent principalement sur la section TSA et polyhandicap.

Divers outils sont testés et utilisés auprès des enfants sur leurs différents lieux de vie (école, domicile, service et établissements) tels que des supports visuels, la guidance ou l'intégration de quelques signes issus de la langue des signes. Les ateliers cuisines permettent de travailler l'autonomie à la prise de repas et les sorties à l'extérieur visent à atteindre un degré de sécurité suffisant.

✓ L'Esperel :

Des ateliers sont proposés aux jeunes afin de les conduire vers plus d'autonomie. Le « Travail sur table » permet d'augmenter la capacité de concentration et l'autonomie dans le travail. L'atelier « soin du corps », va favoriser l'accès à la propreté et la compréhension des changements du corps à l'adolescence. Des outils visuels et des outils de communication vont faciliter la compréhension des tâches et la communication.

Le repas est un temps fort pour favoriser l'autonomie des enfants, des protocoles de propreté par exemple sont mis en place pour les enfants à l'établissement et dans leur famille, en lien avec les parents, dans un souci de continuité des apprentissages.

✓ L'UEMA :

Tout comme à l'établissement l'Esperel et à la PMO, l'accompagnement à l'autonomie au sein de l'UEMA est principalement axé sur la communication, la propreté et les repas.

✓ L'Envol :

Les apprentissages des gestes d'autonomie au quotidien sont majoritairement travaillés sur les temps du quotidien. Cependant ces apprentissages sont le plus souvent possibles généralisés d'un lieu à un autre et peuvent être travaillés également sur les temps de pôle de jour.

PRISE DE DECISIONS ADAPTEES, POUR LA SECURITE (2.3.1.4 – SERAFIN)

De façon générale, une partie importante des enfants accueillis n'est pas en mesure de prendre seule les décisions permettant de garantir sa sécurité. Dans l'accompagnement quotidien, chaque jeune est soutenu sur ce point pour éviter les mises en danger dans les relations avec autrui ou les situations à risque. Par ailleurs, des aménagements spécifiques sont parfois nécessaires sur ce point.

✓ Esperel et PMO

A l'Esperel et à l'UEMA, pour répondre aux difficultés des jeunes et à leurs mises en danger, des outils et protocoles particuliers afin d'assurer la sécurité de chacun sont mis en place. Par exemple, 2 jeunes à l'Esperel et 1 à l'UEMA bénéficient de harnais dans les véhicules car ils se détachent. Autre exemple, à l'école élémentaire Victor Hugo, la mairie a mis en place des verrous sur les fenêtres des salles de l'Unité d'enseignement externalisée Etoile de l'Esperel car un enfant a tenté de s'échapper par la fenêtre. Une vigilance particulière est mise en place, par les portes fermées à clé par exemple afin d'éviter que cet enfant sorte sans autorisation.

✓ L'Envol :

Plusieurs mesures ont été réalisées pour la sécurité des enfants sur le site de Cubrial en 2024 :

- ✓ Pour éviter toutes intrusions aux personnes étrangères à l'établissement, mise en place d'une chaîne et d'un cadenas à code sur le gros portail de l'internat et changement du code du portillon de l'internat.
- ✓ Mise en place d'un plexiglas sur le lit d'un jeune (Service Bleu Azur) pour éviter qu'il ne se blesse en passant ses bras ou ses jambes à travers les barrières.
- ✓ Sécurisation d'un lit d'une jeune (Service Bleu Azur) pour éviter qu'elle ne se blesse aux jambes.
- ✓ Remplacement de deux fenêtres cassées par une entreprise dans le salon du Service Gris Souris et dans une
- ✓ Achat d'une ceinture de sécurité 7 points pour sécuriser le transport des enfants TSA.

III.1.c. Les réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ELEVE

Répartition des élèves selon les dispositifs de scolarisation :

SCOLARISATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERNE					
GROUPE	NOMBRE D'ELEVES	AGE	NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES (CYCLE)	TEMPS DE SCOLARISATION/SEMAINE	SCOLARISATION PARTAGEE
Groupe Azur (ESPEREL)	13	8 à 13 ans	Cycle 1 à cycle 2	12 à 16.50 heures	0
Pôle éducatif (Envol)	16	7 à 18 ans	Cycle 1	De 20 mn par jour à 2h	0

SCOLARISATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS EXTERNES						
LIEU D'IMPLANTATION	CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	AGE	NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES	TEMPS DE SCOLARISATION/ SEMAINE	SCOLARISATION PARTAGEE
Ecole « Victor Hugo » Montbéliard (Esperel)	Mistral	10	8 à 11 ans	Cycle 1 à cycle 2	12 à 15 heures	4
	Etoile	9	7 à 10 ans	Cycle 1 à cycle 3	12 à 24 heures	5
Collège « André Boulloche » Bart (Esperel)	DEXT	10	12 à 14 ans	Cycle 2 à cycle 3	13 à 20 heures	7
Ecole primaire Rougemont (Envol)	UEE Collège	5	8 à 11 ans	Cycle 1 à cycle 2	6 à 24 heures	1
Collège Rougemont (Envol)	UEE Collège	9	12 à 15 ans	Cycle 1 à cycle 2	12 à 24 heures	0
Collège Rougemont (Envol)	MO	1	15 ans	Cycle 1 à cycle 2	3 à 6 heures	1
Lycée professionnel Baume-les-Dames (Envol)	UEE Lycée	8	16 à 22 ans	Cycle 1 à cycle 2	06 à 12 heures	0

Organisation spécifique pour l'Envol :

Depuis septembre 2024, l'Envol bénéficie d'un 0,5 ETP d'enseignant spécialisé supplémentaire soit 4 ETP permettant une réponse scolaire plus adaptée aux besoins des enfants.

Sur 38 enfants, 22 enfants sont scolarisés en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) et 16 en Unité d'Enseignement Interne (UEI). 6 jeunes ne sont plus scolarisés en lien avec leur âge (amendement Creton) et parce que leur projet de vie ne permet pas ce type d'apprentissage (jeunes orientés en MAS).

Nous comptons à ce jour 3 UEE : école primaire et collège à Rougemont et lycée à Baume les Dames.

Les dispositifs UEE permettent des inclusions des élèves au sein des établissements du milieu ordinaire. Les élèves ont ainsi pu participer à des sorties et des projets organisés tels que la chorale du collège, la journée du handicap, une sortie au marché de Noël, au Parlement Européen de Strasbourg, une visite de Strasbourg, sortie de fin d'année au Musée des Maisons Comtoises à Nancray...

Concernant l'UEI, cette classe est située sur le site de l'IME l'Envol à Cubrial. L'enseignant s'adapte au besoin de l'enfant, de ses capacités mais aussi à ses limites en termes de fatigabilité, de surveillance médicale, de trouble du comportement. Le temps de scolarisation proposé peut aller de 1h30 à 08h de scolarisation en collectif par semaine.

L'enseignant est soutenu par les professionnelles du Pole Educatif.

Organisation spécifique pour l'Espérel :

Les élèves des Unités d'Enseignement sont répartis en 4 classes :

- ✓ Une Unité d'Enseignement Interne : le groupe Azur qui comprend 13 élèves DI avec ou sans troubles associés, tels que les troubles du langage, des apprentissages ou TSA.
- ✓ 2 Unités d'enseignement externalisées situées à l'école primaire Victor Hugo à Montbéliard :
 - L'UEE Etoile dont les 9 élèves sont porteurs de TSA sans déficience intellectuelle.
 - L'UEE Mistral composée de 10 élèves ayant des TND ; une déficience intellectuelle, ou des troubles du langage et des apprentissages, ou pour certains des troubles psychiques.
- ✓ Une UEE DEXT sur le site du collège André Boulloche à BART, accueillant 10 élèves porteurs d'autisme ou de trouble de la déficience intellectuelle.

Les 42 enfants bénéficient tous d'un temps de scolarité hebdomadaire compris entre 12 et 24 heures.

29 élèves sont scolarisés en milieu ordinaire, soit presque 68% de l'effectif, dont 56 % en scolarité partagée.

La particularité des UEE est de faire partie intégrante de l'école et de son projet. Un vrai travail de collaboration est engagé avec les équipes enseignantes. Les enfants participent aux différents projets scolaires telles que « La grande lessive », les ateliers de Noël, le carnaval de l'école.

Toutes les classes participent au projet « école et cinéma », financé par la mairie en partenariat avec l'éducation Nationale et qui permet d'aller voir des films sélectionnés pour les écoles par tranche d'âge.

Tous les élèves de l'accueil de jour Espérel sont inscrits sur ONDE. L'application « Outil numérique pour la direction de l'école » (Onde) est l'outil quotidien des directeurs d'école pour la gestion administrative et pédagogique des élèves de la maternelle au CM2 des écoles publiques et privées.

Les informations saisies dans l'application sont partagées entre les mairies, les écoles, les inspections de circonscription et les DSDEN.

Organisation spécifique pour le service PMO

Tous les enfants de 3 à 16 ans accompagné par le service PMO et l'UEMA sont scolarisés.

Une enfant de moins de 3 ans, non scolarisée, est accueillie en crèche. Un enfant polyhandicapé a bénéficié d'inclusion en crèche avant son entrée à l'école en septembre 2024. Une visite à l'université de Belfort a été réalisé pour deux élèves en terminale en vue de leur orientation post-bac en juin 2025.

L'éducateur référent peut intervenir directement en classe ou au sein de l'école afin de soutenir la scolarisation de l'enfant mais aussi pour assurer une fonction ressource à l'équipe pédagogique. En sus, la psychologue et la psychomotricienne du service PMO organisent ponctuellement des temps d'observation en classe pour apporter un regard complémentaire sur l'élève et sur les aménagements possibles pour favoriser sa scolarité.

Organisation spécifique de l'UEMA :

La durée de scolarisation et les objectifs pédagogiques de l'UEMA sont ceux des classes maternelles « ordinaires ».

Les élèves sont inclus lors des temps de récréation et de cantine, tout comme ils bénéficient des projets de l'école. Tous les enfants prennent leur repas à la cantine accompagnés par les professionnels de l'équipe éducative de l'UEMA. En fonction des projets personnalisés de scolarisation et des projets d'accompagnements individualisés, des besoins identifiés et des possibilités, les élèves de l'UEMA sont progressivement inclus dans leur classe de référence avec un accompagnement par l'équipe éducative.

Le programme pédagogique – axes prioritaires au sein des Unités d'Enseignement du DAME :

L'Unité d'Enseignement organise les enseignements dispensés aux élèves en cohérence avec les actions éducatives et les accompagnements thérapeutiques dont ils bénéficient.

Les objectifs d'apprentissage sont ceux définis par les programmes et Instructions officiels du premier degré.

Les acquisitions scolaires visées en fin de maternelle s'articulent autour de 5 axes principaux : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique et les activités artistiques, construire les premiers outils pour structurer sa pensée et explorer le monde. Concernant les compétences de l'école élémentaire, lire, écrire, compter et s'exprimer sont primordiales.

Cependant, l'enseignement est adapté aux élèves à besoins particuliers accueillis dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. Des aménagements et des adaptations pédagogiques sont mis en œuvre, comme l'adaptation des supports et des consignes, des exercices différenciés, des évaluations adaptées.

Avec cette programmation individuelle des objectifs d'apprentissages, d'autres compétences incontournables sont visées : donner envie d'apprendre, notamment au travers du jeu découvrir, expérimenter, jouer, échanger entre pairs et avec les adultes ; développer la communication, alternative parfois, le langage oral, la compréhension orale et/ou écrite, la socialisation et la confiance. Les compétences de collaboration, d'autonomie, de méthodologie de travail et d'épanouissement sont également essentielles.

ACCOMPAGNEMENT POUR ACCEDER AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Nombre de jeunes présents au 31/12 ayant bénéficié d'un projet individualisé dans l'année : 121. L

Les Accueils Temporaires ne sont pas comptabilisés dans l'élaboration du PIA. Cependant, nous participons à des réunions de synthèse plusieurs fois par an par enfant qui regroupent tous les partenaires concernés (PEC, ARS, C360, établissement d'origine, famille...). Aussi, les multiples réunions PAG ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

Chaque enfant scolarisé de moins de 16 ans bénéficie d'une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) par an.

Un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) est co-construit avec les parents et les professionnels chaque année pour chaque enfant accueilli au DAME. Ce projet est réévalué tout au long de l'année en fonction des évolutions de l'enfant. A partir de 14 ans, les usagers du service PMO sont invités à participer à ce temps de réunion de façon systématique.

Pour les admissions réalisées à partir de septembre 2024, les PIA seront co-construits lors du 1er semestre 2025.

TYPE DE REUNION	Nb
PIA	121
Suivi du PIA	169
TOTAL	290

BESOINS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

✓ PMO :

Nombre de jeunes de plus de 16 ans à la PMO, ayant un projet individuel orienté « insertion professionnelle » : 4/4

Parmi eux :

- 2 sont scolarisés en Terminale en lycée général ou technologique et une intégration à l'université pour septembre 2025 est actuellement travaillée : passation du bac, choix d'orientation avec ParcoursSup, organisation matérielle.
- 1 jeune déficient intellectuel sans maîtrise de la langue française, accueilli en « Plan B » est en rupture de parcours. Une évaluation des compétences socioprofessionnelles a été réalisée en 2024 par l'Envol et un stage en ESAT est travaillé pour le début d'année 2025.
- 1 jeune en construction d'un projet professionnel par le biais de la Mission Locale et qui a pu bénéficier d'un contrat de quatre mois en chantier d'insertion en partenariat avec l'ADDSEA ; contrat rompu avant son terme par l'usager du fait d'un manque d'adhésion.
- ✓ En 2024, 2 entretiens « jeunes majeurs » ont été réalisés à la fois pour présenter les droits, devoirs et services de droits communs liés à un jeune majeur et pour questionner l'engagement du jeune sur sa poursuite d'accompagnement par le service. Cet entretien se réalise avec un outil visuel construit par l'équipe.
- ✓ L'Envol :
 - Le fonctionnement de l'IMPRO propose 2 jours d'UEE au lycée Jeoffroy d'Abbans de Baume les Dames et 3 jours d'ateliers, encadré par un éducateur technique spécialisé, une éducatrice spécialisée et une personne en contrat de professionnalisation ES. Les ateliers proposés, visant à l'autonomie et à l'apprentissage préprofessionnel, sont :
 - Horticulture et vente de productions florale :
 - Production de 5000 plants et fleurissement : cour de l'EAM la Citadelle, site de Cubrial et 3 massifs pour la commune de Rougemont (travail avec les agents municipaux de la commune), camping de Huanne Montmartin
 - Vente des plants aux parents et amis des jeunes de l'IME, aux professionnels des établissements du secteur par le biais d'un bon de commande
 - Depuis l'année 2024, un partenariat avec le Camping de Huanne Montmartin a été mis en place pour son fleurissement
 - Conditionnement et assemblage
 - Travail du bois (différentes confections : mobilier en palette...)
 - Service en restauration (utilisation du Self en interne)



Dans le cadre de l'immersion en entreprise, une éducatrice spécialisée de l'IMPRO accompagne 4 jeunes à raison d'une journée par semaine dans les ateliers de l'ESAT Handy-Up de Vesoul sur un atelier de conditionnement.



Afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, les éducateurs travaillent avec eux la Prévention Routière.

Aussi, afin de travailler l'effort, le savoir être et la cohésion de groupe, une matinée par semaine est consacrée à un moment de sport. Les jeunes partent soit à la piscine, soit en randonnée.

- ✓ Nous dénombrons un grand nombre d'entreprise partenaires du secteur adulte handicap.

Beaucoup de stages sont proposés en vue d'une préparation et d'une orientation vers le secteur adulte (voir tableau ci-dessous) :

Stages extérieurs :

EN MILIEU PROTÉGÉ (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNÉES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNÉES	SEJOURS	PERSONNES
Autre ESMS (DAME, DITEP...)						
IMPRO Fondation Pluriel	4	1	1	15	1	1
IMPRO Perdrizet	44	9	10	33	7	11
CMPPro Vaucluse						
ESAT						
Stage	174	38	3	170	16	5
Accueil temporaire	164	6	4	26	1	1
Foyer d'Hébergement						
Stage	/	/	/	18	4	2
Accueil temporaire	65	3	3	26	1	1
EANM						
Stage	14	3	2	26	1	1
Accueil temporaire	/	/	/			
EAM						
Stage	/	/	/	4	1	1
Accueil temporaire	172	3	2	366	1	1
MAS						
Stage	/	/	/			
Accueil temporaire	113	17	3	87	16	3
Milieu ordinaire						
Etablissement scolaire						2
Association sportive						1
Entreprises du milieu ordinaire		1		47	4	
TOTAL	799	82	28	818	53	30

A l'Envol, en lien avec les PIA des jeunes, 4 stages professionnels avec hébergement pour une durée de 1 mois en moyenne ont été organisés avec plusieurs ESAT de la région (Fondation Pluriel, Association Handy-Up).

L'accueil en stage long en ESAT d'un jeune majeur du service PMO a permis une intégration de celui-ci à ses 20 ans sans rupture de parcours. Différents lieux de stages ont été mobilisés (ESAT, IMPro) pour un autre majeur en rupture de parcours scolaire et professionnel afin de l'accompagner à construire un projet professionnel. Deux jeunes en 3ème ULIS ont bénéficié de stage en milieu ordinaire afin d'aiguiller leur choix professionnel à la sortie du collège.

Dans un souci de préparer les orientations des jeunes de l'Espérel, ils peuvent bénéficier de stages en établissement de type IMPro, ces stages sont comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

Réponses aux besoins pour vivre dans un logement et accomplir des activités domestiques

En 2024, il n'y a pas eu de projet d'habitat autonomie au service PMO. L'autonomie à la vie quotidienne est toutefois travaillée à travers des activités éducatives, notamment culinaire. Une nouvelle cuisine a été créée afin de répondre à ce fort besoin.

Un séjour de 3 jours en juin 2024 pour 6 jeunes de la PMO a permis de travailler sur l'autonomie du quotidien : préparation des repas, gestion de la vaisselle, gestion de l'hygiène, etc...



Dans la mesure du possible, les professionnels de l'établissement (Internat...) accompagnent les jeunes vers l'autonomie en les faisant participer aux différentes tâches ménagères (linge, ménage, vaisselle, confection de repas, achat de denrées alimentaires...).

4 équipes organisent, de façon régulière, des « ateliers Cuisine » à thème. Les éducateurs travaillent en lien avec plusieurs spécialistes (ergothérapeute, psychomotricienne) afin d'adapter et développer l'autonomie des enfants. L'atelier proposé s'adapte aux différents types de profil d'enfants.

REPONSES AUX BESOINS EN MATIERE DE RESSOURCES ET D'AUTOSUFFISANCE ECONOMIQUE

- ✓ A l'Envol, les jeunes sont accompagnés, dans la mesure du possible, à la gestion de leur argent de poche, dans l'apprentissage de la monnaie, dans leurs dépenses personnelles.
- ✓ Nous travaillons également en étroite collaboration avec les services de protection des majeurs vulnérables, déléguée à la tutelle, curatelle (UDAF) dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en Amendement Creton.

A l'Esperel, le travail éducatif sur les ressources financières commence dès l'école élémentaire avec la maîtrise de petites dépenses et se poursuit tout au cours de l'accompagnement avec une mise en situation de plus en plus concrète, par l'achats en autonomie de courses par le service.

A compter du 17ème anniversaire du jeune, une information sur les mesures de protection des majeurs vulnérables est transmise aux familles et aux jeunes concernés. En 2024, une alerte au juge des tutelles a été réalisé, menant à la mise en place d'une sauvegarde de justice. Une famille et un majeur ont été accompagné à des rendez-vous à l'UDAF pour mettre en place une habilitation familiale.



REPONSE AUX BESOINS POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET SE DEPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT

Le PMO propose des projets collectifs construits par année scolaire afin de travailler les compétences sociales des enfants accueillis. En 2024, 21 jeunes ont bénéficié de groupes « habilités sociales » animés par la psychologue et un éducateur. 12 ont participé au groupe « parcours santé et nature » qui se réunit mensuellement et est animé par deux éducateurs spécialisés. Une éducatrice propose un projet autour des activités manuelles sur la thématique « au fil des saisons » pour 7 enfants dont un accueilli à l'Envol et le SAFS.



Groupe Habilités Sociales avec les collégiens (PMO)

L'autonomie en bus et en train (pour les adolescents vivant sur le secteur de L'Isle sur Le Doubs) est travaillée dès que possible pour les déplacements quotidiens : établissement scolaire, lieux de stage, venue au service PMO, etc. 2 majeurs sont accompagnés dans l'accès au permis de conduire, l'un d'entre eux a déjà obtenu son code de la route.

A l'Espérel, les jeunes du collège de Bart bénéficient d'un apprentissage pour être en capacité de se déplacer seuls en bus, dans le but d'être en autonomie pour se rendre au collège depuis leur domicile.

A l'Envol, les jeunes sont accompagnés vers l'autonomie dans les transports en commun à travers des mises en situation. Par exemple, des sorties en train, Baume les Dames-Besançon, sont organisées. Les jeunes apprennent à acheter un titre de transport, être sur le quai de gare, prendre le train, descendre à la bonne destination, acquérir les codes sociaux. Ces activités permettent de développer des repères spatio temporels et des habiletés sociales.

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN 2.3.4.2)

Les habilités sociales sont au cœur de l'accompagnement des enfants du DAME afin de leur permettre de trouver leur place dans notre société.

Ainsi, 21 enfants du PMO ont bénéficié de groupes d'habilités sociales (bimensuel ou mensuel selon l'âge) sur l'année 2024. Ils sont co-animés par une psychologue et un éducateur.

1 jeune a intégré le centre social Jules Vernes avec l'appui du PRH qui a sollicité l'éducatrice référente pour appréhender la situation. 1 jeune, accompagnée par son éducatrice, participe à une séance hebdomadaire de tennis adapté en partenariat avec le service PMO de la Fondation Pluriel. La plateforme « OZ » de la MDPH 25 a été mobilisée pour 1 jeune majeur pour mettre en place la participation à club sportif, cela n'a pu aboutir pour des raisons médicales.

Les élèves de l'UEMA peuvent bénéficier selon leurs besoins de la possibilité d'accueils périscolaires (matin et/ou soir) accompagnés par l'équipe éducative, et en lien avec Loisirs Pluriel.

A l'Espérel, l'établissement s'ouvre de plus en plus sur l'extérieur, à travers des activités telles « école et cinéma » ; dont ont bénéficié les enfants des groupes Mistrale et Etoile.

A l'école Victor Hugo, le carnaval s'est déroulé avec un défilé dans le quartier.

Des sorties au Zoo de Mulhouse, au Pavillon des sciences, au Parc du Petit Prince et dans une ferme pédagogique se sont déroulées durant l'année.

L'intervention d'une animatrice de Charquemont sur Victor Hugo a permis aux jeunes de découvrir la forêt, la fabrication de yaourts...

Les jeunes du collège de Bart ont écrit et joué une pièce de théâtre. Ils travaillent également sur un projet conte (fil conducteur des unités d'enseignement).



A l'Envol, les jeunes participent à de nombreuses activités durant les WE et les vacances scolaires.

Aussi, des transferts ont pu être réalisés et ainsi permettre une ouverture sur l'extérieur et une socialisation.

Les enfants ont pu participer à un séjour en pleine nature et aller à la rencontre des animaux.

Des sorties diverses sont organisées telles que la visite du musée des Maisons Comtoises à Nancray, sortie au marché de Noël de Montbéliard...



ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE (SERAFIN 2.3.3.5)

A l'Espérel, 78 entretiens avec les familles ont été réalisés au cours de l'année 2024 par l'équipe pluridisciplinaire. Par ailleurs, 7 familles de l'Aire Urbaine ont participé à un « café-parent » sur la thématique de l'accompagnement au quotidien de l'enfant en situation de handicap. Ce temps d'échange a été co-animé par une éducatrice PMO et une éducatrice de l'Espérel.

Lorsque les difficultés parentales dépassent les missions de nos services, une orientation vers des partenaires locaux et d'autres dispositifs sont réalisés : proposition de la mise en place d'une Assistance Educative à Domicile, orientation vers le relais parental, orientation vers des dispositifs de répit, orientation vers le dispositif « mon parcours psy » pour permettre aux parents de bénéficier d'un suivi individuel, etc...

- ✓ Plus spécifiquement à l'UEMA, les parents bénéficient de temps de guidance une à deux fois par mois, à domicile, par une éducatrice et une neuropsychologue (en alternance) avec des objectifs ciblés selon les besoins identifiés par les parents. Les professionnels paramédicaux peuvent également rencontrer les familles à l'UEMA ou à domicile (par exemple l'orthophoniste concernant la mise en place d'outils de communication spécifique, la psychomotricienne pour un profil sensoriel...). L'objectif de ces temps est d'accompagner les parents vers une meilleure compréhension du fonctionnement de leur enfant, de valoriser leurs compétences, de faciliter leur quotidien et de généraliser les apprentissages entre l'école et les différents milieux de vie de l'enfant, notamment le domicile.

Une demi-journée de sensibilisation sur la communication alternative par l'orthophoniste de l'UEMA à destination des parents a été organisée.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Dans le domaine de la santé :

Le Centre Ressources Autismes de Besançon est intervenu au service PMO pour mettre en œuvre deux séances d'expérimentation autour de la mallette « ABC » qui permet une immersion dans le mode de pensée et de perception d'une personne autiste à travers divers ateliers. 2 familles et 11 professionnels ont bénéficié de cette expérimentation.

Le CEGGID a co-animé deux séances de groupes Vie affective et Sexuelle pour le service PMO. De même, le CSAPA a été préconisé pour trois familles du service en raison d'une utilisation abusive des écrans par l'enfant.

Deux adolescents de la PMO sont actuellement en cours de bilan neuropsychologique par l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Avancée afin d'être aiguillé dans l'orientation scolaire et professionnelle de ces élèves.

Le dispositif « Mon parcours psy » a été préconisé à trois familles dont la sortie de l'enfant du service PMO est travaillé afin de répondre au dernier besoin restant : celui d'un suivi psychologique.

Pour l'UEMA, des premiers contacts ont été pris avec les médecins de PMI. Un temps de rencontre entre l'équipe et celle du CAMSP, partenaire privilégié de l'UEMA a été organisée pour un temps d'échanges sur les missions respectives de chacun.

La question de l'oralité alimentaire et des TSA est récurrente pour les professionnels, une demi-journée de formation a eu lieu avec une orthophoniste spécialisée.

A l'Espérel, 3 jeunes ont bénéficié de l'intervention de l'Equipe Mobile Autisme Nord Franche Comté pour aider les équipes dans l'accompagnement de ces derniers.

L'équipe mobile est également intervenue auprès des professionnels pour une sensibilisation dans la prise en charge de l'autisme.

Au niveau de l'Envol, des liens très forts se sont installés avec les différents services hospitaliers (Besançon, Vesoul, Strasbourg et un peu Paris), l'EMA TSA 25, la pédopsychiatrie (même si ce partenaire reste en tension par leurs nombres de postes non pourvus qui génèrent une impossibilité pour eux de répondre aux nouvelles situations). Le cabinet médical et les IDE libéral sont également des partenaires privilégiés. Nous continuons également avec bien d'autres partenaires comme le service d'Equipe Mobile d'Handicap Rares, Handident....

III.2.b. Dans le domaine de l'autonomie

Lorsque les jeunes en ont la compétence, les professionnels les encouragent à venir au service via les réseaux de bus et à gérer seul leur planning d'interventions à l'aide d'outils (agenda, téléphone...).

Le public est également mobilisé pour favoriser leur participation à la vie du service, à faire des choix et à se mettre en action : aller faire des courses, passer une commande par téléphone, etc...

Lors des vacances scolaires, des activités éducatives différentes sont proposées pour travailler l'expérimentation d'expériences sociales nouvelles et le comportement adaptatif : karting, zoo, pêche...

Les temps de vacances scolaires permettent une ouverture sur des activités éducatives en milieu ordinaire.



III.2.c. Dans le domaine de la participation sociale

✓ A l'Espérel :

Tout au long de l'année, dans le cadre du projet d'école, des sorties sont régulièrement organisées pour les Unités d'Enseignement externalisées de l'école Victor Hugo, telles qu'un concert à Besançon, une visite à une exposition d'oiseaux ou une journée à la ferme par exemple.

L'établissement a participé à l'organisation du passage de la flamme olympique, en proposant un atelier moteur où une personne du public avait la possibilité de faire un parcours moteur attaché avec un jeune en situation de handicap, dans un temps imparti.

Le traditionnel tournoi foot a de nouveau réuni une soixantaine de jeunes dont une équipe de la PMO, avec le concours de 2 professionnels du FC Sochaux.

Les jeunes de l'UE interne bénéficient de sorties à la médiathèque de Montbéliard.



✓ A la PMO :

Suivant la situation de l'enfant, l'équipe du service PMO peut accompagner l'enfant sur son lieu d'accueil au périscolaire et à la cantine pour favoriser son inclusion dans ces lieux.

6 enfants du service PMO ont participé au tournoi de foot organisé par l'Espérel.

Un partenariat avec l'association de Pêche de Bourogne s'est construit et a permis d'accueillir gracieusement sur 4 séances des groupes d'enfants durant les vacances scolaires, soit 19 enfants. Ces journées « pêche et pique-nique » sont accompagnées par différents membres de l'équipe : éducateurs, psychologue, psychomotricienne et permettent de travailler les relations sociales et le comportement attendu dans un environnement et un contexte nouveau.

A la fois durant les vacances scolaires en collectif, à la fois lors des suivis individuels, de nombreuses sorties culturelles, sportives et/ou de loisirs ont été proposées aux enfants : théâtre de marionnettes, piscine, restaurant, karting, médiathèque... Ces nouvelles expériences sociales permettent aux enfants de favoriser l'apprentissage des règles sociales et de mettre en vie le travail réalisé en groupe « habilités sociales ».

Un séjour au camping de Villersexel de trois jours et deux nuits a été organisé en juin 2024 pour 6 jeunes âgés de 8 à 10 ans, encadré par deux éducateurs spécialisés. Les objectifs principaux étaient de travailler la séparation avec la famille, les relations sociales avec les pairs et l'expérimentation de situations sociales nouvelles.



Sortie au Parc Les Guiguittes En Folie lors du séjour à Villersexel (PMO)

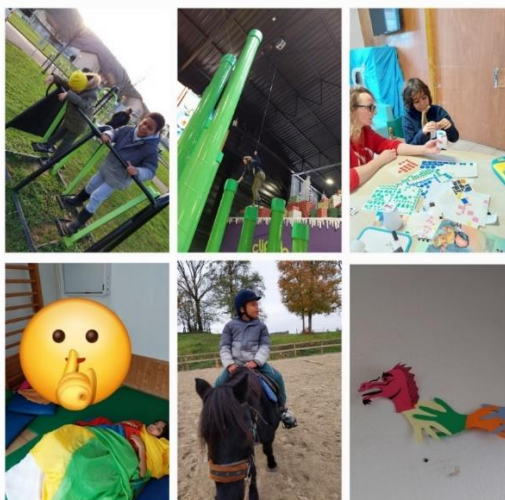
✓ A l'Envol :

Plusieurs activités ont lieu afin de favoriser l'autonomie et la socialisation à travers des temps de loisirs. Les actes de la vie quotidienne sont également travaillés à l'occasion de transferts (propreté de sa chambre, faire son lit, mettre la table à tour de rôle...).



Transfert au camping de Huanne pour les jeunes de l'IMPRO (Envol)

Un dispositif Pôle Autisme est en expérimentation à l'Envol. Les professionnelles ont pensé un planning et des activités régulières, structurantes afin de répondre aux spécificités des besoins des enfants TSA (besoins vestibulaires, de travail sur table, équithérapie...). Les sorties avec ouverture sur l'environnement sont intégrées dans ce planning comme des opportunités de généralisation du travail.



✓ A l'UEMA :

Les enfants de l'UEMA ont pu bénéficier de sorties régulières à la piscine avec les autres classes de l'école Raymond Aubert et ainsi travailler les codes sociaux attendus dans un lieu tel que celui-ci.

Ils ont aussi pu bénéficier de la sortie de fin d'année au Parc du Petit Prince.

Des temps d'échanges réguliers ont eu lieu avec l'Education Nationale, principalement avec la circonscription ASH avec la participation au comité départemental de suivi de l'école inclusive, des rencontres entre l'équipe de l'UEMA et la professeur ressource TSA, mais aussi avec les services de la vie scolaire de la mairie de Belfort.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Sur le site de l'Espérel, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 2 fois.

Pour le premier CVS, l'ordre du jour a été la préparation de l'évaluation externe et les entretiens individuels avec les évaluateurs.

Lors de la 2ème réunion CVS les résultats de l'évaluation externe, les nouvelles procédures, les réclamations et événements indésirables ont été présentés. Le CVS a validé le Projet du dispositif DAME AUDC.

Les questions des enfants, des parents et des professionnels ont été traitées.

La participation des parents est recherchée :

- ✓ Lors de la fête de Noël, les enfants et leur famille ont bénéficié d'un spectacle de magie à la salle Saint Maintboeuf, animé par « un presque digitateur » qui a su régaler les petits et les grands.
- ✓ Au mois de juin la kermesse a réuni de nombreux parents, venus malgré un temps pluvieux, profiter des activités proposées pour les enfants et leurs frères et sœurs. Une buvette proposait des gâteaux et des boissons, confectionnés pour la plupart par les parents.

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 2 fois sur l'année 2024 à l'Envol. Cette instance est l'occasion de présenter la vie et le fonctionnement institutionnelle, répondre aux questions des parents et des enfants. Il a particulièrement été mobilisé sur les sujets relatifs à l'évaluation.

Des moments festifs sont également organisés à l'Envol tels que la fête de fin d'année, la fête de Noël, Carnaval, Halloween... Ces instants sont riches en partage, en émotions et participent grandement à la dynamique positive de l'établissement

Par ailleurs, les établissements et services du DAME AUDC organisent des moments conviviaux qui réunissent parents, enfants et professionnels.



Chaque unité d'enseignement organise une réunion de rentrée en présence des parents avec l'équipe de professionnels afin de favoriser les échanges, présenter le fonctionnement de la classe et du groupe et ainsi présenter les projets de l'année à venir.

La direction participe actuellement à un groupe de travail avec le REQUA afin de mettre en œuvre un questionnaire de satisfaction à destination des usagers et de leurs familles prochainement. Il sera commun aux 3 DAME.

Un café-parents sur la thématique « accompagner votre enfant au quotidien » a été proposé à l'ensemble des familles de l'Aire Urbaine et animé par deux éducatrices de l'Espérel et du PMO. 7 familles ont participé à ce temps. D'autres cafés-parents sont prévus en 2025.

La fête de fin d'année du service PMO en juin 2024 a été un vrai succès. Ateliers, jeux et goûter ont réuni 104 personnes, hors professionnels : usagers, parents, fratries.

Au sein de l'UEMA : participation au temps festif de l'école (fête de fin d'année, kermesse...). Des temps informels avec les enfants, les parents et les professionnels sont organisés à chaque période (goûter, pique-nique de fin d'année...)

L'enseignante de l'UEMA organise une réunion de rentrée en présence des parents et avec l'équipe de professionnels afin de favoriser les échanges, présenter le fonctionnement de la classe ainsi que les projets de l'année à venir

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme DAME AUDC :

Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 78,2 ETP hors sureffectif PMO.

Nombre de salariés en personnes physiques : 81 personnes hors sureffectif PMO

Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 9 ETP (10 enseignants)

- ✓ Envol / SAFS :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 49.54 ETP
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 43 salariés
 - Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 4 ETP (5 enseignants)
- ✓ Espérel :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 15.50 ETP
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 20 salariés
 - Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 4 ETP (4 enseignants)
- ✓ PMO / UEMA :
 - Effectif autorisé au 31/12 en ETP : 13,16 ETP
 - Nombre de salariés en personnes physiques : 18 salariés
 - Nombre d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale : 1 ETP (1 enseignant UEMA)

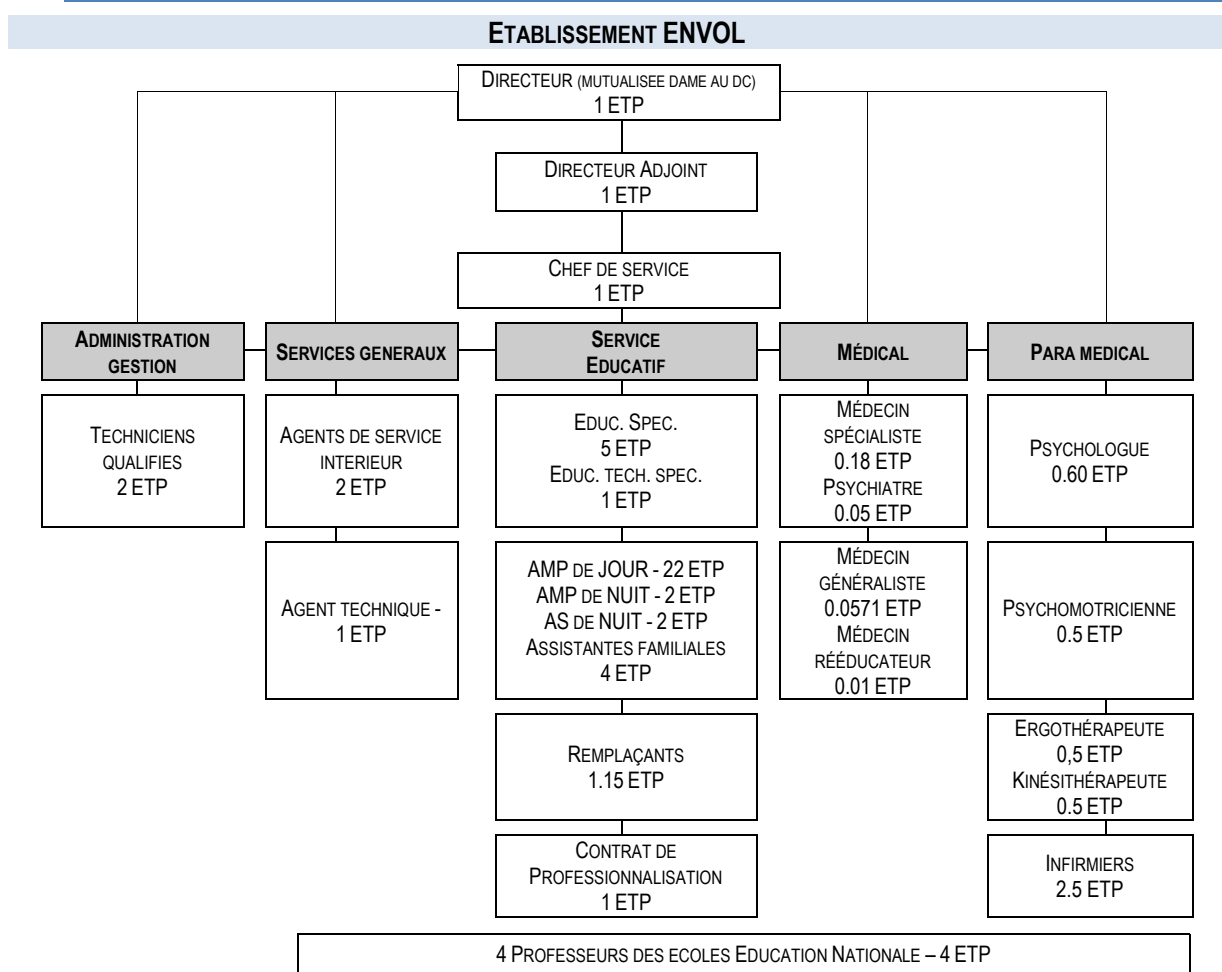
Difficultés de recrutement spécifiques :

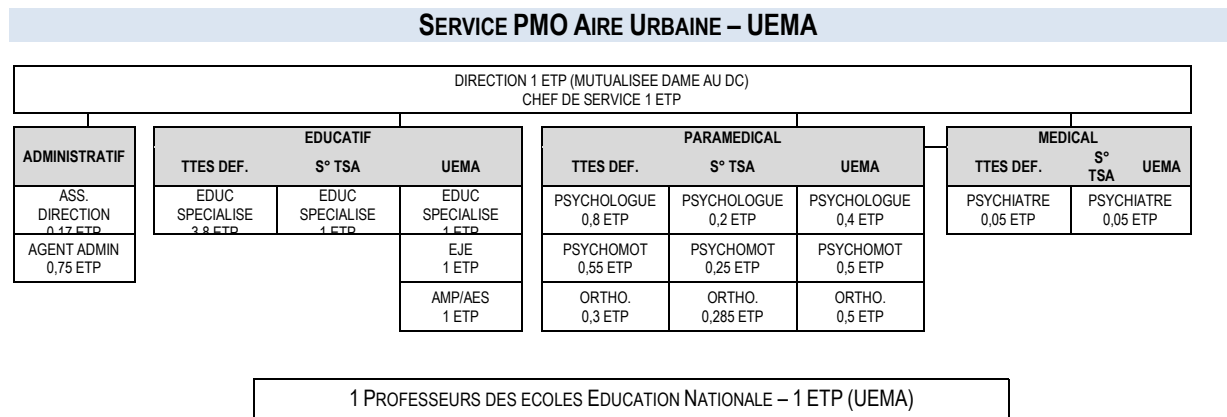
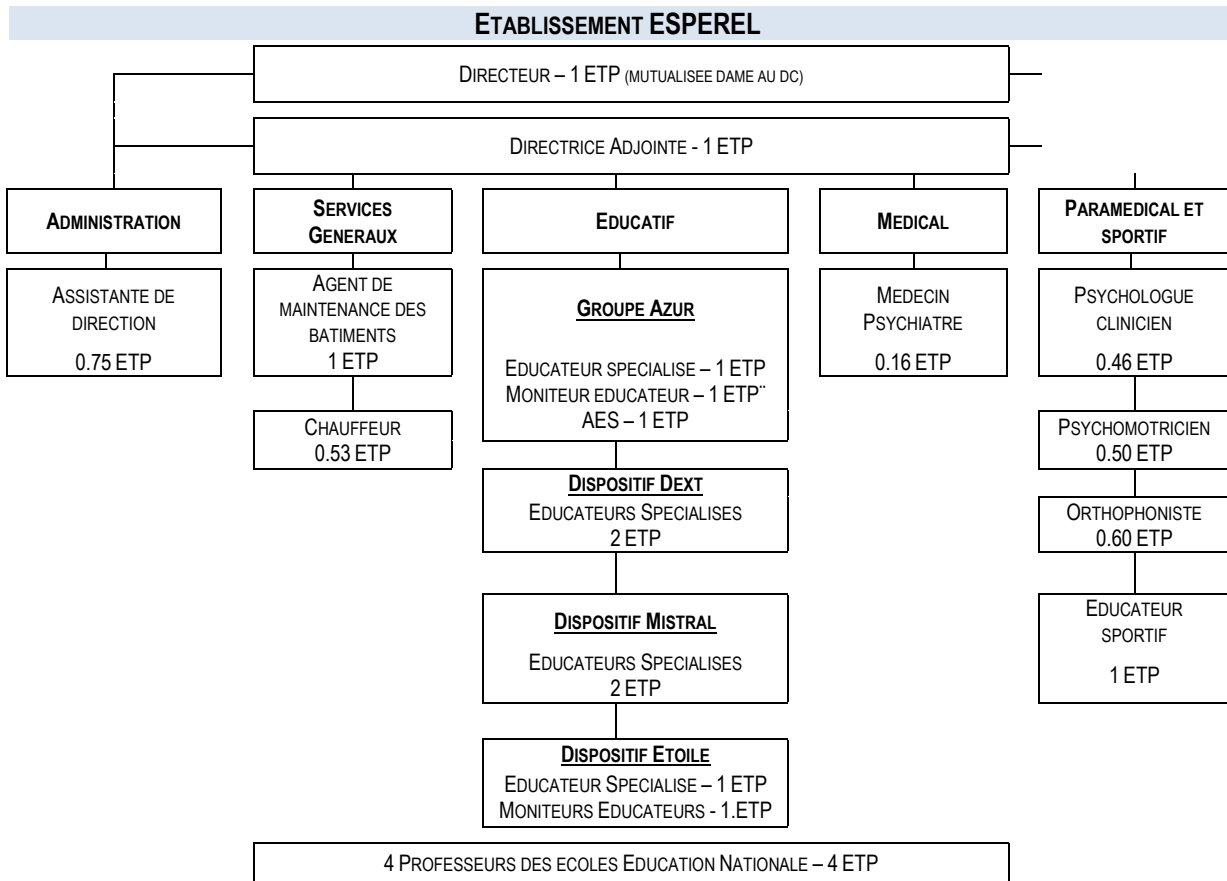
L'ensemble des services du DAME AUDC sont impactés par l'absence de médecins dans l'aire urbaine.

Le poste de médecin est toujours vacant ainsi que le temps partiel (0,20 ETP) de psychomotricien sur le service PMO.

Le recrutement médical et paramédical reste difficile également à l'Envol. L'établissement travaille avec des professionnels en libéral conventionnés sur site (kinésithérapeute, ergothérapeute). Un poste reste non pourvu : médecin généraliste.

L'Envol accueille plusieurs situations complexes qui nécessitent du renfort en termes de moyens humains. Ces accueils peuvent nous mettre en tension face aux difficultés à trouver des candidats potentiels.





III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Tableau ci-dessous des différentes formations du DAME AU DC permettant aux professionnels de se perfectionner dans l'accompagnement et la communication avec les enfants qui nous sont confiés.

FORMATIONS	Nb DE SALARIÉS	HEURES	SPÉCIFICITÉS
Analyse de la pratique professionnelle - Espérel	10	8 x 2 heures	Remise en place en janvier 2025
Analyse de la pratique - PMO	0	0	
Analyse de la pratique - Envol	27	36 h	
SST	2	7 h	
Formation éthique	2	12 h	
Formation PoDD avancée	18	14 h	
Formation START	1	7 h	
DIU	2	2 h 30	Equipe complète + cheffe de service
Formation éthique équipe UEMA	3	12 h	2 x 2 jours de supervision, car rattrapage de 2 jours non réalisés début 2024
Supervision UEMA	8	28 h	
Sensibilisation troubles alimentaires TSA	7	4 h	
DESJEPS	1	210 h	
Journée d'études CRA	5	7 h	
Journée d'études MDA – adolescence	3	7 h	
Formation aux entretiens professionnels	4	7 h	Cadres intermédiaires et directeur du DAME Participation des familles
Malette ABC – CRA	11	3 h 30	
Excel perfectionnement	2	14	
Word Perfectionnement	5	14	
CAA et Handicap Complexe : CHESSEP 2ème session	6	14	
Prévenir le harcèlement sexiste et agissements sexuels au travail	1	4	
Prévention et gestion agressivité (CDS)	1	14	
PSC1	10	8	
TNT DI Communication	5	7	

III.4.c. Accueil des stagiaires :

Au regard de la baisse d'attractivité des métiers du médico-social, il est important pour les professionnels du DAME AU DC d'accueillir des stagiaires qui seront les professionnels de demain :

FORMATION / CONTRAT	PMO	ENVOL	ESPEREL	UEMA
Educateur spécialisé		3	4	
Educateur Jeune enfants				
Moniteur Educateur			1	
AES		3	2	
Stages découvertes	1	2	3	
Contrats services civiques			3	
Dispositif Amont Qualification				1
BAC PRO SAPAT			2	
Psychologue			1	
Orthophoniste				1
Mission locale			1	
AFS		8	1	
BPJEPS			1	
TOTAL	1	16	19	2

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité :

Dans une démarche qualité continue, le Plan d'Action Qualité (PACQ) du DAME AU DC a été mis à jour en 11 septembre 2024, il intègre les préconisations de l'évaluation externe du DAME AUDC (voir le point III.5.b.).

Le DAME AU DC a fait le choix de poursuivre le partenariat avec le REQUA qui nous accompagne dans cette démarche qualité. Interventions du Requam au DAME Aire Urbaine – Doubs Central :

TEMPS DE TRAVAIL EN PRESENTIEL OU EN VISIO	NOMBRE
Feuille de route 2024	1
COPIL qualité : préparation évaluation	1
COPIL qualité : mise à jour du PACQ	2
Test méthode accompagné traceur à l'Envol	1
Actualisation procédure circuit du médicament	1
COPIL Qualité : procédure admission	1
PACQ post évaluation HAS	1
Mise à jour procédure plaintes et réclamations	1
Total	9

La démarche qualité au sein du DAME AUDC est également soutenue par toutes les formations effectuées cette année (cf. Ci-dessus) :

- ✓ La formation TND/DI et les notions d'autorégulation et autodétermination pour l'ensemble des professionnels du DAME AUDC.
- ✓ La formation PODD pour la communication avec les enfants TSA, qui comprends la sensibilisation des parents à l'utilisation des outils de communication au domicile, par les orthophonistes. Des interventions avec le Centre des Ressources Autisme (CRA) pour mieux comprendre les ressentis des enfants TSA (formation proposer aux professionnels et aux familles concernées).
- ✓ Nous continuons d'étendre la mise en place du Dossier Unique Informatisé (DUI) sur l'ensemble du DAME AUDC.

III.5.b. Evaluation et suivi :

L'évaluation externe a eu lieu les 24, 25 et 26 juin 2024. Tous les professionnels, les enfants et leurs familles du DAME AUDC se sont véritablement investis et mobilisés dans cette démarche.

Les cotations sont les suivantes :

- ✓ La personne : 3,94/4
- ✓ Les professionnels : 3,84/4
- ✓ La gouvernance : 3,83/4

13 critères impératifs sur 18 sont satisfaits. Les 5 restant font l'objet d'un plan d'action dédié La qualité de nos accompagnements est mise en évidence à travers l'extrait suivant relatif au chapitre sur les personnes.

Chapitre 1 :	La personne	3,94
Thématique :	Bienveillance et éthique	4.00
Objectif 1.1 :	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance	4.00
Critère 1.1.1 :	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance	4.00
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la Bienveillance	4.00
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression Au quotidien	4.00
Thématique :	Droits de la personne accompagnée	3.72
Objectif 1.2 :	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée	3.67
Critère 1.2.1 :	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier	4.00
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents Professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent	4.00
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres Intervenants	4.00
Critère 1.2.2 :	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service	4.00
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service	4.00
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés	4.00
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension	4.00
Critère 1.2.4 :	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement	3.00
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement	3.00
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier	3.00
Critère 1.2.5 :	La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels	4.00
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels	4.00
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche	4.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations :

A l'Espérel, 8 fiches incidents ont été instruites cette année et 2 sur le service PMO puis 3 à l'UEMA. A l'aire urbaine, la plupart des fiches incidents concerne des Incidents relatifs à la santé et la sécurité de la personne lors d'un accompagnement par un professionnel avec parfois des actes de violence.

Pour l'Envol, nous dénombrons 460 fiches incidents sur l'année 2024.

70% de ces fiches incidentes sont relatives à la santé et à la sécurité des personnes, particulièrement en termes d'auto ou d'hétéro agression.

30 % de ces fiches incidentes sont relatives au fonctionnement de l'établissement.

Nous pouvons noter que ces événements sont souvent en lien avec l'accueil des enfants en situation complexe que nous accompagnons au sein de notre établissement, que ce soit de manière permanente ou temporaire.

Zoom sur : L'expérimentation de la maison de répit

L'AHS-FC propose, parmi d'autres projets, la création d'une maison dédiée au répit pour enfants, adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap, avec ou sans protection de l'enfance, rattachée au DAME Aire Urbaine / Doubs Central.

Cette offre de répit vient en « arrière-plan » à une réorganisation du Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance – Handicap du Doubs (DAPEH) et en lien avec la réflexion et création de différentes modalités de répit.

Ce projet s'appuie sur le constat d'une demande de plus en plus forte d'accueil temporaire et/ou de répit, des financements fléchés vers ce type d'accueil et la disponibilité, de locaux de l'AHS-FC situés à Cubrial (25 680), à proximité de l'établissement l'Envol ouvert 365 jours par an.

Depuis octobre 2024, nous avons donc démarré les Week-end de répits avec une fréquence d'un WE sur deux.

Dans l'attente de « libérer » les locaux situés à Cubrial, nous avons fait le choix d'une location dans une petite maison de particulier. Cette dernière sera située dans un périmètre de moins de 15km de Cubrial pour des raisons pratiques, à Montagney



Les groupes sont constitués de 4 enfants par WE, regroupés par tranches d'âges similaires. Ils sont composés de 2 filles et 2 garçons afin de favoriser la mixité, et avec des troubles/handicaps compatibles.

L'accompagnement de ces 4 enfants est assuré par un couple éducatif qui propose des activités à la journée dont le but premier est de prendre du plaisir (c'est un véritable temps de détente et de loisir !). Les nuits sont assurées par une professionnel AS ou AES rattaché à l'établissement l'Envol (avec un cadre d'astreinte en continu)

IV. CONCLUSION

Après deux ans de fonctionnement en Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME), nous constatons de manière positive des changements de pratique des professionnels permettant des réponses plus fluides aux besoins et aux parcours des enfants au sein du DAME AUDC. Cela est facilité par la mise en place du COPIL d'admission mensuel, l'uniformisation des procédures et documents, des formations transversales et des projets communs. Tout ce travail, a permis aux professionnels, de prendre du recul sur nos pratiques et de formaliser ces dernières.

L'année 2024 fut marquée par l'évaluation qui a mobilisé du temps et de l'énergie, mais dont les conclusions mettent en avant la qualité d'accompagnement du DAME AUDC. Bien sûr, nous devons poursuivre la démarche qualité continue.

Nous constatons pour la PMO, les accueils de jours et l'hébergement, que les profils des enfants accueillis concernent des handicaps de plus en plus lourds. Cela nous pousse à réfléchir sur notre organisation pour chaque établissement et service et questionne les limites du « tout » inclusif.

Cette année fut marquée également par la mise en place de la Maison de Répit de manière expérimentale, permettant des week-ends de répit pour des enfants ayant une double vulnérabilité (handicap et mesure de protection de l'enfance). Les retours très positifs des enfants concernés et des familles d'accueil nous poussent à poursuivre voire à augmenter le nombre de WE en 2025.

L'établissement l'Envol continue à être sollicité pour accueillir des enfants en situation complexe (soit au niveau médical, soit comportemental). Nous restons très vigilants sur l'équilibre des groupes dans les interactions des enfants en lien avec leurs troubles. Nous travaillons avec l'ARS et la direction générale à des scénarios de consolidation des équipes, facteurs importants pour la stabilité des enfants.

Un point sur les travaux sur Rougemont pour le futur établissement de l'Envol est ici incontournable. Après bien des déboires avec les entreprises et prestataires, une reprise en main a eu lieu au dernier trimestre par le nouveau maître d'œuvre. La remise des clés est prévue pour l'automne 2025. Nous nous affairons à préparer les enfants, les familles

et les professionnels à ce déménagement. Nous réfléchissons avec les équipes pour réorganiser l'ensemble du fonctionnement de l'Envol (internat, pôles de jour, l'IMPRO, les liens avec les UEE, le médical et paramédical).



Les projets 2025 pour le DAME sont nombreux : DUI pour tous les services, déménagement de l'Envol, Projet répit, développement des activités en milieu ordinaire, accueil du DAPEH.... Les besoins des jeunes en accueil de jour et internat sont de plus en plus complexes, à mesure que se développent les accompagnements PMO. Ils constituent un défi permanent pour tous les partenaires : C360, ARS et établissements. Le DAME AUDC se présente toujours dans ces espaces d'échange en partenaire constructif.

Pour maintenir cette dynamique, il doit en parallèle consolider ses organisations et soutenir la montée en compétence et les partages d'expérience des équipes pour les enfants avec TSA. L'expérience, l'envie et l'implication des équipes le permettent, comme l'a souligné l'évaluation.



3 GRANDE RUE
25270 VILLENEUVE D'AMONT
TEL. : 03.81. 44.35.31
dame.hd@ahs-fc.fr
<https://cmprovauclose.wixsite.com/cmproblog>



DIRECTEUR :
M. WILLIAM LAVRUT

DAME HAUT-DOUBS

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME)
DATE D'AUTORISATION		02/01/2023
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	02/01/2023 – ARS arrêté du 10/02/2023
	CAPACITE TOTALE	161 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil de jour - Prestation Milieu Ordinaire (PMO) Hébergement permanent - Hébergement temporaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, Polyhandicap, Handicap psychique, Tous types de déficiences (PMO)

Le DAME Haut-Doubs est composé de 3 sites répartis selon les modalités d'accueil suivantes :

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU DAME HAUT-DOUBS	SITE EVEIL		SITE CMPRO VAUCLUSE		SERVICE PMO		TOTAL
	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	TYPE DE HANDICAP	Nb DE PLACES	
Hébergement 365 jours	DI Polyhandicap /IMC	10 3	-	-	-	-	13
Hébergement 210 jours	DI Polyhandicap/IMC	16 13	DI Handicap Psychique	22 20	-	-	71
Hébergement Assistante Familiale	DI	4	-	-	-	-	4
Hébergement Temporaire	DI Polyhandicap/IMC	1 1	Handicap Psychique	1	-	-	3
Accueil de Jour	DI Polyhandicap/IMC	9 6	DI Handicap Psychique	1 2	-	-	18
Prestation Milieu Ordinaire	-	-	-	-	DI Handicap Psychique Polyhandicap	47 3 2	52
TOTAL		63		46		52	161

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2018/2022) prolongé en 2023/2024.

En avril 2024, l'AHS-FC a engagé une réflexion pour une nouvelle organisation du Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap (DAPEH 25) avec une territorialisation de son action portée par les 3 DAME. Après validation du département du Doubs et de l'ARS Bourgogne Franche-Comté le 1^{er} septembre 2024, les missions du DAPEH 25 ont été réparties au sein des 3 DAME. Pour le secteur du Haut-Doubs, celui-ci a été rattaché au service PMO de Valdahon. Le présent Rapport d'Activité ne tient pas compte de ce dispositif qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE

II.1.a. Nombre de journées et d'actes

L'activité théorique des établissements est basée sur une ouverture de :

- ✓ 210 jours par an pour 94 places dont 1 place d'Accueil Temporaire et 4 places d'Assistant(e) Familial(e).
- ✓ 365 jours par an pour 15 places dont 2 places d'Accueil Temporaire.

L'activité prévisionnelle est calculée avec un taux d'occupation de 90% excepté pour les places d'Accueil Temporaire dont le taux est fixé à 75%.

L'activité prévisionnelle du service PMO est calculée avec un taux d'occupation de 95% sur 210 jours d'ouverture par an, avec en moyenne 2 actes hebdomadaires par jeune.

NOMBRE DE JOURNÉES	HÉBERGEMENT TEMPORAIRE		HÉBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	3	3	84	84	4	4	18	18	109	109
Capacité installée et financée au 31/12	3	3	84	84	4	4	18	18	109	109
Activité théorique	940	940	19 655	19 655	840	840	3 780	3 780	25 215	25 215
Activité prévisionnelle	706	706	17 690	17 690	756	756	3 402	3 402	22 554	22 554
Journées réalisées	224	493*	19 306	17 542	5	0	2 329	2 458	21 864	20 493
Taux d'occupation	23,83%	52,45%	98,22%	89,25%	0,60%	0%	61,61%	65,03%	86,71%	81,27%

* dont 52 en accueil « répit » pour 2 jeunes.

En 2023, un sureffectif était relevé sur l'hébergement, et plus particulièrement en 365 jours, qui totalisait à lui seul un taux d'occupation de 124,43%. En 2024, 4 départs en 365 jours ont permis de revenir à la cible CPOM (+ 80 journées réalisées).

L'hébergement en 210 jours à l'Eveil est constant : 80,41% en 2023, 79,69% en 2024. Celui du CMPro Vaucluse est en diminution mais reste en sureffectif de 400 journées : 96,43% en 2023 et 94,54% en 2024.

L'accueil de jour est en diminution (-10%) au CMPro Vaucluse en raison d'1 seule place pourvue sur les 3, mais en augmentation à l'Eveil (+6,1%) avec 5 admissions réalisées à partir de septembre 2024.

Mis en place depuis janvier 2023, l'Accueil Temporaire est en augmentation de 120% en 2024. 27 jeunes ont bénéficié de ce type d'accueil dont 2 en séjour répit en lien avec une mesure de protection de l'enfance.

Après plus de 2 années de recherches, une famille d'accueil a été recrutée en décembre et débutera son activité en 2025. 1 jeune a bénéficié de 36 journées de parrainage au sein d'une famille.

Actes du Service PMO

NOMBRE D'ACTES/ ANNÉE	TOUTES DÉFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	47	47	3	3	2	2	52	52
Capacité installée et financée au 31/12	44	46	5	3	2	2	51	51
Nb jours d'ouverture	210	210	210	210	210	210	210	210
Actes cibles CPOM	3 750	3 750	240	240	160	160	4 150	4 150
Actes réalisés*	4 758	4 480	367	231	550	298	5 675	5 009
Dont transports	730	467	49	41	112	19	891	527

* 62 actes après sortie non comptabilisés pour 6 jeunes : 29 accompagnements individuels + 7 entretiens téléphoniques + 17 entretiens partenaires + 6 liens famille + 3 accompagnements à la gestion administrative + 1 situation C360 (échanges téléphoniques réguliers et 8 réunions GOS).

Stages intra-DAME

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	JEUNES CONCERNES	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE*	DURÉE DU STAGE EN JOURS	OBJECTIFS
CMPPro Vaucluse	1	Service PMO	5	Découverte de l'établissement et évaluation des capacités.
	1	Service PMO	8	Découverte de l'établissement avant changement de modalité.
	1	Service PMO	10	Hébergement.
	4	Établissement l'Eveil	40	Évaluation des compétences pour affiner l'orientation.
L'Eveil	1	Service PMO	4	Découverte de l'établissement avant changement de modalité.
	1	CMPPro Vaucluse	5	
	1	CMPPro Vaucluse	13	Répit sur les temps de week-end.
TOTAL	10		85	

* Le CMPPro Vaucluse accueille régulièrement un groupe de jeunes de l'IMP L'Esperel afin de découvrir l'établissement et les ateliers professionnels → 10 jeunes – 6 journées.

Journées réalisées des + 20 ans

JEUNES DE PLUS DE 20 ANS	HEBERGEMENT		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Orientation ESAT	1 657	925	0	0	1657	925
Orientation Foyer de vie	733	738	0	0	733	738
Orientation MAS	850	750	0	0	850	750
Orientation FAM	538	372	4	0	542	372
TOTAL PLUS DE 20 ANS	3 778	2 785	4	0	3 782	2 785

Stages / Accueils Temporaires extérieurs

EN MILIEU PROTEGE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
DAME HD <i>Accueil sur autre site</i>	52	6	5	85	15	10
Autre ESMS (DAME, DITEP...) <i>Accueil temporaire</i>	-	-	-	-	-	-
ESAT <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	704 -	45 -	23 -	762 -	70 -	25 -
Foyer d'Hébergement <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	246 211	18 9	9 5	402 180	22 10	12 4
Foyer de Vie <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	56 82	11 10	4 6	57 109	15 15	3 4
FHMO / SHMO <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	20 -	1 -	1 -	17 -	1 -	1 -
FAM <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	53 131	22 8	4 5	17 34	2 21	1 3
MAS <i>Stage</i> <i>Accueil temporaire</i>	28 90	3 20	1 2	86 96	3 20	2 4
TOTAL	1673	153	65	1 845	194	69

STAGES EN MILIEU ORDINAIRE (PROFESSIONNELS ET HEBERGEMENTS)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Bâtiment – Travaux publics	9	2	1	-	-	-
Restauration	34	2	2	168	13	8
Espaces verts	89	6	2	-	-	-
Métiers de bouche	43	3	1	-	-	-
Agricole	25	2	2	-	-	-
Aide à la personne	5	1	1	-	-	-
Appartement du DAME HD (Maîche)	120	32	1	-	-	-
Animalerie	28	4	2	-	-	-
Commerces	-	-	-	10	2	1
École Primaire	-	-	-	19	3	1
Grande distribution	20	4	2	45	9	2
TOTAL	373	56	14	242	27	12
Stages effectués dans le cadre des formations en milieu ordinaire* (Conventions collège, lycée, MFR etc.)	316	45	20	438	37	18
Contrat d'apprentissage	-	-	-	79	7	1

* Travaux publics, Restauration, Agriculture, Pédagogie, Animalerie, Grande distribution, Tertiaire, Informatique, Arts créatifs

Suivi des absences

HOSPITALISATIONS	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Psychiatrie	399	53	8	332*	62	6
Médecine Adulte	-	-	-	14	1	1
Réanimation infantile	-	-	-	14	1	1
Chirurgie orthopédique	85	6	3	2	2	2
Chirurgie ambulatoire	1	1	1	-	-	-
Gastro-entérologie	1	1	1	-	-	-
Ophtalmologie sous AG	-	-	-	2	2	2
Scanner sous AG	-	-	-	1	1	1
Pédiatrie	24	9	3	14	5	5
Maxillo-faciale	1	1	1	-	-	-
Neurologie	33	5	2	25	1	1
Soin de Suite et Réadaptation	78	2	2	-	-	-
Stomatologie	-	-	-	1	1	1
TOTAL	622	78	21	405	76	20

* dont : 2 jeunes hospitalisés à l'année (avec nuitées) avant sortie définitive de l'établissement (238 jours d'absence sur les jours d'ouverture).

NB : Service PMO non concerné. Toutefois 25 séances ont dû être annulées en raison de l'hospitalisation d'un jeune polyhandicapé.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies

Le DAME Haut-Doubs a accompagné 192 jeunes en 2024.

MOUVEMENTS	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	2	3	88	88	-	-	15	12	44	44	3	5	3	2
Entrées de l'année hors DAME	8	13	8	12	-	-	2	4	7	8	2	-	-	1
Entrées par mouvement interne DAME	-	-	5	2	1	-	2	1	1	1	1	1	-	-
Sorties définitives de l'année (A)	-	8	14	19	-	-	1	-	5	6	-	2	1	-
Sortie par mouvement interne DAME	-	-	3	2	1	-	2	-	4	1	-	1	-	1
Pers. accompagnées au 31/12 (B)	3	11	88	78	-	-	12	17	44	46	5	3	2	2
File active de l'année (A+B sauf pour l'AT)	-	-	102	97	-	-	13	17	49	52	5	5	3	2
Durée Moyenne de Séjour des sortants	-	-	6 ans et 4 mois	8 ans et 2 mois	-	-	7 ans 1/2	-	4 ans	5 ans	-	1 an et 2 mois	2 ans 8 mois	-

MOUVEMENTS	DAME	
	N-1	N
Pers. accompagnées au 01/01	155	154*
Entrées de l'année hors DAME	19	38
Sorties définitives de l'année	21	27
Pers. accompagnées au 31/12 (B)	154*	157**
File active de l'année	182	192***
DMS des sortants	5 ans et 1 mois 1/2	6 ans et 9 mois

* Dont 3 jeunes en Accueil Temporaire.

** Dont 9 en Accueil Temporaire.

*** Dont 27 en Accueil Temporaire parmi lesquels 8 sont devenus permanents (comptabilisés 1 fois).

6 fiches de liaison MDPH ont été réalisées en 2024 avec les changements de modalités d'accompagnement suivants :

- ✓ passage "Service PMO" en "Accueil de Jour" → 1 jeune.
- ✓ passage "Hébergement 210" en "Service PMO" → 2 jeunes.
- ✓ passage "Service PMO" en "Hébergement 210" → 1 jeune.
- ✓ passage "Hébergement 210" en "Hébergement 365" → 1 jeune.
- ✓ 1 jeune maintenu en "Hébergement 210" mais avec un changement de site pour passer ensuite en "Hébergement 365".

À cela s'ajoute également les changements de modalité suivants :

- ✓ 1 jeune maintenu en "Hébergement 210" mais avec un changement de site.
- ✓ 1 jeune avec un passage "Service PMO" en "Hébergement 210", acté par la CDAPH suite à une période d'expertise.

Provenance des usagers présents au 31/12

	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire / PMO <i>dont entrés dans l'année</i>	-	5	31	41	-	-	5	15	29	41	1	1	1	1
	-	5	8	6	-	-	1	5	5	8	-	-	-	1
Etablissement de santé <i>dont entrés dans l'année</i>	-	-	-	1	-	-	-	1	7	2	2	1	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Etablissement Médico-social <i>dont entrés dans l'année</i>	3	4	55	37	-	-	6	1	5	3	1	1	1	1
	2	4	5	6	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-
Autres <i>dont entrés dans l'année</i>	-	-	2	-	-	-	1	-	3	-	1	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-
TOTAUX	3	9	88	-	-	-	12	-	44	46	5	3	2	2
<i>dont entrés dans l'année</i>	2	8	13	-	-	-	1	-	7	9	2	1	-	1

Situation avant admission dans le DAME (hors AT)

INITIALES	AGE A L'ADMISSION	DERNIER MODE DE SCOLARISATION	MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEE
A.G.	6 ans	Non scolarisé	Accueil de Jour
M.J.	7 ans	École Maternelle	
A.M.B.	7 ans		
A.P.	7 ans		
C.D.	8 ans	École Primaire	
L.CBDO.	6 ans	Milieu ordinaire	Service PMO
E.D.	17 ans	Non scolarisé	
I.MM.	3 ans		
K.FF.	12 ans ½		
A.G.	1 ans ½		
L.D.	15 ans	ULIS	
G.GA.	9 ans ½		
K.K.	12 ans ½		
L.M.	14 ans ½		
B.B.	11 ans	UE IME	Hébergement 210 jours
N.B.	11 ans		
L.G.	15 ans		
T.R.	13 ans		
C.B.	15 ans		
L.M.	10 ans	EEAP	
S.T.	18 ans	UEE Lycée	
M.D.	15 ans ½	ULIS	
N.S.	12 ans		

Usagers sortis du DAME dans l'année

	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	-	-	-	2	-	-	-	-	4	5	1	2	-	-
Etablissement de santé	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement Médico-social	-	-	13	14	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-
Décès	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0	0	14	19	0	0	1	0	4	6	1	2	1	0

ACCOMPAGNE PAR	INITIALES	AGE	ORIENTATION
Éveil	N.V.	18 ans ½	MAS
	M.S.	18 ans ½	
	E.V.	24 ans	
	M.C.	26 ans	
	O.C.	24 ans	Foyer de Vie
	T.D.	20 ans	
	A.T.	20 ans ½	FAM
	L.T.	22 ans ½	ESAT + EANM
	B.C.	20 ans ½	Établissement de santé
	O.F.	19 ans ½	Milieu Ordinaire sans accompagnement
	N.P.	21 ans ½	Décédé
CMPPro Vaucluse	T.D.	20 ans	ESAT + hébergement en Milieu Ordinaire
	R.B.	21 ans	
	L.T.	23 ans	
	D.M.	20 ans	ESAT + EANM
	A.G.	19 ans ½	
	L.L.D.	23 ans	Foyer de Vie
	O.B.	23 ans ½	Établissement de santé
	N.L.	22 ans	Milieu Ordinaire
Service PMO	M.R.	19 ans ½	Milieu Ordinaire – SAVS à venir
	M.C.	19 ans ½	
	T.C.	19 ans ½	
	T.G.	20 ans ½	
	C.B.	19 ans ½	Domicile (refus orientation ESAT)
	L.C.	13 ans ½	Changement DAME - Scolarité en UEE
	LM.M	14 ans	Scolarité en Milieu Ordinaire
	P.G.	11 ans ½	

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 – Via Trajectoire

Le DAME Haut-Doubs a été destinataire de 93 notifications MDPH (92 du Doubs et 1 du Jura) :

- ✓ 12 notifications en attente de contact,
- ✓ 45 notifications ayant donné lieu à un contact,
- ✓ 36 notifications avec inscription sur liste d'attente.
- ✓ Eveil : 11 visites d'établissement réalisées pour 8 admissions / CMPPro : 20 visites pour 9 admissions.

LISTE D'ATTENTE AU 31/12	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO
	3	8	0	0	25

Via Trajectoire est mis à jour en moyenne 4 à 5 fois par mois.

Le DAME HD a participé à 2 commissions d'harmonisation (02/05/2024 et 16/05/2024) ainsi qu'à des temps d'échanges entre MDPH et ARS autour de la priorisation des situations.

Fin 2024, un travail collaboratif avec l'ARS, la MDPH et tous les OG s'est tenu afin d'échanger sur un nouveau format de commission partenariale dédiée aux situations de jeunes ayant besoin d'un accompagnement en Accueil de Jour ou en Hébergement. Cette organisation a pour but de déterminer la liste des situations prioritaires avec l'ensemble des partenaires sur la base de critères partagés et prédéterminés afin de fluidifier les entrées tout au long de l'année.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12

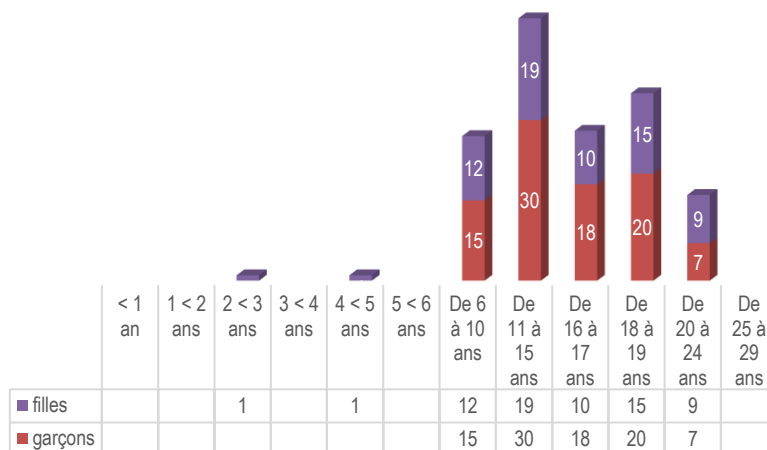
157 jeunes sont accueillis dans le DAME HD au 31/12/2024 :

- ✓ 67 filles (dont 4 AT) et 90 garçons (dont 7 AT) avec une moyenne d'âge de 15 ans et 3 mois,
- ✓ 33 filles (dont 4 AT) et 45 garçons (dont 4 AT), soit 78 jeunes ayant moins de 16 ans (49,7%),
- ✓ 34 filles et 45 garçons (dont 3 AT), soit 79 jeunes ayant plus de 16 ans (50,3%).

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12

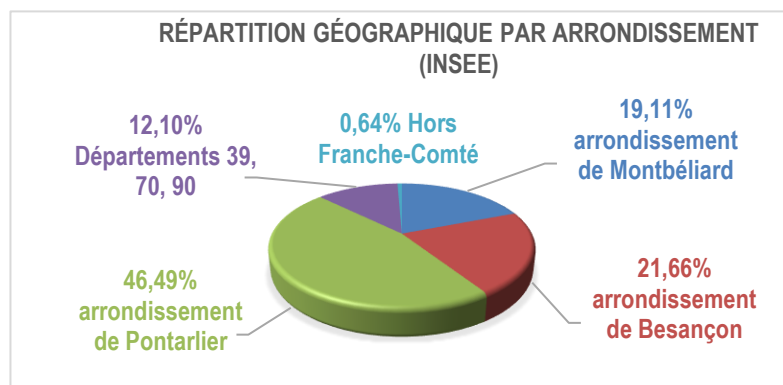
REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (ANAP)	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO					
									TOUTES DEFICIENCES		HANDICAP PSYCHIQUE		POLYHANDICAP	
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
< 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 < 2 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 < 3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
3 < 4 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 < 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
5 < 6 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 6 à 10 ans	1	1	2	1	-	-	2	5	7	8	-	-	-	-
11 à 15 ans	3	3	7	13	-	-	3	1	5	12	1	-	-	1
16 à 17 ans	-	1	8	9	-	-	2	3	0	5	-	-	-	-
18 à 19 ans	-	2	11	12	-	-	-	1	3	5	1	-	-	-
20 à 24 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
25 à 29 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	7	37	41	-	-	7	10	16	30	2	1	1	1
MOYENNE D'ÂGE	14 ans et 5 mois		17 ans et 4 mois 1/2		-		12 ans et 5 mois		13 ans		18 ans et 4 mois		6 ans et 9 mois 1/2	

F = filles / G = garçons

Médiane des âges des enfants de la file active du Service PMO : **13 ans et 9 mois**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE AU 31/12

REPARTITION	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO		
					TOUTES DEFICIENCES	HANDICAP PSYCHIQUE	POLYHANDICAP
Moins de 30 kms	3	21	-	14	25	1	1
Entre 31 et 50 kms	7	35	-	3	15	1	1
Plus de 51 kms	1	23	-	-	5	1	-



RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP POUR LES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12

TYPE DE DEFICIENCES	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		HEBERGEMENT PERMANENT		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL DE JOUR		PMO	
	DP*	DA**	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA
Déficiência intellectuelle	9	-	45	12	-	-	10	-	9	1
Autisme et autres TED	-	-	1	5	-	-	-	-	4	-
Troubles comportement et communication	1	-	-	-	-	-	-	1	7	9
Troubles psychiques	-	2	20	11	-	-	-	2	3	3
Troubles langage et apprentissages	-	1	-	3	-	-	-	5	19	10
Déficiences auditives	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-
Déficiences visuelles	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-
Déficiences motrices	-	2	-	8	-	-	-	6	-	1
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnes cérébrolésées	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-
Personnes polyhandicapées	1	-	12	-	-	-	7	-	2	-
Autre type de déficiencia	-	1	-	6	-	-	-	1	-	-
Diagnostic en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-

*DP : Déficiencia Principale - **DA : Déficiencia Associée

II.2.b. Mesures de protection et accompagnement social au 31/12 :

MESURE	HEBERGEMENT TEMPORAIRE	HEBERGEMENT PERMANENT	ACCUEIL FAMILIAL	ACCUEIL DE JOUR	PMO
Curatelle	-	3	-	-	2
Curatelle renforcée	-	1	-	-	-
Tutelle	-	5	-	-	-
Habilitation Familiale	-	10	-	-	-
Protection judiciaire	-	4	-	-	5
Autre mesure de protection (DAP et DAP partielle)	-	1	-	1	-
TOTAL	-	24	-	1	7

En cours d'année, une mesure de curatelle a évolué en habilitation familiale à la demande de la famille.

Aucune Information Préoccupante (IP) n'a été transmise en 2024.

II.2.c. Évolutions significatives du public accompagné et spécificités par rapport à l'agrément

En 2024, sur les 192 jeunes accueillis, 66 (34,4%) ont été accompagnés à plus de 90% à travers des prestations en Milieu Ordinaire.

1 jeune de plus de 20 ans a été accompagné par dérogation ARS-MDPH par le service PMO jusqu'à sa sortie en milieu ordinaire.

2 jeunes en modalité "Hébergement 210 jours" sont sortis avant leur 20 ans, l'un a été admis en ESAT et l'autre a rejoint le milieu ordinaire.

Amendements CRETON

En 2024, 33 jeunes étaient prévus d'être accompagnés au titre de l'Amendement CRETON :

- ✓ 15 avec une orientation ESAT+FH,
- ✓ 5 avec une orientation MAS,
- ✓ 3 avec une orientation FAM,
- ✓ 10 avec une orientation FDV.

Sur les 27 jeunes sortis en 2024, 15 étaient en Amendement CRETON (cf. II.1.b. Usagers sortis du DAME dans l'année) :

- ✓ 2 jeunes en hôpital psychiatrique (décision de la MDPH) : 1 dans le Jura avec une orientation EANM et 1 dans le Doubs avec une orientation EAM,
- ✓ 3 en Foyer de Vie,
- ✓ 6 en ESAT,

- ✓ 2 en FAM,
- ✓ 1 en MAS,
- ✓ 1 décédé (orientation MAS).

Au 31/12, le DAME HD compte 16 jeunes en Amendement CRETON, dont 9 ont eu 20 ans dans l'année :

- ✓ 8 ont une orientation ESAT + FH, un jeune a changé de modalité d'accompagnement suite à 3 EIG : passage d'un accueil en hébergement 210 jours à un accompagnement par le service PMO, plus compatible avec ses troubles psychiques et relationnels,
- ✓ 5 ont une orientation Foyer de Vie,
- ✓ 2 ont une orientation MAS,
- ✓ 1 a une orientation FAM.

Spécificités par rapport à l'agrément

En lien avec le PEC et la MECS de Pontarlier, le DAME HD a mis en place une offre de répit pour des jeunes à double vulnérabilité n'ayant pas de notification DAME. Cette offre permet un répit, soit pour la structure d'origine, soit pour la Famille d'Accueil. En 2024, le site l'Eveil a accueilli 2 jeunes accompagnés en semaine en DITEP avec habituellement un hébergement pour l'un en MECS et pour l'autre en Famille d'Accueil. Les journées ne sont pas comptées dans le tableau d'activité.

Le Service PMO accompagne 4 enfants présentant des TSA dont 3 avec un diagnostic posé après leur admission. Ces enfants ne nécessitant pas un accompagnement renforcé, et en accord avec les parents, le Service PMO est resté positionné.

Le DAME HD a été invité à participer à 6 GOS suite à des saisines de la C360 : 5 jeunes ont été admis dans le DAME HD dont 1 en Accueil Temporaire, dans l'attente d'une place à la Fondation Pluriel et qui fait l'objet d'un PAG (CNR refusés).

Le DAME HD a quant à lui saisi la C360 pour 6 jeunes.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DU DISPOSITIF

Après 4 temps de travail, le Projet d'Établissement 2024-2028 du CMPPro Vaucluse a été finalisé et validé en juin 2024.

Le Projet d'Établissement de l'Eveil et le Projet de Service sont arrivés à échéance. Ils feront l'objet, avec celui du CMPPro Vaucluse, d'un travail de réécriture à partir de la nouvelle trame associative, afin d'avoir un unique support « Projet DAME ».

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique (2.1 SERAFIN)

Les diverses collaborations se sont poursuivies permettant d'assurer le suivi médical des jeunes :

- ✓ avec 14 médecins psychiatres,
- ✓ Conventions de coopération avec le CHS de Novillars, CHIHC Pontarlier, partenariat avec le HDJ Adolescents, Espace Accueil Ado de l'Hôpital de Besançon, ADNA Besançon, Discus à l'hôpital de jour de Montbéliard, EMA25, DAPEH, EMIL, CRDV, CGI de Morteau, CGI de Pontarlier, CMP Jules Verne (Besançon, Valdahon, Maîche), PAMO et CMPP de Pontarlier, Maison de l'adolescent de Besançon, Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté, Centre hospitalier Jura Sud, Centre de biologie médicale 25, Pharmacies de secteur, EDC Franche Comté, CHU Besançon, Cabinet Médical de Levier, Hôpital Necker de Paris, Equipe Mobile de soins palliatifs, CMP Arbois, Equipe Relais Handicap Rare (ERHR), HDJ Bavilliers, CRP, REPOP, CRRF Salins de Bregille, CRIAVS, CRA, CAMPS, CRTLA etc.

SUIVIS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX					
TYPE DE PROFESSIONNEL	NB DE JEUNES	NB DE SEANCES / CONSULTATIONS	TYPE DE PROFESSIONNEL	NB DE JEUNES	NB DE SEANCES / CONSULTATIONS
Anesthésistes	7	7	Médecins (pédo)psychiatres extérieurs	39	93
Chirurgie	2	2	Néphrologue	2	1
Chirurgie orthopédique	13	13	Neurologues EEG	8	8
Dentistes	32	33	Neuropédiatres	9	9
Dietéticienne	3	2	Ophtalmologue	18	18
EEG	3	2	ORL	6	6
Endocrinologues	3	3	Orthoptiste	3	3
Gastro-entérologues	1	1	Orthodontie	1	1
Génétique	2	2	Opticien / Audilab	1	1
Gynécologues / sage-femme	3	2	Pédiatres	3	3
Kinésithérapeutes extérieurs	5	104	Pédicure	2	2
Médecins généralistes	64	162	Radiologues, scanner, IRM	16	11
Médecins MPR	34	19	Stomatologues	7	8
Médecins (pédo)psychiatres DAME HD	65	102	Urgences psychiatriques / pédiatriques	5	5

SUIVI PSYCHOLOGIQUE	NB DE JEUNES	NB DE SEANCES / CONSULTATIONS
Psychologues DAME HD * :		
<i>RDV individuels</i>	112	1089
<i>RDV extérieurs</i>	35	46
<i>Entretien familles</i>	45	52
<i>Entretien d'admission</i>	24	24
<i>Entretiens téléphoniques</i>	105	410
<i>Evaluations psychométriques (WISC IV ou WAIS IV).</i>	30	44
<i>Visites à domicile</i>	1	1
<i>Groupe « Gestion des émotions »</i>	12	14
<i>Bilans</i>	21	21
<i>Atelier collectif de prévention</i>	9	2
Psychologues extérieurs	2	28

* Le poste à L'Eveil est resté vacant jusqu'au 23 septembre 2024.

SUIVI ERGOTHERAPIQUE	NB DE JEUNES	NB DE RDV / CONSULTATIONS
Ergothérapeute DAME HD * :		
<i>Séances (PMO)</i>	4	40
<i>RDV prestataires orthoprothésistes et podo-orthésistes</i>	26	138
<i>RDV prestataires</i>	5	12
<i>Consultations MPR</i>	18	4
<i>Visites à domicile</i>	1	1
Ergothérapeutes extérieurs	1	5

* 1 ergothérapeute pour le DAME HD site l'Eveil.

SUIVI PSYCHOMOTEUR	NB DE JEUNES	NB DE SEANCES / CONSULTATIONS
Psychomotricienne DAME HD * :		
<i>Séances individuelles</i>	35	762
<i>Séances en groupes</i>	26	82
<i>dont groupe « émotions »</i>	8	27
<i>dont musicothérapie - polyhandicap</i>	11	3
<i>Bilans psychomoteurs</i>	17	17
Psychomotriciennes extérieures	55	905

* 1 psychomotricienne pour le DAME HD site l'Eveil – 1 poste vacant au service PMO.

SUIVI ORTHOPHONIQUE	NB DE JEUNES	NB DE SEANCES / CONSULTATIONS
Orthophoniste DAME HD * :		
<i>Séances individuelles</i>	29	810
<i>Séances ponctuelles</i>	7	8
<i>Séances de co-intervention dans les classes</i>	19	90
<i>Accompagnements extérieurs (audioprothésiste, activités...)</i>	20	10
<i>Appui aux autres EMS (bilans déglutition en EAM)</i>	9	9
Orthophonistes extérieurs	34	823

* 1 orthophoniste pour le DAME HD site l'Eveil – 1 poste vacant au service PMO.

Sur les 42 conventions passées avec les libéraux (psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes, équiciens, psychologues), 36 concernent le Service PMO, où les besoins en orthophonie et psychomotricité sont en augmentation en raison des admissions de jeunes enfants ayant des troubles du langage plus importants.

NOMBRE DE SOINS REALISES PAR LES IDE DU DAME HD	
Traitements :	
<i>Aérosols</i>	15
<i>Antalgiques</i>	532
<i>Dermatologiques</i>	464
<i>Endocrinologiques</i>	12
<i>Protocoles Epilepsie</i>	28
<i>Gastroentérites</i>	34
<i>Gynécologiques</i>	65
<i>Infections fongiques / parasitaires</i>	15
<i>Injectons</i>	12
<i>ORL</i>	114
<i>OPH</i>	411
<i>Protocole crise comportementale</i>	137
<i>Protocole dystonie</i>	6
<i>Psychiatriques</i>	16542
<i>Rhumes, angines...</i>	117
<i>Stupéfiants per os</i>	360
<i>Traumatologie</i>	35
<i>Transit</i>	23
<i>Vaccinations</i>	52
Bilan sanguin	38
ECBU	13
Bandelettes urinaires	60
Coproculture	2
Contrôle dentaire	3
Entretiens infirmiers	200
Entretiens familles/PEC/Tuteur	696
Nursing	13
Passages à l'infirmerie (raison autre que traitement)	802
Tests PCR Covid / grippe	33
Surveillances	
<i>Post crise d'épilepsie</i>	70
<i>IMC</i>	101
<i>Transit</i>	3600
<i>Plâtre</i>	8
Gastrostomie	
<i>Soin et surveillance</i>	360
<i>Préparation et administration traitement</i>	1320
Changement trachéostomie	9
Préparation et pose alimentation entérale	1180
Pose cathéter	31
Pose poche hydratation	122
Prise de paramètres vitaux	282

SANTÉ PUBLIQUE	MISE EN ŒUVRE DES SOINS ÉDUCATIFS ET PREVENTIFS (2.2.1 CPOM)	Nb DE JEUNES/FAMILLES CONCERNES
Information et prévention individuelle et/ou collective	Compétences psychosociales : gestion du stress	67
	Campagne de vaccination contre la grippe	45
	Habiletés sociales (groupes et individuelles)	18
Éducation pour la santé	Hygiène des mains / Hygiène corporelle	47
	Santé bucco-dentaire (Handident)	3
	Nutrition	2
	Contraception	2

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie (2.2 SERAFIN)

Dans la logique de compensation, les professionnels soutiennent l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie des personnes accueillies.

Accompagnements pour les actes essentiels, la communication, les déplacements, la sécurité (2.2.1)

BESOINS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette (hygiène du corps et des cheveux)	99	58	35
Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...)	108	48	36
Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...)	84	65	43
Habillage (brassières, fermetures, lacets...)	99	58	35
Aide à la prise des repas	116	41	35
Mobilité (autonomie à la marche)	144	36	12
Aide à la communication :			
<i>pour comprendre</i>	107	72	13
<i>pour être compris</i>	105	76	11
Aide à la gestion du stress	17	144	31
Repères spatiaux :			
<i>dans l'ESMS</i>	145	35	12
<i>hors ESMS</i>	80	67	45
Repères temporels	87	68	37
Transferts (déficience motrice, poly, IMC)	7	7	18

DEPENDANCES SPECIFIQUES AU 31/12	Nb DE JEUNES
Alimentation	
<i>mixée</i>	20
<i>gastrostomie</i>	6
Protections	
<i>nocturnes</i>	37
<i>diurnes</i>	33
Déplacement en fauteuil	30

Quotidiennement, des ateliers ou des activités sont mis en place afin de favoriser la détente, le bien-être, l'estime de soi. Les moyens mis en œuvre sont variés, ils contribuent à la fois à des réponses aux besoins en matière d'autonomie mais également de participation sociale :

- ✓ Médiation Animale avec la chienne Praline :
 - Au CMPPro Vaucluse, 16 jeunes ont bénéficié de 10 séances individuelles → 160 séances.
 - À l'Éveil, ce sont 12 jeunes qui ont pu en profiter → 109 séances.
- ✓ Massages-assis réalisés par une professionnelle extérieure :
 - 4 interventions au CMPPro Vaucluse pour 35 jeunes.
 - 9 interventions à l'Éveil pour 42 jeunes.
- ✓ Équicie : 20 séances collectives en présence à chaque fois de 3 jeunes → 8 jeunes au total.
- ✓ Groupe « gestion des émotions » à l'Éveil, animé par la psychomotricienne et la psychologue → 8 jeunes, 27 séances.
- ✓ Ateliers socio-esthétiques en individuel ou en binôme réalisés au CMPPro Vaucluse par une intervenante extérieure : 32 jeunes concernés (23 en individuel) + un groupe de 4 en lien avec la VIAAS.

- ✓ Présence d'une éducatrice sportive en soirée au CMPPro Vaucluse : les activités proposées ont pour objectif de libérer les tensions accumulées tout au long de la journée. Bike and run, VTT, foot, multi-sports, basket, sports de raquettes, renforcement musculaire, footing, danse, relaxation, judo, balades... → 91 séances avec des groupes de 8 jeunes maximum.
- ✓ Au service PMO, un travail sur l'hygiène se fait de manière individuelle en cours de séance ou lors des minis-séjours. L'autonomie est également travaillée parfois à domicile avec, par exemple, l'accompagnement à la préparation de repas (3 jeunes). Des activités collectives sont également mises en place en lien avec les besoins identifiés en matière d'expression et de communication :
 - Un Mini séjour « théâtre » de 3 jours et 2 nuits au CMPPro Vaucluse → 5 jeunes PMO / 5 jeunes CMPPro Vaucluse.
 - Un atelier « jeux d'expressions » pour travailler les émotions, l'expression, la voix, imaginer, occuper l'espace et utiliser son corps → 6 enfants.
 - Activité radio aidant à surpasser les difficultés d'élocution → 4 jeunes.
- ✓ Sur les groupes de vie au CMPPro Vaucluse :
 - Ateliers réguliers autour du « bien-être » pour travailler l'estime de soi, favoriser la relaxation.
 - Ateliers « dessin », bricolage : travail sur la concentration, la créativité, la confiance et l'estime de soi → 10 jeunes, 26 séances.
 - Atelier Musique : découverte et fabrication d'instruments, développement de l'ouïe, favorisation des interactions et relations sociales, moment de détente et de bien-être → 14 jeunes, 11 séances.
- ✓ Ateliers spécifiques à L'Eveil ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes à des thématiques essentielles de leur quotidien, tout en favorisant leur engagement et leur autonomie :
 - Ateliers « créatifs et ludiques » : création de bougies, d'objets en argile, customisation, perles... → 10 jeunes, 16 séances.
 - Ateliers « pratiques et éducatifs » : éducation à l'alimentation équilibrée, sensibilisation au tri sélectif, au recyclage, jeux autour de la gestion budgétaire... → 6 jeunes, 16 séances.
 - Activités « spécialisées » : travail de la motricité fine, des compétences sociales et cognitives → 21 jeunes, 489 séances / 4 jeunes en séances individuelles / 16 jeunes en séances collectives.



Atelier socio-esthétique



Médiation Animale



Autre accompagnement éducatif :

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	NOMBRE
Réunions des jeunes sur les Groupes de Vie	159
Séances individuelles réalisées par les référents éducatifs et référencées dans le PIA	1782
Rencontres avec les familles sur site (hors temps de synthèses)	98
Rencontres avec les familles à l'extérieur (hors domicile)	78
Rencontres avec les familles au domicile	84
Accompagnements à l'extérieur (RDV administratifs, au PEC, CIO...)	115
Accompagnements à des RDV médicaux à l'extérieur	50
Accompagnement sur le lieu scolaire	4
Accompagnements en visite et bilan de stage	74
Entretiens majorité	11
Entretiens 19 ans et 3 mois	10
Rencontres avec les partenaires sur site	63
Rencontres avec les partenaires à l'extérieur	303
Accompagnement périscolaire (dont présence cantine)	34
Accompagnement préscolaire (présence crèche)	18
TOTAL	2883

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale (2.3 Serafin)**ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (2.3.1.1)**

TYPE DE REUNION	Nb
Élaboration du PIA en équipe pluridisciplinaire	154
Co-construction et validation du PIA avec le jeune et son représentant légal	118
Révision du PIA (= avenant au PIA)	8
TOTAL	280

L'Éveil ayant revu l'organisation par rapport à 2023, c'est 100% des jeunes du DAME HD qui ont assisté au temps de co-construction et de validation de leur PIA.

100 % des représentants légaux des jeunes mineurs étaient également présents et ont validé les PIA.

Les représentants des jeunes majeurs non présents ont eu, avec autorisation du jeune, une restitution du PIA.

Au service PMO, une réunion « suivi PIA » est réalisée 1 fois par trimestre avec chaque éducateur sur l'ensemble de leurs références (6 à 9 jeunes). Celles-ci se font en présence de la Cheffe de Service, de la psychologue et du médecin pédopsychiatre selon les situations → 24 réunions en 2024.

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT (2.3.2)

Le poste éducatif dédié à l'habitat inclusif est resté vacant au CMPPro Vaucluse.

Néanmoins, une réorganisation en interne entre mars et mai 2024, a permis d'accompagner 4 jeunes sur une dizaine de séances afin de travailler la gestion d'un logement, d'un budget, des courses, des repas etc.

- ✓ Un jeune du CMPPro Vaucluse occupe l'appartement de Maïche les week-ends et lors des congés → 116 nuits.
- ✓ 2 jeunes du service PMO ont été logés en appartement :
 - 1 à proximité de son lieu d'apprentissage, à Villersexel → 41 nuits.
 - 1 à côté de son lieu de stage dans les Vosges → 26 nuits.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE (2.3.3.1)

Les deux établissements disposent chacun d'une Unité d'Enseignement Interne, avec un total de 7 classes.

75 ESS ont été réalisées en 2024. L'ouverture d'Unités d'Enseignement Externalisées est prévue pour l'Eveil en 2025 et la réflexion se poursuit avec les partenaires pour le CMPPro Vaucluse.

Niveau scolaire des jeunes accueillis au 31/12

NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Cycle I	28*	17	45
Cycle II	35	32	67
Cycle III	12	15	27
Cycle IV	2	1	3
Voie professionnelle	0	15	15
TOTAL	77	80	157

* 1 enfant en crèche

Au 31/12, parmi les 157 jeunes accueillis

MODE DE SCOLARISATION	- 16 ANS	+ 16 ANS	TOTAL
Unité d'Enseignement Interne	43	44	87
École Maternelle / Primaire	10	-	10
ULIS école	6	-	6
Collège	2	-	2
ULIS collège	11	-	11
Lycée Professionnel	-	1	1
Lycée Agricole	1	-	1
ULIS Lycée Professionnel	1	5	6
MFR*	2	6	8
Centre de Formation + apprentissage	-	-	-
CNED	-	-	-
TOTAL	76	56	132**

* dont 5 en apprentissage

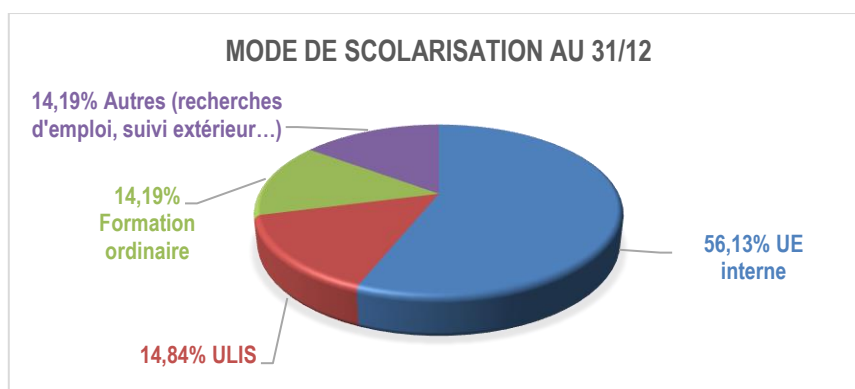
** 2 AT non comptabilisés car accueil hors période scolaire / 23 jeunes non scolarisés

Au 31/12/2024 :

- ✓ 100% des jeunes du Service PMO de maternelle et primaire sont scolarisés selon leur PPS : 2 enfants à temps partiel dont une avec un accompagnement HDJ. Les autres sont à temps complet.
- ✓ Une jeune polyhandicapée bénéficie d'un accompagnement à la crèche.
- ✓ Les jeunes en collège, MFR ou voie professionnelle sont également tous scolarisés à temps plein excepté :
 - une jeune en phobie scolaire pour laquelle un retour progressif est travaillé,
 - un jeune polyhandicapé non scolarisé en raison de son état de santé,
 - un jeune non scolarisé (situation C360) admis récemment, un changement de modalité d'accompagnement est travaillé.
 - 1 accompagnement en orientation ESAT.
- ✓ 5 sont en contrat d'apprentissage, 1 jeune est embauché.

Dans les établissements :-

- ✓ 10 jeunes de plus de 20 ans ont un projet dédié exclusivement à leur orientation en secteur adulte,
- ✓ 3 jeunes ne sont pas scolarisés en raison de leur état de santé (polyhandicapés et syndrome de Kleefstra),
- ✓ 3 jeunes ne sont pas scolarisés en raison de leur situation complexe (handicap psychique),
- ✓ 1 jeune est en formation professionnelle, en recherche d'emploi.



Temps de scolarisation en interne dans l'année :

ÉTABLISSEMENT CMPRO VAUCLUSE				
PERIODES	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	SCOLARISATION EXTERIEURE (TEMPS INDIVIDUEL)
Du 01/01/24 au 06/07/24	Entre 9h30 et 20h	Entre 2h et 17h	Entre 3h et 14h	Temps plein
Nb D'ELEVES	7	15	18	2
Du 30/08/24 au 31/12/24	Entre 6h30 et 20h	Entre 6h et 17h	Entre 3h et 11h	Temps plein
Nb D'ELEVES	7	11	21	1

ÉTABLISSEMENT L'ÉVEIL					
PERIODES	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	SCOLARISATION EXTERIEURE (TEMPS INDIVIDUEL)
Du 01/01/24 au 06/07/24	Entre 5h15 et 17h	Entre 4h et 6h 18h30	Entre 7h15 et 17h	Entre 6h et 17h15	4h*
Nb D'ELEVES	10	12	9	12	1
Du 30/08/24 au 31/12/24	Entre 4h et 11h30	Entre 2h30 et 20h	Entre 2h15 et 13h30	Entre 2h15 et 17h30	-
Nb D'ELEVES	10	16	9	9	0

* scolarité partagée

Temps de scolarisation par semaine au 31/12 au sein des 2 Unités d'Enseignement :

VOLUME HORAIRE	- DE 16 ANS	+ DE 16 ANS	TOTAL
2h à 6h	10	23	33
6h30 à 12h	14	12	26
12h30 à 16h	11	6	17
+ de 16h	8	3	11
TOTAL	43	44	87

* non comptabilisés : 2 AT et 17 jeunes non scolarisés (cf. + haut)

Au CMPro Vaucluse, suite à l'achèvement d'une partie des travaux, les élèves ont pu investir 2 nouvelles salles de classe à la rentrée.



Chaque jeune du CMPro Vaucluse bénéficie au minimum de 3 heures d'Education Physique et Sportive Adaptée hebdomadaires en collectif. 21 jeunes ont pu bénéficier d'un cycle « piscine ».



À L'Éveil, les séances Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) se déroulent de manière individuelle, en fonction des recommandations médicales, des traitements ou de l'amélioration de la santé de chacun. Chaque semaine, un groupe de 4 se rend à la piscine (20 séances – 7 jeunes). En période hivernale, des sorties régulières à la patinoire sont organisées pour tous les jeunes de l'Éveil : 12 séances / 45 jeunes concernés.

Des ateliers sportifs sont également organisés de manière collective et se déroulent en majorité sur l'extérieur (cf. partie III.2)

DIPLOMES ET CERTIFICATIONS OBTENUS	
ASSR 1	8
ASSR 2	14
CFG	5
CAP Cuisine	1
CAP Petite Enfance	1
CAP Production et Service en Restauration	1
CAP Agricole	1
Brevet des Collèges	3
TOTAL	34

ACCOMPAGNEMENT POUR PREPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (2.3.3.2)

Au service PMO, dans le cadre de l'accompagnement de l'orientation vers le secteur adulte, des visites d'ESAT et d'EA ont été organisées pour 3 jeunes. Pour accompagner la recherche de lieux de stage, les éducateurs prennent appui sur leur réseau d'entreprises bienveillantes. En amont, un travail est réalisé avec le jeune pour qu'il se présente et soit en capacité de dire quels sont ses points d'appui et ses besoins.

Évaluations des compétences :

Les éducateurs référents du DAME HD réalisent systématiquement un bilan d'évaluation écrit des stages réalisés en milieu professionnel, avec le jeune, le partenaire. Le représentant légal peut y être associé. Le bilan est ensuite versé dans le dossier informatisé du jeune.

Au CMPro Vaucluse, depuis juillet 2023, les équipes de formation professionnelle, sportive et scolaire évaluent et renseignent de manière régulière dans l'application Wikikap les compétences travaillées. Les jeunes et leurs familles ont un accès par le biais d'Internet pour consulter à tout moment leurs données et l'évaluation de leur travail dans les différents domaines.

Des ateliers préprofessionnels et professionnels sont répartis sur les deux sites des établissements du DAME HD :

- Site L'Éveil : Ateliers préprofessionnels

Des ateliers préprofessionnels ont été mis en place, permettant aux jeunes de développer des compétences transversales et techniques, ainsi que de les initier aux exigences du travail : responsabilité, ponctualité, autonomie.

	NB DE JEUNES CONCERNES	ACTIVITES
Cuisine	7	Techniques culinaires de base (découpe, cuisson, hygiène...) et préparation de recettes simples.
Blanchisserie	6	Gestion d'un cycle de linge, utilisation des machines (lave-linge, sèche-linge), techniques de repassage et pliage.
Professionnel	4	Connaitre les différents métiers existants, simulation d'entretien, conception de CV
Espaces Verts	18	Désherbage, binage, plants...
Informatique	12	Initiation.
Bois	12	Fabrications d'objets de décorations.

- Site CMPro Vaucluse : Ateliers professionnels

REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIER PROFESSIONNEL	NOYAU PROJET PROFESSIONNEL DETERMINE ENTRE 12 ET 21H DE FORMATION	DECOUVERTE
Restauration	6	13
Opérations Industrielles	11	2
Jardins Espaces Verts	2	10
Entretien du Linge et des Locaux	2	19
Apprentissages Fondamentaux	33	

CERTIFICATIONS OBTENUES	NB JEUNES	NB DE COMPETENCES VALIDEES
RSFP Aide cuisinier en collectivité	3	3
RSFP Agent de conditionnement et de manutention	5	6

Ateliers « Restauration »

L'Atelier « Restauration » forme aux compétences des référentiels « Aide-cuisinier en collectivité » et « Serveur de restaurant ».

- ✓ 503 déjeuners confectionnés
- ✓ 35 convives au restaurant d'application
- ✓ 10 repas thérapeutiques
- ✓ 37 demi-journées à l'extérieur : courses pour l'intendance de l'atelier. Travail sur la socialisation, le savoir-être, l'autonomie
- ✓ 5 mises à disposition à la Maison d'Accueil de Sancey → 6 jeunes
- ✓ Réalisation des gâteaux d'anniversaire
- ✓ Préparation de buffets salés / sucrés :
 - Assemblée Générale de l'Association STREIT à Anteuil → 150 personnes (+ service)
 - Assemblée Générale de la troupe de théâtre de Pierrefontaine-les-Varans → 30 personnes
 - Collations pour les CVS
- ✓ Activité intra-DAME : activité cuisine avec des jeunes du service PMO sur les périodes de vacances avec pour objectifs de développer l'autonomie tout en respectant des règles d'hygiène et de sécurité → 1 séance, 4 jeunes du service / 4 jeunes du CMPro Vaucluse.
- ✓ Projet « cuisine asiatique » en collaboration avec une professionnelle en stage et proposé aux jeunes de son groupe de vie. Travail autour de l'écoute, l'autonomie, de la participation sociale, de la confiance en soi, de la gestion d'un budget... → 5 séances, 6 jeunes.



Jeunes du Service PMO au CMPro Vaucluse



AG Association STREIT



« Cuisine asiatique » avec Son

Atelier « Opérations Industrielles » :

L'Atelier « Opérations Industrielles » forme les jeunes aux compétences du référentiel « Agent de conditionnement ».

PARTENAIRES « HORS LES MURS »	EFFECTIF	2024
Confiserie Klaus – Morteau	6 à 7 jeunes	29 journées – 12 jeunes
ESAT Maîche puis relocalisation à l'ESAT de Morteau	4 à 7 jeunes	21 journées – 15 jeunes
ESAT Morteau : Mise en situation professionnelle en autonomie	1 jeune	14 journées – 3 jeunes
ESAT Morteau : formation couture		1 journée – 5 jeunes
« L'escargot des Chazeaux » (Héliciculture)		2 journées – 4 jeunes

PARTENAIRES « DANS LES MURS »	ACTIVITES AU SEIN DE L'ATELIER
Confiserie Klaus – Morteau	Montage et étiquetage d'étuis et présentoirs, conditionnement des caramels, confection des sachets de biscuits. Conditionnement des étuis en boîtes.
L'Escargot des Chazeaux	Confection de sachets : soudure, étiquetage, groupement par paquets et conditionnement en sac et carton. Identification selon référence.
Festival de la Paille	Création de mobiles pour la décoration des stands.
Festival Humour en Court	Réalisation de 2 trophées.

Activités sur site :

- ✓ gravure, découpe d'objets, fabrication de sculptures 3D en bois/carton... à l'aide de la station de découpe laser. Cette activité permet d'utiliser l'outil informatique (un tutoriel en FALC a été créé pour plus d'autonomie) puis de travailler sur la gestion de l'espace de travail, la dextérité, la précision etc.,
- ✓ démontage et montage de postes informatiques,
- ✓ tri, comptage, regroupement et confection de sachets soudés de composants, suivi d'une phase de « contrôle qualité » : activité qui tend à se rapprocher des travaux rencontrés en ESAT de sous-traitance industrielle.



Conditionnement à l'aide de gabarit



Tri de composants



Fabrication d'objets 3D



Vente d'objets à la Foire de Sancey

Ateliers « Jardins Espaces Verts » :

L'Atelier « Jardins Espaces Verts » forme aux compétences du référentiel « Ouvrier des Espaces Verts ».

En période hivernale, les activités tournent autour du bois avec la fabrication de meubles et objets.

PARTENAIRES « HORS LES MURS »	EFFECTIF	FREQUENCE	ACTIVITES
Commune de Vaucluse	5	7 chantiers	Tonte et débroussaillage chez les particuliers : application des techniques et règles de sécurité.
Parc Naturel du Doubs Horloger	4	4 ½ journées	Eradication d'une espèce de plante envahissante.
Battenans-Varin	5	1 chantier	Débroussaillage.
IME L'Essor - Besançon	4	2 journées	Tonte, débroussaillage, taille et désherbage.
Maison d'accueil de Sancey	4	2 chantiers	Débroussaillage.
Commune de Belleherbe			Réalisation de décorations pour le Comice.



Débroussaillage à Battenans-Varin



Décorations pour le Comice

Atelier « Entretien du Linge et des Locaux » :

L'Atelier « Entretien du Linge et des Locaux » forme aux compétences des référentiels « Agent de nettoyage de locaux » et « Agent polyvalent de blanchisserie ».

PARTENAIRES « HORS LES MURS »	EFFECTIF	FREQUENCE	2024
Maison d'Accueil Sainte Jeanne Antide	2 à 4 jeunes	A la demande	14 journées – 8 jeunes
Service PMO Valdahon	2 à 5 jeunes	½ journée / semaine	40 demi-journées – 11 jeunes
ESAT d'Étalans	2 jeunes	Occasionnellement	4 journées – 2 jeunes

Ateliers « Apprentissages Fondamentaux » :

Cet atelier a pour principales fonctions d'une part de venir en appui à la scolarité et aux ateliers professionnels, en travaillant des compétences transversales telles que la motricité fine, la concentration, la socialisation etc. et d'autre part d'offrir un espace apaisant où chacun peut laisser aller sa créativité et travailler sur l'estime de soi et le bien-être.



Vente de décorations en bois, et de porte-clés.

Visites / sorties organisées dans le cadre des ateliers professionnels :

- ✓ Visite de la cuisine centrale du Château d'Uzel à Besançon + déjeuner → 4 futurs stagiaires.
- ✓ Visite de la Fabrique Cornu à Fontain → 7 jeunes.
- ✓ Musée du Temps à Besançon + déjeuner → 7 jeunes.
- ✓ Folie'Flore à Mulhouse : découverte d'un show floral avec des jardins éphémères qui prennent vie au rythme des jeux d'eau et de lumière, un très bel espace avec toutes sortes de fruits et légumes ainsi que des sculptures sur sable sur le thème des fonds marins et les trésors de l'Atlantide → 12 jeunes.
- ✓ Visite de l'ESAT de Baume-les-Dames → 11 jeunes.
- ✓ Sortie au parc aquatique de Malbuisson pour renforcer les liens sociaux et intégrer une structure de loisirs en milieu ordinaire → 12 jeunes.
- ✓ Visite de l'ESAT d'Etupes : prise de contact pour les prochains stagiaires, découverte de nouvelles activités. → 11 jeunes.



Fabrique Cornu



Folie'Flore

ACCOMPAGNEMENT A LA VIE INTIME, AFFECTIVE, AMOUREUSE ET SEXUELLE (VIAAS) (2.3.3.5)

✓ CMPro Vaucluse :

- 5 professionnels formés sont référents de la VIAAS. Ils ont participé en 2024 à une rencontre Intim'Agir à Besançon.
- 38 jeunes répartis en groupe de 6-7 jeunes ont bénéficié en moyenne de 6-7 séances collectives → 35 séances avec pour thèmes la connaissance du corps et comment en prendre soin, la puberté, l'intimité, les différentes relations, les réseaux sociaux, l'estime de soi etc.
- 2 jeunes ont été suivis en individuel avec le soutien de l'IDE et de la psychologue. De même que de manière ponctuelle, certains jeunes ont sollicité les personnes ressources pour des échanges plus individualisés.

✓ L'Éveil :

Une « classe-atelier » a été mise en place par une CESF et une enseignante afin de proposer un apprentissage complémentaire autour de l'éducation à la santé à travers :

- D'une part une approche théorique des concepts fondamentaux liés à la santé, au corps humain,
- Et d'autre part avec une interactivité au travers d'expériences, de mises en situation adaptées aux jeunes. → 10 séances avec 6 jeunes.

✓ Service PMO :

- Séance « sensibilisation autour du corps » avec 6 enfants.
- La psychologue réalise un accompagnement en individuel en fonction de la maturité de chacun. Elle conduit également une année sur deux un atelier filles et un atelier garçons. Chaque jeune dispose d'un porte-vues avec différents supports, enrichi au fur et à mesure de l'accompagnement.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET DEVELOPPER L'AUTONOMIE DANS LES TRANSPORTS (2.3.4)

Dans le cadre de l'accompagnement de l'ensemble des jeunes du DAME HD, les professionnels mettent en œuvre de manière régulière des actions leur permettant de participer activement à la vie sociale et de développer leur autonomie (cf. parties III.1.c et III.2).

- ✓ Selon leur PIA, et à leur demande, les jeunes majeurs sont accompagnés dans les différentes démarches administratives : rédiger un CV, s'inscrire à l'auto-école...
- ✓ Parmi les compétences essentielles à favoriser, les déplacements et l'utilisation des transports est un axe majeur :
 - 1 jeune du service PMO a obtenu son permis de conduire et 5 jeunes le code ; l'éducateur référent a accompagné des séances de code en ligne pour 3 d'entre eux.
 - 12 jeunes ont participé à 2 sorties, dont une conjointe CMPro / PMO : ils ont découvert le fonctionnement du tram, la gare, les démarches à suivre pour utiliser les transports en participant à l'activité autonomie / transports en commun à Besançon.
 - 6 jeunes du service PMO ont participé à une demi-journée intitulée « Balade à la campagne » : jeux de compréhension des consignes visuelles et orales appliquées à un parcours au sol (compréhension du vocabulaire spatial, orientation, repérage, motricité par le déplacement ...).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT

SORTIES LOISIRS – CULTURE – SPORT (2.6.1.1. CPOM)	NB DE JEUNES	NB DE SORTIES
Lieux touristiques / Monuments / Marchés festifs / Expositions	56	21
Commerces / restaurant	88	162
Bibliothèque / Médiathèque / Ludothèque / jeux de société	44	39
Spectacles / Concerts / Cinéma / Théâtre	55	16
Piscine (*) / Bowling / Patinoire	70	61
Promenades / Pique-niques / barbecue	96	118
Flamme Olympique	22	1
Habiletés sociales (fête de la musique...) / Sorties en autonomie	28	5
Match de rugby	6	80
* Celles-ci concernent les sorties piscine en dehors des séances d'EPSA.		503

Sorties, visites et activités des groupes de vie : randonnées, pique-niques, barbecue, marché de Noël, fête de la musique, goûters / soirées « Crêpes », « gaufres », soirée Halloween, visite de Folie'Flore à Mulhouse, Musée du Temps, Consolation, Malbuisson, cabanes préhistoriques (PLV), soirée match de foot, expositions photo, Dino-zoo, Maisons comtoises, grottes de Waroly, chocolaterie Camille Bloch en Suisse, goûter au salon de thé, marshmallows grillés, patinoire, pizzeria, rencontre d'artistes au Bizot, cinéma, guinguette, bowling, laser game, Théâtre à Pierrefontaine-les-Varans et Besançon, Journée Koh-Lanta... Le service PMO a organisé pour 8 jeunes la visite de la chocolaterie le Criollo à Besançon et accompagné 6 enfants au centre équestre d'Étalans.



Soirée Halloween - CMPPro



Pizzeria - Éveil



Centre équestre - PMO

Les camps organisés par les équipes éducatives ont de multiples objectifs :

- ✓ Découvrir un nouvel environnement, le patrimoine, une nature différente, attiser la curiosité.
- ✓ Favoriser le « vivre ensemble », la cohésion, l'autonomie, la socialisation, la tolérance.
- ✓ Encourager la prise d'initiatives, se responsabiliser dans la gestion des affaires, l'argent, s'organiser, planifier, etc.

CAMPS (2.6.1.2. CPOM)	NB DE JEUNES	NB DE JOURS
Les Moussières (Jura)	9	3
Dieffenthal (Alsace)	9	3
Prémanon (Jura)	10	3
Moirans-en-Montagne (Jura)	10	3
Le Bosc (Hérault)	10	5
Levier (Doubs)	5	2
Métabief (Doubs)	8	3



Les Moussières



Levier



Métabief

Partenariats favorisant la participation sociale :

- ✓ L'Opération « Cœurs heureux » a permis à 37 jeunes du CMPPro Vaucluse de profiter d'une journée à Europa Park.
- ✓ En partenariat avec le duo « Les Passeurs », la psychomotricienne de l'Éveil a réalisé 3 séances de Musicothérapie pour 11 jeunes polyhandicapés.
- ✓ Le Maximarché d'Amancey a permis à 9 jeunes de l'Éveil d'installer de la décoration dans le magasin (4 séances).

- ✓ 4 jeunes de l'Éveil ont participé à 8 temps en commun avec une classe de Grande Section de l'école Pergaud à la ludothèque de Levier.
- ✓ Club de rugby de Pontarlier (cf. RA 2023) : 11 séances avec 7 jeunes.
- ✓ Au service PMO, des activités sportives sont organisées lors des vacances scolaires avec l'association « Le Soleil Brille Pour Tout le Monde » ou la Fédération Française de Sport Adapté : Journée Multisports à Besançon (7 jeunes), VTT dans les bois de Valdahon (5 jeunes), tournoi de foot à Belfort (4 jeunes), escalade à Besançon (5 jeunes).
- ✓ L'Association « Les P'tits Bouts de Ficelle » :
 - a accompagné un projet théâtre avec un comédien et metteur en scène professionnel, M. Théo VUILLET-A-CILES. Sur 5 mois, en 10 séances et une résidence, 13 jeunes du CMPro Vaucluse ont monté un spectacle. 11 d'entre eux se sont finalement produits devant leurs camarades et leurs familles en interprétant des scènes inspirées de la pièce « Le Grenier » de Yōji Sakate, au Scénacle de Besançon.
 - A permis à un jeune de l'Eveil de participer à la coupe Icare. Il a pu faire un vol en parapente au-dessus de l'Isère.
- ✓ 9 jeunes de L'Éveil ont pu régulièrement profiter de l'espace mis en place par le Comité Régional Handisport BFC et qui propose des activités sportives adaptées aux jeunes en situation de handicap moteur et sensoriel. Cela leur a permis non seulement de découvrir de nouvelles disciplines sportives, mais aussi d'explorer une autre façon de créer des liens et d'échanger avec les autres.



Journée à Europa-Park



Représentation théâtrale au Scénacle



Espace mis en place par le CRH

Les 2 établissements ont régulièrement proposé des activités « Sports Partagés » en lien avec l'UNSS ou d'autres organisations. Exemples :

- ✓ 7 journées UNSS : escalade, Bike and Run, Athlétisme, randonnée... où les collégiens sont « guides » pour les jeunes des établissements → 34 jeunes du CMPro et de l'Éveil.
- ✓ Championnats de France UNSS de BadTen à Nantes, avec des collégiens de Frasne durant 4 jours → 2 jeunes.
- ✓ Championnat Régional de Boccia → 2 jeunes.
- ✓ Raid Handi-Forts → 2 jeunes en équipe avec des collégiens de Sancey.
- ✓ Championnats de France de Duathlon à Porticcio en Corse → 5 jeunes – 5 jours.
- ✓ Journée omnisport organisée par les étudiants de l'UFR STAPS → 11 jeunes.
- ✓ Journée sportive La Lycéenne « spéciale filles » axée sur la solidarité, les différences, le partage, avec tous les lycées de Franche-Comté → 10 jeunes.
- ✓ 3 journées Handi-foot (clubs de Valdahon-Vercel, Belfort et Audincourt) → 17 jeunes.
- ✓ Journée Aqualudique à la piscine La Fayette en présence d'établissements spécialisés du Doubs, organisée par le CROS.
- ✓ Participation au cross du collège de Sancey → 7 jeunes.
- ✓ Festival Rencontre'Ado à Arc-et-Senans → 4 jeunes.
- ✓ Futsal à Audincourt → 5 jeunes.

2^{ème} place au championnat de Boccia

Sport partagé à Labergement : Eveil et CMPPro



Championnats de France UNSS en Corse

Projets pédagogiques :

- ✓ Expositions à la Bibliothèque de Maîche : « De Maîche avec la Nature » / « Musique et Cinéma » / « Des Arbres plein mon cartable » / « Les Jeux Olympiques » → groupes de 7 jeunes.
- ✓ Projet radio « P'tit Gibus » renouvelé tous les ans au collège de Pierrefontaine-les-Varans : création d'émissions et réalisation d'enregistrements et/ou de directs dans les studios. → 10 séances, 13 jeunes.
- ✓ « MicroFolies » à la médiathèque de Belleherbe : Arts et Sport → 8 jeunes / Les animaux et l'art → 10 jeunes / La culture à la campagne → 6 jeunes.

Autres activités d'ouverture :

- ✓ Festival d'expression 2024 : accompagnés de leurs enseignantes et du professeur APAS, les jeunes de l'Eveil ont créé durant l'année scolaire une danse sportive : « De la Tempête à la brise ». Celle-ci a été présentée devant plusieurs établissements scolaires du Doubs, lors du Festival d'Expression 2024 au Théâtre Bernard Blier de Pontarlier. Les 9 danseurs se sont distingués par leurs couleurs et leur joie communicative.
- ✓ Jeux Olympiques :
 - À l'occasion du passage de la flamme, 22 jeunes du CMPPro Vaucluse sont allés acclamés les porteurs à Maîche. Ils ont pu participer à un jeu de l'oie géant avec les collégiens.
 - 12 jeunes de l'Eveil ont encouragé les porteurs à Pontarlier, en présence d'athlètes olympiques et paralympiques. En septembre, 11 jeunes se sont rendus au Stade de France à Paris pour assister à une compétition de para-athlétisme. Ils ont pu échanger avec des athlètes et assister à la remise des médailles.



MicroFolies



Festival d'Expression



Rencontre avec Quentin FILLON-MAILLET 25/06



Passage de la Flamme Olympique



Jeux Paralympiques

✓ Temps forts :

- Portes ouvertes du 5 juillet 2024 : après-midi festif à l'Eveil et soirée festive au CMPro Vaucluse avec les familles.
- 17 décembre : repas de Noël de l'Éveil au casino de Salins-les-Bains avec la venue du Père Noël.
- 19 décembre : fête de Noël de l'Éveil avec après-midi dansant, venue du Père Noël, élection du pull de Noël le plus moche.
- 20 décembre : soirée de Noël des jeunes du CMPro Vaucluse à Laviron avec repas et DJ.



Après-midi du 5 juillet



Soirée du 5 juillet



Repas de Noël – Salins-les-Bains



Fête de Noël - Eveil



Soirée de Noël - Laviron

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

- ✓ 5 CVS, dont 1 élargi, se sont tenus dans le DAME Haut-Doubs en présence des représentants des familles (2.4.1.1. CPOM), avec pour thèmes : présentation et validation du règlement de fonctionnement, du plan de gestion de crise, de la charte de bientraitance, des calendriers - Suivi des EI et plaintes réclamations - Définition de l'autodétermination etc.
- ✓ Les 14 jeunes représentants des usagers du CMPro Vaucluse et de l'Éveil ont bénéficié de 4 séances de formation à l'IRTS de Besançon.
- ✓ Réunion de rentrée entre les familles et les professionnels du CMPro Vaucluse : présentation des équipes et des projets pour l'année.

- ✓ Café des familles : 1 au service PMO, 3 à l'Éveil, programmé au CMPro Vaucluse pour 2025.
- ✓ Temps de parole hebdomadaire sur chaque groupe de vie au CMPro Vaucluse.
- ✓ Commissions « Menus » mensuels (10 au CMPro Vaucluse) avec un jeune représentant de chaque groupe, du cuisinier, d'un cadre et d'un intervenant extérieur.
- ✓ 84 posts ont été publiés sur le blog du CMPro Vaucluse, qui a été visité près de 1500 fois en 2024.

III.4. MOYENS HUMAINS

III.4.a. Organigramme :

Le DAME Haut-Doubs dispose de 118,03 ETP comprenant 2,96 ETP de remplacement à l'Éveil.

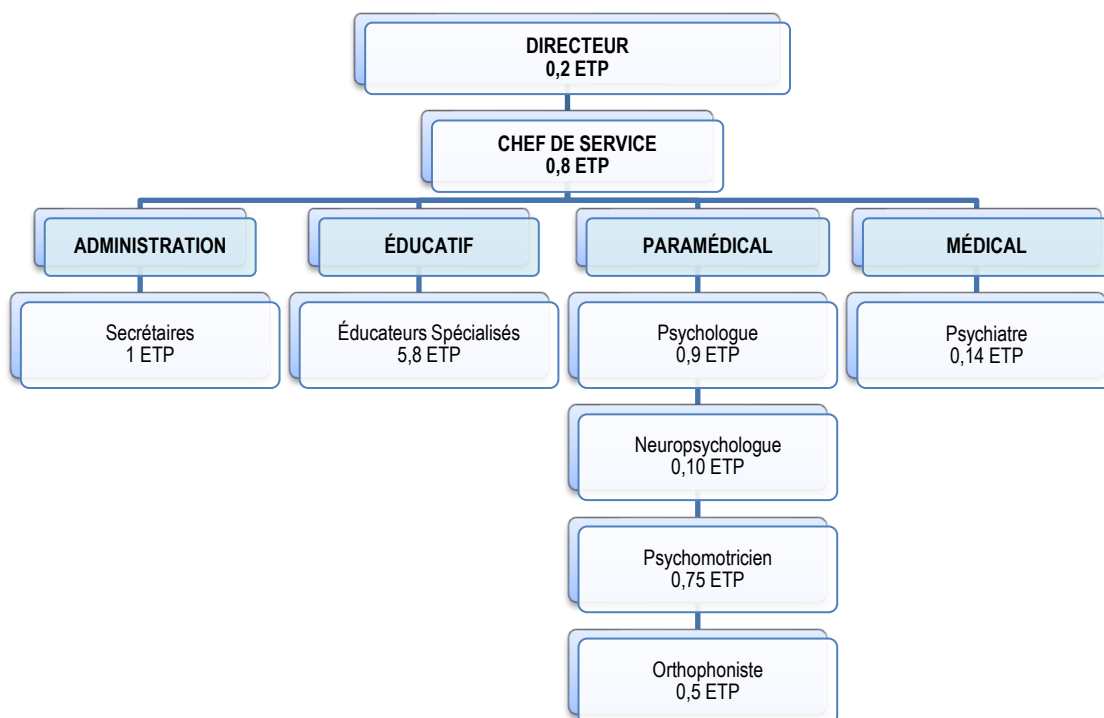
Au 31/12, cela représentait 121 personnes (hors Intérim et Hublo), auxquelles s'ajoutent 7 ETP d'enseignants.

Les 1,7 ETP du DAPEH ne sont pas comptabilisés (cf. RA 2024 du DAPEH).

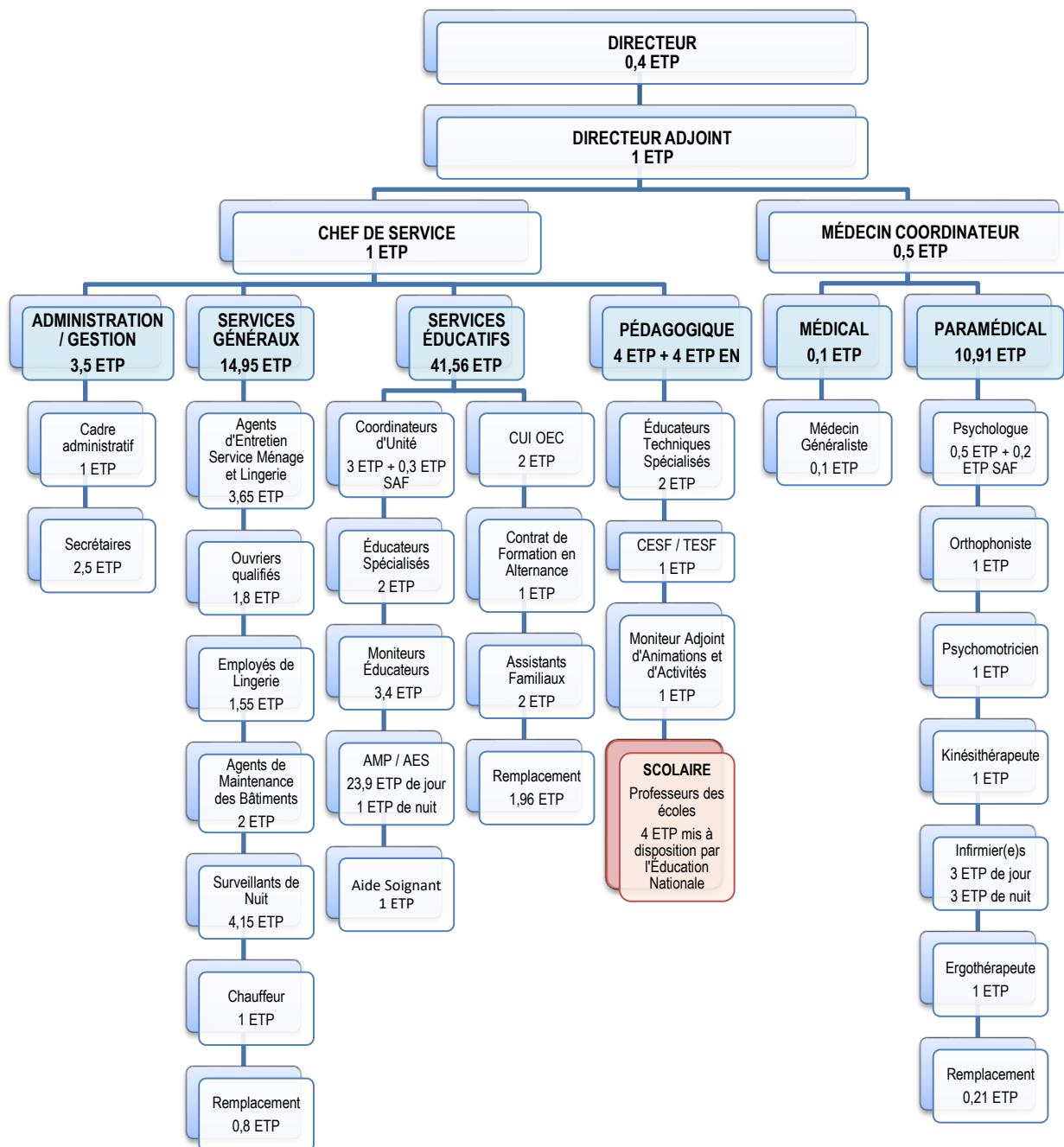
MOUVEMENTS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	1
Éducatif	5	5
Médical	2	0
Paramédical	1	1
Services Généraux	2	1
Famille d'Accueil	0	1
Missions* Intérim		366
Missions Hublo		488
TOTAL	11	9

* 1 mission = 1 journée

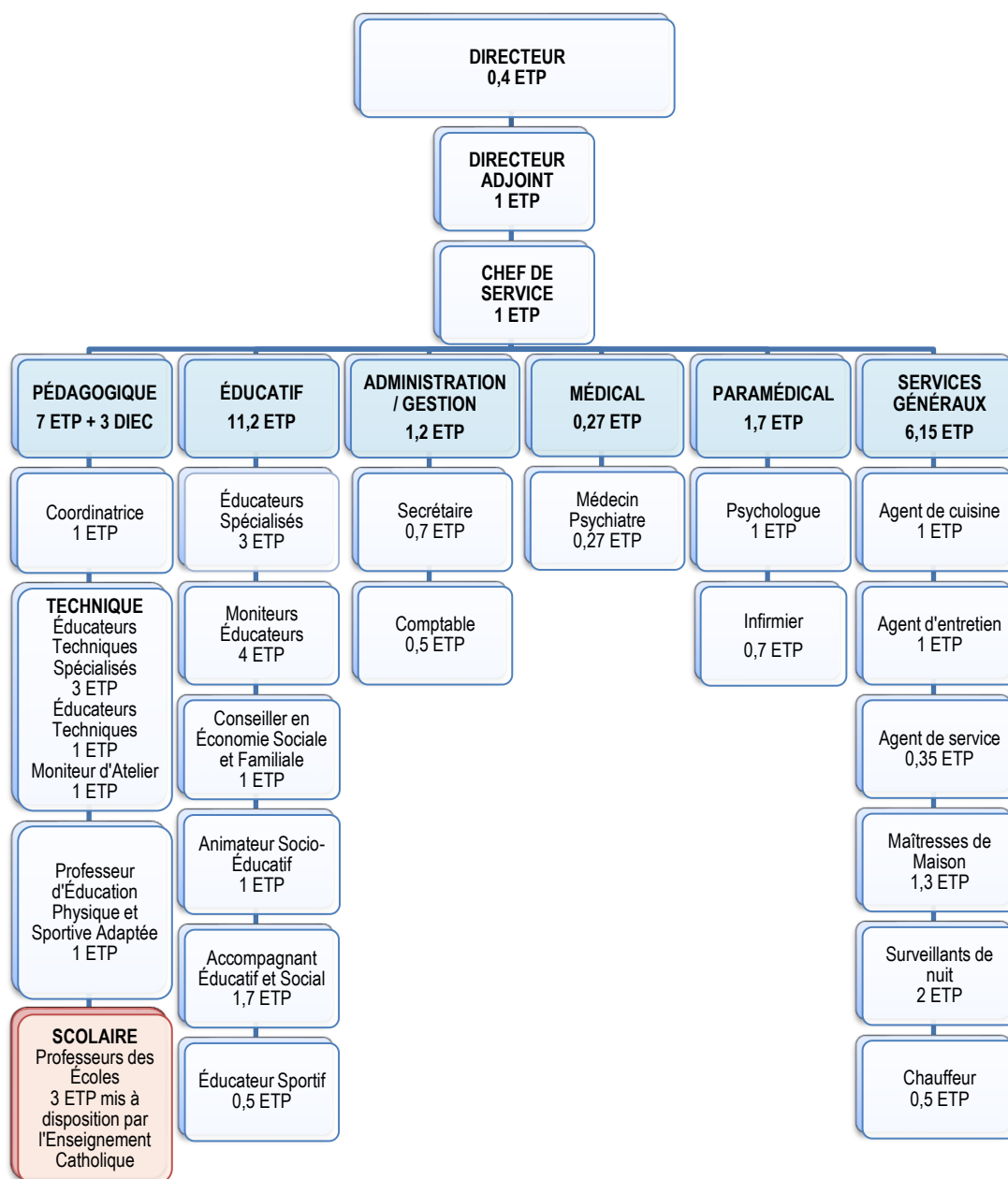
SERVICE PMO – 10,19 ETP



ETABLISSEMENT EVEIL – 77,92 ETP



ETABLISSEMENT CMPro VAUCLUSE – 29,92 ETP



III.4.b. Formations / Analyse de la pratique :

32 FORMATIONS	NB DE SALARIES
SST : formation initiale	4
MAC SST	5
SIAP : recyclage	1
IRTS-DEIS	1
Analyse de la pratique : 4 séances CMPPro - 15 séances à l'Éveil - 5 séances PMO	73
Prévention des risques routiers sur piste glissante	12
Vie intime, affective et sexuelle : accompagnement psycho-éducatif des enfants et adolescents en situation de handicap	11
L'approche SNOEZELEN	10
Défibrillateur	22
Manipulation des extincteurs, rôle et missions du SSI	19
Formation Evacuation	20
DE infirmière	1
DE Éducateur Spécialisé	1
Les classeurs de communication PODD	1
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence	13
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence en Institution (module de base)	1
Habilitation électrique - recyclage	2
Excel : perfectionnement	1
Word : maîtrise	1
Connaître le statut des Assistants Familiaux	3
La vie relationnelle, intime, affective et sexuelle des personnes polyhandicapées	4
Base communication améliorée et alternative	3
Formation DIU : référent administratif	3
Formation DIU : référent	7
Éthique : bloc de base	5
Prévention des agissements sexistes	1
Autisme et diversité de parcours (formation CRA)	1
Du bébé à l'adulte présentant un TND : et si on signalait aussi ? *	7
Vineland II : échelle d'évaluation du comportement socio-adaptatif	3
Optimiser son temps et son organisation	2
La bientraitance : formation-action	16
Formation aux Entretiens professionnels	5

* + 2 mamans du PMO

III.4.c. Accueil de stagiaires :

STAGIAIRES *	NOMBRE
Accompagnant Educatif et Social	3
Éducateur Technique Spécialisé	1
Auxiliaire de puériculture	6
Bac Pro SAPAT	1
Stage découverte OASIS	1
Moniteur-Éducateur	1
Licence 1 APAS	1
Licence 3 APAS	1
Educateur spécialisé	2
IDE	4
Orthophoniste	1
Éducateur de jeunes enfants	1
Psychomotricienne	1
Moniteur Éducateur	1
TOTAL	25

* + 1 contrat d'apprentissage Moniteur Éducateur

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

PRINCIPAUX TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
COPIL PACQ (ReQua MS)	4
COPIL Enquête de satisfaction (ReQua MS)	3
COPIL Circuit du médicament (ReQua MS / CPAM)	1
Analyse EIG avec l'ERAGE	1
Temps de travail Plan de Gestion de crise (ReQua MS)	1
COPIL cadres	6
Comité Éthique	2
TOTAL	18

III.5.b. Evaluation et suivi

Le DAME Haut-Doubs a réalisé son évaluation avec le prestataire ABAQ

- ✓ le 11 juin 2024 au CMPPro Vaucluse,
- ✓ le 12 juin 2024 à l'Éveil,
- ✓ le 13 juin au service PMO.

Notes sur 4 obtenues par domaine :

- ✓ Chapitre 1 : la personne → **3,96 /4**
- ✓ Chapitre 2 : les professionnels → **3,94 /4**
- ✓ Chapitre 3 : l'ESSMS → **3,91 /4**

Sur les 18 critères impératifs, 17 sont satisfaits.

Le critère 3.14.1 « L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. » obtient une cotation de 3 sur 4 puisque ce dernier n'a pu être présenté que lors du CVS élargi du 26 juin, donc postérieurement à l'évaluation.

Le Plan d'Action post évaluation prévoit une actualisation régulière du Plan de Gestion de Crise afin d'y intégrer les retours d'expérience ainsi que les évolutions réglementaires. Après présentation aux différents partenaires, il est prévu d'élaborer un calendrier de communication des mises à jour.

III.5.c. Suivi des Evénements Indésirables et Plaintes et Réclamations

PREVENTION ET GESTION D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES	NOMBRE
Fiches Événements Indésirables	
<i>Relatifs à la santé de la personne</i>	74
<i>Relatifs à la sécurité des biens et des personnes</i>	152
<i>Relatifs au fonctionnement de l'établissement</i>	28
Fiches Événements Indésirables Graves *	2
Fiches de signalement	1
Comités de Retour d'Expérience (CREX)	4
Plaintes et Réclamations	6
Informations Préoccupantes	0
TOTAL	267

* EIG : 1 *pour violence sexuelle / 1 pour anomalie du circuit du médicament

Dans un souci d'amélioration continue de la démarche qualité, ces événements indésirables ont été rapidement traités en apportant des ajustements et n'ont pas engendré de difficultés majeures au sein du DAME HD.

Les 2 Événements Indésirables Graves ont été signalés à l'ARS et ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont une avec l'ERAGE, en collaboration avec les familles concernées afin d'apporter les réponses adaptées à chaque situation.

IV. CONCLUSION

L'évaluation du DAME Haut-Doubs réalisée en juin 2024 a révélé des résultats positifs très encourageants. Ceux-ci témoignent de l'engagement et du dévouement des professionnels, ainsi que de l'efficacité des actions mises en place au cours de ces dernières années. Elle constitue une base solide pour continuer à améliorer l'offre de service en renforçant les collaborations et en innovant pour garantir un accompagnement toujours plus adapté et efficace.

De plus, les recommandations formulées lors de cette évaluation serviront de guide pour l'amélioration continue de la qualité, notamment dans l'écriture du futur projet DAME Haut-Doubs, et constitue une étape clé dans le développement futur du dispositif, en consolidant ses acquis et en ouvrant la voie à de nouvelles initiatives.

Particulièrement engagé pour la qualité des accompagnements, les professionnels le sont tout autant en faveur du zéro sans solution, avec une contribution déterminante du DAME HD à l'accueil de jeunes à besoins spécifiques en lien avec la C360.

La mise en place du « Café des Parents » et l'amélioration des bâtiments (réfection des salles de classe et de la salle de réunion du CMProu Vaucluse, travaux de câblerie informatique à l'Éveil, installation de la fibre au service PMO) font également partie des objectifs atteints en 2024.

2025 sera marqué par la poursuite de la dynamique des projets et échanges intra-DAME : partage des plateaux techniques, d'expériences, de compétences, de supports de travail, développement d'activités communes et des rencontres entre professionnels, jeunes et familles, réflexions communes pour contribuer au répit pour les enfants à double vulnérabilité.

L'UE de l'Eveil devrait pouvoir externaliser, en septembre 2025, au moins 2 de ses classes : 1 au sein du RPI de Villeneuve-d'Amont et l'autre au collège de Frasne.

Le logiciel usager poursuivra son développement, et particulièrement à l'Éveil, avec la mise en place du dossier de soins informatisé. Les formations des professionnels se poursuivront pour l'ensemble du DAME HD.

Une réflexion a été engagée afin de trouver de locaux mieux adaptés au service PMO et au DAPEH. Un projet de construction d'un Pôle « Santé, Social et Médico-Social », qui serait élargi à d'autres acteurs, est à l'étude sur le territoire des Portes du Haut-Doubs.



DAME AUDC
 27 BIS RUE SAINT GEORGES - 25200 MONTBELIARD
 TEL : 03.81.99.37.05
 PAULINE.LARDIER@AHS-FC.FR

DAME GB
 4H CHEMIN DE PALENTE - 25000 BESANÇON
 TEL : 03.81.65.44.52
 CELINE.MINERVINI@AHS-FC.FR

DAME HD
 28 RUE DE LA GARE - 25800 VALDAHON
 TEL. : 03.81.26.07.43
 ISABELLE.PERONNET@AHS-FC.FR



CHEFFE DE PROJET :
MME CLERC-LABEAUNE JUSQU'AU 30/09/2024

PUIS RATTACHEMENT AUX DAME
MME LARDIER - DAME AUDC
MME MINERVINI - DAME GB
MME PERONNET - DAME HD

DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE HANDICAP (DAPEH 25)

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif administrativement rattaché au DAME GB jusqu'au 31/08/2024
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Convention cadre pluriannuelle ARS BFC 2020-2022 en date du 16/06/2020 et 25/09/2023
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département du Doubs
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Enfants, adolescents et jeunes majeurs de 0 à 21 ans présentant une double vulnérabilité protection de l'enfance ou prévention et handicap.

Le Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap est autorisé et financé depuis juin 2020 par l'ARS Bourgogne - Franche-Comté dans le cadre d'une convention pluriannuelle et cofinancé par le Conseil Départemental depuis janvier 2023.

Le DAPEH est une équipe mobile médico-sociale qui intervient à la demande des professionnels de la protection ou de la prévention de l'enfance pour un jeune qui présente une double vulnérabilité. Il a pour mission d'apporter un éclairage sur les besoins spécifiques liés au handicap avéré ou suspecté et de proposer des interventions directes et indirectes (pendant 6 mois maximum) sur les différents lieux de vie pour lever les difficultés rencontrées et éviter les risques de rupture.

A partir du 1^{er} septembre 2024, le DAPEH 25 a été réorganisé avec 3 équipes réparties sur 3 territoires différents :

- ✓ Grand Besançon (GB),
- ✓ Haut-Doubs (HD)
- ✓ Aire-Urbaine Doubs Central (AUDC)

Cette nouvelle organisation, en concertation avec l'ARS et le Département, a pour objectif de proposer une équipe DAPEH dédiée pour chaque DTSH afin de réduire les délais de réponse, les transports et favoriser la proximité.

Chaque DAPEH est rattaché administrativement au DAME de son territoire et il est piloté par un chef de projet ou chef de service.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de jeunes concernés :

Le tableau suivant retrace l'activité en termes de file active de jeunes accompagnées. Celle-ci a été de 22 jeunes en 2024.

ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	ENFANTS/ ADOLESCENTS	JEUNES MAJEURS	TOTAL	ENFANTS/ ADOLESCENTS	JEUNES MAJEURS	TOTAL
Jeunes en cours de suivi au 01/01/24 (A)	3	2	5	5	0	5
Jeunes entrés dans l'année (B)	23	0	23	16	1	17
Jeunes sortis dans l'année (C)	20	3	23	12	0	12
Jeunes avec une intervention en cours au 31/12/24 (A+B-C)	5	0	5	9	0	9
FILE ACTIVE 2024	26	2	28	21	1	22
DUREE MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SORTANTS	6 mois			6 mois		

Profil des jeunes accompagnés :

La présentation des profils est établie sur la totalité de la file active 2024.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (À L'ADMISSION)

REPARTITION AGE ET SEXE	DE 0 A 3 ANS	DE 4 A 6 ANS	DE 7 A 10 ANS	DE 11 A 15 ANS	DE 16 A 18 ANS	18 ANS ET +	TOTAL
Garçons	1	4	7	5	1	1	19
Filles	1	0	2	0	0	0	3
TOTAL	2	4	9	5	1	1	22
TAUX EN %	9%	18%	41%	23%	4,5%	4,5%	100%

La moyenne d'âge est de 9 ans.

TYPE DE HANDICAP

TROUBLE PRINCIPAL	NOMBRE	
	2023	2024
Personnes avec autisme ou autre TSA	2	1
Déficiência intellectuelle	2	3
Troubles du comportement	12	11
Troubles psychiques	3	
Troubles du langage et des apprentissages	0	1
Difficultés attentionnelles	0	
Troubles cognitifs	1	1
Troubles neurologiques (TND)	1	1
Personnes sans reconnaissance handicap	7	3
Personnes en cours d'évaluation		1
TOTAL	28	22

Le trouble principal ne correspond pas systématiquement à un diagnostic, il est identifié à partir de l'ensemble des informations recueillies durant la période d'évaluation du DAPEH.

La majorité des demandes d'intervention concerne des enfants présentant un trouble du comportement.

MESURE DE PROTECTION À LA DEMANDE

MESURE DE PROTECTION / PREVENTION	FILE ACTIVE	
	N-1	N
Mesure de placement judiciaire	16	17
Mesure de placement PEAD	1	0
Mesure de placement administratif	0	1
Mesure assistance éducative judiciaire (AEMO)	0	0
Accompagnement service social (volet prévention)	9	3
Contrat jeune majeur (APJM)	2	1
TOTAL	28	22

Plus de 80 % des situations du DAPEH relèvent de la protection de l'enfance.

Rappel des cibles : 30 à 40 situations dont une dizaine dans le volet de la prévention (soit 25%). L'activité 2024 a été marquée par une baisse des sollicitations et des tensions organisationnelles dans l'équipe au premier semestre, expliquant une baisse d'activité. La nouvelle organisation vise à favoriser le lien avec les DTSH et fluidifier les admissions.

RÉPARTITION DES SERVICES DEMANDEURS

REPARTITION PAR DEMANDEUR	TERRITOIRE GRAND BESANÇON	TERRITOIRE HAUT-DOUBS	TERRITOIRE AIRE URBAINE	TOTAL
Pôle Enfants Confiés	9	3	8	20
Structures Protection de l'Enfance	5			5
Acteurs de Prévention	0	4	2	6
Services Médico-sociaux	0	1		1
TOTAL	14	8	10	32
POURCENTAGE	44%	25%	31%	100 %

La majorité des demandes d'intervention émanent des services du Pôle Enfants Confiés. Le territoire le plus sollicité en 2024 est le Grand Besançon mais aussi celui pour lequel le taux de saisines non activées est le plus important.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, il a été convenu avec les DTSH des 3 territoires du Doubs que la demande d'intervention du DAPEH doit être réalisée par les services de protection ou de prévention de l'enfance.

Territoire du Grand Besançon : 14

- ✓ PEC 2 Besançon : 9
- ✓ Structure de Protection de l'Enfance (SPFS Croix Rouge) : 1
- ✓ SEA-MNA : 1
- ✓ Le relais SAJ25 – PE2A : 1
- ✓ CDEF la Chaille : 2

Territoire du Haut-Doubs : 8

- ✓ PEC Pontarlier : 2
- ✓ PEC 2 : 1
- ✓ ESMS : 1
- ✓ Les services de prévention (CMS / PAMO Pontarlier) : 4

Territoire Aire Urbaine : 10

- ✓ PEC Montbéliard : 8
- ✓ Les services de prévention (CMS/PMI) : 2

Demandes en attente au 31/12/2024 :

Il y a 2 saisines en attente au DAPEH AU-DC pour lesquelles la réunion partenariale est déjà planifiée sur janvier 2025.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDES

REPARTITION DES SOLICITATIONS (EN NOMBRE)	TERRITOIRE GRAND BESANÇON	TERRITOIRE HAUT-DOUBS	TERRITOIRE AIRE URBAINE / DOUBS CENTRAL	TOTAL
Nombre de saisines via le GTO			5	5
Nombre de saisines directes	14	8	5	17
Dont saisines non activées	10	4	1	15

Des saisines ont été mise en attente durant plusieurs mois du fait de l'absence prolongée des professionnels du DAPEH 25. En septembre 2024, des contacts ont été réalisés auprès de chaque demandeur des saisines en attente et 15 saisines n'ont pas débouchées sur une intervention pour plusieurs raisons :

- ✓ Les situations avaient évolué favorablement avec la mise en place de l'accompagnement notifié
- ✓ Le jeune avait changé de secteur géographique
- ✓ Les attentes exprimées ne relevaient pas des missions du DAPEH
- ✓ Les représentants légaux du jeune n'ont pas donné leur accord pour l'intervention du DAPEH au titre de la prévention

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION

Dans le cadre de ses missions, les interventions du DAPEH 25 sur l'année 2024 se répartissent comme indiqué dans le tableau suivant.

SOINS		AUTONOMIE		PARTICIPATION SOCIALE		COORDINATION	
Intervention de psychologues	103	Intervention pour les actes de la vie quotidienne	31	Intervention pour le logement	6	Réunion de coordination	144
		Intervention pour la communication et les relations avec les pairs	8	Intervention pour la scolarité et la vie professionnelle	55		
				Intervention en extérieur	44		
TOTAL		391					

Le nombre d'interventions en 2024 a diminué en raison de la réorganisation du DAPEH en 3 équipes distinctes avec le recrutement des nouveaux professionnels et l'organisation du travail des nouvelles équipes.

Une prise de contact a été nécessaire auprès des partenaires de chaque territoire pour présenter les missions et le fonctionnement du DAPEH.

ÉVOLUTIONS DES SITUATIONS DURANT L'INTERVENTION

	SITUATION DE HANDICAP		SERVICE ENFANCE FAMILLE		SCOLARITE			VIE PROF.	SOINS	
	Avéré avec notif. MDPH	Suspecté sans notif. MDPH	Protection	Prévention	Milieu ordinaire	Milieu spécialisé	Pas de scolarité	Pré-prof	Absence de soins	Service positionné
Avant intervention DAPEH	10	7	15	2	13	2	1	1	6	11
Après intervention DAPEH	13	4	16	1	12	2	2	1	2	15

NB : les situations pour lesquelles l'intervention du DAPEH a débuté mais n'est pas finalisée au 31/12/24 ne sont comptabilisées dans le tableau ci - dessus.

Tendances observées au cours de l'intervention du DAPEH :

- ✓ 3 situations où il y a eu une reconnaissance de handicap par la MDPH alors qu'il n'y en avait pas
- ✓ 1 situation où la mesure de prévention a basculé en protection de l'enfance

- ✓ 1 situation où il y a eu une déscolarisation
- ✓ 4 situations où il y a eu la mise en place de soins alors qu'il n'y en avait pas

III. MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

Dans le cadre de la réorganisation du DAPEH, les principes d'interventions ont été réajustés suite au comité technique de juin 2024.

Les demandes sont réalisées par les services de la protection ou de la prévention de l'enfance par l'envoi d'une fiche saisine par mail.

L'intervention du DAPEH se déroule selon les étapes suivantes :

- ✓ Le recueil des éléments de la situation :

Lors d'une réunion partenariale avec le service demandeur avec la possibilité d'y associer certains partenaires en fonction de la situation (ESMS, etc.) Ce premier échange permet de déterminer si les attentes sont en adéquation avec les missions du DAPEH.

Lorsqu'un ESMS est positionné sur la situation pour laquelle le demandeur sollicite le DAPEH, l'ESMS est systématiquement associé pour définir la plus-value ou non de l'intervention du DAPEH.

- ✓ Le recueil de l'autorisation écrite des représentants légaux du jeune :

Le service demandeur doit remplir le document relatif à l'autorisation et le faire signer par les représentants légaux ou le jeune majeur et le retourner au DAPEH

- ✓ Signature d'un contrat d'intervention avec le demandeur :

Pour formaliser les attentes du demandeur et définir la période d'intervention du DAPEH.

- ✓ Evaluation des besoins liés au handicap par un binôme de professionnels (6 semaines) :

Observations sur les différents lieux de vie, échanges avec les partenaires positionnés, entretiens avec le jeune et son entourage proche.

- ✓ Proposition d'un projet d'intervention :

Restitution de l'évaluation des besoins liés au handicap et proposition d'un projet d'intervention des professionnels du DAPEH avec des objectifs et des modalités d'interventions définis.

- ✓ Intervention du DAPEH (4 mois et demi) :

Mise en œuvre des interventions directes auprès du jeunes et indirectes en appui aux professionnels / familles sur les lieux de vie.

- ✓ Bilan de l'intervention :

Lors d'une réunion partenariale pour clôturer l'intervention.

III.2. OUVERTURE DU DAPEH A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

Une communication régulière doit se poursuivre pour présenter les missions du DAPEH 25 :

- ✓ Rencontres avec 13 partenaires : Un chez soi d'abord, GEM Marulaz, MDPH + Juge des Enfants Mme COMTE, DITEP Salins de Bregille, Croix Rouge, CLSM, La Grange de Léo, APF, DITEP ADDSEA, Mission Locale, PEC 1, PRE Besançon, EMPP
- ✓ Participation à la journée plénière de la PTSM
- ✓ Participation à une journée de rencontre inter-DAPEH (70, 25, 90, 54, 55, 57, 58, 71, 89 et 68)
- ✓ Participation à la journée annuelle de l'ODPE à Montbéliard
- ✓ Participation à la journée organisée par le CRA

Chaque cheffe de projet / service a rencontré les cadres des DTSH de son territoire et la PTSM pour expliquer la réorganisation du DAPEH du Doubs, présenter les missions et le processus d'intervention.

La cheffe de projet du DAPEH GB est membre de la commission d'admission « Un chez soi d'abord jeune » pour maintenir le lien avec l'ensemble des acteurs de la psychiatrie.

La cheffe de projet du DAPEH AU est membre du GTO de Montbéliard.

La cheffe de projet du DAPEH participe au COPIL pour la mise en œuvre d'une équipe mobile de pédopsychiatrie sur le secteur du Haut-Doubs portée par le Dr Duquet.

III.3. MOYENS HUMAINS :

Une équipe pluridisciplinaire dédiée, composée de professionnelles de l'AHS-FC et de l'ADDSEA.

Jusqu'au 31 août 2024, l'équipe du DAPEH 25 :

POSTE	RATTACHEMENT	ETP AUTORISES	ETP POURVUS 31/08
Direction - Chef de projet	AHS-FC	0.5	1
Educateur spécialisé	AHS-FC	2	1.8 (*)
Educateur spécialisé	ADDSEA	0,7	0,7
Psychologue	AHS-FC	0,3	0
Psychologue	ADDSEA	0,5	0
Neuropsychologue	AHS-FC	0.5	0,5 (**)
Médecin pédopsychiatre		0,25	Poste à pourvoir
Secrétaire	AHS-FC	0.10	mutualisée avec EMA 25-TSA
TOTAL		4,85	4,10

(*) 2 postes pourvus dont 1 en CDD de 6 mois (fin en avril 2024)

(**) 1 poste pourvu en CDD de 6 mois (fin avril 2024)

A partir du 1^{er} septembre 2024, composition des 3 équipes DAPEH :

- ✓ DAPEH25
– HD

POSTE	RATTACHEMENT	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12/24
Educ. Spécialisé	AHS-FC	1	1
Neuropsychologue	AHS-FC	0,4	0
Psychologue	AHS-FC	0,1	0,1
Cheffe de service	AHS-FC	0,2	0,2
Administratif	AHS-FC	0,1	0,1
TOTAL		1,8	1,4

Le pilotage du DAPEH est assuré par la cheffe de service du service PMO du DAME HD

- ✓ DAPEH25
– GB

POSTE	RATTACHEMENT	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12/24
Educ. Spécialisé	ADDSEA	0,80	0,8
Neuropsychologue	AHS-FC	0,4	0,4
Cheffe de projet	AHS-FC	0,2	0,2
Administratif	AHS-FC	0,1	0,1
TOTAL		1,5	1,5

Le pilotage est assuré par la cheffe de projet de l'EMAS 25 et des ESE du DAME GB

- ✓ DAPEH25
– AUDC

POSTE	RATTACHEMENT	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12/24
Educ. ; spécialisé	AHS-FC	0.70	0,50
Psychologue	AHS-FC	0,4	0,40
Cheffe de projet	AHS-FC	0,2	0,2
Administratif	AHS-FC	0,1	0,1
TOTAL		1,4	1,2

Le pilotage est assuré par la cheffe de projet de l'EMAS AU-NFC, de l'ESE et de l'UEMA du DAME AU-DC

Formations, conférences, journées d'études suivies :

- ✓ Présentation de l'organisation du secteur de pédopsychiatrie et secteur adulte sur le Doubs PTSM
- ✓ Lien et attachements et filiations possibles en accueil familial – Université de Franche Comté
- ✓ Autisme et diversité de parcours – CRA
- ✓ Travail trans-générationnel secret de famille et génogramme – ANCRE
- ✓ Compétences psychosociales et enfance - RRAPPS du Doubs

Pour les 3 équipes DAPEH :

- ✓ Formation du CREAI : protection de l'enfance – cadre général
- ✓ Colloque à Mulhouse : Education spécialisée & parcours scolaire, quelles alliances sur un territoire ?

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

Les cheffes de projet /service ont des temps d'échange réguliers pour construire une culture commune et apporter des réponses cohérentes sur l'ensemble du territoire du Doubs.

Les 3 équipes du DAPEH se réunissent 1 fois par trimestre pour échanger sur leurs interventions dans le but de s'approprier les missions du DAPEH et d'en définir leurs limites.

Sur le Haut-Doubs, la particularité de l'intervention de l'EMAS est prise en compte par les deux cheffes de projet (EMAS/DAPEH HD) qui se concertent pour les situations d'enfants à double vulnérabilité. Elles orientent vers une intervention DAPEH si une demande d'appui est repérée dans d'autres lieux que celui de la scolarité.

Le comité technique a eu lieu en juin 2024 et a permis de présenter la future organisation du DAPEH en présence de l'ARS, du Conseil Départemental, de l'ADDSEA et de la PTSM.

IV. CONCLUSION

Le DAPEH a présenté une file active de 22 accompagnements pour un objectif cible de 30 à 45 accompagnements par an soit 10 à 15 suivis en simultané. Cette situation s'explique par un contexte de fragilité de l'équipe au premier semestre puis de réorganisation au second.

Depuis septembre une équipe dédiée par territoire a été pensée pour réduire les délais d'attente et favoriser le partenariat de proximité.

La réorganisation de ces nouvelles équipes par territoire, a nécessité des recrutements, des temps de réflexion et construction inter-associatif, des temps de rencontres avec les différents partenaires.

Une réflexion a été menée conjointement autour des missions du DAPEH. La notion d'appui a été clarifiée et définie par :

- ✓ Apport d'analyse sur la situation globale en identifiant les besoins particuliers de l'enfant liés à sa situation de handicap.
- ✓ Soutien des professionnels et des familles qui ont besoin de recourir à des compétences complémentaires en lien avec la situation de handicap dans un contexte de protection / prévention de l'enfance.
- ✓ Réflexion et aide à la mise en œuvre d'aménagements, adaptations et outils sur les lieux de vie pour lever les difficultés rencontrées.
- ✓ Contribution, au même titre que les partenaires, à la réflexion du parcours de l'enfant.

Comme évoqué lors du dernier comité technique, l'intervention du DAPEH concernant les situations de double vulnérabilité, une vigilance particulière est portée sur les situations de handicap suspecté qui doivent rester minoritaires.

Perspectives 2025 :

Montée en charge des interventions, actualisation des documents de travail et de communication du DAPEH :

- ✓ Dans le cadre de la réorganisation par territoire, une nouvelle plaquette sera élaborée.
- ✓ Un travail pour réaliser un questionnaire de satisfaction auprès des demandeurs sera conduit.
- ✓ Communication auprès des équipes de chaque service de la protection et la prévention de l'enfance pour une montée en charge de l'activité.



EMAS DU DOUBS – DAME GB
4 H CHEMIN DE PALENTE – 25000 BESANÇON
TÉL : 03.81.65.44.52
emas25@ahs-fc.fr

ESE

Celine.minervini@ahs-fc.fr

EMAS AIRE URBAINE – NORD FRANCHE COMTE - DAME AUDC

27 BIS RUE SAINT GEORGES - 25200 MONTBELIARD

TÉL : 03.81.99.37.05

emas.aunfc@ahs-fc.fr

ESE

Pauline.lardier@ahs-fc.fr



DIRECTEURS :

LYLIAN LEUBA

CEDRIC LEMAITRE

EQUIPES MOBILES D'APPUI A LA SCOLARISATION (EMAS) DISPOSITIF EDUCATEUR SPECIALISE DANS LES ECOLES (ESE)

I. PRÉSENTATION

I.1. EQUIPES MOBILES D'APPUI À LA SCOLARISATION (EMAS)

		EMAS AU-NFC	EMAS 25
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Mail ARS du 25/02/2021	Mail ARS du 26/02/2021
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Aire Urbaine Nord Franche Comté (Secteur Belfort-Montbéliard Hors Héricourt)	Département du Doubs Hors Aire Urbaine
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu scolaire	
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Elèves en situation de handicap, suspecté ou avéré	

Les Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation du Doubs (EMAS25) et de l'Aire Urbaine Nord Franche Comté (EMAS AU-NFC) sont rattachées administrativement au DAME Grand Besançon et au DAME Aire Urbaine Doubs Central, service PMO. Elles ont pour objectif d'améliorer la scolarité des enfants en situation de handicap par l'apport d'expertise et de ressources de professionnels médico-sociaux auprès des professionnels de l'Education Nationale.

L'EMAS AU-NFC a été créée dès octobre 2019 sous forme « d'équipe mobile préfiguratrice » issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, l'Adapei 90 et la Fondation Arc-en-Ciel.

L'EMAS 25 a été créée en septembre 2021, elle est issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, la Fondation Pluriel, l'ADDSEA et l'APF.

Ce dispositif s'adresse à la communauté éducative des établissements d'enseignement publics ou privés, scolarisant, en 1er ou 2nd degré, des élèves en situation de handicap, suspecté ou avéré, quel qu'il soit. Il intervient en collaboration avec les dispositifs internes à l'Education Nationale.

Les interventions des équipes pluridisciplinaires se déroulent sur site scolaire et ont pour finalité de contribuer à :

- ✓ Améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves dans le cadre de leur scolarité ;
- ✓ Sensibiliser les équipes pédagogiques aux différents types de handicaps ou troubles afin qu'ils puissent repérer ce qui fait obstacle aux apprentissages et adapter leurs approches ;

Les principales missions des EMAS sont les suivantes :

- ✓ Conseil et sensibilisation des professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap.
- ✓ Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap avéré ou suspecté

I.2. PRÉSENTATION DISPOSITIF ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ DANS LES ÉCOLES (ESE)

		ESE MONTBELIARD	ESE BESANÇON	ESE SAONE
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Septembre 2021	Septembre 2021	Septembre 2024
AGREMENT OU HABILITATION	TERRITOIRE D'INTERVENTION	Maternelle Coteau Jouvent, Maternelle Petit Chênois, Élémentaire Coteau Jouvent, Élémentaire Petit Chênois Collège Lou Blazer	Maternelle Fribourg Maternelle Saint Exupéry Maternelle Fourier Élémentaire Fourier Collège Voltaire	Tous les établissements scolaires rattachés au collège Entre de Velles de Saône : 8 primaires, 3 élémentaires et 3 maternelles, 1 collège
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestations en milieu scolaire		
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Elèves dans l'attente d'un accompagnement médico-social pluridisciplinaire notifié par la MDPH		

Les Dispositifs « Educateur spécialisé dans les écoles » (ESE) de Besançon et Montbéliard sont rattachées administrativement au DAME Grand Besançon et au DAME Aire Urbaine Doubs Central, service PMO. Ils sont pilotés par les cheffes de projet des EMAS. Les dispositifs PAS ont été renommés ESE à partir de janvier 2024 pour les distinguer de l'expérimentation des PAS mis en œuvre par l'EN depuis septembre 2025 sur 4 territoires pilotes.

L'ESE est un dispositif expérimental - à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté - au bénéfice de l'inclusion scolaire des élèves ayant une notification MDPH (ou en cours de demande) dans l'attente d'un accompagnement médico-social pluridisciplinaire.

Son objectif est d'apporter un premier niveau de réponse éducative pour favoriser le maintien de la scolarisation d'un élève en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

L'accompagnement du dispositif se définit par l'intervention d'une éducatrice spécialisée auprès d'un élève sur son lieu de scolarisation et d'un appui auprès des équipes pédagogiques dans les établissements ciblés par le SDEI : prestations directes et indirectes.

Les activités des EMAS et des dispositif ESE sont présentées et reprennent les données de la grille d'évaluation de l'ARS.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de saisines EMAS :

SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12 EN NOMBRE	EMAS AU-NFC		EMAS 25	
	N-1	N	N-1	N
Nombre d'élèves concernés	32	45	32	41
Nombre de sensibilisations	2	3	4	1
Nombre de saisines non validées après évaluation des besoins	2	7	1	6
TOTAL DES SAISINES	36	45	37	42

SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12 EN NOMBRE	EMAS AU-NFC		EMAS 25	
	PUBLIC	PRIVE SOUS CONTRAT EN	PUBLIC	PRIVE SOUS CONTRAT EN
Écoles maternelles	11	2	9	2
Écoles élémentaires	28	0	25	2
Collèges	3	0	2	0
Lycée	0	0	2	0

EMAS AU-NFC :

Pour sept saisines, avant ou lors de la première rencontre et l'évaluation des besoins, il a été convenu de ne pas donner suite (non-adéquation entre la demande et les missions de l'EMAS) : demande de soins, accompagnement effectif par un service médico-social type PMO ou DITEP, orientation par l'EMAS vers l'ADNA.

EMAS 25 :

Pour six saisines, il a été convenu suite au premier RDV de ne pas donner suite car les attentes exprimées ne relevaient pas des missions de l'EMAS ou qu'une intervention de conseiller pédagogique de la circonscription était en cours au moment de la demande.

II.1.b. Accompagnements de l'ESE :

NOMBRE DE DEMANDES REÇUES DU 01/01/24 AU 31/12/24	ESE MONTBELIARD		ESE BESANÇON		ESE SAONE
	N-1	N	N-1	N	N
Nombre d'évaluations réalisées	10	8	14	8	5
Nombre d'accompagnements débutés à partir du 1er janvier	9	4	6	6	
Nombre d'accompagnements déjà débutés avant le 1er janvier	5	8	7	8	
Nombre d'accompagnements ayant pris fin au cours de l'année	5	5	4	6	

ESE Montbéliard

1 évaluation qui n'a pas débouché sur un accompagnement (il n'y avait pas de besoins éducatifs repérés au sein de l'école).

La file active 2024 est de 13 accompagnements dont 3 ont pris fin en juillet et 1 en cours d'année scolaire (effectivité de la prise en charge médico-sociale pluridisciplinaire (PMO)) et 4 ont débuté fin septembre.

ESE Besançon :

2 évaluations (dont 1 au collège) qui n'ont pas débouché sur un accompagnement (1 déménagement, 1 où il n'y avait pas de besoin éducatif repéré).

La file active est de 14 accompagnements dont 6 qui ont pris fin en juillet et 6 ont débuté en septembre.

ESE Saône :

Le dispositif a débuté en fin d'année, l'éducatrice ESE a réalisé 5 évaluations.

II.1.c. Profil des publics EMAS :**RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE**

NOMBRE DE DEMANDES REÇUES DU 01/01/24 AU 31/12/24	ESE MONTBELIARD		ESE BESANÇON		ESE SAONE
	N-1	N	N-1	N	N
Nombre d'évaluations réalisées	10	8	14	8	5
Nombre d'accompagnements débutés à partir du 1er janvier	9	4	6	6	
Nombre d'accompagnements déjà débutés avant le 1er janvier	5	8	7	8	
Nombre d'accompagnements ayant pris fin au cours de l'année	5	5	4	6	

Les saisines concernent majoritairement des situations d'élèves masculins (90%).

RÉPARTITION PAR PROFIL D'ÉLÈVES

Lors des groupes de travail au CREAI, l'ARS a spécifié ce qui était attendu : le motif de la demande d'intervention de l'EMAS plutôt que le profil de déficience de l'élève.

MOTIFS DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EMAS SAISINES DU 01/01/24 AU 31/12/24	EMAS AU-NFC		EMAS 25	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Difficultés de comportement	39	87%	37	90 %
Difficulté des apprentissages	6	13%	4	10 %
Difficultés de langage	0		0	
Difficultés attentionnelles	0		0	

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION

NOMBRE DE SAISINE PAR RESEAUX D'EDUCATION FILE ACTIVE DU 01/01/24 AU 31/12/24	EMASAU-NFC			
	N-1	% N-1	N	% N
Aire Urbaine Nord (hors Héricourt)	7	19 %	9	24 %
Aire Urbaine Centre	11	31 %	12	32 %
Aire Urbaine Sud	18	50 %	16	44 %

NOMBRE DE SAISINE PAR RESEAUX D'EDUCATION FILE ACTIVE DU 01/01/24 AU 31/12/24	EMAS25			
	N-1	% N-1	N	% N
Haag Besançon	5	16%	5	12%
Pergaud Besançon	8	22%	14	34%
Hugo Besançon	10	28%	6	14%
Haut Doubs	13	36%	17	40%

II.1.d. II.1.d. Profil des publics ESE :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

REPARTITION PAR AGE/SEXE FILE ACTIVE DU 01/01/24 AU 31/12/24 AGE DE L'ELEVE A L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF	ESE MONTBELIARD		ESE BESANÇON		ESE SAONE	
	F	G	F	G	F	G
3/4 ans	0	3	1	5	0	0
5/6 ans	0	1	1	4	0	0
7/10 ans	1	6	1	2	0	2
11/15 ans	1	1	0	0	0	3
TOTAL	2	11	3	11	0	5
MOYENNE D'ÂGE	7 ANS ET 9 MOIS		5 ANS ET DEMI		10 ANS ET DEMI	

RÉPARTITION PAR PROFIL D'ÉLÈVES

TROUBLE PRINCIPAL DES ELEVES BENEFICIANT DE L'ESE DU 01/01/24 AU 31/12/24	ESE MONTBELIARD		ESE BESANÇON		ESE SAONE	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Déficience intellectuelle	3	23%	1	6%	1	20%
Troubles du spectre autistique	5	38%	9	56%	1	20%
Troubles du comportement et de la communication	3	23%	3	19%	3	60%
Troubles du langage et des apprentissages	2	16%	3	19%	0	

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION

NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES PAR ETABLISSEMENTS SCOLAIRES FILE ACTIVE DU 01/01/24 AU 31/12/24	ESE MONTBELIARD		NOMBRE D'ELEVES ACCOMPAGNES PAR ETABLISSEMENTS SCOLAIRES FILE ACTIVE DU 01/01/24 AU 31/12/24	ESE BESANÇON	
	NOMBRE	%		NOMBRE	%
Maternelle Coteau Jouvent	2	16%	Maternelle Fribourg	5	39 %
Maternelle Petit Chénois	1	7%	Maternelle Fourier	0	0%
Élémentaire Coteau Jouvent	5	38%	Maternelle Saint Exupéry	6	46 %
Élémentaire Petit Chénois	3	23 %	Élémentaire Fourier	3	15%
Collège Lou Blazer	2	16%	Collège Diderot	0	0%

ESE Montbéliard :

84% des accompagnements ont lieu dans le 1^{er} degré dont 23% en école maternelle et 31% en école élémentaire.

Situation des élèves au démarrage de l'accompagnement par l'ESE :

- ✓ 2 avaient une reconnaissance handicap (accompagnement par une AESH ou ULIS) et une demande d'accompagnement par un dispositif médico-social en cours
- ✓ 7 étaient en attente d'un accompagnement médico-social (DAME PMO ou établissement ou DITEP)
- ✓ 3 élèves avaient un dossier MDPH en cours ou en cours de constitution (enfants scolarisés en maternelle en cours de diagnostic par la PCO : plateforme de coordination et d'orientation).

ESE Besançon :

La totalité des accompagnements ont lieu dans le 1^{er} degré dont 85 % à l'école maternelle

Situation des élèves au démarrage de l'accompagnement par l'ESE :

- ✓ 11 sont en attente d'un accompagnement DAME ou d'un DITEP
- ✓ 3 sont en cours de bilan CAMSP ou PCO

ESE Saône :

Il y a eu 2 évaluations à l'école élémentaire de Saône et 3 au collège Entre deux Villes à Saône.

Ils sont tous en attente d'un accompagnement DAME ou DITEP.

II.1.e. Nombre d'interventions EMAS :

Au 1^{er} janvier 2024, il restait encore 9 saisines réceptionnées fin 2023 pour l'EMAS 25 et 12 pour l'EMAS AUNFC où des interventions ont été programmées sur le premier trimestre 2024 – comptabilisées dans ce tableau

NOMBRE D'INTERVENTIONS 2024	EMAS AU-NFC			EMAS DOUBS		
	INTERVENTIONS INDIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES	HEURES DANS L'ETABLISSEMENT	INTERVENTIONS INDIRECTES	INTERVENTIONS DIRECTES	HEURES DANS L'ETABLISSEMENT
Ecoles maternelles	94	0	82	81	0	66
Ecoles élémentaires	181	0	114	111	0	97
Collèges	11	0	7	11	0	6
Lycées	0	0	0	18	0	17
TOTAL	286	0	203	221	0	186

II.1.f. Nombre d'interventions ESE :

NOMBRE D'INTERVENTIONS 2024	ESE MONTBELIARD			ESE BESANÇON			ESE SAONE		
	DIRECTES	DIRECTES ANNULEES	INDIRECTES	DIRECTES	DIRECTES ANNULEES	INDIRECTES	DIRECTES	DIRECTES ANNULEES	INDIRECTES
Maternelle	89	50	56	198	48	46	0	0	0
Elémentaire	112	19	35	61	11	17	2	0	5
Collège	44	3	4	3	1	10	1	0	4
TOTAL	245	72	95	262	60	73	3	0	9

Le nombre d'intervention par semaine et la durée est évaluée selon les besoins des enfants en fonction de son projet d'accompagnement éducatif.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE EMAS :

II.2.a. Besoins identifiés et nature des interventions :

	BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIES / RESEAU D'EDUCATION						
	EMAS AU-NFC			EMAS 25			
	AIRE URBAINE NORD (HORS HERICOURT)	AIRE URBAINE CENTRE	AIRE URBAINE SUD	HAAG BESANÇON	PERGAUD BESANÇON	HUGO BESANÇON	HAUT DOUBS
Conseil et sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap	3	0	0	0	0	0	1
Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap avéré ou suspecté : analyse de la situation et apport d'outils	9	14	19	5	14	6	17

SAISINES CONCERNANT LA SITUATION D'UN ELEVE	EMAS AU-NFC	EMAS 25
Avec notifications MDPH ou première demande en cours	48%	55%
Situation complexe - par le nombre d'intervenants hors EN et/ou un risque élevé de rupture de scolarité (sans notification MDPH)	52%	45%

II.2.b. Réactivité et durée d'intervention :

Le calcul des durées d'intervention intègre les périodes de weekends et des vacances scolaires où l'EMAS ne peut pas intervenir :

- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le 1^{er} contact téléphonique (moyenne) : 7 jours pour l'EMAS AU-NFC et 6 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le 1^{er} RDV (moyenne) : 22 jours pour l'EMAS AU-NFC et 20 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Nb de jours entre la réception de la fiche de saisine à l'EMAS et le retour des préconisations de l'EMAS (moyenne) : 72 jours pour l'EMAS AU-NFC et 57 jours pour l'EMAS 25

II.3. ANALYSE QUALITATIVE ESE :

Les interventions éducatives se font directement auprès de l'élève en classe de manière prioritaire ou de manière temporaire en individuel en dehors de la classe (pour développer de nouvelles compétences). Elle peut intervenir également sur des temps périscolaires en fonction des besoins identifiés.

Elle intervient de manière indirecte auprès des équipes pédagogiques, elle permet un appui pour une meilleure compréhension des besoins spécifiques de l'élève et pour guider les gestes et les postures professionnels.

L'appui aux enseignants, la réflexion commune et la co-construction peut permettre un changement du regard posé sur l'enfant. Il permet aussi une évolution des modalités d'accompagnement mises en place et une expertise du médico-social avec des techniques et des outils spécifiques, personnalisés pour chaque enfant accompagné.

III. MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION EMAS :

III.1.a. Organisation déployée sur le territoire d'intervention :

Les EMAS interviennent conformément au cahier des charges de l'appel à candidature du 27 Novembre 2020.

La demande d'intervention est formalisée par l'envoi d'une fiche saisine par mail à l'EMAS avec copie au SDEI.

Les interventions de l'EMAS sont toujours réalisées par un binôme de professionnel, le référent de la saisine sera toujours un éducateur spécialisé.

Les interventions des EMAS se déroulent selon l'organisation suivante :

- ✓ Contact téléphonique : avec la personne à l'origine de la demande pour vérifier l'adéquation entre les attentes et les missions de l'EMAS et recueillir les premiers éléments
- ✓ Entretien de recueil dans l'établissement scolaire : rencontre des professionnels concernés pour comprendre la problématique et préciser les objectifs d'intervention de l'EMAS
- ✓ Observation du contexte classe et interclasse_ : pour repérer les freins et les leviers pour les apprentissages scolaires
- ✓ Rencontre des parents : dans l'établissement pour recueillir des éléments sur la situation globale de l'enfant et l'autorisation de se mettre en lien avec les partenaires hors EN. Dans le 2nd degré, un entretien peut être proposé au jeune (après autorisation de ses parents) pour évaluer ce qu'il comprend de ses besoins pour sa scolarité
- ✓ Élaboration des pistes de travail : l'EMAS propose un temps de travail à l'équipe pédagogique pour partager les besoins qu'ils ont identifiés et proposer des préconisations à ajuster en fonction de leurs retours. Un document de synthèse sera envoyé par la suite qui retrace ces éléments. Il sera transmis par mail à tous les participants à la démarche ainsi qu'à l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement à l'origine de la saisine
- ✓ Ajustements des préconisations : un contact est pris systématiquement à distance de la restitution des préconisations pour évaluer s'il y a un besoin d'un appui supplémentaire pour les mettre en place ou les réajuster

III.1.b. Principaux outils mis en place :

- ✓ Plaquette de présentation des missions de l'EMAS
- ✓ Fiche de saisine et logigramme du processus d'intervention pour :
 - Le 1^{er} degré des établissements publics
 - Le 2nd degré des établissements publics
 - Les établissements privés
- ✓ Fiche de recueil de données sur la situation
- ✓ Document de synthèse : compte-rendu de l'intervention de l'EMAS

III.2. PRINCIPES D'INTERVENTION DE L'ESE :

III.2.a. Organisation déployée sur le territoire d'intervention :

Le processus d'intervention de l'éducatrice de l'ESE a été défini selon différentes étapes.

1- Demande d'intervention de l'ESE :

A l'initiative du responsable de l'établissement scolaire - en concertation avec l'équipe pédagogique et si possible avec la psychologue EN et l'enseignante référente MDPH de secteur. L'IEN de circonscription est informé de l'ensemble des demandes, il participe à l'analyse de celles-ci et contribue à prioriser les situations avec la cheffe de projet.

Le responsable de l'établissement scolaire informe les représentants légaux de l'élève qu'il sollicite l'intervention de l'ESE, il communique les coordonnées à la cheffe de projet qui recueillera leur autorisation.

2- Évaluation de la demande :

La cheffe de projet recueille les éléments de la situation et organise une évaluation des besoins éducatifs. L'éducatrice de l'ESE réalise une observation en classe et en interclasse avec l'appui d'un professionnel de l'EMAS (éducatrice spécialisée, psychologue, neuropsychologue) suivi d'un temps d'échange avec l'équipe pédagogique.

La cheffe de projet s'assure que les besoins identifiés lors de l'évaluation relèvent d'un accompagnement éducatif.

3- **Élaboration du Projet d'Accompagnement Éducatif – PAE :**

Les premières interventions de l'éducatrice permettent d'élaborer le projet d'accompagnement éducatif de l'élève selon la démarche suivante :

- ✓ **Évaluation plus affinée des besoins** de l'élève à travers plusieurs temps d'observation dans son environnement classe et interclasse.
- ✓ **Définition des objectifs d'accompagnements** et propositions d'interventions éducatives adaptées
- ✓ **Adaptation du projet d'accompagnement** – l'éducatrice spécialisée priorise les besoins et adapte le projet d'accompagnement avec l'équipe pédagogique => rédaction et validation du document PAE
- ✓ **Présentation du projet d'accompagnement aux représentants légaux** de l'élève lors d'une rencontre dans l'établissement scolaire en présence de l'éducatrice spécialisée et de l'équipe pédagogique. Le document PAE est remis à l'équipe pédagogique et aux représentants légaux de l'élève. A cette occasion la cheffe de projet fait signer le **contrat** pour formaliser l'accompagnement de l'ESE avec les représentants légaux de l'élève pour l'année scolaire.

4- **Suivi du projet d'accompagnement éducatif :**

Le projet est réévalué au cours de l'année scolaire avec l'éducatrice de l'ESE, l'équipe pédagogique et les représentants légaux de l'élève si leur présence est nécessaire.

Le document PAE est complété avec les éléments de l'évaluation et adapté en fonction de l'évolution des besoins. La fréquence et les modalités d'intervention de l'éducatrice peuvent être alors modifiées.

5- **Arrêt de l'intervention de l'ESE :**

L'arrêt de l'accompagnement de l'ESE est signifié par la cheffe de projet au responsable de l'établissement scolaire et aux représentants légaux de l'élève dans les cas suivants :

- ✓ Si les besoins de l'élève pour sa scolarité ne relèvent plus d'un accompagnement éducatif
- ✓ Si l'élève bénéficie de la mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire par l'établissement médico-social notifié par la MDPH – un relais à l'éducateur référent pourra être fait avec l'accord des représentants légaux de l'élève
- ✓ Si l'élève change d'établissement scolaire où l'ESE n'est pas positionné
- ✓ Si les représentants légaux refusent l'admission de l'ESMS notifié

III.2.b. **Principaux outils mis en place :**

- ✓ Plaque d'information de l'ESE : outil qui explicite les missions et les modalités d'intervention de l'éducatrice de l'ESE
- ✓ Fiche d'information pour une demande : outil renseigné à chaque demande d'intervention de l'ESE pour un élève - il reprend les éléments administratifs, son parcours scolaire et les éléments de contexte de la scolarité
- ✓ Contrat d'intervention de l'ESE : signé entre les représentants légaux de l'élève et le directeur du DAME, il permet de formaliser leurs accords pour l'intervention de l'ESE
- ✓ Projet d'Accompagnement Éducatif : outil qui détermine les besoins éducatifs identifiés, les objectifs définis et les interventions éducatives mises en place

III.3. BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES :

III.3.a. EMAS

- ✓ Les premiers contacts (téléphonique et première rencontre), permettent de repréciser les missions de l'EMAS et les attentes des équipes pédagogiques. Cela permet d'intervenir dans les situations où la demande est en adéquation avec les missions et les possibilités d'appui de l'EMAS.
- ✓ Un temps de débrief est proposé systématiquement aux enseignants, juste après le temps d'observation, cela permet de renforcer ce qui fonctionne en classe et d'évoquer ce qui pourrait être amélioré.
- ✓ Le temps de coordination réguliers entre les professionnels de l'EMAS et la cheffe de projet permettent d'ajuster les interventions en fonction de la situation.
- ✓ La cheffe de projet participe à des rendez-vous dans les établissements scolaires lorsque les professionnels EMAS ont besoin d'un appui pour reposer le cadre des interventions de l'EMAS.

III.3.b. ESE

- ✓ Le pilotage du dispositif par un cadre du médico-social : permet de garantir le cadre de l'intervention de l'éducatrice de l'ESE auprès des établissements scolaires et des partenaires. Les demandes d'intervention sont maintenant en adéquation avec les missions de l'ESE.
- ✓ La mise en place d'une évaluation éducative en binôme avec un autre professionnel de l'EMAS : permet de mieux identifier les besoins et facilite l'élaboration des objectifs du PAE
- ✓ L'organisation de la rentrée scolaire de septembre : les évaluations ont été échelonnées sur le mois de septembre avec une mise en place progressive des interventions éducatives en fonction des priorités identifiées. Quand il y a une demande de renouvellement de l'ESE pour l'année scolaire suivante, une évaluation est systématiquement réalisée.
- ✓ La co-construction du PAE avec l'équipe pédagogique et des rencontres régulières avec les représentants légaux : permet une bonne connaissance des besoins spécifiques de l'élève.
- ✓ L'éducatrice de l'ESE assure une guidance auprès des AESH dans leurs gestes et leurs postures professionnels
- ✓ La participation de l'éducatrice de l'ESE aux ESS : permet d'apporter un éclairage sur les besoins de l'élève en classe
- ✓ Lors de l'admission dans l'ESMS notifié, une rencontre ou un contact téléphonique avec l'accord des parents (et/ou leur présence) est organisée pour transmettre les objectifs travaillés, les outils mis en place...

III.4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

EMAS

Comme les années précédentes, les interventions dans le second degré sont plus complexes, en fonction du nombre de professionnels intervenants autour des situations de l'élève. Les interventions sont davantage axées sur une sensibilisation sur le profil de l'élève avec une réduction du nombre de préconisations.

ESE

Les interventions au sein du collège demandent une adaptation des modalités d'intervention : peu d'intervention au sein de la classe mais plutôt en individuel avec l'élève pour les compétences psychosociales.

III.5. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

EMAS

L'articulation avec l'Education Nationale s'est poursuivie en 2024 avec des temps d'échange réguliers sur les pratiques de l'EMAS avec les SDEI (Doubs et Territoire-de-Belfort) : IEN ASH et CP-ASH.

Les deux EMAS ont sollicité le DITEP des Erables de l'ADDSEA pour deux temps de travail collectifs afin d'élaborer un support pour une sensibilisation sur les troubles du comportement.

Un échange avec le PR-TND de l'académie a été réalisé avec les deux EMAS pour une présentation des missions et des processus d'interventions respectifs.

L'EMAS AU-NFC a sollicité des partenaires plusieurs partenaires pour des temps d'échanges sur les missions respectives de chaque dispositif : l'ADNA, les services de prévention et de protection de l'enfance du département.

L'EMAS 25 a sollicité des partenaires du territoire pour des temps d'échanger sur les missions respectives de chaque dispositif : la conseillère technique-IDE à la DSDEN, l'ADNA, le centre de référence des troubles du langage et des apprentissages du CHU de Besançon.

ESE

La cheffe de projet de l'ESE fait le lien avec l'EN de Circonscription à chaque demande ou arrêt de l'ESE, tout comme avec l'ERSEH du secteur.

Pour l'ESE de Montbéliard, des temps d'échanges ont eu lieu avec services de la vie scolaire de Montbéliard et les deux périscolaires concernés.

Plusieurs temps d'échange ont été réalisés avec la chargée de mission de la ville de Besançon pour les enfants à besoins particuliers pour partager les pratiques respectives.

III.6. MOYENS HUMAINS :

III.6.a. Salariés de l'EMAS au 31/12 :

Les EMAS sont constitués de professionnels permanents des différents organismes gestionnaires co-porteurs du dispositif :

EMAS AU-NFC			
FONCTIONS	SALARIE DE	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12
Chef de projet	AHS-FC	1	1
Médecin Psychiatre	Arc en ciel	0.10	0.05
Psychologue	Adapei 90	0.40	0.40
Neuropsychologue	AHS-FC	0.50	0
Educateurs spécialisés	AHS-FC Adapei 90	1.50	0.5 0.5 0
Agent administratif	AHS-FC	0.25	0.25
TOTAL		3.55	3.5

EMAS 25			
FONCTION	SALARIE DE	ETP AUTORISES	ETP POURVUS AU 31/12
Chef de projet	AHS-FC	1	1
ES coordinateur	AHS-FC	0.50	0.50
Médecin Psychiatre	AHS-FC	0.10	0
Psychologue	AHS-FC	0.50	0.50
Neuropsychologue	AHS-FC	0.40	0.40
Educateurs spécialisés	AHS-FC Fondation Pluriel	2	1.75
Agent administratif	AHS-FC	0.30	0.30
TOTAL		4.80	4.45

III.6.b. Salariés de l'ESE au 31/12 :

Les postes d'éducatrice spécialisées sont de 1 ETP par ESE. Ils ont été pourvus sur toute l'année 2024 pour ceux de Montbéliard et Besançon. Le poste de Saône a été pourvu à partir de fin novembre 2024.

Les postes de cheffes de projet sont rattachés à l'EMAS.

III.6.c. Formations, colloques, journées d'études suivies :

Equipe EMAS AUNFC :

- ✓ 1ère journée régionale (Rhône-Alpes) des équipes mobiles d'appui à la scolarisation
- ✓ Conférence : détecter, comprendre et accompagner les enfants à haut potentiel intellectuel
- ✓ Journée CRA : Autisme et diversité de parcours

Equipe complète EMAS 25 :

- ✓ Journée CRA : Autisme et diversité de parcours
- ✓ 1ère journée régionale (Rhône-Alpes) des équipes mobiles d'appui à la scolarisation
- ✓ Journée sur les compétences psycho-sociales - RRAPPS du Doubs
- ✓ Conférence sur l'école inclusive (Dole) organisée par l'EN

Neuropsychologue de l'EMAS 25 :

- ✓ Journée d'étude : Neuropsychologie et psychiatrie
- ✓ Formation : Métacognition – apprendre à apprendre
- ✓ Journée régionale annuelle de l'Association des Neuropsychologues de Franche Comté

Educatrice ESE Montbéliard :

- ✓ Conférence : détecter, comprendre et accompagner les enfants à haut potentiel intellectuel

Educatrice ESE Besançon :

- ✓ **Promouvoir la santé par le développement des compétences psychosociales » niveau 2**
- ✓ Conférence sur l'école inclusive (Dole) organisée par l'EN
- ✓ Journée CRA : Autisme et diversité de parcours

III.7. DÉMARCHE QUALITÉ :**EMAS**

La poursuite des améliorations mises en place en 2023 a eu pour but de faciliter les interventions des professionnels et de réduire les délais d'intervention.

Des temps de travail entre les deux EMAS sur la thématique du second degré et un travail collaboratif sur une sensibilisation aux troubles du comportement, ont permis d'harmoniser les pratiques de chaque équipe.

- ✓ Niveau de satisfaction des équipes accompagnées :

A chaque clôture d'intervention, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux équipes pédagogiques.

Le taux de retour est de 27% pour l'EMAS 25 et 15% pour l'Aire urbaine. Les établissements scolaires qui ont répondu au questionnaire expriment un niveau globalement satisfaisant. Ils soulignent que l'intervention de l'EMAS leur apporte une meilleure compréhension des besoins particuliers de l'élève et leur permet de se décentrer sur les difficultés rencontrées.

44% des saisines de l'EMAS 25 et 35% de l'EMAS AUNFC de 2024 émanent d'établissements scolaires où l'EMAS est déjà intervenu auparavant, ce qui laisse supposer un bon niveau de satisfaction pour ces établissements.

ESE

Des temps d'échanges entre les éducatrices ESE du territoire (AHS-FC, ADDSEA, Fondation Arc-En-Ciel), animés par les cheffes de projet ont eu lieu pour échanger autour des pratiques de chacun.

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES**EMAS**

En 2024, le nombre de saisines est constant et il y a toujours une forte proportion de sollicitations du 1er degré (majoritairement issues de l'élémentaire).

Les délais d'intervention sont davantage réduits, cela permet des interventions efficaces auprès des établissements scolaires.

Les perspectives 2025 :

- ✓ Poursuite du groupe de travail ARS EN CREAL
- ✓ Poursuite du travail de collaboration avec la circonscription ASH
- ✓ Anticiper l'impact et l'implication des futurs PAS sur les EMAS

ESE

Les dispositifs ESE de Besançon et Montbéliard sont bien intégrés dans les établissements. Un ESE s'est récemment implanté à Saône, dans un secteur rural.

Les perspectives 2025 :

- ✓ Poursuite du groupe de travail ARS EN CREAL
- ✓ Déploiement année pleine du dispositif ESE sur le secteur de Saône

Le partenariat étroit développé entre le secteur médico-social et l'Education Nationale à la faveur de ces dispositifs est une richesse pour les professionnels et un plus pour les enfants dans une logique inclusive. L'AHS-FC s'y engage avec enthousiasme et détermination, attentive à la qualité de ce partenariat.

L'évolution conjointe de ces deux dispositifs en fonction des orientations nationales et régionales pourrait conduire à terme à un rapprochement de leur fonctionnement. Dans ce cas, il nous paraîtrait indispensable de maintenir la pluridisciplinarité que permet le fonctionnement actuel des EMAS, point fondamental pour maintenir des interventions

avec un niveau de technicité adapté pour des enfants désormais présents en milieu ordinaire mais avec des besoins spécifiques.



SECTEUR « ADULTES »

ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITE AGREEE 2024
EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	33
EAM BELLEVUE	PONTARLIER	32
EAM LA CITADELLE	ROUGEMONT	36
EANM FOYER DE VIE LE MANOIR	ROUGEMONT	42
EANM FOYER DE VIE ROUSSET	LEVIER	48
ESAT DE VILLERSEXEL	VILLERSEXEL	35
MAS GUY DE MOUSTIER	VILLERSEXEL	40
MAS GEORGES PERNOT	FRANCOIS	44
DISPOSITIF - VIVRE EN VILLE	BESANÇON	38
TOTAL SECTEUR « ADULTES »		348

465 RUE DE MARTINEY
70110 VILLERSEXEL
TEL : 03.84.62.49.20
lacuisine@ahs-fc.fr



DIRECTRICE : MME AURORE HUOT
CHEF DE PRODUCTION : MME SYLVIE GUGLIELMINETTI

EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Entreprise Adaptée (EA)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		1 ^{er} /11/2000
AGREMENT OU HABILITATION	AGREMENT TECHNIQUE CUISINE CENTRALE	24/10/2008 n°70.561.035 (cuisine centrale) – DDCCSP Haute-Saône
	AGREMENT ENTREPRISE ADAPTEE	Contrat d'Objectifs (CPOM) 2021/2025 Préfecture de Haute-Saône
	CAPACITE TOTALE	33.5Travailleurs handicapés en ETP
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Unité économique de production de type cuisine centrale
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et orientées par la CDAPH vers le marché du travail

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

ACTIVITE	N-1	N
Capacité journalière (nombre de repas)	2 200	2 200
Nombre de jours d'ouverture	251	251
Production journalière prévisionnelle (nombre de repas)	2 700	2 515
Production journalière réalisée (nombre de repas)	2 814	2 650
Personnel travailleur handicapé en ETP SOCLE conventionnés	35.36	35.58
Personnel travailleur handicapé en ETP CCDD conventionnés	2	2

II.1.a. Production livrée sur site externe ou interne à l'AHS-FC :

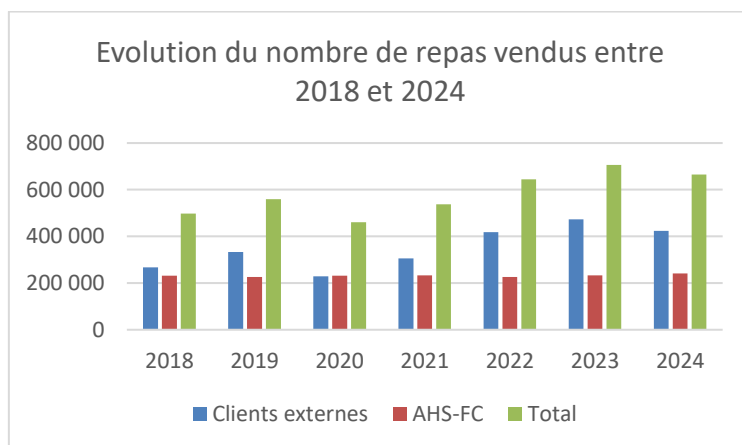
La Cuisine de Villersexel a produit et livré en liaison froide 664 951 repas, répartis comme suit :

- Clients externes ----- 423 675 repas (64 %)
- Clients AHS-FC ----- 241 276 repas (36 %)

Elle a également préparé 19 969 goûters.

CLIENTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Clients externes	267 052	332 851	229 325	305 309	418 534	473 426	423 675
AHS-FC	231 164	226 543	231 031	232 326	225 645	232 786	241 276
TOTAL	498 216	559 394	460 356	537 635	644 179	706 212	664 951

La baisse amorcée en 2024 correspond à une volonté après deux années marquées par une surproduction.



La Cuisine a répondu à un appel d'offre, une convention et deux demandes de prestations :

- ✓ Retenus :
 - Appel d'offres fourniture de repas scolaires en liaison froide de la Communauté de Communes du Triangle Vert (50 000 repas/an) – il s'agit d'un renouvellement obtenu, effectif en janvier 2025.
 - Convention avec l'entreprise SILUX de Luxeuil les bains (polissage d'articles métalliques de luxe), 15 repas / jour
- ✓ Temporaires :
 - Buffet pour 500 convives à l'occasion de la « Journée Infirmier en Psychiatrie et Santé Mentale » organisée par l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche Comté le 4 avril au Parc Expo de Vesoul
 - Buffet déjeunatoire pour 150 personnes à l'occasion du premier salon des enjeux de la Politique de la Ville à Vesoul organisé par Trajectoires Ressources, le 6 septembre.

Le chiffre d'affaires réalisé est de 3 583 197 € HT (repas vendus, goûters et cafétéria, dont 90 224€ HT de recettes de la Petite Cuisine).

II.1.b. Cafétéria :

En 2024, 2 animations Friture de carpes, Entrecôtes et Brochettes d'onglets ont eu lieu pour la plus grande satisfaction des clients ainsi qu'une animation pizzas.

Le chiffre d'affaires de la cafétéria s'élève à 112 392 €, il est en augmentation depuis 2022, il atteint presque le niveau de l'avant crise Covid en 2019 (116 K€).

EVOLUTION DU CA	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA (€)	109 736	129 687	116 689	53 364	44 383	84 647	101 517	112 392

Quelques chiffres :

- Moyenne prix plateau-----11.14 €
- Moyenne repas/jour-----40 repas / jour
- Total repas-----10 093 repas servis

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plateaux vendus	13 070	15 150	13 743	6 021	4 448	8 438	9 798	10 093

La reprise de la fréquentation engagée en 2022 se confirme avec une légère hausse de 3.01% du nombre de repas vendus et de 10.71 % du CA par rapport à 2023.

II.1.c. La Petite Cuisine

Après une préouverture le 25 novembre 2022 à l'occasion de la Foire de la Sainte Catherine, la Petite Cuisine ouvrait ses portes le 5 décembre 2022.

Pour cette seconde année d'exercice, le bilan est positif d'un point de vue des accompagnements vers l'emploi permis, mais mitigé sur le plan économique : fréquentation et chiffre d'affaires en légère baisse par rapport à 2023.

Deux cartes ont été proposées cette année ; une réflexion avec plusieurs professionnels a été engagée pour redynamiser l'offre de service : carte moins dense proposée à partir d'octobre pour baisser les coûts, retour de produits plébiscités par les clients, travail sur une carte de visite, décorations et animations ponctuelles liées au calendrier, aménagement d'une terrasse fleurie par l'ESAT. Le service en salle doit être amélioré pour garantir rapidité et suggestions de vente.

En octobre, une augmentation du menu du jour a été décidée (entrée + plat + dessert ou fromage) qui passe de 13.50 € à 14.50 €.

Au niveau des ressources humaines, le poste de service en salle a pu être occupé par deux personnes en situation de handicap, chacune à temps partiel. Un aide de cuisine a intégré l'équipe en janvier 2024, d'abord en contrat sous aide « Socle » avant de basculer en CDD Tremplin.

Dans le cadre de ce contrat d'accompagnement, le salarié est en reconversion professionnelle suite à son handicap lié ; le travail sur son projet professionnel a confirmé son souhait d'évoluer dans le secteur de la restauration ; il s'engage en effet dans une démarche de VAE pour obtenir le titre de CAP Cuisinier. Des périodes en entreprises extérieures seront mises en place en 2025.

La Petite Cuisine a réalisé un CA de 90 224 € HT sur un prévisionnel de 120 k€ soit 75.19 % de réalisation.

En 2023 et 2024, le CA, la fréquentation et le prix de vente du ticket moyen jour sont répartis comme suit :

REPARTITION 2023	CA	Nombre de tickets moyen / mois	Prix du ticket moyen / jour
Sur place	76 944 €	302	21.14 €
A emporter	21 739 €	230	7.83 €

REPARTITION 2024	CA	Nombre de tickets moyen / mois	Prix du ticket moyen / jour
Sur place	69 910 €	276	21.11 €
A emporter	20 314 €	213	7.96 €

De 44.27 % du CA en 2023, le coût alimentaire a pu être ramené à 42.27% grâce à un travail sur les achats et menus. Suite à des médiations avec les services de l'Etat concernés, l'établissement a pu bénéficier du bouclier tarifaire. Cependant, avec une masse salariale conforme au modèle économique (3 salariés NTH et une cheffe cuisine), le CA n'est pas suffisant pour couvrir les charges fixes et le travail d'optimisation doit se poursuivre.

En 2024, un partenariat est instauré entre l'AHS-FC et l'UGECAM BFC sous la forme d'une convention de mise à disposition des locaux et équipements du restaurant la Petite Cuisine auprès de l'IME René Nauroy sous la forme d'un plateau technique. La taille et l'activité du restaurant offrent un panel de mises en situation qui en font un lieu d'apprentissage adapté aux besoins des jeunes de l'IME en parcours de professionnalisation.

Les jeunes de l'IME (entre 4 et 5 maximum) sont sous la responsabilité et l'encadrement d'un éducateur technique spécialisé, cuisinier de métier.

Le groupe est amené d'une part à participer à l'activité du restaurant et d'autre part à cuisiner et à préparer des repas en vue de la vente à emporter proposée au personnel de l'IME ou bien pour l'accueil de repas extérieurs.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

L'Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Elles sont orientées par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) « marché du travail ».

Depuis le 01^{er} janvier 2019, la proportion des professionnels reconnus travailleurs handicapés dans les effectifs salariés doit être comprise entre 55 et 100% ; le montant total annuel d'aides versé à l'EA est calculé sur la base d'une proportion maximale de 75 % de l'effectif salarié annuel.

REPARTITION DES 44 TRAVAILLEURS HANDICAPES CDI ET CDD PAR AGE AU 31/12	
Salariés moins de 30 ans (dont apprenti)	3
Salariés de 30 à 55 ans (dont intérimaire)	34
Salariés de plus de 55 ans	7

Les arrivées/départ du personnel Travailleurs Handicapés au cours de l'année ont été les suivants :

- ✓ 24 personnes en CDD (dont l'apprenti) dont 8 départs au 31/12 ; 1 personne en CDD a été consolidée en CDI courant 2024.
- ✓ 3 sorties CDI au 31/12 : 1 agent de restauration chez Cresendo à Vesoul, 1 sortie aide à domicile chez Vitalis, 1 sortie, une aide cuisinière au Restaurant Racines à Montbozon.
- ✓ 1 démission suite à un déménagement en région parisienne pour une salariée TH
- ✓ 2 licenciements pour inaptitude, 2 départs en retraite
- ✓ 9 personnes ont été nouvellement recrutées en 2024

La vocation de l'EA est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure ou vers les autres entreprises. Le travail réalisé sur ces points est présenté plus spécifiquement dans la partie III.1.b.

Un jeune accompagné par le CMpro Vaucluse a commencé en septembre 2023 un contrat d'apprentissage CAP Production et service en restauration en lien avec la MFR d'Orchamps-Vennes. Fragilisé en milieu d'année, il a eu besoin d'un accompagnement renforcé de l'équipe pluridisciplinaire, éducative, famille d'accueil, et médical pour soutenir son parcours professionnel à la Cuisine. Il se présentera à son examen en juin 2025.

Un jeune de l'IME l'Envol est venu régulièrement en stage à la cafétéria à raison de 2 jours par semaine, cependant, pour des raisons de comportements nous avons dû mettre fin à son immersion.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Les EA contribuent au développement économique, à une dynamique d'emploi pérenne. Elles interviennent également dans le champ social agissant pour que chacun trouve sa place dans la société. Les bénéfices qualitatifs attendus portent sur l'amélioration du rapport au travail, les conditions d'existence, la santé, l'image de soi des personnes handicapées et le regard porté sur le handicap.

Le CPOM 2021-2025 formalise le projet économique et social en faveur du développement de l'emploi des Travailleurs Handicapés. Il est construit autour de deux grands axes :

- ✓ Des objectifs de consolidation et développement d'activité pour assurer la pérennité de l'emploi : ils reflètent la stratégie commerciale de l'entreprise, les prévisions d'investissements, pistes de développement et perspectives d'activité.
- ✓ La définition des moyens et actions affectés aux parcours des Travailleurs Handicapés au titre de l'accompagnement socio-professionnel et de la formation en vue de la réalisation de leur projet professionnel au sein de l'entreprise elle-même ou vers un autre employeur.

III.1.a. Objectifs économiques et financiers :

En tant qu'unité de production économique, l'EA dispose d'objectifs pour garantir sa viabilité dans un environnement économique concurrentiel et s'assurer de perspectives de développement pour garantir l'emploi durable.

Les objectifs 2024 fixés au CPOM sont les suivants :

OBJECTIF 1 : MAINTENIR LA QUALITE DE LA PRODUCTION AVEC UN PRIX COMPETITIF

- ✓ Promouvoir une alimentation de qualité :
- ✓ Développement de la part des produits bio et des circuits courts : l'objectif d'arriver à 20% de produits bio est atteint ; pour la CCPMC (Montbozon), ce taux est porté à 40 %.
- ✓ Maintenir un savoir-faire garant de la qualité nutritionnelle et gustative des repas
- ✓ Mise en place d'actions dans le cadre du projet environnement et développement durable :
- ✓ Dans le cadre de la loi EGALIM, les contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service plastique en restauration collective seront interdits d'ici 2025. L'étude est faite avec le partenariat de la fondation PLURIEL et la société RESCASET et d'autres prestataires sur différentes compositions de barquettes mais avec le maintien de notre outil de scellage. La recherche de barquettes cellulose ou cartons conformes (sans composant plastique , liner inclut) à un coût raisonnable s'avère fastidieuse. Des essais de barquettes ont été réalisés mais peu concluants. La recherche de solution se poursuit en 2025.
- ✓ Réorganiser le plan de production et l'organisation du travail en intégrant de la production de nuit de fin mai à début juillet 2024.

Outre ces actions spécifiques, la Cuisine a pu garantir un niveau de production de 2 650 repas/jour.

Ce sont 728 847 repas produits pour 675 044 repas vendus (cafétéria inclus) ; 92.60 % de la production est vendue.

Notre coût alimentaire par repas est de 2.37€, il a augmenté de 2.16% (1.86/2020, 1.80/2021, 1.95/2022, 2.32/2023). Le prix de vente moyen d'un repas est de 4.90 € HT. (4.79 € HT en 2023 soit + 2.30 %).

Le travail sur l'optimisation et le bon usage de la matière première alimentaire se poursuit :

- ✓ Baisse des quotas pour moins de perte et gaspillage
- ✓ Adaptation ponctuelle des menus selon les stocks et les ruptures de denrées
- ✓ Recours à la cuisson de nuit des viandes pour moins de perte de matière.

Pour réduire le nombre de barquettes, il est proposé dorénavant aux clients de recevoir certains produits type charcuterie, salade verte, directement dans l'emballage d'origine.

Les investissements ayant contribué à maintenir l'outil de production performant et accompagner la hausse d'activité ont représenté 193 201.67 € HT avec :

- ✓ L'installation d'un bac à graisse en béton fibré (6 m3)
- ✓ L'acquisition d'un tunnel de lavage, réfection des caniveaux, achats de table d'entrée et sortie
- ✓ Le changement du moteur de la tourelle d'extraction de la hotte
- ✓ L'achat d'une sauteuse gaz et d'une armoire froide positive
- ✓ L'achat de 348 bacs gerbables
- ✓ L'achat de 4 chariots à échelles Inox
- ✓ Le remplacement de la tête d'impression de l'étiqueteuse
- ✓ Le remplacement de 2 clients légers

En 2024, nous avons également installé de nouveaux casiers plus fonctionnels dans les vestiaires en lien avec la blanchisserie UNAP de Pontarlier.

OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE PRODUCTION ET LA CLIENTELE

- ✓ En juillet 2023, le marché avec la CCRC prenait fin puis, en octobre 2023, la direction a décidé de mettre fin à une prestation suite à des défauts de paiement récurrents (Fédération des Œuvres Laïques). Au total, ce sont 8 sites de livraison soit près de 300 repas qui n'ont pas été reconduits en 2024.
- ✓ L'ouverture de la Cuisine de Ronchamp annoncée précédemment n'est pas encore effective, cependant, le futur gestionnaire a repris l'activité de 3 communes au 1^{er} janvier 2025 (soit 26 0000 repas par an)

Ces deux baisses d'activité programmées avaient été anticipées pour Villersexel qui a maintenu un niveau de repas suffisants pour assurer son équilibre économique.

- ✓ Le travail en synergie des deux Cuisines de Villersexel et de Frasne-le-Château s'est poursuivi en 2024 . Sur le plan de la production, un transfert temporaire de l'activité de l'EA (repas scolaires de la CCPMC soit 180 repas/jrs) est mis en place depuis le 4/11/2024 jusqu'au 04/07/2025. L'objectif est de renforcer l'activité à Frasne et de revenir à une activité moins dense à l'EA.
- ✓ A l'occasion des travaux du tunnel de lavage, des transferts de repas ont été mis en place durant 6 semaines : vers l'UPC Branly (8 219 repas), vers l'UPC Brognard (3 883 repas) et vers la Cuisine de Frasne (6 240 repas)

III.1.b. Accompagnement pour l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel pour les TH :

ACCUEIL ET INTEGRATION DES SALARIES TH

En 2024, ce sont 35 personnes qui ont été accueillies en période de stage (public scolaire) ou en période d'immersion (public adulte, demandeurs d'emploi), 14 sur le site de Villersexel et 9 à la Petite Cuisine.

Deux partenaires principaux sont positionnés dans le cadre du recrutement :

- ✓ CAP emploi et France Travail : accueil de 12 personnes dans le cadre de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) des personnes bénéficiant de la RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) Ces PMSMP sont utiles pour découvrir le poste d'agent de cuisine en EA .
- ✓ Les instituts d'enseignement ou formation et les structures d'accompagnement vers l'emploi : 23 stagiaires dans le cadre de stage découverte en entreprise, MECS Pas à Pas (1), OnelineFormapro (1), Greta Luxeuil (1), Lycée Lumière Luxeuil (2), IME René Nauroy (1), Lycée Pontarcher (5), Mission locale espace jeunes (1), collèges Villersexel et Voujeaucourt et Melisey (3), Maison Famille Rurale Aillevillers (1), DIME Jean Louis Beaudoin Vesoul (1), AHSSEA dispositif TSA Ado (1), SAVS Vesoul (2), ACE Lure (1), ESAT de Saint Sauveur (1), Insertion + (1).
- ✓ 2 personnes issues du dispositif 14-22 porté par l'ESAT de Villersexel ont réalisé un stage à l'EA
- ✓ A l'issue de ces périodes, nous avons intégré 3 personnes en CDD.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES TH

- ✓ Accompagnement à la technicité du poste :
- ✓ Accompagnement collectif et individuel sur l'utilisation du matériel, la sécurité alimentaire et la traçabilité
- ✓ Accompagnement ponctuel pour les matériels spécifiques ; animée par le moniteur d'atelier et les encadrants, la formation interne occupe une place importante et permet aux salariés Travailleurs Handicapés de monter en compétences, travailler en sécurité pour manipuler du nouveau matériel, et d'intégrer d'autres ateliers. Plusieurs exemples :
 - Utilisation et nettoyage de la thermoscelleuse : 1
 - Formation aux effectifs : 2
 - Formation saisie des étiquettes et caisse cafétéria : 1
 - Formation Points de contrôles des camions frigorifiques : 5
 - Utilisation du tunnel de lavage : 4 salariés TH et 2 encadrants
- ✓ Structuration du projet professionnel : elle repose sur l'utilisation du logiciel E-formAdapt déployé depuis 2016. Compte tenu du volume d'activité en 2022, la campagne d'entretiens annuels a eu lieu en 2024, la mise à jour des passeports de compétences a été réalisée.

- ✓ En 2024, un outil de suivi informatique de l'accompagnement social a été expérimenté afin d'identifier les principales problématiques/sujets abordés par les travailleurs. Le tableau ci-dessous présente les résultats pour un effectif présent en cours d'année de 52 salariés TH.

THEMATIQUES	Logement	Mobilité	Démarches administratives	Budget	Santé Parentalité	Justice	Vie sociale
Nombre de personnes TH	8	26	27	10	45	6	43

- ✓ Les principales thématiques abordées sont l'aide pour les démarches administratives (compte DigiPoste, rattachement mutuelle entreprise, ouverture compte CPF, envoi de l'avis d'imposition au CSE, lecture de la fiche de paie, statut d'aidant familial, retraite anticipée...), les volets santé, parentalité et vie sociale. Le volet mobilité a augmenté avec des problématiques de pannes de voiture, de mise en place de co-voiturage, paiement des contraventions, retrait de permis...
- ✓ Participation au 20^{ème} concours national de l'Assiette Gourm'hand à Bailleul : un binôme composé d'une salariée en situation de handicap et d'un encadrant cuisinier a travaillé à la présentation d'une recette « Suprême de volaille de Licques piqué de crevettes de Madagascar » ; pas de podium cette année mais la satisfaction d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes.

FORMATION DES SALARIES TH

- ✓ Dans le cadre du dispositif RSFP (Reconnaissance des savoirs faire professionnels) animé par l'AFPA, le chargé d'insertion a réalisé 2 entretiens de positionnement, 2 évaluations, qui ont abouti à 2 remises de titre RSFP Agent de cuisine en restauration collective pour 2 jeunes de l'IME René Nauroy.
- ✓ Deux salariés se sont présentés en VAE pour le titre de cuisinier et d'agent de cuisine en restauration collective et ont obtenu leur diplôme en 2023 ; ils ont reçu leur diplôme le 27 juin 2024 lors d'une cérémonie à Dijon, félicitations à eux.
- ✓ Formation HACCP prévue en octobre annulée suite à des absences de personnel..

PERSPECTIVES DE SORTIE DES SALARIES TH

- ✓ Créée en 2020, la convention type de partenariat avec les entreprises du milieu ordinaire pour des mises en stage est un outil pour développer les partenariats avec les entreprises locales et soutenir l'insertion professionnelle des TH dans le marché ordinaire du travail. Une convention a été signée avec le restaurant Racines pour la mise en place d'un stage d'un mois avant l'embauche de la salariée en CDI.

III.1.c. Partenariat avec la Cuisine d'Uzel (Fondation PLURIEL) :

Ce partenariat vise à mutualiser les compétences suivantes :

- ✓ Achats/négociation fournisseur
- ✓ Service commercial
- ✓ Logiciel de production (GPAO)
- ✓ Qualité/sécurité alimentaire
- ✓ Service diététique/gestion des menus.

III.1.d. Engagement de l'Etat :

Le CPOM prévoit la possibilité pour l'EA de bénéficier de deux types d'aide auprès de l'Etat en contrepartie des engagements pour l'emploi pérenne des Travailleurs Handicapés :

- ✓ En 2024, le taux de consommation des aides aux postes est de 94,09%, il correspond à l'avenant financier fixé entre 34.90 et 36.26 ETP (34.13 ETP, en 2023, 33.04 ETP en 2022, 30.86 ETP en 2021). Les montants représentent en moyenne 85.40% de la valeur du SMIC horaire.
- ✓ L'aide au poste pour les deux CDD Tremplin a été utilisée à hauteur de 46.66% ; en effet, les 2 postes n'ont pas été pourvus près de 6 mois ; nous avons recruté 2 personnes à mi année, un aide de cuisine à la Petite Cuisine et une agent de cuisine à l'EA (renfort administratif et cafétéria).

- ✓ Le Fonds d'Accompagnement de la Transformation des Entreprises Adaptées (FATEA) a été mobilisé pour la Cuisine en 2023 dans le cadre de l'investissement d'un tunnel de lavage en zone de plonge. Le calendrier des travaux a été tenu, le tunnel a été inauguré le 1^{er} juillet pour la plus grande satisfaction des équipes.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Les réseaux :

L'Entreprise Adaptée est inscrite dans plusieurs réseaux au cœur de son environnement qui soutiennent sa mission d'insertion et ses objectifs économiques. A ce titre, elle a participé :

- ✓ Aux réunions des associations de commerçants et artisans du bassin de Villersexel (A2V) - 1 réunion
- ✓ Au réseau des Entreprises Adaptées et des ESAT, « ADAPTEA » - 7 réunions
- ✓ A deux réunions décentralisées de l'UNEA ainsi qu'au Congrès à Dijon les 30 et 31 mai
- ✓ A deux rencontres thématique Passerelles EA – SIAE organisée par l'UNEA et le Pôle Ressources
- ✓ A l'atelier « Réemploi dans la restauration collective » organisé par Utopreneurs, le 14 octobre
- ✓ A la réunion de lancement du « Club Uzel » porté par la Fondation Pluriel le 17 décembre

III.2.b. La communication auprès des institutionnels et des tiers :

- ✓ Le 1^{er} février, l'organisme de formation One Line Formapro est venu visiter l'entreprise avec des personnes en recherche d'emploi.
- ✓ Le 9 avril, Mme Huot a été convié à une réunion du PRITH-BFC | Programme - Instance Territoriale d'Action (ITA) Haute-Saône afin d'évoquer la mise en œuvre des CDD Tremplin en EA.
- ✓ Les 12 avril et 29 septembre, participation aux comités de pilotage du dispositif Be Fore WORK porté par l'ESAT de Villersexel. La Cuisine a été sollicitée pour accueillir des jeunes en stages.
- ✓ Le 27 juin, le chargé d'insertion a participé à la cérémonie de remise des diplômes obtenus par deux salariés en situation de handicap à Dijon.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Cette participation se fait en particulier à travers des réunions ou des instants d'échanges entre les salariés.

Deux réunions sont planifiées :

- ✓ La réunion hebdomadaire avec les encadrants : échange sur l'organisation de la semaine à venir, la planification de la production et des menus et l'accompagnement des salariés en situation de handicap. Cette réunion est animée par la chef de production et le chargé d'insertion. La direction intervient ponctuellement sur ce temps pour des informations spécifiques.
- ✓ Une réunion mensuelle d'information générale et d'échanges avec l'ensemble des salariés. Favorisant l'expression collective des permanents et salariés TH. Elle permet de répondre aux interrogations des salariés et fait l'objet d'un compte rendu affiché.

Cette année, 2 salariés nommés comme RDP ont également été élus membres du CSE avec un mandat spécifique à la CSSCT.

Le 20 décembre a eu lieu le repas de fin d'année au restaurant Racines à Montbozon tenu par David Jacquemin, ancien cuisinier à l'EA et binôme de notre salariée au Concours de l'Assiette Gourm' Hand, ce moment a été très apprécié par les participants.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme théorique ci-dessous est renforcé du fait du surcroît d'activité temporaire (4 ETP supplémentaires affectés en conditionnement-allotissement et plonge).

L'effectif au 31/12 est de 57 personnes (12 NTH + 45 TH) soit 53.25 ETP salariés (dont 3,5 ETP de remplacement pour longue maladie) ; dont 2.71 ETP pour la Petite Cuisine :

43.45 ETP personnel de production

- ✓ 40.45 ETP de personnes reconnues TH en situation de travail ainsi que 3,5 ETP en remplacement d'absences longues et un apprenti TH soit ETP
- ✓ 2 chauffeurs livreurs non TH
- ✓ 1 chauffeur intérimaire TH

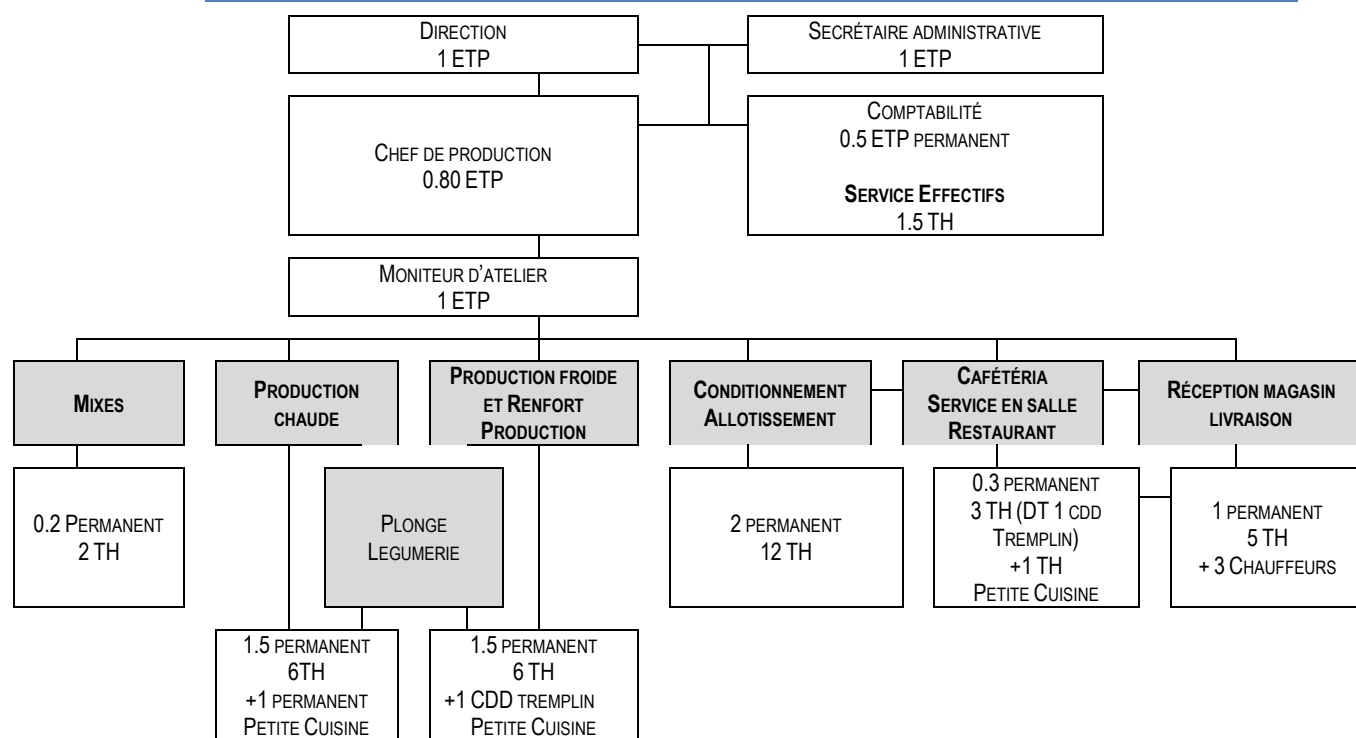
9.8 ETP à l'encadrement :

- ✓ 4 agents techniques cuisiniers, 1 technicien qualifié, 1 agent technique conditionnement/allotissement et 1 poste agent technique non pourvu
- ✓ 1 chargé d'insertion
- ✓ 0.8 chef de production
- ✓ 1 agent administratif principal
- ✓ 1 directrice
- ✓ 1 poste de renfort magasinier non pourvu au 31/12

Afin de répondre à des postes vacants non pourvus suite à des difficultés de recrutement d'agents de cuisine, la Cuisine a fait appel aux services de l'ESAT qui a mis à disposition de 2 à 4 salariés par jour en conditionnement, allotissement, plonge et livraison à partir de novembre.

Une convention de partenariat a été signée, elle s'inscrit dans l'objectif de fluidification des parcours des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire et adapté, en réponse aux projets professionnels des personnes dans le cadre du Plan de Transformation des ESAT.

ORGANIGRAMME THEORIQUE DE LA CUISINE DE VILLERSEXEL AU 31/12



III.4.b. Formations du personnel encadrant :

- ✓ Entre le 05/09 et le 09/10 (8 ½ journées), formation Encadrant de proximité pour 2 encadrants cuisinier (UNEA)
- ✓ Les 02 et 03/12, formation recyclage Habilitation Electrique pour la responsable de production

III.4.c. Autres formations :

- ✓ Formation HACCP : comprendre les bases de l'hygiène, identifier les dangers, reportée en 2025
- ✓ Formation SST initiale pour un encadrant et 2 salariés TH
- ✓ Formation Gestes et Postures (3 salariés TH) en janvier 2024
- ✓ Formation Excel perfectionnement, 2 jours (1 salariée TH affectée au service « effectifs »)

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité :

Une commission « menu » a lieu mensuellement pour répondre avec le service commercial aux attentes et aux besoins des clients et pour valider avec les responsables de production la capacité de produire des unités de production.

En 2024, nous avons multiplié les rencontres avec nos clients externes et internes afin d'être au plus près des attentes et préoccupations.

Le 31 janvier, organisation d'une visite des résidents de Vivre en Ville accompagnée d'une professionnelle.

Le 5 mars, élue, directrices et responsable du Pôle Enfance de la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Lure) sont venus visiter la Cuisine ; Mme Guglielminetti a pu leur présenter notre outil et processus de production.

Le 10 juin la commerciale d'Uzel et notre technicienne logistique ont pris un repas avec les enfants de la commune de Saulx, commune de la CCTV (Communauté de communes du Triangle Vert)

Le 9 juillet, nous avons accueilli un groupe de résidents du Foyer de Vie Le Manoir, accompagné de la cheffe de service, d'une éducatrice et de M. Pierre Blanc, nouveau directeur de l'établissement.

Le 3 octobre, Mme Huot et Mme Coq ont rencontré la directrice du Foyer Henri Courtois afin de faire le point sur la prestation et de préparer une rencontre avec la diététicienne et les résidents.

Le 22 novembre, la directrice s'est rendue à la CCPV (Communauté de Communes du Pays de Villersexel) pour une séance de travail avec le directeur des Francas 70 et la Directrice Générale des Services sur le sujet du remplacement des barquettes plastiques.

Le 26 novembre, à la demande du directeur adjoint de l'IME L'Eveil de Villeneuve d'Amont une rencontre a eu lieu ; ce point a permis de lever des questions d'ordre logistique notamment.

En mai 2024, une enquête de satisfaction conduite par la commerciale de la Cuisine d'Uzel a été menée auprès des sites scolaires (20 répondants). La note globale obtenue est de 6.60/10, les points négatifs portent essentiellement sur la variété des menus notamment végétarien et sur la baisse du grammage de certains produits.

En 2024, un fichier informatique a été mis en place afin de mieux quantifier et analyser le type de réclamations. Il permet un suivi efficace et en temps réel des problèmes, rencontrés pour une mise en place d'actions correctives adaptées.

III.5.b. Evaluation et suivi :

En externe :

Le laboratoire EUROFINS effectue mensuellement différentes analyses. En 2023, suite à une évolution réglementaire, des contrôles supplémentaires sont réalisés notamment pour les produits servis en cafétéria et la détection de listéria sur l'environnement de travail. Des tests de vieillissement ont également été réalisés sur certaines recettes élaborées à la Petite Cuisine.

Le PMS déposé en juillet 2019 et validé par les services de la DIRECCTE est maintenu à jour. Il a été complété suite à l'installation de la nouvelle ligne de thermoselleuse. Le protocole de nettoyage du trancheur automatique a été ajouté. Suite aux travaux de reconfiguration de l'espace de plonge et de préparation froide, tous les flux seront mis à jour d'ici avril 2025.

Le 4 mai 2023 avait eu lieu la visite d'inspection des services vétérinaires de la DDETSP qui a évalué la maîtrise des risques sanitaires à un niveau Satisfaisant, le résultat du niveau d'hygiène est lui noté "Très satisfaisant ».

En interne :

- ✓ Concernant la production :
 - Les audits mensuels du service qualité et sécurité alimentaire de la Fondation PLURIEL perdurent et nous confortent dans les comptes rendus généralement positifs.
- ✓ Concernant les conditions de travail :
 - Le travail de nuit temporaire : attention particulière de la direction et de l'équipe d'encadrement avec des visites hebdomadaires sur sites

Trois réunions spécifiques chauffeurs ont eu lieu avec pour objectif de recueillir les besoins, d'échanger sur les pratiques ainsi que l'organisation des tournées.

Lors de l'arrivée des nouveaux véhicules prévue au 1^{ier} trimestre 2025, il est convenu avec le loueur qu'un mécanicien intervienne pour une formation aux points de contrôle des camions dans le but de renforcer la sécurité et la prévention.

IV. CONCLUSION

Le premier semestre 2024 a été marqué par l'installation du tunnel de lavage, outil devenu indispensable pour répondre aux enjeux de professionnalisation, d'amélioration des conditions de travail et de productivité. Au niveau de l'organisation du travail et du dialogue social, le personnel, après 2 ans d'activité soutenue et dans un contexte marqué par plusieurs postes vacants a exprimé au dernier trimestre des tensions, ses craintes et son besoin de reconnaissance. Des rencontres avec la direction de la cuisine et la direction générale ont permis d'entendre ces inquiétudes et attentes.

Les axes d'amélioration se traduisent à travers plusieurs champs :

- ✓ D'abord, dans des travaux d'aménagement par la reconfiguration de l'espace de préparation froide et de conditionnement qui va devenir un espace unique et ouvert, améliorant les conditions de travail.
- ✓ Puis dans une activité économique adaptée aux ressources ; la recherche d'un point d'équilibre satisfaisant tant pour garantir la pérennité de l'entreprise, que la qualité de service et des emplois
- ✓ Enfin, dans le dialogue social, par la volonté de l'équipe de direction d'associer plus largement les équipes aux projets de l'entreprise.

En parallèle, les négociations ouvertes dès le mois de septembre ont permis d'aboutir à une revalorisation des salaires des professionnels, prenant en compte la nécessaire recherche de pérennité des équilibres économiques.

2024, c'est également la seconde année d'exploitation de la Petite Cuisine qui malgré une bonne qualité des plats servis termine sur un bilan économique qui oblige à retravailler le modèle et l'offre de service.

La Cuisine et La Petite Cuisine ont joué leur rôle d'entreprises accueillantes et inclusives en permettant à 35 personnes de découvrir nos métiers. Le recrutement reste cependant un point de fragilité avec seulement 9 de nouveaux embauchés cette année.

Le partenariat avec les Cuisines d'Uzel de la Fondation Pluriel a été très présent en 2024 : transfert d'activité, réalisation d'enquêtes de satisfaction, recherche de contenants sans plastique, conseils lors des travaux d'aménagement...Le projet phare avec Uzel en 2025 sera l'installation d'un nouveau logiciel de production plus fonctionnel et adapté aux enjeux de la filière.

Après une période de fragilités et de questionnements, l'année 2025 s'ouvre sur une note de renouveau et de mise en perspective de ce que sera la Cuisine et plus largement les métiers de la filière dans les années à venir.

La Cuisine, entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire se donne un fil conducteur, garantir une offre de service qui réponde aux besoins aux goûts des convives tout en favorisant des emplois de qualité adaptés aux personnes en situation de handicap.



ESAT DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement et Service d'Aide par le Travail
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Préfectoral 08/06/2007
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	ARS 16/10/2015 – Décision 2015-478
	CAPACITE TOTALE	Autorisée et installée : 35 ETP
	MODALITE D'ACCUEIL	Temps plein ou temps partiel
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Externat, Semi-internat
CATEGORIE DE BENEFICIAIRES		Adultes, déficients psychiques

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2018/2022) prolongé en 2023/2024.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	35	35
Nombre de jours d'ouverture	227	227
Journées cibles CPOM	6 801	6801
Journées réalisées	6 874	7147
Taux d'occupation	87%	90%

Le nombre de journées réalisées (7 147 journées) est en augmentation.

Au 31/12, 37 personnes physiques sont présentes dont 28 à temps plein, 5 à 80 %, 2 à 60 % et 2 à 50 %, soit 34,20 ETP.

288 journées d'accueil ont été réalisées pour des stagiaires et ne sont pas décomptées dans ce tableau.

Suivi des absences :

Le taux d'absentéisme de 10 % est en baisse. 807 journées d'absence maladie ont été comptabilisées contre 1118 en 2023 avec une stabilité psychique plus importante des personnes accompagnées.

Sur 37 personnes présentes au 31 décembre, 23 personnes ont eu des absences pour des difficultés psychiques et 7 pour des problèmes physiques (dos, genoux, chevilles...). Elles ont conservé leur place et le maintien du salaire durant ces absences.

A noter que les jours d'absence maladie ne sont pas comptés dans le reporting ARS alors qu'il n'est pas possible d'intégrer un travailleur sur le poste vacant faute de pouvoir lui garantir la rémunération. Comme indiqué dans le guide méthodologique de la CNSA sur la mesure de l'activité (janvier 2019), cela doit être pris en compte dans l'analyse du taux d'occupation.

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEE S	SEJOUR S	PERSONNES CONCERNEE S	JOURNEE S	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	224	7	5	60	10	3
En MCO	8	1	1			
TOTAL	232	8	6	60	10	3

60 journées d'hospitalisation en psychiatrie contre 224 en 2023. Elles ont concerné 3 personnes pour 10 séjours.

II.1.b. Parcours des personnes accompagnées :

MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	39	38
Entrées de l'année (B)	3	2
Sorties définitives de l'année (C)	2	3
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	38	37
File active de l'année (A+B)	41	40
Durée moyenne de séjour des sortants	3 ans 5 mois 2 jours	7 ans 6 mois 18 jours

Les admissions :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	38	37	3	2
Etablissement de santé				
Etablissement médico-social				
Provenance inconnue				
TOTAL	38	37	3	2

- ✓ Le 5 février, une jeune femme de 23 ans ayant déjà une reconnaissance travailleur handicapé ; accueillie dans un premier temps pour un stage « Be 4 work », l'évaluation par notre médecin psychiatre a conduit à l'accompagner vers une orientation ESAT validée par la CDAPH.
- ✓ Le 16 novembre un homme de 39 ans titulaire d'un CAP peinture ayant eu des expériences en entreprise du milieu ordinaire et qui fréquentait l'atelier thérapeutique de Vesoul.

Les sorties :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)	2	3
Etablissement médico-social		
TOTAL	2	3

- ✓ Le 2 février, un homme de 40 ans. Accueilli en octobre 2023, plusieurs problèmes de comportement nous ont contraint à demander sa sortie à la CDAPH.
- ✓ Le 6 juillet, un homme de 44 ans accueilli depuis 2010 a démissionné du fait de ses difficultés psychiques et de la lourdeur de son traitement.
- ✓ Le 2 décembre, un homme de 45 ans accueilli depuis 2015 a démissionné pour travailler en milieu ordinaire (intérim), sans avoir souhaiter préalablement travailler son projet.

II.1.c. Liste d'attente :

L'ESAT est intégré au dispositif Via Trajectoire. Lors de la réception des nouvelles orientations, un courrier précisant l'inscription sur la liste d'attente est adressé aux personnes concernées.

65 orientations sont en cours de validité au 31/12/2024 dont 2 prononcées au cours de l'année 2024 (16 en 2023) soit une forte baisse des orientations qui semble être due principalement aux évolutions liées à la mise en place de France Travail selon un constat partagé des ESAT.

22 personnes sont en liste d'attente active, 41 personnes ont été classées sans suite par la MDPH : personnes ne souhaitant pas être accueillies ou ayant démissionné mais bénéficient toujours de l'orientation vers notre établissement. Pour 2 personnes, nous sommes en attente de répons sur leur souhait d'accueil à l'ESAT.

2 réunions d'information collectives pour les personnes inscrites sur la liste d'attente active ont eu lieu.

4 rencontres individuelles en vue d'une admission dont une n'a pas souhaité être accueillie suite à son stage.

Les commissions d'harmonisations des listes d'attente deux fois par an avec la MDPH permettent un meilleur suivi.

L'ESAT de Villersexel participe aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (2 réunions) en présence des services publics de l'emploi, des ESAT du département, et de la plateforme emploi accompagné. Cette instance permet de traiter des situations complexes.

A noter que les personnes orientées présentent des freins à l'emploi importants comme un manque de stabilité psychique, des problèmes somatiques, des problèmes de mobilité ou de logement.

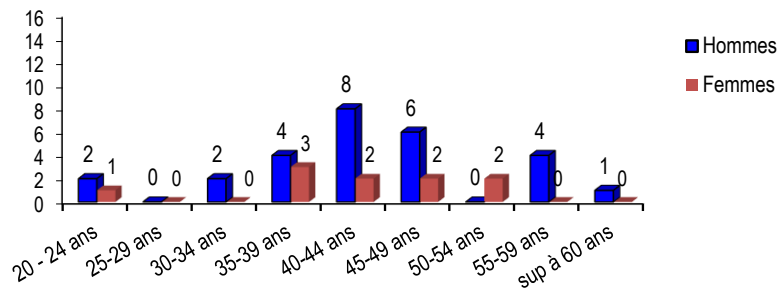
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

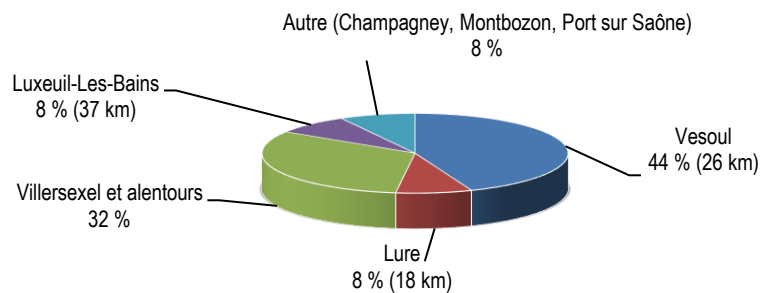
Au 31 décembre, l'effectif est de 37 personnes de 23 à 61 ans avec une moyenne d'âge de 43,43 ans.

10 femmes sur 27 hommes sont accueillies.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

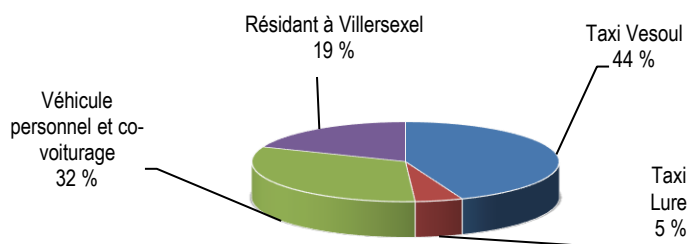


RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



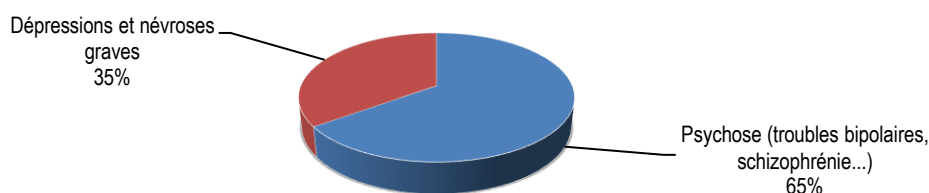
Comme les années précédentes, on observe une diversité des origines géographiques avec une majorité de personnes originaire du secteur de Vesoul.

MOYENS DE TRANSPORT



- ✓ 16 personnes prennent un taxi collectif (2 véhicules) ou les navettes ESAT pour le trajet Vesoul-Villersexel
- ✓ 2 personnes utilisent la navette ESAT depuis Lure
- ✓ 12 personnes utilisent leur véhicule personnel ou pratiquent le co-voiturage
- ✓ 7 personnes résident à Villersexel.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES



37 personnes présentent des troubles psychiques, conformément à l'agrément. Nous abordons le retentissement de ces troubles dans la partie III.1.a.

3 personnes présentent des troubles associés, 2 déficiences intellectuelles légères, 1 déficience visuelle sans adaptation particulière.

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12)	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		2
Autisme et autres TED		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles psychiques	37	
Troubles du langage et des apprentissages		
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		1
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques		
Personnes cérébrolésées		
Personnes polyhandicapées		
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec autres types de déficiences		
TOTAL	37	3

II.2.b. Mesures de protection :

3 personnes ont une mesure de curatelle.

MESURE DE PROTECTION (AU 31/12)	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle	6	3
Mesure de Tutelle	1	
Autre mesure de protection		
TOTAL	7	3

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2023/2027. L'établissement s'inscrit pleinement dans le plan de transformation des ESAT et participe au plan ESMS numérique (déploiement en cours du dossier de l'utilisateur informatisé).

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

9 personnes rencontrent des difficultés physiques (articulaires ou dorsales) souvent liées à leur parcours de vie avant admission. Les restrictions émises par le médecin du travail pour elles sont prises en compte dans l'organisation du travail.

Tous les travailleurs handicapés ont une visite médicale auprès de la médecine du travail lors de leur admission ainsi qu'un suivi adapté.

A l'automne 2024, l'ESAT a réalisé avec la CPTS de Lure le test de dépistage diabète pour l'ensemble des personnes accompagnées. Cela a permis de diagnostiquer une personne et de repérer 3 personnes en « pré-diabète ». En parallèle, un atelier nutrition avec une diététicienne de la CPTS a été proposé pour sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée.

14 personnes ont bénéficié d'un rendez-vous ophtalmologie organisé de façon groupée durant le temps de travail.

Plusieurs niveaux de réponses aux besoins de santé psychique des personnes sont prévus :

- ✓ 33 personnes accueillies ont un suivi externe à l'ESAT auprès d'un médecin psychiatre et parfois d'un psychologue : CMP de Vesoul, Lure, Luxeuil, Héricourt ou auprès de psychiatres libéraux.
- ✓ La prise d'un traitement (psychotropes, anxiolytiques, benzodiazépines...) concerne 89 % des personnes accueillies : seules 4 n'ont pas de traitement. Le respect de l'observance fait partie des points régulièrement rappelés afin de favoriser la stabilité psychique et donc la capacité de travail ; des effets secondaires peuvent survenir comme somnolence, agitation...
- ✓ La présence du médecin psychiatre (une demi-journée tous les 15 jours) permet des temps de rencontres aux personnes accueillies selon leurs besoins. Elle rencontre également les personnes préalablement à leur admission (2 en 2024). Sa présence permet d'assurer une meilleure continuité des soins. Elle fait le lien avec les psychiatres référents et les CMP et palie parfois l'absence de suivi pour certaines personnes du fait de la pénurie de psychiatres.
- ✓ 20 personnes sollicitent la psychologue ponctuellement ou très régulièrement (98 entretiens). Par ailleurs, la psychologue rencontre chaque personne accueillie une fois par an pour un entretien bilan dans le cadre du projet personnalisé.

Les accompagnements par les CSAPA de Montbéliard et Vesoul se sont poursuivis : cannabis, jeux d'argent et alcool sont les principales addictions ayant nécessité un suivi que l'ESAT facilite (organisation du travail, transport...). Cette collaboration correspond à une action de prévention et d'éducation favorisant l'accès à une plus grande autonomie sociale.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES A LA SECURITE (SERAFIN 2.2.1.4)

4 personnes ont suivi la formation sur les équipements de sécurité spécifiques aux différents postes de travail au sein de Galvanoplast.

2 personnes ont validé le permis tronçonneuse ECC1 suite à une formation.

Toutes les personnes accueillies sont accompagnées pour sécuriser leur poste de travail, démarche renforcée avec l'instance mixte.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

La diversité des activités de l'ESAT permet d'adapter le travail à chaque personne accueillie selon ses besoins et attentes en partant de ses potentialités.

Les suivis d'accompagnement se font pour tous au rythme d'un entretien tous les deux mois avec le référent suite à la décision prise en CVS du 16 février 2024. Ce nouveau dispositif formalisé a permis de faire émerger des demandes non exprimées jusqu'alors dans les domaines personnels et professionnels et de faire un point régulier sur les objectifs des projets personnalisés.

ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ (SERAFIN 2.3.1.1)

L'ESAT poursuit son utilisation de la plateforme WIKIKAP pour évaluer les compétences et savoir-être des personnes accompagnées et des stagiaires. Cet outil est utilisé pour les bilans d'étapes et la gestion des projets personnalisés (27 projets mis en forme en 2024). La planification des réunions de projets sera revue en 2025 pour une mise à jour annuelle exhaustive.

En 2024, de nombreuses évolutions nous ont permis d'être plus efficaces dans la traçabilité des échanges, des périodes d'immersion ou encore des suivis d'accompagnement. L'accès au dossier par les personnes accompagnées est possible et encouragé notamment pour l'autoévaluation ainsi que la proposition des objectifs du projet personnalisé. Si certaines personnes l'utilisent il faut poursuivre la sensibilisation de l'ensemble de l'équipe

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.3)

Le développement de l'autonomie dans le travail constaté se confirme, que ce soit au niveau de l'exécution des différentes tâches comme pour la préparation du matériel et l'anticipation de l'organisation nécessaire. Afin de responsabiliser et favoriser l'implication des personnes accompagnées, nous leur avons proposé d'établir eux-mêmes des pré-plannings pour la semaine suivante. L'objectif est que pour certaines activités (mise à disposition en entreprise notamment), les personnes accompagnées se positionnent elles-mêmes dans le planning hebdomadaire. L'équipe d'encadrement complète et valide ensuite l'organisation proposée. Cette nouvelle pratique permet de rendre encore plus actrices les personnes accompagnées.

De plus, nous constatons que les échanges tous les deux mois dans le cadre des suivis d'accompagnement permettent de réinterroger régulièrement les objectifs des projets personnalisés et favorisent les initiatives.

Les activités professionnelles mises en œuvre sont les suivantes :

AU SEIN DE L'ESAT	HORTICULTURE / MARAICHAGE	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE
Description activité	Production horticole et maraîchère, vente directe	Assemblage d'éléments plastiques, contrôle qualité, conditionnement, tri de pièces, façonnage, filmage...
% Chiffre d'affaires	1.87	36.21 (interne + externe)
Nombre de TH	2 à 10	1 à 25
Nombre encadrants (mon. atelier)	1 à 2	0 à 3
Clients	Particuliers, entreprises, associations, mairies...	Delfingen, Galvanoplast, IME by estimpim ? ESAT Saint-Sauveur

A L'EXTERIEUR DE L'ESAT	ESPACES VERTS	SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	MENAGE / VITRES	LIVRAISON CUISINE	DIVERS
Description activité	Tonte, débroussaillage, taille de haies, arbustes, plantations...	Contrôle qualité, tri, conditionnement, façonnage (imprimerie)...	Nettoyage de locaux administratifs, commerciaux, nettoyage vitres		Déménagements, évacuation déchetterie ...
% Chiffre d'affaires	51	36,21 (interne + externe)	9,47	1.16	0,29
Nombre de TH	2 à 18	1 à 25	2 à 10		2 à 15
Nombre encadrants (moniteurs d'atelier)	1 à 3	0 à 3	1	0	1 à 3
Clients	Particuliers, entreprises, Communauté de communes, mairies, associations	Galvanoplast, IME by Estimpim	Commerces, entreprises, associations...		Particuliers, EHPAD

Le chiffre d'affaires est en baisse de 4 % par rapport à 2023 mais le résultat reste positif.

ACCOMPAGNEMENT POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES (SERAFIN 2.3.3.4)

9 personnes ont bénéficié de 9 séances de formation avec l'APP de Rioz sur les notions de base (lecture, écriture, mathématiques) et une initiation à l'informatique. Cette action permet aux participants de maintenir ou d'approfondir les savoirs de base, ce qui est parfois la première étape d'un projet d'évolution personnelle ou professionnelle.

ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION (SERAFIN 2.3.5)

Sept personnes sollicitent régulièrement l'accompagnatrice socio-professionnelle et 11 de façon plus ponctuelle pour un soutien dans le domaine de la vie sociale : démarches administratives, aide à la recherche de logement, gestion du budget... L'ESAT apporte les réponses à ces demandes, seul et/ou avec la mobilisation de partenaires de droit commun.

Une réunion d'information auprès de l'ensemble des personnes accompagnées a été proposée dans le cadre de la mise en place de la mutuelle collective obligatoire prévue par la loi plein emploi.

ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.2)

Les éléments de soutien décrits ci-dessus participent pleinement à la réassurance des personnes accompagnées et permettent à certaines de commencer à se projeter dans un parcours d'évolution professionnelle pouvant aller jusqu'au milieu ordinaire.

- ✓ 3 personnes ont sollicité des stages en entreprises dans une démarche de découverte du milieu ordinaire sans pour autant évoquer pour l'instant de réel projet d'évolution.

- ✓ 5 autres personnes ont évoqué de réelles ambitions professionnelles en milieu ordinaire, dont 3 ont déjà mis en œuvre des actions (stages, mises à disposition, accompagnement plateforme emploi accompagné, rencontres de professionnels, inscription et suivi France Travail...)

La pathologie psychiatrique est le plus gros frein au projet de retour en milieu ordinaire du fait des difficultés à rester stables psychiquement. Pour la majorité des personnes accompagnées, l'ESAT reste le lieu rassurant leur permettant de s'épanouir professionnellement

Par ailleurs 288 journées d'accueil en stage ont été réalisées à l'ESAT pour des personnes extérieures. Ces stages ont pour but de découvrir des métiers, travailler le projet professionnel ou valider l'accueil à l'ESAT.

- ✓ 39 journées de stage pour des jeunes issus du secteur du handicap ou de la protection de l'enfance dans le cadre du « dispositif 14/22 ans » de l'AHS-FC.
- ✓ 20 journées pour des groupes de 4 à 5 jeunes de l'IMPro de Noidans-les-Vesoul (découverte des activités professionnelles)
- ✓ 5 journées de stage pour un jeune dans le cadre de son parcours de formation avec la MFR de Montbozon.
- ✓ 4 personnes ont réalisé un stage de pré-admission (51 jours).
- ✓ 3 personnes ont réalisé un stage dans le cadre d'une MISPE (23 jours).
- ✓ 1 personne a réalisé un stage suite à un conventionnement entre ESAT dans le cadre d'un rapprochement familial (2 jours)
- ✓ 16 personnes ont réalisé un stage dans le cadre du Be 4 work (148 jours).

Zoom sur « Be 4 Work » : stages d'évaluation et remobilisation de personnes éloignées de l'emploi.

- ✓ Créé en 2021 grâce au soutien de la Région BFC puis de la DREETS (jusqu'au 31/08/2024), ce dispositif a permis d'accompagner 11 jeunes dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle cette année. Nous constatons une évolution des profils des jeunes avec plus de freins à l'emploi et de mal à se mobiliser (sur 16 conventions signées seulement 11 jeunes sont allés jusqu'au bout).
- ✓ L'aspect logement a été moins mobilisé cette année, les jeunes ayant pu bénéficier des navettes mises en place par l'ESAT ou étant eux même autonomes.
- ✓ Nous avons élargi et consolidé le réseau de partenaires du dispositif. Les partenaires historiques que sont les Missions Locales Lure Luxeuil Champagney, Héricourt-Villersexel, Vesoul, le PHAJ de Frotey-les-Vesoul et la CCPV se sont réengagés et de nouveaux nous ont rejoint : l'EA « La Cuisine de Villersexel », Crit Intérim, et la MECS « Pas à Pas ».
- ✓ L'ESAT a répondu à un appel à projets du Département à destination des bénéficiaires du RSA pour lesquels le BE 4 Work pourrait permettre une remobilisation. Notre candidature n'a pas été retenue mais a été l'occasion de signer un consortium entre tous les partenaires, consolidant la volonté de tous de travailler en partenariat.
- ✓ En parallèle, l'AHSSEA, pilote du dispositif CEJ-JR, nous a sollicité comme prestataire dans les parcours des jeunes dits « décrocheurs ». 15 bénéficiaires étaient prévus dans le cadre mais seulement 2 jeunes ont pu en bénéficier. Cela peut s'expliquer par des critères d'éligibilité complexes imposés par la DREETS et difficilement applicables sur le terrain, notamment par les Missions Locales.
- ✓ Dans la continuité de ce partenariat, une réponse commune a été proposée à la DREETS pour l'appel à projets « O2R : offre de repérage et de remobilisation », avec l'AHSSEA comme pilote, l'AFPA de Vesoul et l'ESAT de Villersexel comme prestataires sur le champ de la remobilisation. Un consortium a été signé entre ces trois structures. La réponse positive de la DREETS permet des financements fléchés pour l'accueil de stagiaires Be 4 work sur 3 ans à compter de 2025 sans limite d'âge.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE ; ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR (SERAFIN 2.3.4.2)

30 personnes participent régulièrement ou ponctuellement à des activités de loisirs. Au-delà des propositions de l'accompagnatrice socio-professionnelle, les personnes accueillies expriment aussi leurs choix grâce à un sondage initié par une des personnes accompagnées. En effet, ayant pour projet professionnel de travailler dans le secteur de l'animation, cette mission lui a permis de mettre en œuvre des compétences liées.

Nous notons une nette augmentation de la participation qui peut s'expliquer par l'organisation de nouvelles activités en journée comme la randonnée ou le VTT.

Le futsal, les matchs de foot, le cinéma, le bowling, le marché de Noël et les traditionnels temps conviviaux barbecue et raclette ont rythmé l'accompagnement aux loisirs cette année.

Un projet de sortie à Europa Park est en cours et intéresse bon nombre des personnes accompagnées.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Pour le développement des activités professionnelles :

Dans un contexte économique de plus en plus incertain, la diversité des activités professionnelles proposées est un atout pour garantir des supports variés et adaptés aux attentes et besoins de chacun. Les multiples compétences et la polyvalence acquises par les personnes accompagnées nous permettent d'avoir aujourd'hui une grande capacité d'adaptation et de nous positionner sur différents marchés auprès des entreprises industrielles, des collectivités et des particuliers.

Cette capacité à s'adapter permet à l'équipe des personnes accompagnées d'accueillir chaque année de nombreux stagiaires avec bienveillance dans une démarche de pair-aidance en leur transmettant à la fois des compétences techniques et des savoir-être.

Comme nous l'avons prévu, la construction du nouveau bâtiment passif permet aux personnes accompagnées de participer aux travaux via la pose des portes et fenêtres, et la peinture intérieure. Des mises à disposition dans le cadre de la clause d'insertion, des stages en entreprises débouchant sur des mises à disposition ont été autant de supports au développement des compétences des personnes concernées, mettant en lumière leur professionnalisme et la qualité de leur travail. Les échanges avec les entreprises, l'architecte ou encore les élus font de ce projet immobilier un réel vecteur d'inclusion. L'ensemble des acteurs a souligné la qualité du travail réalisé par les 12 travailleurs de l'ESAT intervenus sur ce chantier.

III.2.b. Pour la prévention et l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique :

Le manque de psychiatres dans des structures (CMP notamment) fragilise le suivi de certaines personnes avec des consultations plus espacées ou des suivis réalisés par des infirmiers en pratique avancée. Afin d'éviter des déstabilisations importantes pour les personnes les plus vulnérables, nous maintenons des échanges réguliers avec plusieurs secteurs psychiatriques. Cela permet de gérer au mieux l'articulation soin/travail.

Le Directeur siège au Conseil Territorial de Santé 70. Deux réunions plénières ont eu lieu. Il siège également à la Commission Santé Mentale du CTS qui ne s'est réunie qu'une fois en 2024.

L'accompagnatrice socioprofessionnelle est intervenue à l'IRTS de Besançon pour 2 journées de formation auprès des ETS 2^{ème} année. Elle a également participé au PLIE d'Héricourt et au CTIE de Lure.

III.2.c. Pour la contribution aux dynamiques territoriales et de rayonnement :

Les échanges avec la Communauté de Communes de Villersexel et les salariés de la Maison France Services se sont poursuivis avec 2 réunions et une visite du chantier. Cela a été l'occasion de préparer l'installation des différents acteurs et de lancer la réflexion sur l'identité et la communication liées à ce nouveau pôle inclusif.

Le 2 août, le préfet de la Haute-Saône a souhaité profiter d'une visite sur le territoire pour rencontrer les élus et l'AHS-FC pour bien appréhender les enjeux liés à ce projet.

III.3. MISE EN PLACE DU PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT :

La mise en place du plan de transformation s'est poursuivie en 2024 :

- ✓ Mise en place de la mutuelle collective obligatoire le 1^{er} juillet.
- ✓ Signature de la convention ESAT/EA avec la Cuisine de Villersexel.

L'ESAT reste en veille sur les évolutions mais attend les éléments sur le simulateur de ressources et le carnet de parcours et de compétences notamment.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

En 2024, les personnes accueillies ont porté lors de l'Assemblée générale de l'Association une expression forte à travers le témoignage du président du CVS devant une centaine de personnes à Moimay.

III.4.a. Le CVS :

Le CVS s'est réuni 3 fois. Il débute par les questions des personnes accueillies avant d'aborder les thématiques liées au fonctionnement de l'établissement (activités professionnelles, extra-professionnelles, événements indésirables, plaintes et réclamations, accueil de stagiaires, projets d'investissement, démarche qualité...). Avant chaque CVS une réunion organisée et animée par les membres du CVS sans l'équipe d'encadrement regroupe toutes les personnes accueillies pour faire remonter les questions ou remarques.

III.4.b. L'instance mixte :

L'Instance Mixte, mise en place fin 2023, s'est réunie 4 fois. Elle permet aux personnes accompagnées de participer pleinement aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Elle a rapidement trouvé sa place en donnant l'occasion à l'équipe éducative et aux personnes accompagnées de réfléchir ensemble sur des thématiques précises en lien avec des axes d'amélioration du PACQ notamment.

L'instance implique les membres élus mais également d'autres personnes invitées à travailler sur des sujets spécifiques comme la rédaction des fiches chantiers ménage et espaces verts par exemple.

III.4.c. Le délégué des personnes :

L'ESAT a mis en place le délégué des personnes avec l'élection en Décembre 2023. Nous avons proposé également un rôle de suppléant dans le cas où la personne élue serait absente, ce qui n'était pas prévu dans les textes. Le délégué des personnes favorise l'expression de ses collègues en faisant du lien avec l'équipe éducative et en siégeant au CVS et à l'Instance Mixte.

Malgré plusieurs temps d'information et la distribution de supports explicatifs, ce rôle n'est pas encore bien appréhendé par les personnes accompagnées, habituées à passer par le CVS ou directement par l'équipe encadrante.

III.4.d. Contribution des personnes accueillies au rapport d'activité :

Au cours d'un CVS, il a été proposé que les représentants au CVS s'expriment directement dans le rapport d'activité. Le texte qui suit est issu d'échanges entre les moniteurs et un groupe de personnes accompagnées.

La vie et les projets de l'ESAT vus par les personnes accompagnées :

> Comment avez-vous vécu l'évaluation réalisée en mars 2024 et qu'en avez-vous retenu ?

« J'ai retenu de l'évaluation externe, que dans l'ensemble l'ESAT fonctionnait correctement, mais qu'il y avait certaines améliorations à apporter pour être totalement dans les clous ».

« Personnellement, j'ai été interviewé par les évaluateurs, j'ai trouvé ça intéressant d'échanger avec les personnes extérieures pour exprimer mon point de vue sur le fonctionnement de l'ESAT ».

« Je savais qu'il y avait l'évaluation, cela a généré un certain stress, j'ai été rassuré quand j'ai su que je ne faisais pas parti des personnes interrogées par les évaluateurs ».

> Qu'attendez-vous du projet immobilier de l'ESAT et comment vivez-vous ce changement ?

« J'attends avec grande impatience le déménagement, les locaux étant ici trop petits, ça peut vite générer une certaine forme d'agacement. Les nouveaux locaux nous permettront d'évoluer dans un environnement de travail plus serein et plus adapté ».

« J'ai hâte de déménager pour avoir des locaux plus grands par rapport au bâtiment actuel. Il va falloir que tout le monde fasse un effort sur les règles d'hygiène afin d'entretenir les locaux le mieux possible ».

« La qualité de vie des personnes accueillies sera meilleure, par exemple avec l'implantation d'un parking. Les locaux seront plus adaptés au matériel et aux véhicules (carport, ateliers et locaux plus adaptés) ».

« Je n'attends rien de spécial de ce déménagement. Je le vis plutôt mal avec beaucoup d'appréhension. Ce changement de lieu va impacter mes habitudes, il me faudra un certain temps d'adaptation ».

> Nous avons vécu beaucoup de nouveautés en 2024 (Événements Indésirables, Plaintes et réclamations, suivi d'accompagnement, Instance Mixte, délégué des personnes...) quel regard portez-vous sur ces évolutions ?

« Toutes ces nouvelles instances ou réglementations sont là pour un meilleur développement et fonctionnement de l'ESAT ».

« Personnellement, tous ces changements n'ont pas impacté mon quotidien à l'ESAT, ça se passait bien avant, ça se passe toujours aussi bien aujourd'hui. Je n'ai pas été confronté à ces nouveautés ».

« Je n'ai pas eu recours à ces différents circuits, malgré ça j'ai pris connaissance de leur différentes utilisations ».

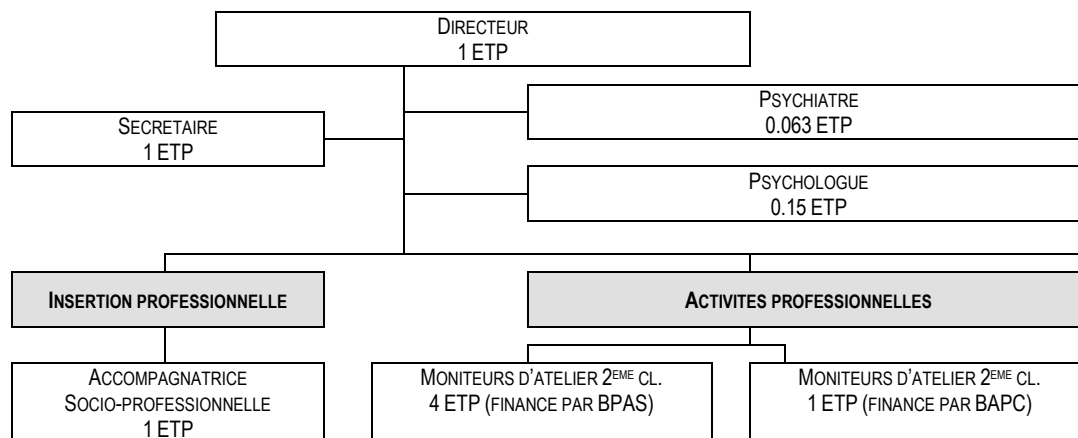
« En règle générale, il y a une nette amélioration sur la procédure de plaintes et réclamations, il y a un traçage, ce qui permettra sur le long terme une meilleure qualité de vie au sein de l'ESAT ».

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Salariés :

Au 31/12, l'équipe est constituée de 11 salariés soit 9,21 ETP.

ORGANIGRAMME DE L'ESAT DE VILLERSEXEL



III.5.b. Arrivées/départs des personnels :

Nous notons le départ d'un ETS en novembre. Une réflexion est en cours sur le profil le plus adapté pour son remplacement en lien avec les besoins des personnes accompagnées.

III.5.c. Formations, analyse de la pratique :

- ✓ L'accompagnatrice socio-professionnelle, l'ETS et le directeur ont participé aux rencontres d'Andicat en mars « Evolution du statut des travailleurs en ESAT, les conséquences à anticiper » ; ainsi qu'aux rencontres nationales en région en novembre « Le management dans un contexte de transformation des ESAT : de la contrainte à l'opportunité »
- ✓ 3 séances d'analyse de la pratique ont concerné toute l'équipe de professionnels.
- ✓ L'accompagnatrice socio-professionnelle et deux moniteurs d'atelier ont suivi la formation « Les bases en psychiatrie » (2 jours)
- ✓ Fin de formation en juin pour le directeur « dirigeant de l'économie médico-social »
- ✓ L'ETS a suivi la formation DIU.

Dans le cadre des actions collectives de l'OPCO :

- ✓ 2 personnes à la formation « Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées » (2 jours)
- ✓ 2 personnes à la formation « développer ses compétences informatiques » (2 jours)
- ✓ 2 personnes accueillies (membre du CVS, délégué des personnes) à la formation « La citoyenneté ».

III.6. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.6.a. Organisation de la démarche qualité :

Le CoPil Qualité composé de 3 personnes accueillies et 4 professionnels de l'ESAT s'est réuni 6 fois pour préparer l'évaluation et poursuivre la mise en œuvre du PACQ.

Une formation sur les CREX a été réalisée en février afin de nous perfectionner dans l'analyse des événements indésirables.

Comme chaque année, le DUERP a été réactualisé en septembre afin de suivre les actions engagées et de le compléter. Un temps de consultation de l'équipe d'encadrement et des personnes accompagnées précède cette actualisation, ainsi qu'une présentation aux IRP.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment passif se sont poursuivis avec une fin de travaux prévue en avril 2025. Les salariés et personnes accompagnées ont été consultés sur les choix du mobilier, des sols et des peintures.

Une enquête de satisfaction, travaillée en COPIL qualité, a été transmise à l'ensemble des personnes accompagnées en juillet 2024, afin de recueillir leurs avis sur leur accompagnement, le respect de leurs choix ou encore sur leurs conditions de travail. 18 questionnaires ont été rendus qui n'ont pas mis en avant d'axes d'évolution significatifs mais plutôt une attente forte d'investir les nouveaux locaux de l'ESAT.

III.6.b. Evaluation et suivi :

Les 19 et 20 mars 2024 l'évaluation a eu lieu. Les notes obtenues sont 3,9/4 pour le chapitre 1, 3,75/4 pour le chapitre 2 et 3,3/4 pour le chapitre 3.

9 critères impératifs sur 16 ont été satisfaits. Les principales conclusions étaient de mettre en conformité notre procédure droit à l'image (réalisé immédiatement) et d'améliorer de façon globale la traçabilité. Pour ce faire, des trames de comptes-rendus ont été travaillées en COPIL Qualité et la traçabilité sur l'outil WIKIKAP renforcée.

Un PACQ post-évaluation a été intégré au PACQ de l'établissement, lui-même retravaillé entièrement pour être plus lisible et efficace.

III.6.c. Suivi des évènements indésirables, plaintes et réclamations :

Cette année, 8 EI ont été signalés, 50 % en rapport avec la sécurité des biens et des personnes et 37 % pour des troubles du comportement. Comme évoqué précédemment, les travaux de l'instance mixte sur les questions de sécurité permettent d'apporter un premier niveau de réponse à ces EI.

Le circuit des plaintes et réclamations est peu utilisé, les personnes accompagnées préférant les échanges directs avec l'équipe éducative. Seulement 3 ont été déposées cette année toutes en lien avec la sécurité des biens et des personnes.

IV. CONCLUSION

L'évaluation HAS et plus globalement la démarche qualité, la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation avec l'instance mixte, le délégué des personnes, la mutuelle collective obligatoire et le projet immobilier ont été les sujets phares de l'année 2024.

L'ensemble de ces travaux a conforté les personnes accompagnées dans leur autonomie et a développé leur implication dans la vie de l'établissement. De plus, leur participation directe aux échanges avec nos partenaires leur permet d'être pleinement actrices des évolutions de l'ESAT et de sa place dans le tissu local et de renforcer l'expression de leur citoyenneté.

Tout au long de l'année 2024, l'avancée du projet immobilier a permis de progressivement se projeter dans ce nouvel environnement de travail et dans le partenariat avec la Maison France Services. La participation des équipes de l'ESAT aux travaux en lien étroit avec les entreprises a mis en évidence leurs compétences et professionnalisme et a été l'occasion de créer des opportunités de découverte métiers.

Les enjeux 2025 :

- ✓ Le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux.
- ✓ La poursuite de la sensibilisation aux problématiques de santé avec des actions développées en partenariat avec la CPTS de Lure.
- ✓ La pérennisation du dispositif Be 4 Work.
- ✓ Le développement du réseau d'entreprises partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes ayant un projet de retour en milieu ordinaire et déstigmatiser le handicap.

Dans une volonté de diversifier l'offre de services, l'ESAT a répondu à l'appel à projets du fond d'appui à la transformation de la CNSA avec un projet de création de 3 places d'accueil hors les murs. Bien que non abouti à ce jour, ce projet fait écho à la proposition 6 du rapport IGAS/IGF de février 2024 et correspond pleinement à la dynamique engagée depuis quelques années par l'équipe de l'ESAT.



EAM BELLEVUE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté ARSBFC/DA/2023-043 pour modification de l'autorisation délivrée pour le fonctionnement de l'établissement « EAM Bellevue » de Pontarlier en tout ou partie
AGREMENT	DATE DERNIER AGREMENT	12 juillet 2023 – arrêté conjoint ARS – CD25
	CAPACITE TOTALE	32 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil et accompagnement spécialisé : 13 places hébergement permanent et 1 temporaire Accueil et accompagnement médicalisé : 5 places hébergement permanent, 3 accueils de jour 10 places prestation milieu ordinaire (PMO)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en Internat, accueil temporaire (avec et sans hébergement), accueil de jour Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes adultes à partir de 20 ans présentant un handicap psychique

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs pour la période 2018/2022 prolongé jusqu'au 31/12/2024.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Evolution des journées de présence :

NOMBRE DE JOURNÉES	PERMANENT				TEMPORAIRE ARS/CD25		ACCUEIL DE JOUR ARS/CD25		PMO ARS/CD25		TOTAL	
	SECTION MEDICALISEE ARS/CD25		SECTION SPECIALISEE ARS									
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée au 31/12	5	5	13	13	1	1	3	3	10	10	32	32
Jours d'ouverture	365	365	365	365	365	365	119	250	119	250	365/119	365/250
Journées réalisées	2 443	1 710	1 985	4 034	442	399	72	50	40	416	4 982	6 609
Taux d'occupation	133,9 %	93,70%	41,83%	82,02%	121%	109%	20,2%	6,7%	3,4%	16,7%	70,2%	65 %

NB : Taux d'Occupation = journées réalisées / (capacité installée x nombre de jours d'ouvertures) x 100

Le taux d'occupation de l'accueil permanent progresse, toutes les places ayant été pourvues et celui de l'accueil temporaire reste supérieur à 100 %. Les accueils de jour restent marginaux mais le service PMO monte en charge. L'établissement a pu se stabiliser et déployer son offre de service. Depuis mai 2024, les places permanentes, en sections spécialisées et médicalisées, sont complètes.

Le nombre de journées en hébergement permanent passe de 4 428 en 2023 à 5744 en 2024.

L'accueil temporaire a été bien investi, sur des séjours de pré admissions, mais également dans le cadre de répit ou de PAG. L'accueil de jour et la PMO ont été moins mobilisés, méconnus pour certains acteurs du territoire. Des

démarches de communication ont été mises en œuvre à la fin du 1^{er} semestre et au second, permettant ainsi de voir de nouvelles demandes arriver en fin d'année.

Fin 2024, 6 personnes sont suivies en PMO, avec autant d'admissions programmées au premier trimestre 2025.

Le suivi des absences :

✓ Hospitalisations :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie adulte	0	8	4	158	15	8
En MCO	29	8	2	17	4	1
Service Urgences	3	14	8	5	16	6
TOTAL	32	30	14	180	35	15

Nous notons 44 jours d'hospitalisation non décomptés pour 3 séjours concernant 2 résidents.

En lien avec notre agrément et les handicaps des usagers, le nombre de séjours en service de psychiatrie a quasiment doublé depuis l'an passé. Nous avons fait appel au service des urgences pour 6 résidents pour des problèmes somatiques et/ou psychiques. Globalement les séjours dans les services de soins somatiques sont stables voire en légère diminution. Les liens avec les services d'HAD et leurs interventions régulières permettent de limiter ce recours aux urgences.

✓ Séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	4	2	2	3	1	1
Financé par l'ESSMS	0	0	0	42	1	6
TOTAL	4	2	2	45	2	7

Seul 1 résident est parti en séjours adaptés en 2024, en accord avec son tuteur. Ces séjours sont de plus en plus complexes à mettre en œuvre, tant par leur coût, que par la difficulté à trouver un séjour complètement adapté à la vulnérabilité et donc aux besoins de nos publics. Cette année, l'établissement a organisé un séjour de transfert d'une semaine pour 6 résidents dans un gîte à Clairvaux Les Lacs. 2 équipes de 4 professionnels se sont relayées, jours et nuits, auprès des vacanciers pour leur apporter un ailleurs, une bouffée d'oxygène dans leur quotidien.



✓ Séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Accueil venant d'un autre ESMS :						
Foyer de Vie Rousset	58	10	2	71	13	2
Foyer de Vie Le Manoir	51	11	1	26	2	1
DAME HD – L'Eveil	10	1	1	8	1	1
Autres établissement	104	9	5	28	3	1
Accueil venant d'un établissement de santé :						
Pôle psy CHIHC	209	75	5	211	17	7
CHS Novillars	14	4	2	55	6	2
Stage provenant du secteur enfant	97	11	3	27	3	3
Accueil dans un autre ESMS :						
MAS Georges Pernot	29	7	2	14	2	1
EANM Foyer Rousset	-	-	-	50	8	1

Les séjours intra/inter associatifs sont constants par rapport à 2023. On note que la durée moyenne des séjours effectués est plus longue : on passe de 4 jours en 2023 à 9,5 jours en 2024. 5 résidents, en provenance d'autres établissements médico-sociaux (intra et extra associatifs) ont pu réaliser des séjours au sein de l'établissement afin de répondre à leur demande d'accueil, séquentiels ou permanents. Les hôpitaux psychiatriques de Novillars, de l'AHBFC et du Grandvallier nous ont également adressés 9 de leurs patients en attente de places en EAM, dont 3 ont pu être intégrés au sein des effectifs des résidents permanents. Enfin, 2 jeunes des IME (Eveil et Envol) ont également réalisé des stages afin de permettre du répit et/ou de mieux définir leur projet d'accueil dans un établissement pour adultes.

Dans le même temps, 1 des 2 derniers résidents polyhandicapés a pu trouver un hébergement plus adapté à ses besoins à la suite de 2 séjours en MAS « polyhandicap ».

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS	INTERNAT PERMANENT		INTERNAT TEMPORAIRE		PMO	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1/01 (A)	14	13	4	8	0	1
Entrées de l'année (B)	5	2	14	6	1	8
Sorties définitives de l'année (C)	6	1	10	5	0	3
Changement de modalités d'accueil (D)		+4		-4	0	0
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C+D)	13	18	8	5	1	6
File active de l'année (A+B+D)	19	19	18	14	1	9
Durée moyenne de séjour des sortants	13 ans 1 mois	18 ans 2 mois	3,42 jours	12,31 jours		1,3 mois

Nous enregistrons cette année 6 admissions permanentes pour 4 personnes orientées par le pôle de psychiatrie du CHIHC, 2 personnes orientées par des établissements de l'AHS-FC et 1 sortie définitive pour réorientation de personne en situation de polyhandicap. A noter 3 réorientations en interne de FAM à MAS.

Provenance des personnes en accueil permanent :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12	SITUATION		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	2	6	-	3
Etablissement de santé	4	1	4	1
Etablissement médico-social	7	11	2	2
Provenance inconnue	-	-	-	-
TOTAL	13	18	6	6

Nous avons réalisé 6 admissions pour des résidents, tous en situation de handicap psychique, et 3 changements de section (de médicalisée à spécialisée). 4 étaient accueillis au préalable en hôpital psychiatrique, sur le CHIHC, et 2 viennent de deux établissements de l'AHS-FC (EANM Rousset et EANM le Manoir). Tous ont pu bénéficier de séjours d'accueil temporaire au sein de l'établissement afin de préparer et faciliter leur intégration.

Motifs de sortie :

MOTIFS DE SORTIE	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	2	-
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	-
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)	-	-
Etablissement médico-social	4	1
TOTAL	7	1

1 sortie a eu lieu au cours de l'année 2024, en lien avec une réorientation à destination de structures MAS Polyhandicap à la MAS Georges Pernot à Franois.

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Tous les WE	1	2
2 à 3 WE par mois	1	0
1 WE par mois	3	4

Seuls 6 résidents ont des retours en famille régulier, ce qui représente une minorité (environ 1/3). 7 autres n'ont pas de contacts réguliers avec leurs proches. Les 22 % restants ont des contacts épisodiques avec leurs familles (visites et/ou contacts téléphoniques).

3 résidents de la section médicalisée ont été impactés par la mise en place du Règlement Départemental de l'Aide sociale avec la facturation de 28 journées. A noter que seul un résident a dépassé le quota annuel de 35 jours d'absence.

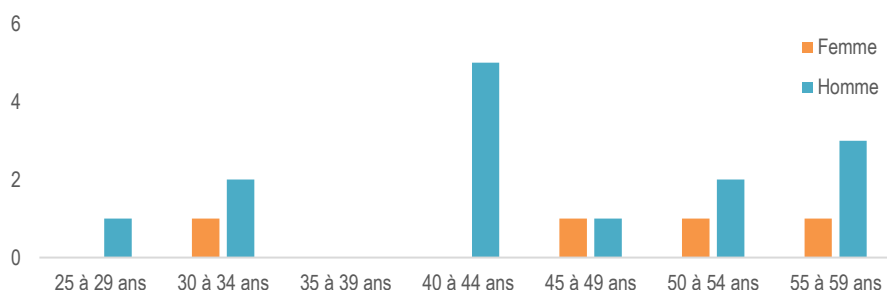
II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12, l'établissement enregistre une liste d'attente de 6 personnes pour des accueils au sein de l'établissement (source Progiciel Via Trajectoire Items « Liste d'attente » + « Premier contact »).

Des commissions d'admission se sont tenues à l'établissement à plusieurs reprises, intégrées désormais dans les temps de réunions hebdomadaires pluriprofessionnelles de l'établissement. En présence du médecin Co/Psychiatre, et des différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, elles ont permis d'évaluer les demandes d'admission. Il a ainsi été proposé de l'accueil de jour à 1 personne, des séjours d'accueil temporaire, à une autre un accueil permanent. Pour les 5 autres personnes entrées dans les effectifs permanents, des séjours d'accueil temporaire ont été positionnés en amont. Et 14 personnes ont été accueillies en accueil temporaire au cours de 2024

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :**II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :**

18 résidents sont présents au 31/12.

Répartition par âge et par sexe :

La répartition par âge des résidents présents au 31/12 est de 4 femmes et 14 hommes.

La moyenne d'âge est de 45,1 ans.

Les résidents sont majoritairement originaires du Doubs (1 seul est originaire d'un autre département : l'Essonne).

Répartition en fonction des déficiences observées :

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	5	9
Autisme et autres TED	1	-
Troubles du comportement et de la communication	-	9
Troubles psychiques	11	-
Troubles du langage et des apprentissages	-	4
Déficiences auditives	-	2
Déficiences visuelles	-	1
Déficiences motrices	-	3
Déficiences métaboliques	-	-
Personnes cérébrolésées	-	-
Personnes polyhandicapées	1	-
Personnes en cours de diagnostic	-	-
Personnes avec autres types de déficiences	-	-
TOTAL	18	18

Le handicap psychique est le principal pour 11 sur 18, en lien avec l'agrément. Il reste une diversité importante ce qui suppose une vigilance particulière à avoir sur le mélange des publics accueillis et une nécessité de maintenir des admissions de personnes dont le handicap est conforme à l'agrément établi.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURE DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)	-	-
Mesure d'accompagnement judiciaire	-	-
Mesure de Sauvegarde de justice	-	-
Mesure Curatelle	6	10
Mesure de Tutelle	6	7
Pas de mesure de protection	1	1
TOTAL	13	18

7 résidents sont sous tutelle et 10 sous curatelle renforcée. Une seule personne n'a pas de mesure de protection, mais est épaulée par son frère dans ses différentes démarches.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli :

L'écart entre l'agrément cible et le public diminue. 1 seul résident dont la déficience principale est le polyhandicap reste accueilli, avec un projet éventuel de rapprochement familial. 1 autre résidente reste atypique, porteuse de troubles autistiques. Des interventions de l'EMA 25 sont venues épauler les équipes et préconiser des pistes à développer. Le public accueilli est majoritairement en situation de handicap psychique (11) avec quelques résidents présentant une déficience intellectuelle avec troubles du comportement. Comme indiqué une vigilance est à apporter sur cette mixité et la complexité à faire vivre ensemble ces 2 publics voire à développer de la paire-aidance.

Le travail avec la MDPH 25, le Département et l'ARS se prolonge et continuera en 2025 avec des points d'étapes pour s'assurer que l'établissement réponde aux besoins du territoire et à son agrément « handicap psychique ».



III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2019-2024 ; sa ré écriture est programmée en 2025. Tous les professionnels seront impliqués dans cette démarche participative avec pour objectif de mettre à jour et harmoniser nos pratiques. Cette réflexion collective permettra également de définir les valeurs et orientations stratégiques de l'établissement

Afin d'assurer la bonne application des principes fondamentaux de l'action sociale et médico-sociale, une révision annuelle de la loi 2002-2 est désormais systématiquement mise en place pour que chaque professionnel comprenne les obligations légales et éthiques, applique correctement les principes de cette loi et garantisse des pratiques conformes aux droits et besoins des résidents.

Le travail avec les professionnels sur les modalités d'accompagnement (activités, accompagnement à l'hygiène, etc..) s'est poursuivi.

Plusieurs comités de pilotages ont eu lieu, permettant de retravailler l'organisation de travail avec et pour les professionnels, travail soutenu par l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). 6 items clés ont été retenus, un a pu être déjà évalué et donne satisfaction. Le travail se prolongera tout au long de l'année 2025.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins de santé psychique et somatique :

Les réponses aux besoins en matière de santé psychique et somatique des personnes accueillies passent par une coopération entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux.

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.1)

Le médecin coordonnateur psychiatre, effectue des consultations pour l'ensemble des résidents, tant sur le plan somatique que sur le plan psychiatrique. En l'absence de médecin généraliste rattaché à notre établissement, certains résidents ont bénéficié de suivis en ambulatoire auprès de médecins traitants du territoire, grâce notamment aux liens tissés avec la CPTS. Mais cette organisation dégradée a ses limites et la recherche d'un médecin salarié reste une priorité. Malgré ces conditions, un suivi régulier pour l'ensemble des résidents a pu être réalisé, avec le concours de médecins spécialistes positionnés autour du résident : médecins addictologues, cardiologues, neurologues, etc.... Mme le Dr Daillet-Martin apporte toujours ses compétences cliniques à l'ensemble des professionnels de l'EAM à travers des interventions régulières en réunion d'équipe sur des thématiques médicales : pathologie rencontrée, signes cliniques, traitement médicamenteux, actions éducatives en regard. Elle est un relais indispensable dans le dialogue avec l'ensemble des partenaires médicaux du territoire, mais également les familles et proches des résidents.

Mme le Docteur Daillet Martin a effectué 266 visites médicales qui ont eu lieu au sein de l'établissement en 2024, soit en moyenne 14 visites par an pour chaque résident accueilli.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

Les soins infirmiers restent prédominants au sein de l'établissement. Ils sont coordonnés par les professionnels infirmiers de l'EAM, sur prescription médicale. Le recours au libéral, à la charge de l'établissement et en lien avec la CPTS locale, est parfois activé pour permettre des actions ciblées (campagne de vaccination par exemple) ou pour des besoins spécifiques (médicaments à délivrance IDE).

La lutte contre les infections respiratoires aiguës (grippe/covid) se prolonge : réalisation de 38 tests antigéniques et une campagne de vaccination à l'automne avec le concours des infirmières libérales du territoire.

Cette année, nous avons dû faire appel au service du 15 à 28 reprises, contre 27 en 2023. Le Service du 15 s'est déplacé à l'établissement à 26 reprises, ce qui reste stable comparé à 2023.

Le tableau ci-dessous montre une légère augmentation du nombre de consultations (22 de plus qu'en 2023).

SPECIALISTES EXTERNES	NB CONSULTATIONS	NB DE RESIDENTS	OBSERVATIONS
Soins bucco-dentaires :			
- « Handident »	2	2	Dépistage « Handident »
- « dentiste »	40	11	Dentiste en externe
Ophthalmologue	7	6	En externe
Dermatologue : - Consultation	6	4	Consultations sur site
Consultation cardiologue	3	2	
Pédicure/podologue	14	9	Consultations sur site et en cabinet
Radiologue – Scanner - IRM	19	9	Centre Millénium à Pontarlier
Kinésithérapeute	66	1	Intervention sur site
Angiologue	1	1	
Psychiatre – CMP	7	5	RDV infirmiers en CMP
CSAPA	14	3	
ORL	1	1	En consultation externe
Gastro entérologue	1	1	
Consultations chirurgie	3	2	
Podo-orthésiste	7	7	Interventions sur site
Urologue	3	1	
Consultation médecin du sommeil	1	1	
Consultation médecin externe	19	10	
Asten Santé	1	1	Vérification de matériel
Chimiothérapie	40	1	
Ostéopathe	2	2	
Orthophoniste	4	4	
Gynécologue	1	1	
Hospitalisation à domicile	3	1	
TOTAL	265	20	

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Suite au départ de la psychologue en septembre 2023, le poste est resté vacant en fin d'année, avec un recrutement en février 2024. Les missions du psychologue sont essentiellement axées sur les points suivants :

- ✓ Suivi individuel des résidents (14) à raison d'un entretien par semaine pour 7 d'entre eux, d'un tous les 15 jours pour 2 d'entre eux.
- ✓ Temps informels partagés sur le groupe de vie avec les résidents afin d'évaluer et de participer à la dynamique de groupe.
- ✓ L'animation de groupes de paroles (38), et de l'atelier de théâtre (36), en collaboration avec d'autres professionnels (AS/AES), ont été proposés à l'ensemble des résidents.
- ✓ La rédaction d'écrits d'anamnèse, de suivi et/ou d'évaluation pour la préparation des projets personnalisés, de temps de synthèse, etc...
- ✓ L'accompagnement à la sexualité pour les résidents qui le souhaitent et le travail sur le consentement notamment en lien avec les autres professionnels de l'équipe et des professionnels extérieurs (CRIAIS, autres psychologues, formatrice VAS etc...)

L'accompagnement des familles a également été poursuivi (échanges, soutien, médiation, VAD) pour l'ensemble des résidents pour qui des proches sont positionnés.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

L'établissement fait appel depuis quelques années à un prestataire de service : SIEL BLEU. En 2024, 24 résidents ont bénéficié de 34 séances de 3h. Les séances ont pu porter sur de nombreuses thématiques : renforcement musculaire par le biais de séances de musculation, sorties piscine, randonnées, sport adapté (fléchettes pendulaires, sarbacane) etc... Des journées à thème ont également été proposées (kayak, voile, ...) ainsi qu'une journée challenge multisport inter établissement, en partenariat avec l'EANM Foyer de Vie Rousset. Toutes ces activités sont globalement très appréciées par les résidents et professionnels accompagnateurs.



III.1.b. Réponses aux besoins d'autonomie :

Le tableau ci-dessous reprend les besoins en matière d'autonomie pour les résidents accueillis au 31/12/24 :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	8	9	1
Habillage	14	4	-
Alimentation	15	2	1
Mobilité (marche)	15	3	-
Transferts	16	2	-
Elimination	14	3	1
Repères spatiaux dans l'ESMS	15	3	0
Repères spatiaux hors ESMS	5	6	7
Repères temporels	9	6	3
Communication verbale	15	1	2
Relation avec autrui	13	4	1

Des outils de communication alternative individuels et collectifs sont proposés afin que chacun puisse se repérer dans le temps et l'espace (schéma journalier dans les chambres).

Un tableau hebdomadaire des activités proposées construit à l'aide de pictogramme et photos est tenu quotidiennement par les professionnels éducatifs et les résidents qui peuvent participer. Un tableau hebdomadaire avec les professionnels en présence est en cours de construction. L'établissement, et les équipes éducatives en présence ont travaillé sur cette année 2024 à développer des outils de communication adaptés et visibles par tous pour faciliter le repérage de l'activité dans et au sein de l'établissement.

III.1.c. Réponses aux besoins de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (2.3.1.1)

L'équipe a travaillé sur la trame du projet personnalisé, en veillant à définir des objectifs adaptés à la réalité du résident, offrir un accompagnement structuré et cohérent, assurer que ce projet soit complet et pertinent, dans le respect des besoins et des attentes de chacun.

La réactualisation ou écriture des PAP de tous les résidents accueillis a pu être réalisée en 2024. Un retour a pu être fait à chaque résident, ainsi qu'à sa famille et/ou son mandataire judiciaire.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (2.3.3.2)

Nous avons abordé en équipe la question du consentement entre adultes, un sujet essentiel pour le respect des droits des résidents. Des formations VAS (Vie Affective et Sexuelle) ont été mises en place afin de garantir le respect de la vie privée des résidents, une meilleure prise en compte de leurs besoins affectifs et relationnels, et de sensibiliser les professionnels sur ces questions complexes.

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES (2.3.3.4)

Chaque membre de l'équipe est désormais capable de proposer une activité en fonction des besoins et des préférences des résidents, en lien avec son projet personnalisé. Cela a permis une diversification des animations et la mise en place d'activités adaptées aux capacités et aux envies de chacun (activités manuelles, cognitives, physiques, culturelles...). Ce travail a eu un impact positif en améliorant le bien-être des résidents, en renforçant leurs liens sociaux et en augmentant ainsi leur participation aux activités.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (2.3.4.2)

Les sorties extérieures favorisant la participation sociale des personnes accompagnées ont continué à être développées au cours de cette année 2024. 6 résidents sont inscrits à la MJC de Pontarlier pour bénéficier de cours de hip-hop, de karaté, de gymnastique, d'arts plastiques et d'informatique, ce qui a représenté au total 79 séances. Les activités au sein de l'établissement se sont développées et peuvent prendre différentes formes ; activités manuelles en lien avec le calendrier (peinture des vitres, bricolages, décorations des espaces...), activités culinaires, théâtre, etc.

351 ateliers pâtisserie ont eu lieu au cours de l'année, impliquant la participation de 23 résidents. Cette activité quotidienne permet de confectionner chaque jour un gouter maison, tout en veillant à rester dans un équilibre alimentaire cohérent (recettes à Index Glycémique bas, fruits de saison, etc...).

Enfin, 2024 a permis d'organiser de nombreuses sorties à thèmes, permettant à chacun d'en profiter selon ses centres d'intérêts : visite de la citadelle à Besançon, Papillorama, No logo festival, marché de Noël, sorties boîte de nuit, visite du musée d'Ornans...

PROJETS DE SORTIES EXTERIEURES (EN NOMBRE)	PROJETS	RESIDENTS	PROJETS	RESIDENTS
	N-1		N	
Sorties à thème (concerts, festivals, visites culturelles...)	10	18	27	27
Restaurant / Goûter	7	5	47	18
Cinéma	21	9	11	9
Coiffeur (salon en ville)	17	6	15	6
Coiffeur / Socio Esthéticienne (à domicile)	24	6	59	14
Piscine et thermes	61	12	16	12
Séjours vacances adaptées	2	2	2	7
Soirées thématiques (pizza, raclette, barbecue...)	9	15	16	21
Sorties « Courses personnelles », promenades	564	28	746	25
Equicie	42	7	24	4
Culte	43	11	5	3
Bowling	13	9	13	15
Journées sportives (Apach, FFSA, Inter Etablissement...)	-	-	9	23
TOTAL	813	/	990	/

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

L'établissement développe son réseau partenarial et collabore avec les acteurs du territoire :

- ✓ CHIHC : Une convention spécifique intitulée : Coopération / interventions infirmières entre 21h et 7h aux bénéfices des personnes accompagnées au sein de l'EAM « Bellevue », Equipe Mobile des Soins Palliatifs, la cellule dispositif Equipe Mobile en Hygiène de Territoire (EMHT) en partenariat avec le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) Bourgogne-Franche-Comté.
- ✓ Officine les Augustins de Pontarlier : pour la dispensation et prestations pharmaceutiques
- ✓ Laboratoire LPA de Pontarlier qui assure l'analyse des prélèvements prescrits
- ✓ Dispositif Handident pour les soins bucco-dentaires (cf. 3.1.a)
- ✓ SIEL Bleu : 22 résidents ont pu bénéficier d'Activités Physiques Adaptées par un professionnel qualifié
- ✓ CPTS Haut Doubs Forestier pour les prestations médicales/paramédicales libérales
- ✓ PTSM du Doubs (Plateforme Territoriale en Santé Mentale) dans le cadre des problématiques spécifiques des résidents accueillis.
- ✓ L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Le Lycée professionnel Toussaint Louverture, l'IFSI de Lons-Le-Saunier pour l'accueil de stagiaires

- ✓ Les cabinets médicaux de Frasnes et de Doubs pour le suivi médecine générale de 11 résidents (16 visites en 2024).
- ✓ L'intervention d'une art-thérapeute, d'une socio-esthéticienne, d'une coiffeuse et d'une bénévole professeur des écoles pour des accompagnements groupaux ou individuels spécifiques

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

En 2024, le CVS s'est reformé. Il a été réuni à trois reprises les 29 mars, 22 mai et 15 novembre. Les réunions ont permis à chacun d'investir son rôle au sein de cette instance participative. Le CVS a ainsi pu donner son avis sur plusieurs documents issus de la loi 2002.2 qui ont été remis à jour en 2023 et 2024. Les participants ont pu suivre et participer aux démarches d'évaluation externe et être entendus dans ce cadre. Mais les élections n'ayant pas permis d'élire la totalité des représentants faute de candidatures suffisantes, les membres du CVS ont souhaité programmer un CVS élargi en 2025 permettant de mieux expliquer son rôle et ses missions, et de provoquer des élections partielles à la suite. Des formations à destination des élus, demandées dès 2024, viendront aider au bon fonctionnement de cette instance.

Les groupes de paroles organisés par et pour les résidents accueillis permettent aux résidents élus de préparer ces séances avec leurs pairs, et une fois le conseil passé, de leur rendre compte de ce qui a pu y être transmis. Les comptes rendus sont affichés au sein de l'établissement et adressés à toutes les familles.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

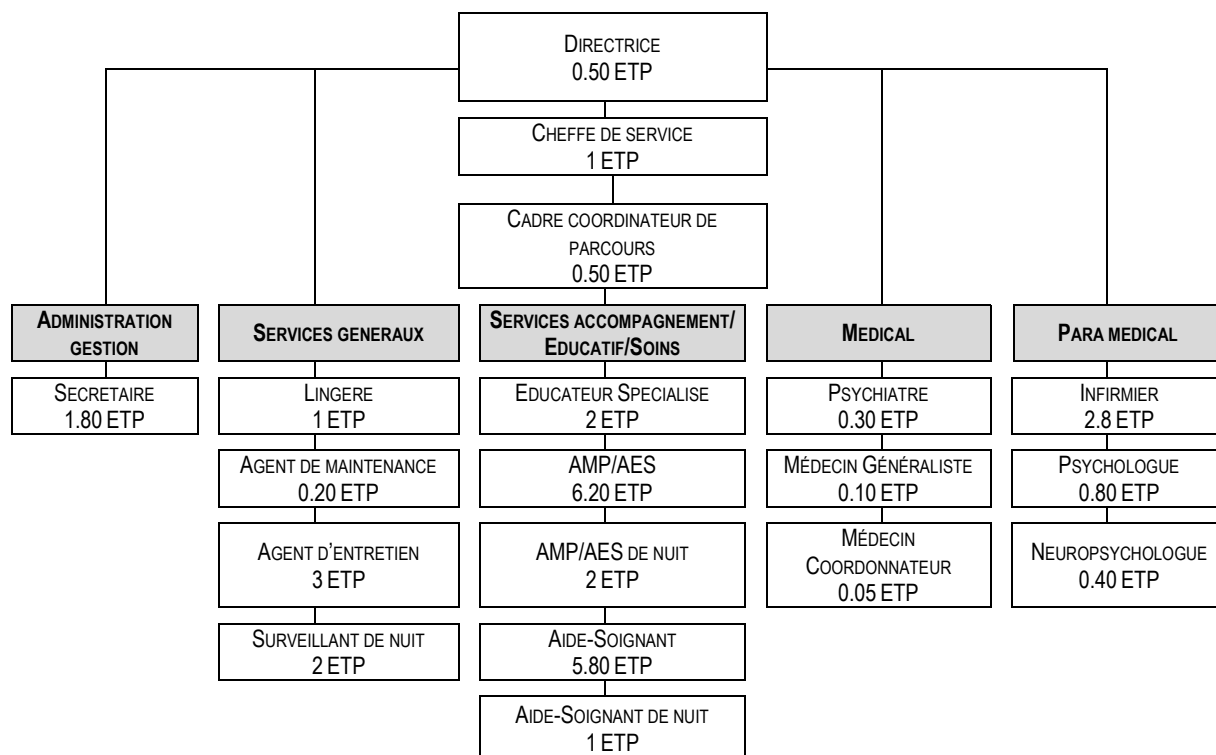
L'organigramme autorisé est de 31,45 ETP. Concernant l'équipe de direction, la cheffe de service est en poste depuis avril 2023, rejointe par la direction commune à l'EANM Foyer de Vie Rousset depuis septembre 2023. Une cadre coordinatrice de parcours est venue rejoindre l'équipe de direction en octobre 2024, partageant également son temps de travail entre l'EAM Bellevue et l'EANM Foyer de vie Rousset. L'année 2024 a permis de stabiliser l'équipe administrative avec l'embauche d'une 2^e assistante.

Le tableau ci-dessous décrit les sorties et embauches de personnel en fonction des catégories professionnelles :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction/administration	-	1
Educatif et soins	4	4
Paramédical/médical	1	2
Services Généraux	2	2
TOTAL	7	9

Des tensions persistent sur le recrutement, des postes Educatifs/Soins restent en partie compensés par l'embauche de professionnels en CDD sur des missions courtes et/ou des professionnels intérimaires. La mise en place d'une solution RH pour l'embauche de professionnels sur des missions courtes (plateforme HUBLO) est venue faire diminuer de façon drastique le recours à l'intérim. Un professionnel a terminé son contrat de professionnalisation AES et a été diplômé, un reste en cours (formation sur 2 ans) et une autre professionnelle vient de débiter une formation d'Accompagnant Educatif et Social (AES).

ORGANIGRAMME DE L'EAM BELLEVUE :



III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Le tableau suivant recense les formations réalisées.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Vie affective et sexuelle	4
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence	8
Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence recyclage	6
SST initial	2
Santé mentale	7
Formation incendie	29
Maître d'apprentissage	2
Utiliser la démarche Snoezelen	6
La bientraitance formation action	15
TOTAL	79

L'analyse de la pratique a représenté 20 séances, avec en moyenne 6 professionnels/groupe. 23 salariés en ont bénéficié. Ces temps institutionnalisés permettent à chacun de réfléchir sur sa pratique. Ils visent à apporter des solutions quant aux problèmes rencontrés sur le terrain. Les ASI et les professionnels de nuit participent à ces groupes.

III.4.c. Accueil de stagiaires et volontaires en service civique :

Nous enregistrons l'accueil de 19 étudiants issus de différentes filières :

FORMATIONS	STAGIAIRES (EN NOMBRE)	HEURES (EN NOMBRE)
Accompagnant Social Educatif	4	840
Bac pro accompagnement, soins, services à la personne	6	665
Aide-Soignante	1	175
Infirmière	1	175
Interne en médecine	2	28
Educateur Spécialisé	2	935
Elève de troisième – collège	2	105
Elève de seconde – lycée	1	35
TOTAL	19	2 993

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité :

La démarche qualité s'est poursuivie en 2024 avec notamment le concours de l'Equipier Mobile Qualité du REQUAMS et a permis de préparer l'évaluation externe qui a eu lieu les 24 et 25 juin 2024. Plusieurs COPILS (5) ont pu avoir lieu pour la préparer au mieux et resensibiliser professionnels/résidents/membres du CVS à cette évaluation. La démarche d'évaluation externe a permis également de resensibiliser les équipes sur les procédures et protocoles déjà existants et d'en remettre à jour pour les adapter plus finement à notre périmètre d'action et aux évolutions légales. Une sensibilisation aux événements indésirables, à destination des équipes, a pu être mise en œuvre au mois de mars, un COPIL plan de gestion de crise s'est déroulé sur décembre.

III.5.b. Evaluation et suivi :

L'évaluation a mis en valeur les points forts de l'établissement et axes d'amélioration.

Nous obtenons les notes de 3,71/4 pour les personnes accueillies, 3,71/4 pour le personnel et 3,52/4 pour l'institution. 13 critères impératifs sur 18 sont satisfaits.

Le plan d'action post évaluation prévoit plusieurs démarches :

- ✓ Poursuivre le déploiement du dossier informatisé de l'usager et sensibiliser les professionnels à la confidentialité des informations
- ✓ Poursuivre l'analyse des événements indésirables en équipe en y intégrant les plaintes et réclamations,
- ✓ Transformer le plan bleu de l'établissement en plan de gestion de crise faisant apparaître un plan de continuité et de reprise de l'activité
- ✓ Formaliser une politique de prévention et de gestion des risques de la maltraitance.

Ces points ont déjà évolué. Des formations spécifiques au DIU et à son utilisation ont eu lieu fin 2024, l'utilisation totale est programmée pour fin juin 2025. Une sensibilisation au respect de la confidentialité des éléments transmis est programmée en septembre 2025 en lien avec le réseau REQUA MS. La procédure de signalement des incidents/événements indésirables, a été adaptée pour contenir un onglet « plaintes et réclamations » et est également analysé dans le cadre des 2 COPILS annuels.

Le plan de gestion de crise a fait l'objet de discussions et d'échanges au sein des équipes afin d'assurer sa bonne compréhension, il a été finalisé début 2025.

Enfin, des temps de travail transversaux à l'Association sont programmés pour compléter la stratégie de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance qui est déjà présente au sein de l'EAM.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

77 incidents ont été signalés en 2024 dont 9 ont donné lieu à des signalements d'Evénements Indésirables Graves (EIG). Les événements relatifs à la santé des personnes représentent 19% des événements indésirables, 76 % ont trait à la sécurité des biens et des personnes et 5 % au fonctionnement de l'établissement. L'ensemble des EIG sont en lien avec la sécurité des biens et des personnes (agitation/violences). 2 plaintes et réclamations ont été enregistrées et traitées au cours de l'année.

IV. CONCLUSION

2024 a été une première année de stabilisation de l'EAM. C'est un établissement qui fonctionne, répond aux besoins du territoire, et commence à se faire connaître et rayonner. L'établissement a pu monter en charge progressivement et remplit désormais les missions qui lui sont fixées par l'agrément.

Pour autant, son implantation au sein même du Grandvallier ne facilite pas sa visibilité, et engendre régulièrement une confusion avec les missions sanitaires du centre hospitalier spécialisé voisin. Ancré dans une réelle culture médico-sociale distincte de celle du sanitaire, il n'en est pourtant pas toujours différencié par les partenaires.

Une réunion du COPIL de suivi de l'offre avec la MDPH, le CD 25, l'ARS et le service du Grandvallier sera utile en 2025 afin de dresser un bilan plus complet du chemin parcouru.

L'équilibre financier de l'établissement a également pu être retrouvé, en lien avec une nette diminution du recours aux intérimaires, dû pour parti à ce nouveau rayonnement une attractivité plus grande.

Mais il reste un établissement complexe dans sa gestion quotidienne et mobilise beaucoup de temps cadre pour réussir à maintenir sa stabilisation et sa progression. La montée en compétence de l'équipe pluri professionnelle doit se poursuivre avec des formations en lien avec des pratiques mais également par des temps partagés de co-construction et de définition commune des objectifs à atteindre.

La ré écriture du projet d'établissement, programmée pour 2025, devrait être un élément parmi d'autres qui nous permettra de continuer à maintenir cette dynamique d'évolution positive.



RUE DES CHEVALIERS DE ST GEORGES
25680 ROUGEMONT
TEL : 03.81.86.06.06
citadelle@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :

M. FRANCK STORTI JUSQU'AU 05/01/2024
M. PIERRE BLANC A PARTIR DU 22/04/2024

EAM LA CITADELLE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Renouvelé par arrêté conjoint DG ARS/Présidente Conseil Départemental du 08/11/2021 avec effet au 26/05/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté conjoint du 08/11/2021
	CAPACITE TOTALE	36 autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil Spécialisé Permanent et Temporaire pour personnes adultes handicapés
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat en hébergement complet (35 places) et temporaire (1 place)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes à partir de 20 ans, tous types de déficiences

Établissement inscrit dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département du Doubs, l'ARS et l'AHS-FC 2018/2024, dont le renouvellement est en cours pour la période 2025/2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR ET ACCUEIL LIBRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	34	34	2	2			36	36
Capacité installée	35	35	1	1			36	36
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365	366			365	366
Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD)	11 720	12 085		106			11 720	12 191
Journées réalisées	11 672	11 838	95	91	119	49	11 886	11 978
Taux d'occupation (*)	91.36%	92.41%	26.02%	24.86%			90.46%	90.54%

(*) Taux d'occupation = $\text{journées réalisées} / (\text{capacité installée} \times \text{nombre de jours d'ouverture}) \times 100$

11 978 journées réalisés au total (+92 journées/N-1). Le taux d'occupation est supérieur à 90 %.

Hébergement permanent :

11 838 journées réalisées (+166 journées/N-1) Le taux d'occupation est en augmentation.

Les journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 635 journées d'absences pour convenance personnelle >72h
- ✓ 302 journées de place vacante (délai de réadmission)
- ✓ 14 journées d'hospitalisation >45 jours

Accueil temporaire :

91 journées réalisées pour 5 personnes différentes.

NOMBRE DE JOURS	SEXE	AGE	COMMENTAIRE
4	H	21	Hébergé à l'IME l'Envol (préparation orientation EAM)
7	F	20	Hébergée à l'IME l'Éveil (préparation orientation EAM)
71	H	60	Hébergé au Foyer d'Etalans (préparation orientation EAM)
4	F	51	Hébergée en famille (répit)
7	H	40	Hébergé dans la famille (répit)

Accueils de jour et accueil libres :

39 jours d'accueil en journée pour une personne avec PAG et 10 journées non facturées pour 2 personnes (hors notification d'AT) dans le cadre d'une découverte du secteur adulte.

Suivi des absences :

✓ Les hospitalisations :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
En psychiatrie	34	7	1	179	17	4
En MCO	1	1	1	100	14	8
TOTAL	35	8	2	279	31	12

Les hospitalisations sont en hausse, en psychiatrie comme en MCO, dont un séjour de rupture en psychiatrie et un séjour en MCO > 45 jours.

Parmi les hospitalisations en psychiatrie, 65% relèvent de séjours séquentiels programmés, pour 2 résidents.

Les séjours de rupture en psychiatrie ont concerné 3 personnes, pour des durées de 26 à 62 jours.

Les séjours non programmés représentent 93% des hospitalisations en MCO, dont la moitié pour une durée ≤ 72h.

✓ Séjours adaptés (2.6.1.2. CPOM) :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
FINANCEMENT RESIDENTS	131	21	21	171	19	14

14 personnes sont parties en séjours vacances en choisissant l'UFCV comme prestataire.

✓ Retours au domicile :

SEJOURS EN FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRE DE JOURNEES	
	N-1	N	N-1	N
TOTAL < 72H	17	15	837	622
TOTAL > 72H	13	8	555	635
TOTAL GENERAL			1 392	

Quatre résidents n'ont pas de contact avec un entourage familial ou extra-familial hors établissement.

Deux personnes réalisent des séjours dans un entourage extra-familial.

✓ Séjours intra/inter associatifs :

En 2024, les résidents de l'EAM la Citadelle n'ont pas effectué de séjour dans d'autres établissements. Des prises de contact intra et inter-associatives ont eu lieu concernant 3 résidents, dans le cadre de parcours individuels ou d'évaluation des besoins. A noter la participation de résidents à des activités de jour organisées par l'EANM le Manoir situé dans la même commune.

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a)	35	34	1	2	37	36
Entrées directes de l'année (b)			2	4	2	4
Entrées / Sorties par changement de service (c)	+2	+3	-2	-3	0	0
Sorties définitives de l'année (d)	3	2		1	3	3
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d)	34	35	2	2	36	37
File active de l'année (a+b)	35	37	4	6	39	40
Durée moyenne de séjour des sortants, en jours	4 449	3142		8	4 449	1048

✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	1	1		
Établissement de santé	4	4		
Établissement médico-social	29	30	2	2
Provenance inconnue				
TOTAL	34	35	2	2

3 admissions en accueil permanent ont été réalisées, le 25/03 pour un homme de 21 ans venant de l'IME l'Envol (amendement Creton), le 01/07 pour une femme de 20 ans de l'IME l'Éveil (amendement Creton), et le 16/10 pour un homme de 61 ans du Foyer de Vie d'Étalans. Les 3 personnes admises réalisaient auparavant des séjours d'accueils temporaires.

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social.

Motifs de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS AT)	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	2
Établissement médico-social	1	
Famille	1	
TOTAL	3	2

Un homme de 69 ans, en accueil permanent depuis août 2011, est décédé à l'hôpital de Vesoul le 30/01.

Une femme de 54 ans, en accueil permanent depuis janvier 2020, est décédée à l'hôpital de Besançon le 08/08.

II.1.c. Liste d'attente (1.4.1.2. CPOM) :

Au 31/12, 3 personnes sont inscrites sur la liste d'attente ViaTrajectoire, dont 2 contacts actifs ; 5 inscriptions sont en cours par ViaTrajectoire, 2 contacts actifs via nos partenaires.

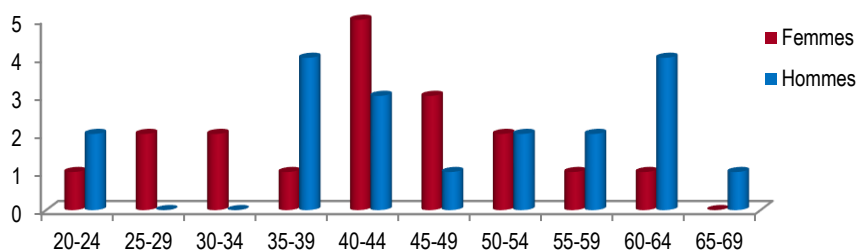
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accueillies au 31/12 :

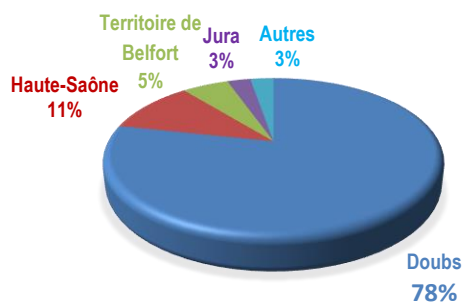
L'effectif au 31/12 est de 37 personnes (35 en AP et 2 en AT en file active) : 18 femmes et 19 hommes

La moyenne d'âge des femmes est de 43 ans, celle des hommes de 45 ans ; l'âge moyen global est de 44 ans et 6 personnes ont plus de 60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES (AP/AT)

TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ
Déficience intellectuelle	4	33	1	1
Autisme et autres TED	6	16		1
Troubles du comportement et de la communication		28		2
Troubles psychiques	4	23		1
Troubles du langage et des apprentissages		24		2
Déficiences auditives		1		
Déficiences visuelles		5		
Déficiences motrices		9		1
Personnes polyhandicapées	21		1	
TOTAL	35	139	2	8

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de Tutelle	32	33	1	2
Mesure de Curatelle				
Mesure de Curatelle renforcée	1	1		
Habilitation familiale	1			
Requête en cours		1		
Aucune mesure	1			
TOTAL	35	35	1	2

L'ensemble des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection, dont 35% sont exercées par l'entourage familial

II.2.c. Evolution significative du public accueilli et écarts avec l'agrément :

EVOLUTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ	TYPES D'ESMS ENVISAGÉS	NB PERSONNES	VALIDATION CDAPH
Troubles du comportement	EAM / MAS / PCPE	3	3
Perte d'autonomie	MAS et/ou EHPAD	2	1
TOTAL			

Les résidents présentant des troubles du comportement ont bénéficié de prestations élaborées en équipes pluridisciplinaires avec nos partenaires, notamment le CHS de Novillars (EMILAH), dont les interventions ont contribué à la stabilisation de l'état psychique de 3 personnes.

Une demande de PAG est en cours pour une résidente en accueil permanent présentant des comportements-défis importants. Des aménagements de séjour sont nécessaires notamment en fréquence d'accueil et en renfort humain, et restent complexes à mettre en œuvre.

L'établissement s'est également inscrit avec le CRA dans la démarche de repérage des adultes autistes en ESMS (mesure 12).

Une attention particulière est portée aux résidents âgés de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Une collaboration est menée avec les EHPADs ou MAS.

Perspectives 2025 : Poursuivre le partenariat avec le CHN. Améliorer la prévention et l'accompagnement des comportements-problèmes par la réflexion autour d'un projet de salle de retrait et d'apaisement. Réfléchir à faire évoluer l'agrément selon le nombre de résidents avec autisme.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Storti a quitté ses fonctions de directeur en janvier 2024. Madame Dutilleul a assuré l'intérim de Direction entre janvier et avril, date d'arrivée de Monsieur Blanc, directeur de l'EANM Le Manoir et l'EAM La Citadelle.

Le projet d'établissement couvre la période 2024-2028 et sera réactualisé en 2025 en lien avec les dernières recommandations HAS et les résultats de l'évaluation.

Une auto-évaluation a été réalisée avec le REQUA en 2023. Les axes d'améliorations ont été identifiés comme la réalisation d'action de sensibilisation sur la thématique des droits des résidents, entraînant la refonte du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.

Ces derniers documents ont été retravaillés et actualisés lors de trois séances de travail avec le Comité de pilotage de la Qualité et l'appui du REQUA, avant l'évaluation réalisée en juin 2024.

L'établissement a engagé le déploiement du dossier informatisé de l'usager (DIU).

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.1)

✓ Prestations externes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	11	7	11	6	35	-
PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES						
Consultations au cabinet	34	12	16	8	70	21
Renouvellement ordonnances						
PRESTATIONS SPECIFIQUES						
CMP		2	6	3	11	3
Angiologie		1	1		2	2
Urologie/néphrologie	4				4	2
Ophtalmologie	1		3		4	3
Anesthésie	2		1		3	3
Gastroentérologue	1		1		2	2
Neurologie	1		3	1	4	3
Scanner	1				1	1
Dermatologie	1	1			2	2
Rhumatologue		1				
Cardiologie	1	1	1		3	3
Pneumologie	1				1	1
ORL	2	1			3	1
Pédicure	14	7	5	1	27	9

Orthopédie / Médecine physique	6	2	10		18	7
Dentaire	6	6	6		18	6
Radiologie	13	2	9	6	30	9
Orthophoniste		1			1	1
APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15)						
IDE	19	4	3	2	28	8
PRESTATIONS PHARMACIEN						
Préparation des piluliers	528	336	518	284	1 666	35

Les liens avec les médecins libéraux se sont développés ; 18 résidents sont suivis par un médecin traitant libéral, dont 12 à la maison de santé de Rougemont.

Un dépistage du cancer colorectal a pu être réalisé pour 5 résidents.

L'établissement a organisé une journée de prévention en optique et audition en partenariat avec un opticien mobile. 17 résidents ont bénéficié d'un dépistage visuel et auditif.

Perspectives 2025 : Poursuivre l'installation des partenariats avec les médecins libéraux. Poursuivre l'inscription dans une politique de prévention en santé. Poursuivre le partenariat avec les établissements de formation, dans la démarche de sensibilisation au handicap des étudiants médecins.

✓ Prestations internes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	13	7	11	7	38	-
PRESTATIONS MEDECIN PSYCHIATRE (COORDINATEUR PAR INTERIM)						
Consultations	31	24	16	21	92	35
Révisions ordonnances et renouvellements*	72	30	63	43	210	35
Dossiers MDPH	7	2	3	1	13	13
Protocoles de soins individualisés	6	2	5	3	16	13
Résidents avec traitements médicamenteux réguliers	13	7	11	7	37	37

(*) Dont ordonnances Quantité Supérieure Pour 1 à 3 mois

Le poste de médecin coordinateur étant vacant depuis 2022, la coordination médicale est assurée par le médecin psychiatre de l'établissement.

SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.2)

✓ Prestations réalisées par des IDE externes :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	13	7	11	7	38	-
PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH)						
Suivis individuels	8		4	3	14	4
Réunions pluridisciplinaires EAM			3			
IDE HYGIENISTE DE TERRITOIRE (IDETH)						
Interventions sur site						
PRESTATIONS IDE LIBERALES						
Actes IDE	87	15	37	16	155	8

Quatre résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH.

L'établissement ne dispose plus d'IDETH référente depuis fin 2022 malgré un conventionnement avec le CHI de Vesoul ; la Citadelle a bénéficié en 2024 de 2 temps d'appui du Dr BERJAMY, médecin gériatre hygiéniste au CPIAS BFC, concernant le DAMRI

✓ Prestations réalisées par les IDE de l'EAM la Citadelle.

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL	NB RESIDENTS
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	11	7	11	6	35	-
PRESTATIONS IDE EAM						
Bilans sanguins	46	5	11	12	74	8
ECG						
Ablation fils suture	9				9	3
Pansements	582	835	162	236	1815	14
Injectons sous-cutanées	4				4	1
Vaccinations grippe A						
Analyses d'urines ou diurèses	2	1	2		5	3
Prises TA + Saturation	238	104	110	32	484	14
Inhalateur pour broncho dilatation	902			21	923	3
Injectons retards	4	67	4		75	5
Surveillances mensuelles du poids	97	54	88	42	281	35
Instillations collyre OPH	566		280		962	3
Soins trachéostomie			473		473	1
Changement sondes urinaires	5				5	1
Prélèvements pour dépistage	1	3		1	5	5
Lavements évacuateurs + Normacol		1	92	2	95	3
Lavages d'oreilles + cérulyse	40	5	64	16	125	4
COVID 19						
Test PCR/Antigéniques	18	13	4	1	36	17
Résidents à risque de +65 ans						
Résidents à risque -65 avec comorbidité						
Vaccination grippe A	9	3	4	1	17	17
Vaccination (1ère dose de rappel)						
Vaccination (2ème dose de rappel)						
Vaccination (dose de rappel>2)	5	2	1	2	10	10
Résidents Covid+ (pas de forme grave)	8	4			8	8
Campagne de test généralisée						
Episodes épidémiques			2			10

Deux résidents ont bénéficié de 18 soins infirmiers en éducation thérapeutique.

Perspectives 2025 : Poursuivre l'inscription dans une politique de prévention en santé

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN-PH 2.1.1.3)

Le poste de psychologue étant vacant sur 2024, 4 résidents ont bénéficié d'un suivi en externe : 2 résidents auprès de psychologues libéraux, et 2 résidents au CMP de Baume-les-Dames.

L'établissement a conventionné avec une éthologue libérale à partir d'août 2024.

Au 31/12, le recrutement d'un psychologue à 0,5 ETP est acté, avec prise de fonctions en février 2025.

Perspectives 2025 :

Développer les modalités d'accompagnement psychologique au sein de l'établissement

Maintenir une ouverture partenariale avec les praticiens libéraux et dispositifs médico-sociaux externes

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (SERAFIN-PH 2.1.2)

Les postes de rééducateurs étant vacants depuis plusieurs années, l'établissement s'est engagé dans un conventionnement avec des prestataires externes : une ergothérapeute en libéral depuis septembre 2024, et l'intervention d'une kinésithérapeute libérale prévue dès janvier 2025.

✓ Prestations réalisées par un ergothérapeute libéral :

GROUPES DE VIE	TEMPO	ALLEGRETTO	ALTO	CONCERTO	TOTAL
NB DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	12	7	11	5	35
PRESTATIONS ERGOTHERAPEUTE					
Nombre d'accompagnements individuels (appareillages, etc.)	6	0	5	3	
Nombre de séances d'évaluation (sur demande médicale)	6	0	4	3	
Nombre de suivis de matériel			13		
Nombre de séances d'appui aux professionnels			3		

Perspectives 2025 :

Garantir une prise en charge en psychomotricité, par le recrutement ou le conventionnement

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

Besoins des résidents en matière d'autonomie :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE (AP)	FAIT SEUL		AIDE PARTIELLE		AIDE TOTALE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Toilette			10	13	24	22
Habillage	9	7	14	16	11	12
Alimentation	7	8	24	24	3	3
Mobilité (autonomie à la marche)	24	26	8	7	2	2
Transferts	25	27	8	6	1	2
Elimination	9	8	15	15	10	12
Repères spatiaux dans l'ESMS	18	18	8	8	8	9
Repères spatiaux hors ESMS	2	3	7	7	25	25
Repères temporels	3	3	13	13	18	19
Communication verbale	11	10	5	9	18	16
Relation avec autrui	10	12	13	14	11	9

Les prestations de compensation concernent principalement l'appui à l'orientation dans le temps et l'espace, l'hygiène corporelle, la communication. 1 personne est en fauteuil roulant permanent. 22 résidents portent des protections jour et nuit.

Perspectives 2025 : *Amorcer la réflexion sur un aménagement des groupes de vie favorisant l'autonomie des résidents.*

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (SERAFIN-PH 1.2.1.2)

Dix résidents ont bénéficié de moyens individualisés de communication complémentaires à la communication verbale : pictogrammes, objets signifiants, outils gestuels, outils visuels de repérage dans le temps.

Perspectives 2025 : *poursuivre le développement des moyens de communication alternatifs afin de faciliter l'expression et la compréhension des besoins des personnes accompagnées.*

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

34 projets personnalisés ont été actualisés.

24 résidents ont participé activement à leur projet, en adaptant individuellement les modalités de participation.

Pour 14 résidents, l'entourage (familial ou proche) a participé en présence ou à distance.

Perspectives 2025 : *Poursuivre le travail de facilitation de la participation des résidents et de leur entourage.*

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

Dans le cadre du CVS, les résidents ont été plus largement sollicités à l'aide de supports de communication non-verbale, et leur participation en réunion s'est confirmée.

L'installation d'un comité éthique a permis de poursuivre la réflexion autour des droits et libertés des résidents.

Perspectives 2025 : *Mener une réflexion sur la participation et l'exercice de la citoyenneté au sein de l'établissement, installer des temps d'expression réguliers. Poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des professionnels à l'exercice des droits et libertés des résidents.*

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERFIN-PH 2.3.3.4) ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

Activités spécialisées de jour portées par l'EAM (en interne ou en externe) :

ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS A L'EAM	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N*	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Cuisine	2/semaine	82	28	36	1	2
Arts plastiques et loisirs créatifs	1/semaine	31	9	18		1
Eveil sensoriel	1/semaine	30	9	11		
Esthétique	1/semaine	42	7	11		1
Outils numériques	1/semaine	23	6	5		
Travail sur table	1/semaine	31	19	21	1	
Activités motrices	2/semaine	42	4	28		
Musique/Chant	1/semaine	28	22	12		
Zoothérapie	1/mois	3	6	6	2	
Danse - Arrêté	1/semaine	-	4	-	-	-
Jeux de société	2/semaine	68	26	14	1	
Films	1/semaine	40	20	32		1
Lecture	2/semaine	27	30	15	5	5

En 2024, les groupes d'activité se sont davantage ouverts pour un accès à un plus grand nombre de résidents.

L'activité physique en interne s'est spécialisée avec l'intervention de l'ergothérapeute.

En décembre, la Citadelle a réorganisé une partie de ses locaux pour installer une salle de motricité.

L'établissement a également conventionné avec une association en médiation animale.

Perspectives 2025 : Poursuivre la dynamique de diversification des activités régulières et garantir leur accessibilité à l'ensemble des résidents.

Activités spécialisées de jour à visées inclusives :

ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)	
			N-1	N
Marche	1/jour	154	25	27
Sortie bus	A la demande	23	14	28
Equitation adaptée (Quincey)	3/mois	29	8	9
Cafétéria EA Villersexel	1/semaine	42	18	24
Atelier Manou'Art (EANM Le Manoir)	1/semaine	17	2	2
Piscine (Lure)	1/semaine	23	8	13
Refuge Canima	1/semaine	37	5	15
GEM (Vesoul)	1/semaine	1	1	1

ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES	PARTENAIRES	RESIDENTS (AP)	
		N-1	N
SPA / Zoo	Deluz / Mulhouse et Parc de l'Auxois	4	9
Exposition Manou'Art	FDV Manoir	1	
Spectacles	Commune Rougemont / La Rodia	2	8
Siestes soniques	3615 Senior-Bastion	4	
Comice agricole / visite de fermes	Commune Rougemont / Le Rondeau...	2	4
Cinéma	Le Stella (BLD) / Le Majestic (Vesoul)	2	21
Visite caserne des Pompiers	SDIS BLD / SDIS Vesoul	1	4
Fête de l'âne	Apach-évasion	3	
Concerts	Zénith Dijon/Troupe Étincelles/Commune		17
Expositions	Communes Orchamps-Vennes / Lure		13
Parc d'attraction	Fraispertuis		10
Événements sportifs	CDSA / OZ MDPH		19
Marchés de Noël	BLD/Montbéliard		7
Carnaval	Commune Maiche		3
Bowling	Aux ateliers/Sport bowling		7
Restaurant / café	Divers		28

En 2024, la Citadelle confirme sa volonté d'ouverture sur son environnement, avec une diversification des activités extérieures, la facilitation de leur accès à l'ensemble des résidents, et la participation à des événements d'envergure tels que les Jeux Paralympiques.

Perspectives 2025 : Poursuivre le développement et le renouvellement des partenariats (rubritèque, base nautique). Associer l'entourage des résidents aux événements extérieurs.



Journée en sport adapté



Sur circuit automobile dans les Vosges



Au Marché de Noël de Montbéliard

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

Hors action spécifique, la thématique de la vie affective et sexuelle a été abordée de manière personnalisée avec les résidents et ouverte plus largement aux échanges pluridisciplinaires.

Perspectives 2025 : poursuivre la sensibilisation des résidents et des professionnels à la vie relationnelle, avec l'appui de l'équipe paramédicale.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

En 2024, un partenariat efficient avec le CHN et l'EMILAH s'est avéré une ressource indispensable dans notre accompagnement en matière de santé psychique (convention signée en 2022). Les partenariats avec les réseaux de santé sont recherchés (professionnels libéraux, CPAM, CPTS...)

L'établissement a sollicité l'ETRES BFC et le GH70 pour un appui à l'élaboration de la démarche éthique.

Le partenariat avec l'EANM le Manoir se poursuit et tend à se développer via des activités et événements partagés.

Perspectives 2025 : Poursuivre l'engagement dans les partenariats existants. Poursuivre le développement des liens avec d'autres établissements médico-sociaux et dispositifs du territoire dans le cadre de la fluidification des parcours des résidents)

L'ouverture est également forte pour toutes les activités à visée inclusives comme évoqué ci-dessus.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le CVS s'est réuni 3 fois. Parmi les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, les activités, l'évaluation, les investissements matériels, l'entretien des locaux, les recrutements, l'organisation du travail.

Lors de chaque CVS, une communication est faite sur les événements indésirables, actes de maltraitance/violence et plaintes et réclamations et les mesures correctrices apportées

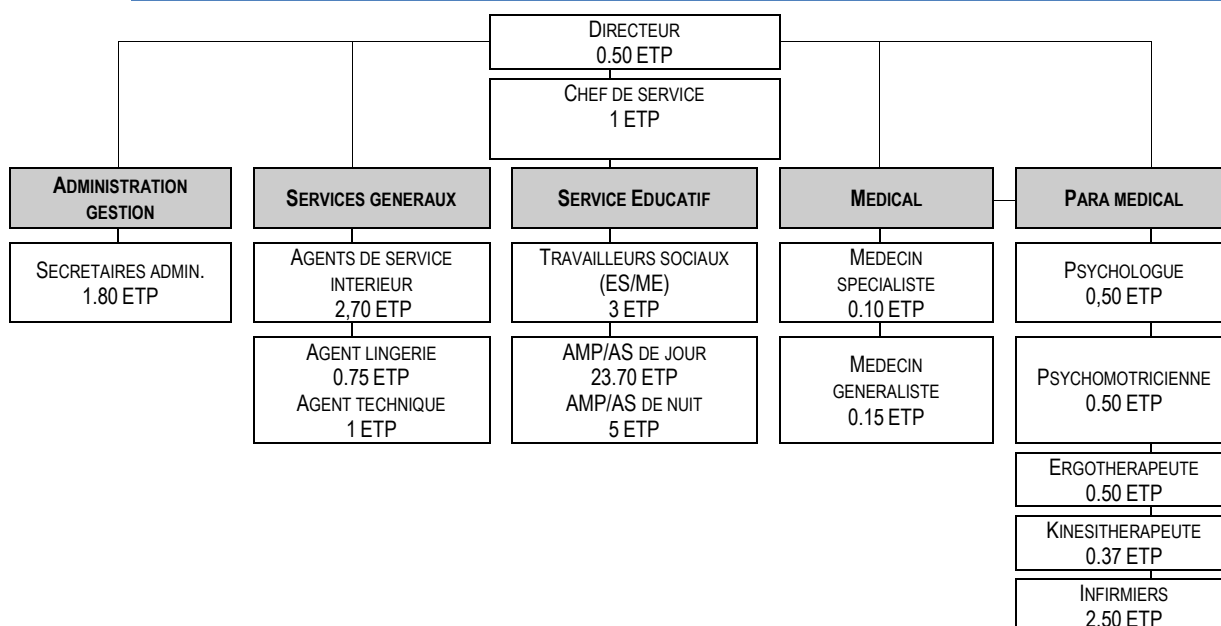
L'enquête de satisfaction a mobilisé 19 résidents, qui ont témoigné de leur volonté de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Perspectives 2025 : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de temps d'expression des résidents en les adaptant au plus grand nombre. Faciliter les échanges entre les résidents et les partenaires, tels que la cuisine.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

ORGANIGRAMME DE L'EAM LA CITADELLE



L'organigramme de l'EAM la Citadelle est composé de 44.07 ETP (dont 1,9 ETP de remplaçants).

Arrivées/Départs du personnel :

CATEGORIES	SORTIES	ENTREES
Direction	1	1
Services Généraux		
Educatif	3	1
Paramédical		
TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES)	4	2

L'EAM la Citadelle est confronté à des difficultés structurelles d'attractivité et d'emploi (postes vacants, difficultés de recrutement) :

- ✓ 4 salariés sont sortis des effectifs dont 1 départ en retraite
- ✓ 2 salariés ont rejoint les effectifs dont l'entrée d'un nouveau Directeur
- ✓ 1 salariée est entrée en formation AES en Octobre 2024

Toutefois, nos travaux de recherches ont permis de conventionner en septembre 2024 avec une Ergothérapeute du Territoire à hauteur de 0.35 ETP et une Ethologue à hauteur de 0.20 ETP (jusqu'à l'arrivée d'un psychologue en février 2025).

Les postes clés de Médecin coordinateur, psychomotricien restent encore à pourvoir à ce jour.

Perspectives 2025 : Recrutement d'un Psychologue Clinicien + un Kinésithérapeute /poursuivre la dynamique de recrutement AES : 2 nouvelles inscriptions en parcours qualification, ouverture d'un contrat de professionnalisation + postes stagiaires, revoir l'organisation du travail pour limiter le nombre de professionnels à temps partiel.

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Neuf séances d'une durée de 1.5 heures ont été organisées par notre prestataire l'IRTS-FC pour 21 salariés répartis en 2 groupes.

Formations (3.2.1.1. CPOM) :

FORMATIONS (PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)	FORMATIONS (HORS PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)
DE AES	1	Défibrillateur	9
Fonction tutorale	1	PSC1	9
Les entretiens professionnels	1	Recyclage habilitation elec	1
MAC SST	1	Premiers secours en santé mentale	3
SST initiale	1	Manipulation SSI	9
Formation Nutritime	1	Formation équipier 1 ^{ère} intervention	9
Ethique	6	Formation CRA	1
TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (PLAN)	11	TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (HORS PLAN)	42
TOTAL DES PARTICIPANTS	53		

III.4.c. Accueil des stagiaires

L'établissement a accueilli 6 stagiaires :

- ✓ 1 DE AS 1^{ère} année du CRC BFC de VESOUL CROIX ROUGE
- ✓ 1 AES 2^{ème} année de l'IRTS de BESANCON
- ✓ 3 DFGSM2 de l'UNIVERSITE de Franche-Comté
- ✓ 1 DFGSO2 de l'UNIVERSITE de Franche-Comté

Ces derniers stages d'étudiants en médecine sont en lien avec le travail que réalise l'ARS auprès des étudiants de Médecine afin de les éveiller sur le métier du soin dans le secteur du Handicap. Une vraie réussite pour les professionnels de demain et la visibilité de La Citadelle comme lieu de stage et d'approfondissement dans le champ du Handicap sur son Territoire

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité :

Le COPIL Qualité regroupant l'ensemble des corps de métiers de l'établissement s'est réuni 5 fois : pour la démarche d'évaluation, la mise à jour du DUERP, le plan de gestion de crise et le suivi du plan d'action post évaluation avec l'appui du REQUAMS.

Les actions prioritaires en 2025 porteront sur la réécriture du projet d'établissement, la finalisation du plan de gestion de crise ainsi que les actions prioritaires post évaluation externe comme le travail autour du repérage, de la prise en charge, et de la traçabilité de la douleur du résident ou encore le travail sur le plan de repérage des actions de maltraitance.

L'année 2024 se caractérise également par des avancées importantes en matière de démarche Qualité. De nombreuses thématiques relevées lors de la précédente auto-évaluation font partie des pratiques au sein de l'EAM comme (CF Rapport activités 2023) :

- ✓ Rétablir la dynamique d'actualisation des projets personnalisés avec les résidents et leurs familles.
- ✓ Vérifier la conformité du nouveau règlement de fonctionnement aux droits et devoirs liés aux sorties (liberté d'aller et venir des résidents)
- ✓ Activer le Comité éthique avec l'EMSP pour accompagner les situations de fin de vie

Réactivation du Comité éthique pluridisciplinaire en présence de l'EMSP du GHT 70. Deux séances ont eu lieu en 2024 avec pour thématique l'accompagnement d'une résidente vieillissante et l'accompagnement d'une résidente en faible interaction avec les autres résidents de l'établissement.

L'année 2025 sera organisée autour de la mise en place d'un comité de réflexion éthique en partenariat avec l'ETRES BFC et le Docteur BATIT à travers 1 réflexion éthique par trimestre en pluridisciplinarité.

III.5.b. Evaluation et suivi :

L'évaluation externe de La Citadelle s'est déroulée les 11 et 12 juin 2024.

Le rapport définitif a été transmis en août 2024 aux Autorités de Contrôle, les notes obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : **3,4**
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : **3,26**
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : **3,32**

Cinq critères impératifs sur 18 ont une cotation inférieure ou égale à 3, qui ont été inscrits en actions prioritaires :

- ✓ Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée
- ✓ Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée
- ✓ Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée
- ✓ L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et réclamations aux parties prenantes
- ✓ Les professionnels analysent en équipe les plaintes et réclamations et mettent en place des actions correctives

Le plan d'action post évaluation est intégré dans le Plan d'Action Continu de la Qualité (PACQ).

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations :

Evénements indésirables :

Nous avons réalisé 2 CREX en cours de l'année en 2024 et enregistré 332 événements indésirables (légère hausse par rapport à 2023). La principale thématique concerne les événements relatifs à la santé (76%) à travers la manifestation des troubles du comportement des résidents

Un EIG a été déclaré à l'été 2024 comprenant plusieurs résidents et professionnels (violences physiques et verbales d'un résident)

Perspective 2025 : *augmentation du nombre de CREX, amélioration des temps de liaison entre professionnels pour prévenir les troubles du comportement chez les résidents et renforcement des liens avec l'EMILAH et l'EMA25 pour les résidents à besoins spécifiques*

Plaintes et réclamations :

Pas de plainte ni réclamation enregistrée en 2024 au sein de La Citadelle. L'enquête de satisfaction 2024 s'est déroulée sur la fin d'année, les résultats seront commentés et transmis aux entourages des résidents et à l'ensemble des équipes lors du prochain CVS

IV. CONCLUSION

2024 a été une année de forte mobilisation des équipes, des résidents, de l'entourage et des partenaires de l'établissement dans le cadre de l'évaluation qui s'est déroulée à l'été 2024

Cette année, marquée aussi par le changement de Direction, a confirmé l'engagement des équipes dans les projets de l'établissement et la volonté commune de travailler sur l'amélioration des conditions d'accompagnement des résidents.

Aussi, La Citadelle a bénéficié en 2024 d'un plan d'investissement ambitieux et nécessaire, caractérisé notamment par l'achat et le renouvellement de matériels et d'outils de travail pour les professionnels ainsi que de mobilier pour les résidents.

Les actions prioritaires pour 2025 :

- ✓ Actualiser le Projet d'établissement, mettre à jour livret d'accueil et règlement de fonctionnement,
- ✓ Accompagner et soutenir le déploiement du DIU VIVALITY dont le volet Médical
- ✓ Poursuivre les recrutements des postes de Psychomotricien et Médecin Coordonateur
- ✓ Suivre le plan d'action qualité intégrant les actions prioritaires de l'évaluation
- ✓ Poursuivre les actions de formation qualifiantes, diplômantes et certifiantes pour les équipes éducatives de La Citadelle et favoriser l'attractivité en limitant les temps partiels
- ✓ Poursuivre les investissements en matière d'accueil des résidents, de fonctionnalité des espaces et d'amélioration des conditions de travail des professionnels.



1 RUE ROUSSET
25270 LEVIER
TEL : 03.81.49.52.83 - FAX : 03.81.49.52.41
rousset@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME DELPHINE DAVAL

EANM FOYER DE VIE ROUSSET

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (art. L 313-1-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		18/03/1988 renouvelé au 04/01/2017, modification et extension au 8/01/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	CPOM 2018/2022 valant habilitation à l'Aide Sociale
	CAPACITE TOTALE	48 places : tous modes d'accueil avec ou sans hébergement
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent et temporaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat (47 places) Accueil de jour (1 place)
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes handicapés avec déficience intellectuelle

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs 2018/2022 prolongé en 2023/2024.

L'établissement propose un accueil à Levier sur 4 unités de vie (villas) différentes, dont une favorisant l'autonomie dans le logement.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	ACCUEIL DE JOUR		INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE INTERNAT		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	1	1	46	46	1	1	48	48
Nb. de jours d'ouverture	365	366	365	366	365	366	365	366
Journées réalisées	40	8	15 553	15 712	189	336	15 782	16 056
Taux d'occupation	10,96	2,18	93,63	93,32	51,78	91,80	90,08	91,39

*NB : Base TO 2024 (46 places*366 jours) = 16 836 jours*

En 2024, 16 056 journées ont été réalisées, (+274 journées de plus qu'en 2023). Le taux d'occupation en augmentation est lié aux journées d'internat, ce qui s'explique par 3 faits :

- ✓ des résidents qui sortent plus fréquemment du Foyer pour des retours famille ou des séjours vacances mais le nouveau Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS) du Doubs intègre la comptabilisation des jours d'absences de moins de 72 h (550 jours) ainsi que 145 journées d'absences cumulées de plus de 36 jours dans l'année pour lesquelles les familles ont fait le choix de continuer à verser à l'établissement les ressources hors reste à vivre).
- ✓ un retour à des lieux d'hébergement tous situés sur Levier, adaptés aux résidents accueillis et à leurs besoins, facilitant les séjours d'accueil temporaires et stages
- ✓ une hausse de l'accueil temporaire : 31 séjours ont eu lieu (336 journées) pour 9 résidents dont 2 ont débouché sur des admissions définitives les 27 mars et 14 avril.

L'accueil de jour a concerné seulement 1 résident du DAME du Haut-Doubs (8 jours), et a été suivi d'accueil temporaire.

Le suivi des absences :

✓ Hospitalisations (avec nuitée) :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	147	4	3	41	4	3
En MCO/SSR	52	13	8	358	26	10
TOTAL	199	17	11	399	30	13

Les hospitalisations avec nuitées augmentent fortement. Nous notons 3 absences de plus de 45 jours, 2 résidents ayant été hospitalisés en service de soins de suite et 1 résident en établissement de santé générant 70 journées décomptées.

Le nombre d'hospitalisations en psychiatrie est en forte diminution d'autant qu'un résident a comptabilisé à lui seul 20 jours. Les partenariats avec les hôpitaux psychiatriques de Novillars et Pontarlier sont facilités par la mise en place effective de suivis ambulatoires via des équipes mobiles dédiées. Mais l'accès aux soins en hospitalisation complète (programmée ou non) reste difficile.

Les séjours en MCO/SSR ont doublé. Leur durée moyenne a triplé (14 jours en 2024 contre 4 en 2023), soulignant la complexité des accompagnements en soins des résidents accueillis, même en établissement non médicalisé.

✓ Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	129	18	15	95	16	14
Réalisés et financés par les structures (« transferts »)	30	2	10	12	1	6

Des lieux de vacances adaptés aux besoins des résidents ont permis promouvoir la citoyenneté et l'inclusion. 16 séjours ont eu lieu soit 95 jours dont 40 journées intégrées à l'activité et 55 non (application du RDAS).

Le foyer a également organisé 1 séjour de transfert à Romaneche Thorins pour 6 résidents (2 journées et 1 nuit) afin de profiter d'un parc zoologique et de loisirs.

✓ Retours famille :

Le Foyer de Vie continue de faciliter les liens, notamment au travers des retours en famille. Ils restent majoritaires au sein du Foyer même si 45% des résidents accueillis ne bénéficient d'aucun retour en famille.

Les temps en famille (hors week-end) concernent 18 résidents pour un total de 648 journées d'absence.

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N
Tous les WE	2	1
2 à 3 WE par mois	6	8
1 WE par mois	10	7
Vacances 1 semaine	1	1
Vacances plus de 2 semaines	16	16
1 à 2 jours à l'année	4	13
Aucun retour en famille	21	16

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL DE JOUR		TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	44	45	0	0	2	3	46	50
Entrées de l'année (B)	0	1	2	1	6	7	10	11
Sorties définitives de l'année (C)	2	2	2	1	2	5	6	12
Mutations interne	+3	+2			-3	-2	0	0
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	45	46	0	0	3	3	50	49
File active de l'année (A+B+mutation interne)	47	48	2	1	10	12	59	61
Durée Moyenne de Séjour des sortants (jours)	7 145	5 007	-	-	-	-	-	-

✓ Les entrants :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile/Milieu ordinaire	10	11	1	1
Etablissement de santé	10	10		1
Etablissement médico-social	25	25	2	1
Provenance inconnue				
TOTAL	45	46	3	3

Les accueils permanents ont concerné 3 résidents, l'un issu d'un DAME (amendement Creton), 1 du domicile et 1 d'un établissement de santé. Les admissions ont été prononcées à la suite de périodes d'accueil temporaire.

La file active est faible (un jeune adulte de l'IME voisin). Les demandes en accueil temporaire sont importantes, majoritairement pour un préalable à de l'admission permanente (les besoins de répit restent à la marge).

✓ Les sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	-	-
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	2	
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)		
Etablissement médico-social		2
TOTAL	2	2

1 sortie a eu lieu vers un établissement de santé en lien avec une ré orientation en établissement médicalisé à mettre en œuvre. La 2^e sortie est en ESMS de même nature pour un rapprochement familial.

II.1.c. Liste d'attente :

La liste d'attente au 31/12 est constituée de 7 personnes ayant une notification MDPH, toutes sont en provenance du Doubs, dont 3 ont confirmé leur souhait d'accueil.

- ✓ 3 vivent à domicile
- ✓ 1 en hôpital psychiatrique
- ✓ 3 en ESMS.

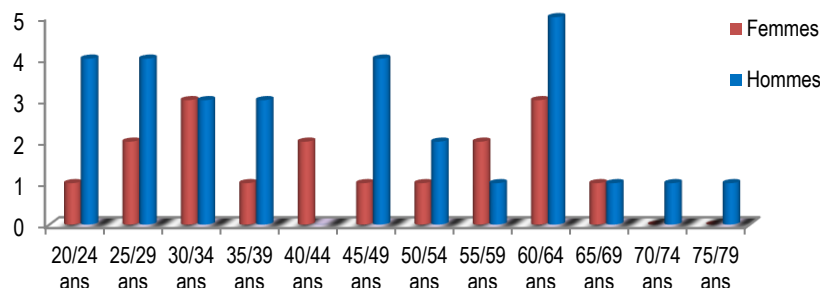
Cette liste est réactualisée tout au long de l'année par le processus Via Trajectoire.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :**II.2.a. Profil des personnes accompagnées :**

La population du Foyer est composée au 31/12 de 29 hommes et de 17 femmes.

L'âge moyen de la population est de 45 ans au 31/12, 12 personnes ont dépassé les 60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



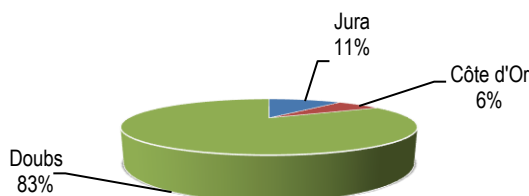
- Le plus jeune-----20 ans
- Le plus âgé-----75 ans
- La moyenne des hommes -----44 ans
- La moyenne des femmes-----44.88 ans
- La moyenne d'âge des résidents -----44.32 ans

La moyenne d'âge reste stable (44 ans en 2019), le vieillissement des personnes accueillies étant contrebalancé par l'admission de jeunes adultes. Le vieillissement précoce impacte toujours le quotidien. Les réorientations en établissement médicalisé (EAM) sont extrêmement difficiles et ont abouti pour un seul résident cette année.

7 résidents disposent de réorientations en EAM, des demandes sont en cours pour 3 d'entre eux dans un ou plusieurs établissements.

Par ailleurs, 12 résidents sont au-delà des 60 ans et pourraient bénéficier d'un accueil en EHPAD. Des orientations en EHPAD sont en cours pour 4 d'entre eux, dont l'une revêt de plus en plus un caractère d'urgence.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Tous les résidents sont originaires de la région Bourgogne Franche-Comté.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES :

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	22	17
Autisme et autres TED	2	1
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles psychiques	15	13
Troubles du langage et des apprentissages		7
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		1
Déficience motrices	3	4
Déficiences métaboliques	2	1
Personnes cérébro-lésées	1	
Personnes polyhandicapées	1	1
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec d'autres types de déficiences		
TOTAL	46	45

La déficience intellectuelle concerne une grande majorité (48% à titre principal et 38 % à titre associé) des résidents en concordance avec l'autorisation. Les troubles psychiques arrivent à la suite : 33% à titre principal et 29 % à titre associé soit 62 % des personnes).

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	-	-
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	-	-
Mesure de Sauvegarde de justice	-	-
Mesure de Curatelle	9	12
Mesure de Tutelle	29	27
Autre mesure de protection (aidant familial)	2	3
Sans mesure de protection	5	4
TOTAL	45	46

91 % des résidents accueillis bénéficient d'une mesure de protection de type tutelle ou curatelle, 9 % ne disposent d'aucune mesure de protection.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli - écarts avec l'agrément :

Depuis 2019, la capacité d'accueil du Foyer de vie est de 46 résidents en accueil permanent. Sur les 3 entrées réalisées dans l'année, toutes sont porteuses, à titre principal, d'une déficience intellectuelle.

Les besoins en soins des 7 résidents en attente de réorientation active (3 EAM et 4 EHPADs) continuent de mobiliser l'équipe et les acteurs de santé du territoire.

Le Foyer reste en difficulté avec plusieurs de ces résidents en attente de réorientation malgré la mobilisation des professionnels et de tous les partenaires.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le nouveau projet d'établissement est toujours en cours de rédaction. 2 réunions du groupe de pilotage ont eu lieu mais n'ont pas permis de le finaliser, ce qui sera fait en 2025.

Pour autant les travaux sur l'accès à la vie affective et sexuelle se sont prolongés avec la mise en place d'un groupe de professionnels référents et d'une charte.

Le bâtiment SAPHIR, et son mode de fonctionnement un peu décalé des autres sites (en lien avec sa spécificité de mises à disposition d'appartements et non de chambres) a continué à développer des accompagnements personnalisés et spécifiques, tournés sur l'extérieur et les partenariats. Ainsi l'un des résidents accueillis a pu construire son projet de vivre sur l'extérieur en développant son autonomie et sera accueilli en 2025 dans un habitat inclusif du proche territoire.

L'EANM a également continué à développer son lien fort avec les richesses du territoire avec plusieurs partenaires nouveaux pour mieux répondre aux publics accueillis. 2024 a vu les productions picturales des résidents de l'EANM mises en valeur par le biais de la carte de vœux associative, issue des travaux réalisés avec le Musée Gustave COURBET de la ville d'Ornans.



III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

La déclinaison des nomenclatures Serafin-Ph s'organise autour des 3 domaines que sont la « santé », la « participation sociale » et « l'autonomie ».

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Le domaine « santé » est important au sein du Foyer, du fait des caractéristiques de la population accueillie, malgré le caractère « non médical » de l'autorisation.

La réponse aux besoins est organisée avec des professionnels salariés mais également par la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire.

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR LES PROFESSIONNELS MEDICAUX (SERAFIN : 2.1.1.1)

Pour tous les résidents, un médecin référent local est identifié, à minima deux consultations annuelles sont programmées. Nous dénombrons ainsi 152 visites auprès des généralistes. Une réunion de coordination Foyer/cabinet médical/office s'est déroulée en novembre, permettant de remettre à jour les éléments de contractualisation, mais également de mieux coordonner nos actions en faveur de la santé des usagers.

Le recrutement d'un médecin psychiatre en cours d'année est venu faciliter le suivi des résidents qui le nécessitent et soulager d'autant les interventions des structures locales (CMP et équipe mobile).

TYPE DE PROFESSIONNELS	NB DE RESIDENTS	NB CONSULTATIONS
Médecins psychiatres	20	49
Médecins généralistes	45	152
Neurologue	4	10
ORL/stomatologue	3	10
Dentiste	10	22
Ophtalmologue	12	14
Cardiologue	2	2
Radiologue	22	36
Autres (gastro-entérologue, urologue...)	10	45
TOTAL		340

Les suivis spécifiques aux pathologies des résidents accueillis représentent plus de quarante consultations annuelles. Pour exemple, un des résidents bénéficie de 3 séances de dialyses par semaine depuis juin 2024 nécessitant un suivi et des rendez-vous réguliers. La présence d'une professionnelle sage-femme au cabinet médical a facilité le suivi gynécologique de 5 jeunes femmes cette année.

SOINS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR DES INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (SERAFIN : 2.1.1.2)

Les infirmières du Foyer de Vie coordonnent le circuit du médicament au sein de l'établissement, les piluliers étant toujours préparés par l'officine voisine. 45 résidents sur les 46 sont accompagnés au quotidien dans la prise médicamenteuse

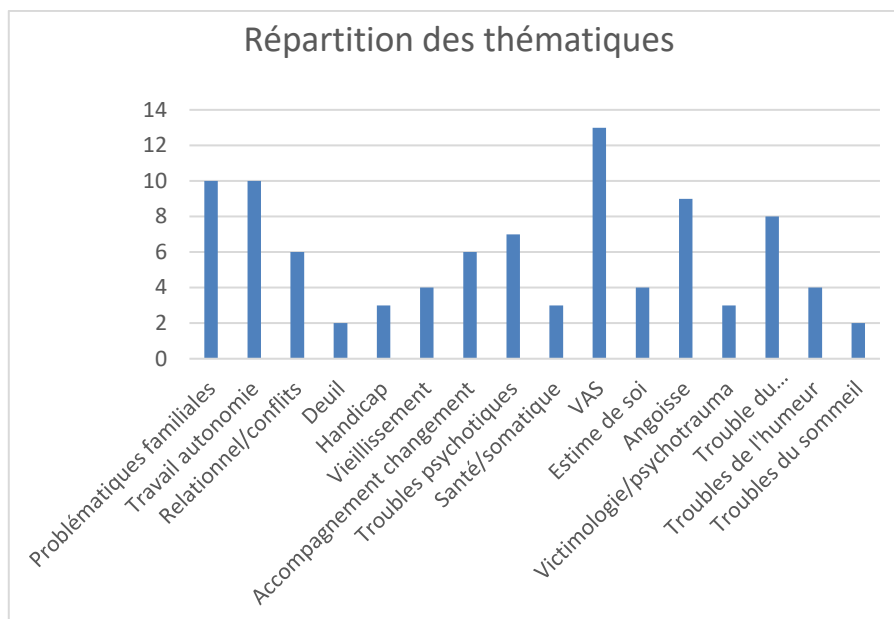
VILLAS	AMBRE	AVENTURINE	EMERAUDE	SAPHIR	TOTAL	Nb RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	11	10	14	11	46	
PRESTATIONS REALISEES PAR LES IDE DE L'EANM						
Bilan sanguins	26	16	32	28	102	39
Injections IM	-	11	19	17	47	6
Pansements	9	1	9	19	38	5
Injections sous-cutanées/ Glycémies	-	-	-	-	0	0
Soins de sonde urinaire	-	-	25	-	13	2
Lavements	4	14	-	2	20	5
Vaccinations grippe	10	10	14	11	45	45
Analyse d'urine ou diurèse	1	2	4	12	19	5
Prise TA	29	23	65	12	129	9

413 actes de soins ont été réalisés par les IDE du Foyer en 2024, sur rôle propre ou sur prescription. Les IDE libérales interviennent toujours de façon régulière auprès de 3 résidents avec des passages quotidiens pour 2 d'entre eux. Le SSIAD a repris ses interventions en cours d'année auprès de 4 résidents de plus de 60 ans pour les accompagner 3 fois dans la semaine lors de la réalisation de leurs soins d'hygiène.

Les vaccinations contre les maladies saisonnières (COVID et grippe) ont pu se réaliser, au sein du Foyer, avec le concours et la coordination de l'officine et des médecins du cabinet médical.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET AIDANTS (SERAFIN 2.1.1.3)

En 2024, 23 résidents de l'EANM Rousset ont bénéficié d'entretiens psychologiques, que ce soit dans le cadre d'un suivi régulier ou d'un besoin ponctuel (1 à 3 séances). 17 résidents ont fait l'objet d'un accompagnement régulier (5 à 17 séances). Les thématiques des entretiens psychologiques sont variables comme en témoigne le graphique suivant.



Les problématiques les plus régulièrement abordées sont :

- ✓ Les difficultés liées à la vie affective et sexuelle (13 résidents) : gestion des pulsions, besoin d'informations et de connaissances spécifiques, isolement affectif, travail du positionnement en tant qu'adulte, prise en compte du consentement pour soi et pour l'autre, consolidation des habiletés sociales, ruptures amoureuses, questions biologiques/fonctionnement du corps humain.
- ✓ Les problématiques familiales (10 résidents) : carences affectives, relations dysfonctionnelles, éloignement, conflits, soutien du positionnement en tant qu'adulte.
- ✓ Travail de l'autonomie (10 résidents) autour de la vie sur Saphir, projets Saphir ou ESAT, positionnement en tant qu'adulte, autonomie psychique et l'autodétermination.
- ✓ Anxiété et trouble anxieux (9 résidents)
- ✓ Troubles du comportement / passages à l'acte : crises clastiques, violences physiques ou verbales, auto-mutilation, destruction de matériel, non-respect du consentement, vols...
- ✓ Troubles psychotiques (7 résidents) dont troubles schizophréniques, schizo-affectifs, délirants, paranoïaques, hallucinatoires.

Le travail psychologique sur la « Vie Affective et Sexuelle » est en hausse, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, la mobilisation institutionnelle sur cette thématique avec la formation progressive de l'ensemble des professionnels, la création d'un groupe ressource de professionnels référents VAS. La mise en place, par la psychologue, de groupes de parole/ateliers sur le sujet en 2023, à destination des résidents, a permis d'ouvrir le dialogue et d'étayer la capacité des résidents à s'exprimer sur ce thème. De plus, l'accueil d'un public plus jeune (moins de 25 ans), témoignant de comportements encore inadaptés et d'un besoin de nouveaux repères au sein d'une vie d'adulte, favorisent l'émergence de questionnements en lien avec la VAS.

Les problématiques familiales ont été plus représentées avec l'arrivée de jeunes résidents en accueil permanent, issus de parcours de vie difficiles ou chaotiques (problématiques familiales, parcours institutionnalisés, carences affectives, maltraitements, traumatismes) ou dont le passage en structure et secteur adulte déséquilibre la systémie familiale. Les enjeux de ces accompagnements se centrent tantôt sur le soutien de la subjectivation de la personne, tantôt sur la stabilisation de la situation de la personne et de ses relations à l'entourage, avec consolidation de l'estime de soi et sécurisation.

Les difficultés relationnelles et les problématiques de conflits ont eu tendance à diminuer. La répartition sur les différents sites a été affinée, permettant à plusieurs résidents de trouver la place la plus adaptée à leurs besoins. De plus, une ouverture plus grande sur l'extérieur, grâce à différents partenariats a impacté positivement la maturation et le positionnement en tant qu'adulte de chacun. L'arrivée d'une psychiatre a permis de diminuer la détresse psychique de certains résidents et ainsi d'apaiser la dynamique interpersonnelle sur certains sites.

Bien qu'un public jeune adulte semble progressivement intégrer l'EANM, une partie des résidents du foyer est confrontée aux questions liées au vieillissement, avec de nouveaux besoins concernant le rythme de vie, la santé somatique, et un projet de structure plus adaptée (EHPAD). La récurrence de ce thème est en augmentation.

Après les emménagements sur Saphir, le besoin d'accompagnement autour du changement a été réactualisé à la baisse.

La psychologue peut être amenée à rencontrer des membres de la famille des résidents, afin de compléter les éléments d'anamnèse, faire le point sur le projet du résident, développer le partenariat avec les proches-ressources ou proposer un accompagnement sur une durée limitée lors de périodes de crises au sein de la famille pouvant mettre à mal l'équilibre psychique du résident. 7 proches ont ainsi été en lien avec la psychologue en 2024.

La psychologue fait également le lien avec des services ou dispositifs d'accompagnement du résident (Centre Ressource pour les Auteurs de Violence sexuelle, Tuteurs, spécialistes, etc.).

Elle participe, anime ou coanime avec la cheffe de service des réunions de synthèse autour du projet d'accompagnement personnalisé de certains résidents.

Présente aux réunions de professionnels référents VAS du Foyer, elle s'inscrit dans le réseau Intim'agir (centre de ressource régional avec et pour les personnes en situation de handicap) depuis 2024. Une présentation du groupe de référents VAS a été réalisée auprès de tous les résidents de l'EANM avec affichage sur les sites du trombinoscope, pour faciliter le repérage des référents-ressources. Les familles ont reçu un dépliant les informant de l'existence de ce comité et de ses missions.

Un groupe de résidents exprimant des besoins de rencontres extérieures à l'EANM a été accompagné par des moniteurs et la psychologue pour un temps festif de rencontre inter-établissements au sein du pôle adulte de l'APF France Handicap, avec pour projet en 2025 d'organiser un événement similaire au sein de l'EANM.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

L'accès facilité à la plateforme technique du cabinet médical à proximité a permis 82 séances d'orthophonie pour un résident suivi, et 72 séances de kinésithérapie pour 6 résidents. Le départ d'un kinésithérapeute fin 2023 a rendu ces accès aux soins plus compliqués mais un kinésithérapeute récemment installé dans un bourg voisin (Frasne) a accepté de prendre en charge plusieurs résidents. Entre 5 et 8 personnes en fonction de leurs besoins respectifs bénéficieront d'une séance hebdomadaire.

Des séances de pédicure ont également eu lieu au sein du Foyer pour 30 résidents, chacun ayant pu bénéficier en moyenne de 4 séances dans l'année. Des accompagnements spécifiques aux problématiques santé de 9 résidents ont eu lieu par l'intermédiaire de l'infirmière ASALEE du cabinet voisin : 15 rendez-vous et 3 suivis réguliers.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

L'orientation des résidents en EANM est à mettre en lien avec l'autonomie de la personne, mais la réalité du Foyer diffère du fait des résidents en attente de places en établissements médicalisés.

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	4	37	5
Habillage	21	21	3
Alimentation	41	4	1
Mobilité (marche)	33	8	4
Transferts	36	8	1
Elimination	41	2	3
Repères spatiaux dans l'ESMS	40	4	1
Repères spatiaux hors ESMS	11	16	18
Repères temporels	12	20	13
Communication verbale	39	2	5
Relation avec autrui	30	13	2

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

5 résidents ont besoin d'un accompagnement total dans un ou plusieurs actes de la vie quotidienne, à mettre en lien avec les attentes de réorientation. La majorité des résidents accueillis disposent d'une autonomie relative et ont besoin d'accompagnement partiel pour les gestes de la vie quotidienne.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2)

Des outils de communication adaptés ont été mis en place dans les différents lieux de vie du Foyer. Chaque Villa dispose de tableaux hebdomadaires d'activités et de menus adaptés aux capacités de compréhension des résidents accueillis. Les professionnels y sont également repérés, permettant à chacun de se projeter sur la semaine en cours et/ou à venir. 2 résidents disposent spécifiquement de cahiers de communication (Bliss et pictogrammes) adaptés à leurs besoins.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

En adéquation avec la loi 2002-2 et pour mettre en place un accompagnement personnalisé visant la promotion personnelle et sociale des bénéficiaires en accord avec leurs souhaits, rythmes et projets, des Projets Personnalisés (PP) sont mis en œuvre annuellement.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

46 PP ont été élaborés lors de 46 réunions de synthèse annuelles.

En amont de ces réunions de projet, l'équipe éducative et notamment le binôme de référents favorise l'expression des usagers en récoltant leurs besoins et attentes, et en les mettant en lien avec ceux repérés par l'équipe. La participation de l'entourage est recherchée au travers d'échanges formels et informels. Cet axe participatif a continué à se développer avec plusieurs temps de rencontres formalisés avec des familles. Ces temps sont désormais systématiquement proposés à l'ensemble des proches avec l'accord des résidents concernés.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

L'implantation géographique du Foyer, très proche du centre du bourg, tout en étant protégé, facilite l'inscription des résidents dans la vie de la cité. La présence historique du Foyer permet un contact privilégié avec la population et l'acceptation du handicap par tous. Les liens sont développés dans le volet « partenariat ».

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Le projet Saphir opérationnel depuis le printemps 2023 répond directement à ce besoin pour 12 résidents.

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4)

ACTIVITES (NOMBRE)	PARTICIPATIONS	SEANCES	NB DE RESIDENTS CONCERNES
Accompagnement vie familiale, parentalité, VAS	17	7	12
Accompagnement à l'exercice des droits	9	3	9
Accompagnement en activité extérieure (club...)	271	42	46
Accompagnement pour exercer son droit de vote	4	1	4
Activité danse	72	12	35
Activité jardinage	63	9	22
Activité jeux de société/WII	516	72	43
Animation Veillée	2247	365	44
Atelier cuisine / pâtisserie	599	83	50
Atelier esthétique/ broderie / couture	237	48	65
Atelier expression libre / théâtre	164	12	55
Atelier lecture / écriture/ loisir créatif	712	90	70
Atelier photos	85	30	20
Journées à thème (pique-nique...)	39	15	23

Au travers d'ateliers collectifs et/ou individualisés, l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre les PP. Les activités spécialisées sont nombreuses et variées, adaptées aux besoins de tous. L'un des partenariats du groupe théâtre historique de l'établissement s'est conclu par la mise en œuvre d'une représentation au foyer de vie d'Étalans, en présence d'un public mixte composé de familles, de résidents et des directions de chaque établissement

Le foyer veille à offrir un cadre de vie familial et convivial en proposant des activités favorisant le bien vivre ensemble ainsi que le développement et/ou le maintien de l'autonomie. Ces activités restent bien représentées parmi l'ensemble des actions menées, avec le soutien des moniteurs-éducateurs et de l'éducateur spécialisé, qui s'attachent à assurer, autant que possible, un maillage entre les quatre villas.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES /LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

Depuis la mise en place du partenariat avec le musée Courbet à Ornans en 2023, plusieurs groupes de résidents, fixes et volontaires, se relaient chaque semaine pour travailler sur des thématiques inspirées par Gustave Courbet mais aussi pour rencontrer d'autres artistes et se voir proposer des ateliers de ces derniers ou laisse libre cours à leur créativité. Certaines de leurs œuvres travaillées en 2024 avec l'artiste Hélène Combal-Weiss parisienne vont être exposées en 2025 à la Ferme de Flagey avec les œuvres de l'artiste.

ACTIVITES (EN NOMBRE)	PARTICIPATIONS	SEANCES	NB RESIDENT CONCERNE
Cinéma / Sorties culturelles / Bibliothèque	760	70	46
Sport adapté (marche, pétanque...)	1022	96	46
Médiation animale / Equitation / Equicie	253	42	20
Piscine	52	12	20

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Le Foyer de Vie Rousset s'ouvre sur son environnement dans les domaines suivants :

- ✓ Santé/autonomie : partenariats avec le SSIAD, Handident, ASALEE, partenariats spécifiques avec les unités de soins de psychiatrie de Novillars et du Grandvallier, l'HAD, les soins palliatifs,
- ✓ Participation sociale : la participation sociale des résidents se développe au quotidien par le souci de tous de faciliter l'intégration des résidents au sein de la cité (inscription ludothèque, bibliothèque municipale.). Leur participation est également active au travers d'actions de bénévoles dans des associations locales (Croix-Rouge et).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

L'expression des résidents a pu se faire au travers :

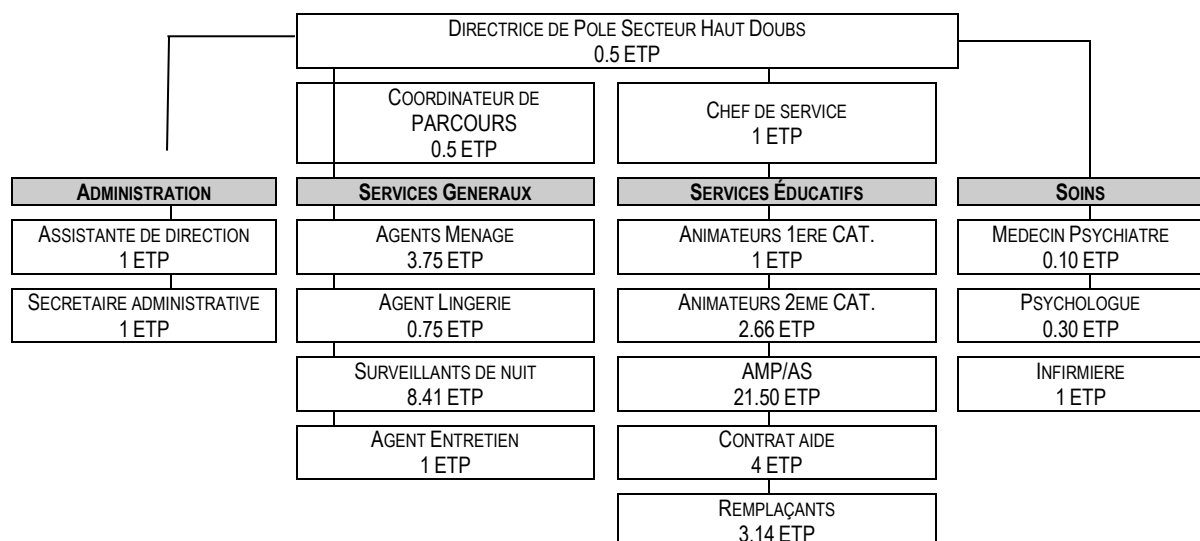
- ✓ Des réunions bimensuelles des résidents dans les 4 unités de vie
- ✓ Du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui s'est réuni 3 fois, les 13/03, 12/06 et 08/11.
- ✓ De leur participation à la démarche d'évaluation les 26 et 27 juin 2024.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 51.62 ETP assuré par 54 personnes physiques.

ORGANIGRAMME DU FOYER DE VIE ROUSSET AU 31/12



Arrivées/départs du personnel :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	1	1
Educatif	3	6
Médical	0	1
Services généraux	1	2
TOTAL	5	10

Le poste de médecin psychiatre a été pourvu début avril, et début octobre le poste de coordinateur de parcours entre l'EANM Foyer Rousset/EAM Bellevue, venant renforcer l'équipe.

Le Foyer continue à faciliter et promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie en ayant recours à des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Ceux-ci permettent d'accompagner vers une montée en compétences et l'acquisition d'un diplôme des professionnels non qualifiés mais dont les savoir-être et savoir-faire sont déjà développés.

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

FORMATIONS	SALARIES (NOMBRE)
Word maîtrise	2
Excel maîtrise	2
AES	5
Prévention et gestion de l'agressivité	1
Troubles psychiques en structure ESMS	15
Aggressivité	5
Sensibilisation détection événements indésirables	6
Référent logiciel Vivality	1
Moniteur Educateur	1
SST initial	1
MAC SST	2
Surveillant de nuit	3
Sexualité parentalité handicap	16
Bienveillance	2
Snoezelen	3
Evacuation	9
Certibiocide désinfectant	1
Analyse de la pratique	31
TOTAL DES PARTICIPANTS	106

La formation, qualifiante ou non, fait partie du fonctionnement du Foyer de Vie comme le témoigne le nombre d'actions de formation déployées.

Les formations « troubles psychiques » et « gestion de l'agressivité » ont été renforcées, en lien avec les troubles des résidents et les risques professionnels repérés. En parallèle, les professionnels ont été appuyés par des partenaires extérieurs pour la gestion d'accompagnements atypiques (Relais Handicap Rare et l'équipe mobile TSA EMA 25). Leurs interventions ont permis de prendre de la hauteur sur nos pratiques.

III.4.c. Accueil des stagiaires :

13 stagiaires issus de différents cursus ont été accueillis afin de consolider leurs compétences et/ou de leurs faire découvrir les fonctions du médico-social (AES, ME). Trois d'entre eux ont été accompagnés en partenariat avec l'IRTS de Besançon, tandis que les dix autres provenaient de France Travail, des universités, des lycées et collèges environnants (Besançon, Pontarlier, Frasné, Levier) ainsi que de la mission locale. Ils ont été encadrés et accompagnés par les équipes de moniteurs, sous la supervision de la Cheffe de service du Foyer. A noter l'accueil de deux étudiants en médecine 2^{ème} année dans le cadre d'un parcours de sensibilisation au handicap.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :**III.5.a. Organisation de la démarche qualité :**

La démarche qualité s'est poursuivie avec notamment le concours de l'Equipier Mobile Qualité du REQUAMS et a permis de préparer l'évaluation réalisée en juin 2024. Plusieurs Comités de Pilotage ont été mis en place :

- ✓ 1 CoPil analyse des fiches incidents.
- ✓ 2 CoPil réécriture du projet d'établissement

- ✓ 5 CoPil préparation de l'évaluation, intégrés au sein des réunions transversales mensuelles qui ont permis de re-sensibiliser professionnels/résidents/membres du CVS.

III.5.b. Evaluation et suivi :

L'évaluation externe a mis en valeur les points forts de l'établissement et les axes d'amélioration.

Nous obtenons les notes de 3,87/4 pour les personnes accueillies, 3,73/4 pour le personnel et 3,63/4 pour l'institution. 15 critères impératifs sur 18 sont satisfaits.

Un plan d'action post évaluation a été construit :

- ✓ Mettre à jour les formulaires de droit à l'image en adéquation avec les règles en vigueur,
- ✓ Poursuivre l'analyse des événements indésirables en équipe en y intégrant les plaintes et réclamations,
- ✓ Transformer le plan bleu de l'établissement en plan de gestion de crise faisant apparaître un plan de continuité et de reprise de l'activité

Ces points ont déjà évolué. La procédure de signalement des incidents/événements indésirables a été adaptée pour contenir un onglet « plaintes et réclamations » et est analysé dans le cadre des 2 COPILS annuels. Les résultats sont systématiquement présentés lors des réunions de CVS

Le plan de gestion de crise a fait l'objet de discussions et d'échanges au sein des équipes afin d'assurer sa bonne compréhension, il a été finalisé début 2025.

La démarche d'évaluation externe a permis également de resensibiliser les équipes sur les procédures et protocoles déjà existants et d'en remettre à jour pour les mieux les adapter.

La ré écriture du projet d'établissement se poursuit, et même si elle n'est pas totalement aboutie, le travail engagé à déjà pu permettre à, chacun de s'investir dans les actions à venir.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations :

- ✓ 72 incidents ont été signalés en 2024 dont 3 ont donné lieu à des signalements d'Evénements Indésirables Graves (EIG). 22% des événements sont relatifs à la santé des personnes, 76 % ont trait à la sécurité des biens et des personnes et 1% au fonctionnement de l'établissement. Les 3 EIG sont en lien avec la sécurité des biens et des personnes (agitation/violences).
- ✓ 10 plaintes et réclamations ont été enregistrées et traitées en lien principalement avec des défauts de communication établissement/familles.

IV. CONCLUSION

2024 a été une année dense, en lien avec la préparation de l'évaluation et la continuité des projets en cours depuis l'année précédente. L'ouverture de Saphir a cédé la place au fait de faire maintenant vivre cette villa au rythme de ses occupants ! La coordination des 4 villas entre elles, pour mieux répondre aux besoins de tous, est désormais au cœur des préoccupations des équipes, et la mise en place de moniteurs-éducateurs sur chaque villa avec des missions dédiées appuie cet enjeu.

Les festivités collectives du Foyer ont pu se dérouler dans un format plus traditionnel. Un repas campagnard avec les familles et proches des résidents a été organisé le 13 septembre sur le site de la villa Ambre, ou, malgré un froid glacial, la bonne humeur de tous est venue réchauffer le chapiteau monté pour l'occasion. La traditionnelle fête de Noël s'est déroulée au casino de Salin les Bains. Résidents et professionnels en poste ont pu partager un bon repas avant d'investir la piste de danse.

Enfin 2024 a permis de renforcer nos équipes tant par l'arrivée de professionnels éducatifs de terrains que par l'embauche du médecin psychiatre et de la cadre coordinatrice de parcours. Ces deux nouvelles professionnelles et la stabilisation des équipes sont une réelle plus-value pour l'accompagnement des résidents dans le quotidien, les liens avec l'extérieur et le meilleur accompagnement possible pour les usagers qui nous sont confiés.







EANM
LE MANOIR

8 RUE BASSE
25680 ROUGEMONT
TEL : 03.81.86.98.59
manoir@ahs-fc.fr
<https://ahsfcbulledemanoirphotographie.photo.blog>

DIRECTEUR :
MR STORTI JUSQU'AU 5/1/2024
M. PIERRE BLANC
(DEPUIS LE 22 AVRIL 2024)

EANM LE MANOIR

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		01/07/1982 renouvelée le 04/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	18/12/2015
	CAPACITE TOTALE	Autorisée : 42 places dont 1 accueil temporaire Installée : 42 places dont 1 accueil temporaire
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent (AP) et temporaire (AT)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes déficients intellectuels profonds ou sévères à partir de 20 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs 2018/2022 prolongé jusqu'au 31/12/2024, en cours de renouvellement pour la période 2025-2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	41	41	1	1			42	42
Capacité installée	41	41	1	1			42	42
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365	366			365	366
Journées cibles CPOM	13 917	13 917	255	255			14 172	14 172
Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD)	12 745	13 974	255	415			13 000	14 389
Journées réalisées	13 961	13 742	352	448	88	55	14 313	14 190
Taux d'occupation (*)	93.29%	91.58%	96.40%	122.40%			93.36%	92.31%

(*) Taux d'occupation = $\text{journées réalisées} / (\text{capacité installée} \times \text{nombre de jours d'ouverture}) \times 100$

14 190 journées réalisées au total (-123 journées/N-1). Le taux d'occupation est de 92,3 %.

Hébergement permanent : 13 742 journées réalisées (- 219 journées/N-1). Le taux d'occupation est en baisse (-1.71%).

Les 1 264 journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 821 journées d'absences pour convenance personnelle >72h
- ✓ 307 journées concernant 2 places vacantes en attente de réadmission
- ✓ 38 journées d'hospitalisation >45 jours
- ✓ 98 journées de séjours intra-associatif

Perspectives 2025 : maintenir un taux d'occupation proche de la cible CPOM.

Accueil temporaire : 448 journées réalisées pour 11 personnes (+96 journées/N-1). Le taux d'occupation est en hausse (+122.40%).

NOMBRE DE JOURS	SEXE	AGE	COMMENTAIRE
94 ^{*(1)}	F	56	Hébergée en famille (dérogation 90 jours)
15 ^{*(2)}	F	23	Hébergée à l'IME de Cernay (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte)
128	H	40	Hébergé au CHAI de St-Egreve (rapprochement familial)
12	F	53	Hébergée au Foyer les Sources du Lure
36	H	60	Hébergé à l'EANM de la Ciotat (rapprochement familial)
31 ^{*(3)}	H	57	Hébergé à l'EANM de Taillecourt (rapprochement familial)
5 ^{*(4)}	F	25	Hébergée à l'Eveil à Villeneuve d'Amont (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte)
9	F	21	Hébergée au CPMRO de Vaucluse
19	H	20	Hébergé au DAME du Grand Besançon Site Montfort
42	H	33	CHS de Novillars
57	H	35	Hébergé en famille (répit)

^{*(1)} Résidente admise sur place d'accueil permanent le 02/09

^{*(2)} Résidente admise sur place d'accueil permanent le 14/02

^{*(3)} Résident admis sur place d'accueil permanent le 02/09

^{*(4)} Résidente admise sur place d'accueil permanent le 14/01

Suivi des absences santé :

Le nombre moyen de journées d'absence est de 43 jours par résident.

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
En psychiatrie	193	19	2	174	23	4
En MCO	45	3	3	45	6	5
TOTAL	238	22	5	219	29	9

Diminution des hospitalisations en psychiatrie (-9.84%) et stabilité en MCO.

Nature des hospitalisations MCO : Examens de surveillances médicales.

31 journées d'hospitalisations >45 jours et 15 jours non facturée car remplacée par 15 jours d'AT.

Retours au domicile :

RETOURS EN FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRE DE JOURNEES	
	N-1	N	N-1	N
Total < 72h	24	24	831	924
Total > 72h	21	21	838	821
TOTAL GENERAL			1 669	1 745

Augmentation de 4.55% du total des retours en famille (+ 76 journées/N-1),

Augmentation de 11.19 % des séjours <72h (+93 journées/N-1)

Diminution de 2.07% des séjour >72h (-17 journées/N-1)

Séjours des résidents

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Financés par les résidents	275	27	25	269	23	20

20 personnes ont financé leurs séjours individuels (prestataire UFCV).

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES
Résidents du Manoir dans un autre ESMS	84	14	3	98	8	3
Résidents d'autres ESMS au Manoir	88	73	6	49	54	4
TOTAL	172	87	9	147	62	7

Augmentation des séjours extérieurs des résidents du Manoir (+14 journées/N-1)

- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM de Pontarlier (26 journées, 2 séjours)
- ✓ Une résidente accueillie en AT à la MAS de Villersexel (9 journées, 2 séjours) et à l'Ehpad (58 journées, 1 séjour)
- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM de Rougemont (5 journées, 1 séjour)

Accueils libres pour soutenir des parcours : 55 journées non facturées pour 4 personnes (hors notification d'AT) :

- ✓ Accueil de jour (42 journées, 2 personnes) pour participation à des activités :
 - 30 journées pour un homme de 61 ans de l'EAM de Rougemont
 - 12 journées pour une femme de 31 ans de l'EAM de Rougemont
- ✓ Découverte secteur adulte avec hébergement : 13 jours (2 séjours).

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a)	41	40	3	7	44	47
Entrées directes de l'année (b)			5	4	5	4
Entrées / Sorties par changement de service (c)	+1	+4	-1	-4		
Sorties définitives de l'année (d)	2	3			2	3
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d)	40	41	7	7	47	48
File active de l'année (a+b+c)	42	44	7	7	49	51
Durée moyenne de séjour des sortants, en jours	14 327				14 327	

- ✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS AT)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / milieu ordinaire	4	4		1
Etablissement de santé	4	4		
Etablissement médico-social	32	33	1	3
Provenance inconnue				
TOTAL	40	41	1	4

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social (80%).

Quatre admissions en internat permanent ont été réalisées. La 1^{ère} le 29/01 pour une jeune femme de 25 ans de l'IME L'Eveil (Amendement Creton). La 2^e le 14/02 pour une jeune femme de 24 ans de l'IME de Cernay (68) (Amendement Creton). Les 3^e et 4^e personne ont été admises le 02/09 : une femme de 56 ans vivant au domicile de ses parents et un homme de 57 ans vivant dans un autre foyer de vie. Ces 4 résidents réalisaient déjà des accueils temporaires au sein de l'EANM Le Manoir.

- ✓ Motifs de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT)	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	1	2
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		
Etablissement médico-social	1	1
Séjour vacances		
TOTAL	2	3

Une résidente âgée de 47 ans a été admise à l'EAM Bellevue de Pontarlier le 02/04/2024 suite à un projet de réorientation vers un établissement médicalisé et spécialisé dans le handicap psychique (décision d'orientation de la MDPH du Doubs). Elle était entrée au Manoir le 10/08/1998.

Un résident de 58 ans est décédé lors de son séjour vacances le 02/01/2024.

Un résident de 58 ans est décédé dans l'établissement le 17/06/2024.

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12, 19 personnes sont inscrites sur la liste d'attente Viatrajectoire (7 contacts actifs).

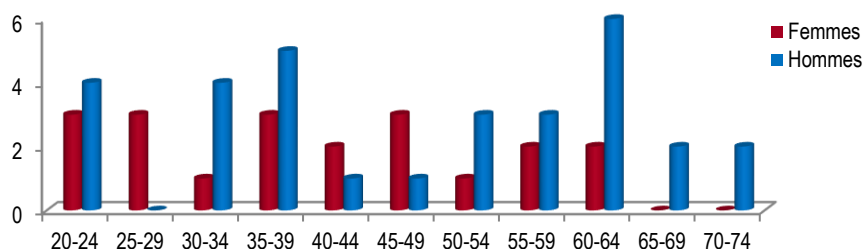
16 personnes sont orientées par la MDPH du Doubs, 2 par la MDPH de Haute-Saône et 1 par la MDPH du Territoire de Belfort.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

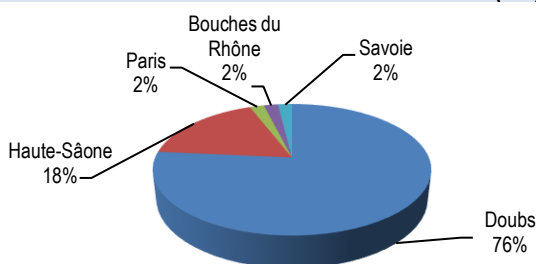
II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

L'effectif au 31/12 est de 48 usagers (41/AP et 7/AT) avec une majorité d'hommes. La moyenne d'âge des femmes est de 38 ans, celle des hommes de 47 ans. L'âge moyen global est de 44 ans. 12 personnes ont +60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN AP		PERSONNES EN AT	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIÉ
Déficience intellectuelle	33		3	
Autisme et autres TED	2		1	
Troubles du comportement		3		
Troubles psychiques	5		3	
Troubles du langage et des apprentissages		8		
Déficiences auditives		2		
Déficiences visuelles				
Déficiences motrices		1		
Personnes cérébro-lésées	1			
Personnes avec autres types de déficiences		3		
TOTAL	41	17	7	

4 résidents admis en internat permanent en 2024 présentent une déficience intellectuelle à titre principal.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12)	PERSONNES EN AP		PERSONNES EN AT	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de Tutelle	26	25	2	2
Mesure de Curatelle	7	7	1	1
Mesure de Curatelle renforcée	2	2		2
Habilitation familiale	4	5	1	1
Aucune mesure	1	2	3	1
TOTAL	40	41	7	7

96% des résidents en accueil permanent bénéficient d'une mesure de protection.

40% de ces mesures sont exercées par des familles.

Deux résidentes admises récemment n'ont pas de mesure de protection. Les familles ont été informées de la nécessité de protection juridique.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli ; écarts avec le projet d'établissement :

EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE	ESSMS ENVISAGES	NB PERSONNES	VALIDATION CDAPH
Troubles du comportement	EAM	1	1
Perte d'autonomie (liée au vieillissement)	EAM/MAS	8	7
TOTAL		9	8

22% des personnes accompagnées sont concernées par une évolution de leur état de santé somatique ou psychique (9/41) contre 10% en 2023 : ces évolutions sont liées à des troubles du comportement ou au vieillissement (premier facteur explicatif)

- ✓ Une résidente a été hospitalisée à plusieurs reprises en séjours de rupture au CHS de Novillars
- ✓ Une résidente a été accueillie dans un EHPAD pour un séjour d'AT.
- ✓ Une résidente a bénéficié d'un séjour à en AT à l'EAM La Citadelle AHS-FC à Rougemont.
- ✓ Une résidente a partagé des temps d'activités à l'EAM La Citadelle.

Perspectives 2025 : travailler les projets de réorientation pour 9 résidents en accueil permanent

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Storti a quitté ses fonctions de directeur en janvier 2024. Madame Dutilleul a assuré l'intérim de Direction entre janvier et avril, date d'arrivée de Monsieur Blanc, directeur de l'EANM Le Manoir et l'EAM La Citadelle.

Le projet d'établissement 2021-2025 est actif. Une auto-évaluation avait été réalisée avec le REQUA en 2023. Les axes d'améliorations comme la réalisation d'action de sensibilisation sur la thématique des droits des résidents, entraînant la refonte du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement ont été travaillées.

L'évaluation Externe a été réalisée en juin 2024 et a été préparée lors de trois séances de travail du Comité de pilotage de la Qualité du Manoir et avec l'appui du REQUA. Les documents mis à jour ont été présentés en mai 2024 en séance exceptionnelle pré évaluation externe avec les différents membres du CVS.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique ou psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.1)

- ✓ Prestations externes :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS INTERNAT (AP)	10	9	11	11	41	
PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES						
Consultations au cabinet	32	34	28	44	138	128
Consultations ESMS		3	1	5	9	9
Résidents avec traitements médicamenteux réguliers	10	9	8	10	37	37
Résidents avec protocoles de soins individualisés	3	3	1	7	14	14
PRESTATIONS SPECIFIQUES						
Examens/Consultations	49	14	43	84	190	169
APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15)						
Internat	1	13		9	23	13
PRESTATIONS PHARMACIEN						
Préparation des piluliers	550	449	433	550	1982	37

37 résidents ont un traitement médicamenteux régulier et 15 bénéficient de protocoles de soins individualisés.

Journée prévention optique et audition du 11 septembre 2024

Une opticienne externe a rencontré 25 résidents à l'EANM. Il a été nécessaire de prévoir une consultation auprès d'un ophtalmologue pour 6 résidents. Une expérience à renouveler et dont le suivi est important à organiser entre l'EANM, l'entourage et les professionnels de santé concernés.

✓ Prestations internes :

Le poste de médecin psychiatre est vacant depuis le 01/01/2021. Les résidents ont été orientés vers les médecins généralistes de Rougemont principalement, le CHS de Novillars ou le CMP de Baume-les-Dames pour renouveler leurs ordonnances.

Perspectives 2025 : recruter un médecin psychiatre et garantir une continuité du parcours de soins via notre réseau, signer la convention avec les médecins traitants libéraux. Développer les actions de sensibilisation et de promotion de la santé pour les résidents de l'EANM

SOINS DES INFIRMIERS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.2)

✓ Prestations réalisées par des IDE externes :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT)	10	9	11	11	41	
PRESTATIONS IDE LIBERALES						
Bilan sanguins		3		4	7	7
Injections IM		4	9	7	20	6
Pansements	4				4	1
Injections sous-cutanées	124	100			224	2
Glycémies capillaires				12	12	2
Soins sonde urinaire		2			2	2
Lavement						
Analyse d'urine ou diurèse						
Injections insuline	124	100			224	2
Prise TA		1		3	4	2
PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH)						
Suivis individuels (nombre de résidents)	2	1	1	1	5	5
Réunions pluridisciplinaires FDV				1	1	1
Consultations au CHS					1	1
Consultations au FDV					10	6
PRESTATIONS IDE ACTION DE SANTE LIBERALE EN EQUIPE (ASALEE)						
Suivis individuels (nombre de résidents)			1	5	6	6
ECG	2		2	2	6	6

Les IDE libérales ont été sollicitées durant les temps d'absence de l'IDE titulaire. 6 résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH. Plusieurs résidents ont été suivi par une IDE ASALEE (ECG).

✓ Prestations réalisées par l'IDE du Manoir :

GROUPES DE VIE	HOME	CASA	KUCA	KOTI	TOTAL	NB RESIDENTS CONCERNES
NOMBRE DE RESIDENTS (AP)	10	9	11	11	41	
PRESTATIONS IDE FDV						
Bilan sanguins	15	6	13	13	47	47
Injections IM	12			1	13	13
Pansements	2	11	44	11	68	20
Injections sous-cutanées	42				42	1
Glycémies capillaires	215	46			261	2
Soins sonde urinaire				55	55	2
Lavements		4		7	11	11
Vaccinations grippe saisonnière	19	10	6	16	51	51
Analyse d'urine ou diurèse	1	3	2	3	9	9
Injections insuline	217	26			243	3
Accompagnements RDV médicaux	6	9	7	13	35	32
Prise TA	11	22	20	47	100	52
COVID-19						
Tests PCR/Autotests	4	3	2	2	11	11

Perspectives 2025 : poursuivre les réunions mensuelles IDE/Equipe de direction pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés (contrôle des piluliers préparés par l'officine, limiter les erreurs dans le circuit du médicament, anticipation des départs en famille, sécurisation accès infirmerie).

**PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET AIDANTS
(SERAFIN-PH : 2.1.1.3)**

Le poste est à pouvoir depuis le 27/03/2023. En 2024, 17% du public a été suivi par la psychothérapeute recrutée en prestation de service en septembre 2024, soient 7 résidents. La prestation de service s'arrêtera en mars 2025 en raison du recrutement d'un psychologue en CDI à hauteur de 0.20 ETP (10 février 2025).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL		AIDE PARTIELLE		AIDE TOTALE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Toilette	6	9	33	40	1	2
Habillage	22	33	18	17		1
Alimentation	34	45	5	4	1	2
Mobilité (autonomie à la marche)	33	44	7	6		1
Transferts	33	45	6	4	1	2
Elimination	34	42	6	9		0
Repères spatiaux dans l'ESMS	35	46	5	5		0
Repères spatiaux hors ESMS	9	9	29	38	2	4
Repères temporels	14	20	25	30	1	1
Communication verbale	26	37	6	7	8	7
Relation avec autrui	23	33	16	17	1	1

Les principales prestations de compensation concernent l'aide des personnes pour leur toilette (85%), pour se repérer en dehors de l'établissement (74%) et pour se repérer dans le temps (61%). Le suivi est réalisé sur la file active totale.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

La trame associative du projet personnalisé intégrant la nomenclature SERAFIN-PH est utilisée (2.1.1.2. CPOM). 100% des projets personnalisés ont été réactualisés. Des projets ont également été élaborés pour 3/8 résidents en accueil temporaire. Ces projets sont élaborés en associant le résident et sa famille ou le représentant légal.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Le COPIL Habitat Inclusif AHS-FC s'est réuni une fois cette année. Les actions entreprises par notre prestataire Familles Solidaires dans le cadre de l'étude des besoins territorialisée ont été les suivantes :

- ✓ Exploration des différentes typologies de publics adultes (dont jeunes en Amendement Creton),
- ✓ Une visite à l'EANM Rousset à Levier,
- ✓ Une enquête sur les coûts immobiliers à Levier et Pontarlier, des rencontres avec le Maire de Rougemont,
- ✓ Une analyse quantitative des données collectées auprès de la MDPH du Doubs.

En collaboration avec Néolia, un projet de construction de 8 logements destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées sur un terrain à Rougemont est actuellement à l'étude. Il s'inspire du modèle de village génération du bailleur. Nous avons travaillé sur un premier plan d'implantation lors de deux réunions entre partenaires et porteur du projet. Le projet est en cours d'échange avec le Conseil Départemental du Doubs.

**ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4)
ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)**

✓ Activités spécialisées de jour portées par le Manoir (en interne ou en externe) :

ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS AU FDV	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Manou'Art	8 ½ journées/semaine	312	33	28	8	7
Musique	1/semaine	13	26	21	4	5
Mots mêlés	1/semaine	27	11	9		
Sport (pétanque, ping-pong, tir-à-l'arc, etc.)	5/semaine	368	33	34	9	6
Relaxation –Nouveau	2/mois	9		15		
Voyage musical-Nouveau	2/mois	8		24		1
Bricolage - Nouveauté	2/mois	10		13		1

De nouvelles activités ont pris place au sein du planning des résidents de l'EANM leur permettant d'avoir accès à un panel plus élargi. Le voyage musical mis en place en fin d'année 2024 a aidé à développer la sensibilité et la participation des résidents aux nombreux concerts de musique classique du secteur.



La liberté à vélo



Photo de la sortie annuelle « Europa Park »

Perspectives 2025 : A la suite des échanges lors du groupe de travail sur les activités spécialisées de jour, un tableau reprenant les différentes activités, les participants ainsi que les différentes modalités, va être mis en place dans le hall de KUCA. Il aidera à une meilleure visibilité pour les résidents, les professionnels ainsi que leurs familles.

✓ Activités spécialisées de jour à visées inclusives :

L'année 2024 à l'EANM fut rythmée par le sport mais aussi la musique. En cette année Olympique, les résidents ont été de fervents supporters et ont participé à de nombreuses animations sportives. De plus, au niveau musical, on notera la reprise de l'activité batterie grâce à la mise à disposition d'une salle par la commune de Rougemont.

Cette année, l'EANM le Manoir a réalisé son propre marché de Noël ouvert tous. En effet, les habitants de la commune, les familles, les anciens salariés, etc., se sont retrouvés au grand salon où trônaient les confections des résidents et professionnels. Un franc succès pour cette première édition.

ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES	FREQUENCE THEORIQUE	SEANCES REALISEES N	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
			N-1	N	N-1	N
Piscine (Noidans et Lure)	2/semaine	38	28	27	2	2
Médiathèque (Baume-les-Dames)	1/mois	12	11	8	2	0
Ecole de danse de Rougemont	1/semaine	31	1	1		
Ecole de musique de Rougemont	1/semaine	28	1	1		
Marche et randonnée	1/semaine	58	25	29	5	5
Percussion (MAS GDM)	1/semaine	9	1	1		
Découverte du territoire	1/mois	7	6	7		
Sport au gymnase de Rougemont -Nouveau	1/semaine	12		15		1
Association Canima	2/mois	10	9	7	1	1
Equithérapie (écuries du pré doré de Borey)	2/mois	8	7	10		
Batterie (salle des rubribambins) - Nouveau	1/mois	4		8		1

ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES	PARTENAIRES	RESIDENTS (AP)		RESIDENTS (AT, AL)	
		N-1	N	N-1	N
Rand'Art	Mon club adapté		5		
Tournoi de pétanque	Foot la concorde Rougemont	38	40	7	28
Olympiades	Foyer de vie Chantournelle, ACODEGE		6		
Match foot France-USA	Fédération Française de Football		7		
Concert Beethoven			6		1
Cabaret aquatique	CC2V		12		
Equi'Axone	Axone de Montbéliard		8		
Challenge de l'inclusion	Section locale de Baume les dames, Adapei		8		
Europa Park		12	11	0	1
Cinéma Baume les dames	EAM la Citadelle		11		
Vernissage « l'art sans fard »	Association IDOINE		11		
Spectacles des Etincelles	L'association les Etincelles		4		
Concert boléro de Ravel	Axone de Montbéliard		6		
Fan zone JO Paralympiques	Grand Besançon		7		
Pièce de théâtre	Théâtre Edwige Feuillère		7		

Perspectives 2025 : L'année 2025 à l'EANM sera rythmée par le sport-santé. De plus, nous mutualisons davantage nos pratiques avec l'EAM la Citadelle, des résidents sont accueillis à la journée au sein des 2 établissements ainsi que la participation de résidents de l'EAM à notre activité pétanque. Ajoutons également qu'un nouveau partenariat se met en place avec l'EHPAD « les Lacs » de Clairvaux les lacs, ainsi qu'une correspondance entre les différents protagonistes.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

22 résidents (+1/N-1) ont bénéficié de 2 séances sur le thème de la vie affective et sexuelle avec une intervenante extérieure accompagnée d'une AMP et de l'IDE. Les principaux thèmes abordés ont concerné le respect d'autrui et le consentement des personnes.

Perspectives 2025 : poursuivre l'atelier VAS et former les professionnels de l'EANM sur cette thématique

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

- ✓ En lien avec la santé :
 - 2 résidentes ont réalisé des séjours au CHS de Novillars, 6 résidents ayant été suivis également par l'EMILAH
 - 1 résidents PHV a bénéficié d'un accompagnement par l'HAD.
 - Une résidente a été prise en charge en HAD de la Mutualité Comtoise.
 - 7 résidents sous oxygénothérapie et pression positive continue (traitement contre l'apnée obstructive du sommeil) ont bénéficié des services d'ASTEN et de DDS
 - 2 résidents ont été suivis par l'EMA 25 (mise en place de supports visuels principalement)
 - Saisine de la communauté 360 pour 1 résidente avec troubles psychiques.
- ✓ En lien avec la participation sociale :
 - Le blog de l'EANM a mis en ligne de nombreux articles et médiatisé des événements comme la fête de la musique de l'établissement ainsi que les nombreuses expositions des œuvres des Manouartistes (mairie, IRTS, Rand'Art, ...)



« Une » de la Gazette de juillet



« Une » de la Gazette de janvier

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ Le Conseil de la Vie Sociale :

Le CVS s'est réuni 3 fois (réunions élargies). Les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, les projets d'investissements et l'évaluation externe des 13 et 14/06/2024. Il est également présenté lors de chaque séance, le bilan des incidents, actes de maltraitance et des plaintes/réclamations

Perspectives 2025 : associer les familles à la réécriture du nouveau projet d'établissement

- ✓ La mesure de la satisfaction :

Les résultats de l'enquête de satisfaction 2024 pour la partie résidents seront présentés en CVS en début d'année 2025.

Perspectives 2025 : réaliser une nouvelle enquête de satisfaction globale en Octobre 2025.

- ✓ Les temps de parole hebdomadaires :

Les réunions hebdomadaires ont bien lieu sur chaque groupe de vie. Le professionnel qui anime ce temps prend des notes sur un support papier.

- ✓ L'atelier « mots mêlés » :

9 résidents ont participé de façon régulière à 44 séances animées par une bénévole. Les sujets abordés sont choisis par les résidents.

Perspectives 2025 : maintenir cet atelier apprécié et utile pour les résidents dans leur développement de leurs autonomies.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme de l'EANM est composé de 42.07 ETP (dont 2.67 ETP de remplaçants).

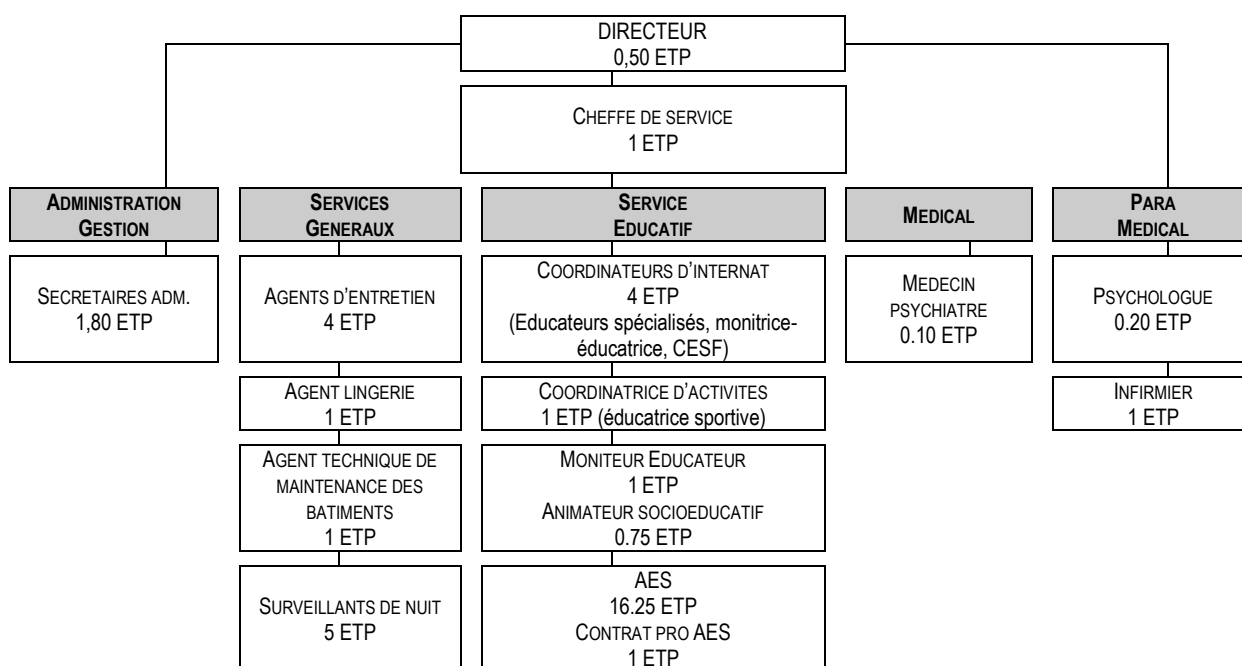
Arrivées/Départs du personnel :

- ✓ 3 salariés sont sortis des effectifs : un directeur, un contrat pro AES, 1 AES
- ✓ 2 salariés ont rejoint les effectifs (recrutements) : un directeur et 1 AES en formation.

CATEGORIES	SORTIES	ENTREES
Direction	1	1
Educatif	2	1
TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES)	2	3

Perspectives 2025 : Projets embauches 2 AES 1 ETP, et recherche d'un nouveau contrat pro. et arrivée d'un psychologue clinicien en février 2025.

ORGANIGRAMME DE L'EANM LE MANOIR



III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

✓ Formations :

FORMATIONS (PLAN EANM ET SIEGE)	PARTICIPANTS (NBRE)	FORMATIONS (HORS PLAN)	PARTICIPANTS (NBRE)
AES (contrat pro)	1	APP	30
AES	1	EPI + évacuation + SSI	27
CAFERUIS	1	Exercice évacuation	13
Tuteur de proximité module 1	1	Recyclage BSBE	1
Tuteur de proximité module 1+module 2 +module 3	1	NUTRITIME	2
Tuteur de proximité module 3	1		
WORD Perfectionnement	3		
WORD Maîtrise	1		
WORD Initiation	4		
EXCEL Perfectionnement	1		
EXCEL Maîtrise	2		
Prévention et gestion de l'agressivité	11		
Les entretiens professionnels	1		
DIU	8		
MAC SST	1		
Ethique	4		
TOTAL PLAN	42	TOTAL HORS PLAN	73
TOTAL DES PARTICIPANTS	42	TOTAL DES PARTICIPANTS	73

✓ Analyse de la pratique :

7 séances d'une durée de 1,5 heures ont été organisées par l'IRTS de FC pour 30 salariés répartis en 3 groupes.

III.4.c. Accueil des stagiaires

L'établissement a accueilli 10 stagiaires au total, 2 stagiaires AES (IRTS-FC), 1 stagiaire agent de maintenance des bâtiments (France Travail), 1 stagiaire Bac Pro SAPAT, 4 stagiaires en stage de découverte 4^{ème} collège et 2 stagiaires de 3^{ème} collège.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité :

Le COPIL Qualité regroupant l'ensemble des corps de métier de l'établissement s'est réuni 5 fois en 2024 pour la démarche d'évaluation, la mise à jour du DUERP, le plan de gestion de crise et le suivi du plan d'action post évaluation avec l'appui du REQUAMS.

Les actions prioritaires en 2025 porteront sur la réécriture du projet d'établissement, la finalisation du plan de gestion de crise ainsi que les actions prioritaires post évaluation comme le travail autour du repérage, de la prise en charge, et de la traçabilité de la douleur du résident ou encore le travail sur le plan de repérage des actions de maltraitance.

Réactivation du Comité éthique pluridisciplinaire en présence de l'EMSP du GHT 70. Deux séances ont eu lieu en 2024 avec pour principale thématique l'accompagnement à la fin de vie pour un résident du Manoir.

L'année 2025 sera organisée avec la mise en place d'un comité de réflexion éthique en partenariat avec l'ETRES BFC et le Docteur BATIT.

III.5.b. Evaluation et suivi :

L'évaluation s'est déroulée les 13 et 14 juin 2024 avec le prestataire GK Conseil. Le rapport définitif a été transmis en août 2024 aux Autorités de Contrôle.

Les notes obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,64
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,91
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance : 3,72

2 critères impératifs sur 18 ont une cotation inférieure ou égale à 3 et sont inscrits en actions prioritaires :

- ✓ L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée : déploiement du Dossier Informatisé de l'utilisateur – VIVALITY
- ✓ L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes : Groupe de travail pluridisciplinaire qui se réunira dès le premier trimestre 2025

Le plan d'action post évaluation est intégré dans le Plan d'Action Continu de la Qualité (PACQ). Ce dernier a été réactualisé en COPIL Qualité le 05/03/2025, présenté en réunion institutionnelle en mars 2025.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations :

- ✓ Événements indésirables :

Nous avons réalisé 3 CREX en cours de l'année en 2024

Nous avons enregistré 233 événements indésirables (légère hausse par rapport à 2023)

La principale thématique : les événements relatifs à la santé (91%), sur ces 212 fiches 64 concernent des anomalies principalement mineures sur le circuit du médicament. Les mesures correctives ont été mises en place afin de sécuriser les accompagnements notamment le circuit du médicament.

Perspective 2025 : un groupe de travail a commencé dès janvier 2025 afin d'améliorer le circuit du médicament au sein de l'EANM.

- ✓ Plaintes et réclamations :

La majorité des réclamations émanent des résidents (5 réclamations sur 7) et des demandes personnelles concernant leur hébergement (aménagement, alimentation).

L'enquête de satisfaction 2024 a été reportée sur l'année 2025 en raison d'un dysfonctionnement informatique dans le recueil des enquêtes diffusées à l'entourage de l'établissement.

IV. CONCLUSION

2024 a été une année de forte mobilisation des équipes, des résidents, de l'entourage et des partenaires de l'établissement dans le cadre de la réalisation de l'évaluation. Elle fut également marquée par le changement de Direction avec une transition qui a soutenu la continuité de l'engagement des équipes dans les projets de l'établissement et la volonté commune de travailler sur l'amélioration des conditions d'accompagnement des résidents.

Les actions prioritaires pour 2025 :

- ✓ Réécrire du Projet d'établissement, mise à jour du livret d'accueil et règlement de fonctionnement,
- ✓ Accompagner et soutenir le déploiement du DIU Vivality
- ✓ Poursuivre les recrutements des postes de psychologue et Médecin psychiatre
- ✓ Suivre le plan d'action qualité intégrant les actions prioritaires de l'évaluation externe
- ✓ Définir, engager et promouvoir une thématique commune à l'établissement et aux professionnels, engagée autour du Sport-Santé
- ✓ Finaliser les enjeux d'investissements de l'établissement en matière d'accueil des résidents, de fonctionnalité des espaces, d'efficacité énergétique et d'amélioration des conditions de travail des professionnels



158 RUE DE MARTINEY
70110 VILLERSEXEL
TEL : 03.84.63.48.00 - FAX : 03.84.63.48.03
guydemoustier@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :

EN L'ABSENCE DE MME VIRGINIE BRUNET-GILLET
INTERIM DE DIRECTION
ASSUREE PAR
CLAIRE DUTILLEUL-BRAHIMI
DGA

MAS GUY DE MOUSTIER

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Accueil Spécialisée
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Arrêté préfectoral du 18/11/1992 Renouvelé le 30/11/2016 Modifié le 1 ^{er} juillet 2022
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	29/03/1999
	CAPACITE TOTALE	40 places autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	39 places accueil permanent – 1 place accueil temporaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat mixte à l'année
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes, à partir de 20 ans, présentant un polyhandicap

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour la période 2018/2022 avec avenant de prolongation en 2023 et en 2024. Le CPOM est en cours de renouvellement 2025/2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	39	39	1	1	40	40
Capacité installée	39	39	1	1	40	40
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365	366	365	366
Journées cibles CPOM	13 106	13 106	336	336	13 442	13 442
Journées réalisées	13 553	13 514	128	190	13 681	13 704
Taux d'occupation (%)	95.21	94.68	35.07	51.91	93.71	93.61

L'activité réalisée en 2024 est de 13 704 journées, soit un taux d'occupation de 93,61 % pour les 2 types d'accueils autorisés dont 94,68% pour l'internat.

- ✓ 13 514 journées pour 39 places d'hébergement permanent, contre 13 553 en 2023, soit une baisse non significative de 39 journées
- ✓ 190 journées pour 1 place d'accueil temporaire, contre 128 en 2023 soit une augmentation de 63 journées.

La baisse en hébergement permanent s'explique par une place restée vacante un mois suite au décès d'un résident et par un nombre important de retours en famille du résident admis en avril.

Concernant l'accueil temporaire : Une dérogation pour une deuxième place d'accueil temporaire a été accordée dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) par l'ARS pour l'accueil de jumeaux adultes à compter d'octobre 2024. 9 personnes ont bénéficié de différents séjours :

- ✓ 4 venaient d'ESSMS secteur enfant dont 3 hors association,
- ✓ 2 du secteur adulte dont 1 relève de l'AHS-FC,
- ✓ 3 autres personnes résident en famille.

Hospitalisations :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES
En psychiatrie	0	0	0	0	0	0
En MCO	20	3	2	37	8	6
TOTAL	20	3	2	37	8	6

13 résidents ont été transférés au Service des Urgences du GH 70 dont 6 ont été hospitalisés.

Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES	JOURNÉES	SÉJOURS	PERSONNES CONCERNÉES
Financés par les résidents	21	1	1	0	0	0
Réalisés et financés par les structures (« transferts »)	33	3	11	21	2	7

Parcours des résidents :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1er/01(A)	39	39	0	1	39	40
Entrées de l'année (B)	0	1	4	9	4	10
Sorties définitives de l'année(C)	0	1	3	9	3	10
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	39	39	1	1	39	40
File active de l'année (A+B)	39	40	4	10	43	50
Durée Moyenne de Séjour des sortants		27 ans	5 jours	4 jours	5 jours	27 ans

Provenance des personnes admises :

PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	0	0	0	0
Etablissement de santé	0	0	0	0
Etablissement médico-social	39	39	0	1
Provenance inconnue	0	0	0	0
TOTAL	39	39	3	0

Admission le 02 avril 2024 d'un jeune homme de 27 ans maintenu au titre de l'amendement Creton au sein d'un établissement du secteur enfant du Doubs.

Sorties :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	0	1
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	4	0
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)	0	0
Etablissement médico-social	0	0
TOTAL	4	0

Un résident âgé de 53 ans est décédé le 27/02/2024. Il avait été admis à la pouponnière de Rougemont en 1973 puis à l'IME l'Envol en 1974. Il sera ensuite accueilli à la MAS Guy de Moustier en 1996 à l'âge de 26 ans.

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

Aucun retour en famille pour 21 résidents.

9 résidents concernés par les retours vacances sont également comptabilisés dans la rubrique « retour WE ».

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	NBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	
	N-1	N
Retours tous les WE	3	3
Retours 2 à 3 WE par mois	7	6
Retours 1 WE par mois	3	1
Retours vacances 1 semaine	5	5
Retours vacances plus de 2 semaines	1	4
Aucun retour en famille	22	21

Autre maintien des liens :

- ✓ 6 résidents bénéficient de retours à la journée au domicile familial,
- ✓ 1 résidente bénéficie de visites au sein de l'établissement avec déjeuner préparé par les parents tous les 15 jours
- ✓ 1 résident a la visite de sa maman tous les samedis pour le repas et mise en sieste

Liste d'attente :

Au 31/12 (données issues de Via-trajectoire, actualisé selon les objectifs CPOM) :

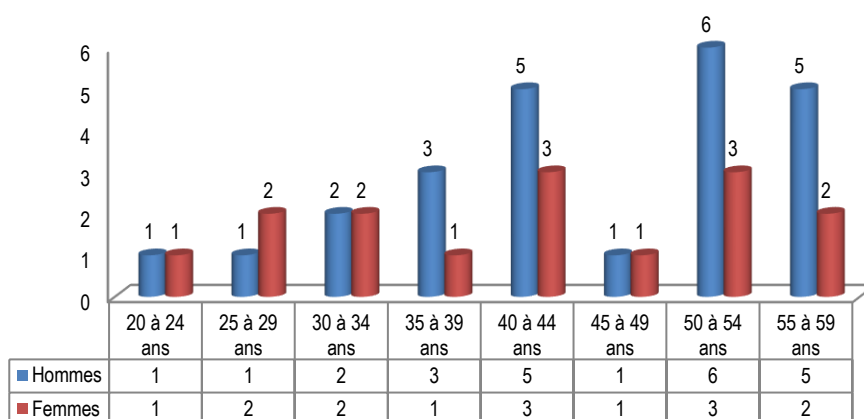
- ✓ 6 personnes inscrites pour un accueil permanent et/ou temporaire dont 4 de l'AHS-FC (1 de l'EANM de Rougemont, 2 de l'IME l'Envol et 1 de l'EAM la Citadelle)
- ✓ 2 personnes sont originaires de la Haute-Saône, 4 du Doubs.
- ✓ Deux commissions d'harmonisation des admissions en MAS ont eu lieu à la MDPH 70 en juin et décembre 2024.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, l'effectif est de 24 hommes et 15 femmes avec une moyenne d'âge de 43 ans.

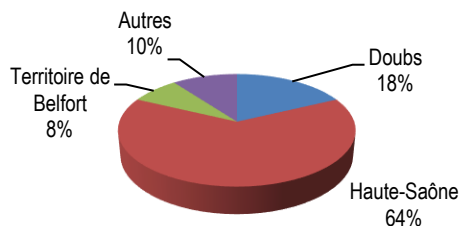
II.2.a. Profil des personnes accueillies :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



16 résidents ont 50 ans ou plus.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



DEPARTEMENT	NOMBRE DE RESIDENTS
Haute-Saône	25
Doubs	7
Territoire de Belfort	3
Bas-Rhin	1
Côte d'Or	1
Rhône	1
Vosges	1

RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB DE PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	0	39
Autisme et autres TED	0	3
Troubles du comportement et de la communication	0	34
Troubles psychiques	0	9
Troubles du langage et des apprentissages	0	0
Déficiences auditives	0	0
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	37
Déficiences métaboliques	0	0
Personnes cérébro-lésées	0	0
Personnes polyhandicapées	39	0
Personnes en cours de diagnostic	0	0
Personnes avec autres types de déficiences	0	0
TOTAL	39	39

Nous avons repris les déficiences associées, 1 résident pouvant être concerné par plusieurs déficiences associées à sa déficience principale.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle		
Mesures de Tutelle	38	37
Autre mesure de protection (*)	1	2
TOTAL	39	39

(*) NB : habilitation familiale

II.2.c. Évolutions significatives du public accueilli : écart avec l'agrément

Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une orientation de la CDAPH correspondant à l'agrément de l'établissement. Un accueil PAG pour des jumeaux a été mis en place en réponse à la sollicitation de l'ARS à compter d'octobre 2024 (cf. Objectif CPOM).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Madame Brunet-Gillet Virginie, directrice est absente pour motif familial jusqu'au 31 août 2025. La continuité de direction est assurée par la Direction Générale de l'AHS-FC en lien avec le chef de service Monsieur Pinard-Bertelletto. La réécriture du projet d'établissement 2015-2019 a été reportée en 2025 compte tenu de la réalisation de l'évaluation en mars 2024. Il couvrira la période 2025/2029.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Activités répondant aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MÉDICAUX (2.1.1.1) ET SOINS DES INFIRMIERS À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

L'année 2024 n'a pas permis de stabiliser l'équipe des IDE. Nous avons eu recours à du personnel IDE en CDD, en libéral et des missions d'intérim pour garantir la continuité de service.

Le médecin coordinateur est présent sur site la journée du mardi et le jeudi matin.

- ✓ Suivi du dossier médical des résidents

Le médecin en collaboration avec les IDE assure le suivi médical et la mise à jour des prescriptions médicales. Une révision des protocoles contention a été réalisée et communiquée aux familles et tuteurs ainsi qu'aux équipes pour la mise en œuvre. 26 résidents sont concernés.

- ✓ Informatisation du dossier médical :

Le volet médical du DIU n'est toujours pas activé. Des formations ont été poursuivies et feront l'objet d'un accompagnement spécifique par CEGI auprès du médecin et des infirmières courant 1^{er} trimestre 2025.

- ✓ Circuit du médicament :

La préparation des traitements est toujours réalisée par les préparatrices des officines. La vérification journalière par les IDE se poursuit ainsi que l'habilitation des professionnels pour l'administration des traitements.

- ✓ Le changement de sonde GPE par les IDE :

Le changement de bouton ou de sonde de GPE ne pouvant légalement être réalisé par une infirmière, une procédure sera bientôt finalisée suite à l'action de formation délivrée par le GH 70 auprès du médecin et de l'IDE en septembre 2024. Quatre résidents sont concernés.

- ✓ Suivi biologique :

- 121 bilans de laboratoire concernent 34 résidents dont 2 en accueil temporaire
- 21 résidents ont eu un bilan annuel en rapport avec leur traitement de psychotropes
- 1 résident en surveillance AVK
- 4 résidents porteurs de GPE ont un bilan tous les 3 mois
- 1 résidente atteinte de gammapathie est contrôlée tous les 6 mois

- ✓ Point sur l'infectiologie :

- 17 résidents traités par antibiothérapie pour les diagnostics principaux suivants : 3 liés à des infections cutanées, 5 pneumopathies, 4 en ORL/stomatologie, 4 infections urinaires (concernent 3 résidents) et un digestif.

- ✓ Suivi des consultations à distance :

- Poursuite de la collaboration avec le Dr Legallery, cardiologue à Besançon pour interprétation des ECG réalisés à la MAS
- Poursuite de la collaboration avec le neurologue du GH70 de Vesoul ce qui permet de limiter significativement les déplacements pour les consultations annuelles.

- ✓ Nombre de consultations auprès de spécialistes :
 - 2 en ophtalmologie
 - 4 visites du Dr Memteau in situ et 12 séances de Botox
 - 2 en neurologie
 - 2 en cardiologie
 - 2 en gastro-entérologie
 - 23 en radiologie
 - 12 passages en endoscopie laser pour changement de boutons pour 4 résidents
 - 1 en anesthésie
 - 1 en urologie
 - 2 en stomatologie
 - 3 en gynécologie
 - 5 passages de la pédicure (15 résidents)
- ✓ Directives anticipées

Afin de recueillir les souhaits des familles, le médecin coordinateur a proposé aux familles/représentants légaux des entretiens en présence d'une infirmière et d'une éducatrice. Cette démarche a été présentée en CVS.

18 familles ont été rencontrées et 7 ont été jointes par téléphone pour faire part de leur réflexion quant aux directives anticipées de leur proche. 8 familles ont demandé un délai de réflexion.

6 résidents n'ont plus de liens familiaux. Leur situation pourra être évoquée en Comité Ethique avec l'EMSP.

- ✓ Actions de prévention :
 - Vaccination Covid : 32 résidents suivant les autorisations des tuteurs et familles,
 - Vaccination grippe : 35 résidents et 11 professionnels ont été vaccinés (campagne de vaccination gratuite sur site pour le personnel). Cela ne comprend pas le personnel vacciné à l'extérieur dont nous n'avons le retour.
 - Surveillance pondérale mensuelle de l'ensemble des résidents.
 - Modalités d'alimentation : 13 repas entiers dont 4 régimes hypocaloriques avec un poids stable, 23 repas mixés, 4 GPE dont une exclusivement pour l'hydratation.
 - Poursuite du dépistage systématique des cancers du sein et colorectaux (Objectif CPOM). Ces examens sont réalisés à la demande de la CPAM quand cela est réalisable : 3 dépistages du cancer colorectal et 3 dépistages du cancer du sein, réalisés en 2024.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS À DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Présence de la psychologue de janvier à août 2024. Poste ensuite pourvu à compter du 10/02/2025.

Poursuite du travail clinique autour de l'expression et des émotions des résidents, cinq suivis réguliers et interventions ponctuelles en fonction des besoins exprimés dans les services et auprès des familles.

Participation aux réunions d'équipe, au COPIL Qualité et à la démarche d'évaluation.

RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

Dans une démarche d'interdisciplinarité, chaque projet de rééducation est réalisé sous couvert d'indications médicales du médecin coordinateur, Dr Besançon ou du médecin de Médecine Physique et de Réadaptation, Dr Memteau.

Compte tenu des postes vacants, absence de rééducation en ergothérapie et psychomotricité

- ✓ Rééducation en kinésithérapie :

Poste à 0,70 % pourvu à hauteur de 0,14 ETP

Sa prise en charge consiste en des mobilisations passives avec étirements et, pour certains résidents, des exercices de renforcement musculaire et de maintien de l'autonomie à la marche. Il est parfois sollicité pour des séances de kinésithérapie respiratoire avec drainage bronchique.

Dix résidents bénéficient de rééducation. Le nombre d'actes s'élève à 1306 soit une moyenne de 117 séances annuelles par résident

✓ Les Activités Physiques Adaptées (APA) :

Le professeur en APA contribue à la mise en mouvement des résidents afin de développer ou de préserver l'autonomie de déplacement :

- 1 résident bénéficie de séances de dynamico qui facilitent la déambulation debout
- 2 résidents équipés d'attelles visant à maintenir leur autonomie de déplacement bénéficient de séances individuelles
- 5 résidents ont des séances en extérieur orientées sur la marche pour maintenir les capacités physiques et motrices
- 4 résidents bénéficient de séances de verticalisation quotidiennement. Elles ont pour but de limiter la perte de densité osseuse et les problèmes de transit intestinal liés à la station assise
- 1 résident bénéficie de 3 séances de vélo par semaine. Cette activité physique vise à maintenir les capacités cardio-vasculaires de façon ludique.
- 1 résident bénéficie de séances spécifiques en balnéothérapie dans le cadre du maintien de son autonomie pour ses transferts et ses déplacements.
- 4 résidents bénéficient de séances de renforcement musculaire tous les mois dans une salle de sport de la fondation STREIT.

Différentes activités participent à l'entretien des fonctions locomotrices et à la préservation de l'autonomie :

- Séances de balnéothérapie en individuel ou binôme en fonction des objectifs spécifiques (6 résidents)
- Marche en groupe : sorties hebdomadaires pour 4 à 7 personnes qui visent à solliciter de façon plus constante l'effort physique, encadrées par les AMP, une éducatrice et le professeur APA.

Le professeur APA, en l'absence de l'ergothérapeute depuis février 2023, assure le suivi du renouvellement de l'appareillage (chaussures orthopédiques, corsets-siège...) en lien avec les orthoprothésistes (ACMTO, Bulle), le podo-orthésiste (Podaxis), les revendeurs médicaux (Up médical, Luxmédical, ARJO et les pharmacies de Villersexel).

Il a assisté aux consultations trimestrielles en 2024 avec le Dr Mémeteau, médecin de Médecine Physique et Rééducation qui a concerné 29 résidents

Sur l'année 2024, il participe également à l'accompagnement à la toilette de 2 résidents. Cet accompagnement a pour but de soulager l'équipe soignante lors des manipulations pour réaliser les actes de soins à la toilette.

III.1.b. Activités répondant aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENTS À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ (2.3.1.1.)

31 projets personnalisés (PP) ont été réalisés avec la participation des résidents et des familles.

ACCOMPAGNEMENTS DU LIEN AVEC LES PROCHES (2.3.4.1.)

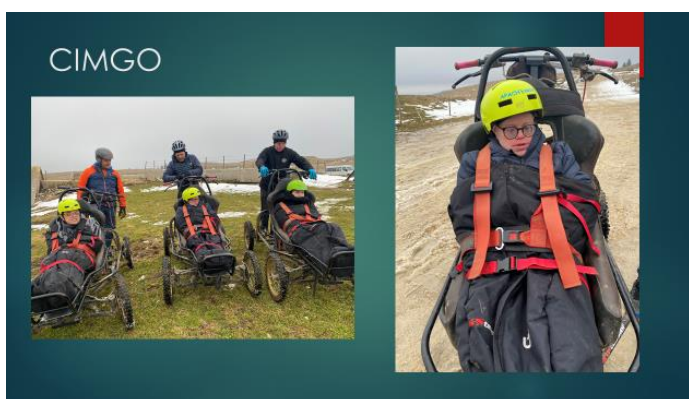
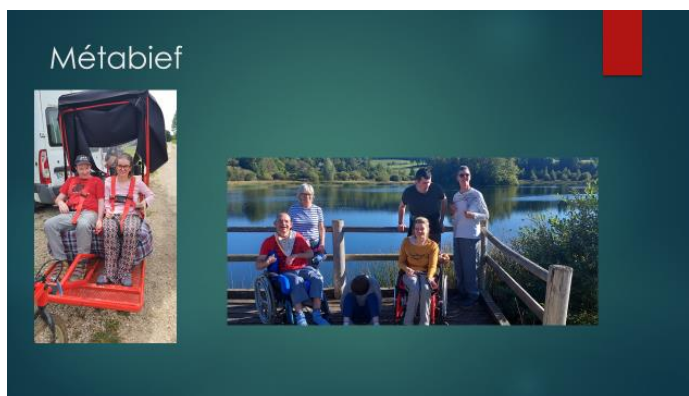
Treize résidents reçoivent régulièrement des visites. L'ensemble de l'équipe reste disponible pour tout échange ou entretien avec les proches et/ou familles à leur demande. Une résidente reçoit sa famille tous les 15 jours pour partager un déjeuner et activités de loisirs.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

Différentes activités extérieures ont été organisées :

- ✓ 6 résidents ont participé à l'activité CIMGO à la journée en collaboration avec les bénévoles de l'association Apach'évasion à Métabief
- ✓ 3 résidents ont participé au meeting « Equi-handi » au Centre équestre de Fougerolles
- ✓ 6 résidents ont participé à une sortie au lac de Vaivre et 3 ont fait une sortie en catamaran
- ✓ 3 résidents sont allés au marché de Noël de Montbéliard, 4 sont allés voir les illuminations de Noël à Autrey
- ✓ 25 résidents ont bénéficié de sorties en journée ou en après-midi (lac, étang, brocante, goûter, terrasse restaurant, magasins, pique-nique...)

- ✓ Plusieurs visites ont été organisées au club canin de Rillans, à une chèvrerie à Servance, au Salon de l'animal de compagnie, au rallye de voiture à Villersexel
- ✓ 3 résidents ont été conviés à aller au goûter de Noël organisé par l'EPHAD « Griboulard »
- ✓ Une rencontre en décembre entre résidents a eu lieu à la MAS de Franois autour d'un repas entre anciens résidents de « Cubrial »
- ✓ 2 séjours avec hébergement ont été organisés :
 - 3 jours et 2 nuits en gîte adapté à Métabief pour 4 résidents
 - 3 jours et 2 nuits dans un gîte à Center Parc en Moselle pour 3 résidents



ACCOMPAGNEMENT POUR MENER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES

Des activités régulières ou plus ponctuelles ont été proposées aux résidents, animées par les éducatrices et les AES/AS :

- ✓ Détente et relaxation pour les résidents du Pavillon Andromède : l'objectif est d'aider les personnes polyhandicapées à canaliser les tensions somatiques et psychiques qui peuvent être générées par leurs déficiences sensorielles. Elles visent un certain lâcher prise, un apaisement.
- ✓ L'atelier « découverte sensorielle » animé par l'éducatrice et une AMP a été proposé de manière plus régulière. La découverte de nouvelles sensations et l'éveil de tous les sens sont les objectifs de cet atelier. Ce dernier entraîne aussi des échanges entre les résidents. Une dizaine de résidents manifestent un intérêt certain à la dimension d'échanges de cette activité.
- ✓ Bain détente dans les 4 pavillons de manière ponctuelle en fonction du projet de chacun. Des soins esthétiques sont effectués suite aux accompagnements toilette de façon régulière afin de travailler l'image de soi.
- ✓ Atelier « Cocon » (pavillon Australe) proposé deux après-midi par mois participe au bien-être de chaque résident en offrant un accompagnement adapté aux envies et besoins de chacun.

- ✓ Atelier Cuisine : activité très présente dans l'établissement sous différentes formes : de l'élaboration du dessert jusqu'au repas complet pour l'ensemble d'un pavillon pour fêter les anniversaires par exemple.
- ✓ Activité "Lecture contes" : 5 résidents par séance en bénéficient 2 fois par mois.
- ✓ Activité « jeux » : 4 résidents par séance.

Plusieurs journées à thèmes ont été proposées à l'ensemble des résidents. : Mas'Vegas sur le thème du casino, chasse aux œufs pour Pâques.

Les séances d'art-thérapie ont lieu avec une intervenante externe qui peut également contribuer à enrichir les activités décrites ci-dessus. Elles se déroulent autour de 3 objectifs thérapeutiques indépendants ou mêlés :

- ✓ Favoriser la gestion et l'expression des émotions :
 - 5 résidents bénéficient de séances individuelles dont la modalité principale est un jeu de reconnaissance des émotions (1 à 2 fois/mois)
 - 6 résidents bénéficient de séances individuelles d'art-thérapie dans des modalités adaptées à chacun.
- ✓ Contribuer à améliorer la capacité à évaluer son environnement et à interagir de façon intersubjective :
 - 10 à 15 résidents participent au groupe « Musique, corps et mouvement » (2 fois/mois, parfois plus)
 - 5 résidents bénéficient de séances individuelles de musicothérapie
 - 6 résidents sont accompagnés à la bibliothèque municipale (2 groupes de 3 en alternance, 2 fois/mois).
- ✓ Favoriser un mieux-être corporel en développant une approche et une écoute sensorielle :
 - 15 résidents ont accès à des séances Snoezelen (2 fois par mois)
 - 5 résidents bénéficient de séances Snoezelen individuelles en chambre (1 fois/mois) avec un chariot dédié
 - 6 résidents bénéficient de « promenades sensorielles » à l'extérieur de la MAS, fréquence variable selon la température extérieure.

Activités régulières avec intervenant extérieur :

- ✓ Percussions : cet atelier de travail rythmique et de création concerne 8 résidents de la MAS auquel se joint un résident de l'EANM «Foyer de vie Le manoir» à Rougemont. 13 séances ont eu lieu de janvier à décembre. Le groupe a pu se produire lors de la fête de l'été de la MAS, de la fête de la musique à Esprels, à l'EHPAD « Griboulard » et enfin une nouvelle représentation à l'école primaire de Villersexel. Un enregistrement sur CD est en projet en 2025 !
- ✓ Atelier Théâtre : 10 résidents (répartis en deux groupes) participent à cet atelier au rythme de deux séances /mois. Elles visent à favoriser l'expression personnelle de chacun.
- ✓ Equitation (montée ou approche du cheval) : 7 résidents pratiquent l'équitation. Pour l'approche du cheval, l'ensemble des résidents peut être amené à y participer (à raison de 6 personnes par séance).

III.1.c. Activités répondant aux besoins en matière d'autonomie :

Le tableau ci-dessous synthétise les besoins des résidents en matière d'autonomie

- ✓ 13 résidents se déplacent en marchant sans aide dans l'enceinte de la MAS
- ✓ L'autonomie de déplacement en fauteuil est possible pour 12 résidents dont 1 en fauteuil électrique
- ✓ 14 n'ont aucune autonomie de déplacement
- ✓ 24 personnes sont incontinentes et portent des protections dont 21 de façon permanente
- ✓ 23 résidents ont un repas mixé

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	0	7	32
Habillage	4	19	16
Alimentation	0	21	18
Transferts	16	7	16
Elimination	5	15	19
Repères spatiaux dans l'ESMS	21	6	12
Repères spatiaux hors ESMS	0	16	23
Repères temporels	7	7	25
Communication verbale	8	10	21
Relation avec autrui	25	0	14

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS (2.2.1.1.)

Maintien des acquis tout en respectant le rythme et le niveau d'autonomie des personnes accueillies en lien avec leur vieillissement. Les éducatrices spécialisées ainsi que le professeur APA interviennent auprès des AMP/AS en soutien dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2.)

Poursuite de la valorisation des différents modes de communication singuliers employés par les résidents par le biais d'échanges interdisciplinaires afin de transmettre les codes au plus grand nombre de personnes en proximité du résident. Une attention particulière est portée aux modalités de communication lors des admissions et des accueils temporaires. 6 résidents sur 39 ont une communication verbale leur permettant d'exprimer leurs besoins et attentes. En 2025, un travail sera initié sur la communication alternative augmentée.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. En lien avec la santé :

- ✓ Partenariat avec l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) dans le cadre du Comité d'éthique, convention en cours avec le GH 70
- ✓ Convention avec les deux officines pour l'approvisionnement/dispensation/ préparation des piluliers
- ✓ Collaboration avec le CPIAS, en lien avec le DAMRI (Document d'analyse du risque infectieux)
- ✓ Convention avec le REQUAMS dans la réflexion et l'actualisation des procédures notamment liées au soin
- ✓ Partenariat avec l'IRFSS et l'IRTS pour l'accueil de stagiaires IDE/aides-soignantes d'une part, et de stagiaires AES d'autre part
- ✓ Convention de prestation avec l'art-thérapeute avec comme objectifs la gestion des émotions et le bien être
- ✓ Signature de la charte Romain Jacob pour l'accès à la santé
- ✓ Participation au Diagnostic Territorial Partagé en Haute-Saône

III.2.b. En lien avec l'autonomie :

Convention avec la fondation STREIT avec comme objectif l'activité physique adaptée.

III.2.c. En lien avec la participation sociale :

La diversité des activités de loisirs permet également de perpétuer et de développer des relations extérieures avec la signature de conventions (association Bled'Arts, Centre équestre, Apach'évasion, écoles).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni trois fois en 2024 (janvier, mars et octobre).

Les thématiques principales abordées ont été : la démarche d'évaluation, le plan de gestion de crise, la procédure de plaintes et réclamations, les directives anticipées, la trame du projet personnalisé, activités/loisirs des résidents.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. L'organigramme :

L'organigramme est autorisé à hauteur de 51,59 ETP dont 1 contrat de professionnalisation.

Au 31/12, 47 personnes sont en CDI.

Au 15/2/2025, les postes vacants sont les suivants :

- ✓ 1 poste d'ergothérapeute à temps plein
- ✓ 1 poste de psychomotricien à 0,80
- ✓ 1 poste de Kinésithérapeute à 0,56
- ✓ 1 poste de médecin psychiatre à 0,12

Entrées/Sorties du personnel :

MOUVEMENTS DU PERSONNEL PAR SECTEUR	SORTIES	EMBAUCHES
Socio-Educatif	0	1
Paramédical	2	1
TOTAL	2	2

L'évolution des postes est la suivante :

- ✓ 2 départs (1 infirmier, 1 psychologue)
- ✓ 2 embauches CDI (1 AES, 1 infirmier)
- ✓ Augmentation temporaire du temps de travail du Médecin coordinateur : à hauteur de 0,10 soit 0,3 ETP du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus en l'absence de médecin psychiatre

Expérimentation d'une augmentation des temps de travail de temps partiel sans modification des cycles horaires pour limiter dans les 4 pavillons le recours aux CDD de remplacements et à l'intérim et favoriser le recrutement sur des postes vacants. Cette évolution ayant été positive, elle sera pérennisée en 2025.

La campagne des entretiens professionnels 2024 a été réalisée. Au 31/12, 32 entretiens ont été réalisés et 11 sont planifiés en début d'année 2025.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, nous avons obtenu des CNR en 2024 de l'ARS, qui nous permettront de poursuivre le déploiement de l'équipement des chambres en rails pour faciliter les transferts, le renouvellement de chaises-douches et l'acquisition de lits médicalisés.

III.4.b. Accueil de stagiaires :

13 stagiaires ont été accueillis.

DIPLOMES PREPARES - FILIERES	NIVEAU VISÉ	NB DE STAGIAIRES	COMMENTAIRES
BAC PRO ASSP	NIVEAU 4	4	
BAC PRO SAPAT	NIVEAU 4	1	
DE AES	NIVEAU 5	3	
DE Infirmier	NIVEAU 2	3	3 stagiaires de 1 ^{ère} année
Coordonnateur de parcours d'accompagnement et des soins	NIVEAU 2	1	IDE diplômée
CAFERUIS	NIVEAU 2	1	Chef de service

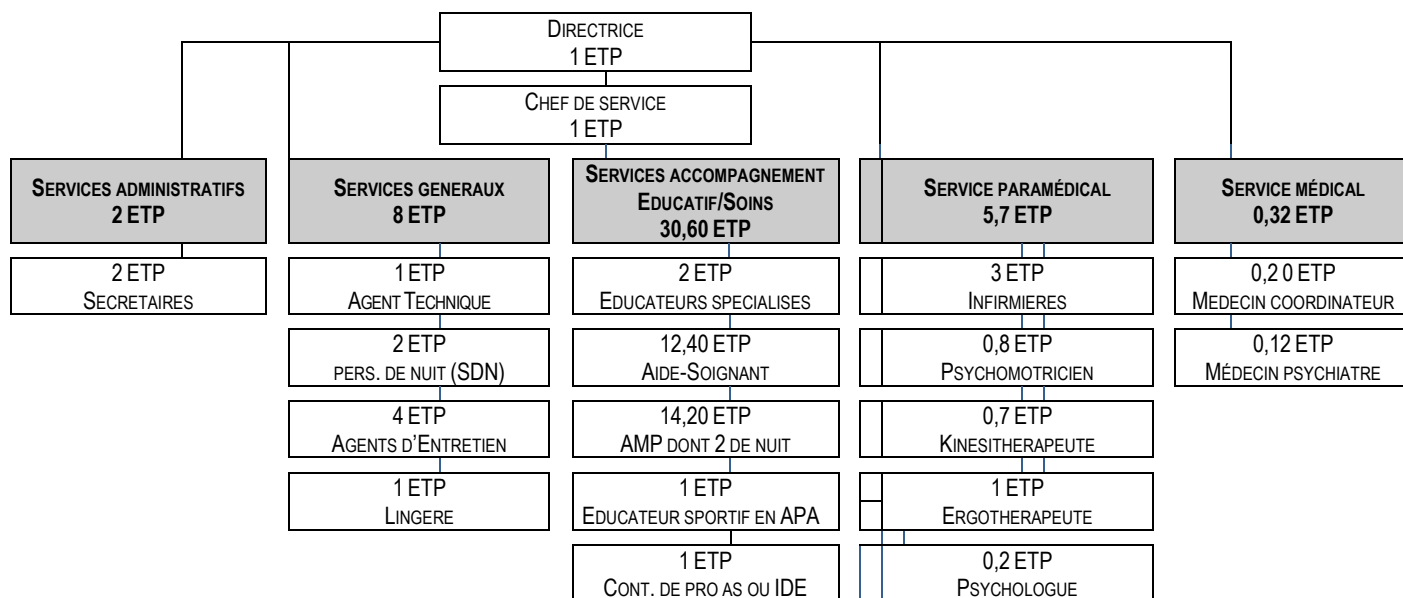
III.4.c. Formations/analyse de la pratique :

Dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC), 8 paramédicaux ont suivi au moins une formation collective et/ou individuelle dans l'année.

FORMATIONS	Nb DE SALARIÉS
ACTIONS ETABLISSEMENT	
Exercer son rôle de tuteur en entreprise	1
Le toucher dans les soins de la vie quotidienne	7
Prévention des TMS : Manutention bienveillante	6
FORMATIONS PLURIANNUELLES	
DE Aide-soignant	2
DE IDE	1
ACTIONS TRANSVERSALES	
Prévention des agissements sexistes	1
Les entretiens professionnels	1
Recyclage / Mise à niveau Logiciel Vivality (volets administratif/Document)	1
WORD Perfectionnement	2
Les troubles de la déglutition	2
Plaies et cicatrisations	1
Douleur et Handicap Sévère	2
EXCEL Maîtrise	1
MAC SST	1
HORS DPC	
L'alimentation et les problématiques liées à l'oralité	4
Habilitation électrique : recyclage BSBE	1
Formation stomie GH70	2
Acquérir les bases de la communication alternative et augmentée (CAA)	2
Bouger pour prendre soin des résidents en situation de polyhandicap et des professionnels	5

8 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ont été réalisées. 30 salariés y ont participé (en deux groupes). Les surveillants de nuit ont été intégrés à 4 séances sur l'année. Poursuite de l'APP en 2025 suite au bilan positif avec l'intervenante et les équipes.

Organigramme de la MAS Guy de Moustier



A cela s'ajoutent 2,97 ETP de remplacement.

Deux salariés sur poste AS en contrat d'apprentissage ont obtenu le DE Aide-Soignant en novembre 2024.

Un contrat d'apprentissage 2024/2026 en formation DE Infirmier (2^{ème} année) est présent depuis le 16 septembre 2024.

III.5. DEMARCHE QUALITE

III.5.a. Organisation de la démarche Qualité

- ✓ Un COPIL Qualité s'est réuni 4 fois en 2024 pour la démarche d'évaluation, la mise à jour du DUERP, le plan de gestion de crise et le suivi du plan d'action post évaluation avec l'appui du REQUAMS
- ✓ Réalisation de la démarche d'analyse et de maîtrise du risque infectieux (DAMRI) de septembre 2024 à décembre 2024 avec l'appui d'une infirmière spécialisée dans ce domaine. Un plan d'action a été élaboré et présenté aux équipes. Les actions prioritaires en 2025 porteront sur l'organisation des soins et l'entretien des locaux
- ✓ Réactivation du Comité éthique en présence de l'EMSP du GHT 70. Deux séances ont eu lieu les 22 février et 08 octobre

Nous avons pu aborder la question des LATA (Limitation et Arrêt des Thérapeutiques Actives en régulation médicales), le lien avec le service des urgences, réflexions cliniques pour 6 résidents présentant un état de santé préoccupant.

III.5.b. Evaluation et suivi

L'évaluation s'est déroulée les 21 et 22 mars 2024 avec le prestataire GK Conseil. Le rapport définitif a été transmis le 03 mai 2024 aux Autorités de Contrôle.

Les notes obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,97
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,90
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 3,71

2 critères impératifs sur 18 ont une cotation à 3 et ont été inscrits en actions prioritaires :

- ✓ Le respect de la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée : mise en place de paravents dans les salles de bain
- ✓ La confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée : déploiement du Dossier Informatisé de l'utilisateur

Le plan d'action post évaluation est intégré dans le Plan d'Action Continu de la Qualité (PACQ). Le PACQ a été réactualisé en COPIL Qualité le 11 février 2025.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

La CREX consacrée à l'analyse des événements indésirables a été réalisée le 18 mars 2024.

En 2024, nous avons enregistré 70 événements indésirables (50 en 2023) et 1 plainte/réclamation qui ont fait l'objet d'actions correctives. Les EI ont porté principalement sur le circuit du médicament et des chutes de résidents. Ces deux sujets ont fait l'objet d'un travail spécifique.

IV. CONCLUSION

2024 a été une année de forte mobilisation des équipes pour la réalisation de l'évaluation et la poursuite du déploiement du DIU.

La dynamique autour du projet personnalisé a permis un réel travail collaboratif entre l'équipe de la MAS, le résident et sa famille.

Les actions prioritaires pour 2025 :

- ✓ Réécriture du Projet d'établissement, mise à jour du livret d'accueil et règlement de fonctionnement,
- ✓ Accompagner et soutenir le déploiement du DIU,
- ✓ Poursuivre les recrutements des postes d'ergothérapeute, psychomotricien et kinésithérapeute afin de mieux répondre aux besoins des résidents en situation de polyhandicap,
- ✓ Suivi du plan d'action qualité intégrant les actions prioritaires de l'évaluation et du DAMRI,
- ✓ Améliorer nos compétences en matière de Communication Alternative Augmentée (CAA),
- ✓ Renouvellement du CVS 2025-2027.



3 CHEMIN DE TERRE ROUGE
25770 FRANÇOIS
TEL : 03.81.48.56.00
georgespernot@ahs-fc.fr



DIRECTION : M. MATTHIEU VARIN
CHEF DE SERVICE : MME CELINE TABARIES

MAS GEORGES PERNOT

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Accueil Spécialisée
DATE D'AUTORISATION (RENOUVELLEMENT)		Arrêté ARSBFC/CA/2021-077 du 08/11/2021
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté ARSBFC/DA/2021-004 du 14/01/2021 avec effet au 01 ^{er} /01/2020
	CAPACITE TOTALE	Autorisation modifiée au 1 ^{er} janvier 2020 44 places autorisées et installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement complet interne : 38 autorisées, 38 installées Accueil temporaire : 2 autorisées, 2 installées Accueil de jour : 4 autorisées, 4 installées
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes adultes âgées d'au moins 20 ans Tout type de déficience

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour la période 2018/2022 avec avenant de prolongation en 2023 et en 2024. Le CPOM est en cours de renouvellement 2025/2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité installée au 31/12	38	38	2	2	4	4	44	44
Jours d'ouverture	365	366	365	366	255	256	366/255	366/256
Journées cibles CPOM*		13373		585		582		14540
Journées réalisées	13374	13411	572	504	455	699	14 401	14 614
Taux d'occupation (*)	96.42%	96.43%	78.36%	68.85%	44.61%	68.26%	92,19%	93,29%

(*) Taux d'occupation = journées réalisées / capacité installée x nombre de jours d'ouverture

L'activité réalisée en 2024 est de 14 614 journées, soit un taux d'occupation de 93,29% pour les 3 types d'accueils autorisés dont un taux d'occupation de 96,43% pour l'hébergement permanent.

- ✓ 13 411 journées pour 38 places d'accueil permanent contre 13 374 en 2023, soit une augmentation de 37 journées qui tient au fait que 2024 soit une année bissextile.
- ✓ 504 journées pour 2 places d'accueil temporaire contre 572 en 2023 soit une diminution de 68 journées. Cette diminution fait suite à l'admission en hébergement permanent de trois résidents de l'accueil temporaire dont deux bénéficiaient d'un accueil 180 jours par an.
- ✓ 11 personnes ont été accueillies en hébergement temporaire tout au long de l'année : 8 personnes ont profité de cet accueil entre 1 et 10 séjours ; 3 entre 12 et 14 séjours, 3 résidents ont intégré l'hébergement permanent dans la structure à la suite de 3 décès.
- ✓ 699 journées d'accueil de jour contre 455 en 2023 soit une augmentation de 244 journées. Cette augmentation fait suite à l'admission d'un jeune qui remplace un résident bénéficiant des deux types d'accueils (dont 180 jours en accueil temporaire). Au cours du deuxième trimestre, il intègre l'hébergement permanent.

Provenance des personnes en Accueil Temporaire :

- ✓ 4 personnes accueillies sont originaires du département du Doubs pour la découverte du milieu adulte et proviennent d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (intra et hors AHS-FC).
- ✓ 1 personne habituellement domiciliée chez ses parents dans le territoire de Belfort (100 km) pour 12 séjours de répit et 180 jours d'accueil.
- ✓ 1 personne du département du Jura pendant la fermeture de son foyer et pour un rapprochement familial pour 6 séjours et 65 jours d'accueil.
- ✓ 2 personnes habituellement domiciliées chez leurs parents dans le Doubs pour 12 séjours de répit et 86 jours d'accueil en plus d'une alternance avec l'accueil de jour.
- ✓ 3 résidents originaires d'établissements de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

Provenance des personnes accueillies en journée :

- ✓ Les 4 personnes accueillies sont domiciliées chez leurs parents. Elles résident dans le Doubs, dans les communes du Grand Besançon : Chemaudin (4 km), Roche-lez-Beaupré (19 km), Thise (17 km) et Franois.

Le suivi des absences :

- ✓ 391 journées d'absence sont recensées. Elles concernent 16 résidents (contre 371 journées pour 14 résidents en 2023) :
 - ✓
 - ✓ 376 journées d'absence sont liées à des retours en famille et concernent 11 résidents (contre 355 jours en 2023)
 - ✓ 15 journées concernent des hospitalisations pour 5 résidents (contre 16 journées en 2023).

Le nombre moyen de jours d'absence reste relativement stable, il est de 25 jours par résident contre 26 jours en 2023. Les retours au domicile des personnes accueillies en hébergement permanent au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N
Tous les WE	3	4
2 à 3 WE par mois	4	6
1 WE par mois	2	1
Vacances 1 semaine	2	1
Vacances plus de 2 semaines	3	6
Aucun retour en famille	24	20

Concernant les liens familiaux :

- ✓ 14 résidents ont des contacts très fréquents avec leur famille (retour à domicile et/ou visites au sein de l'établissement)
- ✓ 10 résidents ont quelques visites annuelles et/ou des nouvelles par courrier ou téléphone
- ✓ 14 résidents n'ont plus aucun contact avec la famille.

Hospitalisations :

Elles représentent 15 journées réparties en 8 séjours et concernent 5 résidents :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie adulte	-	-	-	-	-	-
En MCO	16	3	3	15	8	5
TOTAL	16	3	3	15	8	5

Séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents uniquement	0	0	0		0	0
Réalisés et financés par les résidents et la MAS	0	0	0	3	1	3
TOTAL	0	0	0	3	1	3

Les séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Stage dans un autre ESMS MAS	11	3	2	8	2	2

II.1.b. Parcours des résidents :

Au 31/12 : 38 résidents en accueil permanent, 2 résidents en accueil temporaire. Les 4 personnes en accueil de jour n'étaient pas présentes.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS AU 31/12/2021	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		ACCUEIL DE JOUR		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1/01(A)	38	38	1	2	4	4	43	44
Entrées de l'année (B)	2	3	13	11	1	1	16	15
Sorties définitives de l'année(C)	2	3	3	3	1	1	6	7
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	38	38	11	10	4	4	53	52
File active de l'année (A+B)	40	41	14	13	5	5	59	59
Durée Moyenne de Séjour des sortants (*)	11 ans et 6mois	7 ans et 12 mois	-	-	-	-	-	-

(*) Prise en compte de l'ouverture de la MAS au 13/02/2013

Entrées et sorties de l'établissement :

- ✓ 1 personnes de l'EAM Bellevue de Pontarlier a été admise à la MAS Georges Pernot
- ✓ 2 personnes en situation d'amendement creton originaires du secteur enfant ont été admises
- ✓ 3 résidents sont décédés au cours de l'année des suites de leurs pathologies
- ✓ 11 personnes ont été accueillies en accueil temporaire tout au long de l'année

Provenance des personnes :

PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) INTEGRANT L'ACCUEIL DE JOUR	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	4	4	1	-
Etablissement de santé	-	-	-	-
Etablissement médicosocial	38	38	2	4
Provenance inconnue	-	-	-	-
TOTAL	42	42	3	4

Motif de sortie :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS	1	3
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	-	-
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH, SESSAD)	-	-
Etablissement médicosocial	-	-
TOTAL	1	3

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12 (données issues de Via Trajectoire) : 19 personnes inscrites pour une demande d'hébergement permanent et/ou temporaire :

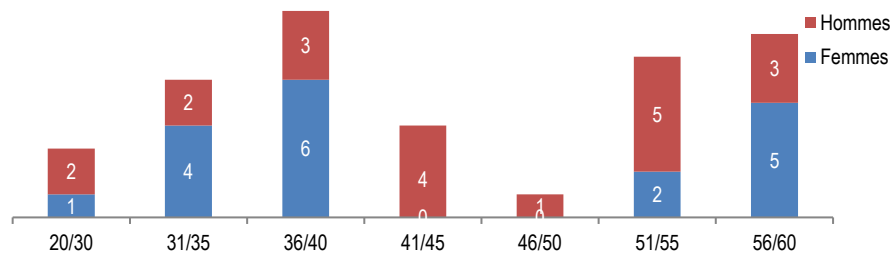
- ✓ 18 personnes sont originaires du Doubs
- ✓ 1 du Haut-Rhin

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, 38 résidents en hébergement permanent, 2 résidents en hébergement temporaire soit 21 hommes et 18 femmes et 4 personnes en accueil de jour.

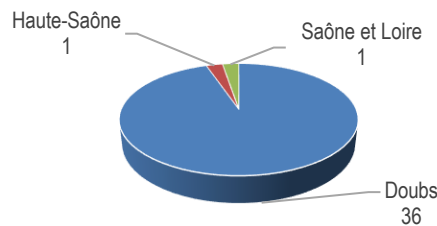
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (EN NOMBRE AU 31/12)



La moyenne d'âge de l'ensemble des personnes accueillies est de 44 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (EN NOMBRE DE PERSONNES)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT N (38)		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE N (2)		PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR (4) AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle		14				
Autisme et autres TED		1				
Troubles du comportement et de la communication	2	6	1		1	
Troubles psychiques						
Troubles du langage et des apprentissages						
Déficiences auditives						
Déficiences visuelles						
Déficiences motrices						
Déficiences métaboliques						
Personnes cérébro-lésées						
Personnes polyhandicapées	36		1		3	
Personnes en cours de diagnostic						
Personnes avec autres types de déficiences						
TOTAL	38	21	2	0	4	0

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE)	PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE		PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR AU 30/12	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)						
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)						
Mesure de Sauvegarde de justice						
Mesure Curatelle						
Mesure de Tutelle	38	38	1	2	4	4
Autre mesure de protection (*)	-	-				
TOTAL	38	38	1	2	4	4

II.2.c. Evolutions significatives/écart avec l'agrément

Aucune personne accompagnée n'est en dérogation ou hors autorisation.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Finalisé en 2020, le projet d'établissement couvre la période 2020-2025. Les objectifs identifiés dans le projet d'établissement sont intégrés au Plan d'Amélioration Continue de la Qualité. La démarche de renouvellement du projet d'établissement a été engagée en fin d'année 2024 avec l'appui du REQUAMS et devra aboutir en 2025.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

Au regard des polyopathologies des résidents et de l'évolution de la moyenne d'âge, l'équipe soignante assure une surveillance et des soins médicaux constants avec le recours à tiers.

Nombres de consultations en externe / nombres de résidents :

✓ Imagerie : 26 / 17	✓ Endoscopie digestive : 6 / 2
✓ Odontologie : 16 / 15	✓ Consultation podo-orthésiste : 3/1
✓ Chirurgie odontologique : 1/1	✓ Consultation cardiologie : 1/1
✓ EEG : 3/3	✓ Urologie : 9 / 2
✓ Neurologie : 11 / 9	✓ Ophtalmologie mobile: 8 /32
✓ Médecine Physique et Réadaptation : 23 / 9	✓ Anesthésie : 1 / 1
✓ SAMU / Urgences : 8 / 6	✓ Changement pompe à Baclofène : 6 / 3
✓ Pneumologie : 1 / 1	✓ Unité de soins palliatifs : 1 / 1.
✓ Gynécologie : 0 / 0	
✓ EMILAH : 7 / 12	

Compte tenu de la nécessité pour une grande majorité des transports d'être réalisés en position allongée afin de permettre des conditions optimales lors des consultations, examens, clichés radiologiques, en 2024, 70 transports ont été gérés par la société Jussieu / 14 transports gérés avec les véhicules de la MAS / 12 transports assurés par les parents.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

- ✓ 10 résidents permanents, deux résidents temporaires (à tour de rôle) et un résident d'accueil de jour sont porteurs d'une gastrostomie permettant alimentation entérale, hydratation et passage des médicaments. A ce titre, 3 résidents nécessitent une surveillance accrue et des soins cutanés au niveau de la stomie .
- ✓ 3 campagnes de vaccination (Grippe/Covid) ont été organisées en 2024 et ont concerné 41 résidents.
- ✓ 10 protocoles Buccolam administrés pour 7 résidents.
- ✓ 27 résidents permanents, 2 accueils temporaires et 3 accueils de jour sont épileptiques (NB certains accueils de jour sont parfois aussi en hébergement temporaire)

- ✓ 3 résidents nécessitent un pansement régulier voir quotidien, 7 résidents bénéficient d'une surveillance et de soins cutanés quotidiens.
- ✓ Application de collyres de façon régulière voir pluri-quotidienne pour 6 résidents (permanents et temporaires).
- ✓ 1 résident a bénéficié jusqu'en septembre d'une injection mensuelle intramusculaire de Vitamine B12, en rapport direct avec sa pathologie digestive et les carences qu'elle entraîne.
- ✓ 3 résidents sont décédés cette année (en janvier, mai et septembre), pour deux de ces résidents un accompagnement de fin de vie a pu être réalisé.
- ✓ 1 résident a bénéficié d'une perfusion s/cutanée de morphinique pour des soins à visée palliative et accompagnement en fin de vie.

Les 38 résidents en hébergement permanent bénéficient de protocoles de soins individualisés :

PROTOCOLES « PREVENTION DE CRISE »			
50 protocoles douleur	100 protocoles fièvre	600 protocoles constipation	2 protocoles insomnie
10 protocoles crise d'épilepsie	40 protocoles crise d'agitation	3 protocoles anxiété	30 protocoles crise hémorroïdaire
1 protocole morphinique	6 protocoles désaturation	3 protocoles eczéma	5 protocoles stabilisation du PH urinaire
12 protocoles dysménorrhée	40 protocoles déshydratation	10 protocoles diarrhée	38 protocoles de suivi pondéral
20 protocoles nausée/vomissements	5 protocoles prémédication avant examen	4 protocoles poussée de dermite séborrhéique	

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS

- ✓ 14 résidents sont suivis en consultation individuelle
- ✓ 3 accompagnements de familles dans une forme de soutien à la parentalité
- ✓ Participation aux projets personnalisés
- ✓ Echanges avec les professionnel(les) sur les observations des comportements et difficultés rencontrées
- ✓ Animation de 4 cafés-parents, 8 familles y ont participé au cours de l'année.

PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MEDICAUX

La kinésithérapie :

33 résidents en bénéficient. Les techniques utilisées sont la mobilisation, les massages et la verticalisation. Cette dernière apporte également des bénéfices sur les fonctions cardiovasculaires, osseuses, viscérales, motrices, psychologiques et sociales.

La kinésithérapie respiratoire préventive a permis de diminuer de façon significative les hospitalisations liées aux pneumopathies. Elle est réalisée à l'aide de Cough-Assist qui permet de réduire les encombrements bronchiques.

12 résidents à risque bénéficient de 2 séances de kinésithérapie respiratoire par semaine et d'autres de manière ponctuelle selon les états cliniques et les périodes propices aux infections bronchiques.

Ces séances sont réalisées par la kinésithérapeute salariée de l'établissement et les kinésithérapeutes libéraux de Franois.

L'ergothérapie :

En 2024, l'ergothérapie a pu servir de multiples projets, réflexions et accompagnements individuels :

- ✓ 6 résidents ont bénéficié d'un accompagnement ponctuel au repas
- ✓ 21 résidents ont bénéficié du renouvellement de leur appareillage d'orthopédie (siège moulé, orthèse totale de nuit, verticalisateur, chaussures orthopédique).
- ✓ 12 résidents ont bénéficié d'un renouvellement, l'acquisition et/ou entretien d'aides techniques individuelles (fauteuil roulant, châssis, assise modulaire évolutive)
- ✓ 10 résidents ont bénéficié d'un accompagnement hebdomadaire en atelier au sol afin de travailler leur motricité

- ✓ Participation aux séances en piscine, atelier motricité au sol tout au long de l'année et soutenir des sorties plus exceptionnelles comme, CIMGO, bowling, ski fauteuil, accrobranche.

L'ergothérapie a également permis cette année :

- ✓ L'entretien du matériel collectif de la MAS comme les matelas à air, lève-personnes et sangles, lit-douche, véhicules TPRM, etc.
- ✓ Une participation à la recherche de mécénat pour des projets spécifiques
- ✓ Une implication dans la réflexion pluridisciplinaire autour de projets institutionnels et de réunions d'accompagnement individuel
- ✓ Une démarche constante de renouveler les connaissances avec la participation à 5 formations dont une approche à la démarche éthique dans le soin

Enfin, l'ergothérapeute coanime la démarche d'amélioration de la communication alternative et améliorée en participant à des projets tels que :

- ✓ L'essai d'appels malades pour les résidents grâce à la participation à des réunions d'équipe
- ✓ La mise en place de technologie type « Loxone » avec des contacteurs, un logiciel sur tablette : essai sur plusieurs mois avec retour des équipes de nuits
- ✓ Formations sur les logiciels de CAA tels que TD Snap, Mind express, etc.

La psychomotricité :

L'équipe de rééducation porte de nombreuses activités thérapeutiques qui ont concerné l'ensemble des résidents :

ACTIVITE	ACTES EN PARTICIPATION	RESIDENTS ACCOMPAGNES
Balnéothérapie	64	29
Danse	191	22
Musicothérapie	227	41
Equithérapie	115	31
Zoothérapie	42	28
Stimulation sensorielle	69	35

En complément des différents bilans sensoriels, cognitivo-moteurs et langagiers portés par la psychomotricienne, de nombreux projets de développement autour de la question de la sensorialité sont portés au quotidien (mallettes d'activités à thème, chariot sensoriel mobile, aménagement des espaces sensoriels, etc).

Par ailleurs, la psychomotricienne a été formée à la médiation animale dans le but de développer ce type de médiation en 2025 au sein de l'établissement.

Activités physiques adaptées :

La présence de l'éducatrice sportive en Activités Physiques Adaptées a permis de continuer à développer des séances individuelles d'activités physiques telles que la réflexologie, les sorties en tricycle, la boccia, la sarbacane mais également maintenir les activités physiques et rééducatives comme la piscine, l'équithérapie, la patinoire, la danse, la verticalisation en lien avec les autres rééducateurs.

ACTIVITE	ACTES EN PARTICIPATION	RESIDENTS ACCOMPAGNES
Tricycle	25	19
Verticalisation	162	18
Patinoire	42	25
Jeu et motricité	16	10
Atelier motricité au sol	23	18

Perspectives 2025 :

- Poursuivre le développement de la CAA au sein de l'établissement avec l'appui de techlab de Lille
- Mettre en place une nouvelle session de formation proposée par les soins palliatifs à destination des professionnels récemment embauchés

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (PP)

Chaque année, résidents, familles et/ou tuteurs sont invités pour la co-construction des projets personnalisés (PP).

Les projets programmés pour l'ensemble des résidents ont pu être réalisés au cours de l'année 2024 à l'appui du tableau synthétique harmonisé à l'échelle associative reprenant les objectifs définis et les prestations de chacun sous une ligne directrice Serafin-ph.

Perspectives 2025 :

- Intégrer l'ensemble des fiches de recueil par corps de métier dans le DIU

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

Nous veillons à favoriser de façon permanente le lien entre les résidents et leurs familles. En 2024, nous avons souhaité développer les temps collectifs avec les familles à travers trois temps forts dont la journée des 10 ans. Par ailleurs, nous avons maintenu nos offres de sorties en lien avec les familles qui le souhaitaient. Sept familles ont pu être présentes à 8 sorties organisées par l'établissement.

L'équipe éducative de la MAS a proposé des visites accompagnées à 4 résidents sur les lieux de vie de leur famille, de façon mensuelle ou trimestrielle pour garantir le maintien des liens dès lors que les proches ne peuvent plus se déplacer.

Par ailleurs, des temps réguliers sont organisés avec des anciens camarades accueillis dans d'autres établissements, le temps d'un repas ou d'une activité, soit 11 rencontres en 2024.

Enfin, 4 rencontres « café des familles » ont pu être organisées par la psychologue. Ce moment convivial est fortement apprécié des familles comme en témoigne le taux de participation en constante hausse.

Perspectives 2025 :

- Développer les propositions de sorties et d'activités en interne et en externe avec les familles
- Associer les familles à la réécriture du projet d'établissement

ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES - ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

L'année 2024, pilotée par l'équipe éducative, a permis de renforcer le planning des activités décloisonnées entre les unités avec l'appui d'outils de communication adaptés. Pendant les périodes épidémiques, nous avons fait le choix de privilégier les activités au sein des unités de vie : arts sensoriels, borne handimélo, cuisine, musique et chant, lecture, veillées à thème, bain détente, espace multi sensoriel, snoezelen, activités au tapis, activités manuelles soit 422 activités programmées tout au long de l'année.

Par ailleurs, nous avons pu maintenir les sorties extérieures tout au long de l'année dont la piscine, la patinoire, les concerts, le parc d'attraction, les spectacles, etc.

Perspectives 2025 :

- Poursuivre le développement de la signalétique au sein de l'établissement
- Rechercher des financements pour le développement des espaces extérieurs et la salle snoezelen

ACCOMPAGNEMENTS DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Lors des projets personnalisés et des réunions médico-socio-éducatives, cette partie de l'accompagnement a amené plusieurs échanges. Elle fait régulièrement émerger des questionnements éthiques et les adaptations organisationnelles que nous pouvons proposer. Elles ont concerné 5 résidents dans l'année.

Perspectives 2025 :

- Développer la formation des professionnels à la vie affective et sexuelle

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	0	1	41
Habillage	0	2	40
Alimentation	0	16	26 (dont 10 gastrostomies)
Mobilité (marche)	4	9 (fauteuils électriques ou manuels)	29
Transferts	4	3	35
Elimination	0	8	34
Repères spatiaux dans l'ESMS	0	4	38
Repères spatiaux hors ESMS	0	0	42
Repères temporels	0	11	31
Communication verbale	0	8	34
Relation avec autrui	0	20	22

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS – COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI

Après plus de dix ans de réflexion, les dénominations pour les quatre unités de vie ont été actées. 45 votants parmi les résidents et les professionnels ont choisi la série de noms « sérénité » soit Aube, Brise, Cascade et Dune parmi les 3 séries sélectionnées en CVS.

Par ailleurs, nous avons continué à adapter les habitudes de vie singulières de chacun des résidents, pour que celles-ci soient facilement connues de tous et à chaque instant par le biais de différents supports du quotidien.

Perspectives 2025 :

- Former les professionnels à la mise en place des nouveaux outils de communication en lien avec les capacités d'expression des résidents
- Développer une signalétique adaptée à l'échelle de la dénomination des quatre unités

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Dans le domaine de la santé : Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés :

En 2024, l'établissement a maintenu des partenariats avec :

- ✓ Le cabinet d'Orthophonie de Franois :

Depuis 2022, la MAS est conventionnée avec le cabinet d'orthophonie de Franois. A ce titre, les bilans de déglutition et d'orthophonie sont assurés au sein de la structure ainsi que deux sessions de sensibilisation à la CAA en 2024 destinées aux professionnels et aux familles.

- ✓ Equipe Mobile Intersectorielle Liaison Adulte Handicapé :

L'équipe d'EMILAH proposent des accompagnements auprès des résidents afin d'améliorer l'accès aux soins en assurant un lien entre les professionnels, le médecin généraliste et le psychiatre du CHS. L'analyse de plusieurs situations complexes sont suivies et analysées en équipe.

- ✓ Equipe Mobile de Soins Palliatifs :

Un médecin et une infirmière du CHRU sont intervenues tout au long de l'année pour un soutien aux professionnels et médecin (orientation médicale) lors de deux décès sur les trois.

- ✓ Equipe Mobile Autisme :

Un résident présentant des traits autistiques a pu profiter de l'expertise de l'EMA par plusieurs évaluations et accompagnements de l'équipe pluridisciplinaire. Deux rencontres sont réalisées en 2024.

- ✓ Equipe Mobile Hygiène de Territoire :

Une convention avec l'EMHT d'Avanne Aveney coordonnée par le CPIAS permet les interventions mensuelles de Mme Hamelin, Infirmière en Hygiène de Territoire, pour améliorer les pratiques sanitaires par le développement de protocoles, le soutien technique dans le cadre des épisodes épidémiques et la mise à jour de la Démarche d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux DAMRI.

Perspectives 2025 :

- *Renouvellement de la convention avec le CHRU*
- *Mise en place de nouvelles formations à destination des professionnels par le service des soins palliatifs*
- *Développer la coopération avec l'équipe relais handicaps rares*
- *Développer la coopération avec la plateforme polyhandicap BFC*

III.2.b. Dans le domaine de la participation sociale : Appui-ressources et partenariats institutionnels :

- ✓ ALEDD : 4 résidents adhérents profitent d'activités adaptées hors les murs ainsi que de séjours de vacances.
- ✓ Conventionnement avec 2 EEAP bisontins pour assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes adultes ayant une orientation MAS dont ceux susceptibles d'être accueillis à Franois et favoriser les liens d'échanges et le partage entre les équipes des deux secteurs autour d'activités
- ✓ Conventionnement avec une autre MAS afin de faire des séjours de vacances dans un autre lieu de vie et en réponse à la demande d'un résident
- ✓ Maison du Mieux Vivre Familles rurales - Franois : le partenariat continue tout au long de l'année avec la mise en place d'ateliers cuisine inclusifs où les résidents et les habitants de Franois et Serre les Sapins confectionnent et partagent un repas
- ✓ Mise à disposition de la salle des fêtes de l'établissement à l'IRTS, des artistes en résidence, et quatre associations locales qui ont notamment débouché vers deux spectacles et un concert accessibles aux résidents

Perspective 2025 :

Poursuivre le développement de partenaires dans le milieu social et culturel.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Trois réunions de CVS ont pu se tenir en mars, juillet et novembre avec une moyenne de six familles présentes.

En lien avec les professionnels, les résidents élus au CVS sont accompagnés dans l'expression de leur citoyenneté sur trois temps :

- ✓ Avant le CVS pour recueillir les attentes des résidents et préparer avec eux un ou plusieurs diaporamas photos/vidéos et/ou présentations PowerPoint
- ✓ Le jour du CVS, en proposant aux représentants des outils adaptés pour qu'ils diffusent eux-mêmes les supports préparés
- ✓ Après le CVS, pour aider les résidents à faire un « compte-rendu ».

Les principaux sujets abordés ont concerné :

- ✓ L'expression libre et les souhaits des résidents dans les domaines des fêtes, activités, sorties, séjours
- ✓ La situation RH et les embauches
- ✓ Le suivi du projet d'extension
- ✓ La création des espaces de santé/les directives anticipées
- ✓ Le suivi et retour de la démarche d'évaluation 2024
- ✓ Le point relatif aux événements indésirables, plaintes et réclamations

Perspectives 2025 :

- *Matérialiser les comptes rendus de CVS en facile à lire et à comprendre*
- *Continuer à développer les directives anticipées par le biais de réunions collégiales animées conjointement par le médecin généraliste et la cheffe de service.*
- *Développer les moments de partages avec les familles*
- *Le projet d'extension et l'aménagement des extérieurs*
- *Le développement des outils de la communication alternative améliorée*

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 54.56 ETP dont 3,71 ETP de remplacement et 1 ETP en contrat de professionnalisation.

Le taux de rotation des équipes est constant avec :

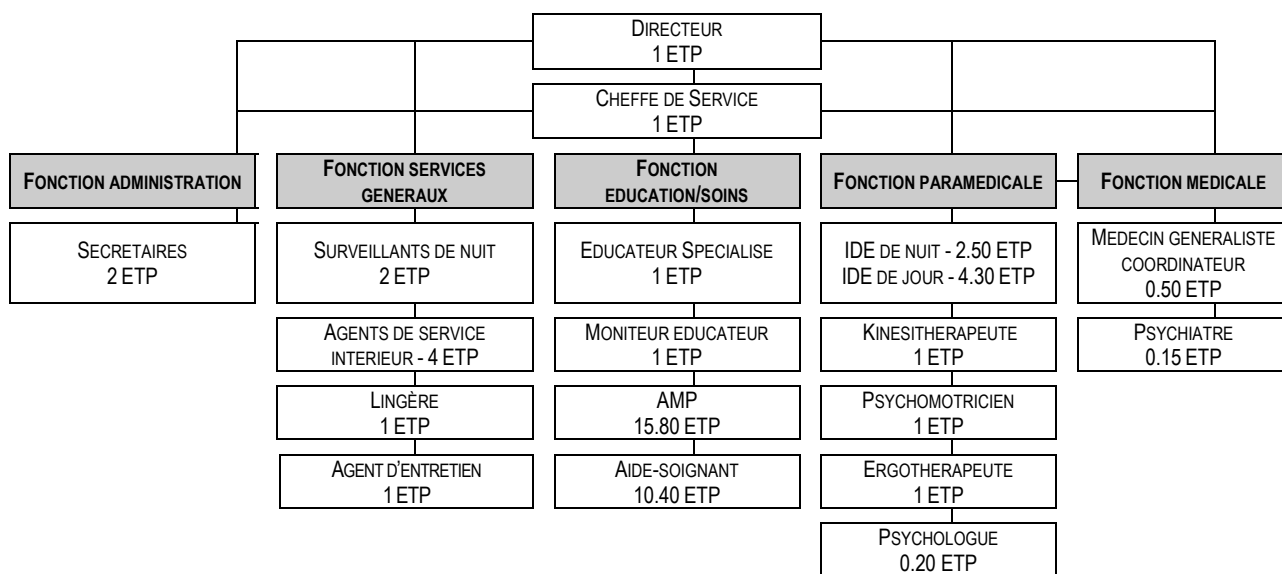
- ✓ 7 sorties (14 %) : 6 démissions et 1 licenciement pour inaptitude, contre 6 % en 2023
- ✓ 5 entrées (10 %) contre 16 % en 2023

ROTATION DES EQUIPES PAR SECTEUR	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	0	0
Educatif	5	3
Paramédical	2	2
Médical	0	0
Services généraux	0	0
Administratif	0	0
TOTAL	7	5

Poursuite du recours à la plateforme HUBLO afin de garantir la continuité et la qualité des soins au regard du contexte sanitaire.

La plateforme HUBLO, qui met en relation l'établissement avec des salariés vacataires externes inscrits sur notre réseau, a permis le remplacement de salariés absents. 1074 missions de remplacement ont été pourvues via ce réseau soit 64 % des missions créées.

ORGANIGRAMME DE LA MAS GEORGES PERNOT (54,56 ETP)



III.4.b. Formation :

Dans la continuité de l'année 2023, la formation reste un enjeu important pour permettre de garantir la qualité de l'accompagnement des résidents.

FORMATIONS	PARTICIPANTS
DE AS – Formation professionnelle continue	1
DE AS – Contrat d'apprentissage	1
DE. A.E.S – Formation professionnelle	1
Tuteur – Maître d'apprentissage	2
Action Bientraitance	2
Incendie – Evacuation	11
L'approche Snoezelen – Approfondissement	11
Les troubles de la déglutitions	7
Plaies et cicatrisation	6
Douleur et handicap sévère	10
Les écrits professionnels	6
Médiation animale	1
Démarche de questionnement éthique	8
Acquérir les bases de la CAA	5
La Stimulation Basale	3
Bouger pour prendre soin de nos résidents	5
SST – Recyclage	1

III.4.c. Analyse de la pratique :

Dix séances d'1h30 par groupe ont été programmées sur l'année 2024 avec le cabinet Rguibi-Idrissi. 35 professionnels volontaires ont pu y participer durant l'année.

III.4.d. Accueil de stagiaires :

Comme chaque année depuis sa création, la Maison d'Accueil Spécialisée veille à diversifier ses partenariats avec les sites de formation dont : l'Institut Régional du Travail Social, les lycées professionnels de Besançon, les instituts de formations des professions de santé de Besançon et Vesoul. De nouveaux partenariats ont vu le jour comme avec la faculté de médecine dans le cadre de l'accueil d'étudiants en médecine, ou encore l'école de psychomotricité et la filière STAPS.

Ainsi en 2024, nous avons accueilli des étudiants(es) :

- ✓ Soins infirmiers : 6
- ✓ Aides-soignants : 6
- ✓ Accompagnants éducatif et social : 4
- ✓ Baccalauréat services à la personne : 4
- ✓ Baccalauréat gestion des organisations : 1
- ✓ Moniteur éducateur : 1
- ✓ Educateur spécialisé : 1
- ✓ Staps : 2
- ✓ Psychomotriciens : 4
- ✓ Dispositif OASIS : 2
- ✓ Mise en situation professionnelle : 1
- ✓ Stage découverte 3^{ème} : 1
- ✓ Stage de découverte 2^{ème} année de médecine : 4

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. III.5.a Organisation de la démarche qualité

La MAS Georges Pernot est engagée depuis 7 ans dans la démarche d'amélioration continue de la qualité au côté du REQUAMS. En 2024, les 6 interventions de l'équipe ont permis de préparer la démarche d'évaluation, préparer le plan d'action qualité et garantir son suivi en intégrant les actions post-évaluation.

Le COPIL qualité s'est réuni deux fois en 2024.

III.5.b. III.5.b Evaluation et suivi

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de l'évaluation HAS en avril, un moment clé dans notre dynamique d'amélioration continue. Cette évaluation, a permis d'analyser en profondeur nos pratiques et d'identifier nos points forts et nos axes d'amélioration. Les résultats obtenus ont confirmé la solidité de nos engagements en matière d'accompagnement des résidents, de sécurité, et de bonnes pratiques professionnelles avec l'obtention de la note maximale pour les 18 critères impératifs et une moyenne de 3,94 sur 4 pour les trois chapitres.

Cette reconnaissance externe vient valoriser l'implication quotidienne des équipes et renforce notre volonté d'inscrire la qualité au cœur de nos actions.

Dans la continuité, la MAS poursuit le développement de ses démarches d'amélioration en vue du renouvellement de son projet d'établissement en 2025, garantissant ainsi un accompagnement toujours plus adapté aux besoins et attentes des résidents et de leurs familles.

III.5.c. III.5.c Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Dans le cadre de la mise en place du circuit de déclaration des événements indésirables, nous avons recensé 21 déclarations au cours de l'année qui ont fait l'objet d'un suivi et d'une présentation en CVS dont :

- ✓ 3 déclarations concernaient l'accompagnement lié aux soins
- ✓ 3 déclarations concernaient des moyens techniques
- ✓ 4 déclarations concernaient des pratiques professionnelles

Aucune transmission d'EIG à l'ARS en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des plaintes et réclamations, nous avons enregistré 3 réclamations :

- ✓ 1 réclamation concernait les modalités d'accompagnement
- ✓ 2 réclamations concernaient la partie hôtellerie.

IV. CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une étape importante pour la MAS, illustrant à la fois la consolidation de nos équipes, la reconnaissance de notre travail et notre engagement vers l'avenir. La stabilisation des ressources humaines a permis d'assurer une continuité et une qualité d'accompagnement renforcées pour les résidents. L'évaluation HAS réalisée en 2024 a confirmé la pertinence et la qualité de nos pratiques, soulignant l'engagement des professionnels en faveur du bien-être et l'autonomie des personnes accueillies.

2024 fut également une année de célébration avec les 10 ans de la MAS, un moment fort partagé avec les familles, les voisins, les partenaires et les professionnels, témoignant de la solidité des liens tissés au fil des années. Des liens qui continueront à se développer en 2025 avec le projet d'extension de 10 places qui débutera dans le courant de l'année et qui ouvre de nouvelles perspectives pour répondre aux nombreux besoins d'accueil.

Enfin 2025 sera l'occasion de consolider les travaux engagés tels que la démarche éthique, la prévention de la maltraitance mais aussi de renouveler notre projet d'établissement, un travail collectif qui permettra de réaffirmer nos valeurs, nos ambitions et d'adapter nos actions aux enjeux futurs.

Forts de ces beaux moments de partage et portés par ces projets, nous poursuivrons notre engagement avec la même exigence et la même bienveillance, au service des résidents et de leurs familles.



40 RUE DES FRERES CHAFFANJON
25000 BESANCON
TEL : 03.81.40.12.80
vivreenville@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CATHERINE PERRIN

DISPOSITIF VIVRE EN VILLE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		SAVS : Conseil Départemental du Doubs - 02/07/1998 Renouvelé le 03/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	03/01/2017
	CAPACITE TOTALE	Autorisée : 38 Installée : 59 depuis mi-2022
	MODALITE D'ACCUEIL	Accompagnement individualisé en journée
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Ambulatoire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes présentant un handicap psychique, stabilisés, + 20 ans résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon

La partie SAVS du dispositif est inscrite dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département du Doubs et l'AHS-FC 2018/2024, dont le renouvellement est en cours.

Le dispositif porté conjointement par l'AHS-FC et le CHN de Novillars est constitué administrativement de deux entités regroupées dans un même lieu avec une équipe commune :

- ✓ Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- ✓ Un Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) dédié aux seuls bénéficiaires du dispositif.

En 2024, l'ensemble des postes de l'organigramme a été pourvu et stable, après plusieurs années mouvementées. L'activité a été dense avec une file active importante (87), la reprise de certaines modalités d'accompagnement (PEP'S), les travaux préparatoires à l'évaluation et la tenue de celle-ci.

Deux comités de pilotage se sont réunis, les 13 mai et 7 octobre. Les modalités de partenariat avec le CHN ont été notamment évoquées, à savoir :

- ✓ L'élaboration d'une nouvelle convention cadre visant à mieux décrire le fonctionnement coordonné du dispositif et l'articulation du CATTP et du SAVS sur un même site et pour un même public.
- ✓ Un avenant à la convention concernant le recrutement temporaire d'IDE par l'AHS-FC pour pallier l'absence d'un infirmier du CHN d'août 2023 à février 2025.

Par ailleurs, « Vivre en Ville », représente l'AHS-FC dans sa mission de parrain du Groupe d'Entraide Mutuelle « La Grange de Léo ». A ce titre, la directrice participe aux différentes instances et rencontres organisées par le GEM. Quelques situations complexes d'adhérents ont dû être gérées courant 2024. Pour certaines, il a été nécessaire d'aller au-delà d'un processus de médiation avec des exclusions, lorsque les comportements posaient des problèmes sérieux dans la vie du groupe.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	N-1	N
Capacité autorisée	38	38
Capacité installée	59	59
Jours d'ouverture	247	248

Le service est ouvert toute l'année, hors week-ends et jours fériés et la dernière semaine de décembre car l'activité est particulièrement réduite lors de cette période.

Le SAVS a fait l'objet d'un renouvellement de son autorisation en janvier 2017 pour 38 places. La capacité a été reprise à l'identique de l'autorisation de 2002 mais la file active mensuelle est de 56 depuis 2015 et 59 depuis mi-2022.

II.1.b. Parcours des personnes accompagnées :

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	58	59
Entrées de l'année (B)	22	28
Sorties définitives de l'année (C)	21	28
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	59	59
File active de l'année (A+B)	80	87
Durée moyenne de séjour des sortants	3.4 ans	2.5 ans

La durée moyenne des séjours est légèrement en baisse par rapport à 2023 mais est équivalente à celle de 2022 ; ce qui confirme, entre autres, une évolution du public, à savoir des personnes qui s'installent moins dans la chronicité mais également un nombre non négligeable de personnes ayant des difficultés à se mobiliser ou qui estiment ne pas avoir besoin de l'accompagnement proposé.

Il est nécessaire de préciser ce constat par quelques chiffres concernant les sorties effectives en 2024 :

- ✓ 1 personne était accompagnée depuis + 10 ans
- ✓ 3 entre 5 et 10 ans (5 en 2023)
- ✓ 11 entre 1 an et 5 ans
- ✓ 13 personnes pendant 1 an et moins (6 en 2023) :
 - 5 n'ont plus donné de nouvelles malgré nos multiples tentatives
 - Pour 3, en accord avec le service, l'orientation au sein du dispositif n'était pas adaptée
 - 1 personne n'était plus disponible pour des raisons de santé, 1 autre avait un projet personnel en dehors du département. Celles-ci restent en lien en vue d'une reprise éventuelle
 - 2 avaient juste besoin d'un étayage court pour de la réassurance
 - 1 personne a souhaité mettre fin à l'accompagnement

Le constat évoqué depuis 5 ans se confirme à savoir une baisse des personnes accompagnées pendant des durées longues (plus de 10 ans). Au 31/12, 5 personnes étaient accompagnées depuis plus de 10 ans (dont 2 sont sorties en janvier 2025). Pour rappel, elles étaient 17 en 2018.

Pour 2 d'entre elles notamment, il est à prévoir un accompagnement dans la durée ; l'étayage du service, avec un certain nombre d'autres partenaires, contribue à maintenir un équilibre qui reste fragile.

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile/Milieu ordinaire	59	59	21	28
Etablissement de santé	0	0	-	-
Etablissement médico-social	0	0	-	-
Provenance inconnue	0	0	-	-
TOTAL	59	59	21	28

Précision : Nous avons concrétisé le projet d'accompagnement d'une personne repérée par le GEM jeunes de Floréal. Ceci s'inscrit dans le cadre de notre partenariat mis en place en 2014.

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS/en cours de l'accompagnement	0	0
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	0	2
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH)	21	26
Etablissement médico-social	0	0
Destination inconnue	0	0
TOTAL	21	28

Les motifs de sortie et le nombre de personnes concernées/motifs varient peu :

- ✓ Mise en place d'un étayage suffisant/Attentes satisfaites : 10
- ✓ Priorité à donner aux soins psychiques/somatiques : 1
- ✓ Difficultés à se mobiliser rendant impossible un réel accompagnement ou pas d'attentes vis-à-vis du service : 8
- ✓ Départ du département : 2
- ✓ Souhait de mettre un terme à l'accompagnement : 4
- ✓ Réorientation ESMS/hospitalisation longue : 3

II.1.c. Liste d'attente :

PERSONNES EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	ANNEE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE			TOTAL AU 31/12
	N-2	N-1	N	
Contact personne/service existant			7	7
Contact familles ou partenaires/service existant			3	3
Pas de contact avec le service			10	10
Contact avec demande de délai	1	1	2	4
Accompagnement en cours de proposition			3	3
TOTAUX	1	1	25	27

Les 2 personnes inscrites depuis 2022 ont demandé des délais, exprimant de réelles difficultés à se mobiliser pour venir du fait de difficultés à sortir de chez elles et des démarches de soin engagées. Pour autant, elles se disent intéressées et souhaitent rester sur la liste d'attente. Un lien est maintenu avec elles.

Nous retrouvons en 2024 un nombre d'orientations (56) en hausse par rapport à 2022 (43). En effet, en 2023 nous avons alerté la MDPH concernant un faible nombre d'orientations (22) qui semblait à juste titre atypique.

Courant 2024, 40 personnes sont sorties de la liste d'attente :

- ✓ 27 personnes ont accepté une proposition d'accompagnement
- ✓ 5 n'ont pas donné suite à une proposition
- ✓ 1 a décliné la proposition estimant avoir un étayage suffisant
- ✓ Pour 3 personnes, l'orientation était inadaptée
- ✓ 2 ont été réorientées vers une structure plus adaptée
- ✓ 2 personnes avaient déménagé.

Le nombre conséquent d'admission-s'explique par les fins d'accompagnement en cours d'année (26). A noter 6 entrées/sorties, en majorité des personnes jeunes qui n'ont pas adhéré à l'accompagnement proposé ou des problèmes de santé (addiction, santé psychique non stabilisée ou soins somatiques engagés).

Fin décembre, le délai d'attente est d'environ 6 mois, ce qui est plutôt correct.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Le dispositif « Vivre en Ville » s'adresse à des personnes orientées par la MDPH :

- ✓ Souffrant d'un handicap psychique consécutif à une maladie mentale
- ✓ Agées de plus de 20 ans
- ✓ Engagées dans un processus de soin spécialisé régulier permettant la mise en place d'un accompagnement visant au développement d'une vie sociale et citoyenne
- ✓ Résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon ou en ayant le projet.

II.2.a. Principales caractéristiques du public accueilli :

Le profil du public est plutôt stable, 97% perçoivent des revenus liés au handicap (AAH pour l'essentiel et /ou pension d'invalidité pour 6 personnes). Deux personnes perçoivent des revenus issus du travail (ESAT et Entreprise d'Insertion), ce nombre est en baisse/2023 (9). Une personne est retraitée.

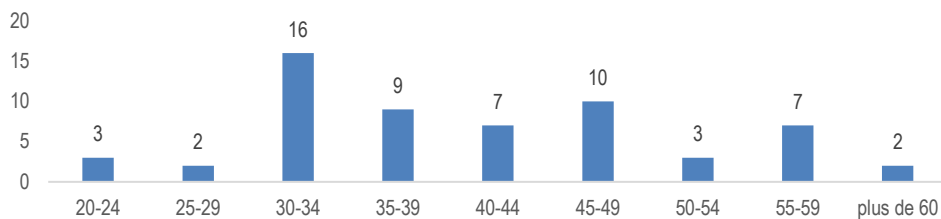
68% sont locataires, 30% sont hébergées dans ou par la famille.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Le service accueille toujours une majorité de personnes de sexe masculin (64 %). Deux personnes sont dans un parcours de transition de genre.

La moyenne d'âge est stable depuis deux ans, 40 ans (pour rappel 46 ans en 2018). La moyenne d'âge des entrants, encore accompagnés au 31/12, est de 40 ans avec une amplitude de 20 et 61 ans.

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE



Ce graphique met en évidence :

- ✓ Une majorité de personnes de moins de 39 ans
- ✓ Une baisse conséquente des 25/29 ans (2 contre 10 en 2023),
- ✓ une augmentation des 30/34 (+6) et des 45/49 ans qui doublent (10 contre 5 en 2023)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La majorité des personnes habitent dans le Grand Besançon (49 à Besançon et 3 dans des communes environnantes).

En 2024, 7 personnes ne résidant pas dans le Grand Besançon ont intégré l'accompagnement ; 6 sont motorisées, ce qui leur permet de se rendre à Vivre en Ville. Une se déplace grâce au réseau de bus. C'est la première année que ce nombre est aussi important.

Actuellement 18 personnes ont un véhicule, soit 30%, en baisse/2023 (38 %).

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB PERSONNES AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficiência intellectuelle		3
Autisme et autres TED		2
Troubles du comportement et de la communication		1
Troubles psychiques	59	0
Troubles du langage et des apprentissages		1
Déficiences auditives		2
Déficiences visuelles		0
Déficiences motrices		5
Déficiences métaboliques		11
Personnes cérébro-lésées		0
Personnes polyhandicapées		0
Personnes en cours de diagnostic		0
Personnes avec autres types de déficiences		0
TOTAL	59	25

En 2024, la proportion de personnes accompagnées présentant un trouble de l'humeur persistant ou un trouble psychotique est plus faible que les années précédentes (49% et 42%), avec toujours une majorité de troubles de l'humeur mais une proportion plus importante de troubles psychotiques. On note une forte augmentation des troubles addictifs (25%) ainsi que des troubles de la personnalité.

L'évolution des personnes accompagnées présentant une pathologie addictive, en progression régulière, suit la hausse générale des consommateurs en France ces dernières années.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION	NB PERSONNES AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)	1	1
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	0	0
Mesure de Sauvegarde de justice	0	0
Mesure de Curatelle	6	8
Mesure de Tutelle aux prestations familiales	0	0
Demande en cours	1	0
TOTAL	7	9

Le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection est en légère progression, représentant 15% des personnes accompagnées (12% en 2023).

II.2.c. Evolutions significatives :

L'activité 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes à savoir un rajeunissement du public, des pathologies aux conséquences pour la plupart moins envahissantes et donc des personnes plus autonomes dans les actes de la vie quotidienne.

Des situations plus complexes nécessitent un accompagnement soutenu et on observe une difficulté d'adhésion pour des personnes (plutôt jeunes) qui ne parviennent pas à s'inscrire dans la durée.

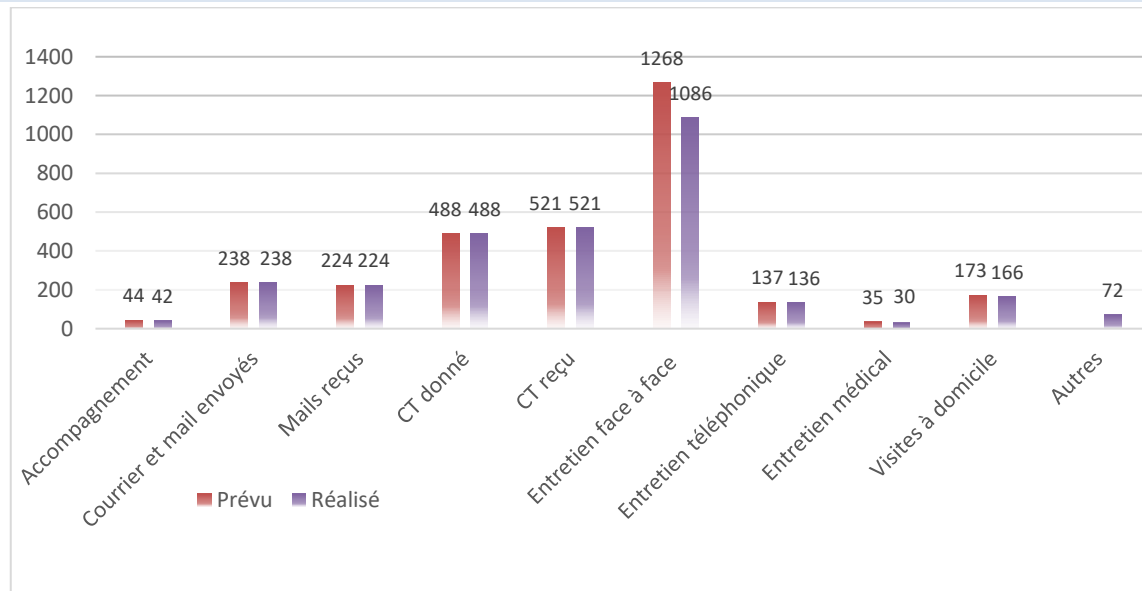
III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet de service actuel a été validé en décembre 2018 pour une durée de 5 ans. Du fait de l'évaluation en avril 2024, du plan d'action qualité qui en découle et des changements de direction début 2025, il a été décidé en copil de faire un avenant jusqu'à fin 2025. Ce qui laissera le temps à la nouvelle équipe de direction d'y travailler.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Au 31/12, 53 personnes avaient élaboré et signé un projet personnalisé dans l'année soit 90% (80% en 2023). Les 6 personnes sans projet ont intégré le dispositif courant du dernier trimestre de l'année.

RÉPARTITION DES MODALITÉS D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES AUPRÈS DES PERSONNES



Près de 3 700 interventions réalisées avec les personnes (individuelles + collectives), en légère hausse par rapport à 2023 (3500) avec une augmentation significative des entretiens en présentiel (+27 %).

Par ailleurs, les mails ont remplacé courriers et appels téléphoniques.

Depuis 2023, la cotation recense les absences : 390 en 2024 (+ 18 % par rapport à 2023). Les causes en sont diverses et varient peu : difficulté à se mobiliser et à s'organiser, manque d'intérêt et de motivation pour les contraintes de l'accompagnement, soucis ponctuels de santé somatique, météo, etc.

Il semble que l'utilisation des mails, de plus en plus fréquente, permet plus facilement de prévenir et facilite le maintien du lien. Ce qui explique l'apparition de cette nouvelle rubrique.

Ils ont également remplacé les messages sur le répondeur qui poursuivent la baisse déjà constatée en 2023 (89 en 2024). Pour rappel en 2021, leur nombre était proche de 300.

ZOOM SUR L'ANALYSE DES INTERVENTIONS PAR PERSONNE ACCUEILLIE

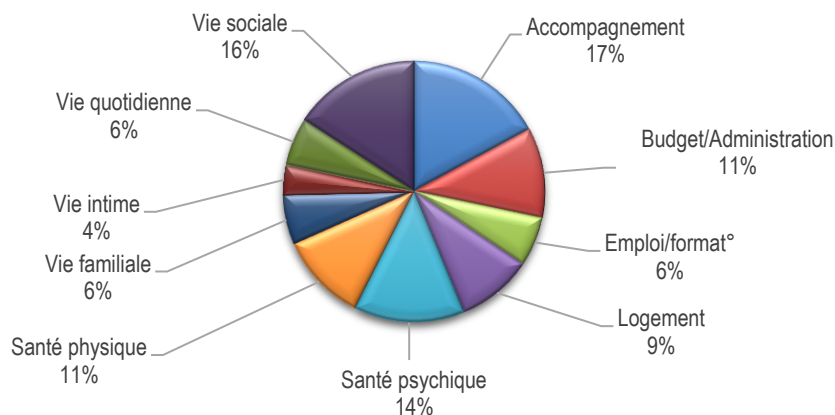
L'analyse des interventions par usager est régulièrement réalisée depuis 2019. Elle a été présentée au COPIL du 07 octobre 2024. Elle permet de mesurer sur la fréquence des interventions en fonction des besoins et profils et offre des indicateurs complémentaires pour faire évoluer le projet de service à terme. Le tableau ci-dessous présente un focus sur les entretiens individuels. Le nombre de 24 entretiens/an sur 49 semaines d'accompagnement est retenu comme repère de la mesure de l'intensité /personne.

FOCUS SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS	2022	2023
Nombre de personnes présentes plus de 49 semaines	42	43
Total actes individuels	1 558	1 704
Dont entretiens	762 (moyenne 18/personnes)	821 (moyenne 19/personnes)
Total actions collectives	808	836
Nb de personnes ayant eu au moins 2 entretiens/mois (soit > 24 annuels)	7 (16%)	6 (14%)
Nb de personnes ayant eu 1 à 2 entretiens/mois (12 à 23 entretiens annuels)	31 (74%)	36 (84%)
Nb de personnes ayant eu moins d'un entretien/mois	4 (10%)	1 (2%)
Taux d'absentéisme	11%	12%

L'activité 2022 et 2023 est assez proche.

- Plus de 70% des personnes en 2023 ont participé au moins une fois à des activités collectives (en baisse/2022)
- Une augmentation des actes individuels (+ 9%)
- Une intensité hétérogène avec une amplitude d'actes/personne, qui varie entre 19 et 140 actes en 2023 (identique à 2022). 5 personnes ont bénéficié de plus de 100 actes en 2023. Pour la plupart d'entre elles accompagnées depuis plus de 5 ans, il est à envisager un accompagnement à long terme malgré un étayage extérieur conséquent. Pour deux personnes, notamment, se cumulent une déficience intellectuelle et le handicap psychique. L'arrêt de l'accompagnement pourrait être particulièrement délétère.

DOMAINES ABORDÉS



Les personnes bénéficient d'un accompagnement singulier. Ces différents domaines sont explorés en fonction des besoins et attentes exprimés. Les domaines les plus impactés du fait de la nature du handicap sont la santé psychique, somatique, la vie sociale et les interactions avec autrui.

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Les actions soignantes sont centrées sur les difficultés des personnes pour s'insérer dans le tissu social. L'accompagnement infirmier et l'utilisation d'activités adaptées ont pour but d'une part d'enrichir l'évaluation des besoins de la personne en étant au plus près des situations vécues et d'autre part d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles affectives ou cognitives.

Ces actions de soins contribuent à développer et entretenir les ressources de la personne pour faire face à des difficultés ciblées, autour de ce qui est mobilisé dans le lien avec l'autre. Il s'agit de permettre à la personne de prendre une part active dans sa démarche de soins, dans sa démarche de vie.

En 2024, une attention particulière a été portée sur la santé somatique visant à favoriser la reprise ou le démarrage de suivis somatiques spécialisés : gynéco, dentiste, dermato, etc.

Un travail a été initié avec la cadre de santé, les IDE et la directrice pour élaborer une fiche de suivi de ces domaines à explorer si la personne le souhaite.

Des modalités d'accompagnement collectif sont proposées au service de la santé de la personne.

Le sport adapté :

Cette activité est mise en œuvre par le CDSA depuis 2019.

37 séances ainsi qu'un mini-séjour ont été proposés. Les activités sont variées : rugby, basket, aquagym, tennis, pétanque, Pilate, gym, vélo, escrime etc... De nouvelles activités sont proposées chaque année en collaboration avec les clubs sportifs locaux. En 2024, une initiation au karaté a ainsi eu lieu. Deux séances ont été organisées en partenariat avec la Ligue de Handball, animées par de futurs entraîneurs. Ces moments de sport collectif sont toujours très appréciés des participants, favorisant convivialité et découverte.

L'année sportive a été globalement positive. Un noyau de 2 à 3 sportifs assidus a constitué la base d'un groupe de 6 personnes, avec d'autres participants venant renforcer l'effectif à certains moments de l'année.

Le groupe joue un rôle central dans l'évolution et la réussite des séances de sport. Certaines activités, comme l'escalade, favorisent particulièrement le dépassement de soi, avec un engagement émotionnel plus marqué. Dans ces moments-là, la force du collectif se révèle essentielle, permettant à chacun de repousser ses limites grâce au soutien des autres. Cette activité, quand elle s'inscrit dans la durée et la régularité, permet de gagner en confiance en soi, de prendre sa place, de favoriser les interactions sociales et le respect mutuel.



Par ailleurs, trois personnes ont également pris part au mini-séjour sportif de fin d'année, un moment particulièrement agréable, riche en échanges et en partages. Ce week-end « hors du temps » a permis de se déconnecter du quotidien et de se confronter à la vie en collectif pendant 3 jours.

L'activité marche :

Elle est proposée tous les mois par les IDE pour essayer une activité physique régulière facilement accessible physiquement et financièrement dans la perspective de motiver et sensibiliser aux bienfaits physique et psychique de la marche.

Le Programme PEP'S (Programme d'Emotions Positives pour la schizophrénie) :

Grâce à la présence d'un deuxième IDE, le programme PEP'S a pu être de nouveau proposé.

Il s'agit d'un atelier thérapeutique dont l'objectif est de réduire les émotions et pensées défaitistes et de développer et/ou de maintenir, en même temps, le contrôle cognitif des émotions positives.



Une session a été animée (8 séances) de décembre 2023 à février 2024 (5 personnes) et une seconde (3 personnes) a été initiée en novembre 2024 et se terminera en février 2025.

Le bilan du 1^{er} groupe est particulièrement positif : cohésion de groupe, absence de jugement, et solidarité bienveillante lors des mises en situation. Les bénéfices ont pu être identifiés dans les mois suivants. Des participants ont évoqué avoir utilisé certains exercices dans leur quotidien.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

96% des personnes expriment des difficultés dans ce domaine, plus particulièrement pour communiquer, initier et entretenir des relations avec autrui.

La gestion du stress et des angoisses est régulièrement abordée lors des entretiens ; ils constituent un frein pour la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Il peut s'agir aussi de difficultés à prendre les rendez-vous médicaux, d'élaboration de planning pour favoriser le repérage dans le temps, etc.

L'accompagnement va permettre d'identifier les freins et de mettre en place les modalités nécessaires à gagner en autonomie. Il ne s'agira pas de faire « à la place de » mais bien de stimuler et d'accompagner physiquement pour que la personne puisse réaliser elle-même les actes, gagner en assurance et au final pouvoir gagner en autonomie et en confiance dans ses capacités.

Le jeu « Compétences » est un des outils pour aborder et travailler les habiletés sociales.

3 séances se sont tenues en mai 2024 ; 4 personnes y ont participé.

Quelques mises en situation, pour exemples :

- ✓ Comment réagir face à une personne qui a un comportement qui nous gêne ?
- ✓ Comment interagir avec des amis ?
- ✓ Comment interroger des personnes connues ou inconnues
- ✓ Comment repérer/l'identifier la tristesse ou une préoccupation chez autrui ?

Le bilan des participants a été positif. Grâce aux exercices dans un climat de bienveillance, de non jugement et de respect mutuel, ils ont pu expérimenter que face à une même situation les réactions étaient différentes et ainsi acquérir de nouveaux apprentissages et peut-être les faire réfléchir à leur propre réaction. L'idéal serait que cela serve à améliorer leur fonctionnement dans leur relation aux autres.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

Il est à noter qu'il y a peu d'évolution d'une année sur l'autre si ce n'est les besoins en lien avec l'emploi (légère baisse) et ceux en lien avec la vie familiale, vie sexuelle et affective (-3%).

Les attentes des personnes dans ce domaine très large qui recouvrent différentes thématiques sont les suivantes :

- ✓ Vivre dans un logement (52%) et/ou accomplir les activités domestiques (52%)
- ✓ Participer à des activités de jour spécialisées à Vivre en Ville (59 %), avoir une activité sociale et de loisirs dans le milieu ordinaire (24 %) et participer à la vie sociale (29 %)
- ✓ En matière de ressources et d'autosuffisance économique (82%), cela porte sur l'ouverture des droits (54%), le besoin de soutien pour la gestion des ressources et les démarches administratives (70%)
- ✓ En lien avec le travail et l'emploi, 32% (33% en 2023)
- ✓ Vie familiale, parentalité, vie sexuelle et affective, 17% (20% en 2023)

Les domaines impactés par les pathologies du public accompagné touchent les difficultés à réaliser les démarches administratives (donc l'accès aux droits), les actes de la vie quotidienne pour accéder et se maintenir dans un logement et la participation à la vie sociale.

Ces thématiques sont abordées lors des entretiens individuels, visites à domicile ou accompagnement physique si besoin.

Le dispositif au fur et à mesure des années a mis en place des outils pour répondre aux attentes du public.

Le logement :

- ✓ Les 3 appartements de la rue Suard créés dans le cadre d'un partenariat SOLIHA et l'AHSFC en 2007. Une convention de partenariat encadre cette collaboration. La localisation et la qualité des logements sont facteurs de stabilité.
Deux des locataires y habitent depuis 2019 et une arrivée en 2022 suite à un départ..
- ✓ L'appartement rue Berlioz loué depuis 2013 à Néolia permet de proposer deux modalités :
 - La possibilité de s'essayer à vivre seul dans un logement. Une personne a adhéré à cette proposition avec deux expérimentations via cet outil. Le bilan a permis de faire évoluer positivement son projet de décohabitation.
Cet appartement est aussi mis à disposition de « services cousins » dans le cadre de conventions, notamment avec les Invités au Festin. Deux personnes ont pu en bénéficier.
 - La mise en place d'ateliers ayant pour objectifs d'apprendre et de gagner en autonomie ; sur les 6 sessions proposées, deux seulement ont eu lieu : « fabriquer ses produits d'entretien » et « gérer les démarches administratives ». Le bilan est de fait très mitigé. Il peut être expliqué par les connaissances déjà acquises par un public plus autonome. Ce qui nécessite de repenser ces ateliers à l'avenir pour mieux correspondre aux besoins des personnes.

La participation à la vie sociale, différentes modalités sont proposées :

- ✓ **Les activités collectives** : ce ne sont pas des activités occupationnelles. Elles sont proposées dans le cadre du projet personnalisé pour permettre de rompre l'isolement, favoriser les relations avec les autres en toute sécurité, sortir de chez soi, accéder à la culture, prendre confiance en soi, faire émerger des ressources, etc.

Globalement, la participation est plus faible que les années précédentes. Il est possible que cela soit dû à des besoins qui évoluent. Pourtant, elles représentent toujours un intérêt pour ceux qui y participent.

Elles se déclinent en différentes propositions :

- Les activités du mercredi après-midi
 - ✓ 46 activités différentes ont été proposées avec une alternance entre sorties culturelles, balades, visites, préparations culinaires et activités manuelles.
 - ✓ Parmi les activités plébiscitées en 2024 : les sorties aux musées (exposition sur nos « ancêtres les Séquanes »), la préparation de la galette des rois, le barbecue et le Blind test.
 - ✓ 30 personnes (en baisse par rapport à 2023, 35) y ont participé, 7 pour la première fois, avec une majorité d'hommes (66%) et une moyenne de participation de 4 personnes/séances (4.80 en 2023).
- L'atelier jeux vidéo
- Mis en place en 2021, il réunit 4 personnes partageant un intérêt autour des jeux vidéos.

L'année 2024 a vu la concrétisation de la création de l'escape game qui a été l'aboutissement de plusieurs séances de travail. D'abord testé par les professionnels, il a été proposé dans le programme d'activités du mercredi.

Les retours positifs, la reconnaissance et l'intérêt porté par les autres ont valorisé de manière forte les capacités de chacun.

Cet atelier a été mis entre parenthèse mi-2024 pour permettre aux participants de poursuivre des projets individuels.

Il est possible qu'en 2025, avec d'autres personnes, ce projet puisse être réactivé.



Visite de la caserne des pompiers de Thise



Escape Game : réunion de préparation

- Les ateliers créatifs avec le Musée des Beaux-Arts
- Le partenariat avec les Musées de Besançon s'est poursuivi avec 5 séances fin 2024.
- Celles-ci s'articulent entre une visite thématique et ciblée du musée et un atelier créatif en lien avec cette visite (par exemple atelier lettrine et calligraphie en lien avec l'exposition temporaire Made in Germany, ou encore les « doigts dans l'engrenage », assembler une horloge mécanique, en lien avec l'exposition du musée du Temps).
- Le nombre de participants a été plus faible qu'en 2024 (2.4 contre 4.8 en 2023).
- Pourtant il semble important de maintenir cette offre qui permet une ouverture vers la culture et la créativité.
- Un changement d'horaires pourrait être une piste pour améliorer la participation.



Mosaïque, atelier créatif au MBAA de Besançon

✓ **Les repas (livraison par la Cuisine de Villersexel)**

Ces repas sont proposés - tous les jours sauf le mercredi - aux personnes désireuses de partager des temps de rencontre et de convivialité. C'est une occasion supplémentaire pour sortir de chez soi, rompre l'isolement et expérimenter la relation aux autres.

Ils ont concerné 18 personnes différentes en 2024, dont 9 nouvelles. Au 31/12, 13 personnes y participent régulièrement (10 en 2023).

Après une baisse conséquente depuis 2020 ; (rappel 2019, 29 participants différents), on note une stabilisation de la participation autour d'une vingtaine de personnes/an.

Plusieurs hypothèses cumulatives peuvent être envisagées : le COVID en 2020, le déménagement en 2021 (réduction de l'espace de repas), l'évolution des besoins des personnes.

Cette modalité reste importante pour les personnes qui y participent.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

L'ouverture du service sur son environnement est essentielle.

Outre les conventions renouvelées régulièrement qui fondent l'essentiel du fonctionnement et du travail d'accompagnement, à savoir la convention cadre entre le CHN et l'AHS-FC, les conventions avec SOLIHA (logements rue Suard), les invités au Festin (appartement Berlioz), le CDSA (sport adapté), le dispositif a installé une collaboration régulière avec la MDPH, l'UNAFAM mais aussi Insertion + (emploi) et les services de mandataires judiciaires.

Le dispositif est également invité lors des rencontres du CLSM et du CPTS et participe aux préparations des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM).

En 2024, plusieurs rencontres partenariales ont été organisées.

- ✓ Dans l'objectif d'échanger sur les fonctionnements respectifs de chaque organisme :
 - AFTC : présentation de ma plateforme Emploi Accompagné
 - CSAPA SOLEA ADDSEA
 - INSERTION +
- ✓ Dans la perspective de proposer des activités ou ateliers au bénéfice des personnes accompagnées :
 - CICS : en vue de la mise en place d'ateliers sur la thématique vie sexuelle et affective en 2025
 - ASSOCIATION LEO LAGRANGE : en vue de la proposition d'ateliers portant sur l'accès à la citoyenneté en 2025

- ADDICTION France qui propose des ateliers pour travailler sur les habiletés sociales

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le dispositif a associé les personnes à la rédaction d'articles pour les Chroniques qui paraissent deux fois/an.

Il recueille les souhaits d'activité grâce à la boîte à Idées disponible à l'accueil.

Fin 2024, une enquête de satisfaction a été transmise à 53 personnes accompagnées.

L'évaluation a fait émerger la nécessité de se mettre en conformité en organisant de nouveau les groupes d'expression. En effet, ils ne sont pas réunis depuis 2019.

Un groupe est d'ailleurs programmé début avril 2025 au cours duquel, les résultats de l'enquête de satisfaction, notamment, seront présentés.



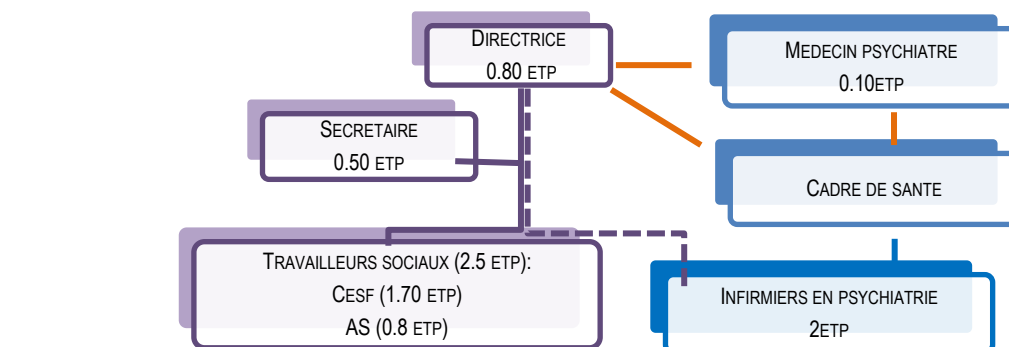
Extrait des Chroniques de Vivre en Ville n°9 (février 2024)

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

En 2024, les postes prévus à l'organigramme ont été pourvus. A noter l'embauche temporaire d'un infirmier par l'AHS-FC pour le CATTP, jusqu'en février 2025, date de l'arrivée du professionnel du CHN.

ORGANIGRAMME DU SAMS VIVRE EN VILLE



Personnel du CHN, 2,10 ETP. L'ensemble des postes est désormais pourvu.

III.4.b. Formations/Analyse des Pratiques :

- ✓ Principales formations :

FORMATIONS	Nb DE SALARIES
Formation tuteur module 2 et 3	1
Premiers Soins en Santé Mentale (PSSM)	2
Accompagner les personnes « trans »	7
Les entretiens professionnels	1
Education thérapeutique et remédiation cognitive dans la prise en soin des troubles psychotiques	1
Education thérapeutique et remédiation cognitive dans la prise en soin des troubles psychotiques	1
TOTAL	7

- ✓ Analyse de la pratique : 6 séances destinées aux accompagnateurs (CESF, AS et IDE)
- ✓ Accueil des stagiaires : 2 stagiaires de 3^{ème} année en soins infirmiers de l'IFSI de Besançon (2^{ème} semestre 2024 sur une durée de 5 semaines chacune)

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

Vivre en Ville poursuit son engagement dans une démarche d'amélioration qualité avec le soutien du REQUAMS et ce depuis 2017.

7 interventions de l'équipe ont été comptabilisées en 2024. Elles ont porté sur les thèmes suivants :

- ✓ Plan de gestion de crise
- ✓ Suivi des actions post-évaluation
- ✓ Elaboration d'un questionnaire de satisfaction
- ✓ Préparation PAQ 2024
- ✓ Soutien pour divers procédures (plan de continuité de l'activité)

En dehors de ces actions, le dispositif a élaboré divers outils :

- ✓ Une charte bientraitance
- ✓ Une procédure plainte et réclamation

Un seul copil a eu lieu avec l'ensemble des professionnels.

III.5.b. Evaluation et suivi

L'évaluation s'est déroulée les 11 et 12 avril 2024. Le Cabinet GK Conseil avait été retenu par l'AHS-FC pour sa mise en œuvre. Les évaluateurs se sont montrés à la fois rigoureux et bienveillants. Le bilan est satisfaisant.

Les professionnels se sont montrés disponibles et impliqués. Trois personnes accompagnées ont accepté de participer aux entretiens.

Le rapport définitif fait état de résultats suivants :

- ✓ Chapitre 1, la personne accompagnée : 3.9 sur 4
- ✓ Chapitre 2, les professionnels : 3.81 sur 4
- ✓ Chapitre 3, l'ESMS : 3.94 sur 4

12 des 14 critères impératifs ont reçu la note maximale de 4. Une amélioration était attendue sur deux items suivants :

- ✓ Le droit à l'image : à revoir annuellement
- ✓ Les dossiers des personnes accompagnées à mettre sous clefs

Ces deux points ont déjà été traités.

Le bilan d'action post-évaluation a été élaboré en juin et présenté à l'ensemble des professionnels.

En dehors des critères impératifs précités, les principaux actes de travail portent sur :

- ✓ L'information systématique sur la personne de confiance (démarche engagée) ;
- ✓ La nécessité de réinstaller un groupe d'expression
- ✓ La participation à un questionnement éthique sur le territoire

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Il n'y a pas eu de plaintes et réclamations en 2024.

Deux événements indésirables ont été identifiés. Ils portaient sur l'hôtellerie, à savoir la perte des clefs de Vivre en Ville par l'entreprise de livraison. Ce qui a impacté la chaîne du froid et a contraint à trouver des solutions temporaires le temps de trouver des modes de fonctionnement plus sécurisés.

IV. CONCLUSION

Les travaux engagés en 2023 ont vu leur aboutissement en 2024 à travers la finalisation et la signature de la convention cadre avec le CHN qui sécurise le fonctionnement du dispositif et par la réalisation de l'évaluation dont les résultats satisfaisants contribuent à poursuivre sereinement la démarche d'amélioration de la qualité.

Plusieurs actions et contacts avec de nouveaux partenaires ont ainsi été identifiés pour y contribuer.

La mise en place du dossier unique partagé sera une des actions phares de l'année 2025 ainsi que la formation éthique et le démarrage des travaux pour une installation dans les nouveaux locaux en 2026.

L'organisation du dispositif au départ de la directrice actuelle, en avril 2025 au regard de l'évolution de Vivre en Ville depuis 10 ans a fait l'objet d'une réflexion partagée en COPIL. C'est ainsi que l'embauche d'un chef de service présent sur site a été choisi avec un rattachement à un directeur d'un établissement handicap adulte de proximité, la MAS Georges Pernot.

L'année 2025 s'annonce d'ores et déjà prometteuse et enrichie par des nouveautés accompagnées et préparées. Que de challenges pour la nouvelle équipe appuyée par la continuité de la gouvernance au sein du COPIL !

« L'idée de l'avenir est plus féconde que l'avenir lui-même », Henry Bergson



MISSION « SANTE PUBLIQUE »

MISSION SANTÉ PUBLIQUE

ADDICTIONS, SANTÉ SEXUELLE,
TUBERCULOSE

- PRÉVENTION
- INFORMATION
- DÉPISTAGE
- VACCINATION
- SOINS

Dans le Doubs et le Jura, ce sont des services ambulatoires inscrits dans un Centre de santé dont les interventions sans délai favorisent la prophylaxie des infections par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), des hépatites, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de la tuberculose.

Dans le Nord Franche-Comté, l'Association propose un accompagnement médical, psychologique et social à toute personne en difficulté avec des consommations (alcool, tabac, cannabis, médicaments et/ou autres substances) ou en prise avec des comportements addictifs (jeux, réseaux sociaux, problèmes relationnels...).

ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	FILE ACTIVE	
		NB DE PERS. SUIVIES	ACTIVITE INFORMATION /PREVENTION
CEGIDD DOUBS-JURA	BESANCON	1 747	5 368
	MONTBÉLIARD	838	1 189
	LONS LE SAUNIER	228	212
	DÔLE	25	
CLAT DOUBS-JURA	BESANÇON	1 638	
POLE ADDICTOLOGIE NORD			
FRANCHE-COMTE :			
CSAPA LE RELAIS EQUINOXE	MONTBELIARD, BELFORT, HERICOURT	1 607	2 444
CAARUD ENTR'ACTES	MONTBELIARD, BELFORT, UNITE MOBILE	366	
TOTAL MISSION SANTE PUBLIQUE		6 595	9 213

SITE PRINCIPAL BESANÇON :
15 AV. DENFERT-ROCHEREAU
BP 36005 - 25012 BESANÇON CEDEX
TEL : 03.81.65.44.50 - FAX : 03.81.88.32.56
cegidd.besancon@ahs-fc.fr



ANTENNE DE MONTBELIARD :
40 FBG DE BESANÇON - 25200 MONTBELIARD
TEL : 03.81.99.37.00 - FAX : 03.81.97.16.52
cegidd.montbeliard@ahs-fc.fr

ANTENNE DE DOLE :
CH LOUIS PASTEUR - 73 AV. L. JOUHAUX – CS 20079
39108 DOLE CEDEX
TEL : 03.84.79.80.77 - FAX : 03.84.79.66.72
cegidd.dole@ahs-fc.fr

ANTENNE DE LONS LE SAUNIER :
CH JURA SUD - 55 RUE DU DR J. MICHEL - CS 50364
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
TEL : 03.84.35.62.06 - FAX : 03.84.35.61.13
cegidd.lonslesauquier@ahs-fc.fr

MEDECIN REFERENT :

MME LE DOCTEUR ADELIN FOLTZER

**SERVICE EN GESTION DIRECTE
 PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AHF-FC**

CEGIDD DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Gratuit d'Information, de Dépistage, de Diagnostic des infections par les virus d'immunodéficiences humaines, des hépatites virales et des Infections Sexuellement Transmissibles.			
DATE D'AUTORISATION		Habilitation en date du 14/12/2015 renouvelée le 2/8/2018. Renouvelée par arrêté ARSBFC/DSP/DPPS/2018-41 du 11/01/2023 pour une durée de 5 ans. Intégré au Centre de Santé de l'AHF-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité).			
CEGIDD		SITE PRINCIPAL BESANÇON	ANTENNE MONTBELIARD	ANTENNE DOLE	ANTENNE LONS LE SAUNIER
AGREMENT	DATE DERNIER AGREMENT	11/01/2023	11/01/2023	11/01/2023	11/01/2023
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Consultations médicales sur site. Activités hors les murs.			
	BENEFICIAIRES	Tout public, notamment publics prioritaires définis dans le cadre du CPOM 2024-2028.			

L'ARS Bourgogne Franche-Comté a renouvelé l'habilitation délivrée le 14 décembre 2015 puis renouvelée le 02 août 2018 à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté en qualité de Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles à compter du 11 janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 janvier 2028.

L'habilitation est accordée pour les sites suivants :

- ✓ Site principal : Besançon : 15 avenue Denfert-Rochereau
- ✓ Antennes :
 - Montbéliard : 40 Faubourg de Besançon
 - Dole : Centre Hospitalier Louis Pasteur (CHLP) - 73 avenue Léon Jouhaux
 - Lons le Saunier : Centre Hospitalier Jura Sud - 55 rue du Docteur Michel

II. ACTIVITÉ

Le rapport d'activité 2024 présente l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura (site principal et ses 3 antennes) et les actions menées par les différents sites conformément aux orientations stratégiques du CPOM 2024-2026.

II.1. ACTIVITÉ GLOBALE DU CeGIDD :

Les données sont extraites du logiciel NADIS.

REPARTITION DE L'ACTIVITE (EN NOMBRE)	CeGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE DE MONTBELIARD		ANTENNE LONS- LE- SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
½ journée d'ouverture au public	1015	977	478	472	437	441	55	56	45	8
Plages de consultations médicales (½ journée)	426	349	194	184	132	101	55	56	45	8
File active des consultations médicales (1)	2980	2838	1736	1747	914	838	224	228	106	25
Personnes ayant levé l'anonymat (4)	400	463	310	380	74	79	0	4	16	0
Personnes ayant seulement bénéficié d'une information et/ou d'un conseil personnalisé (3)	8832	6769	7513	5368	1165	1189	154	212	0	0
Consultations médicales :	7564	7203	4388	4404	2403	2216	531	544	242	39
- Dont consultations pré tests (2)	3863	3651	2252	2280	1162	1036	331	315	118	20
- Dont consultations de remise de résultats individualisés	3399	3218	2044	2066	1099	967	159	169	97	16

(1) Nombre d'individus différents ayant consulté au moins une fois un médecin de la structure

(2) Comprend l'ensemble des consultations médicales (dépistage et/ou diagnostic, remise de résultats, traitement, vaccination, etc.)

(3) Sans examen médical ni prélèvement

Concernant l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura, on note par rapport à 2023, une baisse du nombre de demi-journées d'ouverture au public, une baisse du nombre de plages de consultations médicales, une légère baisse de la file active ainsi que du nombre des consultations médicales (-4,8 %), en raison d'une diminution de l'activité à Montbéliard et de l'arrêt des consultations à Dole depuis le 28 février 2024

Site principal de Besançon :

- ✓ Stabilité de la file active par rapport à 2023 (+ 11), augmentation des consultations médicales (+ 16 %), diminution du nombre de personnes ayant bénéficié d'informations/conseils personnalisés téléphoniques (problème récurrent de téléphonie)
- ✓ 24.1 % de la file active a un suivi régulier (vs 23.5 % en 2023)
- ✓ 380 personnes ont levé l'anonymat soit 21,75 % de la file active

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Diminution de la file active (-8.3%), des consultations médicales (-7.8%) ce qui s'explique en partie par l'absence d'un médecin depuis juillet 2024, augmentation des journées d'ouvertures (+4), l'IDE a réalisé **895** consultations médicales dans le cadre du protocole de coopération, ce qui représente 40 % des consultations globales.
- ✓ Reprise des consultations à la Maison d'Arrêt depuis janvier 2023 : 150 consultations ont été réalisées dont 89 dépistages.
- ✓ 10 % de la file active a un suivi régulier
- ✓ 79 personnes ont levé l'anonymat contre 74 en 2023

Antenne de Lons le Saunier :

- ✓ Augmentation de la file active (1,7 %) et des consultations médicales (2,4 %)
- ✓ 4 personnes ont levé l'anonymat

Antenne de Dole :

Arrêt des consultations le 28 février 2024 suite au départ du médecin consultant

II.2. PUBLIC ACCUEILLI :

REPARTITION DES PUBLICS (EN NOMBRE)	CEGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE-SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
REPARTITION PAR SEXE										
Femmes	1101	1059	660	689	337	303	71	60	33	7
Hommes	1858	1758	1058	1043	575	531	152	166	73	18
Trans	21	21	18	15	2	4	1	2	0	0
TOTAL	2980	2838	1736	1747	914	838	222	228	106	25
PUBLIC PRIORITAIRE										
HSH (1)	484	480	322	340	128	100	19	38	15	2
Mineurs < 18 ans	131	134	73	92	49	36	7	6	2	0
Femmes < 25 ans	717	635	462	441	203	167	33	26	19	1
Hommes < 30 ans	1171	1013	708	647	340	274	80	84	43	8

(1) Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

CeGIDD Doubs-Jura :

- ✓ **2838 personnes** ont été vues au moins une fois dans l'année
- ✓ La file active est composée plus d'hommes (61,9 %) que de femmes, en raison de l'accueil spécifique en CeGIDD des HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes), qui représentent 16,9 % de la file active, et des usagers de la PrEP qui sont majoritairement des hommes
- ✓ Le public jeune (femmes<25 ans et hommes<30 ans) représente 58 % des personnes (63.3 % en 2023)
- ✓ Les mineurs représentent 4,7 % de la file active (4,3 % en 2023)
- ✓ Le CeGIDD Doubs-Jura a accueilli 155 migrants soit 5.4 % de la file active dont 5 consultations nécessitant le recours à un interprétariat téléphonique

Site principal de Besançon :

- ✓ La file active compte 59,7 % d'hommes. 15 personnes Trans sont suivies dont 5 dans le cadre de la PrEP
- ✓ La moyenne d'âge chez les femmes est de 24,9 ans et chez les hommes de 29,8 ans
- ✓ Le public jeune représente 62,3 % de la file active
- ✓ Augmentation de la proportion de mineurs venant consulter (5,2 % de la file active contre 4,2 % en 2023)
- ✓ Les HSH représentent 19,4 % de la file active et 32.6 % des hommes accueillis
- ✓ 9,2 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale
- ✓ 16 TDS (Travailleurs.euses Du Sexe) dont 1 Trans.
- ✓ 72 personnes migrantes, soit 4,1 % de la file active, originaires pour la plupart d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique du Sud. On note une augmentation des personnes originaires du Brésil et de République Dominicaine.

Antenne de Montbéliard :

- ✓ La file active compte 63,3 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 27,5 ans (14-88 ans) et chez les hommes : 32,3 ans (15-77 ans)
- ✓ Le public jeune représente 52,6 % de la file active
- ✓ Le nombre de mineurs est en diminution il représente 4,3 % des personnes accueillies
- ✓ Les HSH représentent 11,9 % de la file active et 18.8 % des hommes
- ✓ Le nombre d'usagers consommateurs de drogue représente 12,5 % de la file active
- ✓ 8,9 % de la file active sont des personnes migrantes, venant d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale et d'Amérique du Sud, (15 % en 2023).

Antenne de Lons le Saunier :

- ✓ La file active compte 72,8 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 28.9 ans et chez les hommes : 33.4 ans
- ✓ Le public jeune représente 48 2 % de la file active et les mineurs 2,6 %
- ✓ Les HSH représentent 16,6 % du public accueilli
- ✓ 9,6 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale

Antenne de Dole :

- ✓ Données non représentatives

II.3. ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES IST :

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE- SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Sérologies VIH	3139	3068	1835	1926	981	900	221	225	102	17
Dont positives	6	6	4	2	1	3	1	1	0	0
Sérologies VHB	2515	1952	1212	1193	763	610	149	132	91	17
Dont positives	4	1	4	1	0	0	0	0	0	0
Sérologies VHC	2264	2286	1230	1365	835	793	118	115	81	13
Dont positives	4	3	3	3	0	0	0	0	1	0
Sérologies VHA	227	365	92	263	117	91	7	10	11	1
Dont positives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sérologie Syphilis	2088	2488	1186	1578	680	700	202	205	20	5
Dont positives	12	13	5	4	7	6	0	2	0	0

Le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité VIH en 2023 a été estimé à près de 5 500. Ce nombre a augmenté de façon assez régulière suite à la forte baisse observée en 2020. Cette augmentation touche plus particulièrement les personnes nées à l'étranger, notamment parmi elles, les femmes contaminées par rapports hétérosexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH). Parmi les personnes nées à l'étranger ayant découvert leur séropositivité en France en 2023, on estime que 42% d'entre elles ont été contaminées sur le territoire national.

Sur l'ensemble de la période 2012-2023, la diminution du nombre de découvertes de séropositivité est de 10%. Cette diminution est plus marquée chez les HSH nés en France (-36%) et peut notamment être expliquée par un recours au dépistage plus fréquent que les autres populations, permettant une mise sous traitement plus rapide des séropositifs, et par l'usage de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) pour une part d'entre eux.

En 2023, 43% des infections à VIH ont été découvertes à un stade tardif de l'infection.

- ✓ Dépistage du VIH : 3068 dépistages ont été effectués dont 6 positifs : 2 à Besançon, 3 à Montbéliard et 1 à Lons le Saunier:
 - À Besançon, il s'agit : d'une femme Trans de 31 ans originaire du Brésil (n'est jamais venue chercher ses résultats. Orientée par téléphone au CH de Troyes) et d'un homme cis hétérosexuel de 29 ans, originaire de Côte d'Ivoire, séropositif connu et suivi au CHU (indétectable depuis plus de 6 mois)
 - À Montbéliard, il s'agit d'un homme cis hétérosexuel de 38 ans, connu VIH mais non traité (refus du patient), d'un homme cis HSH de 20 ans et d'un homme cis HSH de 45 ans, VIH connu, pratiquant le chemsex
 - A Lons le Saunier, il s'agit d'une femme de 40 ans, originaire de Guinée, arrivée récente en France, sans droit.
- ✓ Dépistage de l'hépatite B : 1952 dépistages sur les 4 sites ont été effectués, dont 1 positif à Besançon : Il s'agit d'un homme de 17 ans, MNA dépisté dans le cadre du dépistage conjoint avec le CLAT, adressé au CHU pour la poursuite de la prise en charge

- ✓ Dépistage de l'hépatite C : 2286 dépistages dont 3 positifs
 - A Besançon : il s'agit d'une femme cis de 51 ans, victime d'agression sexuelle 11 ans auparavant, adressée à un hépatologue en ville, d'une femme cis de 32 ans, UDIV, VHC connue depuis 11 ans mais non suivie, adressée à SOLEA et d'un homme de 18 ans (DMNA), dépisté au CLAT et adressé au CHU.
- ✓ Dépistage de la syphilis : 12 syphilis actives ont été diagnostiquées

Dépistage des IST (hors VIH, syphilis et hépatites) :

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD		SITE BESANÇON		ANTENNE MONTBELIARD		ANTENNE LONS-LE-SAUNIER		ANTENNE DOLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
PCR chlamydias	6493	6535	3954	4031	2055	2013	388	470	96	21
Dont positives	345	268	201	149	123	96	15	23	6	0
PCR gonocoques	6522	6591	3954	4038	2054	2010	393	522	121	21
Dont positives	216	174	162	131	49	33	3	10	2	0
Autres IST	34	37	9	26	22	2	2	9	1	0
Condylomes	14	0	1	0	13	0	0	0	0	0

Le CeGIDD propose un dépistage des IST bactériennes, en particulier recherche de gonocoque et chlamydia par auto-prélèvements. Ce dépistage est essentiel car la plupart des infections sont asymptomatiques et elles peuvent conduire à des complications à long terme (infections génitales hautes, grossesses extra-utérines, infertilité). En cas de symptômes, des prélèvements vaginaux ou urétraux peuvent être réalisés par le médecin, à la recherche d'autres IST (trichomonas, gardnerella, mycoplasma genitalium, etc.).

En cas de positivité, un traitement médical adapté (sur place ou sur ordonnance) est proposé lors de la remise des résultats.

Des protocoles de prise en charge des IST ont été élaborés prenant en compte les dernières recommandations afin d'harmoniser les pratiques médicales sur l'ensemble des antennes.

Nouvelles recommandations HAS/ANRS/CNS en Novembre 2024

Le traitement de l'herpès génital est réduit à 5 jours pour les primo-infections et à 3 jours pour les récurrences.

Concernant l'infection à Trichomonas vaginalis, compte tenu de la faible prévalence en France, un dépistage systématique n'est pas recommandé, il est réalisé en présence de symptômes et en 2^{ème} intention.

CeGIDD Doubs-Jura :

479 IST ont été diagnostiquées (609 en 2023) : 268 infections à chlamydia, 174 infections à gonocoque, 37 autres infections (mycoplasma genitalium, vaginose, candidose, herpès, etc.). 4.1 % des tests sont positifs à chlamydia, 2,6 % positifs à gonocoque. 886 traitements ont été délivrés.

Les extractions des données via Dat'Aids retrouvent une diminution du nombre d'IST diagnostiquées en 2024 au sein du CeGIDD Doubs-Jura, excepté à Lons Le Saunier.

REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE)	CEGIDD N-1	CEGIDD N	SITE BESANÇON	ANTENNE MONTBELIARD	ANTENNE LONS-LE-SAUNIER	ANTENNE DOLE
Gonocoques anaux positifs	71	64	46	13	5	0
Chlamydia anaux positifs	77	62	32	22	8	0
Mycoplasma genitalium anaux positifs	2	0	0	0	0	0
Gonocoques pharyngés positifs	97	81	65	13	3	0
Chlamydia pharyngés positifs	44	24	14	8	2	0
Mycoplasma genitalium pharyngés positifs	0	0	0	0	0	0
Gonocoques vaginaux positifs	20	4	3	1	0	0
Chlamydia vaginaux positifs	99	83	47	31	5	0
Mycoplasma genitalium vaginaux positifs	2	3	3	0	0	0
Gonocoques urinaires	31	26	17	8	1	0
Chlamydia urinaires	124	99	56	35	8	0
Mycoplasma genitalium urinaires	9	26	19	2	5	0

II.4. ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE PAR TROD (TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE) :

Les TROD sont très peu utilisés dans les actions hors les murs, moins de 10 par an.

II.5. CONSULTATION PrEP (PROPHYLAXIE PRE-EXPOSITION) :

Selon le rapport EPI-PHARE, l'utilisation de la PrEP en France a connu une progression ralentie, avec 103 407 personnes l'ayant initiée et 59 326 utilisateurs actifs en date du 30 juin 2024.

Bien que le nombre total d'utilisateurs continue d'augmenter, on observe pour la première fois une baisse de 8% des nouvelles initiations par rapport à l'année précédente.

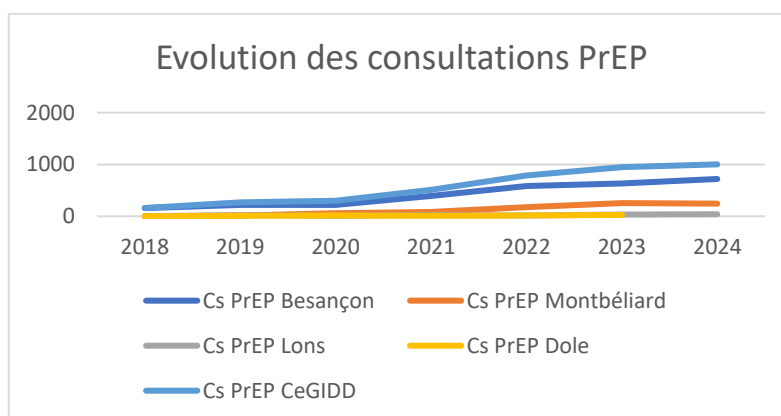
Nouvelles recommandations HAS/ANRS/CNS en 2024

La PrEP LDA injectable par CABOTEGRAVIR a reçu un avis favorable de l'HAS ; elle a une indication de seconde intention en cas de contre-indication à la PrEP orale (insuffisance rénale, inobservance). Elle s'administre par injections IM.

Le CeGIDD Doubs-Jura a pris en charge 316 Prépeurs (248/2023), soit une augmentation de 27.4 % :

- ✓ Site principal de Besançon : Augmentation des consultations : 720 (635 en 2023). Actuellement 215 personnes (dont 3 femme cis, 4 femmes Trans, 1 homme Trans, 207 hommes cis) sont suivies.
- ✓ Antenne de Montbéliard : Stabilité des consultations, 243 consultations ont été réalisées (254/2023). 76 personnes sont suivies (74 hommes, 1 femme et 1 Trans)
- ✓ Antenne de Lons-le-Saunier : 39 consultations ont été réalisées (33/2023), 25 personnes sont suivies
- ✓ Antenne de Dole : Données non représentatives

EVOLUTION DES CONSULTATIONS PrEP CEGIDD DOUBS-JURA



II.6. ACCIDENT D'EXPOSITION SEXUELLE/TRAITEMENT POST-EXPOSITION OU TPE :

Nouvelles recommandations HAS/ANRS/CNS en 2024 :

Le traitement de première intention est le DELSTRIGO (Ténofovir, Emtricitabine, Doravirine) à délivrer dans les 48 heures après un risque sexuel pour une durée de 30 jours. La doxycycline en prévention des IST bactériennes n'est pas recommandée après un AES. Le suivi est composé d'un bilan initial et d'un seul bilan ultérieur (S4, S6, S10, S12) en fonction des situations (enchaînement sur une PrEP, absence de TPE, risque d'hépatite).

- ✓ Consultations AES :
 - Sans prescription du TPE : 24 personnes à Besançon et 15 à Montbéliard.
 - Avec prescription du TPE : 12 personnes à Besançon et 5 à Montbéliard.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'organisation des consultations du CeGIDD se réalise comme suit :

SITE DE BESANÇON	
OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC	HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES
lundi 8h00-12h30 et 13h00-18h30	lundi 13h30-18h30
mardi 8h00-12h30 et 13h00-16h00	mardi 09h00-12h30
mercredi 9h00-12h30 et 13h00-17h00	mercredi 13h30-17h00
jeudi 8h00-12h30 et 13h00-17h00	jeudi 9h00-12h30
vendredi 8h00-12h30 et 13h00-17h00	vendredi 13h30-17h00
TOTAL : 10 DEMI JOURNEES	TOTAL : 6 DEMI JOURNEES

ANTENNE DE MONTBELIARD	
OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC	HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES
lundi : 08h30-12h00 - 12h30-16h00	-
mardi : 08h30-12h00 - 12h30-16h30	mardi : 13h00-16h00
mercredi : 08h30-11h30 - 12h00-16h00	mercredi : 12h30-16h00
jeudi 08h00-12h30 – 12h30-16h00	jeudi : 9h30-12h30 – (Maison d'Arrêt 1 fois tous les 15 jours 13h30-15h30)
vendredi : 08h30-12h00 – 12h30-15h00	Vendredi : 8h30 – 12h00
TOTAL : 10 DEMI JOURNEES	TOTAL : 4 DEMI JOURNEES

ANTENNE DE LONS LE SAUNIER	
La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 13 h à 18 heures dans les locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence d'une infirmière.	

ANTENNE DE DOLE	
La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 14 h à 17 heures au sein des locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence de l'infirmière et de la secrétaire.	

III.2. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Faits marquants :

1- Organisation de la campagne de vaccination contre les papillomavirus auprès des collégiens du Doubs :

La vaccination est recommandée en France depuis 2007 pour les filles et 2021 pour les garçons ; elle prévient jusqu'à 90% des infections à l'origine des cancers du col de l'utérus en particulier.

L'ARS BFC a confié à l'AHS-FC la mission de la campagne de vaccination dans les 64 collèges du Doubs hors Montbéliard intra-muros pour la 2^{ème} année consécutive sur la période scolaire 2024-2025.

Les nouveautés de la campagne :

- ✓ L'utilisation de la plateforme COLIBRI sur laquelle sont saisies les autorisations parentales directement par les parents ainsi que les séances de vaccination
- ✓ Le délai entre 2 doses a été raccourci à 5 mois (vs 6 mois)

Bilan 2024 :

- ✓ 44 collèges (17 annulations de la part des collèges privés et 3 collèges publics)
- ✓ 5039 élèves de 5^{ème} inscrits à la rentrée 2024 et **496 élèves vaccinés**, soit 9.84 % des élèves de 5^{ème} (230 filles, 266 garçons), dont 478 premières doses
- ✓ 86 refus de vaccination

On observe une diminution du nombre d'élèves vaccinés à l'automne 2024 par rapport à l'année dernière liée en particulier aux délais courts autorisés pour l'inscription dématérialisée sur Colibri par les parents.

2- Etat d'avancement du projet d'ouverture d'un centre de vaccination dans le Doubs pour les personnes précaires porté conjointement par le CLAT et le CeGIDD de l'AHS-FC dans le cadre du centre de santé.

En septembre 2023, l'ARS a demandé à l'AHS-FC de réfléchir au déploiement d'un centre de vaccination départemental dans le Doubs (hors Besançon et Montbéliard) pour aller à la rencontre des populations les plus à risque ou éloignées du soin et de la prévention en raison de facteurs géographiques, économiques ou sociaux. Ce centre s'inscrit dans une organisation transversale avec le CeGIDD et le CLAT (centre de santé).

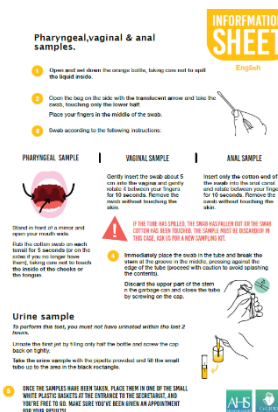
3- Vaccination MPOX.

Suite à l'identification d'une nouvelle épidémie de Mpx en Afrique (RDC) cet été avec une autre souche (clade 1) plus transmissible et plus virulente, le 14 août 2024 l'OMS a déclenché une urgence de santé publique de portée internationale.

- ✓ Dès août, les CeGIDD de Besançon et de Lons ont réorganisé la vaccination pour certains publics (les mêmes qu'en 2022). La HAS a actualisé ses recommandations en septembre 2024 préconisant un rappel pour les personnes vaccinées en 2022.
- ✓ A Besançon, 63 doses ont été administrées en 2024 (mêmes modalités d'accès avec commande hebdomadaire au CHU par petites quantités). Les personnes qui avaient été vaccinées en 2022 ne sont pas rappelées systématiquement pour le rappel à 2 ans.
- ✓ A Lons, 9 doses ont été administrées.

En 2024, aucun cas de clade 1 n'a été détecté en France

- 4- Mise en œuvre d'une consultation couplée CLAT-CeGIDD en avril pour le dépistage de la tuberculose et des IST chez des jeunes migrants, non reconnus mineurs et pris en charge par l'association SOLMIRE : 17 jeunes originaires de Guinée, Côte d'Ivoire, Cameroun ont été vus en consultation par les 2 structures. Il a été noté un parcours migratoire (Mali, Algérie, Tunisie, Italie, parfois Libye) complexe avec des violences subies aussi bien dans leur pays d'origine que sur le parcours. Des fiches explicatives pour la réalisation des auto-prélèvements ont été réalisées et traduites en anglais, espagnol et portugais par l'IDE du CeGIDD de Besançon (elles sont accessibles sur le Google Drive commun).



5- Mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt

Suite à un appel à manifestation d'intérêt dans le domaine de la santé sexuelle proposé par l'ARS, le CeGIDD a obtenu un financement pour organiser un festival de santé sexuelle « AMOURS PLUR-IELS » destiné aux étudiants de Besançon, en collaboration avec le CROUS et le CSS de Besançon ; ce festival s'est déroulé du 2 au 5 décembre.

L'objectif de ce projet était de sensibiliser les jeunes à une bonne santé sexuelle et lutter contre les idées reçues et les préjugés sous un angle éducatif, participatif et festif.

Un workshop a été organisé avec une classe DNMADE graphisme du lycée Jules Haag, encadrée par un musicien (la musique de Li), et un vidéaste (Visual Suspect) pour élaborer des vidéos sur la prévention en santé sexuelle qui ont été présentées le 5 décembre en performance live dans les locaux du collectif « Hôp Hop Hop ». Ces outils créés par des jeunes pour des jeunes seront retravaillés et mis à disposition des structures pour leurs actions de prévention.

Tout au long de la semaine, des ateliers créatifs et des tables rondes ont été organisés.

- ✓ Le 2 décembre : atelier santé sexuelle avec le Dr Muret, sexologue, table ronde sur la thématique des représentations sociales liées au VIH (Patrice Muret, sexologue, Laurent Hustache Mathieu, infectiologue, Coraline Delebarre, sexologue, Thierry Tran de l'association AIDES)
- ✓ Le 3 décembre : théâtre forum par la compagnie des Chimères, table ronde sur la thématique de la contraception masculine et les injonctions de la contraception faites aux femmes (Alan Charissou, médecin, Laurène Levy, journaliste et autrice « Mes trompes et moi »), animée par radio campus.

- ✓ Le 5 décembre : table ronde sur la thématique des violences sexuelles et liées au genre et à l'orientation sexuelle, avec l'association le Cercle, Julie Boley, psychologue, le Cidff et la Renarde Bouclée, illustratrice VAS. La journée s'est terminée par la performance live du workshop des étudiants.

Ce festival a été très apprécié aussi bien par les intervenants que par les participants avec le souhait d'une nouvelle édition l'année prochaine. L'organisation a nécessité beaucoup de travail, d'énergie en termes de d'échanges avec les experts, de logistique et de communication.



- 6- Un décret publié le 3 juillet crée les comités de coordination régionaux de la santé sexuelle ou CoReSS, qui vont remplacer les COREVIH. Son entrée en vigueur est prévue le 15 mars 2025. Le changement de nom permet de souligner l'élargissement des objectifs, incluant la prévention et la prise en charge des IST dont le VIH, des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et l'accès à la contraception
- 7- Depuis le 1er septembre 2024, l'accès direct aux dépistages d'autres infections sexuellement transmissibles que le VIH, est possible à la demande du patient, sans ordonnance et sans rendez-vous, dans tous les laboratoires de biologie médicale. Ces dépistages sont réalisés sans avance de frais pour les moins de 26 ans



Dans le cadre du CPOM 2024-2026, l'ARS BFC a défini 4 orientations stratégiques qui font l'objet du bilan suivant :

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 :**LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH, LES HEPATITES VIRALES ET LES AUTRES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES.**

Se reporter au § II.3 « Activité de dépistage et de diagnostic des IST ».

Sous la coordination du médecin responsable, l'équipe médicale des 4 sites s'appuie sur les recommandations en matière de prévention des IST pour établir la prescription des tests en fonction des publics cibles et la mise en place d'un traitement médical adapté.

Le CeGIDD dispose de multiples outils de prévention et de dépistage et promeut la prévention combinée :

- ✓ Information et sensibilisation en santé sexuelle
- ✓ Délivrance de préservatifs, et prescription de préservatifs remboursés par la sécurité sociale
- ✓ Dépistage régulier du VIH, des hépatites virales et IST, notamment dans les populations à risque
- ✓ Prescription de la PrEP et du TPE.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 :**VACCINATION ET PREVENTION DES AUTRES RISQUES LIES A LA SEXUALITE.****Vaccination :**

Le CeGIDD propose et réalise les vaccinations recommandées et protégeant contre certaines infections sexuelles.

En fonction des résultats des sérologies et des indications et selon les publics et les âges, les vaccinations sont mises à jour et réalisées sur place.

CeGIDD Doubs-Jura, nombre de personnes ayant reçu une recommandation :

- ✓ VHB : 1036 (1109/2023)
- ✓ VHA : 154 (165/2023)
- ✓ HPV : 545 (671/2023)

Site principal de Besançon :

- ✓ 55 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 75 contre le HPV et 36 contre le VHA

Antenne de Montbéliard :

- ✓ 33 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 21 contre le HPV et 09 contre le VHA

Antenne de Lons-Le-Saunier :

- ✓ 4 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 02 contre le HPV

Antenne de Dole :

- ✓ Pas d'activité de vaccination.

Prévention des autres risques liés à la sexualité :

- ✓ Contraception régulière et contraception d'urgence :

La contraception est systématiquement abordée lors de la consultation médicale et les différentes méthodes expliquées aux femmes, dont les mineures : la primo-prescription ou le renouvellement de pilule peuvent être réalisés par le médecin du CeGIDD. Une orientation est proposée vers le CSS si besoin.

En cas de risque de grossesse lors d'un rapport datant de moins de 72 heures, la contraception d'urgence est délivrée dans le centre :

- 6 prescriptions de contraception régulière et 6 d'urgence ont été délivrées à Besançon
- 8 prescriptions de contraception régulière et 2 d'urgence ont été délivrées à Montbéliard.
- ✓ Interruption volontaire de grossesse :
 - 139 consultations pour grossesse ont été réalisées avec demande de dosage BHCG (dont 73 à Besançon, 66 à Montbéliard).
- ✓ Violences sexuelles :

La question des violences sexuelles actuelles ou anciennes est systématiquement posée lors de la consultation médicale aux hommes et aux femmes.

En l'absence de temps de psychologue dans le centre, les personnes victimes sont orientées vers des structures d'accueil et de prise en charge spécialisées (CAVASEM, France Victimes, Solidarité Femmes, etc.) :

- 8 personnes à Besançon, 24 à Montbéliard et 05 à Lons le Saunier

Participation du CeGIDD à la table ronde « accès aux soins et santé mentale des victimes » au colloque « Prostitution et traite des êtres humains en Franche-Comté » organisé par le Mouvement du Nid.

- ✓ Chemsex :

La consommation de substances psychoactives (NPS) lors des rapports sexuels est réelle, notamment chez les HSH, avec la particularité d'une administration par voie IV (SLAM). Les complications sanitaires et psycho-sociales sont importantes et les réseaux de prise en charge peu nombreux en région.

La question est systématiquement posée lors de la consultation médicale et l'information est donnée sur la réduction des risques le cas échéant. Les personnes peuvent être orientées vers l'association AIDES (CAARUD), l'ELSA ou une psychologue spécialisée du CHU. Participation du CeGIDD au DU d'addictologie en collaboration avec AIDES et une sexologue de ville.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 :

ORIENTATION VERS DES STRUCTURES ADAPTEES DE PRISE EN CHARGE PAR LE BIAIS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT.

Comme en 2023, le CeGIDD a poursuivi son travail d'orientation vers les partenaires locaux :

Site principal de Besançon :

- ✓ CICS/CSS, gynécologues/sages-femmes, Soléa, Association Addictions France, CHU (SMIT, hépatologues, urgences gynécologiques, PASS, psychologues), Solidarité Femmes, CAVASEM, association AIDES, le Cercle, CIDFF, association Nouvel Esprit.

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Psychologues, CSS, CSAPA, services d'hépatologie, urgences, SMI de l'Hôpital Nord Franche-Comté, France Victimes, Solidarité Femmes.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 :

MISSIONS FACULTATIVES MISES EN ŒUVRE APRES ACCORD DE L'ARS (ACTIONS HORS LES MURS, AUTRES ACTIVITES REPONDANT A DES BESOINS TERRITORIAUX OU POPULATIONNELS).

Site principal de Besançon :

- ✓ Les IDE organisent des ateliers santé sexuelle dans le cadre du Contrat Engagement Jeunes au sein de la mission locale de Besançon, à raison d'une intervention mensuelle (15 jeunes par atelier), également auprès de Mineurs isolés avec l'IDE du DMNA et l'éducateur de la Boutique Jeanne Antide (7 séances, 43 jeunes)
- ✓ Le CeGIDD a été présent sur le festival NO LOGO à Fraisans



- ✓ Des dépistages HLM au sein de l'association AIDES ont été réalisés dans le cadre de l'action « October Test » auprès des femmes UDIV (3 séances)
- ✓ Les IDE ont participé, en collaboration avec le SSE à la journée Bienvenue des étudiants de Besançon et à la nuit du bien-être
- ✓ Tenue d'un stand au village associatif LGBTQIA au campus de la Bouloie avec le CROUS

- ✓ Dépistage auprès des étudiants de Besançon dans le cadre de la Semaine de Santé Sexuelle, en partenariat avec le SSE en 2024
 - BU Santé, le 21 mai 2024 : Nous avons réalisé 15 dépistages (9 filles, 6 garçons).
 - BU Proudhon, le 22 mai 2024 : Nous avons réalisé 16 dépistages (1 filles, 5 garçons, 1 Trans)
 - BU Mégevand, le 23 mai 2024 : Nous avons réalisé 20 dépistages (15 filles, 5 garçons)
- ✓ Intervention à la maison d'arrêt de Besançon avec la PJJ et l'association AIDES auprès de mineurs incarcérés
- ✓ Participation à l'Apéro culotté auprès des étudiants, organisé par le CROUS
- ✓ Tenue de stand « Vie intime, affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap » avec Intimagir à Dijon
- ✓ Tenue de stand « Bien être pour tous » à la mission locale de Besançon
- ✓ Tenue d'un stand de prévention à la faculté Mégevand à Besançon avec les étudiants du service sanitaire
- ✓ Tenue de stand commun avec le CSS « Sport et Filles » au Palais des Sports
- ✓ Dépistage HLM organisé par le CLS « Faciliter l'accès à la prévention des femmes précaires » à la MJC des Clairs Soleils dans le CLS (10 personnes)
- ✓ Tenue d'un stand « Forum Santé Jeunes » au Kursaal de Besançon (CPAM)

Antenne de Montbéliard :

- ✓ Une action auprès des jeunes (niveau 2^{nde}), en internat au Lycée Nelson Mandela a été mise en place sur 6 séances en soirée avec le CSS (jeunes en difficultés sociales, familiales et/ou scolaires)
- ✓ Le SSE et le CeGIDD ont effectué deux séances de sensibilisation et de dépistage HLM, dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle, sur le Campus Universitaire ce qui a permis de toucher un large public et de les amener à venir au centre pour compléter leur dépistage
- ✓ Participation à la Journée « Bienvenue aux Étudiants » et à la nocturne étudiante
- ✓ Partenariat avec le Foyer « Le Patio » (Fondation Plurielle) qui a permis des interventions de sensibilisation (2 séances/groupe) auprès du public en situation de handicap
- ✓ Intervention au centre de Formation du FCSM, touchant des jeunes entre 16 et 22 ans
- ✓ Actions de prévention auprès des MNA au CeGIDD



Toutes les informations supplémentaires sont accessibles sur le dossier du RRAPPS adressé à l'ARS.

III.3. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.3.a. Partenariats :

Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard : Rencontres :

- ✓ CSS de Besançon et CICS avec échanges sur nos pratiques
- ✓ Organisation conjointe avec le SMIT de Besançon d'une réunion des médecins prescripteurs de PrEP le 10 septembre 2024 ayant réuni les CeGIDD de Besançon, Montbéliard, Lons, Dole, Vesoul et Belfort

Conventions établies :

- ✓ IFPS pour l'accueil des stagiaires infirmières
- ✓ UFR Santé pour l'accueil des étudiants en maïeutique
- ✓ UFR Santé pour l'accueil des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
- ✓ Convention tripartite CeGIDD-ARS-CPAM (Doubs et Jura) dans le cadre de la vaccination HPV dans les collèges
- ✓ Convention avec les vaccinateurs (médecins-IDE) HPV dans les collèges

III.3.b. Communication :

- ✓ Carte avantage jeunes
- ✓ Partage de contenus et de nos actions de prévention sur Instagram (310 abonnés)
- ✓ Création de goodies (préservatifs, badges, stickers) pour nos actions de prévention auprès du public jeune
- ✓ Festival Amours Plur.iels :
 - Reportage dans le journal télévisé France 3
 - Table ronde Radio Campus « Sortie d'amphi : Le festival de la santé sexuelle Amour Plur.iels »
 - Article sur le site « maCommune.info » concernant la communication du Festival

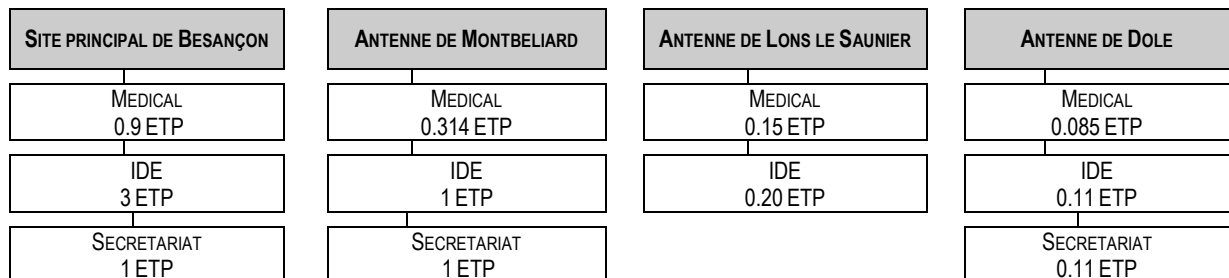
**III.4. MOYENS HUMAINS :****III.4.a. Organigramme**

L'équipe du CEGIDD 25 (tous sites confondus) est composée de :

- 1.28 ETP médecin
- 3 ETP IDE + 1 ETP IDE en Promotion de la santé sexuelle)
- 2 ETP secrétariat

L'équipe du CEGIDD 39 (tous sites confondus) est composée de :

- 0.25 ETP médecin
- 0.35 ETP IDE
- 0,125 ETP personnel administratif

Organigramme du CeGIDD Doubs-Jura

III.4.b. Formation / analyse de la pratique :

FORMATIONS	INTITULE	PERSONNEL CONCERNE	DUREE
Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard	Formation IREPS « animer des séances d'éducation à la sexualité »	3 infirmières	4 jours
Site principal de Besançon et antennes de Montbéliard, de Dole et Lons le Saunier	Journées SFLS PrEP-IST à Paris	3 médecins + 4 infirmières + 1 secrétaire	2 jours
Site principal de Besançon et les antennes	Formation CRIPS « Mener des actions de prévention auprès des personnes migrantes »	Les infirmières, les secrétaires, 3 médecins	2 jours
Site principal de Besançon	Formation Aides/Ars « Accompagner une personne qui pratique le Chemsex »	3 infirmières + 1 secrétaire + 3 médecins	2 jours
Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard	AFGSU 2	4 infirmières	3 jours
Site principal de Besançon	Formation AHS-FC « harcèlement sexuel et sexiste »	1 médecin	1 jour
Site principal de Besançon	Formation Intimagir « Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap »	2 infirmières	2 jours

Bilan de l'analyse de la pratique : Des séances d'analyses de la pratique ont été mises en place pour les sites de Besançon et Montbéliard au printemps 2024 et arrêtées en septembre en raison du caractère inadapté de ces séances aux problématiques du personnel. Une démarche d'accompagnement par une psychologue du travail a été proposée en 2025.

III.4.c. Accueil de stagiaires et volontaires en service civique :

Site principal de Besançon :

- ✓ Accueil en stage d'une étudiante en soins infirmiers et de deux étudiantes en maïeutique
- ✓ Accueil d'étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire
- ✓ Accueil d'une interne en médecine générale de la PASS du CHU
- ✓ Direction du travail de mémoire d'une élève sage-femme
- ✓ Accompagnement pour le travail de thèse en médecine générale d'une interne « Place accordée au médecin traitant par les personnes appartenant à une minorité sexuelle suivies en structure dédiée à la santé sexuelle à Besançon »
- ✓ Accompagnement d'élèves de terminale pour le Grand Oral du baccalauréat (VIH et sérophobie)
- ✓ Accueil d'étudiants infirmiers de Dijon

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Afin d'harmoniser les pratiques médicales des différents sites, des conduites à tenir sont mises à jour, concernant la prise en charge des IST, de la PrEP, des AES et des IVG, les protocoles d'urgence actualisés ainsi que les coordonnées des partenaires.

Des réunions de service ont lieu tous les 15 jours (Besançon et Montbéliard).

Des réunions d'équipe ont lieu 2 fois par an sur le site de Besançon avec les médecins consultants.

3 COPIL sont organisés par an avec toutes les antennes et la directrice générale adjointe de l'AHS-FC.

Conventions signées avec l'ARS et la CPAM dans le cadre de la vaccination HPV dans les collèges (RGPD)

Des chartes de partenariats sont signées avec les partenaires pour chaque intervention HLM du CeGIDD.

Un document d'évaluation HLM a été élaboré.

IV. CONCLUSION

Les projets du CeGIDD Doubs-Jura en 2025 :

- ✓ Assurer le suivi des orientations stratégiques du CPOM 2024/2028
- ✓ Suivre les travaux de réhabilitation au sein du Centre de santé de Besançon et la construction du pôle Santé Social à Montbéliard
- ✓ Déployer un centre de vaccination départemental dans le Doubs (hors Besançon et Montbéliard) pour les publics éloignés des systèmes de soins (migrants, précaires, facteurs de vulnérabilité) en lien avec le CLAT
- ✓ Améliorer l'offre de dépistage et de prévention :
 - Poursuivre les consultations dans le cadre du protocole de coopération à Montbéliard et proposer sa mise en œuvre sur le site de Besançon
 - Poursuivre les consultations de dépistage à la Maison d'Arrêt de Montbéliard
 - Instaurer une collaboration avec l'USMA de la Maison d'Arrêt de Besançon pour les éventuels actions de dépistage en santé publique
 - Promouvoir la prévention combinée des IST auprès de publics éloignés du système de soins mais aussi auprès des futurs professionnels de santé, en particulier la PrEP auprès des personnes Trans, des TDS, des migrants (MNA) et des étudiants notamment dans le cadre de la semaine de Santé Sexuelle
 - Participer aux ateliers santé mensuels de la Mission Locale de Besançon dans le cadre du CEJ,
 - Poursuivre la formation à la Santé Sexuelle des professionnels du CeGIDD et notamment l'accueil et la prise en charge des publics migrants, la prévention en santé sexuelle auprès des personnes en situation de handicap et la prise en charge des violences sexuelles
 - Organiser le dépistage HLM des IST auprès des étudiants
 - Améliorer les articulations entre le CeGIDD et le CLAT dans le cadre du centre de santé et au sein du groupe de travail « Parcours Santé Migrants » de l'instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités de santé du Doubs
 - Articuler les missions du CeGIDD et des PASS sur les 4 sites, développer la prise en charge de la PrEP auprès des migrants en partenariat avec la PASS et le SMIT
 - Mettre à jour les protocoles de prise en charge des IST suite aux nouvelles recommandations nationales
 - Mettre à jour les conventions avec le CHU de Besançon, l'HNFC de Trévenans, le CH de Dole et Lons-Le-Saunier et les structures où le CeGIDD intervient
 - Accueillir en stage les étudiants en soins infirmiers, en maïeutique
 - Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt sur le champ de la promotion de la santé sexuelle en BFC.
 - Participer à l'installation du CORESS BFC
 - Organiser des partenariats avec des spécialistes (proctologues, dermatologues, sages-femmes) et des rencontres avec les laboratoires d'analyses médicales dans le cadre du dispositif labo sans ordo
 - Mettre en œuvre le dépistage HPV par auto-prélèvements vaginaux pour un public ciblé
 - Réfléchir à la mise en place de la télé-expertise (avis dermatologiques)
 - Développer la communication auprès des jeunes (en lien avec le CICS) et l'outil audiovisuel créé par les étudiants du DNMADE



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.58
clat25@ahs-fc.fr



MEDECIN COORDONNATEUR :
MME LE DR ARIELLE MARQUANT

SERVICE EN GESTION DIRECTE
PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AHF-FC

CLAT DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE DE SERVICE		Centre de Lutte Antituberculeuse
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté n°2009-1002-00404 du 10/02/2009 portant sur le renouvellement de l'habilitation intégré au « Centre de santé de l'AHF-FC » le 30/09/2014 Avenant n°3 du 10/11/2020 portant sur la reprise des activités du CLAT du Jura Intégré au Centre de Santé de l'AHF-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité)
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Consultations sur site et hors les murs
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Population à risque des territoires du Doubs et du Jura (Enfants et adultes)

Le Centre de Lutte Antituberculeuse Doubs-Jura (CLAT Doubs-Jura) porte les actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé définies par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2019/2023 signé entre l'ARS et l'AHF-FC fixant les orientations stratégiques du service et les modalités de financement a été renouvelé en 2024 pour 3 ans.

A compter du 1^{er} septembre 2020, la mission du CLAT du Doubs a été étendue au Jura.

II. ACTIVITÉ

II.1. EVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ :

Le rapport d'activité 2024 est construit à partir des orientations du Rapport d'activité et de Performance (RAP) et des statistiques internes au CLAT et rend compte des actions menées dans la lutte et la prévention de la tuberculose auprès des publics prioritaires.

Les données sont extraites à partir des tableaux de suivi Excel du CLAT.

PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE)	2023	2024
Actes, programmation et consultations médicales réalisées par le médecin/IDE (hors vaccination BCG)	7022	8157
Consultations de dépistage et suivi de traitement par IDE/médecin	5275	6506
Tests tuberculiniques réalisés (dépistage et test avant vaccin BCG)	817	619
Dosage QuantiFERON	422 dont 214 par 2 IDE	538 dont 99 par 2 IDE
Examens radiologiques pulmonaires	1703 demandées 1302 réalisées	1386 demandées 1166 réalisées
Examens médicaux complémentaires (scanner thoracique, bilan biologique/sérologie, fibroscopie, expectorations)	304 demandés	473 demandés dont 123 scanners
Vaccinations BCG (uniquement Doubs)	456	491

Le CLAT Doubs-Jura a reçu 1638 demandes de dépistage qui se répartissent comme suit :

✓ 1069 personnes pour le Doubs :

- 814 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs/mineurs), le service de santé étudiante de Besançon (SSE) ou à la demande d'un médecin
- Les 4 structures de Montbéliard/ Sochaux ont fait 128 demandes et le CLAT a dépisté sur place 118 personnes dont 46 MNA.
- 255 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.

- ✓ 569 personnes pour le Jura :
 - 237 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs/mineurs)
 - 332 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.

ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES (EE) AUTOUR D'UN CAS INDEX (CI)	2022	2023	2024
Déclaration obligatoire de tuberculose (DO)	37	50	56
DO sans EE (tuberculose non contagieuse)	5	10	7
Poursuite enquête débutées les 2 années précédentes	21	17	21

Pour le Doubs, le CLAT a reçu 40 déclarations obligatoires de tuberculose dont 3 décès et 3 multi résistantes :

- ✓ 34 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 11 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Doubs
- ✓ 255 personnes ont été invitées à se faire dépister et 163 (64%) ont bénéficié de ce dépistage.

Pour le Jura, le CLAT a reçu 16 déclarations obligatoires de tuberculose dont 2 multi résistantes :

- ✓ 15 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 4 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Jura
- ✓ 332 personnes recensées et 301 (91%) ont bénéficié de ce dépistage.

Le CLAT Doubs-Jura a diagnostiqué/pris en charge 243 infections tuberculeuses latentes (ITL) dont 129 (53%) avec traitement préventif et 21 tuberculoses dont 14 dans cadre d'enquête d'entourage.

Il faut noter que seulement la moitié des ITL ont été traitées du fait de la rupture d'approvisionnement en Rifinah à partir d'avril 2024 avec un traitement de remplacement moins efficace et 2 fois plus long.

Le médecin consultant a suivi 1 patient pour tuberculose maladie dans le Doubs.

PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE)	N-1	N
ITL diagnostiquées chez l'adulte (sans DO)	139	138
ITL diagnostiquées chez les enfants de moins de 18 ans (avec DO)	74	105
Tuberculose pulmonaire découverte par le CLAT	4	9

Le CLAT a réalisé 491 BCG pour le Doubs dont 307(62.5%) à la demande de la PMI.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Le bilan annuel des actions par orientation stratégique du CPOM 2024-2026 est présenté en partie III.3 du présent rapport.

III.1. MISSIONS DU SERVICE :

Conformément aux objectifs du CPOM, le CLAT intervient en priorité auprès des populations à risque en termes d'information, de dépistage et de vaccination : personnes migrantes, étudiants étrangers, bébés à risque, personnes en situation de précarité, cas contacts, professionnels de santé, personnes détenues...

Ces missions ont été étendues au département du Jura à partir du 1^{er} septembre 2020, exceptée la vaccination BCG qui est assurée par le Conseil Départemental du Jura.

Ses missions sont de 5 ordres :

- 1- Prévention primaire avec réalisation de vaccination BCG en accord avec les recommandations :

Assurer l'accès du public à un lieu de vaccination gratuit.

- 2- Prévention secondaire avec dépistage et traitement préventif :

Réaliser un dépistage systématique auprès des populations à risque : migrants, situation de précarité.

Identifier dans l'entourage d'une personne atteinte de tuberculose contagieuse les cas contacts à risque d'avoir été contaminés et leur proposer un dépistage.

Proposer un traitement préventif à toute personne dépistée et présentant une ITL pour limiter le risque d'évolution vers la tuberculose maladie.

3- Consultations médicales de suivi de traitement :

Des personnes présentant une tuberculose maladie avec délivrance du traitement antituberculeux pour les patients avec difficulté de suivi (sans couverture sociale, en inobservance thérapeutique, problèmes sociaux...).

Des patients mis sous traitement préventif en s'assurant mensuellement de l'observance thérapeutique et de la tolérance clinique et biologique (prescription si nécessaire d'examens complémentaires médicaux).

4- Formation des professionnels médicaux et sociaux :

Développer la formation continue.

5- Développer des partenariats et participer à un réseau national de lutte contre la tuberculose :

Participation à la surveillance de la maladie sur le territoire, à la recherche épidémiologique (DO, issue de traitement, études...).

III.2. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

- ✓ Le CLAT est ouvert 10 demi-journées par semaine à Besançon pour les consultations et séances de vaccination exclusivement sur rendez-vous du fait des contraintes sanitaires actuelles. Les périodes de fermeture n'excèdent pas une semaine en 4 ou 5 fois réparties dans l'année. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des enfants en poussette.
- ✓ Les consultations sont programmées et assurées au sein des structures (CADA, CCAS, DMNA, MECS...) pour le Jura et à Montbéliard (CMS).
- ✓ Le secrétariat du CLAT assure un accueil téléphonique à l'ensemble des partenaires et du public du Doubs et du Jura. L'infirmière du Jura assure l'accueil par messagerie pour le Jura.
- ✓ Les séances de vaccination sont assurées à Besançon (3 fois/mois) et au sein des CMS dans le secteur de Montbéliard (1 fois/mois). Les vaccinations dans le Jura sont assurées par la PMI du Jura.
- ✓ Le CLAT fait appel à un service d'interprétariat téléphonique parisien mis à disposition gratuitement par la DGS pour tous les CLAT nationaux pour les consultations des patients allophones.

III.3. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES :

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – ASSURER UN DIAGNOSTIC PRECOCE ET UN TRAITEMENT ADAPTE POUR TOUS LES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE ET D'INFECTION TUBERCULEUSE LATENTE (ITL) :

- ✓ Consultation médicale et infirmière
- ✓ Délivrance des traitements antituberculeux en particulier chez les patients précaires, non suivis par le régime commun avec transmission des issues de traitement à l'ARS.

Le diagnostic précoce de la tuberculose (maladie et ITL) requiert un certain nombre d'examens complémentaires à l'examen clinique. Le consensus national prévoit la réalisation systématique d'un examen radiologique (radiographie pulmonaire dans un premier temps) suivi d'un test tuberculinique et/ou dosage sanguin QuantiFERON.

1-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT :

La programmation des consultations est assurée par la secrétaire pour le Doubs et l'IDE pour le Jura en lien avec la structure demandeuse le cas échéant et le médecin coordonnateur qui détermine quel sera le dépistage.

Dans le Doubs, la première consultation est réalisée par l'infirmière avec test tuberculinique/QuantiFERON à la demande du médecin. Les autres consultations sont réalisées par un des deux médecins du CLAT.

Dans le Jura depuis le 1^{er} avril 2021, les consultations de dépistage sont assurées par le médecin coordonnateur et l'IDE qui se déplacent dans les structures. Les autres consultations sont assurées par le médecin coordonnateur.

En cas de suspicion de tuberculose maladie, le médecin du CLAT en lien avec les services hospitaliers organise la réalisation d'examens plus spécifiques (prélèvements pulmonaires). La confirmation bactériologique de la maladie et la mise en route du traitement sont assurées par les médecins des centres hospitaliers.

A la demande expresse d'un médecin hospitalier ou libéral ou compte tenu d'un contexte particulier, le médecin consultant du CLAT peut assurer le suivi d'un patient pour son traitement de tuberculose.

Les traitements préventifs d'ITL s'inscrivent dans la prévention secondaire. Les deux médecins du CLAT assurent la mise en route, la prescription et le suivi médical des traitements préventifs d'ITL ou de chimioprophylaxie de la rechute.

Les examens et les traitements sont gratuits pour le patient avec une prise en charge financière du CLAT en fonction de la couverture sociale de ce dernier.

La prise en charge médicale est assurée en lien avec les structures prenant en charge le patient le cas échéant, afin de favoriser une continuité des soins planifiée et définie avec ce dernier. A ce titre, les médecins du CLAT sont en contacts réguliers avec les services concernés du CHU de Besançon, CH de Dole, Lons et le centre hospitalier Nord Franche-Comté. Une convention est en cours de finalisation avec le CHUB.

A la demande des médecins du CLAT, l'infirmière accompagne le patient dans la réalisation des examens demandés et s'assure de la bonne observance du traitement. Il n'y a pas eu d'accompagnement en 2024.

Le CLAT assure une coordination régulière avec tous les partenaires médicaux et sociaux qui lui adressent des personnes à dépister afin d'optimiser le service rendu.

Dans ce cadre, le CLAT a participé à des groupes de travail sous l'égide de l'ARS pour optimiser la coordination des principaux opérateurs du parcours de soins des migrants pris en charge dans les structures d'accueil.

1-2. Bilan de l'action :

- ✓ Le CLAT Doubs-Jura a dépisté 919 personnes sur les 1051 qui ont été adressées (soit 19% de moins qu'en 2023), diagnostiqué 190 ITL et instauré un traitement préventif pour 89 (47%) d'entre elles.
- ✓ Sept tuberculoses maladies ont été diagnostiquées chez 4 promiarrivants dont deux mineurs isolés, 2 étudiants internationaux et une personne marginalisée dont la prise en charge du suivi de traitement a été assurée par le CLAT.
- ✓ Les consultations ont nécessité plus de 1000 recours à l'interprétariat et une approche particulière du fait d'un grand nombre de patients issus en particulier d'Afghanistan, Syrie et Soudan.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – SYSTEMATISER LES ENQUETES AUTOUR DES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE :

- ✓ Application des recommandations du HCSP de 2013 et de l'annexe technique
- ✓ Rencontre du cas index pour repérage
- ✓ Dépistage des sujets contacts résidant dans le Doubs et le Jura en lien avec les différents partenaires potentiellement impliqués quel que soit le lieu de résidence du cas index.

Tous cas de tuberculose maladie confirmée ou suspectée, même si le patient est décédé, ainsi que tous cas d'ITL chez un enfant de moins de 15 ans doivent être signalés à l'ARS sous forme de déclaration obligatoire (DO). L'ARS de Bourgogne Franche-Comté transmet au CLAT la DO des cas index domiciliés dans le Doubs et le Jura.

2-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT Doubs-Jura :

A réception de la DO, le médecin coordonnateur fait le plus rapidement possible le point médical avec le médecin qui a diagnostiqué ou pris en charge la tuberculose et évalue la contagiosité du patient.

L'enquête d'entourage est réalisée par l'infirmière sous la supervision du médecin.

Les modalités de dépistage sont définies par le médecin coordonnateur pour chaque cas contact en tenant compte de ses contacts avec le cas index et de ses facteurs de risque personnels.

L'équipe médicale et infirmière du CLAT assure le dépistage des cas contacts identifiés et domiciliés dans le Doubs et le Jura et adressent les cas contacts en dehors de ces 2 départements aux CLAT de leur département de domiciliation. A l'inverse, le CLAT assure le dépistage des cas contacts domiciliés dans le Doubs et le Jura à la demande des CLAT extérieurs.

L'infirmière organise le dépistage pour chaque cas contact en lien avec le médecin coordonnateur, assure le suivi des cas contacts pour lesquels le dépistage est réalisé hors du CLAT et collecte les informations médicales de suivi des cas index du Doubs et Jura (culture et antibiogramme des prélèvements, issues de traitement). La secrétaire intervient en renfort dans l'organisation et le suivi du dépistage quand les cas contacts sont nombreux.

Un bilan de l'intervention du CLAT et la mise à jour des données épidémiologiques concernant les cas est assurée via le logiciel E-DO pour chaque enquête épidémiologique par le médecin coordonnateur.

Le CLAT assure également la recherche de l'origine de la contamination des cas de tuberculose et d'ITL chez les enfants de moins de 18 ans.

2-2. Bilan de l'action :

En ce qui concerne le Doubs :

- ✓ 40 DO avec 29 (72%) cas index domiciliés dans le département dont 2 résidaient en CADA-HUDA, 2 mineurs isolés et 2 étudiants internationaux.
- ✓ 34 cas index (85% des DO) présentaient une tuberculose pulmonaire contagieuse ayant donné lieu au dépistage de 163 personnes (63%) sur 255 identifiées dans leur entourage avec contact dans les 3 derniers mois avant le diagnostic. Une enquête n'a pas été possible avec refus de donner les contacts.
- ✓ 57 refus de dépistage/dépistage incomplets car personnes perdues de vue : ces personnes ont reçu un courrier du CLAT déclinant toute responsabilité en cas d'évolution ultérieure vers une tuberculose
- ✓ 121 dépistages négatifs
- ✓ 32 ITL diagnostiquées dont 23 traitées et 2 tuberculoses au sein d'un cluster familial évoluant depuis 2018.

En ce qui concerne le Jura :

- ✓ 16 DO reçues dont 12 cas index domiciliés dans le Jura
- ✓ Une enquête autour d'un cas de tuberculose multiresistante chez un MNA à Lons a nécessité une gestion en lien étroit avec un groupe de suivi composé des responsables de toutes les structures MNA du Jura, du CH de Lons du CLAT, du CD39 et de l'ARS : 237 personnes ont été dépistées avec le diagnostic de 12 tuberculoses débutantes dont une estimée contagieuse et 22 ITL
- ✓ 64 personnes ont été dépistées autour des 13 autres tuberculoses pulmonaires contagieuses avec diagnostic de 2 ITL

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – ASSURER DES DEPISTAGES AU SEIN DES GROUPES A RISQUE (HORS ENQUETE AUTOUR D'UN CAS), EN PRIVILEGIANT UN PARTENARIAT CONVENTIONNE :

- ✓ Maisons d'arrêt de Besançon, de Montbéliard et Lons : dépistages systématiques par les USMA
- ✓ Personnes primo arrivantes (partenariat avec les structures d'accueil de personnes demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés), populations précaires (partenariat avec les PASS et le SIAO)
- ✓ Etudiants internationaux (partenariat avec le service de santé étudiant SSE)
- ✓ OFII pour dépistage, consultation pneumologique et traitement de personnes étrangères, après consultation du médecin de l'OFII.

Le dépistage actif de la tuberculose repose sur le repérage des signes cliniques de la maladie accompagnée de la réalisation d'une radiographie pulmonaire et d'un test immunologique. L'objectif est de diagnostiquer d'une part les tuberculoses maladies pour les traiter le plus précocement possible et d'autre part d'éventuelles ITL ou d'anciennes primo-infections spontanément guéries pour proposer aux patients un traitement préventif ou une surveillance clinico-radiologique afin de diminuer leur risque de progression vers la maladie ou la rechute.

Suite aux recommandations de la mission d'audit menée par l'ARS en 2019, trois protocoles ont été rédigés en fonction du groupe de population : la prise en charge des personnes migrantes (adultes isolés ou en famille), celle des mineurs non accompagnés, les étudiants internationaux. Ces protocoles ont été rédigés par l'équipe du CLAT en lien étroit avec les structures qui accueillent ces personnes ou prennent part à leurs soins et sont rediscutés et diffusés aux structures chaque année.

3-1. Dépistage tuberculeux auprès des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt :

- ✓ Le dépistage est assuré par le CHU de Besançon (USMA) et le CLAT n'intervient qu'en cas de diagnostic de tuberculose au sein de la structure en lien avec l'USMA et les services pénitentiaires. Il n'y a pas eu de diagnostic cette année.

3-2. Dépistage tuberculeux auprès des personnes migrantes :

Les migrants adultes ou mineurs, en particulier nouvellement arrivés, représentent un groupe à risque important de tuberculose et la législation prévoit un dépistage systématique à leur arrivée sur le territoire français.

Les structures et dispositifs d'accueil et d'hébergement adressent systématiquement au CLAT les primo-arrivants après s'être renseignés dans la mesure du possible sur un dépistage antérieur en France ou dans un autre pays.

La programmation est assurée par le secrétariat dans le Doubs et l'IDE dans le Jura en lien étroit avec le médecin coordonnateur qui décide du dépistage à faire. Les consultations de dépistage sont assurées par l'IDE et le médecin, au CLAT pour le Doubs ou en CMS à Montbéliard et dans les structures pour le Jura.

- ✓ Concernant les Mineurs Non Accompagnés (MNA) :
 - Le protocole de dépistage a été présenté et validé par les structures partenaires du Doubs (CDEF, et les 5 PEC pour MNA) et du Jura (cellule MNA du CD39, associations PEP39 et Juralliance) en 2020. Le CLAT du Jura dépiste les jeunes mineurs dans la structure CapVie qui s'est ouverte en 2023.
 - Dans le Doubs : 153 MNA ont été dépistés dont 39 adressés par les associations SolMiRé/Welcome et 61 ITL diagnostiquées soit 40% d'entre eux dont 42 traitées préventivement par le CLAT et 2 tuberculoses diagnostiquées
 - Dans le Jura : 60 MNA ont été dépistés avec 13 (22%) ITL diagnostiquées et 9 traitées.
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) dans le Doubs :
 - Partenariat avec les 5 structures d'accueil gérées par ADOMA, l'AHS-FC, l'ADDSEA et la SPADA BFC ainsi que depuis 2023 l'AFPA de Besançon
 - Le protocole de dépistage a été modifié pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin du fait de leur court passage en structure à partir de novembre 2021 : réalisation uniquement d'une radiographie pulmonaire
 - Partenariat avec la PASS du CHU de Besançon pour les personnes migrantes sans couverture sociale mis en place entre le médecin coordonnateur du CLAT et le médecin responsable de la PASS
 - Le médecin de l'OFII adresse systématiquement au CLAT les personnes dont l'examen radiologique pulmonaire standard est anormal et les dépistages pour les enfants
 - 366 (450 en 2023) personnes migrantes dépistées dont 178 (49%) personnes en procédure Dublin
 - 38 (10%) ITL dont 11 traitées (29%) et 2 tuberculoses diagnostiquées.
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) pour le Jura :
 - Le CLAT est partenaire avec 8 structures (CADA Dole/ Lons/Poligny/ Morez ; PASS Dole et Lons AFPA Lons, CCAS Lons) auxquelles se sont ajoutées 3 structures en 2023 (VILTAIS, Coop'AGIR et Altera Intérim)
 - 170 personnes (216 en 2023) adressées par une structure dont 11 à Lons le Saunier, 128 à Dole et 31 à Morez/Poligny
 - 38 (22%) ITL ont été diagnostiquées dont 17 traitées (45%).

3-3. Dépistage des étudiants internationaux dans le Doubs :

Le protocole de dépistage a été actualisé pour l'année scolaire 2023-2024 entre le CLAT et le SSE (Service Santé des étudiants). Tous les étudiants bénéficient d'une consultation par le médecin du SSE qui prescrit la radiographie pulmonaire puis les adresse au CLAT pour la poursuite du dépistage.

Il a été constaté que seulement 10% des étudiants concernés sont vus au SSE. Un mail a été envoyé en début d'année à ces étudiants par l'université : sans aucun succès à ce jour.

- ✓ 155 étudiants ont été adressés par le SSE: 140 (90%) ont été pris en charge par le CLAT grâce à de nombreuses relances du secretariat
- ✓ 69 dépistages négatifs et 22 (16%) présentent une ITL avec 6 (27%) mises sous traitement préventif ; 2 tuberculoses diagnostiquées

3-4. Dépistage tuberculeux auprès des populations en situation de précarité :

Le CLAT assure ce dépistage quand il y a diagnostic de tuberculose contagieuse dans cette population dans le cadre des enquêtes épidémiologiques. Il n'y a pas eu d'enquête en 2023.

Dans le Doubs, le CLAT a travaillé en 2022 avec le service de santé scolaire pour organiser un dépistage des élèves des classes UPE2A où sont scolarisés la plupart des enfants de familles migrantes. En 2024, le CLAT n'a pas réalisé de dépistage en milieu scolaire.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – PROMOUVOIR LA VACCINATION BCG EN ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CALENDRIER VACCINAL EN VIGUEUR :

- ✓ Réalisation de vaccinations dans le cadre des dépistages
- ✓ Travailler avec les maternités pour permettre une vaccination des populations à risque dès le plus jeune âge.

4-1. Contexte de la vaccination :

En France, le BCG est inscrit dans le calendrier vaccinal, mais n'est plus obligatoire pour les enfants depuis 2007. Il est encore fortement recommandé chez les enfants à risque élevé de tuberculose selon des critères définis par l'HCSP ou ayant eu un contact récent avec un cas de tuberculose contagieuse. Il n'est plus obligatoire pour les professionnels depuis juillet 2019.

Le BCG a pour principal effet de protéger les jeunes enfants des formes graves de tuberculose précoce : méningite tuberculeuse et tuberculose disséminée. Il a surtout un effet de protection individuelle.

La vaccination BCG ne comprend qu'une dose et ne peut avoir lieu que lors de séances publiques. En effet, il n'existe pas de dose individuelle de vaccin. On vaccine entre 6 et 8 enfants selon leur âge avec un flacon.

Le CLAT est le seul centre à organiser une séance hebdomadaire de vaccination au CLAT à Besançon en alternance avec des séances dans les CMS des secteurs du nord Franche-Comté programmées en lien avec les PMI. Le CHU de Besançon assure une séance mensuelle et adresse les autres enfants qui naissent à la maternité vers le CLAT.

4-2. Bilan de l'action dans le Doubs :

En conformité avec les recommandations nationales, le CLAT ne pratique des IDR avant BCG que pour les enfants <6 ans ayant voyagé dans des pays de forte endémie et/ou pour les enfants > 6 ans. Ce protocole a été mis en application à la reprise des vaccinations à partir du 10 mai 2020.

Le protocole validé en 2020 avec les représentants de la PMI du Conseil Départemental du Doubs a été modifié en 2021 avec des séances uniquement dédiées à la vaccination. Les IDR sont réalisées par les médecins traitants pour les BCG en CMS. Poursuite du partenariat dynamique avec les secrétariats des CMS et du CLAT pour la programmation des séances.

Le CLAT a reçu 651 demandes de BCG programmées sur 34 séances de vaccination :

- ✓ 24 au CLAT (78%) et 10 dans 3 CMS à Audincourt, Bethoncourt et Montbéliard
- ✓ 491 BCG réalisés (24% absents) dont 307 (63%) orientés par la PMI et 71% pour des bébés de moins de 1 an : 161(33%) en CMS et 330 au CLAT (67%)
- ✓ 53 BCG (11%) ont été précédés d'une IDR dont 28 réalisées par l'infirmière au CLAT
- ✓ L'activité est en augmentation de 10% par rapport à 2023.

Pour promouvoir la vaccination, le médecin coordonnateur travaillera en 2025 un plan de diffusion du flyer réalisé par le CLAT et du livret d'information sur la vaccination BCG réalisé en 2022 par le réseau national des CLAT avec les PMI, les pédiatres, sage-femmes et les maternités du Doubs et Jura.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 – ASSURER LA PROMOTION DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE :

- ✓ Information dans le cadre des enquêtes épidémiologiques autour d'un cas
- ✓ Information d'un public ciblé hors enquête épidémiologique autour d'un cas, en privilégiant un partenariat conventionné
- ✓ Formation et coordination des professionnels hors enquêtes épidémiologiques et hors dépistage ciblé, en privilégiant un partenariat conventionné.

Le CLAT est un pôle de référence départemental et collabore étroitement depuis des années avec les partenaires du réseau médico-social. Il œuvre pour le dépistage des publics à risque et pour le maintien d'une couverture vaccinale pour le public cible par le BCG. Des médecins de toute institution privée et publique le contactent pour conseil, suivi et orientation de patients.

Le travail en réseau régional suspendu pendant la crise sanitaire a repris fin 2022 mais il n'y a pas eu cette année de réunion régionale présidée par l'ARS.

Le médecin coordonnateur participe aux groupes de travail et aux instances santé précarité sous l'égide de l'ARS dans le Doubs et le Jura.

Le médecin coordonnateur est intervenu dans 4 structures pour former le personnel social dans l'accompagnement au dépistage.

III.4. MOYENS HUMAINS :

L'équipe est composée comme suit :

- 1,40 ETP médical pour les 2 départements dont 0,20 ETP de coordination. L'activité de 0,2 du Dr Foltzer n'a pas toujours pu être mobilisable du fait de l'activité CeGIDD et notamment la vaccination HPV
- 1,3 ETP d'infirmière : L'IDE intervenant dans le Doubs est composée d'une IDE à 0,8 ETP et d'une IDE à 0,2 ETP. Le temps IDE consacré au Jura est de 0,3 ETP.
- Plusieurs facteurs ont conduit à une augmentation de temps de travail (congés maternité, enquête épidémiologique dans le Jura) : 0,10 ETP sera activé jusqu'au 30 juin 2026. Cette augmentation a pu avoir lieu du fait de la non activation des postes de médecin et de secrétaires. Il reste un 0,1 ETP accordé non activé. L'infirmière sur le Doubs, suite à un retour de congé maternité, a diminué son temps de travail, passant de 1 ETP à 0,8 depuis août 2024. Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation de 0,1 ETP de l'infirmière du Jura.
- 1 ETP de secrétariat pour l'activité du Doubs, le 0,1 ETP pour le Jura n'est pas activé.

Le CLAT a déménagé rue de la Liberté (400 m du site d'origine) pour toute la durée des travaux qui débiteront en juillet 2025 pour une durée de 2 ans.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le CLAT se réunit en équipe deux fois par mois. Des temps de coordination sont mis en place avec la Direction générale pour coordonner les actions de santé publique : dialogue de gestion avec l'ARS, renouvellement du CPOM arrivé à échéance au 31/12/2023, réflexion sur l'ouverture d'un centre de vaccination, réflexion sur les travaux de réaménagement des locaux du site de Besançon.

Le CLAT a accueilli en mai 2024 une étudiante infirmière de l'IFPS en stage partagé avec le CeGIDD.

L'équipe a rencontré une psychologue du travail à raison de 4 réunions en 2024 pour travailler sur la cohésion d'équipe pour faire face aux changements de personnels.

IV. CONCLUSION

L'activité CLAT dans le Doubs et le Jura en 2024 a été très soutenue avec une augmentation des dépistages autour des cas de tuberculoses contagieuses en particulier sur le Jura.

On notera un nombre important de tuberculoses diagnostiquées (21) avec une prise en charge par les centres hospitaliers sans difficulté qui montre l'excellent partenariat avec le CLAT.

La prise en charge des 243 ITL a beaucoup souffert de la non disponibilité de traitement antibiotique habituel à partir du mois d'avril 2024 avec moins d'un patient sur 2 traités.

On remarque une augmentation de 10% des vaccinations BCG avec un très bon partenariat avec les PMI et les pédiatres. Le médecin coordonnateur rencontrera en 2025 les partenaires de la petite enfance afin de promouvoir la vaccination.

Nous avons poursuivi en 2024 la coordination des missions de santé publique avec les partenaires du parcours de santé des migrants dans le cadre du groupe de travail de l'ARS en particulier dans le Nord Franche Comté.

Malgré de nombreux changements au sein de l'équipe, le CLAT Doubs-Jura a su faire face à la surcharge de travail ponctuelle imprévue et reste pleinement investi pour faire évoluer ses missions de santé publique tout en s'adaptant au contexte sanitaire et social.



POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE

« Il y a des marches à monter dans une vie. Certaines sont larges et faciles d'accès tandis que d'autres sont étroites voir glissantes. Pour changer de trajectoire, faut-il les bonnes chaussures, être pieds nus, avoir la bonne endurance, une certaine persévérance, de l'engagement, de la confiance, être accompagné, entouré, le décider ? Et si se placer sur la marche du changement appuyait fortement sur le risque de l'échec et détrônait l'espoir d'aller mieux ? Vivre un combat avec soi c'est parfois avoir peur de perdre son identité, craindre de se faire rattraper par une vérité qui a été camouflée. Néanmoins, un chemin linéaire reste ouvert à une multitude d'obstacles contre lesquels la chute peut être douloureuse. Lorsque la relation fusionnelle du produit s'atténue et trace de forts inconvénients, que le temps ne propose plus d'amélioration, qu'une personne se retrouve piégée ou sous contrainte parfois, elle décide de monter les marches de notre Centre et de découvrir celles qu'elle peut gravir.

Les produits, Louis les connaît bien. Depuis l'adolescence, leurs parfums l'accompagnent lors de soirées jusqu'au petit matin. Cela devient l'espace du possible, une bulle collective qu'il apprécie de partager avec ses amis ; des moments insolites où s'immiscent un mélange de plaisir entremêlé d'insouciance. Le retour du quotidien est teinté par les responsabilités, les contraintes, les exigences grandissantes des adultes qui reposent leur inquiétude sous la forme d'interrogations puis d'injonctions. Louis se sent incompris et se réfugie progressivement dans des consommations journalières. Détournant les objectifs de la fête, il s'échappe au cœur d'un monde qui transforme les émotions et s'abrite dans une réalité déformée et exempte de toute pression. Poursuivi par la justice, un jour il monte les nombreuses marches du CSAPA et y dépose une partie de son histoire. Les pieds bien ancrés au sol, détournant l'inconnu et la hauteur d'un possible départ, Louis se protège et choisit de rester sur un terrain familier, où il est possible de ne pas tout révéler. Décider de son objectif, sans contrainte de temps, c'est aussi une des possibilités d'accompagnement au sein de notre Centre. C'est pourquoi, pour libérer suffisamment l'espace de ses choix, créer des opportunités d'actions, à mon tour, j'ai choisi de descendre des marches et je l'ai rejoint là où il souhaitait commencer son chemin.

Au-delà de nos entretiens d'accompagnement, nous avons également besoin de monter des marches pour prendre de la hauteur par rapport à certaines situations, à nos actions, à nos savoirs, à nos convictions professionnelles. Ces paliers sont possibles grâce aux formations, aux échanges pluridisciplinaires, au groupe d'analyse de la pratique, aux temps de réunion clinique et de lectures théoriques. Toutefois, nous avons aussi besoin de descendre des marches pour revenir aux sources du sens, pour cueillir des questions et récolter les bonnes réponses, pour accueillir d'autres regards et oser les confronter à soi. C'est un premier pacte pour l'autre, pour être au cœur du soin.

Si l'engagement est une des ressources de notre métier, 2024 aura été marquée par une marche sur laquelle chacun s'est arrêté. Cette marche nommée « évaluation » aura été un point d'ancrage pour oser se réinterroger, se confronter, se rencontrer différemment, s'accorder. Une évaluation peut être déstabilisante si elle est vécue telle un contrôle et que l'on oublie son caractère de protection au service de la personne accueillie et d'évolution dans notre sphère professionnelle. Cette étape, nous a appris à nous défaire de nos certitudes et à nous attacher à nos incertitudes afin de faire grandir nos regards sur l'ensemble de nos actions. Cela nous a offert des occasions privilégiées pour valider des pratiques, défendre des valeurs et des prétextes pour enrichir des constats visant également à s'interroger sur ce qui semble acquis. Deux guides persévérantes, investies et solides nous ont permis d'organiser ce travail de longue haleine en nous offrant le temps, la réflexion nécessaire pour construire et créer ce projet commun. Elles ont également donné du sens et de la rigueur à certains de nos textes institutionnels et ont témoigné d'une participation et d'un soutien illimités pour nos métiers et nos valeurs. D'autres membres de l'équipe ont déployé leur talent, leur créativité, leur énergie et leur sens de l'équité pour proposer un espace de coopération engagé à travers leur discours, argumentaires et écrits. Des témoins sont venus nous offrir toute leur reconnaissance en osant se présenter comme « un usager » de notre structure, en acceptant sans hésitation de rendre visible leur problématique, leur histoire de vie tout en s'appliquant à mettre à l'honneur notre accompagnement. J'ai eu la sensation, par cet acte, que nous avons monté la grande marche de la légitimité. Nous offrant encore davantage l'envie d'inclure l'expérience et la participation de ces personnes pleines de ressources et de compétences inestimables.

Dans la vie, il y a des marches à monter. Celles de notre Centre n'attendent pas les bonnes chaussures, le bon objectif, l'abstinence, la réussite, la conformité. Celles de notre Centre acceptent chaque pas, chaque hésitation, interrogation, incertitude, différence, opinion, croyance... Elles accueillent chaque histoire ».

Séverine, Intervenante en Addictologie de formation Educatrice Spécialisée, janvier 2025

I. PRÉSENTATION DU PÔLE

Le Pôle Addictologie Nord Franche-Comté de l'AHS-FC est composé :

- ✓ Du CSAPA Le Relais Equinoxe (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) à Montbéliard, Belfort, Héricourt et Maîche. Les missions obligatoires et facultatives des CSAPA sont fixées par décret du 14 mai 2007.
- ✓ Du CAARUD Entr'actes (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de drogues) à Belfort et Montbéliard et une Unité Mobile Nord Franche-Comté. Les missions du CAARUD sont fixées par décret du 19 décembre 2005.

Le CPOM avec l'ARS BFC 2019/2023, a fait l'objet d'un avenant pour l'année 2024, au cours de laquelle le CPOM 2025-2029 a été travaillé.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PÔLE

L'année 2024 a été marquée par l'évaluation CSAPA et CAARUD. Le travail participatif mené avec les équipes depuis 2018, en amont de la fusion absorption de l'association Altau par l'AHS-FC, s'est intensifié puis consolidé au premier trimestre 2024. Le Pôle Addictologie Nord Franche-Comté dispose désormais de nombreux outils repères et de communication, de process validés et d'un projet d'établissement. Il nous aura fallu quelques années après la fusion pour réaliser ce travail qui contribue à une meilleure efficience.

Nous poursuivons nos réflexions sur nos pratiques professionnelles pour le meilleur service aux usagers, à travers différentes instances telles que nos réunions trimestrielles réunissant les équipes de chaque service et chaque site, notre implication dans le déploiement de programmes innovants, notre inscription dans un accompagnement autour de la Réduction des Risques Alcool...

Cette année a également été consacrée aux travaux avec l'ARS-BFC pour le renouvellement du CPOM. Un CPOM construit à partir d'objectifs régionaux CSAPA et CAARUD, pour lesquels nous élaborons des feuilles de routes déclinant les actions à mener.

Par ailleurs, le travail de partenariat s'est poursuivi auprès des acteurs de nos territoires, dimension essentielle, l'addictologie touchant à l'ensemble des politiques publiques (santé, social, insertion, jeunesse, éducation...). Nos actions n'ont de sens que si elles sont pensées, construites et réalisées avec un maximum d'acteurs du territoire à leur demande ou sur notre initiative.

A ce titre, nous développons des partenariats tant pour fluidifier les parcours que pour initier des actions de prévention :

- ✓ Collectivités locales et territoriales (municipalités, communautés de communes...)
- ✓ Institutions du champ du sanitaire (services hospitaliers : unité d'addictologie, maternité, gynécologie, maladies infectieuses, professionnels de premier recours...)
- ✓ Etablissements sociaux et médico-sociaux (handicap, protection de l'enfance, CSAPA, CAARUD, LHSS, ACT, CHRS, Abri de nuit, CCAS, CMS, centre sociaux culturels, EHPAD...)
- ✓ Services du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire (SPIP, PJJ, maison d'arrêt)
- ✓ Education Nationale.

Notre collaboration avec nos collègues de l'Association Addictions France à Belfort se poursuit : existence d'un accueil commun généraliste, mise en place de réunions mensuelles communes et création d'un outil commun pour la prévention. Toutefois, nos expériences montrent que nous devons encore nous améliorer.

Enfin, notre projet immobilier à Montbéliard, qui accueillera le CSAPA, le CAARUD mais aussi le CEGIDD, se concrétise. Une cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu en décembre 2024 en présence de l'ARS et la Ville de Montbéliard. L'emménagement est prévu début 2026.

III. MOYENS HUMAINS

III.1. L'ORGANIGRAMME :

Les fiches métiers réalisées dans le cadre du travail sur le projet de pôle :

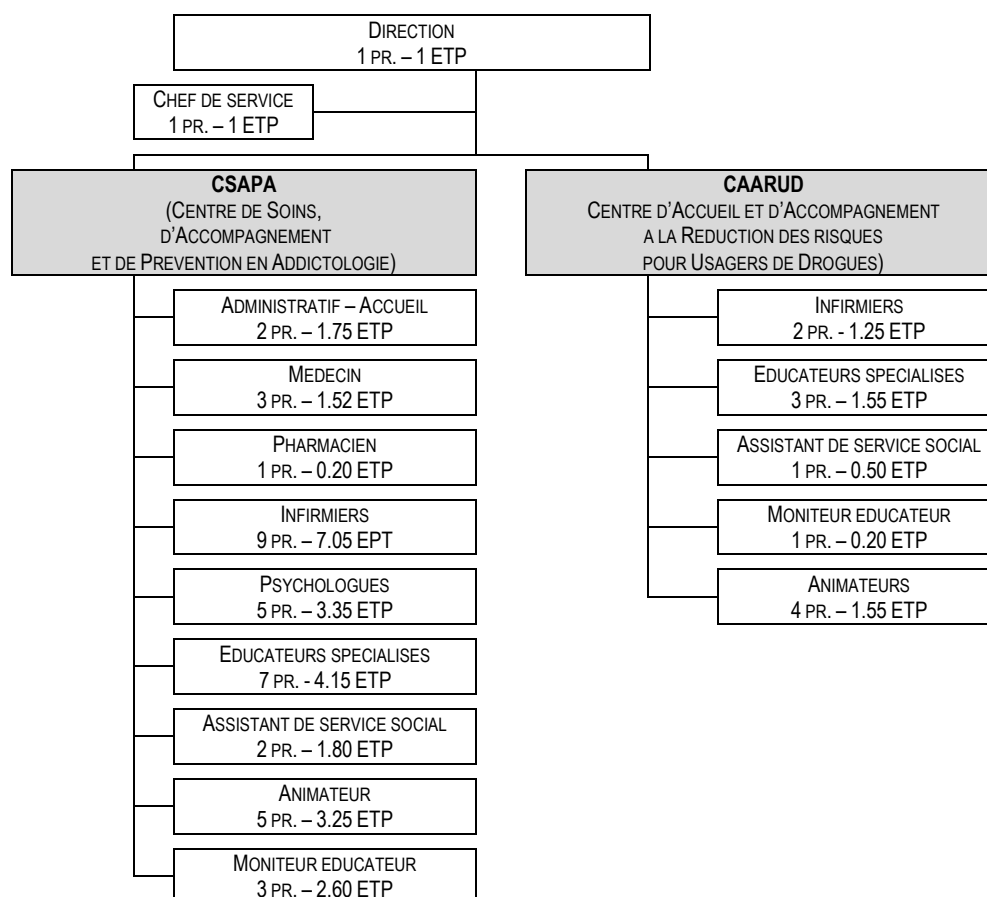
- ✓ Posent le principe d'une participation de tous les professionnels (éducatifs, psychologues, infirmiers) aux différentes actions de prévention, d'accompagnement et de soins, sous la forme d'interventions individuelles ou collectives ;
- ✓ Définissent les spécificités propres à chaque métier dans le cadre de l'accompagnement des usagers.

Le poste de chef de service vacant plusieurs mois en 2023 est pourvu depuis décembre 2023 avec l'arrivée de Madame Lila SID.

Notre Pôle Addictologie Nord Franche-Comté a connu des fragilités concernant les ressources humaines du fait d'absences longues ou de départs concernant plusieurs métiers : médecin, psychologue, infirmière, assistante sociale.

La présence de trois contrats d'apprentissage Educateur spécialisé, le remplacement partiel du poste infirmier et le recrutement de CDD ont permis de pallier en partie ces difficultés. Malgré un impact sur différentes missions, les équipes ont su assurer la continuité de l'offre.

Organigramme du Pôle Addictologie Nord Franche-Comté



III.2. LA FORMATION :

Les principales formations ont été les suivantes :

FORMATIONS	NB DE JOURNEES	NB DE SALAIRES
Chemsex	2	5
Démarche éthique (2 groupes)	1,5	7
La prévention individuelle et collective tout au long du parcours d'accompagnement en CSAPA	2	2
Premiers Secours en Santé Mentale	2	2
Journée JADE	1	2
Repérage et accompagnement des victimes de violences conjugales	2	2
Praticien en hypnose ericksonienne (Module 2)	14	1
La Réduction des Risques Alcool	6	13
Le phénomène de prostitution	2	2
L'EMDR	10H	1
Prévention des agissements sexistes	3H30	2
DESJEPS Directeur de structure et de projet	490 H	1
Exercer son métier de tuteur en entreprise	1	3
Prévention Programme Unplugged	3	3
Prévention Programme Protect	3	2
Prévention Programme Primavera	3	3
Formation incendie (3 groupes)	3H30	30
Formation Santé et Sécurité au Travail	2	2

Plusieurs professionnels ont également participé à divers webinaires, journées thématiques, congrès proposés.

III.3. LES GROUPES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE :

Les professionnels volontaires (36) ont bénéficié de séances de 2 heures par groupe : deux groupes pour les professionnels du CSAPA pour 10 séances chacun et un groupe pour ceux du CAARUD pour 8 séances.

III.4. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Nous accueillons régulièrement des étudiants stagiaires infirmiers, psychologues, assistants de service social, éducateurs spécialisés..., pour des durées plus ou moins longues.

En 2024, 7 étudiants infirmiers, 3 étudiants éducateurs spécialisés, 2 étudiantes assistante de service sociale, 1 étudiant en médecine, 1 étudiante en BPJEPS ont été accueillis.

III.5. DÉMARCHE QUALITE :

III.5.a. Organisation de la Démarche Qualité

Le travail a débuté dès 2018 pour la création d'un CSAPA généraliste avec deux structures différentes (ALTAU et AHS-FC) qui a nécessité avec les équipes d'élaborer un fonctionnement commun interrogeant les pratiques professionnelles : accueil, prise en charge, modalités d'accompagnement... Les travaux étaient centrés sur le public mais ils ont contribué à la démarche qualité. La fusion au 1^{er} janvier 2022 a constitué une nouvelle étape avec l'intégration de divers process (RH, Paie, DUERP...). C'est avec l'arrivée du nouveau référentiel d'évaluation HAS en mars 2022 que nous avons davantage ancré la démarche qualité dans nos travaux en la nommant en tant que telle.

Début 2023, 3 groupes de travail correspondant aux trois chapitres du référentiel d'évaluation (le public, les professionnels et l'établissement/gouvernance) ont été constitués de façon pluridisciplinaire, chacun réuni à trois reprises :

- ✓ Prise de connaissance des attendus des thématiques, objectifs et critères évalués,
- ✓ Etat des lieux pour chaque critère des éléments existants permettant de démontrer nos pratiques et de cibler les éléments manquants ou peu contractualisés
- ✓ Production d'outils repères et de procédures manquantes.

A l'issue de ces travaux, un travail de synthèse de la direction présenté pour chacune des 9 thématiques évaluative a été fait et affiché. Ces affichages ont permis à chacun de prendre connaissance des attendus.

9 groupes de travail ont été constitués avec pour chacun trois consignes :

- ✓ Ce que nous faisons aujourd'hui et que nous ne souhaitons plus faire
- ✓ Ce que nous faisons aujourd'hui et que nous souhaitons continuer à faire
- ✓ Ce que ne nous faisons pas aujourd'hui et que nous souhaitons mettre en place

Les productions ont permis à la direction d'identifier les axes de travail et investis lors de 4 journées avec les équipes. La dernière journée a été consacrée à l'organisation de la venue des évaluateurs et à des jeux de rôle (évaluateur/professionnel), pour s'approprier la démarche qui s'est déroulée en mai 2024.

Il s'agit désormais de poursuivre cette démarche qualité de manière continue. Les rapports d'évaluation ont permis d'établir des plans d'actions post-évaluation, lesquels vont alimenter notre Plan d'Amélioration Continue de la Qualité. Celui-ci est également irrigué via différents canaux : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, événements indésirables, réunions d'équipe, Cpom, nouvelle réglementation...

Un COPIL Qualité composé pluridisciplinaire a été mis en place en décembre 2024.

III.5.b. Evaluation et suivi

Les évaluations, se sont déroulées les 28//29 mai 2024 pour le CAARUD et les 30/31 mai pour le CSAPA

	CAARUD	CSAPA
Chapitre 1 : la personne	3.98/4	3.98/4
Chapitre 2 : les professionnels	3.98/4	3.95/4
Chapitre 3 : l'établissement	3.79/4	3.86/4
Critères impératifs validés	13/17	16/17

Les principaux objectifs du plan d'action post –évaluation :

- ✓ Pour les critères impératifs :
 - Travailler notre plan de gestion de crise et de continuité de l'activité de manière participative,
 - Le communiquer chaque année à l'ARS
 - Communiquer davantage auprès des usagers sur le dispositif « traitement des plaintes et réclamations »
 - Etablir notre stratégie de « prévention des risques de maltraitance et de violence » avec une cartographie de ces risques et un plan de prévention.
- ✓ Pour les autres actions correctives, élaborer divers documents : accompagnement à la fin de vie, prise en charge de la douleur, prévention et maîtrise du risque infectieux... Et mettre à jour le projet d'établissement en intégrant de manière plus lisible la question de la bientraitance.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

35 événements indésirables ont été remontés à la Direction par le biais de fiches incidents, analysés lors de 2 réunions appelés CREX avec une psychologue, un médecin, une assistante sociale, la représentante de proximité CSE et la Direction.

Tous les événements signalés font l'objet d'actions correctives immédiates ou de moyens terme :

- ✓ 23 événements relatifs au fonctionnement de l'établissement (téléphonie, internet, véhicule...), dont 4 en lien avec la gestion des médicaments : intervention du pharmacien, contact et lien avec le service informatique ou des prestataires extérieurs.
- ✓ 7 événements relatifs à la sécurité des biens et des personnes, dont 5 (4 au Caarud et 1 au Csapa) pour de l'agressivité entre usagers et parfois envers des professionnels et 2 pour vol. Les auteurs de violence sont systématiquement reçus par la Direction pour rappeler le cadre et prononcer une suspension d'accueil si besoin. Nous constatons un contexte de violence plus fréquent qui donnera lieu à des formations sur la gestion de la violence en 2025 et un travail avec les services de sécurité.
- ✓ 4 événements relatifs à la santé des personnes dont une information préoccupante pour suspicion de maltraitance et deux pour des comportements inappropriés, systématiquement traitées par la Direction.

Aucune plaintes et réclamations recueillie en 2024. Des mécontentements peuvent être verbalisés mais la proposition de les mettre par écrit reste compliquée pour notre public. Tout comme il est difficile de mobiliser nos usagers sur les questionnaires de satisfaction mis à disposition chaque année. Nous poursuivons la sensibilisation du public à l'importance de faire remonter des dysfonctionnements. Les mécontentements exprimés sont entendus et repris, selon le contenu, par les professionnels eux-mêmes ou par la Direction.

Lors de l'AG 2024 de l'AHS-FC 4 représentants des usagers ont pu faire valoir dans un témoignage audio 3 points positifs et 3 points à améliorer pour le service.

IV. CONCLUSION

L'année 2024 nous a confrontés à de nombreux enjeux notamment celui des évaluations externes dans un contexte RH parfois mis en tension. Un travail de longue haleine qui a permis de questionner, requestionner des fonctionnements, des pratiques professionnelles et de se munir de documents repères qui impactent la qualité de prise en charge du public et sécurisent davantage les équipes. Malgré les appréhensions, les « apriori » de contrôles, les équipes ont su dépasser l'obligation réglementaire et trouver une réelle plus-value à la démarche.

Au-delà des activités portées par le Pôle au quotidien, l'année 2025 s'ouvre sur :

- ✓ La signature puis la mise en œuvre du CPOM 2025/2029,
- ✓ La poursuite de la démarche qualité qui doit s'inscrire dans un quotidien d'amélioration continue et prendre en compte le plan d'action post évaluation,
- ✓ Le maintien d'une dynamique partenariale globale,
- ✓ La prise en compte d'une précarité accrue du public accueillie observée depuis quelques années (économique, sociale, psychique)
- ✓ La préparation pour l'acquisition d'un logiciel Dossier Usager Informatisé conforme au Ségur de la Santé, qui améliorera l'accompagnement du public, le partage des informations entre équipes et le rendu compte des activités,
- ✓ La finalisation du projet immobilier de Montbéliard.



40 FG DE BESANÇON
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.91.09.22

pole-addictologie.nfc@ahs-fc.fr

6 RUE DU RHONE
90000 BELFORT
TEL. : 03.84.21.76.02

25 AV. LEON JOUHAUX
70400 HERICOURT
TEL. : 03.84.36.67.07

24 RUE MONTALEMBERT
25120 MAICHE
TEL. : 07.68.47.75.41



DIRECTRICE :

MME MAUD CAVERZASIO

CSAPA LE RELAIS EQUINOXE

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Décision ARS du 28/06/2010 et du 25/03/2010
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.104 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022(*)
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes ayant des pratiques addictives

(*) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'Association ALTAU par l'AHS-FC.

Le Relais Equinoxe propose en ambulatoire aide et soin aux personnes préoccupées ou concernées par un comportement addictif. CSAPA généraliste, il accueille toute personne désireuse d'engager une démarche de soins relatives à des consommations à risques, des substances psychoactives ou des addictions sans substance, comme le jeu pathologique, les troubles des conduites alimentaires...

Il accueille également toute personne (famille, parent, proche...) en interrogation ou en difficulté par rapport à la consommation de produits ou le comportement addictif d'un proche. Par ailleurs, le service assure le fonctionnement des dispositifs de prévention et de réduction des risques.

Les personnes que nous accueillons peuvent bénéficier de plusieurs services :

- ✓ Accueil, Informations, Ecoute, Documentations
- ✓ Évaluation médicale, psychologique et/ou socio-éducative
- ✓ Orientation, prise en charge sociale et éducative
- ✓ Prise en charge médicale et psychologique
- ✓ Accompagnement individualisé des femmes enceintes
- ✓ Prescription et suivi de traitements de substitution aux opiacés
- ✓ Matériel stérile de consommations
- ✓ Consultations avancées sur des zones géographiques non couvertes
- ✓ Interventions en maison d'arrêt à Montbéliard et Belfort
- ✓ Interventions en milieu hospitalier
- ✓ Journées d'Accueil Personnalisé, Temps d'activités collectives
- ✓ Consultations Jeunes Consommateurs dans et hors les murs
- ✓ Actions de prévention.

II. ACTIVITÉS

II.1. ACTIVITÉS DE SOINS ET ÉDUCATIVES :

Le CSAPA a reçu au cours de l'année, 1 463 usagers, 133 proches et 75 professionnels, soit 13 536 actes et 7 547 heures d'accompagnement. Une même personne accueillie peut être suivie par les différentes antennes du CSAPA, ce qui explique que la somme des files actives des différentes antennes est supérieure à la file active globale : 208 usagers et 1 proche ont été suivis sur plusieurs sites et 6 professionnels qui sont intervenus sur des situations relevant de plusieurs sites.

II.1.a. Analyse quantitative :

✓ File active :

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD		BELFORT		HÉRICOURT		MAÏCHE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
File active (usagers, entourage, professionnels)	879	864	645	612	295	343	62	67
File active usagers :	761	769	540	523	254	316	52	63
Dont usagers vus une seule fois	190	205	180	215	107	91	16	20
Dont nouveaux patients	363	292	287	232	98	132	34	33
File active entourage	71	67	80	56	23	7	5	4
File active professionnels	42	28	24	33	18	20	5	0

Nous constatons une file active usagers globale stable : la hausse sur le site d'Héricourt compense les baisses légères des sites de Montbéliard et Belfort. La file active globale entourage est en baisse.

Ces chiffres restent probablement sous-évalués : l'effort de reporting est à poursuivre avec une marge de progression des professionnels. Notre logiciel, toujours obsolète, ne facilite pas ce reporting et ne contribue pas à la valorisation du travail réalisé. Le changement de DUI a été acté, les présentations des prestataires nous ont permis de sélectionner deux logiciels avec un objectif de choix en 2025 pour une effectivité 2026/2027.

✓ Actes thérapeutiques et éducatifs au global :

ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	N-1	N
Médecins	1 162	1 258
Infirmiers :	7 264	7 038
Dont actes pour la délivrance de TSO	3 357	3 225
Psychologues	1 140	1 054
Assistants sociaux	201	190
Educateurs spécialisés	1 506	1 286
Moniteurs éducateurs	698	519
Animateurs	1 647	1 485
Autres (assistante administrative, direction, stagiaire)	78	144
TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	13 696	12 974

Seuls les actes auprès des usagers ont été comptabilisés dans le tableau ci-dessus, tel que le demande le rapport DGS. Il convient d'ajouter les actes réalisés auprès des proches (317) et des professionnels (245).

Nous constatons une baisse des entretiens exceptés les entretiens médicaux du fait d'une présence médicale stable jusqu'en septembre 2024. Les difficultés en matière de ressources humaines exposées en préambule expliquent cette baisse.

✓ Focus sur les accompagnements extérieurs :

ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS	NOMBRE PERSONNES CONCERNÉES		NOMBRE D'ACTES RÉALISÉS	
	N-1	N	N-1	N
Visite à domicile	11	17	36	69
Accompagnement démarches extérieures	18	9	35	19
Visite lors d'hospitalisations	28	40	53	64
Rencontre extérieure chez un partenaire	42	178	82	628

Il est à noter que la hausse des rencontres extérieures chez un partenaire sont dues à l'intégration dans les chiffres des entretiens menés hors les murs (Maison de l'Adolescence, Centre Epide, Maison d'arrêt...) qui font l'objet d'un suivi dédié mais n'était pas recensé ici.

✓ Orientations thérapeutiques :

DECISIONS THERAPEUTIQUES	N-1	N
Interruptions de consommation / Sevrages (ambulatoires et autres)	201	303
Accompagnement projet cure, post-cure	19	29
Accompagnement TSO	127	240
Amorces TSN (Traitement De Substitution Nicotinique)	28	41
Formation et délivrance Naloxone	12	10
Distribution et délivrance de matériel RDR (*)	142	135

(*) Afin de répondre aux besoins des usagers et pour une meilleure accessibilité, du matériel RDR en « vrac » est mis à disposition au CSAPA depuis 2022. Cette offre semble bien identifiée, compte tenu de la file active qui a quasiment doublée.

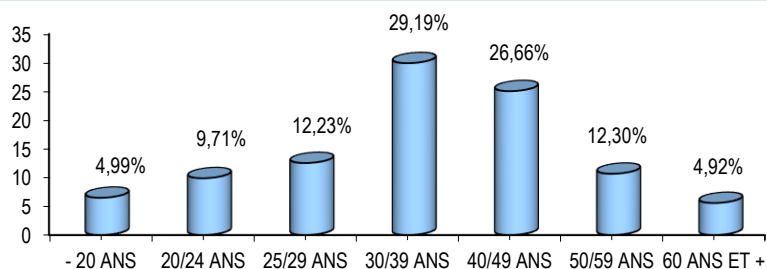
II.1.b. Le profil des usagers :

Moyenne d'âge : 39,1 ans.

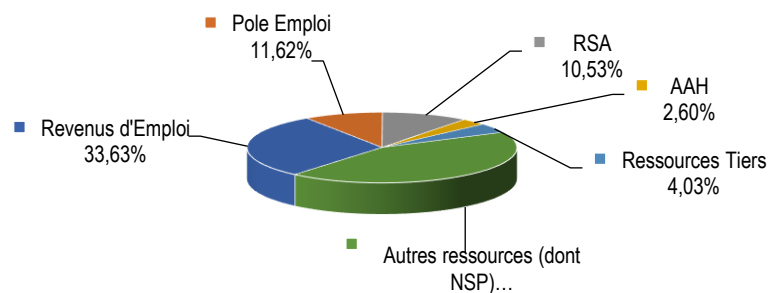
✓ Hommes : 77,03 %

✓ Femmes : 22,97 %.

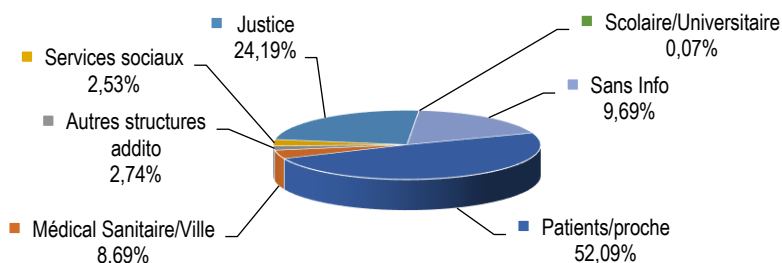
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



LE COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE

COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE	PERSONNES CONCERNEES
Alcool	483
Tabac	72
Cannabis	351
Opiacés	322
Cocaïne,	72
Crack	34
Ecstasy, Kétamine, GHB, MDMA, Hallucinogènes	17
Médicaments psychotropes détournés	16
Traitements de substitution détournés	20
Drogues de synthèse	3
Autres produits	8
Cyberaddictions	12
Jeux d'argent et de hasard	17
Autres addictions sans substance	19
Pas de produits consommés	17

II.2. ACTIVITÉS D'INTERVENTION PRÉCOCE ET DE PRÉVENTION :

II.2.a. Analyse quantitative :

CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS (EN NOMBRE)	N-1	N
Adolescents	120	89
Parents	36	24
Consultations	378	247

NB : Les données CJC sont comptabilisées dans la file active globale.

ACTIONS DE PREVENTION / DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES		NOMBRES D'HEURES	
	N-1	N	N-1	N
Scolaire	707	1 420	141,5	216,5
Social	584	255	174	87
Santé	231	267	14	89
Justice	150	92	89	78
Entreprise	140	410	39	20
Total	1 812	2 444	457,5	490,5

NB : Ces données ne sont pas comptabilisées dans la file active globale.

II.2.b. Analyse qualitative :

Les CJC sont en diminution, sans cause identifiée. Les moyens alloués à cette activité ne permettent pas de déployer davantage cette offre, qui nécessiterait des propositions hors les murs pour aller à la rencontre du public jeune, qui ne vient pas spontanément au centre.

Nous soulignons toutefois l'importance d'un accompagnement précoce et personnalisé pour éviter l'aggravation des comportements addictifs et soutenir les jeunes dans leur développement. C'est dans ce cadre nous déployons nos actions de prévention, tant en milieu scolaire qu'en milieu spécifique avec une hausse des actions.

Les interventions ponctuelles, essentielles pour le démarrage d'une collaboration, sont limitées au profit des interventions construites ou par le biais de programmes probants. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de prévention a significativement augmenté pour un nombre d'heures stable, ce qui s'explique par plus d'interventions avec un nombre de participants important. Le déploiement de programmes comme Primavera touche plusieurs classes de niveaux différents et augmente le nombre de bénéficiaires de l'action.

Nous poursuivons les travaux menés avec le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé Nord Franche-Comté en participant aux différents temps consacrés à la prévention pour faciliter le déploiement des actions de prévention et des programmes probants auprès de nos différents partenaires, l'objectif étant de pouvoir constituer un agenda annuel avec une régularité d'année en année.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. L'accueil et la prise en charge en ambulatoire :

Toute première demande (téléphonique ou physique) est accueillie sans délai et sans obligation de prise de RDV. Un professionnel est toujours disponible pour mener un premier entretien.

A partir de la demande, un accompagnement global personnalisé est proposé, basé sur l'adhésion. Il est proposé un interlocuteur privilégié nommé « référent », qui guide la personne tout au long de son parcours, dont il assure la cohérence et la continuité. Pour ce faire, il travaille avec des missions socles : informer, accueillir, accompagner, coordonner, adapter, orienter.

Le référent est désigné à l'issue du premier entretien (accueil de la demande et évaluation des besoins). Il est prioritairement la personne ayant réalisé ce premier entretien. Selon la complexité de la situation et des besoins, il associe d'autres professionnels, et peut proposer un autre référent avec l'accord de l'usager, en fonction des compétences métiers requises. Cette demande peut aussi être formulée par l'usager. Le référent anime la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité.

Nous défendons l'idée d'une implication active de la personne dans son parcours lui permettant d'identifier et de mobiliser son pouvoir d'agir, mais également de développer et consolider son estime et sa confiance. C'est toute la logique d'un parcours individualisé et d'un accompagnement qui se construit au rythme de la personne, dans ce qu'elle est capable d'investir au moment où nous la rencontrons.

III.1.b. Les traitements de substitution :

Même si le produit de substitution maintient la personne dans une dépendance, il permet une réduction des nuisances (que nous appelons « coûts ») tant au niveau de sa santé physique, psychologique qu'au niveau de sa situation sociale. En diminuant les risques associés à l'usage d'opiacés dues à des pratiques non sécurisées, ils permettent aux usagers de stabiliser leur vie en réduisant les symptômes de sevrage, ce qui facilite leur réintégration sociale et professionnelles. La délivrance des traitements de substitution inclut un soutien psychologique et social favorisant une meilleure prise en charge de la dépendance. Ces suivis ne sont pas investis d'emblée par les usagers, leur demande apparaissant souvent centrée sur le produit de substitution.

Les multiples temps de rencontres, que représentent les temps d'accueil et de distribution du produit, sont un moyen pour favoriser l'adhésion à un accompagnement plus global. Ils permettent de faire connaissance, de créer des liens et la confiance. Les professionnels peuvent progressivement orienter vers l'accompagnement, ce qui permettra de réduire davantage les coûts de la dépendance.

240 personnes ont été accompagnées dans le cadre de leurs traitements de substitution. Les personnes sont amenées à se rendre sur les différents sites selon nos permanences médicales, ce qui explique les files actives par site présentées ci-dessous.

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD	BELFORT	HÉRICOURT
Accompagnement TSO	153	81	157
Méthadone :			
Prescription par le centre	131	64	118
Délivrance au centre	89	40	64
Passage en gélule	5	3	8
Subutex : Prescription par le centre	16	12	27
Buvidal : Injection au centre	1	0	2
Skénan (protocole CPAM)	0	2	2

Nous constatons une baisse des prises en charge TSO Subutex qui s'explique par le fait qu'en 2023 à titre exceptionnel nous avons pallié l'absence longue d'un médecin de ville pour assurer la continuité du traitement des usagers qu'il suivait à son cabinet.

4 ECG ont été réalisés pour des patients sous méthadone où un dosage supérieur à 100mg nécessitait un contrôle des fonctions cardiaques.

Concernant la prise en charge TSO méthadone et la délivrance des traitements, nous sommes confrontés à une difficulté majeure pour réaliser les passages en relais ville, faute de médecins de ville acceptant de prendre le relais.

Cette difficulté est accrue à Montbéliard où la file active de patients en délivrance au centre s'élève en moyenne à 33 usagers.

Des semi-relais ville sont mis en place pour alléger la liste des personnes, qui viennent en délivrance hebdomadaire, mais la vacance du temps médical depuis septembre 2024 partiellement remplacé seulement a un impact sur les prises en charge et les délais d'attente. Des solutions sont recherchées notamment pour les renouvellements simples.

III.1.c. Les accompagnements « Grossesse et Addictions » :

L'enjeu primordial est de tisser un lien de confiance entre les professionnels de santé d'une part et la mère et le couple parental d'autre part. Ces accompagnements spécifiques à notre territoire de santé sont favorables au développement de l'enfant et au bien-être de tous les membres du système familial.

Les accompagnements sont divers et les questions de parentalité sont transversales dans l'ensemble des situations rencontrées. Le CSAPA propose aux femmes et aux futurs pères des offres de soins et des services variés et complémentaires. Le travail partenarial se réalise essentiellement lors des réunions staff médico-social qui se déroulent à l'hôpital, mais également par des liens téléphoniques et mail pour des situations nécessitant des réactions et positionnements rapides. Ces prises en charge nécessitent une connaissance fine des dispositifs de la protection de l'enfance et de périnatalité.

ACCOMPAGNEMENTS (EN NOMBRE)	PERSONNES CONCERNÉES	ACTES RÉALISÉS
Femmes accompagnées	4	15
Hommes accompagnés	1	2
Partenaires mobilisés	4	10

L'activité a été impactée par l'absence partielle d'un professionnel. Le travail de partenariat a cependant été maintenu. 5 personnes ont été accompagnées. Cette offre reste un atout fort pour les bénéficiaires malgré une activité réduite en 2024 et témoigne des liens solides travaillés avec nos partenaires.

Le travail se poursuit avec l'objectif de mise en place d'une consultation addictologie au sein du Pôle Mère Enfant de l'Hôpital de Trévenans et la participation toujours régulière au staff psycho social proposé par l'équipe de maternité. L'accompagnement aux problématiques de tabac rencontrées dans la majorité des situations sera à développer (formation des professionnels en 2025).

III.1.d. Les interventions en maison d'arrêt :

Le CSAPA intervient au sein des maisons d'arrêt de Belfort et de Montbéliard pour le soin et la préparation à la sortie. Les intervenants proposent des entretiens individuels.

Il s'agit permettre la parole autour des consommations, de créer un lien et de faire connaître nos services et missions. Cela rendra plus facile une démarche de soin, pendant ou après la détention. L'intervenant, en partenariat avec l'unité sanitaire accompagne aussi la personne détenue dans le sevrage physique et psychologique ainsi que dans la contrainte de l'arrêt des consommations compte tenu du contexte. L'équipe participe de manière hebdomadaire à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) où sont abordées chacune des situations des arrivants.

La coordinatrice est chargée, quant à elle, de la préparation à la sortie et fait le lien entre les différents acteurs, en vue de la réinsertion socio-professionnelle (santé, logement, emploi, insertion, justice, ...). L'objectif est d'établir un projet de soin médico-psycho-socio-éducatif individualisé pour la sortie. Selon les besoins et les attentes de la personne, la coordinatrice l'accompagne dans l'ensemble des démarches à réaliser (dossier SIAO, CMUC, RSA, aide juridictionnelle, aménagements de peines en lien avec le SPIP, permissions de sortie pour des démarches à l'extérieur, mise en place des Journées d'Accueil Personnalisé...).

INTERVENTIONS EN MAISON D'ARRÊT (EN NOMBRE)	N-1	N
Usagers	151	129
Consultations	767	518

ACTIVITES DE GROUPES	DUREE DE L'ATELIER	REUNIONS DE GROUPES	PERSONNES CONCERNÉES
Groupes d'informations	1H30	3	12

Nous constatons une légère baisse de nombre de personnes rencontrées : le remplacement d'un infirmier parti et de la coordinatrice pendant sa formation ont été partiels ou différés mais effectifs grâce à d'autres professionnels qui ont pris le relais pour assurer la continuité des prises en charge engagées.

Le rajeunissement du public déjà constaté en 2023 nous a poussés à maintenir en 2024 des temps d'informations collectifs qui permettent d'aborder la question des préjugés, le renforcement et la valorisation des compétences psychosociales et la présentation de notre rôle en détention. Ces temps conduisent quasi systématiquement à une prise de rendez-vous individuel.

III.1.e. Les consultations avancées :

Les consultations avancées avec nos collègues du CSAPA Soléa dans les communes de Ornans, Delle, L'Isle sur le Doubs et Pont de Roide permettent un réel travail de proximité avec les acteurs locaux. La communication sur cette offre reste un enjeu pour permettre et faciliter les orientations des personnes.

CONSULTATIONS AVANCEES	NOMBRE D'USAGERS		NOMBRE D'ACTES	
	N-1	N	N-1	N
L'Isle sur le Doubs	14	20	29	57
Pont de Roide	24	23	76	108
Delle	30	38	75	78

Les files active sont en légère augmentation avec un nombre d'entretiens globalement à la hausse. Le travail de partenariat réalisé sur ces territoires permet de faire davantage connaître les consultations.

III.1.f. Le Dispositif d'Appartements Thérapeutiques en Addictologie (DATA) :

Le DATA est doté d'une équipe mobile de travailleurs sociaux rattachée à l'ADDSEA, qui travaille en Franche Comté avec chaque CSAPA référent d'un ou plusieurs appartements sur sa ville. Notre CSAPA est référent de 2 appartements à Montbéliard et 1 à Belfort. Il s'agit d'un dispositif de soin résidentiel visant plusieurs objectifs : renforcer et prolonger l'action thérapeutique engagée ; favoriser les interactions sociales et le renforcement des compétences personnelles, travailler l'autonomie avec un soutien adapté, initier une démarche de prise en charge et faciliter l'accès aux soins pour les personnes géographiquement isolées.

Deux personnes accueillies ont quitté le dispositif en janvier 2024. Malgré un turn over au sein de l'équipe DATA et un changement de professionnel référent des orientations ont été réalisées. Cependant elles n'ont pu être retenues du fait de situations complexes ne remplissant pas les critères du dispositif.

Une rencontre avec la nouvelle équipe DATA au dernier trimestre 2024 a relancé la dynamique du dispositif et l'occupation des logements. Deux candidatures ont été étudiées dont une retenue entrée dans le dispositif début 2025.

III.1.g. Les Journées d'Accueil Personnalisé et les temps d'activités collectives :

Cette offre est un outil complémentaire à l'accompagnement individuel. Elle propose aux personnes un accompagnement dans le quotidien pour passer d'un mode de vie centré sur le produit à un mode de vie plus autonome et créatif en redécouvrant leurs capacités, leurs compétences et leurs goûts. Le travail fait renforce la confiance et l'estime de soi. Les expériences vécues à travers ces journées et temps collectifs permettent à la personne de transposer ce qu'elle a fait avec un professionnel à l'extérieur, seule, en tant que citoyen à part entière. Elles sont proposées par le référent et formalisées par la signature d'un contrat mentionnant les objectifs, la fréquence et les engagements à respecter.

La journée débute à 11H pour se terminer à 16H, avec possibilités d'adaptation. Les courses et la confection du repas sont faites avec l'utilisateur, l'après-midi est consacrée à des activités en lien avec le projet et les objectifs définis par la personne. Les activités sont diverses : atelier d'écriture, activités manuelles, sportives et/ou culturelles, démarches administratives, accompagnements extérieurs... L'utilisateur peut être seul ou avec d'autres en fonction des disponibilités des accueillants, mais également des compatibilités entre usagers.

JOURNEES D'ACCUEIL PERSONNALISE (EN NOMBRE)	N-1	N
Usagers accueillis	16	7
Journées réalisées	27	14

7 usagers (4 hommes et 3 femmes) ont bénéficié de ces journées, soit 70 heures d'accompagnement : ateliers cuisine, marche et vélo, visite d'un musée, activités loisirs (cinéma, jeux de société), accompagnement aux démarches administratives.

La baisse des journées est principalement due à la mobilisation des professionnels référents sur d'autres missions du CSAPA pour soutenir la continuité lors d'absences.

La consolidation du contexte RH en 2025 devrait permettre de proposer cette offre de manière plus continue, la régularité étant un point important pour les usagers. Des flyers présentant cette offre sont en cours d'élaboration.

III.1.h. Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) :

Les CJC, créées en 2004, concernent les jeunes de 12 à 25 ans et leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : alcool, cannabis, jeux vidéo, utilisation d'Internet... L'évaluation des situations est réalisée avec trois entretiens maximum et les personnes sont ensuite, si besoin, orientées vers le professionnel adéquat (CSAPA, Médecins de ville, CMPP...).

Nous proposons un temps de permanence distinct des autres activités.

Des créneaux spécifiques ont été réservés le samedi matin de 9h00 à 12h00 à Montbéliard uniquement sur RDV. Cependant, pour répondre aux besoins, nous accueillons aussi les usagers pendant nos plages d'ouverture en semaine.

A Belfort, une permanence dédiée dans un lieu spécifique est proposée les mercredis de 14h00 à 17h00, en partenariat avec l'AAF.

L'antenne d'Héricourt ne porte pas de CJC. Toutefois, le public peut être accueilli aux horaires d'ouverture du centre. Des permanences CJC hors les murs sont organisées à la MDA de Belfort, à l'Epide en partenariat avec l'AAF. Également, 2024 a permis de redynamiser le partenariat avec la Régie de quartiers de Belfort, à travers plusieurs rencontres intégrant les encadrants des chantiers de travail, dont le lien avec les jeunes travailleurs permet une orientation plus fluide vers nos permanences depuis le dernier trimestre.

III.1.i. Les stages de sensibilisation à l'usage de stupéfiants :

Suite à une mesure judiciaire en lien avec des stupéfiants, les magistrats peuvent condamner des auteurs d'infractions à un stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants. L'objectif est d'amener une réflexion autour des conduites addictives afin que les personnes puissent mieux se situer dans leurs usages et bénéficier de connaissances sur les dispositifs en addictologie, s'ils souhaitent un accompagnement pour eux ou leur proche.

STAGES DE SENSIBILISATION A L'USAGE DE STUPEFIANTS	NOMBRE DE STAGES		PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N	N-1	N
Montbéliard	5	6	37	20
Belfort	5	4	31	31

Les stages à Montbéliard ont été interrompus jusqu'au mois d'avril puis repris. France Victimes ne pouvant plus assurer les interventions pour le module juridique, il a été proposé par le tribunal l'intervention d'un Délégué du Procureur, sur le modèle mis en place sur Belfort. L'expérience de cette intervention est positive, les participants apprécient les échanges avec un professionnel de la justice.

La baisse constatée depuis plusieurs années s'explique également par la nouvelle loi permettant aux magistrats de prononcer une peine d'amende forfaitaire, qui se substitue alors à la condamnation à réaliser un stage.

III.1.j. La prévention :

La mobilisation des professionnels pour la continuité des accompagnements CSAPA dans un contexte d'absence a impacté l'activité de prévention. Cependant nous avons poursuivi le travail de sensibilisation des partenaires du territoire au référentiel de prévention des addictions. Ces actions sont un travail de longue haleine pour faire passer les messages de développement des actions de prévention axées sur les compétences psychosociales, et le déploiement de programmes probants.

La prévention ne peut se réduire aux interventions ponctuelles souvent demandées en première intention. Nous devons expliquer et convaincre les multiples partenaires de l'impact positif de ces programmes et actions construites, qui dépasse celui des interventions ponctuelles tant sur le plan individuel que collectif.

Cependant, leur déploiement reste complexe, mobilisant des ressources humaines et logistiques pour le partenaire. L'adaptation des programmes aux réalités de terrain est un enjeu.

Cette mission nécessite de structurer davantage notre équipe de prévention et d'animer une coordination renforcée avec un interlocuteur unique interne qui va sensibiliser les partenaires, soutenir les professionnels qui interviennent. Cette réflexion en cours d'année conduira à un recrutement dédié à cette mission en 2025, financé sur des reliquats de crédits non reconductibles.

Les réalisations 2024 ont concerné :

- La poursuite du programme Primavera à Valentigney où le collège est entré dans la boucle du déploiement du programme. En revanche, le programme de Blamont s'est arrêté au CM2, le collège, pris par d'autres projets, s'est désengagé.
- L'expérimentation des Programmes PROTECT et OPERA. Le déploiement d'actions de prévention construites s'est poursuivi
- La poursuite du travail avec le DITEP Saint Nicolas qui devrait conduire à la mise en place d'une prévention construite inspirée du programme PSFP 12-16 ans.
- La poursuite des travaux avec le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé Nord Franche-Comté (participation à 7 temps de travail).

Un partenariat étroit avec la DT ARS Nord Franche-Comté, qui nous apporte son soutien dans le développement de cette mission, est à l'œuvre. Grâce à ce soutien, un rapprochement avec les acteurs de la protection de l'enfance dans le territoire de Belfort a été initié.

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATIONS :

Au-delà des partenariats habituels dont l'AAF à Belfort, nous avons poursuivi les travaux engagés avec les services d'hébergement.

L'élaboration du travail partenarial depuis 2022 a permis aux professionnels du CSAPA de rejoindre l'équipe du CAARUD pour réfléchir à l'organisation de notre présence au sein des structures d'hébergement.

A Montbéliard, notre présence sur un temps de repas ne s'est pas révélée être pertinente (peu de personnes présentes, et un public majoritairement constitué de famille et d'enfants). Suite à des modifications au sein de l'équipe du CHRS, les professionnels du CSAPA se sont rendus disponibles pour recevoir les nouveaux professionnels et présenter nos offres de services. Les échanges se poursuivent avec une rencontre début 2025 pour repenser les modalités de présence des professionnels du CSAPA au sein de CHRS avec en parallèle, des actions collectives et rencontres réunissant plusieurs partenaires pour mieux communiquer avec le public.

A Belfort, les travaux engagés en 2023 se sont concrétisés en fin d'année avec la signature d'une convention entre le CAARUD/CSAPA et la Fondation Armée du Salut pour l'organisation de permanences mensuelles à l'accueil de jour début 2025. Par ailleurs, le CSAPA et L'Armée du Salut se sont inscrits dans le déploiement d'un projet piloté par la Fédération Addiction sur la Réduction des Risques en Hébergement.

Par ailleurs, le CSAPA s'est associé à l'ARACT qui décline en région, le projet Prev'Camp financé par le FDLCA et piloté par la CNAMTS. Ce projet permet d'accompagner les entreprises à mettre en place des démarches de prévention des conduites addictives en milieu professionnel. En effet, des entreprises se sentent démunies face à certaines situations complexes et expriment des demandes d'appui personnalisé.

Le projet travaillé avec l'ARACT et l'Union Régionale BFC de la Fédération Addiction propose une approche globale mêlant les aspects santé, sécurité et organisationnel. Un financement dédié permet d'accompagner deux entreprises volontaires choisies par l'ARACT. Le CSAPA Le Relais Equinoxe est positionné pour l'une d'elles : Les Jardins du Montvaudois à Héricourt. L'action a débuté fin 2024 et se poursuit en 2025.

Le partenariat entre le CSAPA et les professionnels du Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP) St-Nicolas s'est poursuivi. Un diagnostic partagé a été réalisé entre les équipes qui a permis d'envisager le déploiement d'un programme inspiré du programme probant de soutien aux familles et à la parentalité. Le développement des compétences psychosociales étant déjà inscrit dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement au sein du DITEP, l'environnement est favorable à la promotion de la démarche de prévention.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Cette année encore, il a été complexe de réunir les usagers autour d'un groupe d'expression. Nous avons toutefois proposé à deux reprises, des groupes de paroles autour d'une collation en communiquant largement autour des dates. Cette expérimentation à Belfort, n'a mobilisé qu'un usager à chaque fois, ne créant pas l'échange souhaité.

L'enquête de satisfaction annuelle portant sur des thématiques larges et permettant de déposer plus facilement le ressenti de chacun sur son accueil au CSAPA a eu lieu. L'échantillon n'est pas représentatif du public accueilli mais fait émerger des suggestions et des axes d'amélioration proposées : une meilleure accessibilité des locaux sur certains

sites, le besoin de réaménager les espaces d'attente sur certains sites, le souhait de voir des horaires d'ouverture plus larges...

Également, la mise en place de l'outil dédié aux plaintes et réclamations est systématiquement soumis au public. Bien que non utilisé en 2024, il est de mieux en mieux identifié.

La participation des usagers à la démarche d'évaluation a en revanche été effective, de même que leur expression lors de l'AG de l'Association.

IV. CONCLUSION

Malgré les difficultés en matière de ressources humaines rencontrées, les équipes ont su s'adapter et se mobiliser grandement pour permettre de soutenir la continuité des activités tant dans notre mission du soin que de prévention. Les priorisations ont impacté le fonctionnement du CSAPA mais permis d'éviter des ruptures de soins. Le manque de ressources médicales mobilisables tant à l'interne que dans le droit commun sont une préoccupation, renforcée début 2025. Il nous faudra trouver des solutions pour d'une part permettre la prise en charge médicale du public et d'autre part sécuriser les professionnels.

La réalisation de l'évaluation, au-delà de l'aspect réglementaire, a permis de valoriser le travail mené par les équipes au profit du public accompagné. Une valorisation qui rassure, motive et impulse une dynamique pour poursuivre nos actions dans une démarche qualité continue.

L'année 2025 sera le début de la mise en œuvre de notre nouveau CPOM, qui expose des objectifs clairs et de nouvelles actions à mener. Notre feuille de route sera le fil conducteur des prochaines années avec de forts enjeux et des changements à opérer :

- ✓ Une organisation du service à repenser pour dégager du temps et mettre en place de nouvelles actions,
- ✓ Le développement d'actions collectives au sein des services, jusqu'alors peu ou pas déployées,
- ✓ L'intégration par les professionnels dans leurs pratiques de la prise en charge du tabac, avec la mise en œuvre de formations dédiées,
- ✓ Le déploiement de programmes de prévention construits et probants qui va nécessiter de structurer et organiser davantage cette mission. Le recrutement d'un chargé de mission prévention sur 18 mois sera effectif dès 2025.

Enfin, 2025 sera également le déploiement d'un projet innovant, financé dans le cadre du FDLCA pour trois années. Le dispositif Re'Pair est un programme axé autour de la justice résolutive de problèmes ayant pour objectif la lutte contre la récidive des jeunes de 18 à 25 ans ayant des addictions ou des comportements à risques.



30 FG DE BESANÇON
 25200 MONTBÉLIARD
 TEL : 03.81.31.29.41
 POLE-ADDICTOLOGIE.NFC@AHS-FC.FR
 4 RUE G. KOEHLIN
 90000 BELFORT
 TEL. : 03.84.26.12.20
 K-MOBILE
 TEL. : 06.85.11.08.91



DIRECTRICE :
 MME MAUD CAVERZASIO

CAARUD ENTR'ACTES

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Décision ARS du 28/06/2010 (*)
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.106 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022 (**)
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Prestation en milieu ordinaire
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes ayant des pratiques addictives

(*) (**) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'association ALTAU par l'association AHS-FC.

Le CAARUD Entr'actes œuvre pour un accueil sans condition et un accompagnement des usagers de drogues précarisés et/ou isolés.

Le service regroupe deux centres à Belfort, Montbéliard, et une unité mobile rayonnant sur le territoire Nord Franche-Comté. Il assure le fonctionnement des dispositifs de réduction des risques dans l'aire urbaine.

Entr'actes accueille toutes personnes désireuses de trouver un lieu convivial où se poser dans un cadre collectif pouvant ouvrir selon les demandes à un suivi individualisé. Les missions générales du CAARUD sont l'accueil sans préalable, l'accès aux soins et aux droits sociaux, le travail de rue et en milieu festif, la gestion du matériel de prévention, un rôle de médiation et enfin d'alerte.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. File active :

La file active globale est de 338 usagers, toutes actions confondues, ce qui représente :

- ✓ 5 022 actes
- ✓ 5 326,25 heures d'accompagnement.

La somme des files actives de Montbéliard, Belfort et de l'Unité Mobile s'élève à 366 personnes. En effet, nous recensons 28 personnes dites « doublons » qui ont sollicité et/ou fréquenté plusieurs sites.

FILE ACTIVE	MONTBÉLIARD		BELFORT		UNITÉ MOBILE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
File active usagers :	110	141	176	201	28	24
Dont usagers vus une seule fois	56	75	102	113	6	9
Dont nouveaux patients	48	76	103	121	11	3

En 2023, la file active globale était de 284 usagers et 4 755 actes correspondant à 4 741,75 heures d'accompagnement. Nous observons une augmentation de la file active, ainsi que du nombre d'heures, témoignant d'une plus grande fréquentation du CAARUD, avec l'accueil de nouveaux usagers mais également d'une hausse des accompagnements en milieu festif. Le bouche à oreille fonctionne bien et il n'est pas rare de voir arriver de nouveaux usagers avec des personnes déjà accueillies. L'accompagnement dans les démarches individuelles est globalement plus complexe et nécessite plus de temps.

En 2024, quatre usagers ont perdu la vie, sans toujours connaître les causes du décès. Ces événements ont marqué le public, l'équipe et ont nécessité de prendre en charge les émotions ressenties. La formation de plusieurs professionnels à la thématique du deuil facilite le recueil des émotions du public et de l'équipe.

II.1.b. Typologie des actes éducatifs :

ACTES EDUCATIFS	N-1	N
Accueil / Refuge / Lien social	1 955	2 166
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (modes de consommation, récupération de matériel, risques infectieux et sanitaires...)	771	756
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	1 726	1 801
Soins infirmiers	42	64
Orientation médicale (substitution, médecine de ville, psychologue)	15	16
Réassurance	24	40
Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...)	15	16
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...)	199	147
Logement (court et moyen séjour, logement autonome, maintien dans le logement...)	7	9
Formation et emploi (accès et recherche formation, emploi, maintien dans l'emploi...)	1	7
TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS	4 755	5 022

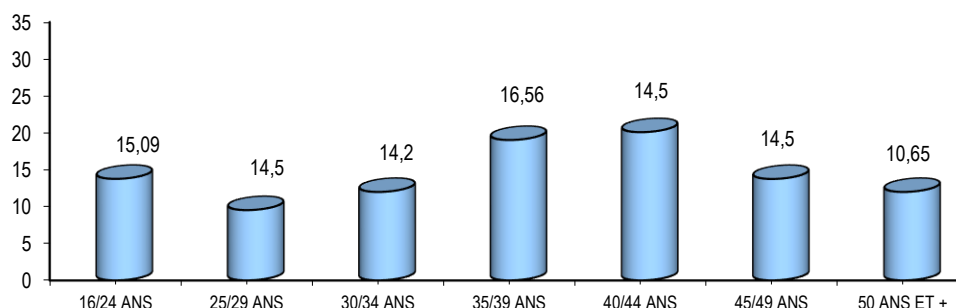
Tout comme le nombre d'heures d'accompagnement, le nombre d'actes est en augmentation. Les situations, de plus en plus complexes nécessitent d'intervenir sur différents champs simultanément. L'accompagnement dans les démarches nécessite bien souvent de nombreuses rencontres, qui facilitent le maintien du lien et la mobilisation de l'utilisateur dans la durée mais avec un parcours administratif souvent complexe et périlleux. Dès lors, nous pouvons affirmer que les temps de prise en charge se sont renforcés. Par ailleurs, l'équipe fait état d'un public plus précaire, qui sollicite davantage l'organisation d'ateliers cuisine. Les usagers manifestent fortement un besoin de s'alimenter, besoin primaire de moins en moins assouvi.

II.2. LE PROFIL DES USAGERS :

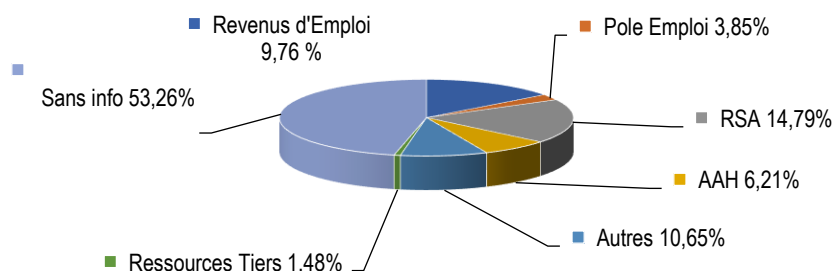
- ✓ Hommes : 76,63 %
- ✓ Femmes : 23,37 %.

Moyenne d'âge : 36,5 ans.

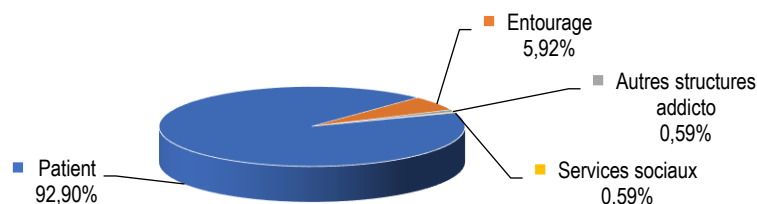
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



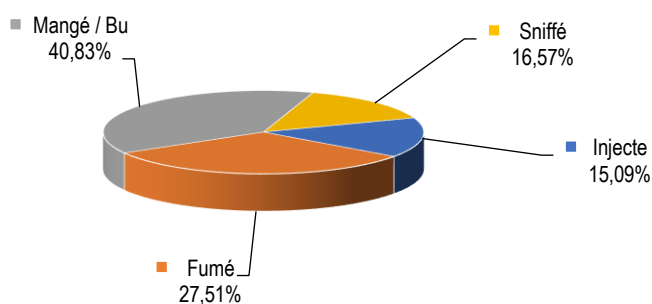
ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



PRODUIT MOTIVANT LA DÉMARCHE

PRODUIT MOTIVANT LA DEMARCHE	PERSONNES CONCERNEES
Alcool	121
Tabac	6
Cannabis	49
Opiacés	43
Cocaïne, crack	94
Amphétamines, Ecstasy, LSD	8
Médicaments psychotropes détournés	3
Traitements de substitution détournés	4
Drogues de synthèse	10

MODE DE CONSOMMATION



III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES :

III.1.a. L'accueil collectif :

La fréquentation des collectifs a augmenté en 2024, avec la présence d'usagers de manière plus continue sur les temps d'ouverture. Le public, plus précaire, présente une grande fragilité en matière de santé mentale, ce qui complexifie souvent la gestion des collectifs. Une augmentation des comportements violents entre usagers a été constatée. La gestion des situations qui en découlent a compliqué le développement d'activités collectives.

Toutefois, l'accueil d'une stagiaire BPJEPS a permis un renfort pour poursuivre les ateliers culinaires, toujours très appréciés et vecteurs de lien social pour notre public. Ces temps de convivialité ont été bénéfiques pour ressouder les

groupes et valoriser les participants au service du collectif. Ils apparaissent également comme des moments privilégiés en périodes de fêtes, qui pallient l'absence d'entourage pour beaucoup d'usagers.

Les sorties inter-CAARUD se sont poursuivies, toujours dans l'idée de rassembler et favoriser les dynamiques de groupes, au travers d'une randonnée au bassin de Champagny et d'un barbecue à l'Etang des Forges. Elles n'ont pas été aussi nombreuses que les autres années.

Le public apprécie ces temps extérieurs qui représentent un excellent outil en matière de réduction des risques et une occasion d'évoluer dans un environnement éloigné des consommations.

Le partenariat avec l'école des Feunus à Sainte Suzanne a été renouvelé et a, cette année encore, été un succès. Un nombre de boîtes de Noël important a été récupéré. Les usagers ont pu témoigner de leur reconnaissance par la rédaction d'une carte réalisée collectivement, à destination des enfants de l'école, provoquant un moment d'échange et de solidarité.

Enfin, l'équipe constate, comme chaque année, des alcoolisations massives devant les services, lesquelles provoquent souvent, au fil du collectif, des comportements agressifs entre usagers. La gestion de ces comportements par l'équipe engendre de manière plus récurrente de la violence verbale envers les professionnels. Face à ses difficultés, différents outils sont développés pour tenter de réduire ces alcoolisations massives : proposition de bière sans alcool, mise à disposition de casiers à l'intérieur des services dont l'utilisateur peut solliciter la clé pour entreposer sa boisson et ainsi éviter une consommation rapide.

De plus, nous avons engagé une démarche de formation et d'accompagnement avec Modus Bibendi sur la réduction des risques alcool (RDRA). Une journée de sensibilisation à la RDRA avait été réalisée en novembre 2023 en présence des salariés du Pôle Addictologie mais également de partenaires (justice, hébergement, social...). Elle a permis d'asseoir la volonté de nous engager dans cette démarche RDRA au niveau du pôle. Compte tenu du nombre de professionnels, il a été décidé d'inscrire en priorité l'équipe CAARUD. Plusieurs journées de formation mais aussi d'accompagnement ont eu lieu sur 2024 pour réfléchir à la mise en œuvre concrète de la démarche. Le travail se poursuit en 2025.

III.1.b. Les soins :

Au-delà de proposer un espace pour l'hygiène corporelle, il s'agit de prodiguer par les infirmières des soins dits de « bobologie », de conseiller, d'informer sur des problématiques de santé spécifiques, d'orienter vers la médecine de ville, les services d'urgence mais également de promouvoir la santé (vaccination, dépistage...).

L'absence de couverture sociale, de plus en plus observée chez le public accueilli, complexifie l'accès aux soins. Également, la difficulté de trouver un médecin acceptant de suivre de nouveaux patients représente un grand frein pour orienter le public vers une prise en charge médicale adaptée. Pour essayer de pallier cette difficulté, au-delà de l'orientation possible vers le médecin du CSAPA, le médecin intervenant au sein de l'Armée du Salut de Belfort a pu être sollicité à plusieurs reprises. L'accompagnement physique auprès des services d'urgence a été plus fréquent, notamment pour le public réticent, se trouvant en difficulté pour faire état de problématiques de santé ou dans l'incapacité de se déplacer.

L'offre de service de dépistage par le biais des TROD a été organisée autour de 2 journées thématiques, lors des temps d'ouverture des collectifs. Ce format a été pensé pour que cette offre soit mieux visible et utilisée par notre public. Les tests ont concerné le dépistage du VIH, de l'hépatite B et C. La communication en amont avec la création d'affiches a permis l'échange sur ces maladies, leur dépistage, les nouveaux traitements, et favorise les orientations sur les CeGIDD(s), lorsque nécessaire. Les temps consacrés à la réalisation de ces dépistages ont permis d'échanger individuellement sur les questions de santé. Ces journées seront poursuivies de façon collective en 2025.

4 personnes ont bénéficié d'un TROD cette année (3 pour VIH/VHC/VHB et 1 pour VIH/VHC).

III.1.c. Les droits sociaux :

Les demandes d'accompagnement à l'accès aux droits sociaux sont de plus en plus nombreuses. Pour beaucoup, elles nécessitent soit un accès à internet, soit un numéro de téléphone pour valider les accès, ce qui complexifie les démarches et leur durée. Les accompagnements physiques auprès des différentes institutions sont plus fréquents pour démêler les situations bloquantes, qui s'accumulent. Beaucoup de dispositifs sont saturés et connaissent des délais d'attente plus longs. Mobiliser ce public de plus en plus précaire, avec une temporalité longue est un exercice compliqué.

Face à ces difficultés, un partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort a été contractualisé. Chaque professionnel a désormais un accès partenaire sur le site de la CPAM du territoire afin

d'accélérer la prise en charge des situations complexes. Cette offre n'existe pas à ce jour pour la CPAM du Doubs. Il conviendra de continuer le travail de proximité avec les partenaires les plus impliqués sur ces questions pour pouvoir faciliter les démarches.

III.1.d. L'Aller vers :

- ✓ Les interventions en milieu festif :

Il s'agit d'aller à la rencontre du public tant sur les festivals que dans les salles de concert. Un stand de réduction des risques composé de différents espaces (documentation, chill out, distribution de matériel) est proposé au public qui peut s'informer, échanger avec les intervenants sur les risques liés à la fête. Le public peut également bénéficier de matériel de réduction des risques et d'un accompagnement en cas de difficultés suite à une prise de produits.

La baisse des interventions (15 contre 18 en 2023) entraîne une diminution du nombre de passages avec toutefois une augmentation des accompagnements réalisés. Plusieurs festivals ont connu des conditions météorologiques défavorables provoquant, pour certains, la fermeture du site festif une journée complète. Même si notre présence est de mieux en mieux identifiée par le public, certaines interventions n'ont pas obtenu une visibilité suffisante : emplacement peu ou pas adapté parfois modifié au moment de l'installation. La place réservée au stand a un impact fort sur notre visibilité et donc sur le public touché. Nous devons mieux définir et négocier avec les organisateurs les conditions de nos interventions. Le développement accru des maraudes pourrait être une alternative lorsque les emplacements fixes ne peuvent être adaptés.

Toujours dans un souci d'être davantage repéré par le public, un travail autour de l'identité visuelle et de l'attractivité de notre stand est en réflexion, tout comme le travail d'outils de communication.

INTERVENTIONS EN MILIEU FESTIF	NOMBRE DE SOIRÉES	NOMBRE DE PASSAGES	NOMBRE D'USAGERS ACCOMPAGNÉS	NOMBRE D'ACTES
Moloco	4			
Festival Rencontres et Racines	3 jours	3824	54	94
Festival du Bockson	2 jours			
Poudrière Belfort	4			
FIMU Belfort	3 jours			
Festival Eurockéennes	4 jours	8168	88	187
Festival Contreforts	2 jours			
Résidence secondaire Eurockéennes	1			

Pour 5 évènements festifs, nos équipes n'ont pas pu être présentes en raison de sollicitations faites dans des délais courts : Festival de l'ours à Giromagny, Soirée Electro de La Citadelle à Belfort, Les 20 ans de l'association Rocking Chaise, La tournée des Bars à L'Axone à Montbéliard et une soirée étudiante au Moloco à Audincourt. Du matériel de réduction des risques a pu être mis à disposition des partenaires. Il s'agissait de matériel pour lequel la délivrance ne nécessitait pas de formation particulière (bouchons d'oreilles, préservatifs, plaquette de services...).

- ✓ L'unité mobile appelée K-Mobile :

L'unité mobile permet l'accès au service pour les personnes ne pouvant se rendre sur les différents centres. L'équipe mobile a poursuivi le développement du maillage territorial en termes de rencontres partenaires. L'équipe constate que le moyen de communication le plus performant reste le « bouche à oreille ». Nous n'avons encore, à ce jour, aucun usager résidant dans le secteur d'Héricourt.

Nous constatons une difficulté à développer ce service, avec une file active stagnante. Nous restons en contact avec différents partenaires, notamment les centres communaux d'action sociale, qui peuvent être à l'origine d'orientations et d'informations concernant les lieux de réunions d'usagers, qu'il serait intéressant de rencontrer lors des déplacements de l'équipe. Des échanges nombreux ont été réalisés avec une commune, qui nous a signalé une personne à la rue avec différentes problématiques. La personne informée de notre existence n'a pas fait la démarche de nous contacter. Des tentatives de rencontres dans les lieux de squat de la personne qui nous ont été communiqués par la mairie ont été faites sans succès mais montrent l'importance de ce travail de proximité. Les communes peuvent être un réel relais pour communiquer notre existence mais également nous informer de lieux de rassemblement.

Notre participation à différentes instances telles que CLS, CISPD, PTSM nous permet de communiquer sur notre service, mais ne suffit pas à développer l'activité. Un travail de stratégie de développement est à intensifier en 2025 pour assurer une plus grande présence dans certains secteurs.

Enfin, le relais avec l'équipe mobile de Vesoul, en capacité désormais de répondre au besoin du territoire de Lure, s'est fait dans de bonnes conditions. Les usagers de Lure ont été informés de leurs interventions et leurs contacts ont été transmis.

III.1.e. L'accès à du matériel de réduction des risques et des dommages :

Il s'agit de prévenir et de réduire les risques infectieux (VIH, VHC, VHB) en développant des messages de prévention, en adaptant des outils aux nouveaux messages, en permettant l'accès gratuit aux outils de réduction des risques efficaces et adaptés et en assurant la récupération et la gestion des déchets à risques infectieux.

MATERIEL PRINCIPAL DE RDR DISTRIBUES	N-1	N
Seringues	38 501	45 273
Pipes coudées	3 033	2 275
Kit base	5 293	6 351
Kits sniff (2 feuilles)	36	36
Carnet Roule Ta Paille (10 feuilles)	1 048	1 192
Feuilles aluminium	32 700	12 756

Un partenariat formalisé avec un réseau de pharmaciens qui participe au Programme d'Echange de Seringues (livraison et récupération du matériel) permet un taux de récupération de seringues en augmentation par rapport à l'année précédente. La mise en place de containers plus grands pourrait expliquer cette tendance, sans exclure l'hypothèse qu'une partie de seringues distribuées en 2023 aient été récupérées en 2024.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, le CAARUD organise également la mise à disposition de matériel en vrac sur les différents sites du CSAPA.

Des posters de présentations du matériel disponible sur les stands tenus lors d'événements festifs participent aussi à une meilleure communication sur le sujet. L'offre de service est de ce fait bien identifiée par notre public.

Le matériel distribué varie en fonction des modes de consommations des usagers. Nous constatons des variations à la hausse ou à la baisse de différents matériels. Nous constatons une consommation plus importante de cocaïne basée administrée par inhalation avec l'utilisation des kits base. Également, l'équipe constate une forte diminution de la distribution des feuilles d'aluminium, sans explication particulière.

III.1.f. La médiation :

Compte tenu de l'implantation du CAARUD à Belfort et Montbéliard, une attention particulière doit être portée pour créer ou recréer du lien avec le voisinage et établir le dialogue. L'année 2024 n'a pas permis de rencontres avec le voisinage. La dynamique des collectifs n'était pas favorable à ces réunions et des absences de professionnels ont permis moins de temps pour l'organisation de ce type d'événements. Cependant, les équipes restent vigilantes aux potentielles sollicitations du voisinage et ont pris le temps de rencontrer une nouvelle entreprise installée à proximité du CAARUD de Montbéliard. Les solutions mises en place lors de la dernière réunion de voisinage 2023 sont toujours d'actualité et fonctionnent bien. Les voisins ont la possibilité de contacter le numéro communiqué en cas de nuisances sur les temps d'ouverture. Les membres de l'équipe restent vigilants et rappellent régulièrement aux usagers ce qu'il avait été convenu lors de cette réunion.

La concrétisation de notre projet immobilier à Montbéliard facilitera les relations avec le voisinage, les locaux ayant été pensés pour un accueil moins exposé à l'espace public. Le voisinage du nouveau site a été rencontré à plusieurs reprises dans le cadre du début des travaux.

Une réflexion est portée autour d'échanges avec les forces de l'ordre pour faciliter leurs interventions sur les collectifs, en cas de besoin. En effet, la venue des pompiers est parfois associée à celle des forces de l'ordre. Il nous semble important de clarifier nos missions et les périmètres d'intervention de chacun. Des rencontres police nationale/police municipale sont envisagées en 2025 à Montbéliard.

III.1.g. Le dispositif Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) :

TAPAJ est un programme national d'insertion spécifique qui permet aux jeunes consommateurs de produits psychoactifs, en situation de précarité, d'isolement, de décrochage..., une entrée progressive mais immédiate dans le monde du travail commençant par des missions de 4 heures, sur un emploi réel mais non qualifié, payé à la fin de chaque journée.

En 2024, 46 plateaux de travail soit 338 heures et une file active de 18 tapajeurs. Depuis le début du déploiement du dispositif, 33 tapajeurs ont participé à des chantiers dont 5 ont fait l'objet d'une sortie positive. Il faut entendre la sortie

positive au sens large : sortie vers de l'emploi, de la formation mais aussi amélioration de la situation par une entrée dans le soin, accès à un hébergement, projet personnel ou familial réalisé...

Cette année a été consacrée à la poursuite du travail engagé avec le développement des plateaux de travail dans les communes volontaires de Pays Montbéliard Agglomération, financés dans le cadre du Contrat de ville avec une participation d'un financement Etat Cité de l'Emploi.

Le travail entamé en 2023 pour développer TAPAJ dans le territoire de Belfort avec le soutien de TAPAJ France s'est concrétisé par un conventionnement avec le service médiation de la Ville de Belfort et avec Territoire et Habitat 90. Une première année prometteuse avec plusieurs orientations extérieures (Mission Locale, maison d'arrêt...) résultant d'une meilleure identification du dispositif par les partenaires.

Au-delà de rechercher des plateaux de travail, le développement du dispositif nécessite un vrai travail de proximité avec les différents partenaires orienteurs du public, pour qui TAPAJ représente un levier. Un rapprochement avec d'autres associations intermédiaires présentes sur les secteurs où le dispositif tend à se développer est nécessaire. En 2024 nous avons conventionné avec l'association Intermed à Delle, qui s'ajoute aux associations intermédiaires, avec qui nous travaillons déjà : Energie emploi (Belfort), Défi (Valentigney), Héricourt Multi Services (Héricourt).

Des plateaux de travail sur le secteur de Delle sont déjà programmés en 2025. Le déploiement dans le territoire d'Héricourt n'est en revanche pas encore effectif.

Le dispositif, désormais bien identifié par les partenaires locaux ne se substitue pas aux autres dispositifs existants. Sa complémentarité se vérifie, face au constat de l'augmentation des jeunes en errance et de la précarisation des moins de 25 ans. Le public commence progressivement à formuler des demandes d'accompagnement dans différents domaines : social, médical, addictologie... Nous souhaitons pouvoir proposer un planning plus soutenu permettant une activité plus régulière afin de maintenir la dynamique observée mais aussi tester quelques adaptations pour être au plus proche des besoins et réalités du public, comme un volume horaire et/ou une heure de démarrage différents.

Le comité partenaires 2024 se tiendra début 2025, les dates proposées en fin d'année 2024 n'ont pas permis la réunion des différents acteurs.

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATION :

Le partenariat avec les officines qui participent au Programme d'Echanges de Seringues se poursuit : 21 pharmacies (10 Territoire de Belfort, 11 Pays de Montbéliard, 0 sur Héricourt).

Les livraisons et les récupérations des DASRI sont l'occasion pour l'équipe d'échanger avec les pharmaciens sur leurs besoins et leurs difficultés. Le nombre de pharmacies intégrées au programme reste le même que l'année précédente, l'offre ayant déjà été présentée aux pharmacies du secteur sans souhait nouveau de participation. Toutefois, le travail pour identifier les pharmacies nouvelles se poursuit.

Les travaux engagés en 2023 avec le secteur de l'hébergement se sont concrétisés fin 2024 avec la signature d'une convention entre le CAARUD/CSAPA et la Fondation Armée du Salut de Belfort afin de permettre aux équipes d'assurer des permanences mensuelles au sein de l'accueil de jour début 2025. Une présence de nos professionnels est aussi souhaitée lors de temps spécifiques d'activités collectives ou de journées thématiques.

Les échanges sur une possible collaboration avec le CHRS de Montbéliard fin 2023 se sont poursuivis au premier trimestre avec la participation de deux professionnels à un temps de repas, représentant une première entrée en contact avec le public. Les contraintes organisationnelles de l'établissement n'ont pas permis de poursuivre ces rencontres. Un nouveau temps est prévu début 2025 pour redynamiser ce partenariat précieux et réajuster les modalités d'interventions.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des temps d'expression sont souvent mis en œuvre de manière informelle tout au long de l'année durant les accueils collectifs. Ils permettent d'échanger sur l'organisation des activités, en lien avec les envies des usagers et favorisent leur implication dans les projets. Ils sont aussi l'occasion de revenir sur des situations particulières collectives vécues pour recueillir l'appréciation de chacun.

L'enquête de satisfaction annuelle n'a pas permis d'obtenir un échantillon représentatif de la population présente au sein des CAARUD mais a été l'occasion pour les répondants d'avoir un espace supplémentaire d'expression. Il ressort une satisfaction de l'accueil et de l'accompagnement proposé, avec toutefois des axes d'amélioration suggérés : plus de moments conviviaux (sorties, atelier cuisine...), la rénovation des locaux actuels et toujours le souhait de voir le CAARUD ouvrir sur des horaires plus larges.

IV. CONCLUSION

La hausse des files actives en 2024 s'explique par une fréquentation plus importante des collectifs et par une hausse des accompagnements en milieu festif.

L'équipe est confrontée à des situations plus complexes avec un public vulnérable à problématiques sociales et de santé prégnantes. Les accompagnements se heurtent bien souvent aux dispositifs saturés : démarches administratives lourdes et longues, pénurie de médecins, manque de places en hospitalisation, secteur hébergement saturé... Les comportements violents entre usagers sont observés et peuvent impacter les professionnels qui tentent de gérer et contenir les situations. Il s'agira en 2025 de proposer une formation sur la gestion de la violence et développer nos partenariats avec les services de police.

Il conviendra également de soutenir par un travail de communication et le développement de l'activité du CAARUD mobile et le déploiement de TAPAJ dans l'ensemble du territoire de santé du Nord Franche-Comté. Une réflexion est en cours à l'échelle du Pôle Addictologie, pour initier une réelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

2025 verra également la poursuite de l'accompagnement de l'Association Modus Bibendi sur la mise en œuvre d'une démarche RDRA. Cette dernière devrait avoir un impact fort sur les collectifs et les comportements agressifs constatés ces derniers mois, lesquels sont bien souvent accentués par une consommation d'alcool massive.

Enfin, les locaux du CAARUD Belfort étant de moins en moins adaptés, le souhait d'investir un nouvel espace est envisagé. Des recherches sont en cours grâce à un soutien financier de l'ARS. Quant au CAARUD de Montbéliard, il s'agira de préparer son emménagement dans les nouveaux locaux début 2026.



MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION »

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION ENFANTS, ADULTES

- ACCOMPAGNEMENT,
HÉBERGEMENT ET INSERTION DES
PERSONNES MIGRANTES
- PROTECTION DE L'ENFANCE
- PROTECTION JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE
- INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

Cette mission concerne l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion sociale de personnes migrantes (mineurs et adultes) en Franche-Comté.

Elle vise également à accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes relevant de la Protection de l'Enfance assurée par les Départements et les juges pour enfants du Doubs et de la Haute-Saône, en proposant des accompagnements directs pour ces jeunes et des actions de soutien à la parentalité.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION	ETABLISSEMENTS OU SERVICES	LOCALISATION	CAPACITE AGREEE
PROTECTION DE L'ENFANCE SOIT 482 PLACES	CEP ST JOSEPH	FRASNE-LE-CHATEAU	117
	MECS ANDRE MARGUET	PONTARLIER	47
	ME PAS A PAS	MOIMAY	173
	DMNA 25	BESANÇON, PONTARLIER	112
	DMNA 70	FRASNE LE CHATEAU, VESOUL, BESANÇON	33
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE (DAHIS) SOIT 425 PLACES	SPADA FC	BESANÇON, PONTARLIER, MONTBELIARD	(1)
	CADA 25	BESANÇON	173
	CADA 70	FRASNE LE CHATEAU, GRAY	89
	HUDDA 25	BESANÇON	86
	CPH	BESANÇON	77
TOTAL MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION			907

(1) La capacité de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) ne s'exprime pas en places. Il y a eu 1 756 primo arrivants en 2024.

16 RUE GAMBETTA
BP 307
25017 BESANÇON



« DAHIS » :
SPADA - CADA 25 - CADA 70 – HUDA - CPH - DMNA 25 -
DMNA 70 – DISPOSITIF UKRAINE
TEL : 03.81.47.99.15 - FAX : 03.81.61.38.81
dahis@ahs-fc.fr

DIRECTRICE :

MME CLAIRE BRET

DAHIS

(DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE)

I. PRÉSENTATION

Activité présente depuis 2000 au sein de la mission « Action sociale et Insertion » de l'AHS-FC, le DAHIS est composé de 8 services et autres actions, répartis sur la Franche-Comté, destinés à l'accompagnement des migrants (mineurs non-accompagnés, demandeur d'asile, réfugiés, public ukrainien) :

L'accompagnement des demandeurs d'asile :

- ✓ Une Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) avec un bureau d'accueil à Besançon et une antenne à Montbéliard en partenariat avec l'ADSSEA dans le cadre d'une convention. La SPADA dépend du marché public OFII 2022-2024 dans le cadre d'un groupement solidaire avec COALLIA. En 2024 les deux antennes ont accueilli 1756 personnes et en ont accompagné 1949 au cours de l'année.
- ✓ Deux Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) : 173 places sur le site de Besançon et 89 places sur la Haute-Saône. Ces établissements sont inscrits au CPOM 2018-2022 prolongé sur 2023 et 2024 intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC, en cours de renouvellement pour la période 2024-2028.
- ✓ Deux Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) dont 86 places à Besançon et 30 places en Haute-Saône (Gray et Frasne-le-Château) dans le cadre de convention pluriannuelle avec les DDETSP 25 et 70. A noter la fermeture des places en Haute- Saône en 2025.

L'insertion sociale :

- ✓ Un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de 77 places à Besançon qui propose un accompagnement au public bénéficiaire d'un statut (réfugié ou protection subsidiaire) Cet établissement est en cours de rattachement au CPOM des deux CADA.
- ✓ Une résidence sociale à Frasne-le-Château d'une capacité d'hébergement de 24 places, dédiée principalement à l'accueil des MNA et aux jeunes sortis du dispositifs pour une durée limitée.
- ✓ Un dispositif Ukraine initialement porté par le Groupement de Coopération Sociale (GCS 25), puis repris par l'ADDSEA et l'AHS-FC depuis début 2024.

La protection de l'enfance :

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés dans le Doubs comportant 80 places à Besançon et 30 à Pontarlier ainsi que 2 places d'AVA (Accompagnement Vers l'Autonomie). Le DMNA 25 autorisé par le Département du Doubs est inscrit dans le CPOM 2018/2022 avec la MECS André Marguet (Maison d'Enfant à Caractère Social), CPOM en cours de renouvellement .
- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA 70) de 33 places (dont 4 ouvertes depuis juillet 2024) inscrit au CPOM AHS-FC / CD 70 – 2022/2026 avec la MECS Pas à Pas Moimay/Lure et le CEP (Centre Educatif et Pédagogique) de Frasne-le-Château.

II. FAITS MARQUANTS

Evolution du contexte législatif et migratoire :

L'année 2024, comme en 2023, a été marquée par des tensions sur les dispositifs avec un nombre d'arrivées important, notamment pour les mineurs non-accompagnés et un délai de réponse plus rapide à la demande d'asile, engendrant une augmentation du turn-over des personnes hébergées.

La SPADA a également enregistré une augmentation de 40% due principalement aux demandes d'asile des publics Ukrainiens qui étaient déjà sur le territoire avec une attestation provisoire de séjour. Sur les 1756 primos arrivants, 542 sont des ukrainiens (30%). Ils sont ainsi la nationalité la plus représentée devant les personnes originaires d'Afghanistan (239 personnes) et du Kosovo (164). Nationalement c'est l'Afghanistan qui reste majoritaire, suivi de l'Ukraine, de la Guinée, de la République du Congo et de la Côte d'Ivoire.

Selon les données provisoires de l'OFPPRA, la tendance nationale serait plutôt légèrement à la baisse d'enregistrement de première demande. Cependant les demandes enregistrées ont augmenté en lien avec les personnes ayant enregistré leur demande d'asile en préfecture les années précédentes mais n'ayant pu l'introduire à l'OFPPRA dans un premier temps en application du règlement « Dublin ».

142 000 décisions ont été rendues au cours de l'année 2024 (contre 136 811 en 2023) dans un délai moyen de 4 mois et demi et le taux de protection s'est élevé de 6 points par rapport à 2023 (39%), en lien avec les publics originaires de pays connaissant des situations de conflit armé (Haïti, République démocratique du Congo, Soudan, Ukraine).

De nombreux publics protégés dans les départements d'outre-mer se sont ensuite présentés en métropole.

Avec la nouvelle loi immigration, la Cour Nationale du droit d'asile (CNDA) a été découpée en chambre territoriale. Les personnes accueillies dans les services de Besançon sont rattachées à la chambre de Lyon, celles accueillies par les dispositifs de Haute-Saône, à la Chambre de Nancy créant des difficultés d'accès pour les publics.

Bien que l'OFPPRA ait réduit ses délais de reconstitution d'état civil, le délai moyen reste de 10 mois et demi, engendrant un report de l'ouverture des droits des personnes réfugiées et créant ainsi de nombreuses présences indues au sein de nos structures.

Pour les services de Protection de l'enfance, la tension s'est maintenue en début d'année. L'année 2023 ayant été véritablement exceptionnelle (909 jeunes en 2023 se présentant en tant que MNA dans le Doubs contre 452 en 2024 et 259 en 2022). Les dispositifs ont, malgré les augmentations de places, connu une saturation au cours de l'année ; 367 jeunes sont présents dans les dispositifs au 31/12/2024 (contre 343 en 2023).

Le dispositif Ukraine initialement porté par le GCS 25, a été repris par les deux opérateurs porteurs des équipes, ADDSEA et AHS-FC. Ainsi, les équipes du DAHIS gèrent la veille sociale dans le Grand Besançon et le Haut-Doubs et les personnes en intermédiation Locative (IML) à Besançon. L'Etat nous a signalé vouloir réduire significativement l'envergure du dispositif. L'équipe a ainsi travaillé à l'orientation des publics IML vers leur propre logement et a œuvré à l'autonomie des personnes suivies en veille sociale. Au 31/12/2024, le dispositif ne compte plus que 51 personnes en IML (33 ménages) et 68 en veille sociale (28 ménages).

Le dispositif a également été rattaché au chef de service du CPH et a intégré des nouveaux locaux mutualisés permettant, avec d'autres actions visant l'insertion des réfugiés (FLE, BPI – de 25ans et DIJ), de créer un pôle insertion.

II.1. EVOLUTION DES SERVICES :

II.1.a. Les Dispositifs pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) :

Suite aux transformations et augmentations de place actées en 2023, le dispositif du Doubs a finalisé l'ouverture des places jusqu'en juillet 2024 pour atteindre les 112 places demandées (110 AG et 2 AVA).

En Haute-Saône, le dispositif a également augmenté en début d'année et compte 33 places depuis le 01/07/202.

II.1.b. Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) :

Le nombre de protection accordé a encore augmenté cette année, passant de 33 % en 2023 à 39% en 2024 avec un délai de traitement des demandes similaire à l'année précédente. Dans les CADA et HUDA de Haute-Saône ainsi que pour le CADA 25, le taux d'occupation est nettement supérieur aux années précédentes.

Dans le Doubs, le parc locatif a été augmenté avec plusieurs appartements repris pour permettre la rénovation de nos logements les plus vétustes et fluidifier les accueils.

Le CPH qui fonctionne avec 77 places pour la première année pleine enregistre un bon taux d'occupation (94,36%).

La réunification familiale reste un sujet, les démarches entamées en CPH sont souvent très longues et aboutissent à la toute fin ou une fois l'accompagnement terminé, créant des situations de précarité sociale. Cette difficulté risque d'être d'autant plus importante avec la fin des Mesures d'Accompagnement Social à l'Intégration (MASI) en décembre 2024. Les profils orientés en CPH sont de plus en plus fragiles notamment psychologiquement.

II.1.c. La Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) :

Dernière année du marché pour la SPADA qui se renouvelle tous les trois ans avec son partenaire Coallia depuis 2011. Le marché inclus initialement 3 prestations :

- ✓ A : Pré-accueil en amont du Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA)
- ✓ B.1 : Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@ et B.2 : Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation C : Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié.

Fin Mars 2024, la prestation C a été supprimée avec l'arrivée dans le territoire du dispositif d'Accompagnement Global et Individualisé des personnes Réfugiées (AGIR). L'Association qui avait déposé une offre via le DAHIS pour porter ce dispositif AGIR n'a pas été retenue. Afin de ne pas prendre de retard dans l'ouverture des droits, une prestation ANEF a été confiée à la SPADA.

Une antenne dans le Nord Franche-Comté est portée avec notre partenaire ADDSEA.

L'AHS-FC a candidaté en convention avec Coallia au renouvellement du marché pour 2025 à 2027 et a été retenue.

II.1.d. Les actions transitoires :

Le Dispositif d'Insertion Jeunes :

Financé pour une période de 3 ans depuis juillet 2022, ce dispositif composé de 10 places d'accueil offre aux bénéficiaires un accompagnement global tourné vers l'emploi et l'accès au logement pour les publics BPI moins de 25 ans. Les jeunes sont hébergés au FJT (Foyer Jeunes Travailleurs) La Cassotte ainsi que les professionnels du dispositif créant une belle dynamique partenariale. Le dispositif est accessible à l'ensemble des BPI 18-25 ans. L'orientation passe par la commission SIAO (ex CODAHL). Cette année, le dispositif est constamment plein et compte une liste d'attente de plusieurs mois.

La fin du Dispositif MASI (Mesure d'Accompagnement Social à l'Intégration) :

Malgré une progression conséquente du nombre de mesures au cours des dernières années (2021 : 71 – 2022 : 119 – 2023 : 144 personnes), les actions MASI sont maintenant mises en œuvre dans le cadre du dispositif AGIR. Elles sont désormais clôturées.

Le renouvellement de l'offre de formation linguistique renforcée pour réfugiés :

Portée par une professeure de français langue étrangère, l'action permet à des groupes allophones ou ayant un niveau identifié comme faible, de suivre des cours de langue française en vue d'atteindre le niveau DELF A1/A2 (nécessaire pour entrées en formation ou pour accéder à l'emploi). Ces cours de français renforcés sont à destination des publics signataires du CIR.

Contenu de la formation : Apprendre à se présenter, à s'orienter, à prendre un rendez-vous (A1) ; apprendre à exprimer une opinion, à débattre (A2) ; contenu en adéquation avec le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

En 2024, 60 personnes ont été orientées sur les cours. Plusieurs sorties culturelles ont été organisées : sortie au cinéma avec les A2, sortie concert avec les A2 du projet « *Moi ma ville* » et une visite du centre-ville de Besançon.

L'Aide à la Gestion Locative Sociale :

L'AGLS a trois objectifs prioritaires :

- ✓ Accompagner les publics dans la gestion budgétaire et la prévention des impayés
- ✓ Prévenir l'isolement par la mise en place d'actions collectives et la régulation de la vie de la résidence
- ✓ **Accompagner** les publics dans l'ouverture et ou le maintien des droits en assurant l'interface avec les administrations

En 2024, 23 jeunes ont pu en bénéficier dont 13 sortis au cours de l'année. En dehors d'un jeune sorti sous OQTF, l'ensemble des jeunes, sont dans un emploi stable, au même titre que les jeunes actuellement présents qui pourront sortir sur 2025.

II.2. CONTRACTUALISATION :

L'AHS-FC est engagée dans trois contractualisations pour les services du DAHIS suivants :

- ✓ Un CPOM avec la DREETS BFC pour les CADA du Doubs et de la Haute-Saône avec un conventionnement pour les places HUDA, auquel va s'ajouter le CPH. Ce CPOM portant initialement sur la période (2018/2022) est en cours de négociation.
- ✓ Un CPOM avec le Département du Doubs et l'ARS BFC regroupant les services de protection de l'enfance du Doubs de l'association (MECS de Pontarlier et DMNA25) qui couvre 2018/2024 en cours de renouvellement pour la période 2025/2029
- ✓ Un CPOM avec le Département de Haute-Saône et la PJJ intégrant les services de protection de l'enfance de Haute-Saône de l'association (CEP St Joseph de Frasne-le-Château, MECS Pas à Pas de Moimay et DMNA 70) renouvelé pour la période de 2022-2026.

Fin d'année, le marché public SPADA a été de nouveau obtenu en co-traitance avec COALLIA, le lot 2 couvrant l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. COALLIA est implanté sur la Bourgogne et le DAHIS couvre l'intégralité de la Franche-Comté. Le DAHIS continuera donc à porter pour les 3 prochaines années la SPADA.

III. OUVERTURE DU DISPOSITIF SUR SON ENVIRONNEMENT

Avec plus de 700 personnes hébergées et plus de 2500 personnes accompagnées, le DAHIS s'appuie sur un fort réseau partenarial regroupant :

- ✓ Des partenaires institutionnels : nous pouvons par exemple citer l'instance de régulation regroupant chaque semaine les acteurs de l'asile et de l'hébergement dans le Doubs (GCS 25, OFII, Préfecture, DDETSP, Conseil Départemental, CCAS et les autres opérateurs), la commission mensuelle MNA du Doubs, les Copils intégration semestriels du département de Haute-Saône ou les rencontres annuelles avec la DEF du 70. Sans oublier nos liens avec les mairies de chaque lieu d'implantation.
- ✓ Des partenaires associatifs : Le portage de l'antenne SPADA avec l'ADDSEA ainsi que le co-portage du dispositif Ukraine jusqu'en mars. La mutualisation de l'Analyse de la pratique pour les services MNA en Haute-Saône avec l'AFSAME, l'AHSSEA, et l'AHSRA. L'ensemble des associations caritatives et ou culturelles : Secours Catholique, Secours Populaire, Croix Rouge, Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ligue de l'enseignement, France Bénévolat. Et toujours les séances d'ostéopathie sur une demi-journée proposées au public CADA par l'association Douth'téO et une nouvelle session d'atelier d'écriture avec le musée des Beaux-Arts.
- ✓ Des partenaires intra-associatifs : un appui aux astreintes par la Maison d'Enfants à Caractère Social sur Pontarlier et le Centre Educatif et Professionnel Saint-Joseph à Frasne-le-Château. Pour ce dernier, un accès également à leur plateau technique, une mutualisation de nos trajets et la mise en place d'animations communes. Une coopération régulière avec différents services de l'association notamment le CLAT pour les bilans tuberculose et le CEGIDD dans le cadre d'ateliers sur la santé sexuelle.
- ✓ Des partenaires opérationnels : santé (PASS, Equipe Mobile Prévention Précarité avec une permanence mensuelle sur la SPADA), droits sociaux (CAF, CPAM, mission locale,...), hébergement (bailleurs, résidence sociale, FJT notamment La Cassotte qui accueille notre Dispositif d'Insertion Jeunes, CHRS, 115), l'éducation nationale et les différents centres de formation d'apprentis,

IV. MOYENS HUMAINS

Le DAHIS est composé de plusieurs équipes éducatives auxquelles s'ajoute psychologue, infirmière, professeurs de français, une équipe administrative, une équipe technique et un agent dédié à la Haute-Saône, un chauffeur pour les services de Frasne le Chateau, des veilleurs de nuit et une direction.

Les équipes sont stables et complètes (hors absences ponctuelles).

L'équipe de direction est encore en construction avec le poste de Directeur adjoint et de chef de service MNA 25 à pourvoir au 31/12/2024.

En 2024, des actions spécifiques ont été initiées en lien avec la Direction générale pour améliorer les conditions de travail (volet matériel et organisationnel), repérer les risques psycho-sociaux avec les services de santé au travail et favoriser la qualité de vie au travail.

Au 31/12, le DAHIS compte 80 ETP pour 86 salariés.

IV.1. LES FORMATIONS :

Les équipes ont pu bénéficier de nombreuses formations détaillées dans les rapports d'activité de chaque établissement et ont accès à de l'analyse de la pratique.

IV.2. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

En 2024 le DAHIS a pu accueillir 12 stagiaires :

- ✓ 3 stagiaires en formation assistant de service social de l'Institut Régional du Travail Social
- ✓ 5 stagiaires en formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 1 stagiaire Baccalauréat Professionnel métiers de l'accueil
- ✓ 1 stagiaire formation en entreprise lycée professionnel filière prépa métiers
- ✓ 1 stagiaire BTS Economie Social et Familial 2eme année
- ✓ 1 stagiaire formation pratique CAFDES

V. DÉMARCHE QUALITÉ

En 2024, 4 des 5 évaluations des ESMS dans le cadre du nouveau référentiel HAS ont été réalisées :

- ✓ CADA 70 : 22 et 23 juillet 2024
- ✓ CADA 25 : 24 et 25 juillet 2024
- ✓ CPH : 10 et 11 septembre 2024
- ✓ DMNA 25 : 12 et 13 septembre 2024

Le DMNA 70 sera évalué les 7 et 8 avril 2025. En dehors de ces dispositifs, les autres services ne n'entrent pas dans la campagne d'évaluation.

Sur l'ensemble des évaluations, la qualité de l'accompagnement proposée a été mis en avant par les évaluateurs. La feuille de route est identique pour les 4 établissements : la formalisation des process et la mise en place de projet personnalisé. Le détail des cotations et évaluations est à retrouver dans chaque rapport.

Le Copil mis en place en septembre 2023 est toujours actif avec une rencontre mensuelle. Il a permis notamment la mise en place d'un groupe de travail autour du projet personnalisé de la personne accompagnée, et la création d'un support déployé depuis sur l'ensemble des services du DAHIS.

Lieu de co-construction avec la présence d'un représentant de chaque équipe, le Copil permet de s'obliger à dégager du temps ensemble pour penser et s'interroger. Il permet de capitaliser sur nos procédures existantes et de se questionner sur la qualité de notre accompagnement.

Nos chantiers significatifs pour 2025 : la mise en place d'une démarche éthique, la rédaction du projet d'établissement et sa déclinaison en projet de services, la mise en place d'une procédure d'accueil pour les nouveaux salariés et l'amélioration de l'accès aux informations par nos publics allophones.

VI. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de nos évaluations dans un contexte de tension toujours maintenu sur nos dispositifs et une équipe cadre à consolider.

L'implication et la mobilisation des équipes en lien avec des évaluateurs bienveillants ont permis la valorisation du travail mené tout en reprenant la nécessité de formalisation.

Sur l'ensemble des dispositifs, les personnes sont de plus en plus fragiles avec des fragilités psychologiques et des états de santé dégradés. Les temps de psychologue et d'infirmière financés via des crédits ponctuels sont importants.

Afin de s'adapter au mieux au besoin d'orientation et limiter les places indisponibles (travaux, sous-occupation), nous avons repris un grand nombre d'appartement.

Le versant asile a vu ses interlocuteurs changer au niveau de la DDETSPP du Doubs, nous avons pris le temps de nous rencontrer, de présenter nos actions que notre tuteur semble engagé à soutenir.

En protection de l'enfance les dispositifs ont été fortement mobilisés avec des jeunes plus fragiles, ayant connu des parcours migratoires difficiles nécessitant un accompagnement renforcé.

L'année 2024 a également été marquée fin décembre par la fermeture de notre dispositif HUDA 70 dans un cadre global de diminution des ressources affectées par l'Etat pour la politique de l'Asile en 2025 dans un contexte politique et économique incertain.

En revanche, le renouvellement de notre autorisation pour la SPADA est venu conforter notre action sur ce sujet.

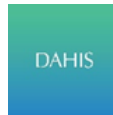
Pour le CPH nous avons investis dans de nouveaux locaux lumineux et chaleureux.

Pour 2025 les enjeux seront :

- ✓ Poursuivre les travaux concernant le renouvellement des CPOM CADA/CPH et celui du DMNA 25 intégré dans le CPOM ARS/CD 25
- ✓ Trouver de nouveaux locaux pour le DMNA 25 (projet de mini-collectif adossé à des bureaux)
- ✓ Engager la réflexion pour le déploiement d'un logiciel métier « Dossier informatisé de l'utilisateur »
- ✓ Consolider l'équipe cadres (Directeur(ice) adjoint(e) et Chef(fe) de service MNA 25)
- ✓ Continuer à apporter des réponses adaptées et évolutives à nos publics.
- ✓ Poursuivre la démarche qualité en formalisant un plan d'action qualité global reprenant les actions prioritaires liées aux résultats des évaluations



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.spada@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

SPADA FRANCHE-COMTE



Fonds Asile Migration
Et Intégration



Ministère de l'Intérieur
Direction générale des étrangers en France

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE DE SERVICE		Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
DATE D'AUTORISATION		Marché public OFII n°210001
AGREMENT Ou HABILITATION	DATE DERNIERE CONVENTION	Marché public OFII 2019-2021 renouvelé pour la période 2022-2024
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants sans hébergement Accueil sur RDV
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Entretiens individuels
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Primo-arrivants Demandeurs d'asile non hébergés en dispositifs dédiés Bénéficiaires d'une protection internationale sur le territoire franc-comtois

En cotraitance avec COALLIA, l'AHS-FC a répondu au lot 2 du marché public pour la période 2022-2024 concernant les quatre départements de Franche-Comté. Il est divisé en 3 prestations :

- ✓ Prestation A : Pré-accueil en amont du Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA)
- ✓ Prestation B.1 : Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation B.2 : Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation C : Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié (fin de prestation au 25/03/2024)

Cette dernière prestation n'était pas présente sur le marché précédent au même titre que le suivi social des publics en réexamen uniquement domiciliés auparavant.

L'AHS-FC assure depuis 2011 la gestion du dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile pour la région Franche-Comté. Dès 2013, l'AHS-FC a mis en œuvre une convention de partenariat avec l'ADDSEA afin de permettre l'implantation de deux antennes SPADA relais dans les villes de Pontarlier et Montbéliard.

Au regard de l'activité de l'antenne de Pontarlier, le choix a été fait de fermer cette antenne au 1^{er} janvier 2022.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Activité globale :

En 2024, la SPADA a accueilli et/ou accompagné pour la région Franche-Comté :

- ✓ 1756 personnes au titre du premier accueil (contre 1243 en 2023), soit 1193 ménages. Sur ces pré-accueils, 95 personnes le sont dans le cadre d'une demande de réexamen de leur demande d'asile.

- ✓ 1030 personnes dont 463 personnes isolées en cours d'accompagnement et ou de domiciliation au 31/12/2024 contre 661 au 31/12/2023.

Ainsi, entre le 1^{er}/01 et le 31/12, la SPADA a accueilli, orienté, informé et/ou accompagné 1949 personnes dont 858 personnes isolées contre 1689 en 2023.

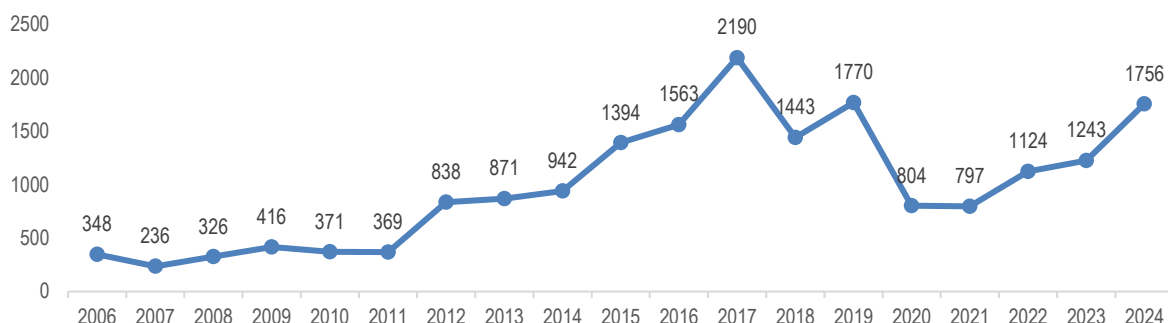
Selon l'OFII, il y a une baisse du nombre d'accueils au niveau national (-9%), baisse qu'on ne retrouve pas sur la SPADA Franche-Comté qui enregistre une augmentation de 39,6% de son activité due essentiellement à la bascule des ressortissants ukrainiens dans la demande d'asile.

II.1.b. Prestation A « Prestation de pré-accueil des demandeurs d'asile » :

Cette prestation est centralisée par la SPADA de Besançon. Les primo-arrivants se présentant sur l'antenne de Montbéliard sont réorientés sur Besançon pour leur enregistrement.

Ces préenregistrements, en amont du passage en GUDA, ont fortement augmenté en 2024 : + 40% par rapport à 2023 (1756 contre 1243 en 2023 et 1124 en 2022). Ce chiffre en forte hausse s'explique principalement par la tendance au basculement vers la demande d'asile des ressortissants ukrainiens bien que toujours sous protection temporaire (accord européen sur la protection temporaire < mars 2026).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES AU TITRE DU 1^{ER} ACCUEIL



II.1.c. Prestation B « La domiciliation et l'accompagnement social » :

L'activité de la prestation B étant directement corrélée à celle de la prestation A, le nombre de nouvelles domiciliations est également en forte hausse. Il passe à 1654 sur cette année 2024 (907 l'an dernier).

II.1.d. Les sorties de la SPADA :

1481 personnes sont sorties de notre service et ont connu les orientations suivantes :

- ✓ 589 personnes ont été orientées vers un dispositif d'hébergement dédié pour demandeurs d'asile dont 270 en dehors du département du Doubs
- ✓ 297 personnes ont été orientées sur la SPADA de Montbéliard
- ✓ 466 personnes ne se sont plus manifestées en cours de suivi, (demandes d'asile rejetées, réadmissions, « disparues »)
- ✓ 126 réfugiés sont sortis à la fin de l'accompagnement dans le cadre de la prestation C
- ✓ 3 personnes sont sorties dans le cadre de l'Aide au Retour Volontaire

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Évolution des typologies familiales accueillies :

En 2024, la répartition entre personne isolée et famille s'inverse de nouveau. Les personnes isolées représentent 43% contre 58 % en 2023.

Nous constatons également une forte augmentation du pré-accueil de femmes isolées avec ou sans enfant, en étroite corrélation avec l'augmentation des demandeurs d'asile de nationalité ukrainienne.

COMPOSITION	NOMBRE DE MENAGES EN N-1	NOMBRE DE PERSONNES EN N-1	NOMBRE DE MENAGES EN N	NOMBRE DE PERSONNES EN N
Isolé H	477	477	508	508
Isolée F	181	181	273	273
Isolé H + 1 enfant	4	8	8	16
Isolé H + 2 enfants	3	9	2	6
Isolé H + 3 enfants	0	0	1	4
Isolé H + 4 enfants	1	5	0	0
Isolée F + 1 enfant	39	78	70	140
Isolée F + 2 enfants	17	51	38	114
Isolée F + 3 enfants	5	20	9	36
Isolée F + 4 enfants	2	10	4	20
Isolée F + 5 enfants	1	6	4	24
Isolée F + 6 enfants	0	0	1	7
Couple	35	70	60	120
Couple + 1 enfant	17	51	32	96
Couple + 2 enfants	14	56	29	116
Couple + 3 enfants	10	50	16	80
Couple + 4 enfants	1	6	3	18
Couple + 5 enfants	1	7	1	7
Couple + 6 enfants	1	8	2	16
Couple + 7 enfants	0	0	0	0
Mineurs	28	23	60	60
Personnes famille en réexamen	20	64	8	29
Personnes isolées en réexamen	63	63	66	66
TOTAL	920	1243	1193	1756

II.2.b. Nationalité des personnes accueillies dans le cadre du premier accueil :

REPARTITION DES PERSONNES ACCUEILLIES PAR NATIONALITE (EN % ET EN NOMBRE)											
AFRIQUE – 27.7 %				EUROPE – 46 %		MOYEN-ORIENT -20.5 %		ASIE – 20.5 %		AMERIQUE – 1.3 %	
PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.	PAYS	PERS.
Guinée	79	Egypte	1	Bosnie	8	Afghanistan	239	Bangladesh	31	Venezuela	8
Sierra-Leone	18	Togo	1	Serbie	19	Arménie	10	Mongolie	6	Colombie	7
Somalie	27	Sénégal	6	Albanie	34	Pakistan	5	Sri Lanka	7	Haïti	6
Soudan	54	Mali	1	Kosovo	164	Iran	4	Russie	31	Chili	2
Congo-Braz.	20	Centrafrique	3	Macédoine	12	Syrie	17	Chine (Tibet)	1		
Congo (RDC)	49	Tchad	8	Ukraine	542	Turquie	40	Inde	2		
Erythrée	19	Cameroun	11	Géorgie	27	Irak	4				
Nigéria	18	Burkina Faso	2	Biélorussie	1	Palestine	16				
Éthiopie	6	Angola	21	Moldavie	1	Liban	10				
Algérie	9	Cote d'Ivoire	50			Yémen	6				
Lybie	30	Rwanda	2			Azerbaïdjan	7				
Guinée	9	Djibouti	14			Koweït	2				
Conakry											
Guinée Bissau	1	Tunisie	4								
Burundi	1	Maroc	6								
Liberia	1	Mauritanie	6								
Madagascar	5	Niger	3								
Sahraoui	1	Maurice	1								
SOIT UN TOTAL DE 1756 PERSONNES ACCUEILLIES											

Comme en 2023, 65 nationalités différentes ont été accueillies au cours de l'année.

- ✓ Une augmentation notable des personnes provenant du continent européen qui représente 46 % des arrivées contre 29 % en 2023, soit 808 personnes. Cette augmentation s'explique principalement par l'explosion des demandes d'asile des ressortissants ukrainiens qui représentent 30.8 % des demandeurs sur l'année, soit 542 personnes (55 personnes en 2023). A noter également une forte augmentation de l'accueil des personnes originaires du Kosovo (+ 116 personnes par rapport à 2023)

- ✓ On peut également observer une baisse des publics originaires d'Afrique, notamment des publics provenant de Côte d'Ivoire qui passe de 100 à 50 personnes.
- ✓ Une augmentation constante des publics afghans (239 contre 176 en 2023) due en grande partie à des réunifications familiales qui aboutissent avec l'arrivée en France du reste de la famille, le plus souvent composée de l'épouse et des enfants, qui décident de demander l'asile une fois installés.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Conformément au cahier des charges du marché public OFII et aux dispositions prévues par le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Réfugiés (SRADAR), la SPADA met en œuvre les trois prestations :

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Bilan du Premier Accueil Prestation A :

La SPADA accueille, enregistre et oriente sur le GUDA toute personne se présentant avec l'intention de déposer une demande d'asile. L'équipe intervient du lundi au vendredi auprès des publics pour :

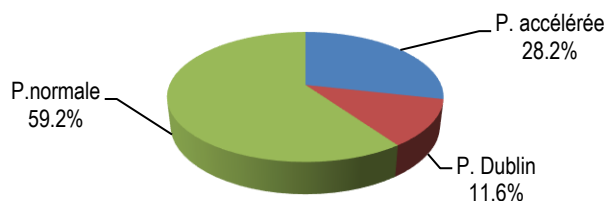
- ✓ Transmettre une information claire et compréhensible sur le parcours de la demande d'asile, les démarches à réaliser et l'accès aux droits, par l'intermédiaire d'un interprète quand cela est nécessaire
- ✓ Renseigner l'interface de la préfecture pour permettre l'obtention d'un rendez-vous auprès du GUDA (préfecture/OFIG) et organiser cette rencontre : bons photos d'identité, plan et explication, ticket de transport pour les publics n'étant pas à Besançon
- ✓ Appeler les services du 115 avec la personne pour signaler si elle n'a pas de solution d'hébergement, expliquer le fonctionnement du 11.
- ✓ Recueillir un moyen de contacter la personne s'il existe (téléphone et/ou mail)
- ✓ Comptabiliser le passage du public dans notre service et l'enregistrer

Pour cette année 2024, nous constatons une forte augmentation des personnes primo arrivantes placées en procédure normale (59.2 %), en corrélation avec la forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile ukrainiens (44 % en 2023).

Inversement, le nombre de personnes placées en procédure Dublin diminue fortement (de 33.5 % à 11.6 % des primo-arrivants).

A cela s'ajoutent les réexamens (ils n'apparaissent pas dans les admissions au séjour puisqu'ils sont déjà présents en France). 95 personnes cette année dont 66 isolés. Dans le marché précédent, ces publics étaient uniquement domiciliés alors qu'ils bénéficient d'un véritable accompagnement aujourd'hui.

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'ASILE PAR PROCÉDURE RETENUE EN 2024



III.1.b. Bilan de la prestation B « domiciliation et accompagnement social » :

- ✓ Domiciliation des demandeurs d'asile :
 - La prestation de domiciliation est obligatoire pour tous les demandeurs d'asile non hébergés en dispositif dédié. Elle est assurée depuis les deux sites : Besançon et Montbéliard
 - Dans l'année, le service a ouvert 1654 nouvelles domiciliations (contre 907 en 2023). Chaque nouvelle demande de domiciliation est enregistrée informatiquement au retour du passage au guichet unique, avec remise à la personne de l'attestation de domiciliation. Les personnes sont domiciliées, soit dans l'attente de leur orientation en hébergement, soit parce qu'elles n'ont pas les CMA (conditions matérielles d'accueil), soit parce qu'elles ne souhaitent pas d'hébergement (accueil par la famille)

- Depuis février 2022, la SPADA de Besançon s'est équipée d'un logiciel de suivi des résidents (ANITO). Chaque ouverture de domiciliation y est enregistrée. Une fiche de renseignements est créée pour chaque personne domiciliée. Elle est ensuite alimentée en fonction des démarches entreprises dans le suivi global de la personne (demande de protection maladie universelle, demande de complémentaire santé solidaire, recours CNDA et autres démarches). Un travail de mise à jour et d'évolution du logiciel est mené régulièrement entre l'équipe de la SPADA et le prestataire pour coller au plus près des besoins quotidiens de l'équipe (nouvelles domiciliations, nouveaux statuts, mise à jour des suivis sociaux par exemple)
- Le logiciel génère une attestation de domiciliation et une carte nominative avec un numéro d'identification et un code barre. Grâce à leur identifiant, les personnes peuvent vérifier à distance s'ils ont des courriers en attente et venir, le cas échéant, sur les permanences de distribution de courriers qui ont lieu tous les jours entre 10h et 12h.

En dehors des permanences, les personnes sont reçues sur rendez-vous pour :

- ✓ L'aide à la constitution du dossier de demande d'asile :

Cette prestation est réalisée par un travailleur social avec un interprète si la personne ne parle pas ou peu le français. Le dossier doit être réalisé dans les 21 jours suivant le passage en GUDA. Le professionnel aide à renseigner la partie administrative et accompagne la construction du récit en français. Cette étape de constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA est essentielle au regard de l'importance que revêt ce dossier pour la suite du parcours des demandeurs d'asile. En cas de recours à la CNDA, le professionnel peut accompagner la demande d'aide juridictionnelle.

Cette année, la SPADA a aidé à la constitution de 773 dossiers de demande d'asile et constitué 101 dossiers d'aide juridictionnelle dans le cadre du recours à la CNDA.

- ✓ L'aide apportée pour les ouvertures de droits :

La SPADA accompagne toutes les personnes domiciliées dans l'ouverture de leurs droits et la réalisation des démarches administratives en lien avec leur procédure (PUMA, aide à la scolarisation des enfants, renouvellement des titres de séjour...). 401 dossiers de demande de Protection Universelle Maladie (PUMA) ont été réalisés cette année.

L'équipe de la SPADA effectue également des démarches pour prendre en compte les situations d'urgence et de précarité des publics. Elle peut solliciter les associations caritatives partenaires pour faire des demandes d'aides alimentaires ou de soins (PASS, Croix rouge, orientation aide alimentaire, mise à l'abri). La communication se fait par l'intermédiaire des rapports sociaux, de courrier ou par le biais de formulaire spécifique.

- ✓ La préparation à la sortie du dispositif de premier accueil :

Les sorties sont liées à :

- L'orientation vers un dispositif d'hébergement dédié (HUDA ou CADA)
- Une décision définitive de rejet CNDA (la personne peut néanmoins refaire une demande de réexamen)
- L'obtention d'une protection. Dans ce cas, la personne reste suivie par les services de la SPADA mais bascule sur la prestation (fin de la prestation début avril 2024)

III.1.c. Prestation C : Accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) – (arrêt au 25 mars 2024)

Cette prestation, ouverte dans le cadre du marché 2019-2021, visait à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux demandeurs d'asile qui ont obtenu le bénéfice d'une protection internationale.

Ayant pris fin début avril 2024 avec le déploiement du dispositif AGIR sur le département du Doubs, les nouveaux BPI (Bénéficiaires d'une Protection Internationale) continuent à être domiciliés (3 mois renouvelables 1 fois) et accompagnés par les équipes SPADA dans la prestation dites ANEF.

A la demande de l'OFII, cette nouvelle prestation recouvre l'accompagnement à la demande du 1^{er} titre de séjour via le site de l'ANEF ainsi que la mise en lien avec l'OFII pour la signature du CIR. Un rendez-vous est donné ensuite à la personne pour la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). C'est lors de ce rendez-vous que sont évalués les besoins du nouveau BPI et prononcée, ou non, une orientation vers le dispositif AGIR.

Les missions qui étaient menées dans le cadre de la prestation C par la SPADA (ouverture des droits : séjour, sociaux, hébergement et logement, emploi et formation) incombent désormais aux travailleurs sociaux de ce nouveau dispositif, bien que les personnes continuent à recevoir leur courrier à l'adresse SPADA, rendant confus le rôle de chacun des acteurs. Des relais de situation sont effectués entre les équipes afin de permettre à chaque personne accompagnée de mieux se repérer dans les missions afférentes à chaque service.

Cette année, l'équipe a accompagné 199 BPI (contre 127 en 2023).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Depuis 2013, dans le cadre du partenariat institutionnel, la directrice du DAHIS en charge de la SPADA participe chaque semaine à l'instance de régulation animée par la Préfecture du Doubs, l'OFII et la DDETSPP 25, en présence du SIAO/115, du CCAS de la ville de Besançon, du Conseil Départemental et de tous les opérateurs de l'asile gestionnaires de CADA ou d'Hébergements d'Urgence. Ces instances permettent, entre autres, de partager les difficultés lors des situations complexes ou d'alerter quand les personnes sont identifiées vulnérables.

La SPADA est également en lien avec différents partenaires ressources selon les situations. On notera notamment le partenariat avec l'EMPP (Equipe Mobile Prévention Précarité) qui réalise des permanences mensuelles dans le service, la Pastorale des migrants qui peut apporter une solution d'hébergement temporaire, le Secours Catholique qui propose un lieu de « convivialité » ouvert à tous, la BJA (Boutique Jeanne Antide) vers qui sont orientées les personnes pour se restaurer (avec validation de la DDETSPP). Un travail de conventionnement est également mené avec COALLIA, porteur du dispositif AGIR sur le département du Doubs, afin de faciliter un travail commun entre les équipes, toujours au bénéfice des nouveaux statutaires.

III.3. EXPRESSION DES USAGERS :

Plateforme d'accueil et d'accompagnement social sans hébergement, la SPADA n'a pas vocation à mettre en place un Conseil de Vie Sociale (CVS), à la différence d'autres services avec hébergement comme les CADA et CPH (ESMS). Cependant, l'équipe s'interroge actuellement sur la réorganisation spatiale du service afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes accompagnées. Il sera intéressant, à l'issue de ces changements, de pouvoir recueillir leurs impressions via un outil d'évaluation (enquête ou borne de satisfaction par exemple) ou d'organiser des temps d'expression.

Les permanences mensuelles EMPP citées précédemment sont, en outre, un premier moyen d'expression en termes d'accès au soin psychique par exemple.

III.4. MOYENS HUMAINS :

La SPADA est installée au centre-ville de Besançon, à proximité des lignes de transport et des administrations. Elle est organisée sous forme de plateforme, disposant d'une salle d'accueil (permanences courrier), d'une salle de réunion et de quatre bureaux d'entretiens. Un accès libre à une fontaine à eau ainsi qu'à des boissons chaudes, un étal de quelques produits d'hygiène (serviettes hygiénique, dentifrice, rechanges) et quelques compotes pour enfants viennent compléter notre accueil.

Les locaux de l'antenne de l'ADDSEA se situent désormais au Mercurial, 37 avenue des Alliés à MONTBELIARD.

III.4.a. Organigramme :

L'équipe de la SPADA Besançon est actuellement constituée de 9 personnes, soit 6,25 ETP.

Campagne des entretiens professionnels : 7 professionnels ont bénéficié d'un entretien.

ORGANIGRAMME DE LA SPADA

DIRECTEUR - 0.10 ETP
CADRE - 0.45 ETP
INTERPRETE - 0.8 ETP
SECRETAIRE - 0.60 ETP
5 TRAVAILLEURS SOCIAUX – 4.40 ETP

III.4.b. Formation et analyse de la pratique

Mutualisée avec les équipes du DAHIS, les professionnels de la SPADA ont accès à l'analyse de la pratique une fois par mois. Deux d'entre eux y participent.

Les membres de l'équipe participent également à différentes formations en lien avec les spécificités du public accueilli.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Addictologie (3 jours)	1
Demande d'asile : recours CNDA (2 jours)	1
Premiers soins en santé mentale (2 jours)	1
Formation MAC SST (2 jours)	1
Conférence Loi Immigration 2024 (1/2 jour)	6

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

N'étant pas soumis à l'évaluation de l'HAS, la SPADA participe cependant à la démarche d'amélioration continue de la qualité au DAHIS. Trois professionnels sont inclus dans les groupes de travail mis en place depuis septembre 2023 (livret d'accueil du salarié, déclaration et recueil des événements indésirables). Des outils propres à la SPADA sont également en réflexion autour de l'évaluation de la qualité de l'accueil (Cf. III.3. / III.4.).

IV. CONCLUSION

Un contexte contrasté

En 2024, les demandes d'asile ont diminué de 9% à l'échelle nationale. La SPADA 25 a connu un phénomène inverse avec une forte augmentation de son activité.

Les préenregistrements ont augmenté de près de 40% par rapport à 2023. Cette augmentation significative s'explique principalement par le recours à la demande d'asile des ressortissants ukrainiens déjà présents sur le territoire franc-comtois, tendance qui se confirme sur la fin d'année.

Le plus souvent accompagnés dans leurs autres démarches administratives par des travailleurs sociaux dédiés sur des « cellules UKRAINE », les ressortissants ukrainiens en protection temporaire (APS –PT) demandant l'asile en Franche-Comté l'ont cependant tous été par les équipes SPADA Besançon et Montbéliard pour leur dossier OFPRA (instruction de la demande d'asile). Les équipes ont dû et ont su se mobiliser, faisant parfois appel à des collègues de CADA pour répondre à cette montée en charge tout au long de l'année.

Reconduction du marché SPADA 2025/2027

La gestion du marché public SPADA Lot 2 Région BFC pour la période 2025-2027 (renouvelable 1 an < 2028) a une nouvelle fois été confiée à COALLIA dont nous assurons la cotraitance sur les 4 départements franc-comtois. Le cahier des charges a évolué avec la création de la prestation D (ouverture des 1ers droits des nouveaux BPI). Elle sera effective au 1^{er} janvier 2025.

La prestation C (accompagnement social des BPI) stoppée en avril 2024 sur la SPADA 25, est menée depuis par les travailleurs sociaux d'AGIR après orientation par l'OFII. Ce dispositif étant saturé depuis cette fin d'année, il nous faudra certainement orienter les nouveaux statutaires vers les interlocuteurs dédiés du droit commun, cette mission ne relevant plus de notre service.

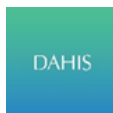
Une nouvelle page à écrire pour l'équipe de la SPADA Besançon avec également, en prévision, un aménagement de ses locaux, pour une plus grande fluidité de l'accueil des bénéficiaires. Un « SAS d'accueil », clairement identifié, verra le jour au 1^{er} trimestre 2025. Il s'agira de créer un espace d'attente à l'écart des espaces d'entretien permettant ainsi de mieux accueillir et orienter les demandeurs, garantissant également une plus grande confidentialité des échanges.

Ce renouvellement de marché va également nous permettre d'étayer l'organigramme de la SPADA Besançon en bénéficiant désormais à temps plein des services de notre assistante administrative, présente sur l'équipe depuis mai 2024. Sur l'antenne de Montbéliard, après le déménagement au centre-ville qui a eu lieu en début d'année, est prévu le déploiement du logiciel de domiciliation.

Divers enjeux à venir pour cette année 2025, sans oublier la nouvelle loi asile et immigration 2024, qui devrait vraisemblablement continuer à se déployer sur le territoire et qui viendrait, à terme, modifier en profondeur les missions dédiées aux SPADA.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cada25@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CADA 25

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté Préfectoral du 31/10/2003
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté Préfectoral du 26/04/2023 portant la création de 15 places d'extension
	CAPACITE TOTALE	173 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en semi autonomie
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Demandeurs d'asile (enfants et adultes) (mentionnés à l'article L.744-3 du CESEDA)

Etablissement inscrit avec le CADA 70 au CPOM 2018-20222, intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC en lien avec les DDTESPP 25 et 70 ; prolongé et en cours de renouvellement pour la période 2025/2029.

Le CADA compte un site collectif au centre-ville, une maison regroupant plusieurs appartements sur Bregille et des appartements en diffus dans les quartiers de Saint-Ferjeux, Montrapon, Palente et Clairs-Soleils.

I. ACTIVITÉ

I.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

I.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	173	173
Nombre de jours d'ouverture	365	366
Journées prévisionnelles AHS-FC	61 420	63 318
Journées réalisées	52 084	55 841
Taux d'occupation	84,8%	87,6%

L'évolution du taux d'occupation est liée aux orientations de l'OFII et l'adéquation avec la typologie des places disponibles, et à l'instance de régulation selon le flux d'arrivée de publics primo-arrivants en Franche-Comté.

L'écart par rapport à la cible de 97% s'explique par :

- ✓ La vacance des places qui correspond à 4,3% du taux d'occupation
- ✓ Des places non mobilisables, en raison des typologies familiales orientées par l'OFII, soit 5.1% de ce taux d'occupation.

I.1.b. Mouvements des personnes accueillies :

La durée de présence moyenne en CADA est en diminution, ceci s'expliquant notamment par des traitements des dossiers de demande d'asile plus rapides aujourd'hui.

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier	143	152
Entrées de l'année	88	97
Sorties de l'année	79	80
Personnes accompagnées au 31/12	152	169
File active de l'année	231	249
Durée moyenne de séjour des sortants	20,5 mois	14,8 mois

Au 31/12, sur les 4 places vacantes, 3 sont déclarées indisponibles au motif d'une sous-occupation en lien avec les typologies familiales orientées par l'OFII ; 1 place est déclarée disponible pour une personne qui aura été accueillie début janvier.

- ✓ **Admissions** : 97 personnes (46 ménages) ont été admises au CADA :
 - 25 isolés
 - 70 personnes représentant 19 familles
 - 2 naissances.
- ✓ **Sorties** : 80 personnes (39 ménages), sont sorties au cours de l'année :
 - 34 personnes (11 ménages), ayant obtenu une protection internationale, ont bénéficié de l'attribution d'un logement social (dont 5 isolés)
 - 6 personnes réfugiées (5 ménages), ont bénéficié d'une orientation en CPH (dont 4 isolés)
 - 4 isolés ont été orientés vers des structures d'insertion suite à l'obtention d'une protection
 - 1 isolé a quitté volontairement le CADA après l'obtention d'une protection
 - 4 personnes (3 ménages) ont quitté volontairement le CADA en cours de procédure (dont 2 isolés)
 - 17 personnes (9 ménages), sont sorties sans solution d'hébergement suite au rejet de leur demande d'asile (dont 5 isolés), 3 enfants étant confiés à l'ASE car le parent isolé est parti sans eux
 - 1 isolé a été pris en charge par la police aux frontières suite au rejet de sa demande d'asile
 - 6 personnes (3 ménages) ont bénéficié de l'aide au retour volontaire organisé par l'OFII (dont 2 isolés)
 - 6 personnes d'une même famille ont été pris en charge par la police aux frontières dans le cadre de la procédure Dublin ; cette famille avait été orientée en CADA faute de places HUDA disponibles
 - 1 isolé a été réorienté en interne au vu d'une problématique d'accompagnement.

I.2. ANALYSE QUALITATIVE :

I.2.a. Composition des ménages :

Au 31/12, 169 personnes (77 ménages) sont accompagnées :

- ✓ 44 isolés
- ✓ 125 personnes représentant 33 familles :

COMPOSITION DES FAMILLES	
1 couple avec 5 enfants	1 famille monoparentale avec 5 enfants
4 couples avec 4 enfants	1 famille monoparentale avec 4 enfants
1 couple avec 2 enfants et 1 aïeul	2 familles monoparentales avec 3 enfants
5 couples avec 3 enfants	3 familles monoparentales avec 2 enfants
2 couples avec 2 enfants	8 familles monoparentales avec 1 enfant
2 couples avec 1 enfant	1 fratrie
2 couples	

Nous constatons une disparité constante des compositions familiales, avec cette année une surreprésentation des familles composées de femmes seules avec enfants en bas âge.

I.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

STATUTS	N-3	N-2	N-1	N
OFPRA	40	40	42	70
CNDA	27	32	25	27
Statutaires	57	43	41	31
Retour OFII	0	0	1	0
Procédure Dublin	0	0	6	1
Déboutés	13	28	37	40
TOTAL	144	137	143	169

La proportion des publics obtenant le bénéfice d'une protection internationale est à nouveau en baisse cette année. Cette donnée peut être corrélée à l'accueil de publics dont le taux d'obtention d'une protection est faible, notamment pour ce qui concerne la Géorgie et le Kosovo.

Concernant la proportion des publics déboutés en présence indue, nous notons que 12 ménages, soit 34 personnes (représentant 85% de ces publics), recherchent une solution de logement au titre d'une vulnérabilité sanitaire (maladie ou handicap) ou familiale (enfants en très bas âge).

I.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

La file active est composée de 249 personnes originaires de 35 pays différents. La proportion des publics Afghans, cette année encore la plus importante, est en légère baisse. Nous constatons en 2024 des orientations plus nombreuses pour les publics originaires de Géorgie et du Kosovo.

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)								
AFRIQUE			BALKANS / MOYEN-ORIENT			ASIE / AMERIQUE CENTRALE		
PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %
Congo (RDC)	11	4,4	Géorgie	41	16,5	Afghanistan	47	18,9
Cameroun	9	3,6	Kosovo	23	9,2	Pakistan	7	2,8
Côte d'Ivoire	9	3,6	Syrie	11	4,4	Bangladesh	5	2
Guinée	7	2,8	Albanie	6	2,4	Colombie	5	2
Mauritanie	7	2,8	Serbie	5	2	Russie	2	0,8
Nigéria	7	2,8	Bosnie	4	1,6	Birmanie	1	0,4
Somalie	7	2,8	Turquie	3	1,2	Chine (Tibet)	1	0,4
Libye	6	2,4	Palestine	2	0,8	Haïti	1	0,4
Soudan	5	2						
Angola	4	1,6						
Bénin	2	0,8						
Djibouti	2	0,8						
Erythrée	2	0,8						
Tchad	2	0,8						
Centrafrique	1	0,4						
Ethiopie	1	0,4						
Mali	1	0,4						
Sénégal	1	0,4						
Tunisie	1	0,4						

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

II.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

L'arrêté du 19 juin 2019, précise les missions des CADA : « l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif, et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement ». Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 25 est présenté selon les 5 objectifs réglementaires actuels :

A. Organiser la prise en charge de la domiciliation, l'hébergement et l'accompagnement social du demandeur d'asile et de sa famille pendant la période d'instruction de sa demande (OFPPA / CNDA en cas de recours) :

Cette mission a concerné l'ensemble des 249 résidents.

B. Accompagner administrativement et juridiquement le demandeur d'asile et sa famille, notamment dans la procédure auprès de l'OFPPA :

Les accompagnements relatifs aux procédures de demande d'asile devant l'OFPPA ont représenté l'aide à la constitution de :

- ✓ 49 dossiers de demande d'asile
- ✓ 28 compléments aux dossiers OFPPA
- ✓ 38 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPPA.

Dans le cadre de l'aide à l'ouverture des droits à la scolarisation et à la santé, l'accompagnement proposé a permis :

- ✓ La scolarisation de 63 enfants
- ✓ La mise en place de 34 suivis avec la PMI
- ✓ L'adhésion et le renouvellement de 162 dossiers à la PUMa/CSS
- ✓ L'aide à la constitution de 12 dossiers MDPH.

C. Donner l'information sur les possibilités de recours auprès de la CNDA et l'aide juridictionnelle dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 27 personnes ont été accompagnées pour la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle
- ✓ 30 compléments aux dossiers CNDA ont été réalisés en lien avec les avocats des personnes.

D. Informier, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

La préparation à la sortie est anticipée ; les personnes bénéficient d'un accompagnement social orienté vers la réappropriation de leur autonomie.

74 personnes, représentant 40 entités familiales et 29,7% de la file active, ont été accompagnées pour leurs démarches d'insertion :

- ✓ 29 entités familiales accompagnées dans leurs démarches avec la CAF
- ✓ 27 personnes inscrites à Pôle Emploi
- ✓ 12 personnes orientées vers la Mission Locale
- ✓ 40 entités familiales accompagnées pour la recherche d'une solution de sortie du CADA.

Sur le volet de l'insertion professionnelle, 17 personnes ont obtenu un emploi et 24 ont engagé une formation.

E. Informier systématiquement les demandeurs d'asile sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire dans leur pays d'origine proposés par la Direction territoriale de l'OFII lorsqu'ils sont déboutés :

Cette information est transmise aux publics dès leur accueil. Les ménages déboutés du droit d'asile et détenteurs d'un titre de séjour sanitaire ne sont pas convoqués par l'OFII pour l'information sur l'aide au retour volontaire. Concernant les 14 entités familiales qui ont bénéficié de ce rendez-vous OFII, 3 ménages ont accepté cette proposition.

II.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Les actions socio-culturelles facilitant l'insertion et l'intégration, dans le cadre de partenariats se perpétuent. Nous célébrons comme chaque année la Journée mondiale des réfugiés, les ateliers d'écriture coanimés avec le musée des Beaux-Arts continuent, et le CADA a initié cette année sa participation aux Tandems Solidaires qui favorise l'ouverture au monde des jeunes et leur appréhension de l'interculturalité.

Le projet « Moi, Ma ville », en partenariat avec le Bastion, a permis aux publics accompagnés par trois artistes, de développer l'interconnaissance et l'interculturalité par les arts. Pour les cours de français en supplément de ceux dispensés au CADA, les personnes accompagnées sont orientées vers les associations et maisons de quartier.

II.3. EXPRESSION DES USAGERS :

Trois « réunions d'expression » ont été mis en place cette année. Un professionnel des médiathèques de Besançon y a présenté le fonctionnement, les programmes d'activités et l'offre multimédia. Les discussions concernant la vie en logement et l'entretien ont été très investies, notamment par les personnes en cohabitation. Une demande de regroupement des mêmes nationalités en cohabitation, a été débattue mais n'a pas pu aboutir au regard des durées de procédure et de l'intérêt du brassage culturel.

II.4. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 25 :

L'HUDA compte 86 places. La file active, de 152 personnes, représente 26 470 journées soit 84,1% de taux d'occupation. La proportion de personnes en procédure Dublin reste constante (56%). Les rotations restent importantes (80 entrées et sorties) ; à ce titre, les départs parfois complexes, notamment les réadmissions par la police aux frontières, ont engendré les remises en état de 27 logements. Pour cette année, nous notons une augmentation des « requalifications » : 20% des personnes initialement en procédure Dublin a eu la possibilité de faire une demande d'asile.

Ces activités n'ont pas été intégrées dans les données d'activité du CADA 25 (§ II-1) ; elles font l'objet d'un compte rendu quantitatif et financier auprès de la DDETSP 25.

II.5. MOYENS HUMAINS :

L'équipe du CADA est composée de 18 professionnels pour 13,10 ETP et se compose de la façon suivante :

Organigramme du CADA 25

DIRECTEUR – 0.40 ETP
CHEF DE SERVICE - 0.70 ETP
CADRE ADMINISTRATIF - 0.35 ETP
AGENT COMPTABLE - 0.15 ETP
SECRETAIRE - 0.40 ETP
INTERPRETE - 0.10 ETP
EDUCATEUR SCOLAIRE - 0.80 ETP
TRAVAILLEURS SOCIAUX - 7.65 ETP
AGENT DE SERVICE - 1.30 ETP
SURVEILLANTS DE NUIT - 1.25 ETP

A cela s'ajoute l'intervention d'une psychologue (0,20 ETP) dans le cadre de crédits non reconductibles.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Enfant, guerre et psychotrauma (1 jour)	4
Accueil et soins des migrants (0,5 jours)	3
Recours CNDA (2 jours)	4
Formation éthique (3 demi-journées)	4
Formation PSSM (2 jours)	1
Prostitution et traite des êtres humains (2 jours)	3
Médecine et droit d'asile	3
Troubles du psychotrauma (1,5 jour)	2
MAC SST	1
Autonomie linguistique et numérique	1
Entretiens professionnels (1 jour)	1
Excel maîtrise (1 jour)	1

Les professionnels bénéficient, s'ils le souhaitent, de séances mensuelles d'analyse de la pratique. Le DAHIS a organisé une conférence sur la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et 5 professionnels ont pu visiter la CNDA.

II.6. DÉMARCHE QUALITÉ :

II.6.a. Organisation de la démarche qualité :

Dans la continuité de la mise en place du comité de pilotage DAHIS en septembre 2023, 9 réunions ont été organisées en 2024. Elles ont eu pour objet les formalisations des actes ou leurs mises à jour, notamment pour ce qui concerne le traitement des plaintes et réclamations, la trame du projet personnalisé ou le livret d'accueil des salariés. Une démarche d'auto-évaluation avait eu lieu afin de préparer l'évaluation à partir du référentiel de l'HAS.

II.6.b. Evaluation et suivi :

Le CADA 25 a réalisé son évaluation les 24 et 25 juillet 2024, avec une adhésion positive des personnes accompagnées et l'entière implication des professionnels.

Le rapport d'évaluation a été transmis à la DDETSPP 25, le 17 janvier 2025.

Les cotations obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,72
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,35
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 3,05

Pour les critères impératifs : 3 critères impératifs /17 dont la cotation est à 2, concernent uniquement le chapitre 3 et donneront lieu à des fiches actions prioritaires dans le cadre de la transmission du plan d'action post-évaluation :

- ✓ Critère 3.11.1 : l'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
- ✓ Critère 3.12.3 : les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
- ✓ Critère 3.13.3 : les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.

A l'issue des résultats, nous avons une feuille de route nous permettant de mieux formaliser notre démarche qualité notamment pour les projets personnalisés et la formalisation des stratégies relatives à la Bienveillance, la prévention des risques. Cette évaluation a mis en valeur la réelle qualité du travail accompli.

II.6.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations :

3 événements indésirables ont nécessité un traitement des situations en interne et une information aux autorités administratives (arrêté du 28/12/2016). Concernant les plaintes et réclamations, celles-ci font systématiquement l'objet d'une intervention pour une réponse adaptée ; là aussi il conviendra de poursuivre le travail de formalisation pour le recensement et le recueil de ces sollicitations.

III. CONCLUSION

L'adaptabilité des logements a encore permis cette année la transformation de logements « famille » en cohabitations. Le taux d'indisponibilité (1,7% au 31/12), principalement lié à des orientations engendrant de la sous-occupation, a baissé au cours de l'année avec l'acquisition de nouveaux logements. A noter l'orientation OFII d'une famille mentionnée dans la file active mais non comptabilisée par l'OFII : seule la fille mineure est en demande d'asile.

Les interventions de la psychologue ont permis à 36 personnes de bénéficier d'entretiens d'évaluation et d'orientations vers la PASS ou l'EMPP. Aussi, 4 temps de groupes d'inclusion pour adolescents et ateliers cuisine ont été mis en œuvre par la psychologue et les travailleurs sociaux. La professeure de français langue étrangère a quant à elle dispensé des cours au bénéfice de 61 personnes.

Les enjeux pour 2025 :

- ✓ Pérennisation de la démarche qualité (comité pilotage), suivi du plan d'action qualité intégrant les actions prioritaires liés à l'évaluation 2024, formalisation du projet d'établissement, la co-construction du projet personnalisé
- ✓ Recherche de financement pour le recrutement d'une infirmière, les sollicitations liées aux pathologies représentant une part grandissante de l'accompagnement et la pérennisation de notre temps de psychologue
- ✓ Anticipation des sorties de structure complexes dans le cadre d'une offre d'accompagnement de droit commun qui peine à répondre à l'ensemble des besoins
- ✓ Mise en place d'un groupe « veille juridique » inter-établissements, notamment suite à de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » ; si à ce jour seulement 3 décrets d'application sont entrés en vigueur, il nous faudra particulièrement anticiper les mises en place des pôles France asile et les éventuels nouveaux arrêtés relatifs aux missions des CADA.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cada70@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CADA 70

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		Arrêté Préfectoral du 17/12/2014 portant création de 50 places
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté préfectoral du 24/06/2019 portant extension de 15 places à compter du 01 ^{er} /07/2019 Arrêté préfectoral du 28/05/2021 portant extension de 5 places : 3 places à compter du 22/03/2021 et 2 places à compter du 1 ^{er} /04/2021 5 places à compter du 15/02/2023
	CAPACITE TOTALE	89 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Demandeurs d'asile (enfants et adultes) mentionnés à l'article 744-3 du CESEDA

Etablissement inscrit avec le CADA 25 au CPOM 2018-20222, intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC en lien avec les DDTESPP 25 et 70 ; prolongé et en cours de renouvellement pour la période 2025/2029.

En lien avec les services de l'Etat et les mairies concernées, le CADA a pu adapter son parc en réponse aux besoins des publics. Ces places peuvent être modulées selon les demandes de l'OFII.

Cette souplesse d'organisation, fait varier la répartition entre les deux sites

- ✓ 55 places à Gray contre 57 en 2023 comportant une colocation public isolé homme, une colocation couple depuis 2023 et des places familles.
- ✓ 34 places à Frasne-le-Château (32 en 2023) avec deux bâtiments collectifs regroupant des publics isolés et couples, 4 studios, une colocation femme avec enfants en bas âge et 3 logements famille.

Relevant d'une convention triennale rattachée au CPOM, un service HUDA de 30 places (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est également réparti sur les deux territoires avec 12 places à Gray et 18 places à Frasne-le-Château. Au 31/12/2024, le dispositif étant totalement occupé. Malgré cela, l'Etat a demandé fin décembre 2024, la fermeture complète du dispositif HUDA70 pour 2025.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

JOURNEES	N-1	N
Capacité installée	84/89	89
Nombre de jours d'ouverture	365	366
Journées prévisionnelles AHS-FC	32 255	32 574
Journées réalisées	24 592	28 566
Taux d'occupation	76,24 %	87,70 %

Les orientations vers le CADA 70 sont prononcées par l'OFII territorial ou national dans le cadre d'orientation directive. Depuis fin 2023, les places libérées (sorties) sont automatiquement remises à disposition. Toutes les places vacantes sont donc toujours affichées sur le dn@. Des échanges réguliers avec l'OFII nous permettent d'adapter notre parc aux typologies demandées quand cela est possible. Nous comptons néanmoins quelques places indisponibles sur l'année :

- ✓ 3 places en sous-occupation (mars à décembre, juillet décembre et janvier à aout) liées à des orientations de 3 personnes sur un P4 par exemple
- ✓ 1 sous-occupation temporaire liée à l'orientation d'une femme enceinte sur un P2 (3 mois)
- ✓ Un P3 bloqué sur mi-novembre et décembre pour travaux (moisissures)

Au 31/12, 86 places sont occupées sur les 89 places existantes.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01	76	78
Entrées de l'année	67	78
Sorties de l'année	65	68
Personnes accompagnées au 31/12	78	86
File active de l'année	143	156
Durée moyenne de séjour des sortants	11 mois	10,7 mois

Déjà initiée en 2023, l'activité s'est accrue avec plus d'accueils, de sorties, d'accompagnement en cours et une durée moyenne de séjour sensiblement plus courte.

- ✓ Les admissions représentent 76 personnes ainsi que 2 naissances soit 78 personnes réparties sur 35 ménages :
 - 12 isolés hommes
 - 4 isolées femmes (dont une femme enceinte qui a eu son enfant lors de son séjour)
 - 19 familles regroupant 60 personnes (dont une famille qui a eu son enfant lors de son séjour)

COMPOSITION DES FAMILLES	
5 couples	4 familles monoparentales avec 1 enfant
1 couple avec 1 enfant	2 familles monoparentales avec 2 enfants
3 couples avec 2 enfants	1 famille monoparentale avec 3 enfants
1 couple avec 3 enfants	1 famille monoparentale avec 4 enfants
1 couple avec 5 enfants	

- ✓ Les sorties : 68 personnes sont sorties cette année :
 - 12 personnes ont été déboutées de la demande d'asile
 - 4 personnes sont parties avant la fin de leur procédure de recours CNDA (abandon du lieu d'hébergement)
 - 12 personnes représentants 3 entités familiales ont bénéficié d'une ARV (aide au retour volontaire)
 - 1 personne réorientée sur un CADA à Besançon dans le cadre d'un suivi médical de proximité
 - 39 personnes ont obtenu un statut (ou titre d'accès au séjour lié au statut des enfants) soit 57% des sortants (29% des sortants en 2023, 52% des sortants en 2022) :
 - 5 personnes vers un CPH
 - 34 personnes vers un logement autonome.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition familiale :

Au 31/12, 86 personnes sont présentes dans la structure soit 35 ménages :

- ✓ 13 personnes isolées (dont 3 femmes)
- ✓ 73 personnes représentant 22 familles :

COMPOSITION DES FAMILLES	
4 couples	1 couple avec 1 enfant
5 familles monoparentales avec 1 enfant	3 couples avec 2 enfants
2 familles monoparentales avec 2 enfants	1 couple avec 3 enfants
3 familles monoparentales avec 3 enfants	1 couple avec 5 enfants
2 familles monoparentales avec 4 enfants	

Sur les 41 enfants présents, 8 sont majeurs et 3 sont nés au cours de l'année au sein de la structure.

II.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

STATUTS	N-1	N
OFPPRA	25	46
CNDA	18	16
Statutaires et Protection subsidiaire	22	15
Déboutés	13	9
TOTAL	78	86

Au 31/12, seule une entité familiale était en présence induite (depuis 2022), il s'agit d'une personne isolée avec 4 enfants. Une femme a fait une demande de titre de séjour parent d'enfant réfugié, ayant reçu une réponse négative de l'OFPPRA mais une protection pour ses enfants. Cette entité attend les documents pour permettre d'engager les démarches de sortie. Et un couple a reçu une protection pour l'un et un rejet pour l'autre (demande de conjoint de personne protégée)

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Sur l'ensemble de la file active (156 personnes) 30 pays sont représentés :

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)											
AFRIQUE			MOYEN-ORIENT - ASIE			EUROPE			AMERIQUE		
PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %	PAYS	PERS	EN %
Cote d'Ivoire	5	3,2	Afghanistan	27	17,3	Russie	4	2,6	Haïti	1	0,6
Nigéria	4	2,6	Iran	1	0,6	Géorgie	7	4,5	Venezuela	2	1,3
Guinée	10	6,4	Bangladesh	9	5,8	Albanie	15	9,6	Salvador	2	1,3
Cameroun	2	1,3	Pakistan	1	0,6	Kosovo	12	7,7			
RDC	6	3,8	Chine	1	0,6	Ukraine	2	1,3			
Tchad	4	2,6	Sri Lanka	2	1,3	Arménie	4	2,6			
Djibouti	7	4,5	Syrie	5	3,2						
Congo	4	2,6									
Angola	6	3,8									
Tunisie	1	0,6									
Algérie	2	1,3									
Yémen	7	4,5									
Niger	1	0,6									
Soudan	2	1,3									

Les personnes originaires d'Afghanistan et des pays de l'Est restent majoritairement représentées. Les pays d'origine sont plus variés, 30 pays représentés contre 21 l'année précédente liés à l'augmentation de la file active.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le dialogue engagé en 2023 pour le renouvellement du CPOM (dernier CPOM 2018-2022), n'a pas abouti en 2024 et sera donc prolongé en 2025. Sur l'année 2024, le CADA a bénéficié de crédits non reconductibles pour financer un temps d'infirmière et de psychologue.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Les CADA (missions définies dans l'arrêté du 15 février 2019 suite à la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018) assurent comme missions principales : « l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement ».

Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 70 est présenté selon 4 objectifs :

A Organiser la prise en charge de la domiciliation, de l'hébergement et l'accompagnement social :

L'ensemble des personnes accueillies bénéficient de l'hébergement et de l'accompagnement social :

- ✓ 56 dossiers de demande d'asile
- ✓ 84 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPPRA et 57 à la CNDA
- ✓ 5 personnes ont été accompagnées vers un titre de séjour
- ✓ 7 entretiens d'aide au retour volontaire

Par ailleurs, l'aide à l'ouverture des droits, à la scolarisation et à la santé a notamment permis

- ✓ La scolarisation de 54 enfants
- ✓ 34 accompagnements d'enfants de moins de 6 ans avec la Protection Maternelle et Infantile
- ✓ 42 orientations vers le service PASS
- ✓ 49 ouvertures de droits spécifiques aux bénéficiaires d'une protection internationale (compte ANEF, CAF, Pole Emploi, ANTS, etc.)
- ✓ 14 demandes de logement social
- ✓ 12 demandes de FSL
- ✓ 123 accompagnements médicaux dont 85 depuis Frasn-le-Château

Le service peut compter sur un temps de psychologue (0,2) financé hors CPOM par crédits non reconductibles. La psychologue anime des temps d'échange et de convivialité sur Frasn-le-Château en lien avec l'équipe éducative, elle réalise des suivis individuels sur les 2 sites (file active de 34 personnes représentant 245 entretiens) et facilite les orientations sur les dispositifs dédiés (addictologie, CMP, EMPP, CIDFF, etc.).

B. Informier sur les possibilités de recours (CNDA et l'aide juridictionnelle) dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 28 dossiers d'aide juridictionnelle ont été établis

A noter cette année 7 rejets sur ordonnance, les personnes ne sont pas convoquées à la CNDA et reçoivent un retour négatif de leur demande d'asile, il convient donc de leur expliquer.

C. Informier, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

39 personnes ont obtenu un statut (ou titre d'accès au séjour lié au statut des enfants) soit 57% des sortants (29% des sortants en 2023, 52% des sortants en 2022) :

- ✓ 5 personnes vers un CPH
- ✓ 34 personnes vers un logement autonome : 4 personnes sur la Haute-Saône, 19 personnes sur le Doubs, 4 personnes sur la Côte d'Or, 2 personnes sur le Territoire de Belfort, 5 personnes hors région.

D. Informier systématiquement sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire (ARV) :

Pour toute personne déboutée de sa demande d'asile, une information sur l'aide au retour volontaire est faite par le service avec proposition d'un rendez-vous auprès de l'OFII.

Ainsi 12 personnes représentant 3 entités familiales ont bénéficié d'une ARV (aide au retour volontaire) au cours de l'année.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Plusieurs partenariats permettent d'accompagner les personnes :

- ✓ Santé : médecins du village voisin, participation aux ateliers Santé et précarité organisés par l'ARS (groupe de réflexion qui se poursuit en 2025)
- ✓ Quotidien :
 - Réalisation de 3 ateliers par an avec le SITCOM (tri des déchets) et reprise régulière du tri sélectif
 - Ateliers semestriels sur la gestion du ménage
 - Distribution 2 fois par semaine de la banque alimentaire et participation des résidents du CADA aux collectes annuelles
- ✓ Ouverture culturelle : organisation de la visite (musée de Gray, du château de Malans, etc.) 12 par an
- ✓ Loisirs :
 - Accès à une salle de sport 2 fois par semaine et organisation 2 fois par an d'un tournoi de foot
 - Ateliers cuisine, couture, etc. : 6 par an
- ✓ Ouverture sociale : Convention avec Emmaüs pour accueillir une fois par mois des résidents pour participer aux actions de l'association
- ✓ Acquisition du français : présence une fois par semaine d'un bénévole étayé depuis le milieu d'année par un collectif

Chaque année, le service organise avec l'ensemble des personnes accueillies et professionnels le « Fête des réfugiés » avec un spectacle en hiver (ciné concert) et en été un barbecue géant avec kermesse préparé par les personnes accueillies sur Frasne avec la présence d'une calèche pour faire des tours du village. Ces temps festifs sont également l'occasion pour chacun de faire partager ses spécialités culinaires.

III.3. EXPRESSION DES USAGERS :

Des temps dédiés à l'expression des personnes accompagnées ont été organisés sur chaque site avec présence de plusieurs interprètes afin que chacun puisse être acteur de ce moment. 4 temps ont été organisés cette année (3 à Frasne-le-Château et 1 à Gray).

Ces temps formalisés sont complétés par une écoute attentive au quotidien et par l'organisation de temps conviviaux (sorties, ateliers), permettant aux personnes d'exprimer leurs attentes.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'équipe est composée de 8 professionnels pour 6,50 ETP.

Organigramme du CADA 70

1 CADRE - 0.80 ETP
5 TRAVAILLEURS SOCIAUX – 5 ETP
1 AGENT TECHNIQUE - 0.50 ETP
1 CHAUFFEUR - 0.20 ETP

L'organigramme présenté correspond au CPOM 2018-2022, il pourrait être amené à évoluer avec la signature du nouveau CPOM. Le temps cadre n'ayant pas été pourvu en 2024, un professionnel a pris des missions de coordonnateur pour fluidifier le fonctionnement du service. A noter également, le renouvellement de l'ensemble de l'équipe de Gray.

III.4.b. Formation et analyse de la pratique

Mutualisé avec les équipes de l'asile du Doubs, les professionnels du CADA 70 ont accès à l'analyse de la pratique une fois par mois.

FORMATIONS	Nb DE SALAIRES
Réunification familiale (2 jours)	1
Demande d'asile : recours CNDA	1
Premiers soins en santé mentale (2 jours)	2
Enfants guerre et psychotrauma (1 jour)	2
Formation SST (2 jours)	1

Pour compléter les formations présentées ci-dessous, l'équipe suit le programme de conférence organisées par l'association Antigone (conférence d'une demi-journée une fois par mois) autour du thème du psycho-trauma.

A noter également, la formation à titre personnel de la psychologue du service à la thérapie comportementale et cognitive.

Par ailleurs, 2 professionnelles ont participé à la visite de la CNDA à Paris permettant de visualiser le parcours des personnes accompagnées.

De plus, le DAHIS a organisé pour l'ensemble des professionnels, une conférence sur le décryptage de la nouvelle loi immigration en mai. Les décrets sont encore en attente pour certains items et la loi risque d'être modifiée une nouvelle fois.

III.5. EVALUATION / DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

Le CADA 70 participe depuis septembre 2023 au Copil Qualité mis en place au sein du DAHIS (1 représentant de chaque service), avec l'appui d'un prestataire extérieur. Ce comité se réunit une fois par mois et a permis la mise en place de groupe de travail : traitement des plaintes et réclamations, trame de projet personnalisé, livret d'accueil salariés...

III.5.b. Evaluation et suivi

Après une auto-évaluation réalisée par un prestataire extérieur fin 2023, le CADA 70 a été évalué les 22 et 23 juillet 2024. Cette dernière a permis d'identifier les points d'amélioration mais a également mis en avant la qualité de l'accompagnement proposé.

Les cotations obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,36/4
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,06/4
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 2,68/4

Pour les critères impératifs : 3 critères impératifs / 17 dont la cotation est inférieure à 4, concernent uniquement le chapitre 3 et donneront lieu à des fiches actions prioritaires dans le cadre du plan d'action post-évaluation :

- ✓ Critère 3.11.1 : l'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
- ✓ Critère 3.12.3 : les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives
- ✓ Critère 3.13.3 : les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Il n'y a eu aucun événement indésirable grave cette année.

Malgré la mise en place en cours d'année d'une remontée d'informations des plaintes et réclamations, le dispositif n'a pas été sollicité. Il sera à activer sur cette prochaine année et à ajuster si besoin aux spécificités des publics accueillis qui pour la plupart ne maîtrise pas la langue.

III.6. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 70

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) comptait 30 places pour l'accueil de demandeurs d'asile. Comme pour le CADA, les orientations sont prononcées par l'OFII.

- ✓ 10 741 journées ont été réalisées représentant un taux d'occupation de 97,82%.
- ✓ Au 31/12/2024, 31 personnes sont accueillies (file active de 47 personnes).

Ce dispositif a été fermé au 31/12/2024 suite à une décision de la DDETSP 70 dans le cadre de la régulation de l'offre au niveau national et régional et départemental.

IV. CONCLUSION

Une année sous le signe de la qualité.

Depuis septembre 2023, un COPIL Qualité a été mis en place au sein du DAHIS permettant la formalisation d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. Avec l'évaluation réalisée en juillet, les points forts ont pu être identifiés notamment la grande qualité de l'accompagnement social mais également les points d'amélioration portant sur la formalisation des procédures.

Cette concrétisation des process d'accompagnement est également au travail dans le cadre de la négociation du CPOM qui n'a pu aboutir cette année.

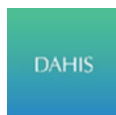
Le recrutement d'un directeur adjoint toujours en cours et le renouvellement de l'équipe sur le site de Gray ont pu créer de l'incertitude dans des équipes du CADA, renforcée par la fermeture des places HUDA annoncée en fin d'année.

Pour autant, cette année encore, la file active a augmenté (+11% de taux d'occupation) et les publics plus fragiles nécessitent un accompagnement de qualité, que les équipes veillent à apporter.

Le souhait confirmé de l'AHS-FC de poursuivre son action CADA en Haute-Saône a été affirmé auprès des pouvoirs publics et s'appuie sur un travail reconnu que nous souhaitons confirmer dans le CPOM. Le recrutement d'un cadre sur ce secteur et la présence renforcée auprès des professionnels en 2025 seront recherchés pour poursuivre la mission portée avec conviction par chacun.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cph@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CPH

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Centre d'hébergement et de réinsertion sociale spécifique (CAFS L.345-1)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté Préfectoral du 24/04/2023 n°2023-04-24-001 pour autorisation de l'extension de 27 places
2023-04-24-001	CAPACITE TOTALE	77 Places
	MODALITE D'ACCUEIL	Non concerné
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet internat en diffus
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Personnes reconnues réfugiées Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire

Etablissement autorisé par la DDETSP du Doubs. Susceptible d'intégrer le périmètre du CPOM CADA 25/70 dans le cadre du renouvellement de ce CPOM pour la période 2025/2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées

NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	N-1	N
Capacité installée	50 / 77	77
Nombre de jours d'ouverture	365	366
Journées prévisionnelles AHS-FC	21672	28182
Journées réalisées	18 950	26595
Taux d'occupation	87,44 %	94,36 %

Les orientations au CPH sont réalisées par l'OFII dans le cadre du dn@.

Les journées non réalisées correspondent principalement :

- ✓ A la remise en état de certains appartements à la sortie : usure normale et/ou dégradations. L'appartement est immobilisé et génère de fait une indisponibilité ;
- ✓ Aux orientations de compositions familiales différentes de celle des logements vacants (exemple : 2 personnes dans un appartement prévu pour 4), ce qui génère des sous-occupations. La gestion du dn@ a été revue dans ce sens en novembre 2023 dernier afin de faire valoir ses sous-occupations, indépendantes de notre volonté.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

MOUVEMENTS	N-1	N
Personnes accompagnées au 1er/01	53	68
Entrées de l'année	58	41
Sorties de l'année	43	32
Personnes accompagnées au 31/12	68	77
File active de l'année	111	109
Durée moyenne de séjour des sortants	15.9 mois	16.3 mois

Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation de handicap sont prioritaires pour l'accueil en CPH.

Au 31/12, 77 personnes sont présentes, dont 18 isolés. Le nombre d'isolés accueillis en 2024 est en baisse (9 contre 11 en 2023).

Sur les 109 personnes accompagnées :

- ✓ 30 personnes isolées dont 13 jeunes de moins de 25 ans (24 en 2023)
- ✓ 79 personnes représentant 22 familles

4 personnes ont une reconnaissance MDPH, 2 autres personnes sont accompagnées dans cette reconnaissance et en attente de réponse à ce jour.

Entrées :

- ✓ 41 personnes, représentant 18 ménages :
 - 9 personnes isolées (2 femmes, 7 hommes)
 - 32 personnes représentant 9 ménages soit :

COMPOSITION DES FAMILLES
1 couple avec 2 enfants
1 couple avec 4 enfants
1 couple avec 5 enfants
3 famille monoparentale avec 1 enfant
1 famille monoparentale avec 2 enfants
1 famille monoparentale avec 3 enfants
1 fratrie (réunification familiale)

Sorties :

- ✓ 32 personnes :
 - 10 personnes isolées (5 femmes, 5 hommes)
 - 22 personnes représentant 6 ménages

COMPOSITION DES FAMILLES
3 couples avec 2 enfants
1 famille monoparentale avec 1 enfant
1 famille monoparentale avec 2 enfants
1 famille monoparentale avec 4 enfants

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :**II.2.a. Composition des familles accueillies :**

Au 31/12, 77 personnes représentant 32 ménages sont accompagnées par le CPH :

COMPOSITION DES FAMILLES
18 personnes isolées
2 couples avec 2 enfants
1 couple avec 3 enfants
1 couple avec 4 enfants
2 couples avec 5 enfants
1 couple avec 6 enfants
4 familles monoparentales avec 1 enfant
1 famille monoparentale avec 2 enfants
1 famille monoparentale avec 3 enfants
1 couple

Les jeunes de moins de 25 ans isolés représentent 52 % des personnes isolées accueillies et 13 % de l'ensemble du public accueilli au 31/12.

II.2.b. Statut administratif des ménages accueillis au 31/12 :

REFUGIES CONVENTIONNELS	BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE	AUTRES STATUTS
63 résidents	7 résidents	7 résidents

81,8 % des personnes accueillies au 31/12 bénéficient du statut de réfugié, 9 % sont bénéficiaires de la protection subsidiaire (PS). L'écart se maintient entre les deux statuts par rapport à 2023. Concernant les autres statuts, il s'agit de personnes régularisées en tant que parents d'enfants réfugiés.

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Sur les 77 personnes accompagnées, 16 nationalités sont représentées. Les personnes originaires d'Afghanistan sont majoritaires (40 % des ménages accueillis au CPH)

REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %)								
AFRIQUE (24.6%) / AMERIQUE (7.8%)			BALKANS / MOYEN-ORIENT (19.4%)			ASIE CENTRALE / ASIE DU SUD (48%)		
PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %	PAYS	NBRE DE PERSONNES	EN %
Côte d'Ivoire	5	6.4	Iran	1		Afghanistan	31	
Libye	2	2.6	Syrie	10		Pakistan	4	
Guinée	7	9	Kosovo	1		Bangladesh	1	
Congo RDC	2	2.6	Géorgie	3		Tibet	1	
Burundi	1	1.2						
Bénin	2	2.6						
Salvador	2	2.6						
Colombie	4	5.1						

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Comme indiqué en 2023, nous poursuivons la formalisation du projet d'établissement et sa mise à jour en prenant en compte l'évolution du cadre législatif et réglementaire ainsi que des prestations mises en œuvre en conformité avec le cahier des charges CPH. Ce dernier prendra également en compte les résultats de l'évaluation réalisée en 2024 et les fiches actions du CPOM 2025-2029.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Dès l'accueil, une évaluation faite avec les personnes accompagnées permet de projeter un accompagnement personnalisé avec des points d'étape durant leur séjour pour l'ajustement de ce soutien. Ce travail s'appuie sur les missions attendues dans le cahier des charges des CPH que nous réunissons autour de 4 axes :

A - L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien des droits :

Cet accompagnement, commun à l'ensemble des personnes accueillies (soit 109 personnes au titre de la file active 2024) vise à l'ouverture et le maintien des droits :

- ✓ Les procédures liées à la reconstitution des actes d'état civil : état civil de l'OFPRA, modification au TGI lorsqu'un ou plusieurs enfants sont nés en France, demande d'inscription des enfants nés en France sur le livret de famille OFPRA auprès des mairies de naissance
- ✓ Le suivi de l'accès au titre de séjour, aux documents de circulation et titre de voyage
- ✓ L'ouverture d'un compte bancaire
- ✓ Le suivi des droits CAF (RSA, prestations familiales, suivi du paiement de la rétroactivité) et CPAM
- ✓ Le suivi du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) qui comprend l'apprentissage du français
- ✓ La scolarisation en fonction des différentes classes d'âge. 18 mineurs ont été scolarisés en 2024 :
 - 5 enfants au sein d'écoles maternelles dans le quartier de Planoise
 - 7 enfants en classe de primaire à Planoise
 - 5 adolescents au collège
 - 1 adolescent en lycée.

3 enfants de moins de 3 ans ont bénéficié d'une place en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant). Ces services permettent aux parents de répondre à leur obligation liée à l'apprentissage du français dans le cadre du CIR.

B - L'accompagnement sanitaire et social :

Les résidents du CPH sont soutenus par l'équipe éducative pour ce qui concerne l'accès aux soins et à la santé.

37 personnes ont bénéficié d'un suivi somatique ou lié à des difficultés psychiques ; 12 d'entre elles ont été orientées en CMP ou autre structure de la santé mentale.

C - La formation linguistique, les actions d'insertion par l'accès à l'emploi et/ou la formation professionnelle selon un projet individualisé :

Comme tous les bénéficiaires d'une protection internationale, les personnes sont signataires du CIR, complété au CPH par l'action linguistique interne, renouvelée en 2024 (60 personnes accompagnées) ; 15 personnes ont bénéficié de cours de français intensifs : 11 ont suivi des cours vers le niveau A1, 3 vers le niveau A2.

Concernant les 21 adultes sortants du CPH, 14 ont concrétisé un parcours d'insertion professionnelle : 6 ont accédé à un emploi, 3 à une formation professionnelle, 2 à une formation linguistique (DFL, PIAL), 2 à l'Université, 1 en apprentissage.

D - L'accompagnement vers l'insertion par le logement et la préparation à la sortie :

Afin de préparer les sorties dans le délai de prise en charge, les personnes accompagnées, si leur situation administrative le permet, bénéficient d'un accompagnement pour les demandes de logement dès les premières semaines du séjour en CPH.

Les personnes accompagnées sont sensibilisées aux difficultés d'accès au logement sur le bassin bisontin et sont invitées à s'investir pleinement dans cette recherche. Un travail est également réalisé par l'équipe du CPH au niveau de l'appropriation de codes socio-culturels et à la dimension écoresponsable, parfois nouveaux pour elles, et qu'il est nécessaire d'intégrer dans le cadre du parcours locatif. Elles sont également aidées pour faire valoir leurs droits à des aides financières, tout en étant fortement invitées à épargner afin de préparer leur installation en logement. Ils bénéficient, si nécessaire, d'un appui explicatif à la gestion de leur budget et aux charges locatives. A leur sortie en logement autonome, un relais est effectué avec les dispositifs de droit commun (notamment CMS).

71 % des sorties se sont effectuées en logement social dans le cadre d'un bail direct.

E. Autres actions portées par le CPH

L'action MASI (Mesure d'Accompagnement Social d'Intégration), portée depuis 2017 via un financement distinct, a pour objectif l'accompagnement à l'insertion des populations bénéficiaires d'une protection internationale vivant dans leur propre logement. En mars 2024, l'arrivée du dispositif AGIR sur le département du Doubs a coïncidé avec l'arrêt progressif de ces mesures, l'objectif fixé étant que les 25 ménages accompagnés au 31/12/2023 aient basculé dans le droit commun d'ici le 31/12/2024. C'est chose faite grâce au travail de terrain réalisé par les travailleurs sociaux du CPH et les centres médico-sociaux de secteur.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le CPH, implanté à Planoise depuis 2011, reste un acteur méconnu sur le quartier de par la spécificité de ses missions. Pour y remédier, les travailleurs sociaux participent désormais chaque 1^{er} jeudi du mois au Café d'infos organisé par la Maison de quartier, moment d'échanges où se réunissent à chaque fois une trentaine d'acteurs locaux. Ce temps permet à l'équipe de glaner des informations importantes sur la vie du quartier et les activités proposées mais aussi de se faire connaître dans cet espace partenarial.

Au niveau « animation du service », l'équipe propose régulièrement aux résidents des sorties adaptées. Celles-ci ont le plus souvent lieu durant la période estivale et permettent ainsi aux personnes hébergées de découvrir des lieux d'activités proche de leur nouveau lieu de vie : randonnée des 4 Lacs dans le Jura, sortie canoé-kayak sur la Loue, Olympiades à la Gare d'Eau, sans oublier les deux traditionnelles fêtes annuelles du DAHIS : la fête de fin d'année mi-décembre et la fête des réfugiés courant juin qui rassemblent une centaine de personnes à chaque édition.



III.3. EXPRESSION DES USAGERS :



L'instance de participation intitulée « réunion d'expression » des résidents du CPH s'est réunie 3 fois en 2024. Elle a lieu le mercredi afin de permettre au plus grand nombre d'être présent.

Ces moments, riches en échanges autour de la vie du service et des sujets d'actualité, semblent appréciés par les résidents car 53 % des ménages y participent en moyenne.

III.4. MOYENS HUMAINS :

Les lieux d'hébergement sont répartis en 18 appartements diffus et 20 studios au sein d'une même résidence, situés dans le quartier de Planoise à Besançon à proximité de nos bureaux. Ces derniers ont évolué début décembre 2024. En effet, le CPH a déménagé, toujours sur le quartier de Planoise, à quelques centaines de mètres des anciens locaux. Ces derniers sont plus grands et ont permis de réintégrer notre professeur de FLE, qui exerçait dans une salle associative depuis 2023.

III.4.a. Organigramme :

L'équipe de professionnels est constituée de 14 personnes soit 8 ETP depuis le passage de 50 à 77 places en 2023. A cette organisation s'ajoute une prestation du professeur de FLE équivalent à 0.20 ETP.

ORGANIGRAMME DU CPH

DIRECTEUR - 0.1 ETP	
CHEF DE SERVICE - 0.60 ETP	
SECRETAIRE - 0.40 ETP	COMPTABLE 0.20 ETP
CHARGE DE GESTION LOCATIF – 0.20 ETP	
TECHNIQUE – 0.4 ETP	
VEILLEUR DE NUIT – 0.5 ETP	
TRAVAILLEURS SOCIAUX –5.4 ETP	

III.4.b. Formation et analyse de la pratique

Les professionnels du CPH participent régulièrement à des formations, internes ou externes, leur permettant d'actualiser leurs compétences. Ils ont également accès à un temps mensuel d'analyse de la pratique professionnelle avec un partenaire extérieur, mutualisé avec les équipes de l'asile du DAHIS.

FORMATIONS	Nb DE SALARIES
Prostitution et traite des êtres humains (1 jour)	1
Demande d'asile : recours CNDA (2 jours)	1
Premiers soins en santé mentale (2 jours)	2
Démarche éthique (3 demi-journées)	2
MAC SST (2 jours)	2
Conférence Loi immigration (1/2 jour)	5
Les Zexperts FLE formations (à distance)	1

Trois professionnelles du CPH participent également régulièrement au cycle de formation ANTIGONE autour de la question du psycho-trauma.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

Le CPH, représenté par une de ses salariées, est présent et actif dans le COPIL qualité du DAHIS mis en place en septembre 2023. Cette instance se réunit une fois par mois.

Composée de l'équipe de direction et d'un membre de chaque service du DAHIS, elle réfléchit activement à l'amélioration de la qualité avec la mise en place de plusieurs groupes de travail corrélés aux objectifs de pilotage de l'activité mais également en réponse aux évaluations qui ont eu lieu cette année.

III.5.b. Evaluation et suivi

L'évaluation du CPH s'est déroulée les 10 et 11 septembre. Elle a été bien vécue par l'équipe et a donné lieu à des résultats satisfaisants, mettant en avant un accueil de qualité et respectueux des droits des personnes accompagnées. Des améliorations sont cependant à apporter sur des critères impératifs bien définis.

Les cotations obtenues sont les suivantes :

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,77/4
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,48/4
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 3,72/4

Pour les critères impératifs : 8 critères impératifs /17 ont une cotation inférieure à 4 et donneront lieu à des fiches actions prioritaires dans le cadre de la transmission du plan d'action post-évaluation :

- 2 critères concernent les professionnels (respect du droit à l'image et protection des données)
- 6 critères concernent la gouvernance : prévention et gestion des faits de maltraitance, recueil/analyse et communication sur les plaintes et réclamations, suivi des événements indésirables.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Revus et déployés dans le cadre des activités du COPIL qualité, les documents de déclaration d'événements indésirables pour les professionnels, et de plaintes et réclamations pour les usagers sont peu utilisés. Il y a certes quelques remontées « papier » mais elles restent sporadiques. Les difficultés rencontrées sont souvent signalées oralement et gérées en direct par le chef de service.

Nous travaillons actuellement à éditer un support différent, plus accessible pour les personnes accompagnées, afin de favoriser la formalisation des plaintes et réclamations.

IV. CONCLUSION

L'année 2024 a été riche en termes de mutations pour le CPH.

L'arrêt des mesures MASI en fin d'année est venu clôturer 7 ans d'un dispositif novateur. Plus de 100 ménages BPI ont été accompagnés dans leur logement vers plus d'autonomie et d'intégration sur leur nouveau territoire. Le dispositif AGIR, en place dans le Doubs depuis avril 2024 pour l'accompagnement des réfugiés, n'a pas actuellement pour mission d'accompagner les familles qui répondaient aux critères des MASI (personnes protégées depuis plusieurs années), créant un « vide » malgré des besoins toujours présents.

Cette fin de mission engage l'équipe du CPH vers de nouvelles réflexions dans sa pratique d'accompagnement. Les publics CPH évoluent, les besoins des personnes accompagnées également. De plus en plus de personnes accueillies présentent des problèmes de santé importants, accentuant leurs difficultés d'insertion. L'accompagnement se veut de fait plus renforcé et demande aux travailleurs sociaux d'être toujours plus présent aux côtés de ces personnes.

L'emménagement dans de nouveaux locaux début décembre 2024 apporte également d'autres perspectives à notre service. Accessible PMR, disposant de deux salles format « réunion » (environ 30 places) et 6 bureaux d'accueil identifiés, ce nouveau site fait évoluer le CPH vers une autre dimension.

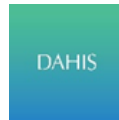
Un « pôle insertion » est en cours de construction sur le DAHIS avec l'arrivée du dispositif Ukraine de l'AHS-FC (janvier 2025) et le retour de la professeure de FLE auprès de son équipe de rattachement. Il s'agira en 2025 de développer l'identité de ce nouveau pôle regroupant un grand nombre de missions d'insertion confiées aux équipes du DAHIS.

Les actions prioritaires pour 2025 :

- ✓ Finalisation des fiches action CPOM CADA 25/70 avec la DREETS
- ✓ Suivi du plan d'action post évaluation
- ✓ Réécriture du Projet d'établissement



14 RUE DE LA REPUBLIQUE
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.01.18
mna@ahs-fc.fr / dmna.pontarlier@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

DMNA 25

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) Article D.313-13 du CASF (catégorie 177- MECS)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté n° 025-22500019-20170822-STCCP-17-34919-AR du 22/08/2017 (Création) - visite de conformité le 29/11/2017 Arrêté n° 20190221-SOESM-19-41005-AR du 21/02/2019 (extension) Arrêté n° SOEMS19-42189-AR du 18/06/2019 (2 ^{ème} extension) Arrêté n° 68856 portant modification de l'autorisation à 112 places en date du 21/10/2024
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Habilitation Départementale du Doubs : notification du 22/08/2017
	CAPACITE D'ACCUEIL	Autorisée pour 112 places : - 82 places à Besançon (Site principal) - 30 places à Pontarlier (Site secondaire)
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement en logement diffus
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Accompagnement Global (AG) : 110 places Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 2 places
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Mineurs Non Accompagnés de 13-16 ans et plus de 16 ans / Jeunes Majeurs (18-21 ans) Jeune Majeur (APJM) Mixte

Le Dispositif pour Mineurs Non-Accompagnés du Doubs (DMNA 25) est inscrit dans le CPOM commun ARS/Département du Doubs intégrant 2 établissements protection de l'enfance (DMNA25 et MECS André Marguet) pour la période 2018/2024. Il est en cours de renouvellement pour la période 2025-2029.

Autorisé initialement pour 48 places en août 2017, sa capacité a évolué progressivement avec une capacité cible de 112 places. En 2023, avec l'arrivée massive des jeunes MNA le Département a demandé l'ouverture des places manquantes et a transformé les places famille tiers bénévole ainsi que quelques places d'accompagnement vers l'autonomie pour atteindre la capacité de 112 places en 2024 (dont 2 places d'accompagnement vers l'autonomie).

Le DMNA 25 est rattaché au « Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale » (DAHIS).

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

La tension connue sur les dispositifs en 2023 a perduré une grande partie de l'année 2024. Les places sollicitées fin 2023 (10 places d'AG) n'ont pu s'ouvrir que progressivement sur les premiers mois de l'année, portant le dispositif à 110 places d'accompagnement global (AG) réparties pour 30 places à Pontarlier, 80 pour Besançon et 2 places d'accompagnement vers l'autonomie (AVA).

Les 10 places ont été ouvertes comme suit :

- ✓ 8 places ouvertes pour la commission de mars (2 le 27/02, 3 le 03/03 et 3 le 01/03)
- ✓ 2 places ouvertes pour la commission de juillet (le 30/06)

II.1.a. Nombre de journées :

Depuis fin 2023, l'activité **Familles Tiers Bénévoles (FTB)** a été arrêtée faute d'orientation et en raison des difficultés à pérenniser les familles d'accueil. Les 10 places ont été remobilisées sur l'Accompagnement Global (AG) et se sont ouvertes progressivement sur le début d'année.

Le dispositif compte 112 places :

- ✓ 110 places Accompagnement Global (AG) répartis pour 30 sur Pontarlier et 80 sur Besançon
- ✓ 2 places Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) pour les deux sites.

NOMBRE DE JOURNEES	BESANÇON - AG		PONTARLIER - AG		AVA		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	63	80	31	30	8	2	102	112
Capacité installée	68 puis 69	80	30	30	3 puis 2	2	100	112
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365	366	365	366	365	366
Journées prévisionnelles AHS-FC	21 443	28 236	9 460	10 950	2 368	732	33 636*	39 918
Journées réalisées	21 409	27 464	8 624	10 786	860	556	31 227	38 806
Taux d'occupation / installé	99,80 %	97,27%	91,20%	98,50%	36,32%	75,96%	92,84%	97,21%

(*) Le chiffre 2023 inclut les 365 jours théoriques du FTB 2023 (et les 334 réalisés)

II.1.b. Mouvement des jeunes

Le dispositif a accueilli 144 jeunes en 2024. Ce nombre est en forte progression avec 121 jeunes en 2023 et 106 en 2022. Au 31/12/2024, 106 jeunes sont accompagnés : 105 en AG et 1 en AVA

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	ACCOMPAGNEMENT GLOBAL				ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA)		TOTAL	
	BESANÇON		PONTARLIER					
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Présents au 01/01	57	68	16	30	5	0	79	98
Entrées directes	32	36	20	9	0	0	52	43
Sorties directes	13	29	4	6	12	4	29	35
Entrées par mutation interne DMNA	0	2	0	1	7	5	7	12
Sorties par mutation interne DMNA	8	2	4	5	0	0	12	12
Présents au 31/12	68	76	30	29	0	1	97	106
File active	79		34		12		134	153
Durée moyenne du séjour (jours)	572		516				-	

Le tableau inclut 1 présence 01/01 et une sortie FTB dans le total 2023

Les admissions :

Les jeunes sont orientés par le Service d'Evaluation et d'Accompagnement des Mineurs Non-Accompagnés (SEAMNA) lors d'une commission mensuelle avec l'ensemble des opérateurs.

46 jeunes ont intégré le dispositif d'Accompagnement Global sur l'année :

- ✓ 36 à Besançon dont 3 filles
- ✓ 10 à Pontarlier

2 jeunes initialement accueillis sur Pontarlier ont ensuite été réorientés sur Besançon et 1 jeune a fait le trajet inverse. Dans les 3 situations, il s'agissait de faciliter l'accès à la scolarité des jeunes.

5 jeunes sont passés sur l'AVA par orientation interne.

Les sorties :

40 jeunes sont sortis du dispositif cette année :

- ✓ 29 jeunes sur Besançon :
 - 1 jeune est entré en AVA mais n'est pas encore sorti du dispositif, il n'est donc pas compté ici
 - 1 jeune a bénéficié du dispositif ALT (Allocation Logement Temporaire)
 - 4 en logement étudiant
 - 13 vers un Foyer Jeunes Travailleurs

- 11 vers un logement autonome
- ✓ 11 jeunes sur Pontarlier :
 - 3 jeunes orientés sur le dispositif AVA dont deux sont sortis dans l'année, l'un vers une résidence sociale, l'autre vers un logement autonome.
 - 2 jeunes réorientés sur le dispositif de Besançon et 1 sur le dispositif de Montbéliard pour mettre en place leur projet
 - 3 jeunes vers le logement autonome
 - 1 jeune a été orienté vers le CADA de Pontarlier au regard de son parcours
 - 1 jeune est entré en résidence sociale

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

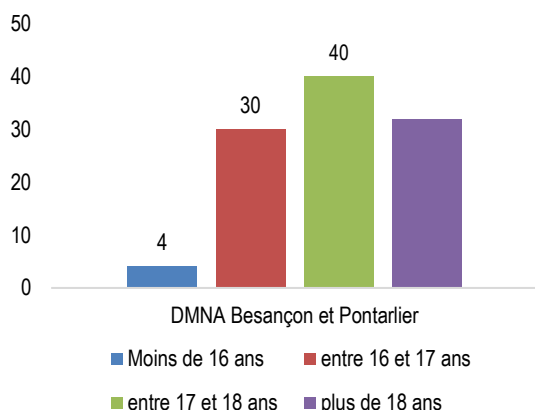
Au 31 décembre, 106 jeunes sont dans le dispositif. 76 jeunes sont présents sur Besançon, 29 sur Pontarlier en AG, ainsi qu'un jeune en AVA.

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Pour les jeunes présents au 31/12 :

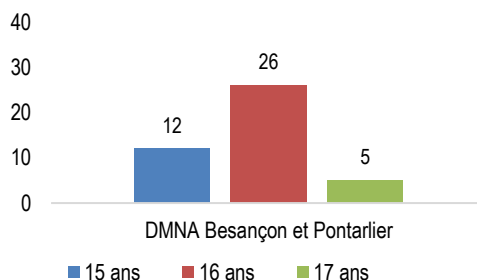
- ✓ 4 jeunes ont moins de 16 ans
- ✓ 30 ont entre 16 et 17 ans
- ✓ 40 ont entre 17 et 18 ans
- ✓ 31 ont plus de 18 ans (incluant le jeune en AVA) et 1 jeune à plus de 19 ans

RÉPARTITION PAR ÂGE DES JEUNES ADMIS EN 2023



9 filles sont accompagnées sur le site de Besançon.

Sur les 43 entrants dans le dispositif :

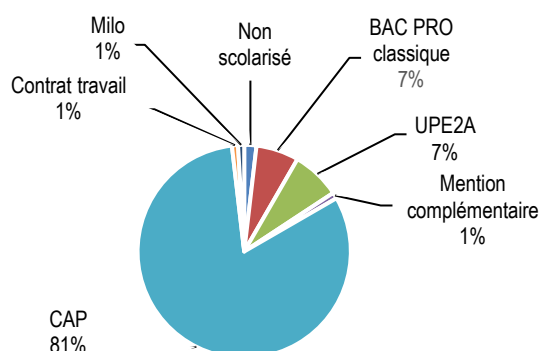


Treize nationalités sont représentées parmi les 106 jeunes présents au 31/12, dont 92% sont originaires d'Afrique. Les 4 nationalités les plus représentées sont les mêmes que l'année dernière avec une accentuation du nombre de maliens. Également la présence cette année de jeunes en provenance du Bangladesh.

REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %								
AFRIQUE			BALKANS MOYEN-ORIENT			ASIE		
PAYS	NBRE PERS.	EN %	PAYS	NBRE PERS.	EN %	PAYS	NBRE PERS.	EN %
Côte d'Ivoire	42	40	Albanie	4	4	Afghanistan	1	1
Guinée	16	15				Bangladesh	3	3
Mali	15	14						
Cameroun	13	12						
Sierra Leone	5	5						
Gambie	3	3						
Sénégal	1	1						
Tunisie	1	1						
Libéria	1	1						
Congo (Rép. Du)	1	1						

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS :

Comme chaque année, les jeunes sont en grande majorité dans des parcours professionnalisants leur permettant d'être autonomes à la sortie du dispositif. Les domaines sont le bâtiment, les métiers de bouche, le commerce et plus récemment l'aide à la personne.



II.2.b. Mesures de protection :

77 jeunes mineurs bénéficient d'une ordonnance de placement provisoire (OPP) notifiée par un juge des enfants et/ou d'un jugement de tutelle et 67 majeurs bénéficient d'un contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) contre 22 en 2023. Beaucoup de jeunes mineurs en 2023 sont devenus majeurs en 2024 mais n'ont pas encore les critères leur permettant de sortir du dispositif : titre de séjour, ouverture des droits, accès au logement (notamment sur Pontarlier).

II.2.c. Evolutions significatives :

Le flux important de 2023 ayant abouti au déploiement de 112 places pour notre dispositif a continué en 2024. Beaucoup de jeunes ont intégré le dispositif en 2023 et sont devenus majeurs au cours de l'année 2024. L'enjeu d'accompagnement à la sortie est important.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2018/2023. Sa réactualisation prendra en compte les résultats de l'évaluation, le dernier décret de 2024 et les objectifs du nouveau CPOM

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a Les différentes modalités d'accueil et d'hébergement :

Accompagnement Global (AG) :

- ✓ La principale mission est de préparer le jeune à la vie autonome en l'accompagnant sur tous les aspects : quotidien (repas, budget, hygiène), scolarité, socialisation, projet professionnel, médical, psychologique.
- ✓ Le savoir-être est également un point fort de l'accompagnement pour favoriser l'intégration des jeunes.
- ✓ Dans des appartements en diffus, les jeunes sont accueillis en colocation avec deux autres jeunes. Ils apprennent progressivement à appréhender l'autonomie. Chaque accompagnement est différent en fonction du jeune, de son projet, de ses attentes et de ses forces.

- ✓ Le service MNA est aussi positionné sur la demande de régularisation en lien avec un cabinet d'avocat.

Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) :

Cet accompagnement intervient lorsque le jeune intègre son propre logement. Il permet de sécuriser les sorties et d'accompagner la compréhension des premières factures, de mettre en place les prélèvements et d'assurer le relais avec le droit commun.

Familles Tiers Bénévoles (FTB) :

Ce dispositif a été transformé en place d'Accompagnement Global (10 places) faute d'orientation sur ces places et compte tenue de la nécessité de places sur les dispositifs AG.

III.1.b Les différentes modalités d'accompagnement

L'accompagnement à la santé :

Les missions principales :

- ✓ Information et prévention auprès des jeunes.
- ✓ Accompagnement et suivi des jeunes, selon l'importance des rendez-vous, de l'autonomie, du niveau de compréhension de la langue.
- ✓ Coordination avec les différents partenaires : médecins, pharmacies, hôpitaux, podologues, cabinets d'imagerie, dentistes, spécialistes, CDEF, CAMNA, laboratoires, autres centres de vaccinations, SEA MNA....
- ✓ Tenue à jour du calendrier vaccinal et vaccination
- ✓ Recherche de partenaires et renforcement du réseau santé
- ✓ Gestion des CMU
- ✓ Gestion des problématiques de facturation des soins et des problématiques de la CPAM (IJ, déclaration AT, etc.)
- ✓ Tenue des listes médicales à jour
- ✓ Veiller à ce que le jeune ait un parcours de soin complet et l'orienter en fonction des problématiques.
- ✓ Entretien infirmier individuel :
 - 51 rdv explications, prévention, suivi
 - 67 rdv vaccinations
- ✓ 6 Ateliers sexualité en lien avec le CEGGID

Cette année, les RDV suivis :

- ✓ 11 Interventions chirurgicales
- ✓ 61 rdv dentistes
- ✓ 16 rdv ophtalmologistes
- ✓ 183 rdv spécialisés (kiné, podologue, médecins spécialistes...)
- ✓ 77 examens spécialisés (radio IRM scan...)

Les consultations auprès des médecins traitants, SOS médecin, consultations CLAT ainsi que les bilans biologiques ne sont pas comptabilisés.

L'accompagnement psychologique :

Entretiens individuels formalisés :

	PONTARLIER	BESANÇON
Nombre de jeunes reçus	24	63
Suivi (poursuite 3 rdv)	12	28

- ✓ Rencontres lors de temps informels : café et/ou repas partagés, jeux, fabrication de gâteaux, balades

- ✓ Participation à des activités organisées par le service : repas, Citadelle, concert, spectacle Drôlement Bien, camp d'été à Vouglans, fête du service.
- ✓ Participation aux réunions d'expression des jeunes à Pontarlier

Mise en place et animation d'ateliers collectifs :

- ✓ 2 séances de médiation musicale (Besançon + Pontarlier) dans le cadre du concert de Tiken Jah Fakoly, 1 séance autour d'un autre artiste (Pontarlier) ;
- ✓ Groupe de parole avec d'anciens jeunes du DMNA sur le principe de la pair-aidance (1 séance à Besançon), autour des différences culturelles dans les relations sociales (2 séances à Besançon)
- ✓ 2 projections/discussions autour du film « La Brigade » (Besançon, Pontarlier)
- ✓ Appui et conseil aux équipes vis-à-vis des situations des jeunes
- ✓ Lien avec les partenaires : Maison de l'Adolescent, Consultation transculturelle, Centre régional du psychotraumatisme, médecins traitants, psychologues exerçants dans d'autres services accompagnant un public migrant, etc.

L'accompagnement à la langue française :

Le service inclut une professeure de français langue étrangère qui accompagne l'acquisition du français et propose des temps de soutien scolaire. Elle divise son temps entre Besançon (80%) et Pontarlier (20%).

Elle a ainsi pu rencontrer cette année (sont comptabilisés les jeunes vu à minimum à trois reprises)

- ✓ 43 jeunes à Besançon
- ✓ 19 jeunes à Pontarlier

Des activités sont également proposées en lien avec d'autres professionnels du service DMNA Besançon :

- ✓ Groupe de parole « pair aidance » avec la psychologue (juillet)
- ✓ Projection film « la brigade » et échange avec les jeunes avec la psychologue
- ✓ Equitation avec un travailleur social
- ✓ Groupe de parole « différences dans les relations en France et au pays » (3 sessions)
- ✓ Temps de convivialité avec les jeunes et les travailleurs sociaux à l'occasion des fêtes de fin d'année

L'accompagnement à visée d'insertion sociale :

Durant toute l'année, les jeunes accueillis participent à des activités physiques (Color Run, pédalo, badminton, randonnée, kart...), culturelles et artistiques (visite Citadelle, Parlement Européen, concert, spectacle...) et/ou à des ateliers proposés par l'équipe (cuisine, couture, budget...).

L'année a été marquée par plusieurs mini-camps (Strasbourg, Obernai, Vouglans...), différents concerts et événements (Color Run, journée à Nigloland)



Mini camp à Obernai



Match de foot à Lyon



Concert et rencontre avec Tiken Jah Fakoly

III.1.c Situation relative au droit au séjour :

En 2024, aucun jeune n'a fait l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

69 jeunes ont obtenu un titre de séjour dont 41 en tant que travailleur temporaire et 26 dans le cadre d'un titre vie privée familiale. 2 d'entre eux ont également obtenu la nationalité.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Le DMNA a signé une convention avec des avocates permettant l'accompagnement juridique de chaque jeune. Sur un versant plus culturel, nous sommes en lien avec NG Production qui nous offre régulièrement des places pour des spectacles, notamment dans le cadre du festival « Drôlement Bien ».

Plusieurs interventions extérieures ont également lieu sous forme d'ateliers sur la laïcité, la santé, l'acquisition du numérique en lien avec la ligue de l'enseignement, le CEGGID, l'InfoTuto ou encore la Croix Rouge.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

De nombreux temps sont organisés avec les jeunes autour d'ateliers, de temps sportifs et culturels, de repas partagés... Ces moments peuvent permettre aux jeunes de faire remonter des envies, des attentes, des inquiétudes. A cela s'ajoute des temps dédiés que nous appelons réunion d'expression des jeunes. Les jeunes sont invités à venir proposer leurs idées d'activité, à s'exprimer sur leur logement et les possibilités d'amélioration. Ils peuvent parfois questionner l'équipe sur des points liés au titre de séjour, souvent pour être rassuré.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

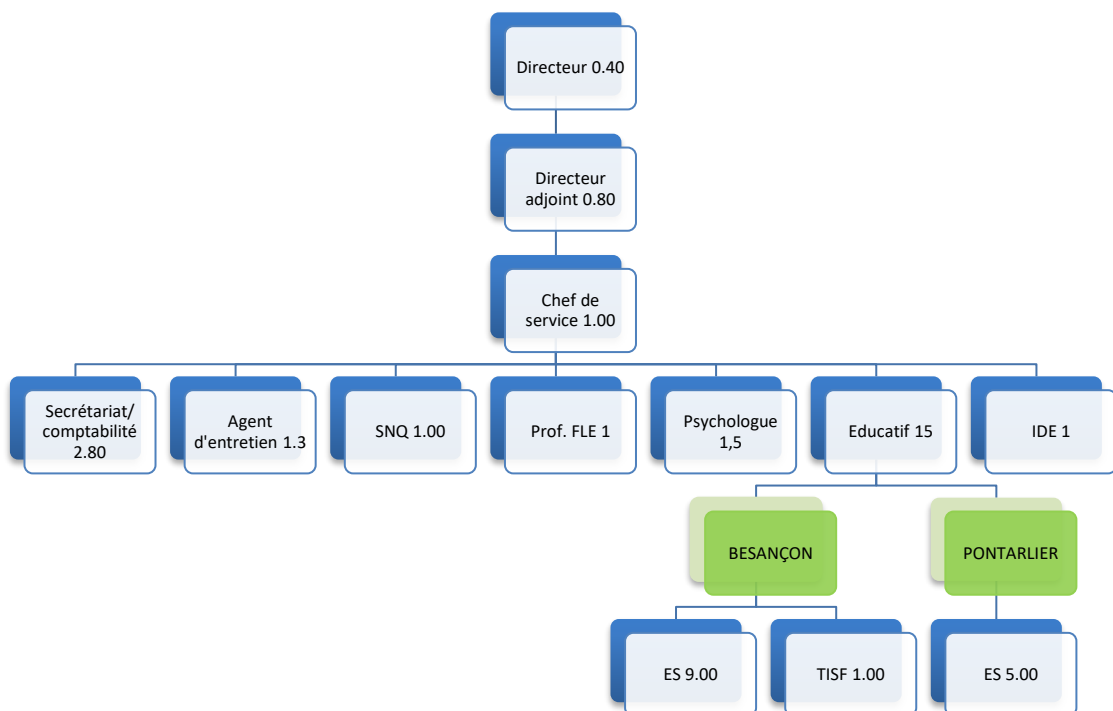
L'organigramme du DMNA a évolué avec l'ouverture des places, et leur répartition (110 AG et 2 AVA).

Le poste IDE a été passé à temps plein et avec la suppression de l'activité FTB et la transformation des places AVA en AG (maintien de 2 places AVA uniquement), les postes ES sont fusionnés, notamment sur Pontarlier.

Le poste TISF a également sur le site de Pontarlier été transformé en poste TS, l'équipe préférant porter un accompagnement global incluant la gestion du quotidien.

L'organigramme ci-dessous porté à 26,8 ETP fera le cas échéant l'objet d'ajustements dans le cadre du renouvellement CPOM.

Organigramme du DMNA 25



III.4.b. Accueil de stagiaires :

Le DMNA 25 a accueilli 2 stagiaires en formation d'éducateur spécialisé, une sur Besançon, stage qui se poursuivra en 2025, et une sur Pontarlier.

Le contrat d'apprentissage en 3^{ème} année de formation d'éducateur spécialisé accueilli en 2023 sur le DMNA 25 de Pontarlier s'est terminé fin août 2024.

III.4.c. Formations/analyse de la pratique :

Chaque équipe (Besançon/Pontarlier) bénéficie d'un temps d'analyse de la pratique mensuelle avec un psychologue extérieur.

Ils participent régulièrement aux conférences organisées par l'association Antigone.

Cette année, une conférence a été organisée pour « décrypter » la nouvelle loi immigration pour l'ensemble des salariés du DAHIS.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Enfant, guerre et psychotrauma (1 jour)	3
Formation addictologie (3 jours)	1
Accès au séjour (2 jours)	3
Formation éthique (3 demi-journées)	3
Formation PSSM (2 jours)	3
Troubles du psychotrauma (1,5 jour)	4
Formation SST	1

A noter également l'engagement d'une professionnelle dans une VAE éducateur spécialisée.

III.5. EVALUATION / DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche qualité

Depuis Septembre 2023, un COPIL Qualité a été mis en place sur l'ensemble du DAHIS pour engager fortement la démarche d'amélioration continue de la qualité et préparer les différentes évaluations dans le cadre du nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

III.5.b. Evaluation et suivi

Le DMNA a accueilli les évaluateurs les 12 et 13 septembre 2024. Cette évaluation a mis en valeur la qualité de l'accompagnement proposé avec un accent sur la bienveillance, l'écoute, le respect des droits et l'existence de nombreuses formes de participation des jeunes, ainsi que la richesse de la pluridisciplinarité de l'équipe.

Le rapport définitif a été transmis à la Direction Enfance Famille le 18/02/2025.

Les cotations

- ✓ Chapitre 1 La personne accompagnée : 3,45
- ✓ Chapitre 2 Les professionnels : 3,66
- ✓ Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 3,57

Les critères impératifs : 8 critères impératifs / 17 donneront lieu à des fiches actions prioritaires dans le cadre de la transmission du plan d'action. 1 critère impératif concerne le chapitre 2 et 7 le chapitre 3

La démarche d'évaluation a également permis d'identifier nos points d'amélioration et de définir une feuille de route pour les prochaines années avec la co-construction de projet personnalisé, la mise en place d'une commission éthique (plusieurs professionnels ont été formés fin 2024), la traçabilité des incidents (EI, plaintes et réclamations, maltraitance...) et le déploiement d'un dossier informatisé de l'usager et la réécriture du projet d'établissement.

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Il n'y a eu aucune fiche d'événement indésirable grave ni de plaintes et réclamations en 2024.

IV. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de nouvelles places, de nombreuses arrivées et un dispositif saturé alors que le poste de chef de service est resté vacant une grande partie de l'année. Malgré l'implication de la direction du DAHIS, cette situation n'a pas permis pas de soutenir de façon optimale le travail des équipes et d'apporter de façon continue une régulation de proximité.

Néanmoins, l'évaluation a été réalisée, dans ce contexte, avec succès, grâce à la mobilisation et l'expertise des deux équipes (Besançon et Pontarlier). Elle a permis de valoriser le travail fait tout en précisant les améliorations, permettant de définir un plan d'action pour les prochaines périodes. Un manager temporaire (3 mois fin 2024 et début 2025) est intervenu pour permettre d'initier cette construction, par la définition, avec l'équipe, de fiches projets (visite appartement, gestion des locaux, cartographie des réunions) et du projet de service.

2025 aura pour objectifs de continuer à consolider avec les professionnels les bases communes de l'accompagnement des jeunes selon des procédures partagées par tous. Il s'agira aussi de poursuivre la réflexion autour de l'amélioration du service, de l'organisation du travail et de solidifier chaque équipe avec le recrutement d'un chef de service.

Se concentrer sur la qualité des accompagnements dans un contexte où la fluidité du dispositif à la sortie est un enjeu essentiel impliquant la nécessité donner à chaque jeune la possibilité dès son admission de construire un projet pour son avenir.



2 RUE SAINT-JOSEPH
70700 FRASNE-LE-CHATEAU
TEL : 03.84.32.48.05
dahis.dmna70@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

DMNA 70

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA). Article D.313-13 du CASF (cat. 177- MECS)
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté DSSP/2023 n°23-078 du 30/06/2023
	CAPACITE D'ACCUEIL	27 places suite extension de 4 places à compter du 01/07/2023 2 places optionnelles (à la demande de la DSSP du 18/10/2023) soit au total 29 places installées
	MODALITE D'ACCUEIL	Hébergement en logements collectifs et en diffus
	MODE DE FONCTIONNEMENT	365 jours par an, 24 heures sur 24
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Mineurs ou Mineures Non Accompagné(e)s âgé(e)s de 16 à 18 ans avec possibilité d'un Contrat Jeune Majeur

Le Dispositif Mineurs Non Accompagnés 70 (DMNA 70) a été autorisé par le Conseil Départemental de Haute-Saône en juin 2018 pour une durée de 15 ans, avec une capacité d'accueil initiale de 28 places.

10 places optionnelles ont été créées en juillet 2019 et se sont réparties sur le site de Frasne-le-Château et sur le site d'Héricourt en lien avec l'ADDSEA (convention). Suite à la crise sanitaire, l'activité a baissé et s'est centralisée sur Frasne.

Une augmentation massive inattendue début 2023 a modifié la capacité autorisée, portant le dispositif à 27 places en juillet. Puis par dérogation, le DMNA 70 a accueilli 2 jeunes supplémentaires soit 29 jeunes au 31 décembre 2023.

Le DMNA 70 est rattaché au DAHIS (Dispositif d'Accompagnement d'Hébergement et d'Insertion Sociale).

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 qui regroupe le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	N-1	N
Capacité autorisée	23	23/27
Capacité installée	23	29
Nb. Jours d'ouverture	365	365
Journées prévisionnelles BE2023	8 395	9131
Journées réalisées	6 049	9086
Taux d'occupation	72,05 %	99.51%%

(*) Calcul du nombre de journées prévisionnelles 2023 : (23 places x 181 jours + 27 places x 184 jours) x 95 %

Les 2 jeunes orientés hors capacité autorisée ont généré 162 journées supplémentaires incluses dans le tableau.

Au 31/12, 29 jeunes sont présents au DMNA 70 :

- ✓ 13 accueillis à Frasne-le-Château
- ✓ 6 à Vesoul (colocation)
- ✓ 10 à Besançon (colocation).

II.1.b. Mouvements des jeunes accueillis :

	N-1	N
Présents au 1 ^{er} /01 (A)	16	19
Entrées directes (B)	14	18
Sorties directes (C)	11	8
Présents au 31/12	19	29
File active (A+B)	30	37
Durée moyenne du séjour (jours)	351,8	525

Ce tableau intègre les 2 jeunes accueillis par dérogation (entrées directes, présents au 31/12 et file active)

La durée de séjour est fortement impactée par la situation de 2 mineurs de 16 ans sur le dispositif cumulant plus de 800 jours de présence chacun.

Les admissions :

Cette année, une forte hausse des arrivées a été constatée sur l'ensemble du pays, se répercutant sur le département de Haute-Saône. Le Conseil Départemental assure l'évaluation effective de la minorité des jeunes et les oriente sur notre structure après un passage en mise à l'abri : 18 jeunes ont été accueillis sur le dispositif et 8 en sont sortis.

En janvier, 5 jeunes ont rejoint le dispositif, passant de 19 jeunes à 24 jeunes en quelques jours.

En Mai, 1 jeune supplémentaire est accueilli pour éviter la séparation sur deux dispositifs différents d'une fratrie (25 jeunes/24). Puis en juillet, le Conseil Départemental a demandé l'ouverture de 4 places (12 places réparties sur les 3 opérateurs), et 2 nouveaux jeunes ont été accueillis. En octobre, une dérogation spéciale fléchée sur 2 jeunes, nous a permis de les accueillir, portant la capacité du dispositif à 29 places.

Les sorties :

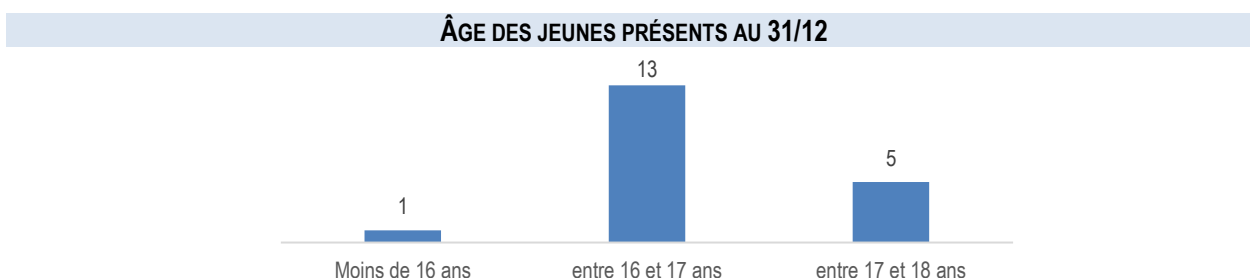
Cette année, 8 jeunes sont sortis du dispositif :

- ✓ 2 réorientés sur l'AFSAM à Gray afin de faciliter leur projet professionnel.
- ✓ 3 ont bénéficié d'un temps d'accompagnement transitoire :
 - 1 jeune sur Gy est toujours dans ce dispositif, l'emploi est stable mais la partie logement est toujours en cours de projet
 - 1 jeune sur Besançon, sorti au cours de l'année vers un logement autonome
 - 1 jeune sur Vesoul qui n'a bénéficié que très brièvement de ce dispositif et est sorti rapidement vers un logement autonome
- ✓ 3 jeunes sont sortis vers un logement autonome : 1 à Besançon et 2 sur Vesoul

Avec la baisse des arrivées amorcée en 2021 et la présence de public jeune sur 2022 (18 de moins de 17 ans), peu de jeunes étaient en âge de sortir cette année.

II.1.c. Profil des personnes accompagnées :

29 jeunes sont présents au DMNA 70 au 31/12.



En 2022, 11 jeunes avaient entre 16 et 17 ans au 31/12/2023 ; on les retrouve dans les 18 de plus de 17 ans cette année. Les 5 jeunes entre 17 et 18 ans de 2022, sont sortis au cours de l'année.

Les jeunes accueillis sur le dispositif en 2022 sont tous passés sur des appartements en semi-autonomie. Les nouveaux ont été accueillis sur le collectif de Frasne-le-Château. Nous avons dû augmenter nos places en semi-autonomie sur Vesoul pour permettre aux jeunes de mettre en place leur projet d'insertion.

Origine géographique :

Sur la file active de 37 jeunes, 7 nationalités ont été représentées.

REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %					
AFRIQUE			ASIE		
PAYS	PERSONNES	EN %	PAYS	PERSONNES	EN %
Côte d'Ivoire	21	57 %	Bangladesh	1	3 %
Mali	5	13 %			
Guinée	5	13 %			
Congo	3	8 %			
Sierra Leone	1	3 %			
Cameroun	1	3 %			



L'ensemble des jeunes africains sont originaires d'Afrique de l'ouest subsaharienne.

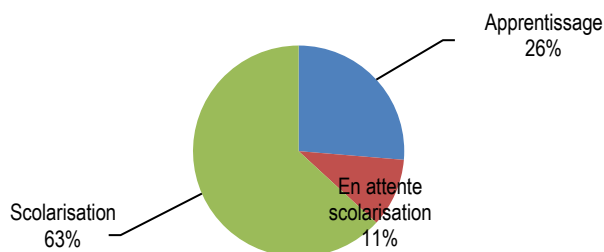
Déjà en 2022, le dispositif n'avait accueilli aucun jeune des Balkans. Un seul jeune (le même qu'en 2022) est d'origine bangladaise, sinon l'ensemble des jeunes accueillis vient du continent Africain avec une très nette hausse des jeunes originaires de Côte d'Ivoire.

Scolarisation des jeunes accompagnés :

La majorité des jeunes, qui en 2022 étaient scolarisés, ont construit leur projet professionnel et sont maintenant en apprentissage :

- ✓ 16 sont en contrat d'apprentissage : cuisine, boulangerie, mécanique, carrelage, travaux publics, électricité, peinture, employé commerce, boucherie
- ✓ 1 en formation de validation des compétences associé à un contrat de travail en façade
- ✓ 3 en prépa-apprentissage
- ✓ 6 sur une scolarité générale avec une option administrative ou cuisine (le plus jeune est au collège)
- ✓ 2 en UPE2A
- ✓ 1 qui n'a pas pu bénéficier d'une place en UPE2A est en cours de français avec l'association POINFOR.

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES



II.1.d. Mesures de protection :

Au 31/12, 26 jeunes disposent d'une mesure de tutelle d'état prononcée par un juge des tutelles. Les 3 autres jeunes ont été, dans un premier temps, évalués majeurs. Après un recours, ils ont été reconnus mineurs et ont bénéficié d'un placement provisoire prorogé jusqu'à leur majorité pour deux d'entre eux et d'un jugement d'assistance éducative pour le dernier.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Suite aux échanges avec le Conseil Départemental dans le cadre de la signature du nouveau CPOM, nous avons défini les objectifs suivants :

- ✓ Maintenir les places socles, principalement pour sécuriser l'organigramme.
- ✓ Consolider l'accompagnement des jeunes en proposant un parcours d'accompagnement.
- ✓ Préparer la majorité.
- ✓ Favoriser l'intégration.
- ✓ Développer des actions liées au civisme, la place de la femme, la sexualité, la prévention des addictions, etc.
- ✓ Développer des offres de répit.
- ✓ Améliorer les actions de prévention et accompagnement.

Le projet d'établissement pour la période 2024-2028 est en cours de rédaction, intégrera les fiches actions du nouveau CPOM.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

L'accueil et l'hébergement :

Pour éviter aux jeunes des périodes de perte de repères, nous avons proposé un parcours :

- ✓ Une première étape, au sein du collectif de Frasne-le-Château qui permet de découvrir le jeune : son caractère, ses fragilités, ses besoins, son autonomie, son projet. C'est aussi la période pour créer du lien et une relation de confiance avec l'équipe et avec les autres jeunes qui pourront être soutien tout au long du parcours.
- ✓ Une deuxième étape, lorsque le jeune a développé son projet et part en apprentissage, sur des appartements à Vesoul ou Besançon en semi-autonomie. Cette période permet d'installer le jeune dans la gestion de son quotidien en autonomie, dans un territoire et de préparer avec lui la majorité et la fin de l'accompagnement.

En décembre 2023, sur les 29 jeunes, 13 sont sur le collectif de Frasne, 7 sont en semi-autonomie sur Vesoul et 9 sur Besançon. Frasne-le-Château étant situé entre Besançon et Vesoul, nous avons, pour multiplier les chances de projet des jeunes, investi ces deux territoires. Travailler sur trois sites est une richesse pour les jeunes, cela implique néanmoins une grande plasticité de l'équipe d'accompagnement. Les périodes de stage sont des périodes de tension sur les appartements car un grand nombre de jeunes habituellement sur Frasne-le-Château, ont besoin d'être très tôt sur leur lieu de stage, impliquant une installation temporaire dans les colocations de Vesoul ou Besançon.

L'accompagnement individualisé :

L'orientation d'un jeune est proposée par le département en lien avec la structure. Lors de l'accueil, le jeune signe un contrat engageant le département, qui reste le responsable légal, la structure à qui le jeune est confié et le jeune lui-même. Les engagements de chacun y sont formalisés et y est annexé le règlement de fonctionnement que le jeune devra également respecter.

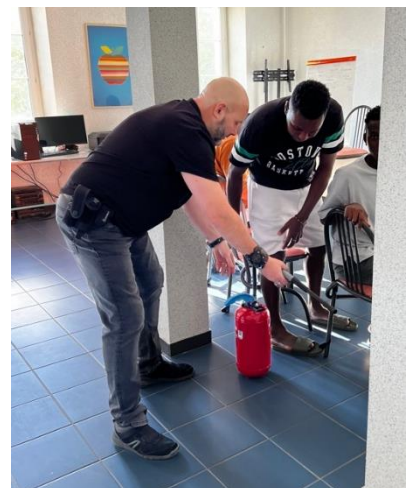
L'accueil permet de présenter au jeune les axes sur lesquels la structure va l'accompagner :

- ✓ **La Santé :** L'équipe fait les démarches administratives nécessaires pour ouvrir les droits. En 2023, un partenariat s'est mis en place avec la CPAM permettant de réaliser un bilan de santé complet à la sécurité sociale de Vesoul. Lorsque les droits sont ouverts, un rendez-vous est pris au cabinet médical de Fretigney pour définir un médecin traitant. Tout au long de l'accompagnement, la santé du jeune est suivie de manière individuelle mais également autour d'ateliers collectifs ; cette année, 5 séances animées par Addictions France ont permis de sensibiliser les jeunes à se questionner sur les comportements addictifs, repérer les signes de toutes addictions confondues et identifier les interlocuteurs en cas de besoin.
- ✓ **La Formation (scolarité et apprentissage) :** Chaque jeune rencontre le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) pour une évaluation de son niveau scolaire et réfléchir à son orientation. Plusieurs jeunes sont orientés vers des classes UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) lorsque leur niveau de compréhension du français est trop faible. Peu de places sont disponibles dans ces

classes et les jeunes, malgré l'orientation n'y ont parfois pas accès. Pour que les jeunes ne soient pas inactifs, nous sommes en lien avec le CEP (Centre Educatif et Pédagogique) pour qu'ils soient inclus sur le plateau de jour ayant ainsi accès à des activités et surtout à du lien avec d'autres jeunes. Nous avons également inscrit un jeune à une formation de français intensif (Sierra Leone) qui n'accédait pas à une classe UPE2A. Les jeunes sont souvent impatients de démarrer un apprentissage pour être autonomes financièrement, nous essayons néanmoins de les maintenir suffisamment dans une scolarité, pour leur permettre d'acquérir des bases solides de compréhension. Sur les périodes de vacances scolaires, différents stages sont effectués afin qu'ils affinent leur projet professionnel. 3 jeunes sont cette année en prépa-apprentissage, qui propose un accompagnement vers la recherche d'un apprentissage. L'équipe accompagne l'ensemble des jeunes dans la construction de leur projet professionnel, du diplôme envisagé à la recherche d'un lieu d'apprentissage. Des ateliers collectifs, en complément des temps d'accompagnement individuel, sont proposés pour rédiger un CV, une lettre de motivation, savoir se présenter et également pour du soutien à l'acquisition de la langue ou du soutien scolaire.

- ✓ **L'admission au séjour** : L'équipe va constituer avec le jeune, tout au long de son séjour, son dossier de demande de titre. Les papiers d'identité sont essentiels pour permettre au jeune de prouver son identité (critère impératif d'une demande de titre). Si le jeune n'est pas en possession de documents valables, des démarches sont faites pour permettre de rapatrier des documents du pays et faire les démarches nécessaires auprès des ambassades. Selon les situations (notamment âge d'arrivée sur le territoire), les jeunes peuvent faire différentes demandes de titre. Un conseil par un avocat pour la constitution de leur demande leur est proposé en fonction des situations. L'insertion de plus de 6 mois est également un critère impératif pour demander un titre, d'où l'orientation quasi systématique des jeunes vers de l'apprentissage. Pour chaque jeune, la structure d'accompagnement va soumettre un rapport social apportant un éclairage fin à la préfecture de l'état d'esprit du jeune, de son évolution et de son projet en France.

- ✓ **L'accompagnement vers l'autonomie et l'acquisition des codes sociaux** : L'accueil systématique des jeunes sur le collectif permet à l'équipe d'évaluer le niveau d'autonomie des jeunes et de proposer un accompagnement individualisé (faire des courses, montrer le fonctionnement d'une machine à laver) et des animations collectives. L'équipe va animer des ateliers autour de l'entretien (journée ménage de printemps, confection de produits naturels), de l'alimentation (ateliers cuisine, potager) de la gestion du budget (jeu Créno offert par l'association Belge (cf. photo)) et s'appuyer sur des partenaires pour d'autres thématiques comme la gestion des déchets avec le Sycotm du Val de Saône. Une demi-journée de formation a aussi été animée par un collègue (SSIAP 2) pour être sensibilisé aux risques incendie, connaître les bons réflexes et utiliser un extincteur (cf. photo).



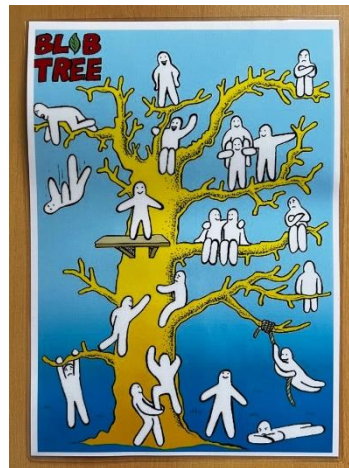
Cette année, en lien avec le Conseil Départemental, 5 ateliers numériques ont été proposés avec à la clé des tablettes pour tous les jeunes (offert par le département).

Toujours en lien avec le département, 15 jeunes ont pu bénéficier du module « Bientôt majeurs ». Un gros travail a été fait sur cette cérémonie afin de la rendre plus accessible et ludique pour les jeunes avec l'intervention d'une compagnie de théâtre.

L'équipe accompagne également au quotidien et autour de journées thématiques, l'acquisition des codes sociaux, le respect, la ponctualité, la laïcité, l'égalité homme-femme et autres valeurs qui semblent essentielles à l'intégration des jeunes.

- ✓ **L'accompagnement psychologique** : Une demi-journée de temps de psychologue est dédiée au service pour soutenir les situations complexes et coordonner l'accès aux soins extérieurs. La psychologue peut participer à des ateliers autour des émotions mis en place et confectionnés en lien avec les jeunes, par la référente du collectif, qui anime de nombreux temps d'échanges pour permettre

aux jeunes de se connaître, de s'écouter, de débattre et d'ajuster leurs réactions (cf photos : jeu force de caractère, Blob Tree et Brise glace).



L'accompagnement c'est aussi des loisirs. Les jeunes sont inscrits dans des clubs : boxe, rugby et foot (8 jeunes) ou en salle de sport (6 jeunes). Nous avons des conventions et des contrats de bénévole avec certains clubs ce qui permet aux jeunes de pouvoir participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs du week-end. D'autres loisirs sportifs ou culturels sont également proposés : sorties et tournoi inter-association, cinéma, parcours santé, jeux de société, randonnées, piscine...

III.2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des temps d'échange « réunion d'expression » sont prévus avec les jeunes pour partager leurs interrogations, attentes et besoins. C'est un moment convivial qui permet de faire remonter une demande du groupe, notamment sur le collectif. Cette année l'équipe a fabriqué avec les jeunes, une boîte à idées qui permet de partager ses idées d'activités ou de préparer la réunion d'expression. 3 se sont déroulées cette année avec 10 à 15 jeunes sur chacune d'elle.



III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe compte 3 travailleurs sociaux étayés de fonctions transverses mutualisées : chef de service, psychologue, agent technique et surveillant de nuit qui relève d'une prestation de gestion.

A noter l'absence de chef de service en 2023, une mission de coordinateur a été mis en place à partir d'octobre 2023.

REPARTITION DES ETP EDUCATIFS	TOTAL
23 places/ 27 places	3/ 3,45

Les 27 places (+ 2 dérogatoires) sont réparties sur Frasne-le-Château, Besançon et Vesoul. Les trajets sont effectués par les professionnels et complétés par une entreprise de transports qui assure les transports scolaires vers Besançon et le samedi matin pour que les jeunes puissent réaliser leurs courses

Formation et analyse de la pratique

Depuis décembre 2022, l'analyse de la pratique est partagée avec les autres opérateurs MNA du département. Elle se déroule alternativement sur le site de chaque association à raison d'une séance par mois.

FORMATIONS	NB DE SALAIRES
Comprendre les radicalisations (1 jour)	2
Manipulation des extincteurs	1
Accès au séjour (2 jours)	2
Majeur même pas peur (1 jour)	1
Mères, bébés, enfants et adolescents dans la guerre	1
Addictions France (4 demi-jours.)	4
Outils gestion stress	3

III.4. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

Un Copil qualité a été créé sur la fin de l'année 2023. Il reprend, à l'échelle du DAHIS, l'ensemble des documents et protocoles manquants, à améliorer, à faire évoluer ou à uniformiser. Le service du DMNA 70 sera audité en 2027 dans le cadre de l'évaluation externe. Une autoévaluation pourra être envisagée préalablement. Le copil ainsi que la pratique quotidienne ont fait remonter la volonté de faire évoluer dès maintenant certains documents. Par exemple le livret d'accueil a été complètement revisité par l'équipe et soumis aux jeunes pour d'autres évolutions.

Un événement indésirable a été enregistré cette année. Les services de préfecture sollicités ont accompagné cet événement afin de trouver une solution rapidement.

IV. CONCLUSION

Cette année a été marquée par une reprise forte des orientations de Mineurs Non Accompagnés et un dispositif constamment sollicité pour adapter son offre d'hébergement et d'accompagnement.

Le service du DMNA 70 a pu se stabiliser avec la sécurisation de l'organigramme négocié dans le CPOM permettant, grâce à l'engagement du département d'orienter les plus jeunes sur notre service, de mettre en place des parcours cohérents et rassurants pour les jeunes.

Une grande attention a également été portée aux développements de partenariats sportifs, administratifs, inter et intra-associatifs. Ces partenariats sont des leviers pour une bonne intégration des jeunes, tant dans l'accompagnement (ex. Bilan de santé CPAM) que dans l'ouverture sur leur future vie autonome en France en donnant des repères sociaux.

D'autres axes CPOM nécessitent d'être davantage développés, comme l'offre de répit. Un contrat bénévole avec une personne extérieure a permis à deux jeunes d'être accueillis dans une famille et d'autres pistes sont en cours avec des associations caritatives. Ce partenariat a également pour vocation de travailler la notion de solidarité.

L'arrivée du Directeur adjoint en février 2024 en lien avec le coordinateur permettra d'accompagner le DMNA en termes de proximité auprès des jeunes et de l'équipe et de poursuivre les orientations stratégiques et opérationnelles du nouveau CPOM et de finaliser la réécriture du projet d'établissement.



2 RUE SAINT JOSEPH
70700 FRASNE-LE-CHATEAU
TEL : 03.84.32.48.00
cep@ahs-fc.fr



DIRECTION :
MME FABienne PETRYKOWSKI

CEP ST JOSEPH

I. PRÉSENTATION

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE		Centre Éducatif et Professionnel
DATE D'AUTORISATION (CRÉATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté conjoint PJJ/CD70 du 26/01/2018 (Renouvellement)
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Habilitation Département de Haute-Saône (ASE) : - CPOM 01/01/2022 au 31/12/2026 - Habilitation justice : notification DTPJJ du 15/04/2019 pour une durée de 5 ans Arrêté conjoint CD 70/PJJ 24-101 du 27/11/2024 portant modification du PEAD en AEMO R H
	CAPACITÉ TOTALE	- Internat : 33 places autorisées - Accueil d'urgence : 4 places autorisées - AEMO R H : 45 autorisées dont 35 CEP (26 financés) + 10 confiées à la MECS de Moimay - AEMO modulable : 35 autorisées ; 92 activées dans le CPOM par mutualisation avec la MECS Pas à Pas
	MODALITÉ D'ACCUEIL	Accueil permanent et séquentiel Accueil d'urgence ASE et PJJ
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Internat – prestation en milieu ouvert
	CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	Jeunes de 10 à 18 ans avec prolongation possible jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur (1) Pas d'âge minimum concernant la MUM ou l'AEMOR H

(1) Au titre de l'habilitation PJJ, l'établissement peut recevoir des jeunes confiés au titre des articles 375 à 375-8 du code civil et des jeunes placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Au titre de l'habilitation du Conseil Départemental, l'établissement est habilité à recevoir des jeunes sur décision du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 qui regroupent le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas.

Dans le cadre du CPOM, les derniers arrêtés d'autorisation (2024/2025) ont conduit à une évolution pour les AEMO Modulables. La capacité des établissements est fixée et répartie comme suit : 206 AEMO Modulables intégrant les 45 mesures AEMO RH (anciennement PEAD)

- ✓ CEP : 92 AEMO Modulables et 35 AEMOR H
- ✓ Mecs Pas à Pas : 69 AEMO Modulables + 10 AEMOR H

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNÉES	INTERNAT		AEMOR H		AEMO MODULABLE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée, CPOM 2022/2026	33 + 4(*)	33 + 4(*)	35	45	45	35	117	117
Capacité installée	33+4	33+4	26	26	92	92	155	155
Capacité théorique	13 505	13 542	9 490	12 810	28 060	28 060	51 055	54 412
Jours d'ouverture	365	366	365	366	305	305	365	366
Journées réalisées	9 487	11 391	8 812	8 023	12 441	19 840	30 740	39 254
Taux d'occupation %	70 %	84 %	93	85	44	71	60	72

(*) Intègre les 4 places d'accueil d'urgence soit 37 places autorisées.

Base calcul théorique TO 2024 : internat (37x366) ; AEMOR H (35 x366) ; MUM (92x305)

L'activité 2024 prend en compte les éléments significatifs dans le cadre du CPOM 2022/2026 suivants :

- ✓ Le développement de l'activité en PEAD a été soutenu en début d'année pour une capacité, CPOM de 45 mesures d'AEMO R H (26 places installées et financées en 2023 et 2024). Devenu AEMOR H fin octobre 2024, les mesures ont cessé d'être confiées depuis cette date entraînant une forte diminution d'activité. Une rencontre partenariale à l'initiative du Département est prévue en 2025 concernant ce dispositif.
- ✓ Effet année pleine de la mise en place de la Mesure Unique Modulable, regroupant les mesures suivantes : AEMO Classique, AEMO Renforcée, AED, AED Renforcée. La capacité du service est de 92 mesures MUM, avec le passage à 4 éducateurs pour ce service
- ✓ 4 places d'accueil d'urgence intégrées dans la capacité de l'internat.

Le suivi des absences :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	INTERNAT		PEAD		ISD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
En psychiatrie adulte	-	-	-	4	14		14	4
En pédopsychiatrie	97	140	115	-	07		219	140
En chirurgie	4	4	-	-	-		4	4
En pédiatrie	-	39	-	-	-		-	39
TOTAL	101	183	115	4	21	0	237	187

Nous pouvons constater une hausse très importante du nombre de journées en Pédopsychiatrie et en pédiatrie pour l'internat compte tenu des besoins somatiques et psychiques beaucoup plus forts des jeunes confiés.

SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par le CEP, réalisés par un organisme	30	4	4	70	10	10
Réalisés et financés par le CEP (« transferts »)	19	7	61	15	5	55
TOTAL	49	11	65	85	14	65

En 2024, 4 séjours en été dont 1 organisé par l'infirmière de l'établissement et une éducatrice pour deux enfants avec des besoins spécifiques. Un autre séjour a eu lieu en hiver, avec des éducateurs du Pôle pédagogique et du Pôle extérieur. L'établissement continue à favoriser les passerelles entre équipes du CEP.



II.1.b. Mouvements des résidents (nombre d'admissions et de sorties) :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		AEMOR H		AEMO MODULABLE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier (A)	32	34	24	25	29	65	85	123
Entrées de l'année (B)	31	37	17	14	52	32	100	83
Sorties définitives de l'année (C)	29	39	16	25	16	40	61	104
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C)	34	32	25	14	65	57	124	102
File active de l'année (A+B)	63	71	41	39	81	97	185	206
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)	12	11	17	15	07	09	12	11

Les changements sociétaux observés au cours des deux années écoulées se confirment sur les différentes mesures de l'établissement :

- ✓ Pour l'internat : Le CEP a continué à adapter son offre en faveur des décrocheurs scolaires et accompagner les jeunes vers des parcours de professionnalisation, en lien également avec le AEMOR H pour des offres de répit ou de repli lorsque cela s'avère nécessaire.
- ✓ Pour l'accueil d'urgence : nous avons accueilli 18 jeunes en urgence. 12 jeunes ont vu leur accueil se pérenniser avec une Ordonnance de Placement Provisoire, suite à une audience.
- ✓ Pour le Pôle extérieur,
 - Confirmation en début d'année de la pertinence de la mesure de Placement éducatif à domicile (PEAD) en accord avec le nouveau schéma départemental, et la loi Taquet de 2022. En revanche, fin des orientations au dernier trimestre lors de la transformation de cette mesure en Assistance éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement (AEMORH). En 2024, 8 jeunes sont venus en répit au CEP, 4 sont restés en placement, 2 ont été réorientées en famille d'accueil, les 2 autres jeunes sont repartis en famille, pour un total de 85 journées. Seuls 14 jeunes sont suivis au 31/12.
 - Dans le cadre de la MUM, des mouvements plus importants qui s'expliquent par la diversité des mesures : classiques ou renforcées.

Parcours des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES TOUS SERVICES CONFONDUS	SITUATION AU 31/12/2024		DONT ENTREES 2024	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire	161	106	84	74
Famille d'accueil	19	3	1	2
Etablissement de santé	-	-	-	-
Etablissement médico-social	4	3	-	3
Etablissement social	-	-	14	3
Etablissement pénitentiaire	-	-	-	-
TOTAL	184	222	99	82

Retour en familles (internat) :

Les calendriers des retours famille sont co-construits avec les référents ASE de chaque jeune. Les différentes évolutions sont les suivantes :

- ✓ Nous constatons comme les années précédentes une constante évolution des jeunes restants au CEP le week-end : 20 à 25 jeunes sont présents chaque fin de semaine. Ces évolutions impliquent une évolution du ratio d'encadrement éducatif notamment le week-end, pour garantir une bonne prise en charge du collectif.
- ✓ Nous sommes passés d'une organisation de 4 à 6 éducateurs par week-end pour adapter les présences en fonction des modalités d'accompagnement. Le nouveau CPOM a pris en compte ces évolutions en augmentant le nombre d'éducateurs d'internat pour passer de 13 à 15 professionnels, permettant l'adaptation du planning (Fiche Projet CPOM n°1).
- ✓ Actuellement, les travailleurs sociaux des CMS prennent en charge les temps de visites médiatisées (VM), les enfants sont accompagnés soit par un chauffeur ou un éducateur.

Les sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE TOUS SERVICES CONFONDUS	N-1	N
Hospitalisation	-	-
Domicile / Milieu ordinaire	44	75
Etablissement médico-social	0	
Etablissement social	10	18
Famille d'accueil	4	7
TOTAL	58	100

Comme nous avons pu déjà le remarquer, les jeunes restent plus au CEP que les années précédentes, avec en moyenne peu de retours en famille, ce qui implique un travail quotidien avec les familles des jeunes accueillis, ainsi que les référents ASE, pour sécuriser les parcours et faire évoluer les situations.

Ainsi, pour l'année, 5 jeunes ont été suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Nous avons pu travailler sur 1 mise en appartement, 2 retours à domicile et 2 jeunes qui sont partis en dispositif Foyer de jeunes travailleurs. Le CEP a sécurisé financièrement le passage en autonomie en lien avec les services de l'ASEF/CMS.

II.1.c. La liste d'attente :

Nous n'avons pas à proprement parler de liste d'attente, au niveau de l'internat, les accueils se font de manière régulière. En 2024, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance a mis en place une Commission d'Orientation. Une fois par mois, tous les établissements se retrouvent pour travailler ensemble une répartition harmonieuse des enfants placés par le département. Tous les vendredis, nous envoyons également les effectifs de l'établissement.

Pour le Pôle extérieur, une fois par mois a lieu une réunion intitulée : « Commission d'orientation », qui permet de donner un avis, avec des regards croisés et d'attribuer les mesures aux 3 différents services travaillant en milieu ouvert. Les mesures/services seront ensuite mandatées par le Tribunal pour enfants pour approbation et signature.

Alors que nous avons eu beaucoup de demandes pour des Placements Educatifs à Domicile, depuis le mois d'octobre, celles-ci ne sont plus actives, ce qui souligne le besoin de réactiver un temps d'échange et communication sur le passage en mesures AEMORH. Le CPOM qui avait permis de passer à 26 places en 2023 ouvre la possibilité d'aller jusqu'à 35 places en fonction des demandes (Fiche action CPOM n°14).

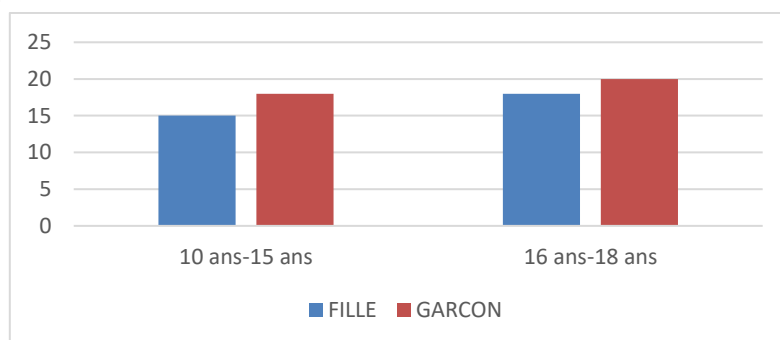
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (INTERNAT)

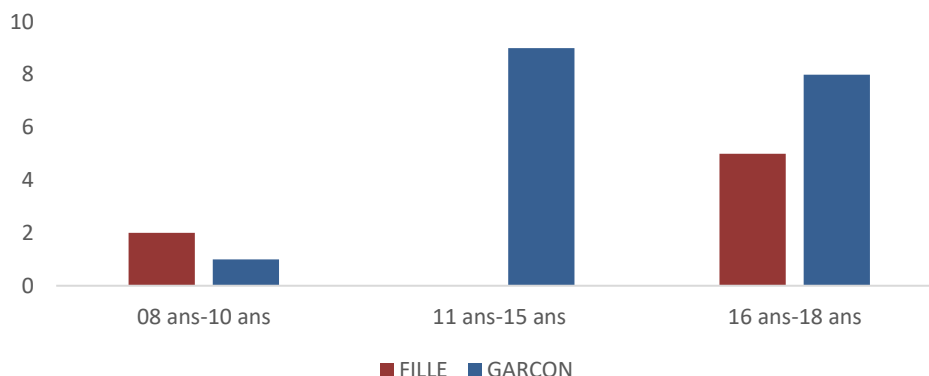
Pour l'internat : 71 jeunes tout au long de l'année soit 33 filles pour 38 garçons.

15 filles âgées de 10 à 15 ans et 18 âgées de 16 à 19 ans. Il est à noter depuis l'année dernière une nette évolution de la population féminine et un rajeunissement qui se confirme. En effet, nous avons une augmentation de la tranche d'âge des 11/15 ans.



RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (AEMOR H)

Pour le service AEMOR H : 39 jeunes tout au long de l'année, 27 garçons et 12 filles.



Ce service a répondu aux besoins du département de la Haute-Saône en termes de mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcé avec Hébergement. Nous observons une prépondérance pour des jeunes de 15 à 18 ans, plutôt à dominante masculine, avec des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

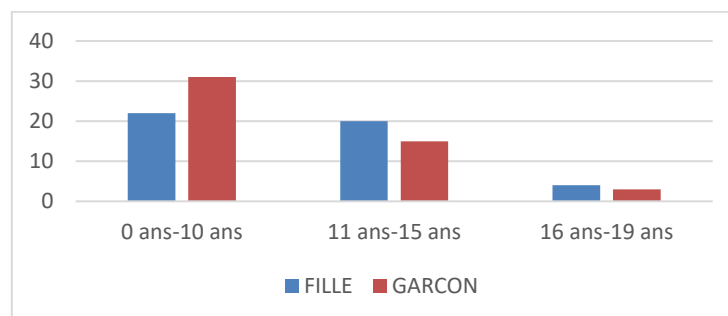
La pandémie a pu mettre en lumière la grande précarité des jeunes issus de l'aide Sociale à l'Enfance et de leur devenir à leur majorité.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE MESURES MUM

Pour la MUM : 96 jeunes.

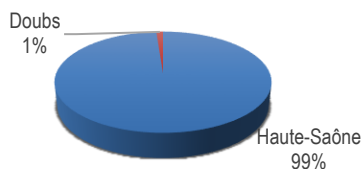
L'essentiel des enfants ont entre 0 et 10 ans, les éducateurs interviennent sur de la guidance parentale.

En 2024, le service a accompagné 58 familles pour un total de 97 enfants.



Ce service accompagne principalement des enfants dont l'âge moyen se situe entre 8/9 ans, avec des problématiques liées à la guidance parentale. Nous observons également une parité garçons/filles.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (TOUS SERVICES)



La Haute-Saône est le principal département dont sont issus les jeunes (99%), suivant les orientations du Schéma départemental. Le CEP travaille principalement avec les CMS de Vesoul, Gray, Rioz, Héricourt et Jussey.

II.2.b. Mesures de protection :

MESURES DE PROTECTION 31/12	INTERNAT		AEMOR H		MUM	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Article 375 du CC en placement direct (JE)	-	-	-	-	-	-
Article 375 du CC en placement ASE (ASE)	30	25	23	14	43	36
Accueil administratif (ASE)	4	5	1		22	21
Contrat Jeune Majeur (ASE)		2	1		-	-
Ordonnance du 02/02/1945 (PJJ)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	34	32	25	14	65	57

Au cours de l'année, 3 jeunes de l'internat ont été suivis par un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en parallèle d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Un jeune a été placé dans le cadre d'une Mesure unique PJJ.

Une jeune a une délégation d'autorité parentale totale pour tous les actes de la vie courante.

II.2.c. Analyse des évolutions significatives du public accueilli :

Nous pouvons noter les 3 grands domaines d'accompagnement psycho-éducatif concernant les risques suivants :

- ✓ Les fugues
- ✓ Les risques suicidaires
- ✓ La difficulté de suivi des enfants avec une double vulnérabilité : protection de l'enfance/MDPH

Ces situations mobilisent les équipes et demandent un travail partenarial important afin d'éviter des ruptures de parcours.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2024-2028, a fait l'objet d'un travail avec les différentes équipes sur le terrain intégrant les nouvelles modalités d'accompagnement en lien avec le CPOM 2022-2026. Ce projet a été finalisé en mars 2025 et a fait l'objet d'une communication et d'un affichage.

III.1. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le CEP a fait évoluer son offre de service et se présente désormais comme un dispositif d'accueil Protection de l'Enfance, proposant plusieurs modalités d'accompagnement en fonction des besoins de l'enfant :

- ✓ Une offre d'internat classique avec ou sans retour à domicile pour les enfants, située à Frasne le château, avec plusieurs unités de vie favorisant un parcours vers l'autonomie. Cette offre intègre un accueil d'urgence soit 37 places au total
- ✓ Un « pôle extérieur » constitué de 2 entités avec un Chef de service arrivé en avril 2023 et 7 éducateurs : :
 - 92 Mesures Unique Modulable (MUM). Les professionnels interviennent dans le lieu de vie de l'enfant (en famille) avec une continuité de suivi pour les enfants et leurs parents lorsque la mesure à domicile s'assouplit ou se renforce. L'objectif pour chaque professionnel est de prendre en charge, 5 mesures soutenues (AEMOR ou AEDR) + 18 mesures classiques (AEMO/AED). Ce service travaille principalement avec les CMS de Gray, Vesoul et Rioz. La fréquence d'intervention varie : 1 visite toutes les 3 semaines en classique et 1 à 2 visites chaque semaine en renforcé (Fiche action CPOM n°10).
 - 35 AEMOR H (anciennement mesures PEAD) dont 26 installées avec la possibilité de repli de deux semaines sur l'internat

III.2. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.2.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

L'établissement travaille avec des professionnels de santé, au sein de celui-ci et avec des partenaires, dans le but d'améliorer le suivi des enfants placés en internat et au Pôle extérieur.

Accompagnement médical

Au mois de Mai 2024, le Dr Amélie Girardeau du cabinet médical de Frétingney est devenu le médecin référent du CEP en se déplaçant sur l'établissement le mardi après-midi pour des consultations en lien avec l'infirmière. Le médecin,

en lien avec l'infirmière a effectué 112 consultations sur le CEP (de Mai à Décembre), qui a concerné 42 enfants de l'internat et 2 enfants de l'AEMORH (Fiche action CPOM n°6).

Le temps infirmier a été augmenté en 2024 pour mieux répondre aux besoins enfants accueillis ce qui a amélioré considérablement l'accès aux soins. Cette professionnelle a pu créer du lien avec différents professionnels de santé pour un meilleur accompagnement médical des adolescents accueillis (dentiste, orthodontiste, podologue, etc.). Elle est également en charge du travail de prévention (addictions, sexualité).

L'infirmière est en charge également de coordonner les parcours de soins des adolescents (pose de diagnostics infirmiers avant l'orientation, injections, vaccinations, surveillance, etc.), en lien avec le médecin, ainsi que tout le travail en lien avec la santé mentale. En 2024, 13 jeunes ont été suivis avec un traitement neuroleptique ou antidépresseur (1/3 de l'effectif de l'internat).

Une convention est signée avec la Pharmacie de Gy, pour la préparation des piluliers sécurisés, en moyenne 6 piluliers sont préparés, chaque semaine.

TRAITEMENT SANTE MENTALE				VACCINATION NON OBLIGATOIRE				
SUIVI CMP/CM PP	TRAITEMENT NEUROLEPTIQUE		TRAITEMENT ANTI- DEPRESSEUR	CAMPAGNE HPV	AUTRES VACCINS			
	REGULIER	SI BESOIN			HEPATITE	MENINGOCOQUE	PNEUMOCOQUE	GRIPPE
9 jeunes	9 jeunes	3 jeunes	4 jeunes	9 jeunes (dont 2 garçons)	16 jeunes	17 jeunes	17 jeunes	1 jeune

Accompagnement psychologique

L'année 2024, a été difficile concernant l'accompagnement psychologique des adolescents puisqu'une seule professionnelle était présente pour tous les services. Une nouvelle professionnelle a été recrutée fin 2024.

Néanmoins, chaque enfant accueilli en internat a l'obligation de rencontrer un psychologue durant 3 séances. A l'issue de celles-ci, un choix est fait avec le jeune de poursuivre ou non l'accompagnement ou d'avoir un suivi à l'extérieur. Tous les jeunes en internat ont été reçus, au moins 2 fois, 10 jeunes ont eu plus de 4 séances d'accompagnement. Neuf jeunes ont été suivis au CMP ou CMPP.

En ce qui concerne le Pôle extérieur, le rôle des psychologues est différent, le travail est tourné vers l'équipe pour un soutien clinique et une aide à la décision sur les objectifs, avec les familles. Si l'éducateur référent a besoin d'un autre regard, un psychologue se déplacera au domicile avec celui-ci.

III.2.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins d'insertion scolaire et professionnelle

Les ateliers pédagogiques du CEP permettent de répondre aux différentes problématiques des adolescents, notamment le décrochage scolaire. Ce dispositif propose aux jeunes sortis du système scolaire des Ateliers de découverte de différents métiers. Au-delà d'un métier, il s'agit pour eux de reprendre le cours de leur vie avec des horaires fixes, des consignes à appliquer, le respect des autres et du matériel.

Scolarité et apprentissage en internat pour 2024 :

- ✓ 3 jeunes sont en apprentissage dans le secteur de la boulangerie, en pâtisserie et en mécanique
- ✓ 2 jeunes ont été en Service Civique dans le secteur de l'Education
- ✓ 20 jeunes sont scolarisés en fonction de leur niveau comme suit :
 - IME de Membrey : 1 jeune
 - ITEP de Lure : 1 jeune
 - Ecole primaire de Frétingney : 1 jeune
 - Collège de Gy : 6 jeunes
 - MFR Rioz / Combeaufontaine : 3 jeunes
 - Collège J. Brel de Vesoul : 3 jeunes (SEGPA)
 - Lycée Fertet Gray : 2 jeunes
 - Lycée Pontarchet : 1 jeune
 - Lycée Luxembourg de Vesoul : 2 jeunes

- ✓ En moyenne, entre 8 et 12 jeunes bénéficient des ateliers pédagogiques du CEP/jour.

Les jeunes en décrochage scolaire en recherche d'une formation ou d'un apprentissage peuvent bénéficier du plateau pédagogique du CEP constitué de 5 ateliers :

- ✓ Atelier Restaurant Pédagogique qui accueille des clients les mardis, mercredis et jeudis midi. Deux éducatrices travaillent sur cet atelier, 1 en service, l'autre en cuisine. Des prestations sont aussi organisées à l'extérieur (repas pour personnes âgées, buffets pour les tribunaux).
- ✓ Atelier Espaces Verts qui permet l'embellissement du site. Des nouveaux « habitants » sont venus agrémenter le poulailler (oies, poules, canards) ainsi que la rénovation de la serre.
- ✓ Atelier Métiers du Bâtiment : les jeunes peuvent expérimenter tous les métiers du second œuvre par des exercices exemple : refaire sa chambre (peinture, sol...)
- ✓ Atelier Accompagnement à la Scolarité et Sport. L'éducateur scolaire est en lien avec tous les établissements où sont scolarisés les enfants, ce qui permet de leur proposer des aménagements, lorsque cela s'avère nécessaire. En considérant qu'un aménagement scolaire est toujours mieux pour l'enfant, par rapport à un décrochage. Un conventionnement a aussi été signé avec la Mairie de Frétingney, pour l'utilisation de la Salle des sports, de cette commune.
- ✓ Nous avons assisté à 4 ESS, concernant 4 jeunes scolarisés en collège, porteur d'un handicap.

Activités mises en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes à vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques – soutien du passage en logement autonome

La Maison des Vignes située en face de l'établissement continue à remplir un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes en semi-autonomie ou pour une phase d'évaluation de leur autonomie. En effet, les quatre jeunes de cette maison doivent gérer un budget alimentation, avec le choix de menus et les courses, l'entretien de leur linge ainsi que l'entretien de la maison. Le fonctionnement de la maison a été travaillé avec les jeunes sur le même principe qu'une colocation, chacun devant accomplir sa part du travail (Fiche action CPOM n°4).

Deux jeunes ont été accompagnés dans un logement indépendant en 2024 avec l'achat de meubles, de la vaisselle, pour une première installation jusqu'à la constitution du dossier Allocation logement de la CAF.

En décembre 2024, une éducatrice a été recrutée pour porter le projet « Maison des Vignes » et assurer le suivi des 5 jeunes que nous pourrions accueillir sur ce dispositif pour un accompagnement renforcé des jeunes « Bientôt Majeur » (Fiche action n°4 du Projet d'établissement).

Activités sportives et CULTURELLES mises en œuvre par les services

Le recrutement d'éducateurs passionnés par la pratique sportive complète, notamment le soir en internat, la pratique du sport plaisir au quotidien. Ce qui a permis de :

- ✓ Mettre en place plusieurs tournois sportifs en lien avec d'autres établissements favorisant les échanges entre jeunes et professionnels
- ✓ Valoriser l'atelier de réparation de cycles, répondant aux besoins d'entretien des vélos et favorisant le développement de nouvelles compétences pratiques pour les adolescents.



Un professeur de musique complète l'équipe en proposant des cours de musique au CEP pour les jeunes de l'internat le lundi soir. Pour cette activité, nous avons fait l'achat d'un clavier. En 2024, 5 jeunes participent à cette activité culturelle toutes les semaines (Fiche action CPOM n°13).

Activités mises en œuvre pour faciliter l'autonomie dans les déplacements des jeunes

Nous avons fait le choix d'arrêter de proposer des navettes, notamment pour Vesoul et Gray, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun existants dans le département, par les jeunes, dans le cadre de leur projet d'autonomie. Nous devons toujours penser le mot Autonomie, pour ces jeunes souvent très dépendants de nos interventions. (Fiche action CPOM n°4).

III.2.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

Accompagnements pour les actes essentiels

Les accompagnements éducatifs portent en premier lieu sur des actes essentiels : se brosser les dents, changer de vêtements, se doucher chaque jour, utiliser un aspirateur, etc. Les éducateurs sont très vigilants en ce qui concerne l'hygiène quotidienne, l'estime de soi, l'entretien de la chambre.

Les réponses pour favoriser l'autonomie concernent aussi les besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui, ainsi que les besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.

III.3. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Elle est notamment travaillée pour répondre aux besoins des jeunes en matière de santé selon les modalités déjà précisées et les besoins en matière de participation sociale.

En 2024, suite de l'action du département de la Haute-Saône, en ce qui concerne le projet « Bientôt majeur ». En effet, le constat a été fait que les jeunes ne se sentaient pas forcément concernés par les actions en grand groupe. Il a donc été décidé que les actions auraient lieu dans chaque établissement, dans une ambiance plus « cocooning » ou chacun aura tout le loisir de pouvoir exprimer ses craintes et ses questions sur la majorité et ce que cela implique. A l'issue des différents ateliers, une tablette numérique sera offerte à chaque jeune proche de la majorité pour pouvoir favoriser leurs démarches pour l'avenir.

Le 18 novembre 2024, a eu lieu la réunion de lancement en compagnie de la responsable de l'action au niveau de la DSSP, et de 2 élus du département. Dix jeunes de plus de 17 ans étaient présents (jeunes de l'internat et du pôle extérieur). (Fiche action CPOM n°4).

A souligner en termes d'inclusion sur le territoire, que le CEP contribuera en 2025, à l'accueil du bassin mobile de natation en mettant à disposition le gymnase à la demande de la CC des Monts de Gy. Ce bassin est ouvert aux jeunes du CEP et à toutes les communes/écoles du territoire.

Cette ouverture se fait aussi via des échanges avec les partenaires institutionnels, soutenus en cas de besoins avec la Direction générale (rencontre Préfecture, magistrats, gendarmerie...)

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des groupes d'expression sont organisés dans chaque « Maison » pour favoriser la parole des jeunes au sein de l'établissement. Chaque « Maison » organise une réunion par semaine, ce qui permet de pouvoir résoudre les problèmes du quotidien et de préparer les activités des soirées et des week-ends.

Nous avons également mis en place un Comité des Jeunes avec la participation d'un jeune par Maison, élu par ses pairs. En 2024, nous avons fait 3 réunions où les jeunes ont pu exprimer leurs besoins, notamment en termes d'activités ludiques et manuelles, sur chaque Maison. Des achats de jeux ont été réalisés et de matériel de bricolage. Une autre idée a aussi été mise en place en fin d'année, par la réalisation d'un Marché de Noël au cœur de l'établissement au mois de décembre. Les jeunes ont pu fabriquer des savons et des macarons qu'ils ont pu vendre lors de ce Marché de Noël.

Ce marché a été l'occasion pour les jeunes d'accueillir, pour certains, leurs parents, pour d'autres leurs copains de classe ou des habitants de Frasne le Château. Cet événement a fait l'unanimité des jeunes et des professionnels, pour son côté fédérateur et convivial. (Fiche action CPOM n°13).

Les jeunes rédigent un journal interne « Petit Potin » qui permet de commenter à l'aide de photos les actions à visée inclusive.

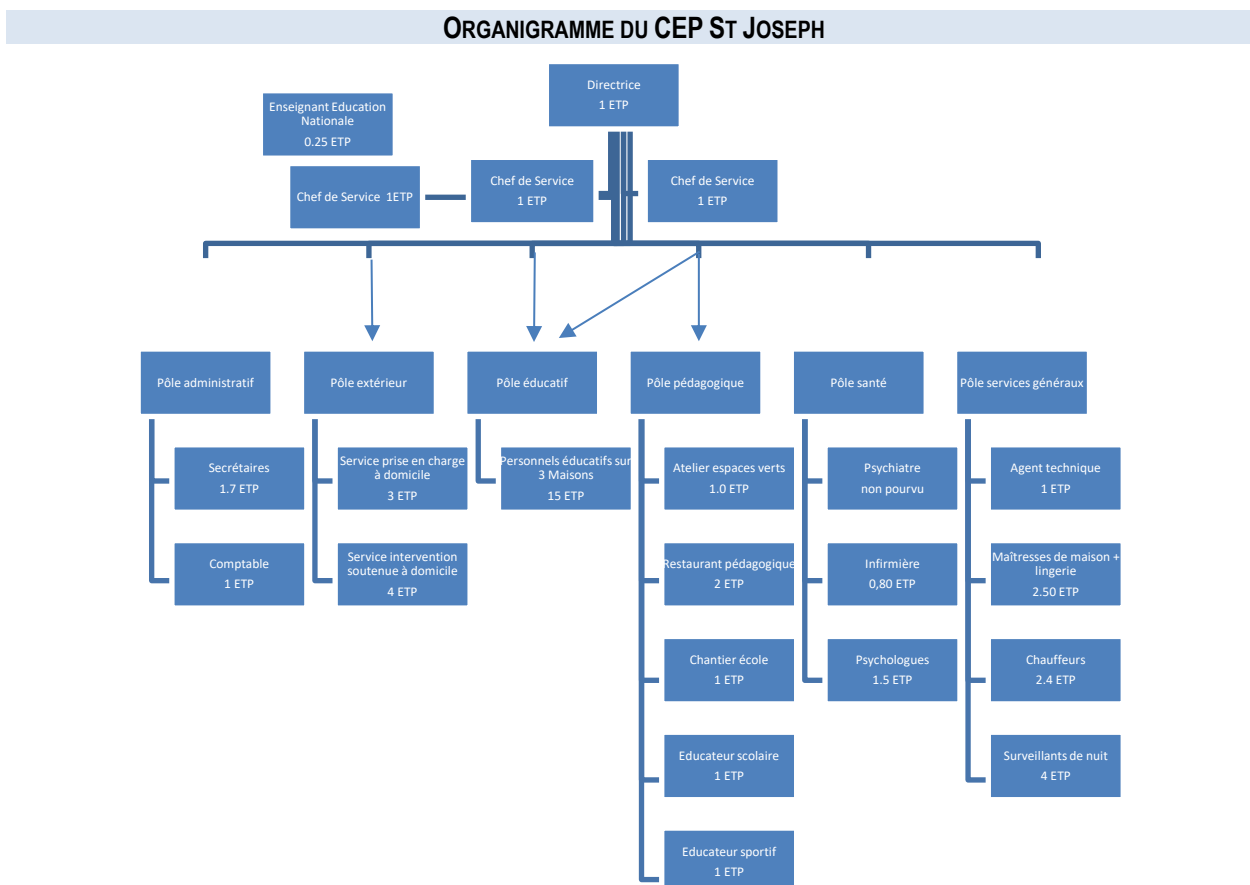


III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Organigramme du CEP St Joseph :

L'effectif du CEP est constitué de 46,90 ETP (ou 50 personnes) auxquels s'ajoutent une enseignante à 0.25 ETP mise à disposition par l'Education Nationale et 2 contrats de formation en alternance. L'organigramme correspondant est présenté en page suivante.

Concernant les entrées et sorties de professionnels, en 2024, 9 personnes ont été recrutées en CDI et 11 personnes sont sorties des effectifs, dont 2 départs à la retraite et une démission pour suivre un conjoint.



III.5.b. Formations mises en œuvre :

FORMATIONS	NOMBRES DE PERSONNES
Formation « Prévention de l'agressivité et de la violence »	2 x 10 personnes
Formation de Tuteur de stage	2 personnes
Formation Logiciel Vivality	9 personnes
Journées Chefs de service	2 personnes
Formation de Maître d'apprentissage	1 personne
TOTAL	34 personnes

III.5.c. Bilan des séances d'analyse de la pratique :

Les séances d'Analyse de la Pratique ont eu lieu au nombre de 24. Trois groupes ont été constitués, un groupe sur le Pôle extérieur, deux groupes internat + éducateurs techniques. Chaque groupe constitué a donc assisté à 8 séances, sur l'année 2024. Nous avons pu remarquer une assiduité remarquable de la part de l'ensemble des professionnels.

III.5.d. Contribution du CEP à l'accueil des stagiaires :

Le CEP est site qualifiant et à ce titre a accueilli 5 stagiaires :

- ✓ 3 dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 1 en formation de moniteur éducateur
- ✓ 1 dans le cadre d'une mise en situation professionnelle par le biais de Pôle Emploi.

Deux personnes ont été en contrat en alternance (1 contrat d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation) de Moniteur Educateur 2^{ème} année, qui a eu son diplôme. Pour la seconde salariée, le DC4 n'a pas été validé. Elle devra repasser ce domaine de compétences en VAE.

En septembre 2024, nous avons accueilli 2 nouvelles salariées en apprentissage sur l'internat. Une deuxième année ES et une troisième année ES.

III.6. EVALUATION / DÉMARCHE QUALITÉ :

III.6.a. Organisation de la démarche Qualité

Un COPIL Qualité s'est réuni 4 fois en 2024 pour la rédaction du projet d'établissement avec l'intervention d'un consultant externe. 3 groupes de travail par thématique ont été mis en place. Ces groupes se sont réunis à 4 reprises. Le Projet d'établissement a été finalisé.

- ✓ Le plan d'action qualité intégrant les fiches actions CPOM, les fiches actions du Projet d'établissement et les résultats de l'évaluation est en cours d'actualisation pour le premier semestre 2025.
- ✓ Réactualisation du DUERP en septembre 2024.

III.6.b. Evaluation et suivi

Démarche d'Auto-évaluation de l'établissement les 14 et 18 novembre 2024 avec un appui externe.

Réunion de restitution le 7 janvier 2025 avec l'ensemble des professionnels

Evaluation aura lieu les 9, 10 et 11 Avril 2025.

III.6.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

Nous avons mis en place un fichier de suivi des EI/plaintes et réclamations.

Chaque note d'événement transmise fait l'objet d'un traitement et d'une communication à l'équipe par la direction.

Une réunion de type CREX sera mise en place en 2025.

En 2024, à l'internat, nous avons enregistré 29 événements indésirables dont 12 qui ont donné lieu à une EIG transmises au CD 70.

Les EI ont porté principalement sur les actes de violence, entre usagers, agressions sur professionnels, fugues, risques suicidaires, chute...

Pour le pôle extérieur, 1 EIG pour violence physique de la part d'un parent sur un cadre du CEP.

Nous avons eu 3 plaintes/réclamation qui ont fait l'objet d'actions correctives directement avec les familles ou le voisinage. Les motifs concernaient la qualité de l'accompagnement (retard dans les Visites médiatisées, chauffage dans la chambre) et des nuisances sonores.

IV. CONCLUSION

Durant l'année 2024, l'équipe a pu se réunir lors de Groupes de travail pluridisciplinaires, mettant en avant la spécificité de l'établissement avec ses différents Pôles, pour construire le Projet d'Etablissement 2024/2028.

Nous diffuserons le Projet d'établissement au premier trimestre 2025.

La sociologie des jeunes qui nous sont confiés et que nous accompagnons évolue très vite, demandant une adaptation constante de nos pratiques professionnelles : profils plus jeunes, souvent en décrochage scolaire, parité garçons/filles, jeunes avec moins de retour en famille... Cette année nous avons observé des problématiques liées à la santé mentale des jeunes que nous accompagnons. Pour répondre à cette problématique, nous avons pu mettre en place des consultations médicales sur site et augmenter le temps d'intervention de l'infirmière.

Le deuxième enjeu majeur, se situe au niveau des Ressources Humaines, avec la difficulté à recruter des profils motivés à travailler au quotidien avec des jeunes en difficultés, dans de nombreux domaines.

Les liens renforcés avec les différents services du Département et la PJJ ont permis de continuer à améliorer l'accueil des jeunes au CEP et de trouver des solutions lors des situations complexes.

Les enjeux pour 2025 seront les suivants :

- ✓ Préparer l'Evaluation de l'établissement du 9 au 11 avril 2025 et assurer le suivi du plan d'action
- ✓ Mettre en oeuvre la transversalité au sein des services du dispositif Protection de l'enfance du CEP

- ✓ Mettre en place le Dossier Informatisé de l'Usager avec le logiciel Vivality (Fiche action n°8 du Projet d'établissement).
- ✓ Poursuivre le partenariat institutionnel (Préfecture, DSSP, Magistrat, gendarmerie) pour fluidifier les relations de travail dans l'intérêt des jeunes confiés en proposant un COPIL en juin 2025



21 RUE JEANNE D'ARC - TEL : 03.81.39.28.19
 9 RUE DE MORTEAU - TEL : 03.81.46.73.71
 25300 PONTARLIER
marguet@ahs-fc.fr



INTERIM DE DIRECTION DE JUIN A NOVEMBRE 2024
 ASSURE PAR LA DIRECTION GENERALE
 ET M. BENMALEK, DIRECTEUR DE LA MECS PAS A PAS

DIRECTRICE : MME BUCHOLZER A PARTIR DU 12/11/2024

MECS ANDRE MARGUET

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Enfants à Caractère Social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté préfectoral du 22/08/1978 Renouvelée 03/01/2017
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté modifié avec habilitation départementale du 02/03/2023
	CAPACITE TOTALE	27 places en hébergement - 21 places d'internat - 3 places de semi-autonomie - 3 places d'accueil temporaire d'urgence 20 mandats en Placement Educatif à Domicile (PEAD)
	MODALITES D'ACCUEIL	Accueil d'urgence Accueil permanent Accueil séquentiel
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat Hébergement en studio Prestation en milieu ordinaire (Accompagnement éducatif à domicile) Plateau de Jour
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Garçons et filles de 4 à 18 ans et 18 à 21 ans

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour la période 2018/2022 avec avenant de prolongation en 2023 et en 2024. Le CPOM est en cours de renouvellement 2025/2029.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

Dans le cadre du CPOM 2018/2024, le taux d'occupation cible a été fixé à 80% afin de prendre en compte les différentes modalités d'accueil : internat, semi-autonomie, accueil d'urgence.

Le taux d'occupation des 20 mandats PEAD a été fixé à 95 %.

En 2024, le taux d'occupation global est de 80,49% (82 % en 2023).

JOURNEES	INTERNAT		SEMI AUTONOMIE		ACCUEIL URGENCE		PEAD		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité installée	21	21	3	3	3	3	20	20	47	47
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365	366	365	366	365	366	365	366
Capacité théorique	7 665	7686	1 095	1098	1 095	1098	7 300	7 320	17 155	17202
Journées cibles CPOM (80% internat et 95 % PEAD)	6 132	6 132	876	876	876	876	6935	6935	14 819	14 819
Journées prévisionnelles AHS-FC	6 132	6 132	876	876	876	876	6935	6935	14 819	14 819
Journées réalisées	6 286	6 611	1 161	906	636	595	5 820	5 735	13 903	13 847
Taux d'occupation	82 %	86 %	106%	83 %	58%	54 %	80%	78 %	81 %	80 %

L'activité réalisée s'élève à 13 847 journées (-56 journées/2023) qui se répartissent comme suit :

L'internat :

- ✓ 8 112 journées (8 083 en 2023) pour 7 884 journées-cibles CPOM :
 - 6 611 journées en Internat (6 286 en 2023)

- 595 journées relatives à l'Accueil d'Urgence (636 en 2023)
- 906 journées en studio semi-autonomie (1 161 en 2023),

Le PEAD :

- ✓ 5 735 journées ont été réalisées (5 820 en 2023) soit une diminution de 85 journées.

La diminution du nombre de l'activité est en lien avec la baisse des sollicitations du PEC HD pour la mise en œuvre de PEAD (reprise des PEAD en régie). A noter également l'impact de l'arrêt de la cour de cassation en date du 02 octobre 2024, qui met un terme au placement à domicile avec la transformation à venir des services de PEAD en service **d'AEMO renforcée avec hébergement**. (AEMOR H).

L'activité est comptabilisée par « mandat » correspondant à une prise en charge familiale portant sur une fratrie jusqu'à 2 enfants (1 mandat par tranche de 2 enfants d'une même fratrie).

- ✓ 5 jeunes en PEAD ont bénéficié d'un repli pour un total de 53 journées dans l'année :
 - 1 fratrie de 3 de janvier à mai 2024
 - 1 jeune pour 4 journées de repli
 - 1 jeune à la suite de replis à partir de janvier 2024 a intégré l'internat en avril 2024.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations avec nuitées :

HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En psychiatrie	60	1	1	35	1	1
En pédiatrie ou pédo psy	93	11	5	147	26	5
TOTAL	153	12	6	182	27	6

1 jeune majeure a effectué une cure de désintoxication (dépendance aux produits stupéfiants) pendant 35 jours.

5 jeunes mineurs ont été pris en charge en pédiatrie et/ou pédopsychiatrie dans le cadre d'un mal-être exprimé par des comportements de mise en danger physique et psychologique. L'un d'eux totalise 132 nuits d'hospitalisation durant l'année.

- ✓ Autres séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS (EN NOMBRE)	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Financés par la MECS, réalisés par un organisme	56	8	9	57	7	9
Réalisés et financés par la MECS (« mini camps »)	9	3	24	7	2	14
TOTAL	65	11	33	64	9	23

Au total, ce sont 23 jeunes qui ont bénéficié d'un ou plusieurs séjours de vacances financés par la MECS (Savoie, Doubs, Isère). Une priorité est donnée aux jeunes qui n'ont aucun droit d'hébergement en famille.

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

La file active de 85 entrées/sorties correspond à 73 enfants accompagnés, tous services confondus :

- ✓ 52 jeunes en placement internat, semi-autonomie ou PEAD.
- ✓ 21 jeunes accueillis sur une place d'urgence. Ce type d'accueil nécessite une attention spécifique car il impacte la dynamique du groupe selon le profil des jeunes.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	SEMI-AUTONOMIE/STUDIO		INTERNAT		PEAD		ACCUEIL D'URGENCE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	4	3	19	16	11	24	0	3	34	46
Entrées directes de l'année (B)	0	0	1	0	25	9	13	18	39	27
Sorties définitives de l'année (C)	2	1	9	7	8	15	8	12	27	35
Entrées par mutation interne (D)	2	1	6	10	0	1	0	0	8	12
Sorties par mutation interne (E)	0	1	2	2	4	1	2	8	8	12
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E)	3	2	16	17	24	18	3	1	46	38
File active de l'année (A+B+D)	5	4	27	26	36	34	13	21	81	85
Durée moyenne de séjour des sortants	1 an 11 mois	1 an 4 mois	1 an 11 mois	1 an 3 mois	11 mois	1 an	1 mois 15 jours	1 mois 12 jours	1 an 3 mois	11 mois

Les admissions : 39 soit 27 entrées directes et 12 entrées par mutation interne :

- ✓ Pour l'internat : 0 entrée directe et 10 entrées en mutation :
 - 1 mutation du PEAD
 - 8 mutations de l'accueil d'urgence
 - 1 mutation du studio
- ✓ Pour la semi-autonomie (studio) : 1 mutation de l'internat
- ✓ Pour l'accueil d'urgence : 18 entrées directes :
 - 3 accueils 72 h
 - 14 accueils d'urgence
 - 1 accueil d'urgence entré à 2 reprises
- ✓ Pour le PEAD : 10 entrées :
 - 9 admissions directes, dont 2 fratries de 2 enfants
 - 1 mutation de l'internat

Les sorties : 35 sorties définitives et 12 mutations internes :

- ✓ Pour l'internat : 9 sorties :
 - 2 majeurs en logement autonomie, 1 orientation vers un autre établissement, 4 retours en famille
 - 2 mutations vers les studios de semi autonomie
- ✓ Pour la semi-autonomie : 1 mutation vers l'internat ; le jeune avait besoin de retourner vers le collectif
- ✓ Pour l'accueil d'urgence 20 sorties dont 8 mutations vers l'internat
- ✓ Pour le PEAD : 15 fins de mesure dont 1 mutation vers l'internat

Provenance des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 INTERNAT ET STUDIOS	SITUATION AU 31/12/2024	DONT ENTREES DIRECTES 2024
Famille d'accueil ASE	3	
Domicile / Milieu ordinaire	15	
Etablissement de santé		
Etablissement médico-social		
Etablissement social	1	
Provenance inconnue (*)		
TOTAL	19	0

Modalités de retours en famille :

Les droits d'hébergement ou de visites (visites médiatisées, encadrées ou libres) sont établis par le juge des enfants. Ils sont mis en œuvre en concertation avec le service gardien et les parents, en référence au jugement en assistance éducative ou au contrat d'accueil provisoire, selon un calendrier construit conjointement par la MECS et les parents.

RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12)	N-1			N		
	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE D'ACCUEIL	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE	FAMILLE D'ACCUEIL
Tous les WE	6			1		
2 à 3 WE par mois	5			7		
1 WE par mois	1			0	1	
Accueil pendant les vacances	1	4		0		3

- ✓ 8 jeunes bénéficient d'un retour régulier en famille et/ou quelques jours pendant les vacances scolaires (11 enfants l'année passée).
- ✓ 1 jeune a bénéficié d'un accueil au sein d'une famille de parrainage
- ✓ 7 jeunes ont bénéficié d'un accueil au sein des familles AFB dont 2 jeunes pour 2 séjours. (données ne figurant pas dans le tableau).
- ✓ Nous constatons en 2024 une baisse de la fréquence des droits de visites et d'hébergement en famille pour les jeunes accueillis, à mettre en lien avec les difficultés intrafamiliales et les décisions des magistrats.

II.1.c. La liste d'attente :

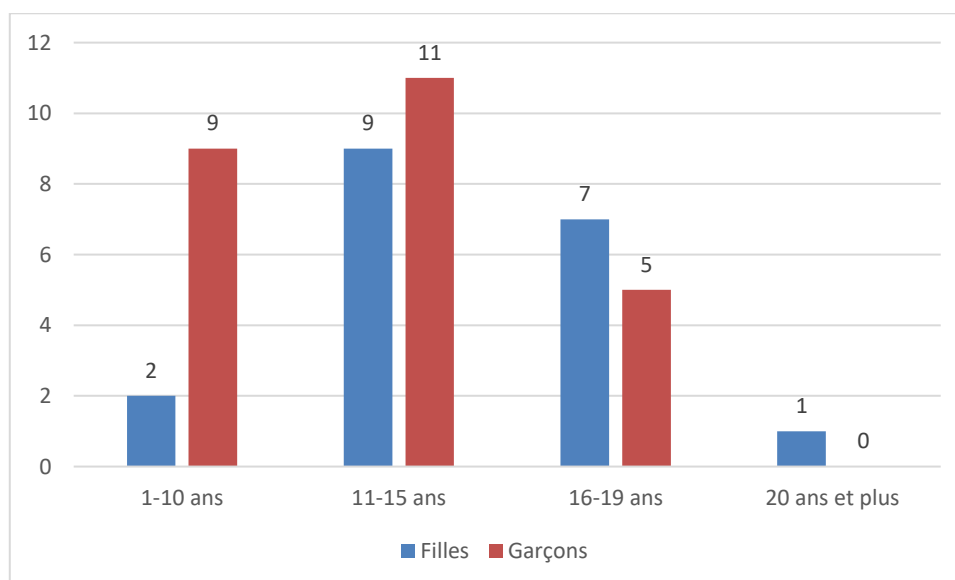
Au 31 décembre 2024, aucune liste d'attente ne figure pour la MECS ou le service PEAD. Les demandes d'admission sont traitées mensuellement au niveau de l'instance de régulation pilotée par le PEC de Pontarlier.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Le total des jeunes accompagnés au 31/12 est de 38 jeunes : 17 jeunes en internat, 1 en accueil d'urgence, 2 jeunes en studio, 18 jeunes en PEAD. A ces 38 jeunes s'ajoutent 5 jeunes bénéficiant du Plateau de Jour et 1 jeune bénéficiant du Studio hors mesure de placement.

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE TOUS SERVICES CONFONDUS AU 31/12 (25 GARÇONS – 19 FILLES)

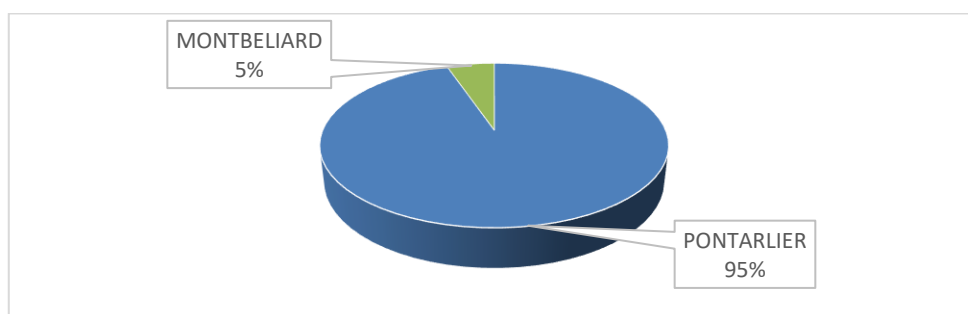


Moyenne d'âge :

- ✓ Des garçons : 11 ans et 7 mois (11,56)
- ✓ Des filles : 14 ans et 1 mois (14,05).

Moyenne globale : 12 ans et 10 mois (12,80), la moyenne est en légère hausse par rapport à 2023 (12,66 ans).

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DES PEC)



II.2.b. Mesures de protection (hors accueil d'urgence) :

MESURE DE PROTECTION 31/12	INTERNAT/STUDIOS		PEAD	
	N-1	N	N-1	N
Mesure de protection judiciaire	15	17	24	18
Mesure de placement administratif (ASE)	1	0	0	0
Contrat Jeune Majeur (ASE)	3	2	0	0
TOTAL	19	19	24	18

Au 31 décembre 2024, la totalité des mineurs accompagnés relève d'une décision du juge des enfants. Une situation relevant d'un accueil provisoire (placement administratif) au 31 décembre 2023 a été judiciairisée en 2024. Un jeune bénéficie d'une délégation totale de l'autorité parentale au profit du président du conseil départemental. Une demande a été effectuée par le PEC auprès du juge aux affaires familiales pour deux autres jeunes, en attente d'une décision.

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

UNITÉ DE VIE : 9 RUE DE MORTEAU		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
9 jeunes : 4 garçons et 5 filles de 12 à 17 ans	2 jeunes sont confiés par le Pôle de Montbéliard 7 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier	2 jeunes en Collège ULIS 1 jeune en Collège SEGPA 1 jeune en Lycée Professionnel 1 jeune en Lycée en 3 ^{ème} Prépa 2 jeunes en MFR 1 jeune en CFA 1 jeune en MILO

UNITÉ DE VIE : 21 RUE JEANNE D'ARC		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
9 jeunes : 4 garçons et 5 filles de 6 à 16 ans	9 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier	2 jeunes en Primaire 1 jeune en Primaire ULIS 3 jeunes en Collège 2 jeunes en CLEX ITEP 1 jeune en Lycée 3 ^{ème} Prépa

ACCUEIL EN STUDIOS		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
2 jeunes : 2 filles de 18 à 20 ans	2 jeunes en CJM Relèvent du Pôle de Pontarlier	2 jeunes en recherche d'emploi

Résultats scolaires de juin 2024 :

- ✓ 1 fille a obtenu un CAP Coiffure
- ✓ 1 garçon a obtenu un BPJEPS

II.2.d. Profil des jeunes accompagnés en PEAD :

ACCUEIL EN SERVICE EDUCATIF A DOMICILE (PEAD)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
18 jeunes : 12 garçons et 6 filles de 5 à 17 ans	18 enfants sont confiés par le Pôle de Pontarlier	7 jeunes en Primaire 2 jeunes en Primaire ULIS 6 jeunes en Collège 1 jeune en Collège Segpa 1 jeune en Lycée Professionnel 1 jeune en CFA 1 jeune en MFR

II.2.e. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

En 2024, la MECS a accueilli dans le cadre de l'accueil d'urgence, 3 enfants relevant d'une prise en charge DITEP présentant des troubles du comportement qui ont nécessité des renforts éducatifs et des échanges avec le service de pédopsychiatrie, le service de pédiatrie du CHIH, la C360 et l'ARS.

3 GOS ont été organisés avec la MDPH 25, l'EMIL et le CGI pour un jeune de 6 ans avec la formalisation d'un PAG. Il a bénéficié de séjours répit au sein de l'IME l'Eveil lors des fermetures du DITEP avec un renfort éducatif. (1 week-end sur 2 et les vacances scolaires). A noter que les accueils en internat de jeunes à besoins complexes avec notamment des comportements auto et hétéro agressifs importants et des accompagnements DITEP non ou partiellement effectifs ont généré de nombreuses tensions. Plusieurs ont été réorientés.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La MECS a connu une année 2024 difficile avec l'accueil de jeunes à situations complexes et des tensions RH fortes au niveau des éducateurs et de la direction. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en novembre 2024 après une période de transition suite au départ de la directrice et de la cheffe de service fin mai 2024. L'intérim de direction a été assurée par le directeur de la MECS Pas à Pas et la présence de la Directrice Générale Adjointe. Nous avons eu recours également à des missions de chefs de service pour garantir la continuité.

Le projet d'établissement de la MECS 2016/2021, n'a pas pu être réécrit en 2024, compte tenu des difficultés institutionnelles et des différents arrivées/départ de personnels. Cette démarche sera effectuée en 2025 avec l'appui d'un prestataire, et prendra en compte les conclusions de l'évaluation HAS qui s'est tenue le 7 et 8 novembre 2024. La MECS poursuit le déploiement du DIU comme site pilote.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Le partenariat engagé avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier se poursuit, la convention de partenariat a été renouvelée le 21 janvier 2025. Tous les jeunes bénéficient d'un bilan médical dans le mois qui suit leur admission, puis de manière annuelle, et de rendez-vous médicaux en fonction des besoins.

159 consultations réparties comme suit :

- ✓ 134 consultations avec un médecin
- ✓ 3 consultations avec une diététicienne
- ✓ 5 consultations avec une sage-femme
- ✓ 2 consultations avec un pédicure-podologue
- ✓ 15 consultations avec un ostéopathe

Ces temps de consultations sont importants pour les jeunes enfants confiés : il s'agit d'être à l'écoute de son corps et de signes physiques ou somatiques. Des points sur la puberté, des contrôles staturo-pondéraux sont effectués.

Des ateliers collectifs sont organisés par la Maison Médicale dans ses locaux sur des thèmes divers. En 2024 :

- ✓ les écrans : 10 participants
- ✓ l'hygiène : 13 participants
- ✓ l'alimentation : 12 participants

✓ le sommeil : 8 participants

6 jeunes bénéficient d'un traitement médicamenteux régulier à base de neuroleptiques, d'anxiolytiques, d'antidépresseurs et/ou d'hypnotiques, sous la surveillance d'un pédopsychiatre.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Deux psychologues interviennent au sein de la MECS pour la partie Internat et pour le PEAD.

Compte tenu d'un contexte spécifique, les indicateurs d'activité concernant l'accompagnement psychologique de la MECS n'ont pas été renseignés pour l'internat, seules les données relatives au PEAD sont présentées ci-dessous :

ACTIVITE DU PSYCHOLOGUE PEAD A 0,60 ETP	
Entretiens individuels et familiaux	75
Visites à domicile	98
Audiences	8
Temps d'échange collectif (repas / groupe...)	16
Réunions / Rencontres avec les partenaires extérieurs (PEC - CGI – Médecin...)	45

Un premier entretien psychologique est proposé systématiquement pour chaque jeune accueilli à la MECS, quelles que soient les modalités de cet accueil. Cela permet d'une part au psychologue de se présenter et d'expliquer ses missions, et d'autre part de reprendre avec le jeune son vécu du placement et les besoins de « réélaboration », permettant ainsi une première évaluation de sa souffrance.

L'enfant accueilli peut ensuite spontanément venir solliciter le psychologue, celui-ci peut aussi être interpellé par les éducateurs lorsqu'ils relèvent un besoin d'accompagnement. En fonction de la dynamique psychique des jeunes accueillis, il peut être proposé soit des entretiens ponctuels avec le psychologue de la MECS qui répondent à des besoins spécifiques, soit un suivi une structure extérieure qui apporte une plus grande régularité ainsi qu'une plus grande « neutralité » par rapport au lieu d'accueil.

Avec l'accord du jeune et de sa famille, le psychologue peut se mettre en lien avec d'autres structures (CGI - CMP – CMPP – CAVASEM - CRIAVS...) afin de répondre aux besoins de santé psychique des enfants ou adolescents.

III.1.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES DANS LE CADRE DE LEUR ACCES AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Les élections de délégués prévues en 2024 n'ont pas eu lieu du fait de difficultés institutionnelles. Elles seront reportées en 2025. Deux jeunes par lieu de vie seront élus. Ils joueront un rôle d'interface lors de réunions régulières avec l'équipe de direction. Les délégués élus auront toute leur place dans le projet de mise en œuvre d'un comité d'animations de la MECS (organisation des activités, sorties, camps), autour du « Vivre à la MECS André Marguet ». Ils seront aussi invités à s'exprimer lors de la démarche de réécriture du projet d'établissement.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

Les contrats de séjour/DIPC et avenants au contrat de séjour signés par le ou les jeunes, les parents, les éducateurs référents, Direction permettent de décliner le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) de la MECS.

La mise en place de la signature de contrat de séjour pour chaque enfant accueilli (en Internat et en PEAD) est à l'œuvre. Ce document est annexé au Projet Pour l'Enfant qui l'accompagnera tout au long de son parcours au sein de la protection de l'enfance. Il est le support d'une rencontre officielle entre la direction de la MECS et les parents et peut être repris ou questionné dans ses objectifs tout au long de l'accueil à la MECS.

L'ensemble des PIA de l'internat est à formaliser en 2025 à partir de la trame du DIU permettant d'évaluer les besoins et attentes des jeunes et des familles à partir des attendus du placement ou de la mesure de PEAD (AEMOR H).

Concernant le PEAD, l'ensemble des contrats de séjour et PIA est à jour.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Nous tenons à ce que chaque enfant accueilli au sein de la MECS puisse bénéficier au cours de l'année scolaire de l'activité de son choix, qu'elle soit sportive (gym, danse, rugby...) ou de loisirs (dessin, musique...). L'objectif est

d'ouvrir les jeunes sur l'environnement extérieur, de leur permettre de rencontrer de nouvelles personnes et de faire de nouvelles expériences favorisant l'estime de soi et le bien-être.

Nous favorisons également le maintien d'habitudes de loisirs pendant les vacances si elles étaient mises en place au sein des familles (accueil de loisirs pendant les vacances). Nous soutenons la mise en œuvre d'activités lorsqu'elles s'avèrent bénéfiques pour l'enfant, et en lien avec le PIA.

Nous profitons également des dispositifs existants sur la ville de Pontarlier pour que les jeunes participent à des activités selon leur âge et leurs goûts (chantiers de jeunes de la Ville de Pontarlier, stages...).

Une sortie à Europa Park a été organisée le 26 avril 2024, elle a réuni 32 personnes (21 jeunes dont 2 du PEAD, et 11 professionnels).

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES DE JOUR

37 jeunes ont bénéficié du plateau de jour en 2024 animé par un moniteur éducateur :

- ✓ 16 enfants du 9 rue de Morteau
- ✓ 10 enfants du 21 rue Jeanne d'Arc
- ✓ 9 accueils venant de l'extérieur
- ✓ 2 accueils en studio

Les accueils « extérieurs » sont orientés directement par les établissements scolaires.

Les accueils font suite à une exclusion du collège ou sont consécutifs à un accueil d'urgence en internat sans possibilité de scolarisation. L'accompagnement par le plateau de jour peut également être sollicité par les jeunes de l'internat, par simple plaisir d'aller travailler au jardin ou de bricoler par exemple.

371 demi-journées d'accueil ont été réalisées en 2024 (378 en 2023).

L'équipe éducative du PEAD propose quant à elle des temps d'actions collectives les mercredis et lors des vacances scolaires (repas collectif, sorties plein air, activités manuelles, jeux éducatifs...). Ces rencontres pour la plupart des jeunes suivis en PEAD sont une opportunité d'ouverture sur l'extérieur. Elles permettent également aux professionnels d'observer l'interaction sociale de chacun.

Accompagnement pour vivre dans un logement

Cette année, 5 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement en studio :

- ✓ Poursuite de la semi autonomie en studio pour 2 jeunes majeures
- ✓ Sortie d'un jeune en mars 2024 pour une entrée en internat scolaire
- ✓ Intégration d'une jeune de l'internat en studio en avril 2024
- ✓ Sortie d'un jeune en juillet 2024 pour une vie commune avec sa petite amie.
- ✓ La préparation d'un studio pour une jeune mineure de l'internat, n'a pas donné lieu à son intégration (réorientation par décision judiciaire)
- ✓ Les jeunes hébergés en studio bénéficient de l'accompagnement d'un éducateur référent (visites dans les studios, accompagnement aux démarches administratives, accompagnement à la gestion de la santé, du budget, des courses, de l'entretien du studio, du projet professionnel, de la solitude...). Des temps partagés avec le collectif sont aussi organisés, à la demande du jeune ou de l'équipe et en fonction du projet personnalisé

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE

7 jeunes ont bénéficié de visites médiatisées ou encadrées à une fréquence variable, en lien avec le PEC de Pontarlier.

Les visites ont lieu à la MECS, accompagnées soit d'un éducateur, soit du psychologue. Quand cela le nécessite, la cheffe de service est présente. Les visites médiatisées peuvent se dérouler au sein de la MECS, dans un lieu neutre ou lors d'une sortie familiale au cours de laquelle l'intervenant participe à l'ensemble de la sortie.

Les interventions à domicile dans le cadre du PEAD réalisées par les éducatrices spécialisées et le psychologue sont régulières et fréquentes, à raison d'une moyenne pouvant aller jusqu'à 3 interventions par semaine.

Le service du PEAD, installé au 63B rue de Besançon depuis octobre 2023, permet un accueil de qualité aux enfants et à leur famille, et apporte un cadre de travail satisfaisant aux professionnels. Les éducateurs peuvent proposer des activités dans la « salle famille » qui est aménagée avec des jeux et une table de réunion pour des rencontres avec les parents. Les enfants peuvent également profiter de l'espace vert devant la maison pour faire des jeux, des activités motrices.

III.1.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES ET POUR LA SECURITE

Les enfants accueillis à la MECS, notamment les plus jeunes accueillis au 21 rue Jeanne d'Arc, ont besoin d'un accompagnement soutenu dans la gestion de leur linge, le rangement de leur chambre ou l'organisation de leurs affaires scolaires.

Certains adolescents accueillis au 9 rue de Morteau requièrent aussi une attention soutenue dans la gestion de leur quotidien (emploi du temps, gestion de leur espace de vie, de leur budget, gestion de leurs relations à l'extérieur et mises en danger...).

Plusieurs enfants et adolescents sont en situation particulière de vulnérabilité (dossier MDPH, orientation non effective, traitement médicamenteux, scolarisation spécifique) et nécessitent un accompagnement plus individualisé et un travail partenarial actif.

Des apprentissages sont nécessaires lors des déplacements extérieurs. Les enfants sont accompagnés dans la lecture et la compréhension du code de la route pour les piétons, mais aussi de l'usage de trotinette ou vélo (avec l'accord des parents), ainsi que de la nécessité du port de matériel de sécurité.

En matière d'autonomie dans les déplacements, l'apprentissage des trajets école / MECS est de mise pour les enfants qui en présentent les capacités. A défaut, ces trajets sont accompagnés par un professionnel.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ Le Pôle Enfants Confiés de Pontarlier est le partenaire et interlocuteur privilégié de la MECS et du service PEAD, puisque c'est la principale instance qui oriente les enfants vers notre établissement. L'instance de régulation du Haut-Doubs fonctionne à un rythme mensuel et garantit la cohérence des orientations des enfants en fonction de leurs besoins. La direction de la MECS est représentée à chaque réunion.
- ✓ Les liens avec les nombreux partenaires participent à la construction des projets personnalisés et à la réponse aux besoins des personnes accompagnées : la ville de Pontarlier (PRE), l'Education Nationale, les établissements scolaires, les services sociaux (services éducatifs, CMS, CAF, CMAS, logement...), sanitaires (maison de santé, pédiatrie, pédopsychiatrie), médico-sociaux (IME, DITEP, DAPEH, PMO, équipes mobiles ...), la MDPH, la communauté 360, le tribunal pour enfants, les associations sportives, la mission locale, Pôle Emploi, les services de prévention, les services de police, ...
- ✓ La MECS participe au GRI (groupe de réflexion institutionnelle) organisé tous les deux mois. Cette instance permet une démarche de réflexion commune (PEC, MECS, IME, DITEP, CMpro, CGI, prévention spécialisée) sur les situations dites complexes, nécessitant une mutualisation des moyens et une co-construction de projet pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Le CVS n'est pas une instance obligatoire pour les établissements relevant de la protection de l'enfance. Nous souhaitons proposer d'autres modalités d'expression et de participation aux enfants et à leurs familles (internat/PEAD). Les réunions de jeunes et les réunions de groupe sont actives. Les jeunes s'expriment facilement et apportent leurs idées pour de nouveaux projets et leur vision de la vie en collectivité.

De nouvelles élections de délégués de jeunes seront organisées en 2025 ainsi qu'une enquête de satisfaction pour le service du PEAD

III.3.b. Espaces propices à la rencontre :

La fête de Noël a été organisée au théâtre de Pontarlier, sous la forme d'un buffet et d'une soirée dansante. Quelques anciens jeunes et éducateurs se sont joints aux enfants et au personnel pour partager ce moment festif réunissant tous les enfants des deux unités.

Le service PEAD a organisé de son côté une fête avec les enfants.

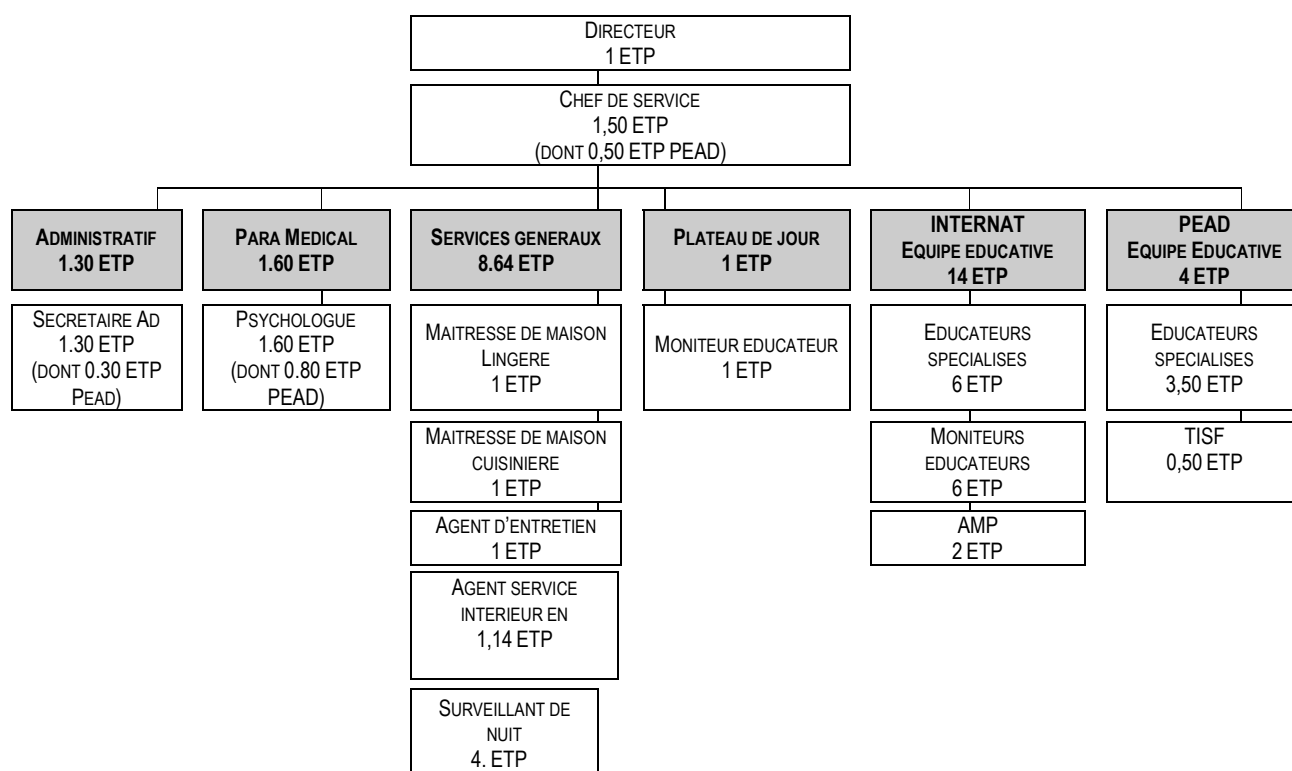
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé de l'établissement est de 36,54 ETP, dont 2 contrats en apprentissage et 1,25 ETP de remplacement. Les ETP autorisés pour le PEAD sont de 5,60.

L'ensemble constitue un total de 37 personnes qui collaborent sur la MECS dont deux contrats d'apprentissage.

ORGANIGRAMME DE LA MECS ANDRE MARGUET



L'année 2024 a été marquée par un très fort turnover comme le souligne le tableau suivant. Du fait de difficultés de recrutements, il faut noter une présence forte de professionnels non diplômés pour lesquels un engagement en formation est programmé. Une stabilisation relative est observée au premier trimestre 2025.

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	2	1
Educatif	10	4
Thérapeutique	0	0
Services Généraux	0	1
TOTAL	12	6

III.4.b. Formations

- ✓ DE Educateur spécialisé - 1ère + 3ème année
- ✓ 1 formation Surveillant de nuit ayant abouti à la qualification
- ✓ MAC SST : maintien et actualisation des compétences :
- ✓ Formation gestion de l'agressivité
- ✓ Formation CEGI pour le dossier informatisé
- ✓ 4 salariés en cours de VAE ES

III.4.c. Accueil des stagiaires :

7 stagiaires : 6 stages ES/ME, 1 stage « découverte » en lien avec la Mission Locale, la MFR ou l'ADDSEA.

III.4.d. Groupe d'analyse de la pratique :

Les séances d'analyse de la pratique (AP) ont été réalisées en 2024 avec l'ensemble des éducateurs de chaque groupe d'internat + le psychologue, les 3 éducateurs du PEAD + la psychologue et la coordinatrice.

Deux intervenantes distinctes sont intervenues pour les 2 équipes d'internat et pour le service PEAD jusqu'à juin 2024. Depuis septembre 2024 une seule intervenante pour les 3 équipes.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.5.a. Organisation de la démarche Qualité

Compte tenu du contexte spécifique de la MECS sur l'année 2024, nous avons priorisé la préparation de l'évaluation. Une autoévaluation a eu lieu début 2024 avec l'appui d'un prestataire externe.

3 COPIL ont été réalisés en 2024.

Le « Comité de Pilotage Qualité » sera poursuivi en 2025. Le plan d'action réalisé à la suite du diagnostic RPS (novembre 2023) a été actualisé en janvier 2025 suite à l'arrivée de la nouvelle directrice (novembre 2024) et pris en compte dans la démarche qualité. Le DUERP a été réactualisé.

III.5.b. Evaluation et suivi

L'évaluation HAS a eu lieu les 7 et 8 novembre. Le rapport définitif et le plan d'action post évaluation ont été transmis à la Direction Enfance Famille CD 25, le 18/02/2025.

Les résultats globalement positifs sont encourageants pour les équipes, et constituent un appui important pour lancer la démarche de réécriture du projet d'établissement et poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les cotations obtenues sont les suivantes :

Chapitre 1 : La personne accompagnée : 3,79

Chapitre 2 : Les professionnels : 3,61

Chapitre 3 La gouvernance - Audit système : 3,5

Deux critères impératifs sur 17 non satisfaits concernaient le traitement des Evénements Indésirables Graves (EIG) et les plaintes et réclamations qui donneront lieu à un travail en équipe pour sensibiliser et former les équipes à ces procédures

III.5.c. Suivi des événements indésirables, plaintes et réclamations

En 2024, nous avons enregistré 80 incidents dont 11 ont fait l'objet d'une EIG transmise au Département, C360.

Pour 59 % des incidents, il s'agit de passages à l'acte de violences physiques ou verbales de jeunes envers les professionnelles ou de jeunes entre eux.

Chaque incident fait l'objet d'une analyse avec mesures visant à sécuriser l'accompagnement (hospitalisation, réorientation, séjour répit)

4 plaintes/réclamation de parents d'enfants relatives à l'accompagnement de leur enfant en internat ont été enregistrée et traitée.

Le bilan des incidents/plaintes et réclamations feront l'objet d'une présentation et analyse en COPIL Qualité et ensuite en réunion, générale.

IV. CONCLUSION

Suite à une crise institutionnelle importante générant de nombreuses tensions et instabilités, les temps d'interim puis le recrutement d'une nouvelle directrice en novembre 2024 ont permis de relancer la dynamique institutionnelle de la Maison d'enfants. Le lien étroit avec les services du département a été important pendant cette période.

La stabilisation du personnel et du fonctionnement de la MECS sont des objectifs prioritaires pour une réponse qualitative aux besoins des enfants et une amélioration de la qualité de vie au travail des salariés.

Pour l'année 2025, les axes de travail seront les suivants :

- ✓ Recruter un chef de service, stabiliser l'équipe éducative
- ✓ Rédaction du Projet d'Etablissement 2025-2029 : avec la mise en place de CoPiL prenant en compte les orientations de la loi du 7 février 2022 de la protection de l'enfance, les objectifs CPOM travaillés avec le Département du Doubs, les résultats de l'évaluation ;
- ✓ Soutenir les projets d'évolution de l'offre : transformation du PEAD en AEMORH et proposition de visites en présence d'un tiers
- ✓ Assurer le suivi de l'évaluation HAS et du plan d'action qualité
- ✓ Maintenir des relations de qualité avec le service gardien en s'appuyant sur les délégations entre la MECS et le PEC
- ✓ Faire évoluer l'organigramme pour mieux répondre aux besoins des enfants en rupture scolaire ou avec peu de temps de scolarité adapté, pérenniser le plateau de jour, favoriser la coordination des parcours de soin des enfants et adolescents
- ✓ Poursuivre les liens avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier, les services de la pédopsychiatrie et l'ensemble des partenaires
- ✓ Reprendre le projet immobilier de la MECS afin de garantir un accueil de qualité et permettre de développer les missions à venir de la MECS en fonction des réponses aux appels à projet.

Nous poursuivons nos missions et nos engagements en faveur de la protection de l'enfance malgré un contexte de ressources humaines en tension. Orienter notre action vers le cœur de métier et l'évolution de l'offre doivent redonner sens à l'action de tous. C'est dans cet objectif que la direction et l'ensemble des professionnels sont engagés pleinement au côté du Pôle Enfants Confiés et des magistrats pour que chaque enfant puisse être accompagné dans son parcours de vie sans nouvelle rupture en lien avec sa famille lorsque cela est possible.



1 RUE DU VIGNIER
70110 MOIMAY
TEL : 03.84.20.50.43
pasapas@ahs-fc.fr



DIRECTEUR :

M. MOROYNE BENMALEK

MAISON D'ENFANTS PAS A PAS

I. PRÉSENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Maison d'Enfants à Caractère Social
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT)		Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté 23-086 du 17/08/2023 renouvellement de l'autorisation et habilitation Arrêté 24-101 du 27/11/2024 portant modification du PEAD en AEMO R H
	CAPACITE TOTALE	- 47 places d'accueil en internat dont 2 places d'accueil d'urgence - 10 Mesures AEMO R H - 116 AEMO modulable autorisées ; 69 installées dans le cadre d'une mutualisation avec le CEP - 1 Espace Famille (Lure/Luxeuil) – 600 visites médiatisées / an
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil d'urgence Accueil permanent
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement en Internat Mesure de milieu ouvert (AEMO, AEMO/R, AEMO R H + AED, AED/R) et Visites médiatisées
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Garçons et filles de 0 à 18 ans et 18 à 21 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 qui regroupe le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

JOURNEES	INTERNAT		AEMO MODULABLE		AEMO R H		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	47	47	116	116	10	10	173	173
Capacité installée	47	47	69	69	10	10	126	126
Nombre de jours d'ouverture	365	365	305	304	365	365	365	365
Journées cibles CPOM (*)	16 115	16115	NC	NC	2 738	2738	NC	NC
Journées réalisées	17 144	16990	12 366	16222	4 452	4046	33 962	37 258
Taux d'occupation	99,9 %	99%			122%	108,5%		

(*) Base calcul cibles CPOM internat : $(45 \times 365) \times 95\% + (2 \times 365) \times 70\%$.

AEMO R H : $(10 \times 365) \times 75\%$ - AEMO Modulable (69 mesures x 305 jours) non défini

L'activité réalisée s'élève à 37 258 journées, en augmentation par rapport à 2023 (+ 3 296 journées) principalement sur les mesures MUM/AEMO RH :

- ✓ 16 990 journées d'internat pour une capacité de 47 incluant les accueils d'urgence. Il y a eu un accueil d'urgence en 2024.
- ✓ 16 222 journées AEMO Modulable. Cette évolution s'explique par la mise en place de la Mesure Unique Modulable avec 69 mesures (AEMO/AEMO R).
- ✓ 4 046 journées AEMO R H (service de suite/PEAD) soit une baisse de 406 journées par rapport à l'année précédente

Un tableau de suivi hebdomadaire des places occupées et vacantes des différents services est transmis à la DSSP chaque vendredi.

L'Espace Famille :

Ce dispositif basé à Lure et Luxeuil a un objectif CPOM de 600 visites par an.

En 2024, l'activité est de 876 visites, en hausse par rapport à 2023 (693 visites) :

- ✓ 708 visites médiatisées
- ✓ 168 visites accompagnées

987 visites étaient programmées, très au-delà de la cible CPOM et des moyens dédiés, 876 ont été réalisées pour différents motifs (absence parents, oublis, enfants malades, mobilité, amplitude horaire, etc.). Cela représente une moyenne de 35 situations par mois et 58 enfants.

Le suivi des absences à l'internat :

Hospitalisations avec nuitées :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
En pédopsychiatrie	47	5	2	4	1	1
En pédiatrie	5	1	1	13	2	2
TOTAL	52	6	3	17	3	3

Autres séjours :

FINANCES PAR LA ME EN NOMBRE	N-1			N		
	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES	JOURNEES	SEJOURS	PERSONNES CONCERNEES
Séjours extérieurs /camps	100	16	63	249	9	60
Colonies	102	11	15	117	21	21
En famille de parrainage	158	44	9	245	65	12

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		AEMO MODULABLE		AEMO RH		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A)	48	47	32	52	12	11	92	110
Entrées directes de l'année (B)	11	10	33	38	6	6	50	54
Sorties définitives de l'année (C)	9	10	12	37	10	8	31	55
Entrées par mutation interne (D)	3	2	0	2	5	1	8	5
Sorties par mutation interne (E)	6	3	1	2	2		9	5
Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E)	47	46	52	53	11	10	110	109
File active de l'année (A+B+D)	62	59	65	92	23	18	150	169
Durée moyenne de séjour des sortants	3.91	3.97	1.02	1.08	0.7	1.9		

Provenance des personnes accueillies :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE (HORS POLE EXTERIEUR)	SITUATION AU 31/12
Domicile / Milieu ordinaire	19
Familles d'accueil	24
Etablissement médico-social	3
Etablissement social	
Provenance inconnue (*)	
TOTAL	46

Les admissions :

Pour l'internat : 12 - Moyenne âge : 8 ans

- ✓ 10 Admissions dont 1 accueil d'urgence
- ✓ 2 jeunes proviennent du service AEMO Modulable
- ✓ A noter également 2 replis du 23/10 au 31/10 et du 19/11 au 30/11

Pour l'AEMO RH (PEAD/Service de suite) : 7 - Moyenne âge : 14.3

- ✓ 1 jeune majeur sortant de l'Internat de la MECS

- ✓ 6 mesures PEAD

Pour l'AEMO Modulable : 40 enfants - Moyenne âge : 11.8

- ✓ AEMO Renforcée (judiciaire) : 14 AEMO Simple (judiciaire) : 13
- ✓ AED Renforcée (administrative) : 5 AED Simple (administrative) : 8

Les sorties :

De l'internat : 13

- ✓ 2 mainlevées de placement avec retour à domicile
- ✓ 5 mainlevées avec retour domicile et mise en place d'un AEMORH (1 en mutation interne et 2 vers un autre établissement) et AEMO (2 en interne)
- ✓ 1 fin de mesure suite à la majorité avec un suivi du SDS (mutation interne)
- ✓ 1 fin de mesure suite à la majorité (1 retour à domicile)
- ✓ 1 réorientation en famille d'accueil spécialisée
- ✓ 3 réorientations (établissement – CEMR – Foyer maternel)

De l'AMO RH (service de suite/PEAD) : 8

- ✓ 7 PEAD : 6 mainlevées + 1 majeur
- ✓ CAA (contrat d'accueil administratif) : arrêt mesure anticipée

De l'AEMO Modulable : 39

- ✓ 37 mainlevées des mesures judiciaires ou fin des contrats administratifs, ou placements :
- ✓ 2 placements à la Maison d'Enfants « Pas à Pas ».

Modalités de retours en famille :

RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12)	FAMILLE	FAMILLE DE PARRAINAGE ET FA
Retour tous les WE + vacances	11	
Retour 2 à 3 WE par mois + ½ vacances	5	8

24 jeunes bénéficient de visites médiatisées et de visites à domicile selon les termes précisés dans le jugement.

En moyenne, 32 enfants sur 46 sont présents à l'internat pendant les week-ends et lors des vacances, soit plus de la moitié des enfants accueillis représentant un taux de 68.08%. Ce taux de présence a encore évolué par rapport à l'année précédente (61.7%). S'y ajoute l'accueil d'enfants très jeunes, moins autonomes avec de multiples problématiques comportementales.

II.1.c. La liste d'attente :

Participation à la commission d'orientation mensuelle pilotée par l'ASEF avec les établissements de protection de l'enfance, qui permet d'étudier les différentes demandes.

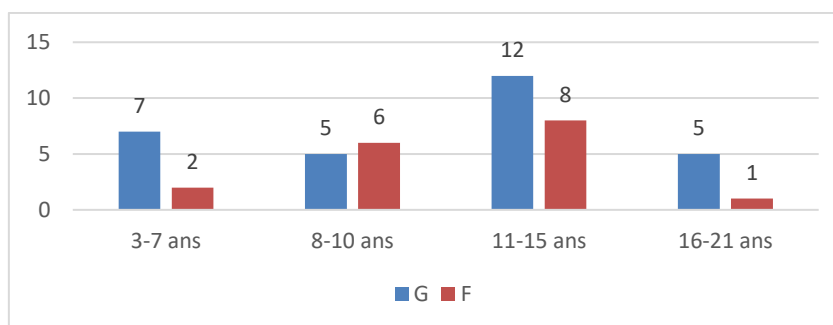
Au 31/12/2024 :

- ✓ 4 demandes sont à l'étude en internat
- ✓ 2 mesures sont en attente dans le cadre de l'AEMO Modulable et 1 en AEMO R H.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

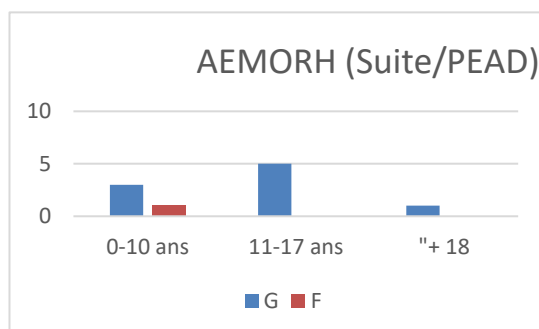
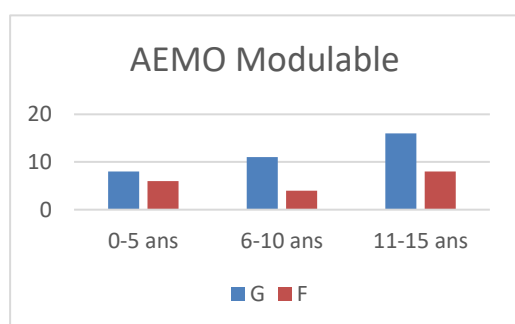
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE/ INTERNAT 2024



Soit au 31/12 : 46 jeunes dont 29 garçons, 17 filles.

Moyenne d'âge : Des garçons : 11,5 - des filles : 11,4 - Moyenne globale : 11,47

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE : POLE EXTÉRIEUR



AEMO Modulable : Au 31/12 : 53 jeunes accompagnés, 18 filles et 35 garçons âgés de 1 à 17,8 ans.

Il y a 17 fratries représentant 34 jeunes des effectifs.

Moyenne d'âge globale : 9,6 ans.

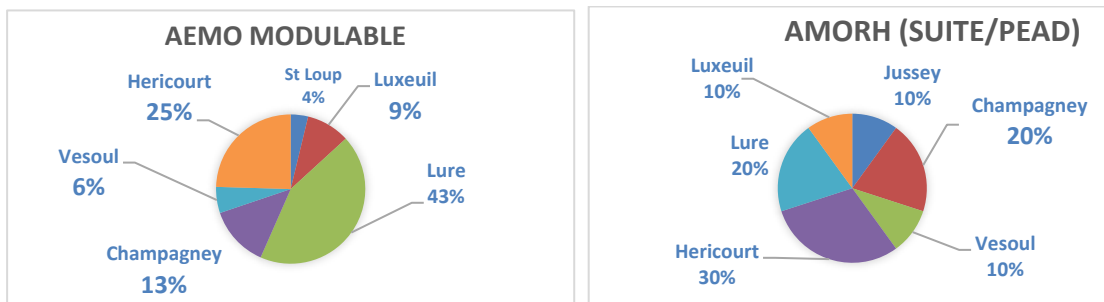
AEMORH (Suite/PEAD) : au 31/12 : 9 mineurs et 1 majeur, dont 1 fille et 9 garçons de 5,5 à 18,5 ans.

Moyenne d'âge globale : 12,5 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE / INTERNAT

- ✓ Haute-Saône : 39 jeunes dont 18 proviennent de l'UTAS de Lure (CMS Lure, Luxeuil, Héricourt), 21 de l'UTAS de Vesoul (CMS Montmarin, Rioz, Jussey) et 0 de l'UTAS de Gray
- ✓ Autres départements : 7 jeunes dont 6 proviennent du département du Doubs et 1 enfant dépend du département de la Meurthe et Moselle par ordonnance de dessaisissement du TPE 70 au profit du TPE 54.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR CMS PÔLE EXTÉRIEUR



II.2.b. Mesures de protection :

MESURE DE PROTECTION AU 31/12/22	INTERNAT		AEMORH (SUITE/PEAD)		AEMO MODULABLE	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Mesure de protection judiciaire	45	44	10	9	21 clas - 14 renf	16 clas – 21 renf
Mesure de placement administratif (ASE)	1	1	1	0	0 clas – 17 renf	11 clas- 5 renf
Contrat Jeune Majeur (ASE)			0	1		
Tutelle d'état	1	1	0	0		
TOTAL	47	46	11	10	52	53

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

UNITE DE VIE : LE CHALET (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
12 jeunes : 5 garçons et 7 filles De 8,5 à 17 ans Moyenne âge : 12	10 ASEF Haute-Saône 2 PEC Doubs	École publique élémentaire : 4 IME + ULIS : 1 Collège : 4 (dont 1 segpa 1 erca) MFR : 1 CAP (CFA et lycée) : 2

UNITE DE VIE : BELLEVUE 16 JEUNES - 2 UNITES DE 8 JEUNES (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
B1 : 8 jeunes : 6 garçons et 2 filles De 7,1 à 16 ans Moyenne : 11,3	8 ASEF Haute-Saône	Ecole publique élémentaire : 3 Collège : 4 (dont 2 Uilis) MFR : 1
B2 : 8 jeunes : 7 garçons et 1 fille De 8,8 à 17,2 Moyenne : 13,4.	7 ASEF Haute-Saône 1 PEC Doubs	Ecole publique élémentaire : 1 Primaire ULIS : 1 IME : 1 Collège : 3 MFR : 1 CFA 1

UNITE DE VIE : CLAIREJOIE (MOIMAY)		
EFFECTIF AU 31/12/	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
6 jeunes : 5 garçons et 1 fille De 4,1 à 6,4 ans Moyenne âge : 5,4	6 ASEF Haute-Saône	Ecole Maternelle : 5 Ecole élémentaire : 1

UNITE DE VIE : ZURLO (LURE)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
12 jeunes : 6 garçons et 6 filles De 7,1 à 17,8 ans Moyenne : 17.7	8 ASEF Haute-Saône 3 PEC Besançon 1 M. et Moselle	Ecole élémentaire : 4 Collège : 4 MFR : 2 Lycée : 2

II.2.d. Profil des jeunes accompagnés en AEMO R H (PEAD) :

ACCUEIL EN AEMO R H (PEAD)		
EFFECTIF AU 31/12	ORIGINE PAR POLE ASE	SCOLARITE AU 31/12
10 jeunes : 9 garçons et 1 fille De : 6 à 19 ans Moyenne : 13.1	10 ASEF Haute-Saône 3 Héricourt 1 Vesoul 1 Luxeuil 1 Jussey 2 Champagny 2 Lure	Primaire : 3 Collège : 2 Contrat pro : 1 Sans activité : 4

II.2.e. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

Dans le cadre d'un accompagnement en constante évolution, il est essentiel de poursuivre notre réflexion afin d'adapter et d'enrichir nos approches éducatives ainsi que nos partenariats.

En 2024, 8 enfants ont une orientation MDPH.

Nous notons les évolutions suivantes :

- ✓ Accroissement des troubles du comportement : augmentation des comportements oppositionnels, crises de violence et troubles de l'attachement nécessitant des approches éducatives et thérapeutiques adaptées
- ✓ Complexification des parcours : des trajectoires de vie marquées par des ruptures successives (changements de lieux de placement, instabilité familiale, ruptures scolaires), nécessitant une continuité et une cohérence accrue dans l'accompagnement.
- ✓ Répercussions sur la dynamique institutionnelle : une évolution des pratiques internes, notamment en matière de suivi individuel et collectif, pour mieux répondre à l'évolution du profil des enfants accueillis.
- ✓ Mobilisation accrue des ressources externes : nécessité d'un travail de réseau renforcé avec la pédopsychiatrie, l'Éducation Nationale, les services sociaux et les structures spécialisées pour offrir une prise en charge globale et adaptée.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Suite à un travail mené avec l'ensemble des professionnels de la MECS, le projet d'établissement finalisé couvre la période 2024-2028. Il a fait l'objet d'une communication interne et externe.

III.1. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

La MECS propose un dispositif d'accueil diversifié, ajusté aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes qu'elle accompagne :

- ✓ Un internat classique et un accueil d'urgence : hébergement avec ou sans maintien des liens familiaux, réparti sur deux sites distincts : Moimay et Lure.
- ✓ Des mesures d'AEMO Modulables (MUM) : depuis 2023, mise en place d'un dispositif plus flexible, permettant un accompagnement modulable en fonction des besoins, allant d'un suivi ponctuel à une intervention renforcée auprès des enfants vivant au sein de leur famille.
- ✓ Depuis fin novembre 2024 transformation juridique du service PEAD en mesures AEMORH : intervention renforcée à domicile avec repli si besoin
- ✓ Un Espace Famille dédié aux rencontres parents-enfants : Il permet d'organiser des visites accompagnées ou médiatisées sur orientation de l'ASE et décision judiciaire. Ce dispositif joue un rôle essentiel dans le maintien ou la restauration des liens familiaux
- ✓ Un Service d'Accompagnement à la Scolarité (SAS) : Dispositif interne destiné à soutenir les jeunes accueillis à la MECS dans leur parcours scolaire et à renforcer leur autonomie dans les apprentissages au quotidien.

Ces différentes modalités d'accompagnement permettent d'adapter les réponses éducatives en fonction des situations individuelles, en veillant à privilégier le maintien des liens familiaux lorsque cela est possible.

III.2. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

III.2.a. Réponse aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique

Accompagnement médical

Dès son arrivée à l'internat, chaque enfant rencontre l'infirmière et un médecin à Villersexel. Depuis 2021, les enfants de moins de 6 ans du groupe Clairejoie bénéficient d'un partenariat avec la PMI : consultations mensuelles et suivi par le médecin référent si nécessaire.

L'infirmière centralise les informations médicales, informe les familles, veille aux traitements, aux vaccins, aux soins dentaires et aux suivis paramédicaux. Elle mène aussi des actions de prévention (hygiène dentaire, alimentation, contraception).

En 2024, 11 enfants suivent un traitement :

- ✓ 4 sous anxiolytique
- ✓ 4 sous neuroleptique
- ✓ 1 sous antidépresseur
- ✓ 2 sous antipsychotique

Accompagnement psychologique

Deux psychologues (0.80 et 0.70 ETP) assurent le suivi en internat, sans temps dédié au pôle extérieur. Chaque enfant a un premier entretien à son arrivée. Un travail parental est mené quand c'est possible. Le suivi est individualisé. Les psychologues assurent les liens avec les CMP, le CATIJ, les écoles, et accompagnent 36 enfants en internat et 12 en milieu ouvert. Elles participent aux réunions éducatives, projets personnalisés, dossiers MDPH et rédigent des écrits pour les audiences. Leur accompagnement passe aussi par des activités culturelles, en lien avec les éducateurs et le SAS. Les suivis psychologiques sont en forte hausse, du fait de la saturation des CMP, de la complexité des situations et de l'augmentation des mesures.

III.2.b. Réponse aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

L'un des rôles essentiels des travailleurs sociaux en MECS est d'aider les enfants à gagner en autonomie. Cela signifie leur apprendre à gérer leur quotidien, à devenir plus indépendants et à prendre des décisions adaptées à leur âge et à leur situation.

L'accompagnement proposé tient compte de l'âge et des capacités de chaque enfant. Il s'appuie sur plusieurs dimensions de l'autonomie :

- ✓ Physique : être capable de réaliser des gestes du quotidien sans aide,
- ✓ Mentale : développer la capacité à réfléchir et à prendre des décisions,
- ✓ Émotionnelle : apprendre à gérer ses émotions et à gagner en confiance,
- ✓ Sociale : savoir interagir avec les autres et s'intégrer dans un groupe.

Le groupe des jeunes enfants de Clairejoie est particulièrement concerné par l'accompagnement à l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne compte tenu des âges de 3 à 6 ans (repas, toilette, propreté, sommeil...)

Pour les jeunes utilisant les transports scolaires, un travail spécifique est mené en lien avec la région, le prestataire de transport et la mairie sur le respect des règles de sécurité.

Pour tous, l'objectif est d'amener progressivement chaque enfant à trouver sa place et à s'épanouir en fonction de ses besoins et de son rythme. En 2024, 1 jeune a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de son CJM et 5 jeunes de l'internat ont bénéficié d'ateliers proposés par le Département dans le cadre du dispositif « Bientôt Majeur ».

III.2.c. Réponse aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

L'accompagnement proposé vise à aider chaque jeune à acquérir des compétences et des savoir-faire qui lui permettront de s'intégrer pleinement dans la société. Cet apprentissage couvre plusieurs domaines :

- ✓ L'expression : apprendre à communiquer et à faire entendre sa voix,
- ✓ L'intégration sociale et familiale : trouver sa place dans son environnement,
- ✓ La vie affective et sexuelle : comprendre et gérer ces aspects de son développement,
- ✓ L'orientation scolaire et professionnelle : construire un projet en fonction de ses capacités,

- ✓ La socialisation : découvrir et s'impliquer dans des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Pour les adolescents plus âgés, dès 16 ans ou à leur majorité, les professionnels abordent de nouvelles thématiques essentielles à leur passage à la majorité :

- ✓ Le logement : rechercher un hébergement adapté à leurs besoins et à leur projet,
- ✓ La prise de responsabilités : apprendre à faire des choix en étant accompagné,
- ✓ La citoyenneté : comprendre ses droits et devoirs, s'impliquer dans la société.

Chaque jeune doit avoir la possibilité de s'exprimer, de participer aux décisions qui le concernent et de voir ses opinions prises en compte. À la MECS, plusieurs espaces sont mis en place pour encourager cette participation : réunions jeunes, commissions repas et sport, élections des délégués... Ces initiatives permettent d'informer les enfants de manière adaptée à leur âge, de recueillir leurs avis et de leur offrir des lieux d'échange sécurisés.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

Les contrats de séjour/DIPC, signés avec les familles, déclinent le projet individuel. Un projet pour l'enfant (PP) accompagne chaque jeune tout au long de son parcours. Au 31/12, tous les enfants ont un DIPC. Certains PP ou avenants restent à signer.

Accompagnement à la scolarité

En 2024, tous les enfants accueillis à la MECS sont inscrits à l'école. Leur temps de scolarisation varie selon leurs capacités et besoins spécifiques (présence d'un tiers, manque de concentration, élocution, difficultés d'acquisition).

Pour les jeunes rencontrant des difficultés scolaires, le Service d'Accompagnement à la Scolarité (SAS) propose un soutien adapté, notamment à travers un Programme Pédagogique de Réussite Éducative (PPRE). Ce dispositif vise à :

- ✓ Aider les jeunes en situation de décrochage ou scolarisation partielle du fait de difficultés comportementales,
- ✓ Leur donner des outils et méthodes facilitant l'apprentissage, notamment via les nouvelles technologies,
- ✓ Élargir leurs centres d'intérêt et favoriser leur engagement citoyen à travers des activités culturelles et sociales,
- ✓ Valoriser leurs compétences et renforcer leur autonomie par des actions favorisant l'entraide et la coopération.

En collaboration avec les établissements scolaires, des actions sont mises en place pour répondre au mieux aux besoins des enfants et les aider à surmonter leurs difficultés d'apprentissage. En 2024, 11 enfants ont bénéficié de l'accompagnement du SAS dont 6 avec une notification MDPH.

Accompagnement et mise en activités sociales, sportives et culturelles

En 2024, 29 enfants de l'internat sont licenciés dans des clubs (foot, boxe, rugby, judo, etc.). Les équipes organisent aussi des projets : boxe éducative, concours, ateliers créatifs (cuisine, couture, chèvrie...). Des partenariats permettent l'accès à des événements culturels et sportifs (GBDH, ESBF, piscines, cinémas...). Enfin, 30 séjours et colonies ont été proposés sur l'année.

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

L'intégration des familles dans le suivi des enfants est une priorité pour notre institution, que ce soit en internat, en AEMORH ou au sein des autres services du pôle extérieur. Bien que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) assure le lien avec les parents, la Maison d'Enfants s'attache également à les associer activement et à les responsabiliser dans l'accompagnement de leur enfant, en fonction de chaque situation et des objectifs du placement.

Le service d'AEMORH illustre particulièrement cette volonté : sur dix jeunes accompagnés, neuf bénéficient actuellement d'un travail engagé avec leur famille. Cela témoigne de notre engagement constant à soutenir le lien familial lorsque cela est possible et pertinent.

L'Espace Famille, implanté à Lure avec une antenne à Luxeuil, permet d'organiser des rencontres sécurisées entre les enfants confiés et leurs parents (35 situations en 2024). Ouvert six jours sur sept, ce service, orienté par l'ASE et validé par décision judiciaire, offre un cadre bienveillant et éducatif favorisant le maintien du lien familial.

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Évaluer et ajuster régulièrement les modalités de rencontre.
- ✓ Soutenir la parentalité à travers un accompagnement adapté.
- ✓ Renforcer les liens pour envisager une évolution positive de la situation familiale.
- ✓ Préserver le contact, lorsque cela est bénéfique pour l'enfant.

Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, comprend :

- ✓ Une phase de préparation avec la famille.
- ✓ La rencontre parent-enfant, encadrée par des professionnels.
- ✓ Un temps d'échange et de bilan, permettant d'adapter l'accompagnement.

Ce dispositif vise autant la protection de l'enfant, en le préservant de situations inappropriées, que le soutien des parents dans leur rôle éducatif, en favorisant un lien d'attachement positif et sécurisé.

III.3. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ Collaboration avec la Gendarmerie Nationale : Sous la responsabilité de l'Adjudant-Cheffe, Commandant de la Maison de Protection des Familles et Référent Égalité professionnelle et Diversité, plusieurs actions sont mises en place pour soutenir à la fois les enfants et les professionnels de la MECS. Cela inclut des séances d'information, des formations, des actions de prévention, ainsi que des ateliers et animations diversifiés.
- ✓ Travailleurs sociaux de l'ASE : Deux travailleurs sociaux du département, désignés comme correspondants pour les établissements, collaborent de manière rapprochée avec la Maison d'Enfants pour assurer la gestion de toutes les situations des jeunes confiés. Un rendez-vous mensuel est prévu avec chaque correspondant pour améliorer le suivi des situations, en particulier celles impliquant les familles.
- ✓ Réunions de Direction inter-établissements : Une fois par trimestre, les responsables des établissements de la Protection de l'Enfance en Haute-Saône se réunissent en présentiel. Ces rencontres ont pour but d'échanger, réfléchir et discuter des évolutions à venir concernant les institutions, les pratiques éducatives, et l'organisation du secteur.
- ✓ Partenariats avec l'Éducation Nationale : Des échanges réguliers sont organisés avec les établissements scolaires qui accueillent les enfants de la MECS. Lors de réunions trimestrielles, la direction de la Maison d'Enfants et les responsables des établissements scolaires font un point sur les progrès scolaires des jeunes, leur comportement et leur dynamique, tout en discutant des projets scolaires ou professionnels adaptés à leur parcours.
- ✓ Relations avec les municipalités : Des discussions, tant formelles qu'informelles, sont menées avec les municipalités de Moimay, Lure, Villersexel et Rougemont. Ces échanges permettent de suivre l'évolution des projets liés à la Maison d'Enfants et de préparer l'avenir, avec des projets communs comme la mise en place d'une chaufferie communale, l'acquisition de créneaux sportifs, la location d'appartements ou encore la mise à disposition de certains biens municipaux. Ces projets sont toujours abordés de manière transparente avec les mairies concernées.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Les élections des délégués, un événement annuel incontournable, ont été organisées dans chaque groupe, offrant aux jeunes l'opportunité de participer activement à la gestion de leur quotidien. Ces élections représentent une démarche démocratique qui permet aux enfants de s'investir dans la vie de la collectivité, tout en prenant conscience de la responsabilité que cela implique.

Dans le cadre des réunions hebdomadaires d'expression, chaque groupe a la possibilité de discuter librement des sujets qui touchent à la vie collective. Ces moments sont essentiels pour que les jeunes puissent faire part de leurs besoins, de leurs idées ou de leurs préoccupations. En plus de faciliter leur prise de parole, ces échanges permettent de renforcer les liens au sein du groupe et d'assurer que les règles de vie, comme le respect des autres et la bonne organisation de la semaine, soient partagées et comprises par tous. C'est également l'occasion de sensibiliser les jeunes à des sujets variés, tout en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer dans un cadre respectueux.

Les commissions « Repas » sont un autre levier important pour favoriser l'implication des jeunes. Ces réunions trimestrielles, qui réunissent des représentants des jeunes, des membres du service de cuisine et l'équipe de direction, sont un espace d'échange essentiel.

III.5. MOYENS HUMAINS :

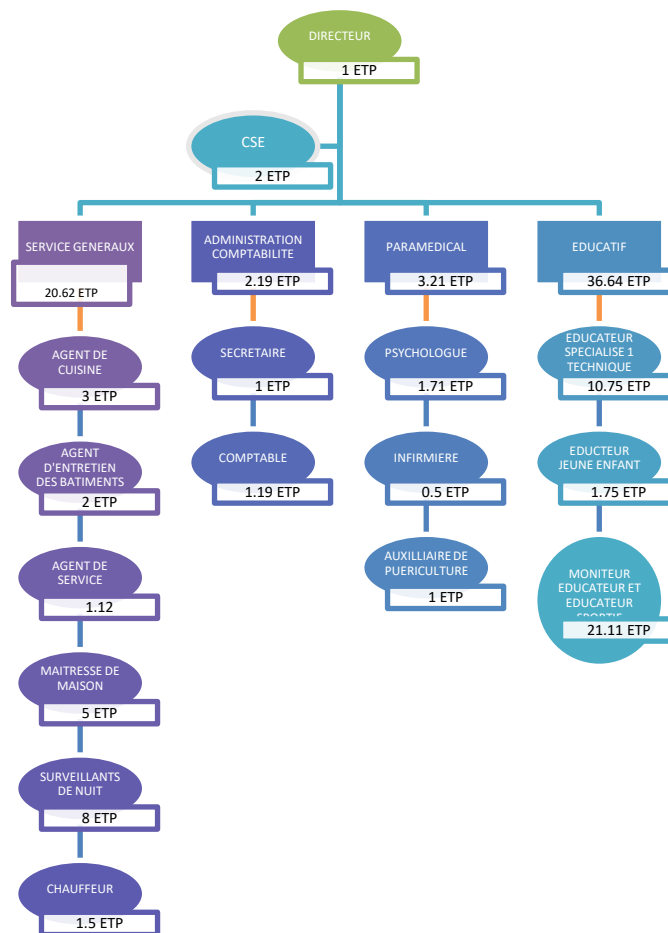
III.5.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé au CPOM est de 63,66 ETP soit 70 salariés.

Arrivées/Départ de personnel :

SECTEURS	SORTIES	EMBAUCHES
Direction	0	0
Educatif	5	4
Administratif	0	0
Services Généraux	0	0
Paramédical	1	1
TOTAL	6	5

Organigramme de la Maison d'Enfants Pas à Pas



III.5.b. Formations :

En complément des formations listées ci-dessous, nous avons de nouveau pu compter sur les interventions du Centre Ressources pour les Intervenant·e·s auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) de Besançon.

Le DAPÉH 70 est intervenu dans 2 situations d'enfants de la MECS en 2024. A cet effet, l'équipe de ce dispositif est venue faire du lien et présenter ses missions lors de la réunion générale de janvier 2023.

La gendarmerie de Villersexel, en lien avec la Maison de Protection des familles située à Vesoul, vient rencontrer les professionnels autour de différentes thématiques : la procédure de fugue, le placement, les procédures éducatives, etc. Ce partenariat continuera en 2024.

FORMATIONS	NB DE SALARIES
Gérer l'agressivité et les troubles comportementaux	22
Maitresse de Maison / Surveillant de nuit	3
VAE ES ou ME	2
Formation maitres d'apprentissage	1
Accompagnement à l'écriture du projet de service en milieu ouvert	2
Contrat d'apprentissage	2
Journées de l'ANMECS	1
Assises de la protection de l'enfance	1
Formation tuteur	1
Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail	3
TOTAL	38

III.5.c. Analyse de la pratique :

Toutes les équipes éducatives bénéficient d'une séance d'analyse de la pratique une fois par mois pendant 10 mois (40 professionnels). Ces temps proposent un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel en lien à la relation éducative et à ses difficultés.

III.5.d. Accueil des stagiaires :

Accueil de 15 stagiaires issus de formations professionnelles diplômantes différentes :

- ✓ 2 Educateurs spécialisés
- ✓ 6 Moniteurs éducateurs (trices)
- ✓ 2 Educateurs (trices) Jeunes Enfants
- ✓ 2 Auxiliaire puéricultrice
- ✓ 1 Licence Psychologie
- ✓ 2 BPJEPS

III.6. DÉMARCHE QUALITÉ :

III.6.a. Organisation de la démarche qualité

Instauration fin 2024 du premier COPIL Qualité au sein de l'établissement. Ce comité a pour vocation de piloter et suivre la démarche qualité, afin de garantir l'amélioration continue des pratiques et des conditions d'accueil des enfants.

Par ailleurs, dans une volonté de renforcer notre approche éthique, nous avons choisi de nous positionner pour participer à la formation éthique associative en 2025. Cela viendra compléter notre démarche de mise en place de pratiques respectueuses des valeurs de notre institution et permettra à l'ensemble de nos équipes d'être accompagnées et formées sur des enjeux éthiques clés dans le secteur du social et médico-social.

Aussi, les 14 fiches actions du Projet d'Établissement 2024-2028 s'inscrivent directement dans les objectifs définis par le CPOM 2022-2026.

En parallèle, nous poursuivons la mise en œuvre du Dossier Informatique de l'Usager (DIU), qui est en pleine phase de déploiement. Ce système permettra une gestion plus fluide et sécurisée des informations concernant les enfants, facilitant ainsi le travail des équipes tout en respectant les normes de confidentialité et de protection des données.

Ces évolutions témoignent de notre engagement constant à améliorer la qualité des services rendus aux enfants, à renforcer la cohérence et l'efficacité de nos pratiques et à garantir un environnement éthique, sécuritaire et propice à l'épanouissement de chaque jeune.

III.6.b Evaluation et suivi

La MECS "Pas à Pas" a procédé à son auto-évaluation en novembre 2024 par le biais d'un cabinet externe, un exercice structurant qui nous a permis d'identifier des axes de travail prioritaires. Cette démarche a été l'occasion de réfléchir à la mise en place d'un plan d'action précis et de définir des priorités adaptées aux besoins des jeunes, de leurs familles, ainsi que des professionnels.

Nombre de ces actions sont directement en lien avec les axes de développement inscrits dans notre projet d'établissement et le CPOM 2022-2026. Une restitution de cette auto-évaluation a été faite à l'ensemble des salariés lors de la réunion générale en équipe le 21/01/2025.

La MECS réalisera son évaluation les 26 au 28 mars 2025 à partir du nouveau référentiel de l'HAS.

III.6.c Suivi des Événements Indésirables, Plaintes et réclamations

En 2024, nous recensons 2 EIG :

- ✓ 1 EIG ayant donné lieu à une enquête judiciaire suite à une altercation entre adultes
- ✓ 1 EIG pour une agression physique d'enfant sur un adulte ayant donné lieu à une plainte sans réorientation.
- ✓ Pas de plainte ni de réclamation

IV. CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une période charnière pour notre établissement avec des évolutions structurantes et une consolidation de notre partenariat avec les différentes Directions de la Protection de l'Enfance et la DSSP. Elle a permis de poser les bases solides pour l'avenir, notamment avec la mise en œuvre du CPOM 2022-2026 et la préparation du projet de travaux « Clairejoie » sous réserve d'un plan de financement validé.

Ainsi, l'année 2025 s'inscrira dans la continuité du travail engagé tout en affirmant des priorités claires. Le déploiement du Dossier Informatique de l'Usager (DIU) marquera une avancée majeure dans la modernisation de notre fonctionnement, la nécessité de mieux tracer nos actions et de partager l'information en temps réel. La démarche éthique viendra nourrir notre réflexion collective et affermir nos valeurs associatives. L'évolution de l'équipe cadre permettra un management de proximité renforcé.

Le suivi du plan d'action qualité, en lien avec l'évaluation programmée, constituera un levier essentiel pour mesurer l'impact de nos actions et ajuster nos pratiques. Une enquête de satisfaction viendra également enrichir cette dynamique en donnant la parole aux familles et aux enfants accompagnés.

Enfin, la poursuite du projet immobilier du site de Clairejoie, viendra concrétiser notre ambition d'offrir un cadre d'accueil adapté et porteur de sens.

Ces actions prioritaires traduisent notre volonté d'inscrire notre établissement dans une dynamique d'amélioration continue, au service des enfants, des familles et des professionnels.



SIGLES ET ABREVIATIONS

Liste non exhaustive

A	
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Autorités de Contrôle et de Tarification
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AES	Accident d'Exposition au Sang
AG	Accompagnement Global
AHS-FC	Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté
AMP/AS	Aide Médico Psychologique/Aide-soignante
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AVA	Accompagnement Vers l'Autonomie
AVS	Aide à la Vie Scolaire
C	
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat dans l'Accompagnement à l'Emploi
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CEEDA	Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs
CEGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage, de diagnostic des infections par les virus de l'Immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles
CEP	Centre Educatif Professionnel
CER	Centre Educatif Renforcé
CGI	Centre de Guidance Infantile
CHN	Centre Hospitalier Novillars
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CI	Cas Index
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CJC	Consultations Jeunes Consommateurs
CLAT	Centre de Lutte Anti Tuberculeuse
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLEX	Classe externalisée
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CMPRO	Centre Médico Professionnel
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPIAS	Centre de Prévention des Infections associées aux Soins
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA	Centre de Ressources Autisme
CRF	Centre de Rééducation Fonctionnelle
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CODES	Comité Départemental d'Education pour la Santé
COPIL	Comité de Pilotage
COT	Contrat d'Objectif Triennal
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CREESDEV	Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels.
CRIAVS	Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
CVS	Conseil de la Vie Sociale
D	
DAEDR	Dispositif d'Action Educative à Domicile Renforcée
DAHIS	Dispositif d'Accompagnement, d'hébergement et d'insertion sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

DAPEH	Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap
DARI	Document d'Analyse des Risques Infectieux
DAS	Dispositif d'Appui Médico-social à la Scolarité
DATA	Dispositif d'Appartements Thérapeutiques Relais en Addictologie
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DEF	Direction Enfance-Famille
DI	Déficient Intellectuel
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DIU	Document Individuel Informatique de l'Usager
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMNA	Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés
DNA	Dispositif National d'Accueil
DRA	Dispositif Répit Autisme
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSA	Dispositif de Semi Autonomie
DSSP	Direction de la Solidarité et de la Santé Publique
DTSHTD	Direction Territoriale des Solidarités Humaines du Haut-Doubs
DUD	Document Unique de Délégations
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
DO	Déclaration Obligatoire de tuberculose
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
E	
EA	Entreprise Adaptée
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
EMA	Equipe Mobile Autisme
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ETP	Equivalent Temps Plein
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissement et Service Social et Médico-Social
ESS	Equipe de Suivi de Scolarité
F	
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMI	Fonds Asile Migration Intégration
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
G	
GCSMS	Groupement de Coopération Social & Médico-Social
GEVA-SCO	Guide d'EVALUATION des besoins de compensation en matière de SCOLARISATION
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTO	Groupe Technique d'Orientation
GUADA	Guichet Unique d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
H	
HACCP	Analyse et maîtrise des points critiques pour la sécurité des aliments
HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Conseil de la Santé Publique
HPV	Infections par papillomavirus humains
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
HUM	Hébergement Urgence Migrants
I	
IDE	Infirmière Diplômée d'Etat
IEN ASH	Inspecteur de l'Éducation nationale - Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IMC	Infirmité motrice cérébrale
IME	Institut Médico Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
IMPPro	Institut Médico Professionnel
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
ITL	Infection Tuberculeuse Latente

M	
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASI	Mesure d'Accompagnement Sociale et d'Insertion
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MCO	Médecine Chirurgie Obstétrique
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MIE/MNA	Mineur Isolé Etranger/Mineur Non Accompagné
MUM	Mesure Unique Modulable
O	
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPRA	Office Français de Protection pour les Réfugiés et Apatrides
P	
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PADA	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Projet d'Accompagnement Personnalisé
PAS	Pôle d'Accompagnement Spécialisé
PEAD	Placement Educatif à Domicile
PEAT	Permanence Educative Auprès du Tribunal
PEC	Parcours Emploi Compétences
	Pôle Enfants Confiés
PIA	Projet individualisé d'accompagnement
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMO	Prestation Milieu Ordinaire
PMS	Plan de Maîtrise Sanitaire
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPI	Projet Pédagogique Individualisé
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PTSM	Projets Territoriaux de Santé Mentale
PREP	Prophylaxie Pré Exposition
PRS	Projet Régional de Santé
R	
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RePPOP-FC	Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté
REQUAMS	Réseau Qualité des établissements du secteur médico-social
RFCLIN	Réseau Franc-Comtois de Lutte contre les Maladies Nosocomiales
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSFP	Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels
S	
SAJ	Service d'Accueil de Jour
SAMS	Service d'Accompagnement Médico-Social
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SED	Service Educatif à Domicile
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée
SERAFIN-PH	Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
SPADA	Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
T	
TDC	Tiers Digne de Confiance
TED	Troubles Envahissants du Développement
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TROD	Tests Rapides d'Orientation Diagnostique
TSA	Troubles du spectre autistique
U	
UE	Unité d'Enseignement
UEM	Unité d'Enseignement Maternelle
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

ULIS	Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration
V W	
VAS	Vie Affective et Sexuelle
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VHA / B / C	Virus responsable de l'hépatite A / de l'hépatite B / de l'hépatite C
WISC	Echelle de mesure Wechsler
...	

